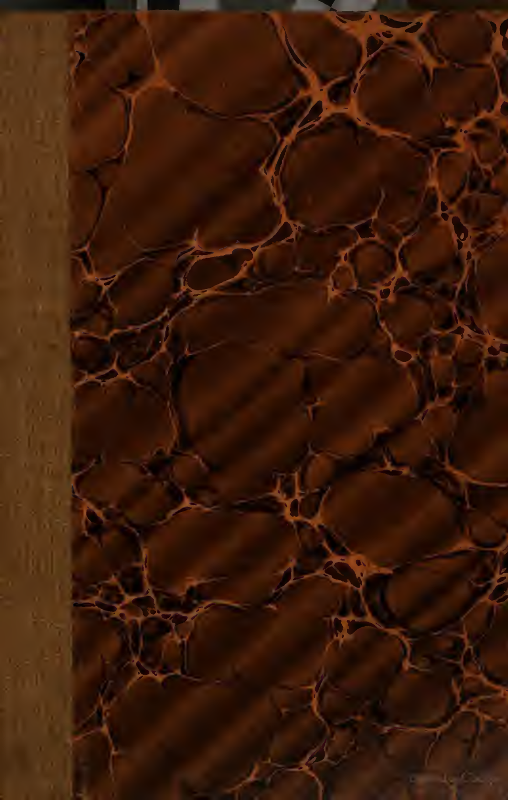
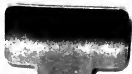



Pass.
1367
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •





HISTOIRE
ROMAINE

DE

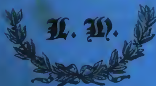
M. B. G. NIEBUHR,

traduit de l'allemand sur la troisième édition,

PAR M. B. A. DE GOLBÉRY,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

TOME TROISIÈME.



BRUXELLES.
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC.
HAUMAN, CATTOIR ET Cie.

M DCCC XXXVIII.

([illegible] 1850)

Adolfo Bartoli

HISTOIRE

ROMAINE.

IMPRIMERIE DE E. LAURENT.

HISTOIRE

ROMAINE

DE

M. B. G. NIEBUHR,

traduit de l'allemand sur la troisième édition,

PAR M. B. A. DE GOLBÉRY,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE COLMAR, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME TROISIÈME.



BRUXELLES.

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE, ETC.

HAUMAN, CATTOIR ET Cᵉ.

M DCCC XXXVIII.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

Nous donnons, avec le troisième volume de l'Histoire romaine de Niebuhr, la préface dont M. Classen a fait précéder cette publication posthume. Il est inutile de reproduire ici les explications que donne cet habile élève d'un si grand maître.

La seconde partie de ce volume renferme la partie la plus importante des conceptions de Niebuhr : nous citerons, par exemple, le chapitre sur la censure de Fabius et de Decius, celui de Pyrrhus, celui sur la tactique romaine comparée à celle des Macédoniens; puis un fragment sur la première guerre punique.

Ainsi ce bel ouvrage qui, dans la première pensée de l'auteur, devait parcourir toute l'histoire de Rome; ce livre, dont ensuite il avait marqué la limite au règne d'Auguste, demeurera toujours incomplet, toujours inachevé. Dès la première guerre punique, il se perd en sèches annotations, et si l'on peut se consoler de ce grand désastre scientifique, c'est par la pensée que du moins Niebuhr a discuté les points les plus douteux de cette histoire. De ce genre sont ses opinions sur la

constitution de Servius Tullius et sur la révolution subie par les tribus et les centuries au cinquième siècle.

Mais les oracles qu'il a prononcés ont trouvé des contradicteurs : leurs systèmes seront exposés par M. de Golbéry dans le tome IV. Il y joindra plusieurs morceaux de critique et de philologie, dus à la sagacité de Niebuhr, qui excellait à restituer et à expliquer les textes les plus défectueux.

Dans ce dernier volume nous réunirons divers morceaux de critique philologique, que l'auteur à publiés à diverses époques sur des points essentiels de l'Histoire romaine, par exemple la restitution d'un fragment de Dion Cassius, découvert par M. l'abbé Maï, et fort heureusement expliqué par Niebuhr.

Nous y joindrons une analyse de ce que, depuis sa mort, on a imprimé de plus remarquable sur les divers points qu'il a traités, et nous donnerons, en entier, le chapitre fort érudit du célèbre Hullmann, quant à la révolution que subit l'organisation des centuries au cinquième siècle de Rome. Le système de ce savant, étant tout différent de celui de Niebuhr, doit être connu : nous ne négligerons pas non plus les idées de Franck sur le même sujet. Enfin, le lecteur possédera un aperçu rapide, mais complet, de l'état actuel de la science en Allemagne.

PRÉFACE DE M. CLASSEN.

PRÉFACE DE M. CLASSEN.

Lorsque, pénétré d'un sentiment de mélancolie profonde, Niebuhr termina son second volume, il consigna dans sa mémorable préface le vœu d'obtenir quelque repos, pour hâter enfin l'achèvement du troisième. Quatre mois plus tard commença pour lui l'éternel repos, et il laissa l'ouvrage qui doit éterniser son nom, tel encore que lui-même l'avait dépeint dans cette préface. « La partie de ce volume comprise dans les limites de l'ancienne édition du second, est écrite, le reste s'étend jusqu'à la première guerre punique, et n'attend plus que la dernière main. » Pour les hommes de son intimité, pour ceux auxquels sa dernière volonté avait confié le soin de ses papiers, il ne restait donc plus qu'à remplir un pénible devoir, celui de conserver ce précieux legs dans toute sa pureté, et de le livrer aux contemporains et à la postérité comme le seul dédommagement possible à une irréparable perte. J'ai été chargé par ces personnes respectables de veiller à la publication de ce volume. Elles ont cru que je serais digne d'une aussi grande confiance, parce que pendant les quatre dernières années de sa vie j'avais eu le bonheur d'approcher avec amour et respect celui qui vient de s'endormir de l'éternel sommeil. L'attachement et la vénération pour la mémoire de Niebuhr sont sans doute des titres; mais je ne puis me dissimuler que, pour

m'acquitter de cette tâche avec succès, il me faudrait encore d'autres qualités; et si je n'ai pas reculé devant la responsabilité de cette entreprise, c'est grâce à la bienveillante collaboration de M. le professeur Twesten, qui a bien voulu parcourir avec moi tout ce manuscrit; c'est grâce aux salutaires encouragemens de M. le conseiller Savigny, sans l'avis duquel je n'ai voulu résoudre aucun doute. Mais les principes que je me suis tracés de concert avec ces deux illustres savans, ont plus que toute autre chose allégé le poids de ma responsabilité. Être soigneux et fidèle, ne rien omettre, telles sont les lois qui ont dirigé l'impression. Il ne pouvait être question d'emploi ni de remaniement de simples matériaux. Qui eût osé conduire plus loin l'ouvrage commencé de la main de Niebuhr?— Le devoir que nous avions à remplir aux yeux de l'univers, était de réunir tous les débris de son Histoire romaine, et d'en faire le domaine commun de tous les lecteurs, en les leur livrant dans la forme la plus propre à convaincre tous ses amis, tous ses admirateurs, de l'autbenticité de ces précieux restes. Loin de nous ces vaines tentations de polir cette ébauche pour lui donner une apparence de perfectionnement; car on ne pouvait l'attendre que de la main de l'auteur. Je n'aurai donc point à rendre compte de l'exécution d'un travail; je ne dois que des renseignemens sur l'ensemble de ce livre, qui s'est formé d'élémens de différentes natures.

Ce que nous offrons au public dans ce troisième volume de l'Histoire romaine, comprend tout ce qui, dans les papiers de l'auteur, était susceptible de publication. C'est partout le travail de Niebuhr, sorti de sa plume et rendu d'après son manuscrit avec une consciencieuse fidélité. Mais c'est l'œuvre de trois périodes différentes de sa vie; elles se présentent en ordre inverse de la marche des époques dont il a retracé l'histoire. La dernière partie

a été écrite le plus anciennement, et n'a plus été remaniée. La première, qui était autrefois entrée dans la première édition du second volume, avait été revue et considérablement changée en même temps que ce volume, et par conséquent peu avant la mort de l'auteur. Elle comprend les neuf premiers chapitres de notre publication. Nous en avons fait l'impression d'après un exemplaire de l'ancienne édition, qui avait été revu par Niebuhr avec un soin extraordinaire, et corrigé presque à chaque page. Quand les marges ne suffisaient pas à l'écriture des changemens, le texte était rédigé de nouveau sur des feuilles séparées. C'est ainsi que l'auteur avait procédé pour ses nouvelles éditions des tomes I et II. Nous dirions donc que cette première partie peut être regardée comme achevée, comme répondant entièrement aux intentions de l'auteur, s'il n'était à peu près certain que, fidèle à ses habitudes, Niebuhr eût fait de sa main une copie du tout, afin de rectifier encore, avant l'impression, les inadvertances légères et pour en faire disparaître les inégalités. J'ai fait remarquer à la page 49 un passage où cette révision eût été désirable. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le mot esquissé (*entworfen*), dont se sert Niebuhr dans sa préface du second volume au sujet de ce débris de l'ancienne édition; il l'aurait encore revu et écrit de nouveau.

La dernière section de ce volume découle d'une source toute différente. C'est celle qui commence au chapitre intitulé: *Première guerre punique*. Elle surprendra tous ceux qui se rappellent les paroles de la préface de Niebuhr : « Le reste, qui va jusqu'à la première guerre punique, n'attend plus que la dernière main »; car dans cette expression il semblait avoir marqué le terme auquel étaient parvenus ses travaux. Sans contredit il l'entendait ainsi, et la partie de l'histoire qu'il a élaborée

s'arrête où finit le chapitre intitulé : *Histoire intérieure jusqu'à la première guerre punique.* Si la Providence lui eût permis d'achever son ouvrage, il eût infailliblement composé de nouveau tout ce qui suit ce chapitre. Mais il s'est trouvé dans ses papiers un cahier écrit avec soin, lequel, conformément au but indiqué dans son introduction, était destiné à reprendre le cours qu'en 1811 Niebuhr avait donné à Berlin sur l'histoire romaine. Ce cahier contient, en une narration serrée, presque toute l'histoire raisonnée dans ce troisième volume, depuis la soumission du Latium jusqu'à la fin de la première guerre punique. Il n'y avait pas à s'occuper de sa publication, quant à ce qui concerne le temps pour lequel nous possédons une rédaction plus récente et plus détaillée; bien que de la comparaison de ces deux espèces de travail il résultât que le cahier a été souvent consulté pour écrire le volume. Mais là où cette histoire complète se tait, nous avait fait usage de ce cahier ; car il n'y a plus d'espoir de jamais retrouver quelque chose de plus complet de la main de Niebuhr. Cependant c'est là que le lecteur ressent le plus vivement le besoin d'être guidé par une main aussi sûre, et d'arriver avec ce puissant appui jusqu'à l'époque la plus belle et la plus animée de l'histoire de Rome. Nous n'avons donc point agi contre les intentions de l'auteur, en faisant usage, autant que possible, des matériaux qui étaient à notre disposition, et nous avons cru devoir joindre à ce volume, dans un appendice visiblement distinct, l'ébauche de l'histoire qui suit immédiatement l'époque qu'il devait embrasser. Nous la présentons rapide et succincte comme l'avait écrite l'auteur. Nous donnons même ces fragmens dépourvus de suite, où le texte se résout en simples annotations. Quiconque connaît le génie et la touche de Niebuhr, les retrouvera jusque dans ce travail incomplet.

Tout ce que nous puisons dans ce cahier primitif, est relatif à l'histoire extérieure. Dans le manuscrit elle est suivie de l'ébauche des changemens que subit l'organisation des centuries quand elles furent réglées par tribus, innovation qu'autrefois Niebuhr plaçait après les trente-cinq tribus, et par conséquent après la première guerre punique. Ce sujet est maintenant traité à un autre endroit (page 249 jusqu'à 273) avec une profondeur qui ne laisse rien à désirer *.

C'est à Bonn, pendant l'hiver de 1824 à 1825, peu après son retour d'Italie, que Niebuhr a écrit la plus grande partie du volume que nous donnons aujourd'hui, celle qui en est comme le corps et le noyau. Alors il n'avait pas encore conçu la résolution de remanier les deux premiers, et il se livrait avec un bonheur que depuis il s'est toujours délicieusement rappelé, à l'esquisse de la période la plus vive, la plus animée de l'histoire de Rome: tel était à ses yeux le cinquième siècle. Éloigné de sa bibliothèque, il n'avait que peu de livres; mais il se confiait en la richesse de son savoir, en la clarté de ses vues, en la chaleur de ses sentimens. On reconnaît cette supériorité dans toute la partie de ce volume, à partir de la page 138 jusqu'à la page 515, où commence l'ébauche que nous devons à son cahier, c'est-à-dire, de l'an 416, selon la chronologie ordinaire, jusqu'en 488. Dans le manuscrit, qui se compose de cinquante feuilles, on reconnaît facilement cette unité, cette homogénéité de premier jet. Jamais dans les sept années suivantes, Niebuhr n'a retouché à cette partie du travail; à la fin de sa vie seulement il en a fait faire une copie.

Destinée à continuer immédiatement les deux premiers volumes de la première édition, cette composition ra-

* Dans le chapitre sur la censure de Q. Fabius et de Decius. (*Note du traducteur.*)

mène souvent son auteur vers des objets qu'il y avait traités, et sur lesquels il avait conçu des vues nouvelles. Dans ses remaniemens des premiers volumes, Niebuhr a fait un usage constant de ces changemens, et les a mis en harmonie avec le reste. Il fallait donc, pour publier le troisième volume, éviter les répétitions longues et textuelles de ce que l'auteur avait fait entrer dans ses deux premiers, car il n'y a pas de doute qu'il ne regardât ces divers points comme désormais épuisés. Nous eûmes surtout l'occasion d'appliquer cette loi que nous nous étions faite, quand il s'agit d'établir une transition entre le reste de l'ancien tome II *, à la suite de l'histoire, et nous en devons compte à nos lecteurs. Sur le nouveau manuscrit, on lit pour titre : HISTOIRE INTÉRIEURE JUSQU'À LA PAIX DE CAUDIUM ; mais ce chapitre était précédé d'un autre, intitulé : L'ÉTAT ROMAIN APRÈS SON UNION AVEC LE LATIUM ; nous l'avons omis dans l'impression. Il se compose en effet de trois parties, qui toutes trois avaient été intercalées déjà en d'autres endroits. C'étaient d'abord les principaux traits de la théorie sur les colonies, l'isopolitie et le *municipium*, qui aujourd'hui font le cinquième chapitre du tome II ; puis venaient les vues que l'auteur avait déjà développées, t. II, p. 110, sur les recensemens comme mesure des droits d'isopolitie ; enfin, il y traitait des rapports avec le Latium et ses différentes villes, sujet que lui-même avait fait entrer dans le chapitre de la guerre latine, tel que nous l'avons imprimé dans ce volume, p. 129. Comme il était possible de retrouver phrase pour phrase tout ce chapitre, il m'a paru qu'aux yeux d'un public nombreux, la différence de la forme ne justifierait pas assez la répétition de plusieurs feuilles

* Page 138 du tome III.

d'impression, bien que quelques amis de Niebuhr aient paru la désirer.

J'ai d'ailleurs pris soin d'indiquer dans les remarques les autres passages en petit nombre, que, sans préjudice de l'ensemble, j'ai cru devoir omettre, parce qu'ils avaient précédemment trouvé place dans les premiers volumes. Toutefois, quand la liaison avec le reste était trop étroite pour que la suppression en pût avoir lieu sans de grands changemens, il m'a paru plus convenable de répéter que de détruire arbitrairement la liaison des idées. C'est pourquoi dans ce volume, Ire partie, remarques 317, 507, et remarques 42, 234 et 237 de la seconde, on a, sans rien changer, purement et simplement renvoyé aux passages correspondans des premier et second volumes.

Nous nous sommes prescrit la même loi dans les cas plus difficiles, où nous avons remarqué dans les observations et les pensées de ce volume, des différences tranchées avec celles consignées dans les deux premiers. Il y avait, pour juger ces contrastes, une règle bien sûre; c'est que la préférence était due à la forme et aux idées qui, après un plus mûr examen, ont passé dans les dernières éditions des premiers volumes, et même dans les premières pages de celui-ci; car il était évident que telle avait été en dernier lieu la volonté de l'auteur. Toutefois il ne fallait pas faire disparaître la forme de premier jet, il ne fallait pas enlever à l'ouvrage le caractère de son origine. En un seul point, il y avait lieu d'accorder, aux recherches plus neuves des premiers volumes, de l'influence sur ce troisième, et ce point, c'est la chronologie. Au tome II, page 545 et 546, l'auteur a annoncé l'intention de mettre en pratique sa chronologie rectifiée; il l'a fait non-seulement pour la fin de ce second volume, mais aussi pour la partie qui n'était pas encore réimprimée. Il y avait donc lieu de s'y conformer,

quoique, dans son manuscrit, il eût suivi l'ère ordinaire de Rome. Mais pour ne pas trop heurter, par cette innovation, les habitudes de nos lecteurs, nous avons toujours placé, à côté des chiffres rectifiés par Niebuhr, les chiffres de l'ère Catonienne. Jusqu'à la onzième année de la seconde guerre samnite, la différence est de cinq ans; ici la chronologie ordinaire a encore intercalé une année parasite (voyez dans ce volume, Ire partie, rem. 401). En nous unissant à la conviction manifestée par l'auteur, pages 541 et 546 du tome II, nous déplorerons toujours l'absence de recherches, qui, au tome III, pages 176 et 211, eussent pu conduire à ce même résultat. Il n'y a plus maintenant de concordance parfaite entre l'examen critique de l'histoire, tel qu'il est dans le texte, à la chronologie adoptée.

Il s'est présenté, pour une seule fois seulement, un autre genre de difficulté, celui de choisir dans le manuscrit, entre deux morceaux également élaborés sur le même sujet; je veux parler du chapitre intitulé : *l'Épire et Pyrrhus*. L'histoire de la jeunesse de ce prince se trouvait, de plus, esquissée ailleurs. Une preuve remarquable de la prédilection de Niebuhr pour cette portion de l'histoire et pour le héros qui en est l'objet, c'est que dans ses papiers nous avons trouvé encore trois ébauches diverses du même sujet. Nous donnons ici le travail qui est le dernier dans l'ordre des dates; c'est en même temps le meilleur et le plus complet : les autres dès-lors ont dû être écartés.

Malheureusement, par un vice contraire, il est arrivé parfois qu'il manquât dans le manuscrit ce qu'on devait s'attendre à y trouver. Il est surtout un passage où ce genre de lacune se fait péniblement sentir *. Après avoir

* On l'a signalée dans ce tome III, seconde partie, remarque 450; il y manque toute la fin du chapitre sur l'entière soumission de l'Italie.

annoncé des recherches sur la constitution qui, pour la première fois, réunit l'Italie en un seul État, on ne rencontre que ce signe de renvoi : †† CAHIER. Nous espérions dès-lors y trouver les développemens du sujet, mais en vain ; nous avons fait les plus scrupuleuses recherches. Il ne peut être question dans ce renvoi que du cahier dans lequel nous avons puisé la section sur la première guerre punique, de celui qui servit de préparation aux cours de Berlin : ce qui prévient toute supposition que ce pourrait être un renvoi aux cahiers écrits pour servir de base aux cours de Bonn, c'est que tout le manuscrit du troisième volume était achevé avant que Niebuhr conçût le projet de faire ce cours. D'ailleurs, il y a d'autant plus de raison d'appliquer le renvoi au cahier de 1811, que Niebuhr s'y est souvent référé dans les chapitres précédens. Par malheur, ainsi qu'on peut le voir dans les dernières pages de ce volume, on ne donne, sur l'organisation de l'Italie, que des renseignemens si peu satisfaisans, qu'il est évident que Niebuhr se réservait d'approfondir ultérieurement cette importante question, en sorte que sa note n'avait d'autre objet que de lui rappeler les principaux traits de son ancien travail. En général, il n'est pas rare de voir, en marge du manuscrit, des souvenirs de ce genre ; ils devaient servir à faire entrer, dans le remaniement définitif, de nouvelles vues ou de nouveaux matériaux. Nous avons partout indiqué ces signes, avec le douloureux sentiment de ne pouvoir faire autre chose que de signaler tant de fâcheuses lacunes. Voyez dans ce volume les remarques 287, 486, 497, 499, 503, 505 de la première partie, et les remarques 1 et suivantes de la seconde.

Sans compter ce qui, dans le corps de ce volume, a besoin d'être mis en harmonie avec les premiers, le lecteur, en portant ses regards sur l'ensemble, ne pourra

s'empêcher de se demander ce que Niebuhr eût conservé de cette histoire du cinquième siècle, et combien la révision eût apporté de changemens dans ce qu'il aurait livré au public. Mais qui oserait répondre à cette question au bord de sa tombe? Toutefois, qu'on me permette d'exposer les raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'il eût opéré des changemens considérables. Rappelons-nous d'abord une expression employée par Niebuhr, peu de mois avant sa mort, dans la préface du second volume : « le reste, jusqu'à la première guerre punique, n'attend plus que la dernière main. » Certes, cela n'annonce pas l'intention de remaniemens essentiels; on peut, avec non moins de raison, soutenir que le caractère de l'histoire renfermée dans le troisième volume et la nature même des sources ne pouvaient comporter une refonte. Celle qu'avaient subie les volumes précédens, était rendue nécessaire par des résultats nouveaux, fruits de recherches toujours reprises, toujours infatigables et sur des époques fort obscures. Ici, au contraire, on reconnaît la vivacité, la fraîcheur de la composition; tel est le caractère indélébile de ce premier jet. J'ajouterai que les leçons que Niebuhr donnait à l'université de Bonn, étaient complètement d'accord avec cette composition; deux fois j'ai eu le bonheur de suivre ce cours jusqu'à la fin, sans y remarquer d'autre différence que celle qu'il y a toujours entre une histoire écrite et une exposition orale. Dans ces leçons, il ne donnait jamais qu'une courte indication de ses recherches les plus importantes quant à l'histoire intérieure : c'est à peine s'il disait quelques mots du changement de la constitution et du remaniement des centuries sous la censure de Fabius et Decius; chapitre qui cependant fait l'ornement de ce volume. Mais ce qui doit prouver que, tel qu'il est, ce chapitre contient les vues bien arrêtées de Niebuhr, c'est

que dans les derniers temps il en a communiqué le manuscrit à plusieurs amis. Ce n'est pas sans émotion que je citerai mon propre témoignage : il me donna cette marque de sa bienveillance une année seulement avant sa mort, vers Noël 1829. Et, pour le remarquer en passant, ce n'est point d'après une simple conjecture que dans la note 320 j'ai ajouté le nom de l'illustre ami dont parle l'auteur. Quiconque sait de quel attachement, de quelle admiration, il était pénétré pour l'ancien garde des sceaux de France, aurait deviné son nom. Il aimait à raconter comment M. de Serre reconnut la position de Palæpolis, pendant les excursions qu'ils firent ensemble aux environs de Naples. C'était toujours avec une indicible émotion, avec un sentiment qui tenait de la piété, que ses souvenirs se reportaient vers l'ami qui l'avait précédé dans la tombe.

Après avoir ainsi rendu compte des différentes parties dont se compose ce volume, il ne sera sans doute pas nécessaire de déclarer que nulle part la rédaction de Niebuhr n'a été altérée par une main étrangère : la seule chose que les éditeurs se soient permise dans l'intérêt des lecteurs, c'est de compléter les citations contenues dans les notes. Ainsi qu'on l'a déjà dit, quand Niebuhr a écrit la plus grande partie de ce volume, il n'avait à sa disposition que fort peu de livres; il ne devait donc la plupart de ces citations qu'à son excellente mémoire. Souvent il se contentait du nom de l'auteur, et n'achevait point l'indication. Autant que j'ai pu le faire avec certitude, j'ai marqué les passages auxquels il se référait. Il est néanmoins des citations qui sont restées incomplètes, notamment celles de Zonaras; d'autres sont accompagnées d'un point d'interrogation, pour marquer qu'elles étaient incertaines. Un inconvénient auquel je n'ai pu remédier, c'est que pendant mon travail je n'ai eu à ma

disposition ni le Denys de Sylbourg, ni le Strabon d'Almeloveen, éditions que l'auteur cite toujours dans ses deux premiers volumes : pour Strabon, la désignation du chapitre laisse d'ailleurs beaucoup de vague. Dans la dernière partie, les citations sont plus rares; mais il a fallu y suppléer presque partout : la marche de l'histoire rendait ce travail très-facile.

Le petit nombre de remarques qui ont pour objet d'établir des rapports entre ce volume et les premiers, ainsi que celles qui sont destinées à fournir quelques explications sur le travail de l'éditeur, sont enclavées entre parenthèse, pour les distinguer de celles de Niebuhr.

Quant à l'orthographe, il était naturel que ce volume adoptât celle des deux premiers. S'il apparaît çà et là quelques légères divergences, nous prions qu'on veuille bien nous les pardonner, en considération de ce que, dans le manuscrit livré à l'impression, on avait arbitrairement ramené à l'usage général tout ce que l'orthographe a d'inusité : aussi les plus soigneuses corrections d'épreuve n'ont-elles pu réussir à restaurer et à reproduire complètement la forme que Niebuhr avait adoptée.

Berlin, 12 Novembre 1832.

J. Classen.

HISTOIRE

ROMAINE.

Les rogations de Licinius.

C. Licinius Stolon et L. Sextius sont les restaurateurs de Rome ; et cependant c'est à peine si nous savons d'eux quelque chose de plus que leurs noms ; nous ne connaissons même qu'imparfaitement les dispositions de leurs lois ; mais il est des choses qui nous donnent la mesure de leur génie et de leur caractère. Il y avait dans leur législation de la grandeur et de l'audace, et ils étaient d'une infatigable persévérance : n'employant jamais que les voies légales pour l'exécution de leurs projets, ils ne s'exposèrent à aucun reproche de violence, ni eux-mêmes ni la commune romaine ; cela est d'autant plus digne de remarque, que long-temps encore la rédaction des annales appartint exclusivement au parti contraire. Grâce à leur conduite mâle et vigoureuse, on vit s'accomplir, en cinq ans, une révolution qui, dans les républiques grecques ou à Florence, eût réussi ou échoué en moins de quelques mois, mais qui eût coûté beaucoup de sang et exilé beaucoup de citoyens. Celle dont il s'agit ne troubla la paix d'aucun Romain [1].

C'est une méchanceté aussi déplorable que familière aux ennemis des grands hommes et des grandes actions,

[1] M. Niebuhr transcrit ici une strophe du vieux poète Opitz, sur le peu de valeur des choses qui s'obtiennent trop aisément : nous ne la traduirons pas.

de reehercher toujours les causes de ces actions pour leur en assigner d'ignobles ou de contraires au noble but qu'ils se proposaient. N'a-t-on pas répété jusqu'à nos jours et en dépit de toute convietion, que Luther n'opéra la réforme que pour obéir à l'envie dont étaient possédés les religieux de son ordre, et qu'avant tout il voulait épouser sa religieuse. Il faut, sans hésitation, attaquer et démasquer ces mensonges partout où ils se présentent; car on ne saurait en extirper la raeine; elle s'enfonce dans ce que la nature humaine a de plus bas; je veux parler de eette vile passion de tout dégrader. C'est ainsi que le parti vaineu a jugé l'entreprise que C. Licinius avait conçue avec grandeur et exécutée avec fermeté : il alla en rechercher la cause dans ce que la vanité d'une femme peut offrir de plus puéril : anecdote ridicule, qui s'est si bien établie dans l'histoire, que Perizonius lui-même n'éleva aucun doute sur son exactitude. Beaufort fut le premier à dévoiler la fraude [2], et cependant elle est si évidente, que personne aujourd'hui ne voudrait se déclarer le défenseur de cette absurdité.

M. Fabius Ambustus, tribun consulaire de l'an 374, avait deux filles. L'une était mariée à Servius Sulpicius, qui devint tribun consulaire en 378, l'autre au plébéien C. Licinius Stolon. On rapporte [3] que la plus jeune Fabia, rendant une visite à sa sœur, fut saisie d'effroi au bruit que firent les licteurs qui précédaient leur maître à son retour du Forum. Sa sœur, dit-on, se moqua d'une terreur qui décelait trop le rang inférieur auquel elle était descendue par son mariage. Piquée au vif de eette offense, cette femme aurait obtenu de son mari et même de son père, la promesse de ne se reposer que quand sa maison aurait brillé de la même splendeur [4]. Cela paraît étrange,

[2] Beaufort, sur l'incertitude de l'Histoire romaine, II, 10.

[3] Cette version n'appartient pas seulement à Tite-Live et à ceux qui l'ont copiée, elle vient aussi de Dion. Voyez Zonaras, VII, 24.

[4] Il paraît que Denys n'admettait point ce récit : non seulement il n'y en a pas vestige dans Plutarque, qui ne l'aurait certes pas négligé, mais il nous reste de lui un fragment,

car Fabia avait dû connaître l'usage des licteurs dans la maison paternelle, puisque quatre ans auparavant Fabius Ambustus avait été tribun consulaire. Elle ne pouvait donc s'étonner d'une cérémonie qui lui était familière. Ce qu'elle souhaitait sans doute, c'était de n'être plus désormais inférieure à sa sœur, et pour cela il fallait que son mari parvînt au tribunat consulaire. Si celui-ci eût borné là son ambition, cette dignité ne pouvait guère manquer d'échoir au gendre d'Ambustus, surtout d'après les événemens qui avaient signalé les deux dernières années. Déjà la famille Licinia comptait trois images d'ancêtres, et l'année précédente, 377, un C. Licinius Calvus avait été tribun consulaire : sans doute ce n'était pas le tribun du peuple, ce qui rendrait inutile toute recherche ultérieure. Le tribun militaire dont nous parlons fut ensuite général de la cavalerie en 382, tandis que Stolon, comme auparavant, comme dans la suite, exerçait la charge de tribun du peuple, incompatible avec celle-là. Peut-être il faudrait aller plus loin que le récit, il faudrait admettre que la jeune Fabia voulait effacer la splendeur de sa sœur. Cependant depuis la prise de Rome il n'avait plus été question de consulat; des circonstances plus favorables encore n'avaient pu en rendre l'accès aux plébéiens : il faut donc en conclure que ce n'est point au consulat que s'adressaient les vœux d'une femme aussi vaine; mais cette distinction pouvait, dans un lointain d'espérance, briller aux yeux de l'homme audacieux et grand, ce pouvait être pour lui le prix d'une lutte dans laquelle il s'agissait de vaincre ou de périr.

Stolon, le nom de famille de C. Licinius, avait sans doute été donné au premier qui le porta (peut-être à lui-même), à raison du soin avec lequel il déracinait les rejetons et les troncs d'arbre [5]. Quant à lui, il descendait

Exc. Val., pag. 2313, *R*, dans lequel il parle de Sulpicius comme d'un modéré. Il est donc évident qu'il le regardait comme un médiateur, et qu'aux yeux de cet auteur ce n'était pas dans sa maison qu'était née la discorde.

[5] Pline, *H. N.*, XVII, 1, et Varron, *de re rust.*, I, 2. Ce dernier parle de deux Stolons,

probablement de C. Licinius, que, 120 ans auparavant, on trouve parmi les premiers tribuns du peuple. Les succès de sa maison dans les candidatures pour le tribunat consulaire prouvent de quelle considération elle jouissait et les possessions territoriales du tribun annoncent qu'il était fort opulent : dans la suite les Licinius figurent parmi les Romains les plus riches. Toute une législation porte son nom ; la tradition l'indique comme ayant soutenu toute la chaleur de la lutte. Nous pouvons donc regarder Licinius comme l'ame de cette entreprise, quoique L. Sextius, qui s'y était associé, en ait reçu la récompense avant lui. Leur législation s'étendit à toutes les réclamations de la république : sur les anciennes bases de la constitution, et sans toucher en rien aux coutumes et aux traditions, ils constituèrent un nouvel ordre de choses ; il leur suffit d'une seule disposition pour mettre fin à l'arbitraire et à la domination des patriciens, pour rendre à la commune sa liberté, pour détruire à jamais ces dissentions tous les ans renouvelées. Aussi Rome s'avança pas à pas, quoique souvent arrêtée dans sa route, vers une perfection dont elle était alors bien éloignée, et bientôt cette tendance au bien devint irrésistible ; elle entretint long-temps encore cet heureux âge de la jeunesse des sociétés ; elle en assura le progrès. Une seconde loi retira à l'oligarchie la possession exclusive du domaine public ; elle en fit la source commune du bien-être des citoyens. Une troisième pourvut aux misères présentes, en s'attachant à faire disparaître les effets de la dureté des lois antérieures. Ce fut donc en prenant le mal dans sa racine, que les tribuns entreprirent de le guérir : mais la commune avait peu de souci de son propre bien-être ; tous leurs collègues leur résistèrent. Cette circonstance peut faire penser que, si ces lois eussent été soumises au

dont l'un détermina la mesure de la possession, et l'autre présida à la distribution des lots de sept jugères. Quant au dernier, il est évident que le chiffre de l'année est mal indiqué.

vote des tribus, celles-ci les eussent rejetées. Il se peut qu'à cette époque le plus grand désordre ait régné dans les registres des censeurs, et qu'ils aient inscrit dans les tribus beaucoup d'hommes sans droit. Néanmoins le nombre des créatures des puissans ne doit pas avoir été fort grand: soixante-quinze ans s'étaient écoulés depuis le décemvirat, et dans cet intervalle beaucoup de cliens qui avaient été classés dans la *plebs*, seront devenus indépendans par l'extinction des familles de leurs patrons. Il faut donc regarder l'esprit de soumission du peuple comme le résultat de la contrainte ou d'un découragement que ne ranimait aucune lueur d'espérance. Dans les commencemens on ne voyait encore dans les propositions de Licinius que de vaines tentatives, qui pouvaient perdre leur auteur sans avoir plus de succès que les précédentes, et beaucoup de personnes se seront flattées d'obtenir de leurs créanciers plus de douceur, et de s'attirer la faveur des grands, en se déclarant les adversaires des hommes qui défendaient tout l'ordre plébéien. D'autres auront été effrayées, parce qu'on les menaçait de procéder à leur égard selon toute la rigueur du droit, ou de leur retirer certains avantages. Mais les réformateurs savaient qu'à chaque réélection les chances deviendraient plus favorables, et que, pour ramener les indifférens, il suffisait de prouver que le succès était possible: ils n'ignoraient pas qu'une partie des timides viendrait à eux, lorsque grandirait leur puissance; enfin ils prévoyaient qu'une fois l'espérance de réussir devenue générale, on verrait les plus abattus, les plus opprimés prendre courage et braver la mauvaise humeur de leurs créanciers, et d'autant plus aisément que les tribuns leur promettaient leur concours.

Si l'on compare Rome avec ce qu'elle était avant d'être prise par les Gaulois, on peut regarder comme une circonstance très-favorable à la cause populaire la perte du Latium, des Herniques et des Volsques. Du moins les patriciens n'avaient pas de sujets ni d'alliés auxquels ils

pussent mettre les armes à la main contre le peuple. Les villes étaient en possession de l'indépendance au prix de laquelle on avait autrefois acheté l'assistance de tout le Latium. Elles désiraient ardemment que Rome ne pût ressaisir son ancienne puissance, et cette disposition les portait à rejeter toute proposition qui pouvait avoir ce résultat, lors même qu'on l'eût accompagnée de conditions avantageuses. Les patriciens ne pouvaient, sans le secours de ces auxiliaires, menacer de la guerre civile; d'un autre côté les cliens, par leur fusion avec les plébéiens, avaient cessé d'être des instrumens aveugles dont on pût disposer sans réserve. Il y eut donc dans l'entreprise de Licinius et de Sextius du courage, mais non de la témérité, et même, autant que le permettaient les prévisions humaines, ils pouvaient se tenir assurés de la victoire. Il leur suffisait pour cela d'acquérir, dès le commencement, assez d'influence et d'action sur les timides, pour être réélus malgré les intrigues et les menaces.

La première loi de Licinius ordonnait qu'à l'avenir on ne nommerait plus de tribuns militaires, mais des consuls pris dans les *gentes* et dans la commune [6], l'un d'eux devant nécessairement appartenir à cette dernière. Sans cette disposition on aurait vu se renouveler, chaque année, les efforts des patriciens pour anéantir, dans l'application, le droit consacré par la législation. Les artifices employés pour y parvenir se seraient perpétués, ils auraient entretenu l'exaspération mutuelle; enfin la paix eût été impossible.

On pourrait croire que la constitution décemvirale était la plus propre à conduire à ce partage égal du pouvoir; mais des raisons graves purent déterminer à l'abolir à ja-

[6] Nos aïeux, guidés par le souvenir des révolutions que subirent les constitutions des États libres, comprirent parfaitement la position des patriciens et des plébéiens; ils s'en firent une tout autre idée que les savans, que leurs propres descendans, et que leurs contemporains étrangers à ces villes libres. Ainsi on lit dans le Tite-Live de Mayence pour l'an 400 : *Lorsque Lucius Cornelius Scipion était bourguemestre des gentes, et Marcus Popilius Lenas de la commune.*

mais. Il n'en aurait pas moins fallu séparer la censure de la préture urbaine; car on avait compris quelle énorme puissance résultait de leur réunion : d'ailleurs on n'avait point encore oublié comment la perfidie de quelques plébéiens abandonnés à l'arbitraire avait, dans le sein du collége, créé une majorité tyrannique. Désormais, il est vrai, on aurait joui de la protection du tribunat; mais on trouvait plus de garantie dans la personne d'un seul consul. Le pouvoir égal des tribuns militaires avait eu souvent de très-mauvais effets dans la guerre; quoique dans les dangers le remède fût la création d'un maître unique, et que l'on y fût habitué, le gouvernement le plus en harmonie avec l'esprit du peuple devait être celui qui se rapprochait le plus de la forme royale, en tant que des précautions étaient prises pour qu'il ne devînt pas tyrannique. Enfin, les patriciens auraient résisté avec bien plus d'obstination à un ordre de choses qui eût partagé les pouvoirs dans toutes leurs branches, et qui eût conduit sur-le-champ au but que la république n'atteignit qu'une génération plus tard. Du moins le vague de la proposition permettait de poser des bornes au consulat, et de réserver pour leur ordre une partie de ses attributions primitives. Il y avait même pour eux un avantage marqué à accepter ces conditions, surtout si on réfléchit au partage égal et inévitable des places du tribunat militaire et de ses attributions telles qu'elles avaient été déterminées par la transaction de 350 [7]; or, on n'aurait pu se dispenser de l'admettre. Il faut considérer de plus l'importance et la splendeur du consulat. Beaucoup de patriciens, ceux-là même qui ne prétendaient plus qu'eux seuls pouvaient prendre les auspices, étaient encore les esclaves d'un préjugé enraciné depuis l'enfance; ils auraient consenti au renversement de l'État plutôt qu'à l'acceptation d'une réforme, quoiqu'elle ne fît que rétablir ce qui déjà avait été formellement proclamé comme un droit. C'étaient d'ailleurs des

[7] Tom. II, p.393.

hommes d'un noble caractère, bienveillans, incapables d'abuser du pouvoir, ou même de nier que les leurs n'en eussent fait un fort mauvais usage. Il n'y avait pas moins de droiture dans la conduite des plébéiens : pour eux et pour les leurs ils n'attendaient de cette amélioration que des avantages plus ou moins éloignés; mais dans la conviction intime qu'elle était indispensable à la république, ils étaient prêts à sacrifier pour le succès leur fortune et leur vie. Il arrive souvent que l'expérience seule démontre la sagesse d'une loi. Tite-Live fait faire par son tribun une objection en apparence très-forte ; si dans un danger pressant de la patrie, le plus grand homme de son époque demandait le consulat pour sauver son pays, et qu'il fût un patricien (son Appius ne pouvait nommer que Camille, notre pensée s'attachera plus justement à Scipion), si ce patricien avait pour concurrens d'autres patriciens de mérite, et qu'il se trouvât parmi les candidats un plébéien, un démagogue sans considération, ne serait-il pas absurde de voir son élection contestée et peut-être manquée, tandis que le plébéien n'aurait qu'à attendre tranquillement la sienne.

L'historien n'aurait pas dû reproduire cette objection sans y répondre ; car ses lecteurs auraient pu regarder comme incontestable ce qu'il ne réfutait que négligemment. Tite-Live aurait dû faire dire par Licinius, que pendant long-temps encore Rome ne verrait parmi les candidats au consulat que des hommes éprouvés à la guerre, et que le concurrent plébéien du plus grand capitaine ne serait pas inférieur à son concurrent patricien, lors même qu'aucun des deux ne pourrait s'élever à sa hauteur. Il fallait ajouter qu'un plébéien pouvait, comme tout autre, devenir le héros de son temps, pourvu qu'on ne lui enlevât point les rayons vivifians de la souveraine puissance. Mais les patriciens ne voulaient point qu'il se présentât un plébéien de cette trempe, ils préféraient en priver la république : on ne l'eût admis que dans les rangs inférieurs, heureux qu'un consul patricien voulût bien

condescendre à l'interroger et à l'écouter. Cette disposition sur le partage du consulat, cette mesure tant critiquée, n'était devenue nécessaire que parce qu'on avait acquis l'expérience d'une mauvaise volonté incorrigible. Il n'est pas douteux que si le premier ordre eût été de bonne foi, l'élection du plus digne, sans distinction de caste, eût toujours prévalu. Cependant à toute constitution libre il faut des garanties écrites; et qui pouvait encore croire à la bonne foi des patriciens? Heureuse la république, si du moins cette loi saintement jurée et scrupuleusement pondérée, eût été désormais à l'abri de toute audacieuse infraction! L'esprit de caste se fût perdu dans un sentiment universel d'amour pour la patrie, et si des jours d'épreuve et de malheurs étaient venus, il eût été permis à une postérité meilleure de s'affranchir pour un temps des entraves de la loi. Une défaite est moins funeste que la servitude, que l'engourdissement, que l'anéantissement des forces vitales. D'où viennent ces craintes sur l'incapacité, sur le défaut de vertu chez les plébéiens? Certes elles n'étaient pas inspirées par l'expérience; quand les patriciens ne réussissaient pas à les exclure du commandement, les tribuns consulaires plébéiens remportaient des victoires sur le terrain même qui avait été le théâtre de la défaite de leurs prédécesseurs patriciens. N'étaient-ils point patriciens, ceux qui avaient conduit l'armée à la journée d'Alia? D'ailleurs la constitution elle-même n'offrait-elle pas un remède assuré? N'avait-on pas la dictature affranchie de toute condition de caste? Du sein du peuple aussi devaient surgir des hommes qui, devenus dictateurs, sauveraient la patrie, sans la menacer, et qui ne tourneraient pas contre les citoyens des armes destinées à frapper l'ennemi.

L'historien aurait dû ajouter encore, qu'autrefois l'État avait agi bien sagement en faisant de communautés entières des citoyens romains; car c'est ainsi qu'une bourgeoisie s'étendit au point de devenir une grande nation. Il aurait dû dire qu'une plus grande extension de

ce système deviendrait nécessaire, si l'on voulait atteindre à un but plus élevé que celui qu'on s'était proposé depuis la domination exclusive des patriciens. Pourrait-on attacher à leur patrie adoptive les peuples nouvellement admis, si tous les honneurs étaient refusés à leur noblesse? Qu'arriverait-il si les maisons patriciennes venaient à s'éteindre dans la même proportion que par le passé, si l'on continuait à repousser les plébéiens de toute entreprise noble et élevée, si leurs riches étaient renvoyés à s'occuper uniquement d'affaires d'argent, si on se refusait à renouveler, à restaurer le premier ordre de l'État en y incorporant ce que l'Italie avait de plus pure noblesse, tandis que d'autre part l'admission d'affranchis viendrait altérer la substance de la nation? Les forces intellectuelles et la vertu de ce qui restait de patriciens seraient donc désormais la seule condition, la seule mesure des destinées de la république. L'expérience prouve que les oligarchies s'éteignent moins rapidement encore par la diminution du nombre des personnes que par le défaut de capacités. Que seraient devenues dès-lors toutes ces promesses de grandeur future, qu'à la naissance de la ville et à la fondation du Capitole les dieux avaient faites par l'intermédiaire des augures? Ceci pouvait paraître indifférent à quiconque ne voulait de puissance et de richesse que pour la durée de sa vie; mais comment empêcher ce qui était arrivé dans la plupart des républiques grecques, où une oligarchie toujours plus tyrannique succombait ordinairement sous une sanglante démocratie ou fléchissait sous un tyran? Dans Tite-Live. l'orateur aurait dû dire que cette révolution peut-être était plus voisine qu'on ne le pensait; que depuis longtemps déjà la république souffrait et languissait; mais qu'une fois affranchie de ses entraves, une fois la concorde rentrée dans son sein, rien désormais ne serait audessus de sa noble vocation.

Licinius aurait pu dire tout cela sans être doué de l'esprit prophétique; et puisque Tite-Live jugeait convena-

ble de traiter la question en style oratoire, voilà ce qu'il aurait dû lui faire répondre. L'histoire a prouvé que sa loi, en opérant un bien infini, n'a pas amené le plus léger préjudice. Les Decius, qui se firent victimes expiatoires pour tout le peuple, étaient plébéiens [8]; ce furent des plébéiens qui, les premiers, arrêtèrent Pyrrhus et le défirent : un plébéien soumit les Gaulois d'Italie ; le même mit un terme aux victoires d'Annibal. Un plébéien, général rustique, sorti d'une chaumière [9], détruisit les Cimbres et les Teutons; le consul qui sauva Rome de la conspiration de Catilina, était plébéien, et plébéiens aussi les Catons. Le grand Scipion, il est vrai, était patricien, et il domine sa nation comme Annibal s'élève au-dessus de tous les peuples. Les Emilius, les Valerius, les Sulpicius, les Fabius, et, sans parler des Scipions, d'autres branches des Cornelius, comptaient des hommes qui furent les premiers de la république. Leurs images figurent majestueusement à côté de celles des plébéiens illustres : chacun, prenant pour point de départ les actions de ses devanciers, s'élevait à de nouvelles hauteurs; mais la dégénération se mit partout, quand le pouvoir et la richesse vinrent corrompre les esprits. Les municipes rajeunissaient la nation, en lui fournissant de nouvelles familles ; enfin, à l'exception de quelques maisons, dont l'éclat

[8] Juvenal, VIII, 254 et suiv.

Plebeiæ deciorum animæ, plebeia fuerunt
Nomina : pro totis legionibus hi tamen et pro
Omnibus auxiliis atque omni pube latina
Sufficiunt dis infernis, terræque parenti
Pluris enim Decii, quam qui servantur ab illis.

[9] Juvenal, VIII, v. 245 — 253.

Arpinas alius Volscorum in monte solebat
Poscere mercedes alieno lassus aratro ;
Nodosam post hæc frangebat vertice vitem
Si lentus pigra muniret castra dolabra
Hic tamen et Cimbros et summa pericula rerum
Excipit et solus trepidantem protegit urbem
Atque ideo postquam ad Cimbros stragemque volabant
Qui nunquam attigerant majora cadavera corvi
Nobilis ornatur lauro collega secunda.

n'en fut que plus grand, les patriciens tombèrent bien bas. Catilina lui-même, Lentulus et Cethegus, les chefs de la conjuration, furent tous patriciens; aussi Cornelius Severus lui donne-t-il l'horrible nom de *crime patricien* [10].

La seconde rogation contenait la loi agraire de Licinius; elle est beaucoup plus citée que celle qui fit participer les plébéiens au consulat; mais on ne la connaît guère que comme la source des restrictions qui réduisirent à cinq cents jugères ce que l'on pouvait posséder sur le domaine public. Que ceux qui veulent tout comprendre et qui tiennent à se faire des idées claires et précises, se soient refusés à reconnaître qu'il ne s'agit point ici de propriété, mais uniquement de l'*ager publicus*, cela est tout simple : toutefois il est un fait qu'ils ne peuvent nier, c'est que la loi Sempronia, qui évidemment a pour objet ces terres énigmatiques, n'était que la reproduction de la loi Licinia sous une forme plus douce. Aujourd'hui que la nature de cette possession est expliquée de manière à ne pas laisser de doute, on reconnaîtra que dans Tite-Live ce domaine est suffisamment indiqué par l'emploi du mot *possidere* [11] : bien que dans son récit il ne nomme pas l'*ager publicus*, à supposer même que de son temps il ne fût pas évident pour tout Romain qu'une loi agraire ne pouvait concerner que l'*ager publicus*.

Cependant cette prohibition était nécessairement accompagnée de beaucoup de dispositions, dont quelques-unes furent fécondes en conséquences; en général, la loi Licinia devint la base du droit agraire futur. On reconnaît plusieurs de ses points principaux dans ce qui fut observé plus tard, et je crois pouvoir les retracer.

L'*ager*, le domaine du peuple romain, aura des limites déterminées. On revendiquera pour la république les terres usurpées par des particuliers. Les pièces dont la

[10] *Patricium nefas*. M. Seneca *Suasor*, 6.

[11] VI, 35, *Ne quis plus D jugera agri* possideret. T. II, remarq. 797.

propriété est en litige, seront vendues, afin que le droit décide entre particuliers [12].

Toute possession qui n'excède pas les limites fixées par cette loi, et qui n'est ni violente, ni cachée, ni précaire, doit être garantie contre les tiers.

A l'égard des terres nouvellement conquises, si elles n'ont point été laissées en la possession des anciens propriétaires, si on ne les a pas distribuées à la commune, si on n'y a point établi de colonie, tout Romain est autorisé à en prendre possession à charge de ne point excéder les limites déterminées par la présente loi [13].

Nul ne possédera sur le domaine plus de cinq cents jugères de terres arables ou vergers ; il n'enverra pas au pâturage plus de cent têtes de gros bétail, ni plus de cinq cents de menu bétail. Quiconque contreviendra à cette défense, sera cité devant le peuple par les édiles, pour y être condamné à l'amende. Il sera déchu de la portion de terres qu'il possède au-delà des prescriptions de la loi, et on en agira de même à l'égard du bétail, pour autant qu'il aurait dépassé le nombre [14].

[12] Il est bien certain que Denys n'a point inventé ce sénatus-consulte, qu'il dit avoir été concédé au peuple au lieu de la loi de Cassius (VIII, 76); mais l'authenticité de cet acte est plus que douteuse, si l'on considère qu'il n'y eut jamais d'exécution, et qu'avant l'an 305 les archives du sénat étaient secrètes. Chacun me concédera le peu de valeur des discours. Il me paraît qu'ici encore les annalistes ont complété un fragment en y introduisant des matériaux d'une époque plus récente. Ils auront puisé dans la loi Licinia, qu'ils connaissaient fort bien ; d'où il suit que sur ce point le texte de Denys nous fournit de quoi la rétablir. L'usurpation offrait un appât dès l'époque où le domaine ne payait point d'impôt, parce que la propriété particulière, offrant sûreté dans toutes les circonstances, devait toujours avoir une valeur vénale plus élevée. Cet appât devint plus puissant quand le domaine fut aussi soumis à l'impôt, quelque indulgence qu'on mît à le percevoir.

[13] Il n'y a nul doute que depuis la loi Licinia le domaine ne fût aussi possédé par des plébéiens, puisque C. Stolon lui-même enfreignit sa loi. En admettant que cela ait eu lieu au moyen de la vente, et qu'antérieurement déjà de riches plébéiens aient acquis de ces terres par ce moyen, il n'en sera pas moins vrai que la noblesse du temps des Gracques était pour la plupart plébéienne, et que sa possession se fondait sur l'*occupation* de ses aïeux.

[14] Rien n'est plus connu que la mesure de la possession. Les restrictions au droit de pâturage nous sont indiquées par Appien (*de bell. civ.*, I, 7). En 449 (454) les édiles plébéiens poursuivent avec succès des possesseurs qui ont outrepassé la limite (Tite-Live, X, 13), d'autres qui ont abusé du pâturage (*ibid.*, X, 23, 47 ; XXXIII, 42 ;

Le possesseur du domaine acquittera la dîme du produit envers la république pour les terres arables, et le cinquième de celui des vergers et vignobles. Il paiera une redevance annuelle par chaque tête de gros ou menu bétail pour droit de pâturage [15].

XXXV, 10; Ovide, *fast.*, V, v. 283 et suiv.). Il y a lieu de supposer que M. Popilius Lenas était édile plébéien, quand il convainquit l'auteur de la loi lui-même, de l'avoir éludée au moyen de l'émancipation de son fils. Il est toujours parlé d'amende en pareil cas. C. Licinius Stolon fut condamné à dix mille as, parce qu'il possédait mille jugères. Non que cette somme eût été fixée, ou qu'il y en eût une déterminée par chaque jugère d'excédant; le caractère essentiel de toute amende infligée était de varier selon les circonstances aggravantes ou atténuantes. Au surplus, la douceur de la législation de Sempronius indique qu'il n'y avait confiscation que de l'excédant, et non de la mesure légalement possédée.

Cinq cents jugères font plus de 70 rubbio, ce que dans l'*agro Romano* l'on regarde comme une *tenuta di grano*, bien assez considérable. Les administrations de main-morte et les intendans les donnent à un fermier qu'ils veulent favoriser, pour 20 scudi par rubbio, ce qui est un immense avantage pour les *mercanti di campagna*. Les terres très-fertiles, comme l'est par exemple la vallée d'Aricie pour le chanvre, rapportent au propriétaire de 60 à 70 scudi de fermages par rubbio. A Rome, les grands propriétaires pouvaient en jouir par l'intermédiaire de leurs cliens. Les plantations d'oliviers et les vignobles sont encore bien plus productifs. On se convaincra que la loi n'avait pas pour but de gêner la richesse ni les grandes exploitations, si l'on considère la fertilité extraordinaire du midi, et celle du Latium en particulier; et si l'on réfléchit que les 500 jugères consistaient en terres labourables ou en plantations, tandis que les terres vagues servaient de pâturages. Les Athéniens auraient regardé cette étendue comme fort grande: l'héritage d'Alcibiade ne comportait pas 300 plètbres, ce qui ne fait pas même 120 jugères (Platon, *Alcib.*, *pr.*, pag. 123, c.). Remarquez d'ailleurs que la restriction ne s'appliquait qu'à la possession, non aux acquisitions de propriétés, soit romaines soit étrangères. Pour cela il n'y avait point de limites.

[15] Il est prouvé que long-temps avant la loi Licinia la redevance était rétablie; mais il y a lieu de croire que cette loi en fixait bien l'assiette, en confiait la surveillance aux autorités plébéiennes, et que, par conséquent, cette ordonnance, qu'Appien nous a conservée, en faisait partie (App., *bell. civil.*, I, 7, pag. 10). Les fruits et les vignes pouvaient payer un plus fort impôt que les blés, parce qu'il n'y avait point de semailles, et que d'ailleurs la culture en est moins chère et moins pénible; elle n'exige pas, en effet, ces labourages réitérés jusque dans les jachères, *terra nera*, ni ces travaux, pour expulser la mauvaise herbe. C'est pour cela que le *mezzajuol* donne trois seaux de vin sur quatre, tandis qu'il ne paie que moitié du blé. Ainsi la Judée donnait aux rois de Syrie la moitié de ces fruits, et ne payait que le tiers du blé (1 Maccab., 10, 39). La dîme était une contribution fort modique. L'Égypte payait aux Pharaons le cinquième (Gen., 47, 24, 26). Les Indiens donnent d'un quart jusqu'à trois quarts; et dans ce cas il faut qu'ils empruntent au fermier en chef les semailles, et jusqu'au grain nécessaire à leur nourriture. Ces tributs en nature furent dans toute l'Asie la source des immenses richesses des princes. C'est ce qui explique l'opulence de David et celle de Salomon. Il paraît que Carthage levait sur l'Afrique soumise un tribut d'un quart; car dans la première guerre punique, lorsqu'on doubla le tribut des villes, on perçut pour la campagne la moitié des récoltes en grains et en fruits (Polybe, I, 72). Les Arabes ne prenaient que le dixième (*aschera*). Ce fut un grand soulagement pour l'Orient épuisé par le système financier de Byzance, et bien cer-

Les censeurs vendront les revenus réservés au peuple romain sur l'*ager publicus*, au plus offrant et pour un lustre. Les publicains donneront à la république caution de bien et fidèlement remplir leurs engagemens. En cas de calamités imprévues, le sénat pourra leur faire remise d'une partie de la somme. Le produit sera appliqué à la solde de l'armée [16].

Les publicains s'entendront avec les possesseurs sur la portion de revenus que ceux-ci doivent payer à l'État. Le bétail ne pourra être envoyé au parcours qu'après avoir été inscrit et quand les droits seront payés. Ce qui sera frauduleusement dérobé à cette prescription, retombera au pouvoir de l'État [17].

Les possesseurs du domaine sont tenus d'employer, comme ouvriers, des hommes libres dans une proportion déterminée, eu égard à l'étendue de leurs biens [18].

Jusque-là les dispositions de la loi que nous avons pu retrouver sont générales et d'un effet durable. Ce qui suit avait un caractère de circonstance.

Ce que des particuliers possèdent maintenant au-delà de cinq cents jugères de terres arables ou de vergers, sera réparti en lots de sept jugères et assigné à tous les plébéiens en toute propriété [19].

tainement il ne payait pas moins que la Syrie ne recevait des juifs ; car Rome, autant que nous pouvons le savoir, ne diminua qu'une fois les charges qui pesaient sur les pays conquis. Les sujets des califes purent donc se consoler des contributions de guerre qu'ils avaient souffertes lors de la conquête. La condition des vaincus ne devenait cruelle que quand le souverain faisait valoir le droit de propriété qu'il avait acquis par la conquête.

16 Vendre, par *mancipation*, voyez tom. II, p. 171 ; sur la caution et la remise, voyez Polybe, VI, 17 ; pour l'emploi, voyez le sénatus-consulte dans Denys, VIII, 73.

17 Il faut bien distinguer ceci de l'excédent de possession dont il a été parlé pag. 13 ; Cicéron, 3, *Verr. frum.*, 12 ; Varron, *de re rust.*, II, 1.

18 Appien, l. cit., cite cette disposition, et il n'y a pas de doute que Salluste n'en fit mention dans le passage auquel appartient ce fragment donné par Servius, *ad Georg.*, II, 209, et Fronto, *ad Antonin. de orat*, *pag.* 250, *edit. R. pag.* 30, *edit. B.*

19 Aucun historien, j'en conviens, ne parle de cette assignation ; mais elle était indispensable. Le droit de prendre part à des conquêtes futures était bien vague ; c'eût été une triste consolation pour ceux qu'il s'agissait de soulager sur-le-champ. Dans Columelle, 1, 3, il est parlé de jugères liciniennes de cette dimension, ce qui prouverait que la loi continuait ces assignations de lots plébéiens : il paraît que cette locution passa dans l'usage du discours ; l'auteur, au surplus, se montre ignorant de l'histoire, au point d'a-

Pour l'exécution de cette loi il sera nommé des triumvirs [20].

Ces dispositions seront confirmées par le serment des deux ordres, et vaudront comme une transaction conclue à perpétuité [21].

Ceux qui ont bien compris ce qu'était le domaine romain, n'ont pas besoin que l'on s'attache à justifier la loi de Licinius, pas plus que le tribun lui-même ne jugeait nécessaire de faire à ses auditeurs une longue déduction du droit et des avantages qui en découleraient. L'équité de sa mesure fut sans doute contestée : il en est de cela comme de la diminution de l'intérêt de la dette publique ; car ce qui opère un bien général peut blesser quel-

tribuer l'assignation des terres à un tribun du peuple, qui l'aurait faite après l'expulsion des Tarquins : ce tribun serait Licinius. Il y a lieu de supposer qu'il avait sous les yeux le passage très-obscur de Varron, *de re rust.*, 1, 2, sur les deux Stolons, et qu'il prit le chiffre qui vient après les mots *post reges exactos*, pour l'indication erronée de l'année de la révolution, et par conséquent pour CCXLV, tandis que ce chiffre était tout autre dans son manuscrit. Le nombre CCCLXV qu'on lit maintenant dans Varron, doit être rejeté. Je ne puis prouver comment il faut le corriger ; je ne puis que donner de la vraisemblance à une conjecture ; je la réserve pour l'époque à laquelle appartiendrait ce second Stolon, entièrement différent du réformateur. A ce nombre près, le passage est entièrement sain : seulement il faut ainsi rétablir la ponctuation qui maintenant la défigure : *civem Romanum : et, qui* — puis : *appellabant, ejusdem.*

Une disposition générale sur les lots de sept jugères à assigner à chaque extension de territoire, est, quoiqu'on en fasse mention, chose peu vraisemblable. Quoique les lois liciniennes fussent en vigueur, on n'en trouve pas d'exemple jusqu'à M. Curius. Les assignations générales sont fort rares, et quand elles ont lieu, la mesure est plus petite. Une fois qu'on eut reconnu aux plébéiens un droit égal à l'occupation, ces distributions, bonnes pour le temps de Cassius, purent paraître superflues, peut-être même trop favorables. L'expérience prouva néanmoins qu'on ne pouvait s'en passer ; la plupart manquaient de moyens pour exercer l'occupation sur des terres éloignées, tandis qu'ils pouvaient affermer la petite propriété qui leur était assignée. Les choses changèrent quand on ne considéra plus la différence des ordres, quand la nation fut divisée seulement en pauvres et en riches, en puissans et en faibles, et les conséquences des lois de Licinius y conduisirent promptement.

Sans doute que pour une pareille assignation la loi aura institué et organisé des *fora* et des *conciliabula*.

20 On nommait, pour l'exécution de chaque loi agraire, un collége de plus ou moins de membres ; le plus souvent c'étaient des triumvirs, et je l'admets ici d'autant plus volontiers, que des triumvirs furent nommés pour constituer la république d'après les lois liciniennes. Le soin de mettre en vigueur la loi agraire aura été leur principale affaire. Les décemvirs du sénatus-consulte de Denys, les decemprimi, très-bons pour le temps de Cassius, n'auraient pas convenu ici.

21 Appien, l. cit.

ques particuliers. Alors il a pu arriver qu'un patricien se prévalût d'anciennes prétentions exclusives, mais le tribun lui aura répondu qu'à partir du décemvirat, les *gentes* et les plébéiens ne formaient plus qu'une bourgeoisie ; que depuis son origine l'ordre plébéien avait droit à l'assignation, et ne l'avait jamais obtenue sans violence. Il aura ajouté que les plébéiens combattaient pour la république. Il aura fait remarquer à son avide adversaire combien s'ouvriraient pour les patriciens d'autres sources de gains, d'autres genres de possessions, une fois que la république serait sainement constituée, le peuple dans l'aisance, les finances dans la prospérité, et que par conséquent la république pourrait s'agrandir par des conquêtes. Il pouvait dire encore qu'il fallait fonder l'État sur une innombrable quantité de petits propriétaires, et en rehausser l'éclat par les vastes possessions des familles nobles. Il faut déplorer l'erreur de Tib. Gracchus. Il se fit illusion ; il crut que les principaux citoyens ne seraient plus désormais insensibles à la honte ; qu'on ne les verrait plus, comme les plus infâmes, se livrer entièrement à leur avarice, dédaigner le droit, l'équité, le salut public. S'il n'avait eu cette trompeuse pensée, il ne se serait point appliqué à guérir un mal qui avait pénétré déjà jusqu'à la moelle cet État dégénéré. Sans l'erreur de cette ame généreuse, Rome n'aurait point souffert les secousses qui, après d'indicibles souffrances, amenèrent un état de choses plus mauvais encore que l'oligarchie qui allait s'accomplir quand Gracchus voulut y porter remède. Mais personne ne niera que, si la loi de Licinius eût été observée, elle eût empêché cette dégénération qui rendit impossible le maintien de la constitution antique, et que Rome ne se fût point partagée entre quelques milliers de riches et une innombrable quantité de misérables. C'est une assertion sur laquelle il n'y a point d'erreur possible ; et sans avoir le don de la prophétie, C. Licinius pouvait annoncer avec une entière assurance tout le bien qui résulterait de sa loi ; il pouvait prédire dans quel abîme

tomberait la république, si la cupidité agissait toujours sans frein ; il pouvait supplier la commune de ne se point laisser tromper, de ne point abandonner sa rogation.

Heureux l'État dans lequel on pouvait rétablir, ne fût-ce que pour un siècle, au moyen d'une loi Licinia, une population de cultivateurs libres ! En Grèce, au contraire, les distributions de terres créaient une propriété nouvelle, qui jamais n'avait de consistance. Les philosophes les approuvaient, sans en excepter celle opérée par Timoléon, comme un mal inévitable.

Le pape Léon IV eût été reconnu par les Romains des meilleurs siècles comme leur véritable concitoyen ; on l'eût jugé digne d'agrandir le *pomœrium*, lorsqu'il fonda une colonie à Portus pour protéger la ville contre les Sarrasins, et qu'il lui donna non-seulement des terres du Saint-Siége et des couvens, mais encore de ses biens particuliers. Un historien dit : il aimait trop la patrie, et attachait trop de prix à la conservation du peuple qui lui était confié, pour tenir à la possession de quelques biens périssables : il savait que la cupide détention de ces biens avait coûté la vie à beaucoup de monde [22].

La troisième rogation Licinia portait que l'on déduirait du capital des dettes le total des intérêts payés jusqu'alors, et que le reste serait soldé par portions égales en trois termes, d'année en année [23]. Cette loi, sans doute, faisait violence au droit ; mais c'est ainsi qu'en agit Sully quand il décompta avec les traitans qui avaient prêté leurs capitaux à l'État, du temps de la ligue ; il retrancha aussi du capital les intérêts usuraires, et fixa l'intérêt à un taux usité de son temps et qui paraîtrait aujourd'hui fort exagéré. L'appréciation morale des faits anciens ne doit pas se faire d'après notre manière de voir : il faut se conformer aux idées du temps. L'antiquité condamnait l'usure avec presque autant d'aversion que l'église primi-

22 Anast., *de vitis Pontific., pag.* 283, *ed Mogunt.*

23 Nous ne pouvons pas dire quel fut le sort de ceux qui n'étaient pas même en état de s'acquitter de la sorte.

tive ou l'islamisme ; de fréquens exemples avaient accoutumé les esprits à l'intervention de l'État dans les affaires entre créanciers et débiteurs. Néanmoins l'auteur de ces sortes de lois n'était pleinement justifié que quand leur application lui causait à lui-même des pertes de quelque importance : s'il se dérobait à leurs coups, il était presque aussi méprisé que s'il en eût tiré avantage. Il ne fallait guère attendre de Licinius qu'il se sacrifiât comme Solon, la cupidité l'égara au point de lui faire enfreindre sa propre loi sur la possession ; mais il n'est pas supposable non plus qu'il ait péché comme les amis de Solon et de Cléomène. Eût-on gardé le silence sur cette faute plus grave, tandis qu'on nous parle si souvent de l'autre infraction ? Ce silence et ses possessions mêmes prouvent qu'il n'y avait point sur sa réputation de tache de ce genre. Le peuple romain n'eût point choisi pour interprète l'homme accablé de dettes. L'insolvabilité était un déshonneur ; elle pouvait conduire à l'esclavage, ou, d'après la loi Petelia, à la dégradation civique. En général, la nation romaine ne se confiait qu'à des hommes aisés et d'une conduite régulière. Il ne manquait rien à Curius ni à Fabricius.

Dans les États modernes, toute atteinte à la législation sur les dettes blesse non-seulement ceux qui sont à même de supporter la perte, mais encore la classe bien plus nombreuse de ceux qui ne le peuvent pas ; la spoliation frappe des veuves, des orphelins, pour ne soulager que le propriétaire obéré de biens considérables. Ce n'est point ce qui arrivait à Rome : il y a dissemblance complète entre ce qui se passe sous nos yeux et l'état des débiteurs romains. Le négociant n'empruntait guère pour ses profits et ses spéculations qu'à la grosse aventure, et Rome n'était pas une ville de commerce. L'agriculture améliorait sa terre par le travail ; le prix des biens se payait comptant, et lorsqu'un héritage advenait à plusieurs par succession, et qu'il était impartageable, on continuait à en jouir en commun. Il en résulte que les

dettes que frappait la loi Licinia n'étaient que la moindre portion de ce qui fait aujourd'hui la masse des obligations; qu'elles n'avaient d'autre origine que le besoin, et qu'elles étaient dignes de commisération, la prodigalité et l'inconduite n'y étant pour rien; somme toute, elles ressemblaient à ces dettes usuraires qui ne trouvent de protection que dans un fanatisme de légalité poussé jusqu'à la superstition. Les lois sur la banqueroute permettent la conservation de quelque fortune; dans les saisies de biens nobles le dissipateur le moins consciencieux est encore traité avec quelque libéralité. La loi Licinia garantit la liberté personnelle et conserva à la république des citoyens qui, sans elle, eussent été vendus à l'étranger, et qui eussent péri de misère. La déduction des intérêts n'eut aucune des suites qui chez nous seraient inséparables d'une pareille loi, c'est-à-dire que plus d'un capital en serait absolument anéanti. Quelque élevé que fût le taux de l'intérêt, il n'y avait point de si anciennes dettes. Je ferai voir, quand je traiterai ce sujet, que la durée ordinaire du prêt devait être l'année de dix mois : si au bout de cette année le débiteur n'avait pas personnellement le moyen de se libérer, il cherchait un nouveau créancier [24] qui lui donnât capital et intérêt, ou bien il fallait qu'il conclût avec l'ancien un autre arrangement. La perte que le créancier souffrait en diminution de capital n'était donc jamais bien considérable. Si les intérêts avaient été cumulés, il est évident qu'on les retranchait; mais dans ce cas le capital demeurait intact. On perdait les intérêts de deux ans, cela est incontestable, puisque le remboursement se faisait sans intérêt, comme celui de la dot, qui était réparti en trois années, et comme ces années étaient cycliques, il en aura été de même des termes accordés par les tribuns. Il est remarquable que les tribuns n'adoucirent point la sévérité de l'ancienne

[24] Festus, s. v. *Versura.*

législation sur les dettes, et ne rétablirent point de dispositions contre l'usure.

C. Licinius et L. Sextius promulguèrent leurs rogations sous les tribuns consulaires de l'an 378; ils avaient pris possession de leur charge quatre jours avant les ides de Décembre, et les tribuns consulaires conservèrent la leur jusqu'aux kalendes de quinctilis. Les patriciens tenaient beaucoup à en empêcher l'adoption dans le *concilium* de la commune, de peur que, si le refus venait du sénat et des patriciens, il n'en résultât une révolte ou une *sécession*. Ils gagnèrent dont les huit collègues des deux tribuns pour faire avorter, dès ce premier pas, ces propositions si redoutées. Ces huit tribuns interdirent la lecture qu'on en devait faire avant de voter; or, il n'y avait qu'un greffier qui pût valablement y procéder, et s'il passait outre, au mépris de l'opposition, il pouvait encourir la peine de mort si le tribun opposant le voulait. Ce fut une atteinte à la force de l'intercession, lorsque dans ces derniers temps de la république C. Cornelius lut en personne un projet de loi que son serviteur n'osait pas lire par respect pour la défense qui lui en était faite [25].

Aucun tribun ne pouvait refuser la lecture à la commune; car il n'était que son représentant : il ne pouvait directement rien interdire à son collègue, mais jusqu'au moment où les tribus se séparaient, il pouvait empêcher de voter, en arrêtant et en rendant impossibles les actes qui devaient préalablement être accomplis par des subalternes [26].

Les auteurs des lois furent donc invinciblement arrêtés dans leur entreprise, et n'ayant pas la témérité de Cornelius, ils devinrent la risée de leurs adversaires. Ils ne se montrèrent point blessés dans leur amour-propre, mais quand l'année fut révolue et quand vint le jour de nom-

[25] Asconius, dans l'argum. du discours pour Cornelius.

[26] Cicéron, *fragm. Cornelianæ*, et Asconius dans le commentaire.

mer les tribuns militaires de l'année suivante, ils empêchèrent l'élection.

Pendant cinq ans que dura la lutte, ils renouvelèrent leur opposition chaque fois que les pouvoirs des magistrats expiraient. Il n'y eut, dans cet intervalle, que quatre collèges de tribuns militaires, et dans les Fastes on a compté pour une année pleine, le temps qui s'écoula sans magistrature entre les deux premiers et les deux derniers[27]. Ces intervalles eurent des interrois: dans l'antiquité, l'administration était en général peu affairée, elle n'en marcha pas moins. L'interroi avait juridiction[28], mais il est douteux que les tribuns aient permis l'exécution d'aucune sentence portant atteinte à la liberté d'un plébéien. Ils auraient même pu empêcher les tribus de se réunir pour nommer ces magistrats: le permettre, fut de leur part acte de douceur et de modération. Quand il y avait nécessité de résister aux peuples voisins, l'opposition cessait et l'on nommait des tribuns militaires. Cependant leur charge se renouvelait d'année en année, et bien que l'influence des *gentes* pût opérer des réélections ou faire nommer d'autres partisans de l'aristocratie, la cause de la liberté plébéienne se fortifiait de la prolongation même de la lutte entre les deux partis. On nommait tribuns du peuple, les partisans des propositions licinienues, tandis qu'on voyait s'affaiblir de plus en plus le nombre de leurs adversaires. Dès leur troisième[29] tribunat, 380 — 381, il n'y avait plus dans le collège que cinq opposans assez embarrassés et assez humbles. Il paraît que l'élection suivante amena des tribuns unanimes. Tite-Live le dit en termes très-clairs dans son récit des troubles de

[27] Tom. II, pag. 541. Ainsi l'on a quelquefois considéré la somme dont on acquittait la dîme, comme étant elle-même la dîme. Il ne faut donc pas être surpris si l'on a regardé comme quatre ou cinq années d'anarchie continue les quatre années de magistrature ou les cinq de la lutte; de la sorte on aura attribué aux législateurs dix tribunats.

[28] Tite Live, XLI, 9.

[29] Dans Tite-Live, qui rêve cinq ans d'anarchie, c'est le huitième.

l'année 382[30], quoiqu'il parle quelques lignes plus bas de la contestation des tribuns avec leurs collègues opposans, assertion que réfute l'ensemble des événemens. Dès le commencement de l'année, les tribuns poussèrent à l'adoption de leurs propositions; comme il arrive toujours qu'on se hâte quand on se voit enfin débarrassé d'un obstacle qui nous a long-temps importuné. Le sénat eut recours aux moyens les plus extrêmes, à des moyens qu'il avait pu négliger tant qu'il avait la ressource de l'opposition tribunicienne.

Camille fut nommé dictateur, et se mit à lever une armée au jour indiqué pour l'adoption des lois [31]. Il ordonna, sous les peines les plus sévères, que la commune se retirât du Forum où elle avait déjà commencé à voter; enfin il commanda aux licteurs d'employer la violence. Ce vieillard croyait, à l'aide de cet appareil de force, se rendre aussi puissant que l'avait été autrefois Cincinnatus; mais les temps étaient changés: les tribuns lui opposèrent une conduite calme et réfléchie. Ils promulguèrent une rogation portant: que si Camille agissait en qualité de dictateur, il encourrait une amende de 500,000 as; ou bien ils annoncèrent par un édit qu'en vertu du plébiscite junien, ils poursuivraient Camille en paiement de cette amende, quand il aurait déposé sa dictature, pour réparation de ce qu'il avait troublé l'assemblée de la commune. Dans le premier cas la commune n'aurait pu rien résoudre avant la troisième nundine ou jour de marché, et ce nouveau vote aurait également été empêché par Camille. Qu'il y eût édit ou rogation, peu importait: cela devait lui paraître une coupable violation de la majesté de sa charge. Mais la dictature ne possédait la toute-puissance que par l'obéissance libre et respectueuse de tous. Dans cette circonstance, au contraire, la tempête

[30] *Cum tribus vocarentur, — nec intercessio collegarum latoribus obstaret, trepidi Patres ad —ultima auxilia — decurrunt.* Tite-Live, VI, 38.

[31] Plutarque, *Camill.*, pag. 150 et suiv.

fut si violente, que, cédant aux conseils de tous les hommes sensés, Camille abdiqua [32].

A quelques détails près, les deux historiens sont d'accord sur ce récit [33], et il ne faut tenir aucun compte d'une autre version rapportée par Tite-Live, et selon laquelle Camille aurait abdiqué par respect pour les auspices. Mais il existe un renseignement digne d'attention, quoiqu'il soit presque monosyllabique: il contredit directement une bonne partie de la narration reçue, et il ne peut être concilié avec elle qu'au moyen d'additions, qui supposent que les choses se passèrent tout autrement que ne nous le dit l'histoire. D'après ce renseignement, Camille n'aurait point été nommé dictateur pour ces troubles, mais pour la guerre; il aurait abdiqué pour obéir à un sénatus-consulte, à cause d'un édit rendu contre les soldats [34]. C'est ce que nous disent, dans leurs fragmens, les Fastes appelés capitolins, que l'on a réunis sous Auguste. Quoiqu'on y ait procédé avec peu de critique, ils sont dus à d'anciens documens. D'ailleurs, qui donc aurait inventé cette version humiliante pour le héros qui fut déifié comme un autre Romulus? Les anciennes divisions de parti étaient oubliées : ces querelles étaient devenues inintelligibles. Il faut donc regarder cette men-

[32] Tite-Live a bien raison de dire, que si les tribuns ont pu prendre une pareille décision, il n'était donc pas possible non plus de les empêcher d'adopter les trois rogations. Cette remarque aurait dû le conduire à rejeter comme une malencontreuse addition les mots *plebes scivit*, dans lesquels gît toute la difficulté. Quant au doute qu'il émet sur cet excès d'audace de la part d'un tribun et sur le succès qu'il obtint, cela est bon pour des temps ordinaires. Il écrivait les Annales d'après les anciens au fur et à mesure de la marche du temps; mais s'il eût bien connu les événemens des années qui suivirent presque immédiatement, il se serait souvenu qu'en 392 (397) le dictateur L. Manlius fut forcé par les tribuns d'abdiquer (Tite-Live, VII, 3); c'était probablement aussi par une menace d'amende. La rogation n'avait d'ailleurs rien d'illégal : celui qui était menacé, s'il voulait s'opposer à payer l'amende après l'expiration de sa charge, pouvait agir en dictateur tant qu'il était au pouvoir; il avait la faculté d'empêcher les tribuns de mettre leur bill aux voix; mais il fallait bien qu'un jour il abdiquât, et dès-lors les conséquences de la menace étaient inévitables.

[33] Nous retrouvons Denys dans Plutarque.

[34] *Rei gerundæ causa* ob edictum *in milites ex Sc. abdicarunt*. Le complément est de Pauvin, il n'y en a pas d'autre possible.

tion comme empruntée aux anciens Fastes; c'est un vieux débris de la plus pure substance de l'histoire. Il s'ensuivrait que ces contestations avec les tribuns sur leur loi, ne seraient qu'une transposition des faits de sa dernière dictature; la sédition que l'on voulut apaiser par la nomination du dictateur P. Manlius, aurait été provoquée par un édit de l'orgueilleux général; son abdication aurait été commandée pour éviter de plus grands maux, et l'amende dont il fut menacé par les tribuns pour le cas où il agirait comme dictateur, n'aurait eu d'autre objet que de le contraindre à obéir au sénatus-consulte.

Ordinairement, dans sa lutte avec la classe opprimée, le sénat d'une aristocratie en décadence se montre plus sage que les autres hommes du même ordre, quoique ceux-ci n'aient que peu ou point de part aux grands et séduisans priviléges qu'il s'agit de conserver. On est toujours disposé à écouter la voix de la justice, quand il faut délibérer au milieu de difficultés de tout genre, et quand l'expérience nous éclaire sur les suites de l'obstination; au contraire, ceux qui n'ont aucune responsabilité sont les plus violens; on les entend répéter sans cesse, qu'il faut que le gouvernement se montre fort, qu'il ne doit pas faire la moindre concession, etc. Dans le sénat romain, une circonstance encore venait accroître la sage modération qui l'animait; plusieurs plébéiens y siégeaient déjà, et beaucoup de patriciens des plus illustres avaient contracté des alliances avec le second ordre. Tel M. Fabius Ambustus, beau-père de Licinius; tel P. Manlius, que le sénat appela à la dictature pour apaiser la fermentation. Il est évident qu'il se fit médiateur de la paix, puisqu'il désigna pour général de la cavalerie C. Licinius Calvus, plébéien, qui était à la fois son parent et celui du législateur[35].

[35] C'est ce que dit Tite-Live. C'est le tribun militaire de 377, aïeul de l'aimable poete. Plut., *Camill.*, p. 150, dit que c'était Stolon le tribun, et Dion rapportait la même chose. Voyez *fr.* 33 *Reim.*, où il y avait certainement le mot δήμαρχος avant le mot

Une décision dont la proposition était peut-être contemporaine des autres rogations, créa un préjugé très-favorable à l'adoption des lois; ce fut la rogation qui porta à dix le nombre des gardiens des livres sibyllins, en ordonnant que la moitié de ces gardiens serait prise parmi les plébéiens. C'était un sacerdoce grec en l'honneur d'Apollon; il n'avait rien de commun avec les auspices, et il n'y avait aucun prétexte de le refuser à la *plebs;* néanmoins cette décision lui reconnaissait une part égale au destin du gouvernement. Il paraît qu'alors on essaya de transiger[36]. Le sénat se montra disposé à céder pour ce qui concernait le domaine public et les dettes, mais il se refusa absolument à accorder le consulat plébéien; le peuple allait voter (le dictateur ne s'y opposant plus) les rogations qui l'intéressaient immédiatement, faisant pour le surplus preuve de cette légèreté, de cette ingratitude que la multitude apporte toujours dans ces sortes d'affaires. Mais les tribuns rédigèrent les trois rogations en une seule, pour qu'il y eût adoption ou rejet du tout; probablement c'était bien plus encore pour empêcher le sénat et les patriciens de gagner la foule par l'adoption de deux des trois rogations. Ainsi, lorsque la chambre des pairs était d'accord avec la couronne, celle des communes, dans des temps difficiles, avait soin d'incorporer dans un bill financier, les résolutions pour lesquelles il n'y avait point à espérer de sanction de la chambre haute. Quelque étrangères que ces résolutions fussent au bill, il n'y pouvait rien être changé, il fallait adopter ou rejeter. On rapporte que Licinius répéta au peuple une antique plaisanterie: *s'ils ont envie de boire, il faudra qu'ils mangent*[37]. Les deux chefs du peuple n'acceptèrent

ὄντα. Malgré tout cela, il n'est pas supposable que le tribunat du peuple fût competible avec aucune autre charge.

36 Dion, l. cit.

37 ὡς οὐκ ἂν πίοιεν, εἰ μὴ φάγοιεν, d'après la correction de H. S. Reimar, dans les fragm. de Dion, 33.

d'ailleurs leur réélection que sur l'assurance que la commune était résolue à tout oser.

L'année 383 (388) ramena la paix; malheureusement l'histoire ne parle qu'en termes fugitifs des luttes terribles[38] qui vainquirent enfin l'obstination du sénat et du dictateur. Les rogations étaient complètement adoptées; il ne manquait plus que la sanction du sénat et des *gentes*. Mais au lieu de l'accorder, on nomma Camille pour dictateur contre le peuple. Il n'y a nul doute qu'il n'ait essayé de troubler sa liberté par une levée de soldats. Il est tout au moins fort vraisemblable que le plan était, comme l'avait autrefois voulu Cincinnatus, de tenir en dehors de la banlieue de Rome une apparence d'assemblée de centuries à laquelle le pouvoir dictatorial imposerait la révocation des lois déjà votées. Cette fois encore la puissance, qui devait servir à de si mauvais desseins, demeura sans effet. C'est à ces événemens que se rapporte ce que dit Plutarque[39] de l'exaspération des tribuns, qui auraient ordonné de retenir Camille prisonnier au Forum. Cet auteur entasse en quelques jours des faits qui probablement ont rempli des mois entiers.

Enfin les lois étaient confirmées dans toutes les formes, et déjà L. Sextius Lateranus était élu consul plébéien; mais les patriciens réunis en curies refusèrent de ratifier son élection[40]. Cette démarche inconsidérée ralluma toute la fureur de la discorde. Tite-Live se contente de dire qu'il y eut des menaces terribles, et que le peuple fut près de se retirer. Ovide qui, pour ses Fastes, recherchait avec soin les vieux récits, peut être regardé comme une autorité; or, il va encore plus loin[41]. Il ne serait pas étonnant que Tite-Live, impatienté de ces longues que-

38 *Ingentia certamina*. Tite-Live, VI, 42.

39 Plut., *Camill.*, pag. 151, d.

40 *Patricii se auctores futuros negabant*. Tite-Live, l. cit. Sans doute elles exerçaient ce droit pour chaque élection; mais s'il était démontré qu'à chaque nouveau choix elles repousseraient tout plébéien, l'adoption des lois n'était plus qu'une dérision.

41 Ovide, *Fast.*, I, v. 643: *causa quod a Patribus sumptis secesserat armis Vulgus, et ipsa suas Roma timebat opes.*

relles, eût adouci dans sa précipitation ce que les anciennes Annales racontaient unanimement. Ovide ne se borne point à une sédition d'un caractère menaçant; il raconte que le peuple avait pris les armes et s'était réuni (sans doute sur l'Aventin). Mais Camille lui-même était fatigué de ces funestes différends, il désirait s'endormir en paix. Soixante ans s'étaient écoulés depuis la bataille où, sous le dictateur A. Postumius, il avait, selon la tradition, commencé sa réputation militaire et reçu ses premières blessures. Il se fit l'arbitre de la paix entre les deux ordres, et promit d'élever un temple à la Concorde, s'il réussissait. Les plébéiens consentirent à ce que la préture urbaine demeurât au premier ordre comme magistrature curule, et les patriciens accordèrent qu'à l'avenir le pouvoir judiciaire serait exercé alternativement d'année en année. En récompense de ce traité, le fils de Camille fut le premier élevé à la préture. D'après cela, les curies sanctionnèrent à l'avance tous les choix de l'année, et probablement toutes les lois de Licinius furent jurées comme une transaction par les deux ordres. Quant à la loi agraire, on nous l'atteste formellement.

Les nouvelles charges curules de l'an 384.

Le rétablissement du consulat aurait, à moins de changemens formels, reproduit toutes ses attributions telles que les exerçaient encore les consuls dont l'élection était quelquefois illégalement obtenue, en dépit de la constitution, qui voulait des tribuns militaires. De la sorte la préture eût été constamment réunie au consulat; mais en l'absence des consuls, le *custos urbis*, le gouverneur eût-il été désigné par eux ou par une élection populaire? c'est ce que nous ne pouvons deviner; car depuis le décemvirat il n'apparaît de vestiges de cette magistrature que dans les années où il y a des tribuns consulaires.

De la sorte le consulat eût été, à la censure près, rétabli dans toute la puissance dont quatre-vingt-dix ans aupa-

ravant on demandait avec instance la restriction et le partage. Il était tout simple que désormais les partis eussent des idées toutes différentes ; autrefois, en effet, les devanciers des patriciens considéraient chaque diminution de l'autorité consulaire comme un attentat à la souveraine puissance, et maintenant que le consulat était partagé, ils réclamaient cette diminution avec autant d'ardeur qu'autrefois leurs adversaires, parce qu'ils voulaient que sous un autre titre la portion d'autorité ôtée au consulat leur restât comme un privilége. Les plébéiens, dans la vue de ce résultat, regardaient l'accumulation des pouvoirs comme un mal fort supportable. Cependant on trouvait, en faisant cette concession aux patriciens, un heureux moyen de rapprochement ; d'ailleurs, si c'était pour le moment un immense sacrifice, il était trop absurde pour qu'il pût être de quelque durée. On renouvela la charge de gouverneur sous le nom usité déjà depuis fort longtemps de *pretor urbanus*, mais de telle sorte qu'il eût juridiction même en la présence des consuls. Les curies autrefois avaient conféré cette magistrature, mais il était bien entendu que désormais ce serait l'affaire des centuries.

Dès qu'il ne fut plus question de priviléges de caste, la dépendance où le peuple avait vécu à l'égard du sénat ne se conserva qu'en un seul point : c'est que le bien-être, le malheur de chacun pouvaient dépendre du sénateur que, dans les contestations, le préteur lui désignait pour juge. Ce qui plus tard fit la force d'une branche du pouvoir, avait été fondé anciennement sur la prépondérance de l'ordre. Le nombre des sénateurs plébéiens, quoique fort petit, s'accroissait de jour en jour, et déjà il y avait parmi les patriciens des hommes plus bienveillans, plus équitables; mais réunis aux premiers, ce n'était encore qu'une minorité. Dans ces circonstances il n'était pas indifférent de savoir à quel parti appartiendrait le magistrat qui indiquait arbitrairement les juges.

De plus, il importait beaucoup aux patriciens que le

tribunal arbitre d'équité en matière de possession sur l'*ager publicus*, appartînt à un des leurs, afin qu'il pût préserver de toute recherche les infractions à la loi de Licinius. Parmi les raisons à donner pour colorer cette prétention, il y en avait une très-spécieuse, c'est que le maintien de la possession était la principale attribution de la préture, et que long-temps encore le premier ordre aurait à la possession un intérêt prépondérant.

Le partage des attributions du consulat fut donc fort inégal; les patriciens s'en étaient réservé plus des deux tiers. Le préteur était le collègue des consuls, nommé sous les mêmes auspices et sous la présidence de l'un d'eux [42]. Aussi est-il fort vraisemblable que dès l'origine il eut six faisceaux, tandis que les consuls ensemble n'en avaient que douze [43]. Bien que la juridiction fût conservée à cette charge, elle demeura aussi au consulat comme y ayant été primitivement comprise, et même il est arrivé parfois que, sur l'appel, les consuls ont réformé des sentences du préteur sur la possession [44].

De la part des plébéiens ces concessions n'eurent point un caractère rétrograde. Ils trouvèrent une compensation dans l'organisation de l'édilité curule; elle les admit désormais d'année en année à l'exercice d'un pouvoir qui paraît ne leur avoir jamais été concédé antérieurement, si ce n'est pendant la courte durée du second décemvirat. Les patriciens n'en retirèrent qu'un peu d'éclat, mais les plébéiens en jouirent aussi. Il est vrai que le récit conservé par Tite-Live semble indiquer que l'avantage fut

42 Tite-Live, VII, 1.

43 Polybe indique toujours cette magistrature par les six faisceaux, et non-seulement pour les préteurs envoyés en province, mais encore pour celui de la ville (XXXIII, 1, 5). Cela est trop précis pour comporter aucune conciliation avec beaucoup d'autres passages connus, dans lesquels on ne donne au préteur de la ville que deux licteurs; sans cela on aurait pu dire qu'il en prenait plus quand il sortait de Rome. Je ne puis résoudre la difficulté. Dans Censorio, c. 24, la loi Pletoria paraît en établir deux : on ne peut admettre le chiffre de Polybe; car il faudrait une interprétation forcée pour écarter le passage de l'Epidicus de Plaute, I, 1, 26, duquel il résulte que de son temps il y en avait deux.

44 Valere Maxime.

tout entier du côté de la jeunesse patricienne, du moins quant à la vanité satisfaite. D'après ce même récit, un sentiment de délicatesse les aurait engagés à y faire participer les plébéiens [45]; mais il a été imaginé dans un temps où l'importance et les principales attributions de l'édilité étaient déjà tombées dans l'oubli. Que l'auteur de cette indication se complaise à vanter la chevaleresque générosité des jeunes patriciens, qui s'offrirent à supporter les frais du quatrième jour de fête, de celui que vota en l'honneur du rétablissement de la paix la pieuse reconnaissance du sénat ; qu'il nous dépeigne l'avarice des édiles plébéiens et la bassesse des sentimens qui leur fit refuser ce surcroît de dépense, je le veux bien ; mais de quel droit exigeait-on d'eux de plus fortes dépenses que par le passé, sous le prétexte que le sénat avait institué un jour de supplications au nom de l'État tout entier? D'ailleurs l'esprit d'ordre qui repoussait les prodigalités était bien préférable à l'avarice et à l'usure. Ce qu'il y a de plus maladroit dans cette invention, c'est que les jeux romains ou grands jeux dont on augmenta la dépense, ne regardaient en rien les édiles plébéiens, attendu qu'ils étaient donnés pour le *populus*. Ce qui le prouve, c'est que les places y étaient assignées par curies [46]. La division des castes s'étendait même aux jeux publics. Les édiles de la commune présidaient aux jeux plébéiens, et il est clair aussi que ces jeux ne pouvaient être célébrés dans le grand cirque ; c'est pour cette destination qu'on aura bâti le cirque flaminien à l'endroit même où se tenaient autrefois les assemblées de la commune [47]. Lors même que les édiles plébéiens auraient présidé aux grands jeux, que leur importait qu'on en prolongeât la durée? Le témoignage de Fabius ne nous apprend-il pas que jusqu'à la première guerre punique la république assignait

[45] VI, 42.
[46] Tome I.
[47] *Ibid.*

par an 500,000 as pour les frais de la célébration [48]? Si cette célébration se convertit en une liturgie à la façon de celles de l'Attique, ce fut sans doute la conséquence du mauvais état des finances de l'État; du reste cela était tout-à-fait contraire aux habitudes de Rome, qui puisait dans le trésor tout ce qu'il fallait pour les dépenses et pour soutenir la dignité des magistrats [49].

Est-il possible de raconter sérieusement que le sénat, voyant les patriciens envahir trois magistratures curules pour une qui était concédée à la commune, en fut blessé comme d'une chose peu équitable [50], et que ce fut pour ce motif qu'il décida, dès la seconde année, que l'édilité alternerait entre les deux ordres? Ne se souvient-on plus des efforts du parti qui dominait encore cette assemblée pour enlever à la *plebs* le seul avantage qu'elle eût obtenu?

Mais ce récit lui-même (et tel est le caractère particulier de l'histoire romaine) repose sur un fond de vérité que l'on peut encore découvrir. L'addition d'un jour aux grands jeux [51] est de toute autre nature que la prolongation ou la répétition de fêtes que l'on ordonnait parfois dans des circonstances de joie ou de deuil. Ce fut une innovation permanente : le quatrième jour était ajouté pour la commune, comme autrefois chacune des trois tribus avait eu successivement le sien; aussi, quand fut abolie la dignité royale, le tribun des chevaliers plébéiens forma avec ceux des trois tribus un collége de quatre représentans de la souveraine puissance. Il est même probable que dès-lors un quatrième jour avait été ajouté,

[48] Denys, VII, 71.

[49] Qualque peu de ménagemens qu'on gardât envers les plébéiens, il n'est pas supposable qu'on exigeât de leurs magistrats de donner à leurs frais des spectacles aux *gentes*, comme aujourd'hui les pauvres juifs sont tenus, dans le Rome moderne, de fournir le Pallium pour le prix de la course.

[50] Tite-Live, VII, 1. *Verecundia inde imposita est senatui ex patribus jubendi ædiles curules creari.*

[51] On voit clairement dans Tite-Live de quelles fêtes il est question : l'opinion de Plutarque, qu'il s'agit de fêtes latines, est une bévue.

puis supprimé ; et que, rétabli après la paix entre les deux ordres, il avait disparu de nouveau. Une fête qui fut visiblement instituée dans le temps qu'on signale comme l'époque de Tarquin l'Ancien, ne pouvait manquer d'attribuer, sur-le-champ, le même honneur aux trois tribus. Comment supposer que les Titiens n'y prirent part qu'à dater de la création du consulat, les Lucères seulement après la réconciliation avec la *plebs?* L'institution du quatrième jour fut donc la reconnaissance solennelle des droits de la *plebs*, qui désormais fit partie intégrante de la nation romaine ; c'était dire qu'elle touchait d'aussi près aux grands dieux pour lesquels on célébrait les jeux, que les trois anciennes tribus. La conséquence en était qu'à leur tour ses magistrats présideraient. Le partage de l'édilité curule fut donc une nécessité, non une amélioration amenée par des dispositions plus sages. On ne nie pas que dès la seconde année on n'ait élu des plébéiens. S'il n'en eût été décidé ainsi dès le principe, il eût fallu des années de lutte pour y parvenir.

Au surplus, les plébéiens n'auraient gagné à cela qu'une distinction honorifique, si l'édilité curule n'avait eu que les attributions qu'elle avait du temps de Cicéron, ou si elle n'eût été que ce qu'il l'a faite dans son exposé de la constitution[52]. D'après cela ils n'auraient guère acquis d'autorité, qu'en ce point que leur surveillance sur la ville et le marché s'étendrait désormais aux patriciens. Depuis la législation décemvirale les édiles plébéiens avaient exercé leur police sur toute la ville, comme dans les plus anciens temps sur leur commune[53]. Toutefois cette attribution n'atteignait point les patriciens. Il y avait compensation pour ceux-ci, en ce qu'un magistrat pris dans leur sein exerçait tous les deux ans son autorité, non plus seulement sur leur ordre, mais dans un cercle

[52] Cicéron, *de legib.*, III, 3 (7).

[53] Le soin de veiller à ce qu'on ne révérât que des dieux romains (Tite-Live, IV, 30), était évidemment une attribution générale.

dont il avait été exclu jusqu'ici. Si, dans le commencement, l'édilité curule n'avait eu que la surveillance de la ville, du marché aux grains et des jeux, elle n'aurait jamais été que le premier degré des honneurs; personne ne l'aurait recherchée plusieurs fois; on ne l'aurait point briguée après avoir rempli les fonctions les plus élevées, pas plus qu'on ne la brigua dans les siècles suivans. Et cependant M. Valerius Corvus, qui avait été consul dès sa vingt-troisième année, la demanda quatre fois. Dans les anciens jours, T. Quinctius, après trois consulats, fut nommé juge criminel[54]; et l'esprit de cette questure, jusque-là exclusivement patricienne, était d'appartenir alternativement aux deux ordres par l'élection des centuries. L'organisation de cette édilité était une partie essentielle de la législation de Licinius; ce fut un grand progrès vers la liberté générale.

Il est impossible de dire en quels cas on donnait, pour juger les crimes non manifestes, un juge du sénat, ni quels étaient ceux où l'affaire était soumise au tribunal de la nation ou des tribus. Mais on sait assez que le *perduellio*, l'accusé de trahison, quand il ne dédaignait pas un vain sursis, quand il n'aquiesçait pas au jugement des duumvirs, en appelait à la juridiction du *populus*. Dans toutes les affaires qui ne portaient pas sur des crimes d'État proprement dits, lorsqu'une autorité romaine était chargée de l'accusation, on suivait évidemment la même marche. La déclaration de culpabilité émane préalablement de cette autorité, et le jugement du peuple n'intervient que parce que le condamné a droit d'en appeler à ses pairs, c'est-à-dire à la nation. Peut-être n'est-il plus possible de dire en quel temps est né le droit de plainte générale, droit dont l'abus a donné naissance à l'institution des quadruplateurs, espèce d'accusateurs publics. Tant que l'amende multiple fut poursuivie au nom du fisc, la plainte a dû être poursuivie au nom de l'État.

54 Tite-Live, III, 25.

Les édiles curu.es nous apparaissent comme une magistrature intermédiaire entre les questeurs accusateurs et les *triumviri capitales*[55], magistrature criminelle, investie du droit de juger, et faisant valoir ses arrêts devant l'assemblée du peuple: d'après cela, un récit fort abrégé a pu la représenter comme n'exerçant que les fonctions du fiscal. C'était encore la questure qui avait fait mourir Manlius. Après cela on n'en voit plus de trace dans tout ce qui nous est resté de Tite-Live. Ils recherchaient les crimes, dit Varron, comme aujourd'hui les *triumviri capitales*[56]. La création de ces triumvirs était racontée dans le XIe livre de Tite-Live. Les derniers livres de la première décade sont les seuls qui puissent nous montrer l'instruction criminelle entre les mains des édiles curules, telle que l'avaient eue autrefois les questeurs. La réorganisation de cette charge ne fit pas plus périr cette juridiction, que la juridiction du préteur n'éteignit celle des consuls. Dans une circonstance où les *triumviri capitales* n'auraient pu intervenir, M. Marcellus eut recours aux anciens droits de l'édilité dont il était revêtu, et poursuivit le coupable devant le peuple[57]. Le titre même de la nouvelle magistrature indique qu'elle ne pouvait être compétente pour poursuivre, devant le peuple, des crimes dont la punition n'était que l'amende. Les édiles demeurèrent donc chargés du maintien des lois sur l'usure. La juridiction relative à une possession trop étendue du domaine, pourrait n'avoir été que plus tard transférée des édiles plébéiens[58] à ces triumvirs.

Les faits suivans attestent les attributions des édiles comme instructeurs et comme accusateurs.

[55] Si ceux-ci n'ont reçu cette charge que dans des limites plus restreintes et avec moins de dignité, cela ne fait rien à ma remarque. Les édiles la reçurent entière.

[56] *De l. l.* V, 14 (II, pag. 334). Il n'eut pas l'occasion de dire que dans l'intervalle leur charge avait été remise aux édiles; il ne fait qu'expliquer le nom des questeurs.

[57] Valère Maxime, VI, 1, 7. Plut., *Marcell.*, pag. 298, e.

[58] Les édiles plébéiens firent encore prononcer quelques condamnations de ce chef. Tite-Live, X, 23.

On dénonça à l'édile curule Fabius, les empoisonnemens commis par les matrones[59].

Les douze Tables prononçaient la peine de mort contre celui qui, par des enchantemens, attirait sur son champ le blé des voisins : l'édile curule, Sp. Postumius Albinus, porta devant le peuple une accusation de ce crime[60]. On ne saurait donc soutenir que cette magistrature était restreinte à la police de la ville.

Les anciennes lois, expression fidèle de la pureté des anciennes mœurs, punissaient de mort l'attentat à la pudeur de tout citoyen qui n'était pas déclaré infâme par la loi; elles punissaient de même les faits honteux, commis de son consentement, et les simples propositions. Les *triumviri capitales* agissaient aussi d'après ces lois[61]. M. Marcellus, édile curule, poursuivit devant le peuple celui qui avait essayé de séduire son fils[62]. Une chose non moins extraordinaire, c'est que l'on admit une accusation contre un tribun du peuple pendant la durée de sa charge, c'est que le peuple se contenta du genre de preuve qu'on lui présenta. Le coupable fut condamné uniquement à raison de la vertu de son accusateur; la rougeur et le silence de l'enfant, qui ne pouvait articuler cette infamie, achevèrent de le confondre.

L'atteinte à la chasteté de femmes nées libres[63], était punie au nom de la bourgeoisie, dont l'honneur en était blessé ; on la poursuivait tant sur elles-mêmes que sur leurs séducteurs. Pour les femmes c'étaient de grosses amendes, pour les hommes c'étaient peut-être des peines plus fortes.

59 Tite-Live, VIII, 18.

60 Pline, *H. N.*, 18, 8.

61 Valère Maxime, VI, 1, n.° 10.

62 Val. Maxime, VI, 1, n.° 7. Plut., *Marcell.*, p. 298, e.

63 Les mœurs des affranchies étaient abandonnées à elles-mêmes, et la présomption leur était tellement contraire, du moins en ce qui concerne le temps passé dans l'esclavage que l'union d'un citoyen avec l'une d'elles portait atteinte à sa considération civique, et peut-être le dégradait.

Les édiles curules poursuivaient l'affaire devant le peuple contre les unes[64] et contre les autres[65].

Je conjecture aussi que Pullius et Fundanius, les accusateurs de P. Clodius, qu'ils poursuivirent à cause de la défaite de Drepana[66], n'étaient pas, comme les appelle le scoliaste par lequel nous connaissons cet événement, des tribuns du peuple, mais des édiles curules[67].

Quand la majesté d'une magistrature souffrait quelque atteinte, c'était un édile[68] qui citait devant le peuple, souvent ils citaient les usuriers[69]; plus tard ils remplacèrent les édiles plébéiens dans les poursuites pour abus de pâturage, et poursuivirent aussi des patriciens; car il y avait long-temps déjà que leurs riches n'étaient pas plus disposés que les patriciens à frauder les droits de la république.

Les peines prononcées n'entraient point dans le trésor public; on les employait toujours à la construction d'édifices, à des embellissemens ou à des jeux; et quoique annuellement la somme totale dût beaucoup varier, et le

64 Tite-Live, VIII, 22. Valère Maxime, VIII, 1, n.° 7.

65 Tite-Live, X, 31. De ce que l'amende fut employée à la construction d'un édifice, sacré, Pighius a justement conclu que Q. Gurges était édile.

66 Le scoliaste sur le discours *in Clodium et Curionem*, *pag.* 79, *ed. Mediol.*

67 D'abord parce que le nom de Pullius se présente rarement, et qu'il est fort vraisemblable que le Clivus Pullius, comme le Clivus Publicius aura été établi par cet accusateur au moyen de l'argent provenant de l'amende, *pecunia multatitia*, infligée à Clodius, et qui s'élevait à douze mille as; 2° parce qu'on trouverait difficilement un autre exemple de deux tribuns accusant en même temps, tandis que les édiles agissaient ordinairement en commun, *diem dicebant*; 3° parce que le scoliaste, oubliant qu'il les avait qualifiés de tribuns, parle ensuite de l'opposition des tribuns comme s'il était question de tout le collége, et non de la majorité opposée à deux tribuns; 4° à cause de l'expression *dies dicta perduellionis est.* C'était donc comme successeurs des *duumviri perduellionis* qu'ils agissaient. Une pareille accusation à diriger contre un consul excédait de beaucoup les pouvoirs des *triumviri capitales*.

68 Les Publicius qui, pour prix de la multa, établirent sur l'Aventin le beau Clivus de ce nom, sont appelés par Varron et Ovide édiles plébéiens, et par Festus édiles curules. Nous ne pouvons décider entre ces autorités, et surtout il ne faut rien changer dans Festus, au mot *Publicium*, et *Velia* doit rester. Si toute la région entre le Celius et le Palatin en faisait partie, il est certain que le *Clivus publicius* rendait de ce côté l'Aventin accessible aux voitures, tandis qu'autrefois il fallait faire un grand détour, sortir de la ville et regagner la montagne en rentrant par la porte Trigemina.

69 Par exemple, Tite-Live, VII, 28; X, 23. Pline, *H. N.*, XXXIII, 6.

plus souvent demeurer au-dessous des besoins, il se pourrait qu'on l'eût destinée à la célébration des grands jeux. Toujours est-il certain que les amendes que faisaient rentrer les édiles plébéiens, s'appliquaient aux dépenses des jeux de leur ordre. Ces anciens édiles étaient juges et portaient des accusations devant le peuple, leur charge était une sorte de questure. Aussi y avait-il des rapports entre l'édilité et les fonctions de juges patriciens, du moins en ce qu'ils faisaient rentrer de l'argent pour la célébration des fêtes. Si les questeurs eussent ainsi dirigé les jeux, la questure eût été la véritable édilité de leur caste; mais plus probablement c'était une prérogative honorifique des consuls, quelquefois des gouvernans de la ville; prérogative que leur fit perdre la fondation d'une magistrature nationale, embrassant à la fois les deux ordres; on échangea pour un titre plus humain le titre sinistre d'une juridiction terrible.

Il n'est pas douteux qu'alors on n'ait aussi changé les attributions des édiles plébéiens: toute trace de leur ancienne juridiction s'évanouit, si l'on en excepte les poursuites pour délit de pâturage. Mais les rapports que les deux édilités eurent entre elles dans la suite, constituent l'une des plus insolubles énigmes des antiquités romaines.

Tite-Live dit assez clairement que, dès la seconde année, on commença à alterner pour l'édilité curule entre les plébéiens et les patriciens[70]. Il n'est pas moins certain que dans sa pensée cette mesure ne fut pas de durée, et que, selon lui, on choisit bientôt librement dans les deux ordres[71]; mais c'est une erreur: parmi ce peu de mentions d'édiles curules pour sa première décade, les deux de la même année sont toujours du même ordre. L'on peut se

[70] Tite-Live, VII, 1, 5, 6. Assurément Gaius n'a cité le consulat de L. Genucius et de Q. Servilius (385) que pour indiquer en quelle année parurent les premiers édiles curules choisis dans la *plebe*. Lydus, après avoir mutilé cette indication au point de la priver de sens, l'a jetée dans ses décombres (*de magistr.*, I, 46).

[71] Tite-Live, l. cit. *Primo ut alternis annis ex plebe fierent, convenerat; postera promiscuum fuit.*

convaincre, en jetant les yeux sur les années marquées de nombre pair, puis sur celles de nombre impair, que l'usage d'alterner s'était maintenu. Dans les Didascalies sur Térence [72], les édiles apparaissent dans le même ordre vers 590, époque pour laquelle déjà les livres de Tite-Live nous manquent. Polybe, dont l'ouvrage parut pour la première fois au commencement du septième siècle, dit qu'un usage traditionnel veut qu'on nomme deux patriciens à la fois [73]. On observa donc la séparation des ordres pour l'édilité curule long-temps après qu'il avait cessé d'en être question pour le consulat.

L'époque qui reproduisit ces deux magistratures sous une nouvelle forme curule, en fit naître aussi une troisième, qu'ensuite on ne revit plus jusqu'à la chute de la liberté. Junius Gracchanus avait fait une histoire de la constitution romaine : parmi beaucoup d'indications encore plus défigurées, il nous est resté un renseignement qui est évidemment un fragment précieux de cet ouvrage : il nous apprend qu'après les cinq ans d'agitation et d'anarchie occasionnées par les lois liciniennes, on nomma, pour apaiser les troubles, trois juges législateurs [74]. C'est de cette magistrature sans doute que parlait Varron, quand, parmi ceux qui avaient droit de convoquer le sénat, il nomme avec les décemvirs et les tribuns consulaires, les triumvirs chargés de constituer la république [75].

[72] L'Andrienne est représentée pour les édiles M. Fulvius, M. Glabrio, plébéiens, 581 (586); l'Heautontimorumenos pour L. Lentulus, L. Flaccus, patriciens, 584 (589); l'Eunuque pour L. Albinus, L. Merula, patriciens, 586 (591). Dans les livres de Tite-Live, les chiffres pairs sont pour les édiles patriciens, les impairs pour les plébéiens. Il y a encore pour l'Hécyre deux couples d'édiles dont les années ne sont pas indiquées, l'un de patriciens, l'autre de plébéiens.

[73] Polybe, X, 4. *ἔθους ὄντος δύο πατρικίους καθίστασθαι.* Si cela eût été changé quand il écrivait, il y aurait ajouté *alors*, *τότε*.

[74] Lydus, *de magistr.*, I, 35. *τρεῖς νομοθέτας καὶ δικαστὰς προβληθῆναι πρὸς βραχὺ συμβέβηκε διὰ τὰς ἐμφυλίους στάσεις.*

[75] Aulu-Gelle, XIV, 7. *addit — item triumviros rei pop. Rom. constituendæ causa creatos jus consulendi senatum habuisse.* Il ne serait pas impossible que Varron n'eût écrit qu'après 700 (705) la lettre par laquelle il voulait remplacer la perte du livre adressé à Pompée ; mais personne alors n'aurait cité les tyrans qui venaient de s'élever ; d'ailleurs dans ce passage les triumvirs, ainsi que les deux autres magistratures évanouies depuis

Il ne peut y avoir de doute sur leur existence : une autorité extraordinaire avec droit de juger, était absolument nécessaire pour mettre à exécution des lois comme celles sur l'*ager publicus* et sur les dettes. Ainsi Tiberius Gracchus institua, pour toute la durée de son administration, un triumvirat dont les attributions outre-passèrent de beaucoup celles des colléges ordinairement institués sous ce nom pour le partage des terres. Sans doute C. Licinius se sera fait nommer membre de ce triumvirat, ce qui explique pourquoi il n'apparaît comme consul que deux ans après[76]. La mission de veiller à ce que ses lois ne fussent pas une lettre morte dépourvue d'effet, lui importait bien plus que les honneurs qui eussent été incompatibles avec cette mission.

Histoire intérieure jusqu'au complet affermissement du consulat plébéien.

Quoique la fermeté de Licinius eût opéré toutes les améliorations, accordé tous les bienfaits qu'il avait promis, il ne pouvait s'établir de paix sincère et durable que par le bénéfice du temps et par la force de l'habitude. C'étaient les seuls remèdes possibles. L'aveuglement des patriciens ne leur permit pas d'apercevoir combien seraient vaines leurs tentatives pour ressaisir leurs priviléges perdus : pour que la république pût enfin jouir du repos et de la liberté, il fallut que les choses en vinssent au point de la mettre en danger. Vingt-cinq ans se passèrent au milieu de sourdes mais violentes agitations, avant que ce but fût atteint.

Cette révolution, qui était enfin devenue possible par

long-temps, sont nommés par opposition avec les autorités existantes. Au surplus je me suis encore moins écarté de la leçon de tous les manuscrits *rei p. reconst.* que J. F. Gronove, qui sans nécessité écrivit *rei publicæ pop. R.*

[76] A moins toutefois que cette dignité ne lui ait été attribuée dans la supposition qu'elle n'a pu manquer aux auteurs de la loi. Les Fastes capitolins donnent à sa place C. Licinius Calvus.

le maintien de la paix à l'extérieur, fut suivie d'un long calme, pendant lequel le gouvernement s'occupa exclusivement de la mise à exécution des lois. Il se pourrait aussi que le sénat ne voulût point de guerre, pour que le consul plébéien demeurât dans une obscure inaction [77]. Des calamités physiques empêchèrent Rome de retirer aucun avantage de ce repos : la peste régna [78], et le fleuve inonda la plaine. Toutefois il s'était opéré, en moins d'une génération, un tel changement dans les esprits, que cette fois on ne put en imposer aux comices, en prétextant que les dieux étaient irrités de ce que l'on avait choisi les magistrats parmi des familles indignes : alors germa dans l'esprit des patriciens le projet d'anéantir les effets des lois de Licinius, en renouvelant les terreurs de la dictature, et en ordonnant une levée. L. Manlius, superbe et violent, fut créé dictateur en 387 (392), uniquement pour accomplir la cérémonie annuelle du clou [79]; quoiqu'il n'eût pas d'autre mission, il commença à faire des levées contre les Herniques, mais les tribuns le contraignirent à renoncer et à son entreprise et à sa charge.

L'année suivante, quand la guerre éclata, quand le consul L. Genucius fut surpris par les Herniques, quand il périt en combattant, tandis que les légions fuyaient [80], les patriciens s'inquiétèrent peu des malheurs de l'armée, et se réjouirent du désastre du général plébéien.

[77] Tite-Live, VII, 1.

[78] Cette maladie mérite bien le nom de peste, puisqu'elle enleva un censeur, un édile curule, trois tribuns du peuple, et que dans la nation elle sévit dans la même proportion. Alors mourut M. Camille dans un âge fort avancé, à moins toutefois qu'il n'ait été encore enfant à l'époque où déjà la tradition lui attribue des exploits héroïques. L'histoire romaine aussi démontre que la grandeur militaire conduit à une longue vieillesse ; rien ne soutient les forces vitales comme l'accomplissement d'idées fécondes, et cet avantage est surtout donné au grand général. L'ame est d'ailleurs excitée par une activité infatigable, par une passion sans relâche. L'uniformité ne la frappe jamais de sa langueur. Le poète aussi se soutient toujours profond, toujours jeune : ainsi dans l'antiquité vivait l'homme d'État. Il n'en est pas de même de l'homme d'affaires de nos jours ; le savant même est épuisé par un travail, qui rarement l'anime.

[79] Tite-Live, VII, 3.

[80] *Ibid.*, VII, 6.

On créa un dictateur; on en nomma encore dans les deux années suivantes, et, chose inouïe jusque-là, quatre dictatures se succédèrent. Ce fut sans doute pour les élections, bien qu'on ne fît encore aucune tentative. Le prétexte était que, l'incapacité des plébéiens pour prendre les auspices menaçant de quelque calamité, la dictature était le seul moyen d'y remédier. Mais en 390 (395), le mérite et le bonheur du consul Pœtelius réfutèrent cette absurdité. L'année suivante 391 (396), il y eut entre les deux ordres une grande division ; elle fut apaisée par la terreur qu'inspira la guerre contre les Tiburtins [81]. C'est probablement cette dangereuse sédition, cette fermentation de la commune, qui fit accourir le consul M. Popillius; il ne prit pas même le temps de se dépouiller du vêtement de Flamen de Carmenta, et quitta brusquement le sacrifice qu'il accomplissait, pour haranguer au Forum les citoyens irrités [82]. Ainsi, du faîte de la puissance, les plébéiens se montraient les garans, les conservateurs de la paix : il leur suffisait que les oligarques voulussent bien s'abstenir de la troubler.

En 394 (399), le consul M. Fabius ayant été battu par les Étrusques, C. Marcius Rutilius, consul plébéien de l'année précédente, fut revêtu de la dictature au grand déplaisir des patriciens. Il est hors de doute qu'il fut nommé par le consul plébéien M. Popillius : toutefois il n'est pas probable que ce consul ait fait autre chose que le proclamer. Au sénat, le parti de la raison pouvait être assez fort pour qu'il eût été choisi dans son sein. L'indifférence des oligarques pour le salut de la république, leur passion pour les prérogatives de leur ordre, étaient telles que, l'armée étrusque ayant pénétré jusqu'aux salines, près de l'embouchure du Tibre, les patriciens refusèrent au dictateur tout moyen de former une ar-

[81] Tite-Live, VII, 12.

[82] Cicéron, *Brutus*, 14 (56). De là le nom de Lænas : ainsi il fut le premier du nom. Les circonstances de ses autres consulats s'accordent moins avec celles-ci.

mée [83]. Cependant on avait affaire à un ennemi qui, deux ans auparavant, avait sacrifié trois cents Romains captifs.

Dans la suite, quand le génie prophétique du grand Scipion promettait de sauver et de venger la patrie, l'envie et les factions lui en refusèrent les moyens; par une cruelle ironie, on lui promit d'accomplir ses plans, mais on ne lui donna de forces que ce qu'il en fallait pour se tenir dans une désespérante inaction, ou même pour succomber. Alors le peuple, et tout ce que l'Italie avait de fidèle, prodiguèrent au héros beaucoup plus de ressources que le sénat n'aurait pu lui en décréter. Dans la circonstance qui nous occupe, il en fut de même; la bonne volonté des citoyens fournit à C. Marcius tout ce qu'il aurait pu attendre de lois votées dans la forme. Les propositions furent agréées par les centuries: il faut donc qu'il ait eu pour lui le sénat; car cette circonstance suppose un sénatus-consulte préalable. Peut-être même ce corps le secondait-il, quand, de retour de sa glorieuse campagne, il triompha sans l'assentiment des *patres* [84]. Mais dans les assemblées divisées en deux partis hostiles, une majorité qui ne se compose que de l'accession de quelques incertains ou de quelques timides, est toujours très-flottante. Il faut que le sénat ait accordé toute la prépondérance de son autorité aux oligarques, lorsqu'en la même année ils entreprirent de renverser les lois de Licinius. Ils avaient donc ressaisi une puissance qui leur manquait douze ans auparavant, quand ils n'avaient pas osé engager une lutte sérieuse avec la commune. Depuis deux ans, l'alliance avec les Herniques était rétablie, celle des Latins l'avait été auparavant: l'un et l'autre peuple avait obtenu des conditions aussi favorables qu'il pouvait les désirer, l'un et l'autre peuple offrait aux dominateurs un appui assuré.

[83] Tite-Live, VII, 27. *Omni ope impediebant* (*Patres*), *ne quid dictatori ad id bellum decerneretur pararetur*. *Eo promptius cuncta, ferente dictatore, populus* (les centuries) *jussit*.

[84] Tite-Live, VII, 17. *Sine auctoritate Patrum, populi jussu, triumphavit.*

Les élections furent confiées à des interrois, qui n'admirent point de suffrages pour des candidats plébéiens. Les tribuns résistèrent long-temps. Ce ne fut que le onzième interroi [85] qui put enfin proclamer les deux patriciens qui avaient obtenu le plus de voix. Il disait ironiquement que, d'après les douze Tables, la dernière résolution du peuple anéantissait les lois plus anciennes, et que l'élection (l'œuvre de sa violence) abrogeait celle de Licinius. Ainsi douze ans après cette loi, en 395 (400), les faisceaux revinrent à deux patriciens [86]. Ceux-ci regardèrent comme un devoir d'honneur de conserver à leur ordre, aux élections suivantes, l'avantage qu'il venait de reconquérir. Comme ils refusaient avec obstination toutes les voix données à des candidats plébéiens, le peuple et les tribuns s'en allèrent, et les consuls consommèrent, au moyen des voix des cliens, une apparence d'élection [87]. Quelques Annales, au lieu du deuxième consul patricien, nommaient M. Popillius [88], et l'indiquaient, sans doute, comme le consul légalement nommé, mais non proclamé, comme celui que le *populus* n'avait pas reconnu.

Pour la troisième année 397 (402), les patriciens se maintinrent encore dans leur possession illégale. Mais la fermentation en était venue à ce point qu'ils ne se fiaient plus à la puissance du consulat : pendant cinq années consécutives (397 — 401), il y eut toujours des dictateurs, bien que la paix régnât ou que les guerres fussent insignifiantes; le but était visiblement de dominer les élections. Cet accroissement de violence provoqua une plus vigoureuse résistance. T. Manlius, dictateur, avait résolu de laisser plutôt périr le consulat que d'accepter

[85] M. Fabius Ambustus : certainement ce n'est pas le beau-père de Licinius ; celui-ci est désigné par les initiales *K. F.*, celui-là par *N. F.* Du reste, il n'y aurait que trop d'exemples d'une pareille défection et d'un zèle semblable pour reconquérir, par toutes sortes d'inconséquences, le parti auquel on se donne.

[86] Tite-Live, VII, 17, 18.

[87] *Ibid.*, VII, 18.

[88] *Ibid.*, 18, in *fine*.

un consul plébéien[89]; mais les tribuns ne lui permirent pas de tenir l'élection. Il y eut un interrègne : l'obstination des deux partis le fit durer jusqu'au onzième interroi; enfin le sénat ordonna qu'on suivît les lois de Licinius : cependant ce ne fut qu'une concession arrachée pour une seule fois, un sacrifice à la concorde[90]. L'année suivante, les patriciens l'emportèrent au moyen de deux interrègnes : pour 400 (405) le peuple donna force à la loi, et la puissance de l'opinion irritée alla si loin, que C. Marcius Rutilus, celui qui le premier avait introduit dans son ordre la dignité dictatoriale, fut accepté comme éligible à la censure, et qu'il fallut, malgré leur répugnance, que les patriciens le reconnussent. Mais telles sont les vicissitudes de la victoire entre les partis dans un État libre, que le dictateur L. Furius Camillus put décider des élections de l'année suivante selon les vues de sa faction. Contrairement à un ancien sénatus-consulte, qui interdisait la réélection des magistrats curules, et contre toutes les convenances, il se nomma lui-même avec un collègue patricien, en extorquant les suffrages, et les patriciens ne rougirent point de ratifier ce choix, qu'ils avaient favorisé de tous leurs efforts[91]. Son mérite était estimé si haut et le besoin de recourir à la dictature était tellement imaginaire, que, quand son collègue Appius Claudius mourut, non seulement on ne nomma point de consul, nomination qui aurait nécessairement amené un nom plébéien, mais le sénat ne fit pas même de dictateur[92]. Ce sont des manœuvres qui devaient inspirer du dégoût à tout homme d'honneur, et ce sentiment a pu contribuer à ce que la loi Licinia fût observée pendant trois ans : on la viola de nouveau en 405 (410) et en 407 (412), et cette violation fut la dernière. Parmi treize consulats, à partir de 395 (400), année où l'on

89 Tite-Live, VII, 21.
90 *Concordiæ causa.* Tite-Live, l. cit.
91 Tite-Live, VII, 24.
92 *Ibid.*, 25.

s'écarta pour la première fois de la loi Licinia, jusqu'à celui dont il est question, il y en eut sept entachés de cette illégalité. Rome était sans cesse dans un état d'anxiété et d'agitation violente : il fallait en finir. On n'avait aucune espérance de voir les patriciens cesser leurs tracasseries. En rappelant un grand événement méconnu jusqu'à ce jour, je dirai comment la république trouva son salut sur une voie qui eût entraîné à leur perte presque tous les États libres, mais que les vertus du peuple romain changèrent en une voie de salut ; avant de le faire, je parlerai encore de quelques lois et de quelques événemens de cette époque.

Lorsqu'en 388 (393) l'élection de six tribuns des soldats fut transférée aux centuries [93], ce fut incontestablement une extension des libertés publiques, soit que le tribunat militaire eût été conféré par les consuls, depuis qu'il n'était plus magistrature, soit que les curies prétendissent au droit d'en disposer, malgré l'abolition des anciennes tribus.

En 393 (398) le consul patricien Cn. Manlius fit établir un impôt de cinq pour cent sur la valeur des esclaves affranchis. Cette taxe fut votée dans son armée, qui était campée sur la frontière d'Étrurie et divisée par tribus. Ce singulier plébiscite fut confirmé par le sénat et la bourgeoisie [94]. Il n'y avait rien à objecter au fond, parce qu'il rendait plus difficiles les affranchissemens, qui peuplaient d'étrangers la nation, et par conséquent faisaient abus du droit de cité. D'ailleurs, c'était un nouveau revenu pour l'État ; mais on aurait pu facilement atteindre ce but, en procédant régulièrement. On saisit donc le prétexte de faire une chose louable pour essayer de créer

[93] Tite-Live, VII, 5. Il ne peut être question des tribus, car ce sont précisément les classes qui formaient les centuries. Dans la suite aussi les tribuns militaires à nommer par le peuple l'étaient dans les mêmes comices que les consuls, et par conséquent par les centuries. Polybe, VI, 17.

[94] Tite-Live, VII, 16. *Legem novo exemplo in castris tributim — tulit. Patres — auctores fuerunt.*

un précédent, qui autorisât à former des assemblées délibérantes sous l'influence du serment militaire et de l'obéissance passive. C'est ce qu'un siècle auparavant Cincinnatus avait tenté pour parvenir à l'abolition du tribunat. Aussi les tribuns établirent-ils, dès la même année, la peine de mort[95] pour quiconque suivrait cet exemple.

En la même année, C. Licinius Stolon fut condamné d'après sa propre loi, parce qu'il possédait mille jugères de terres, dont la moitié sous le nom de son fils émancipé pour la forme. C'est un triste exemple de la puissance de l'avarice, même sur ceux que l'honneur devrait mettre le plus en garde contre elle ; ou, si l'on veut, cet exemple prouve que les bienfaits ne partent pas toujours des mains les plus pures, et que la meilleure cause est souvent mal représentée, tandis que les hommes sans reproche négligent de la servir.

En 397 (402) on créa deux nouvelles tribus[96]. Ainsi qu'on peut le présumer, d'après le nom de la tribu Pomptina, elles se composaient de Volsques, qui devinrent Romains, tandis que d'autres villes volsques passèrent aux Latins. Ainsi se maintenait l'équilibre entre les deux alliés.

Comme toutes les lois qui portent atteinte au crédit, celle de Licinius sur les dettes ne procura aux débiteurs que des avantages incomplets. Quoique le paiement du capital dût se faire sans intérêt, quoiqu'il fût divisé en trois termes, il fallut le plus souvent recourir à de nouveaux emprunts, et par conséquent se soumettre à payer de forts intérêts ; car les créanciers avaient à s'indemniser de leurs pertes. En supposant que l'abandon de

[95] Tite-Live, VII, 16. Mais pourquoi cette défense disait-elle : *ne quis populum sevocaret?* Cela pouvait être indifférent aux tribuns. La convocation des *gentes* dans le bois de Petelius n'était-elle donc pas une *sevocatio populi?* La loi n'aurait-elle pas plutôt interdit à tout magistrat possédant une charge curule avec *imperium* de séparer le *populus* de la commune, et de traiter en ce sens qu'il traite les affaires devant la commune seulement. Si l'on fit voter par tribus, non par centuries, c'est sans doute parce qu'il n'y avait pas de senatus-consulte.

[96] Tite-Live, VII, 15.

terres assignées eût éteint une partie des dettes, les demandes d'argent ne pouvaient manquer d'excéder ce que les remboursemens rendaient disponible pour de nouveaux prêts. L'endettement général est un véritable tonneau des Danaïdes : aussi les plaintes se firent-elles bientôt entendre plus pressantes et plus nombreuses que jamais, et l'expérience ayant prouvé qu'on ne pouvait se passer de lois contre l'usure, on rétablit, dix ans après la loi de Licinius, le taux de l'intérêt au douzième, par un plébiscite que les curies acceptèrent avec répugnance. Nous ferons voir que pour l'année civile cet intérêt était de dix pour cent. Sans doute aussi qu'on établit une amende quadruple contre les contrevenans, et c'est cette peine dont il est question quand on parle des condamnations de l'an 406 (411). On se sera bien gardé assurément de stipuler ouvertement ce qui était défendu : ainsi ce genre de délit n'était pas de ceux qu'on appelait *manifestes*, et n'était pas du nombre de ceux qu'un seul juge peut décider par un oui ou par un non : la connaissance en appartenait au peuple, véritable juge et juré.

Sur l'intérêt du 12°.

Tacite[97] dit que le taux du douzième fut établi par les douze Tables; Tite-Live avance qu'il fut fixé en 393 (398) au moyen d'une *rogation*. Il paraît donc évident que les intérêts n'étaient pas restreints au moment où passa la loi de Licinius; des créanciers impitoyables n'eussent pas manqué d'outre-passer le taux fixé, et il n'aurait été besoin que d'abandonner aux débiteurs l'amende quadruple revenant à l'État. D'un autre côté, comment supposer que Tacite, qui n'était pas indifférent aux antiquités de l'histoire romaine, n'ait pas même lu les douze Tables, qu'il les ait citées à l'aventure. Le respect dû à sa mémoire s'oppose à cette hypothèse. Un honorable

97 *Annal.*, VI, 16.

interprète a voulu mettre les deux historiens d'accord ; il a pensé que la disposition des douze Tables étant tombée en désuétude, il fallait unc innovation ; mais cela n'est point admissible. Il s'était écoulé trop peu de temps entre les douze Tables et les lois de Licinius, pour que l'endettement général pût être le résultat de la désuétude des douze Tables. J'aimerais mieux soutenir que la disposition a été formellement abrogée. Ce qui prouve qu'elle a existé dans les douze Tables, c'est qu'avant l'invasion gauloise il n'est pas question de plaintes pour dettes. D'ailleurs, s'il n'y avait eu pour l'intérêt un taux légal, sur quoi donc portait la quadruple amende prononcée contre l'usure ? Caton savait les douze Tables par cœur ; eh bien, il regarde cette amende comme une partie de la législation des anciens, de même que les dispositions sur le vol. Ces sortes de récits, avec indication d'année, ont, quand ils sont incorporés aux Annales, beaucoup plus de poids qu'une mention fortuite et fugitive, lors même qu'elle serait due au plus grand des écrivains. Il y a de même une immense divergence d'opinion sur la manière d'entendre l'intérêt du douzième ; toutes deux néanmoins se réunissent en ce point, que le calcul des intérêts, selon l'usage dominant à Rome dans les derniers temps, se faisait par mois dès le principe. L'une de ces opinions regarde la *centesima*, l'intérêt d'un mois, comme l'unité dont le douzième constituait le taux légal de l'intérêt, qui par conséquent eût été pour l'année d'un pour cent[98]. Les autres arrivent à cent pour cent par an ; pour eux, l'unité, c'est l'as, c'est-à-dire, le capital ; et prenant l'intérêt par mois, ils le supposent d'un douzième[99]. Cette dernière opinion ne peut se pré-

[98] Voyez, dans le Tacite d'Ernesti, les noms célèbres de ceux qui, désespérant de toute solution, ont adopté celle-ci.

[99] La réfutation qu'on va lire ne devait point être réimprimée, ainsi que le prouve la note suivante écrite par Niebuhr.

« La première édition de ces recherches s'arrêtait à une tout autre hypothèse ; savoir :
» que l'once devait être entendue du douzième par mois, ce qui portait les intérêts à cent
» pour cent par an. Il me parut convenable alors de signaler l'impossibilité de cette sup-

senter que comme hypothèse; il n'y a nul passage d'auteur dont on puisse s'appuyer, pour en faire ressortir une preuve ni même une analogie. Il faudrait donc qu'elle pût se prévaloir d'une vraisemblance intrinsèque. Jamais cependant on ne vit l'intérêt s'élever si haut. Il est évident que celui qui possède assez de biens pour offrir une garantie au créancier, pourrait vendre à moins de cinquante pour cent de perte, et cette opération, comparée à un emprunt de ce genre, serait encore un bénéfice. Quand on prend de l'argent pour des spéculations, il est possible de payer de gros intérêts, surtout quand il s'agit d'un prêt à la grosse aventure; mais si les affaires les mieux conduites, si les expéditions les plus lointaines ajoutent un capital au capital, c'est toujours un rare bonheur. Cela est absolument impossible quand on circonscrit ses affaires dans l'enceinte du pays : autrement il faudrait que le prix de toutes choses ne dépassât point leur produit annuel, tandis que d'un autre côté l'accumulation des capitaux amènerait une concurrence capable d'élever beaucoup les prix. Remarquez qu'il s'agit ici de la règle générale, et non de quelques cas spéciaux d'une exorbitante usure. Considérez d'ailleurs que ce que le peuple obtenait à l'aide des lois et au grand chagrin des patriciens[100], était nécessairement l'abrogation d'un taux antérieur, c'est-à-dire, que ce taux, que le peuple mettait tant d'ardeur à détruire, était encore beaucoup plus élevé. Supposera-t-on que ce taux légal ou usité fut d'abord de 200 pour cent, et qu'on le diminua dans la proportion où, selon la même hypothèse, on réduisit bientôt à cinquante l'intérêt ainsi rabaissé à cent

» position. Il n'y avait pas de preuves à réfuter. Aujourd'hui que personne ne s'en fera » le défenseur, il suffit de dire pourquoi nous ne reproduisons pas nos argumens. »

Je ferai remarquer qu'à la mort de l'illustre auteur, le remaniement du texte en cet endroit n'était pas encore assez avancé pour que l'on ait pu exposer ses véritables intentions sans se livrer au hasard de l'arbitraire. (*Note de M. Classen.*)

[100] Tite-Live, VII, 16. *Haud æque læta Patribus — rogatio : et plebs aliquanto eam cupidius scivit.*

pour cent? Mais d'après la loi Licinia elle-même, il fallait bien qu'il restât une portion du capital après déduction des intérêts[101]. Dans le cas contraire, cette mesure eût conduit, par voie de eonséquenee, à une usure mutuelle.

L'opinion la plus générale, eelle qui, dans le taux de l'intérêt du douzième, ne voit qu'un pour cent par an, se présente sous un tout autre jour. Il n'y a pas dans toute l'antiquité un point mieux établi que cette vérité, que dans la suite l'intérêt mensuel fut l'unité dont les douzièmes exprimaient le taux légal. Mais bien loin que cet intérêt mensuel, ees *centesimæ* aient représenté le capital, l'ancien as, il y a lieu de supposer qu'il s'agit d'un taux étranger, admis seulement au temps de Sylla. Il serait impossible d'en indiquer une seule mention qui fût plus aneienne que Cicéron. On le voit fréquemment dans ses éerits, où il est porté souvent jusqu'au quadruple au sujet des créances que quelques riches Romains possédaient dans les provinces greeques; il en est rarement question à Rome même, et c'est toujours avec toutes les fluctuations de l'escompte; on le voit descendre au-dessous de l'unité et réduit jusqu'à quatre pour cent. A Athènes, cet intérêt mensuel était d'une draehme par mine, et dans certains cas, c'était légalement, comme pour les biens des femmes, un et demi pour cent ou neuf oboles. Il n'y a pas de doute qu'il n'en fût ainsi au temps de Solon. Ce taux, qui est encore usité dans le Levant, se maintint aussi sous la domination romaine, et les banquiers qui faisaient valoir leurs capitaux dans les provinces, tirèrent parti de l'extrême faeilité qu'on avait à l'élever, facilité qui résultait de l'expression même de la loi. Étant devenu dans l'Orient la mesure de toutes les affaires, il s'établit à Rome, et dans la suite la généralité de l'usage romain fit naître les escomptes par douzièmes[102].

[101] Plutarque, *quæst. græc.*, pag. 295, c.

[102] Sans aucun doute les *unciæ usurarum nomine* dans la *L* 47, §. 4, *D. de administr. et peric.*, étaient un moindre intérêt que les *centesimæ*. La différence

Le taux annuel de l'intérêt à un pour cent, puis à un demi, est chose absurde à l'égard des créanciers; d'autre part il serait impossible aux débiteurs de s'acquitter de cent pour cent. Tite-Live [103] cependant, en parlant de l'abaissement de l'intérêt, ajoute que, même sur ce pied, la plus grande partie de la commune eut encore beaucoup à souffrir; mais que l'État, devant protection à la propriété, en avait tenu plus de compte de ce principe que des misères individuelles. La même loi ordonna que toutes les dettes seraient payées en trois ans et en quatre termes. Et l'on aurait regardé comme un soulagement, que pour la portion qui restait due sur le capital on ne payât désormais, au lieu d'un pour cent par an, qu'un demi pour cent!

Je l'ai déjà dit: la fixation d'un intérêt pour lequel personne n'eût voulu prêter ses capitaux, pourrait être considérée plutôt comme une réprobation symbolique du prêt à intérêt, que comme une loi sérieuse. Mais que dire du législateur qui, pour atteindre son but, fixerait d'abord un pour cent, puis, après dix ans, pour mieux manifester son mécontentement, descendrait à un demi, et enfin, après quatre autres années, en viendrait à formuler nettement sa pensée en interdisant tout prêt à intérêt.

Cependant ces lois étaient littéralement obligatoires comme toutes les autres; elles étaient confiées aux édiles [104]. Le peuple prononçait lui-même sur les accusations, et trois ans après l'abaissement de l'intérêt à la demi uncia, il prononça de sévères jugemens contre les usuriers.

disparaissait par la responsabilité des tuteurs. C'est si peu de chose qu'un pour cent, qu'on ne voit pas pourquoi le testateur l'eût réservé s'il n'eût eu d'autre but que de conserver le capital au mineur; mais la différence qui existe, d'après mon explication, entre l'escompte courant et le taux du douzième, en fournit un plus juste motif. *Unciæ* est au pluriel à cause du paiement annuel. Cette explication me paraît naturelle. Du reste, les locutions du troisième siècle ne m'inquiètent guère.

[103] Tite-Live, VII, 27.

[104] Voyez remarque 69.

Sans doute, ce n'est que dans le capital qu'il faut chercher l'unité, dont le douzième, et après quelques années la demi-uncia, ou le vingt-quatrième, représentaient l'intérêt légal non pour un mois, mais pour l'année [105], et dans l'origine, pour l'année cyclique de dix mois. Si cela produisait $8^1/_3$, il en résultait pour l'année civile dix, et la demi-uncia donnait un taux de cinq: ce qui est la règle de tous les temps et de tous les lieux; car les limites tolérables pour le créancier et le débiteur sont entre trois et douze. Douze, quand les capitaux sont un objet de monopole pour quelques personnes étrangères à la véritable industrie, quand les affaires sont rares, quand la valeur des propriétés est fort basse; trois, lorsque le contraire arrive. La supposition que je viens d'énoncer fait évanouir toutes les difficultés: rien de plus naturel que d'admettre que le capital était l'unité, et l'année le terme des dettes. Bien certainement, il n'y a aucun vestige dans les plus anciennes histoires romaines, de décomptes établis par mois. Au contraire, dans les lois tribuniciennes des années 383 (388), 403 (408), et dans les propositions qui furent faites au milieu des séditions vers la fin du sixième siècle [106], tout annonce des termes distribués par années, et la durée annuelle des obligations. C'est ce qu'indique aussi le terme fixé pour acquitter le legs d'une dot, qu'il fallait payer en trois années cycliques [107]. Il en était de même pour la vente des olives ou des raisins sur pied, ou du vin en ton-

[105] La présente dissertation, publiée en 1812, avait reçu l'approbation du public, quand on observa que Stroth avait aussi entendu l'*uncia* du capital et le délai de l'année. Si l'on n'eût fait cette remarque, je n'aurais jamais probablement ouvert le Tite-Live de Stroth, dont je ne connaissais pas l'existence. Cela est exact; mais bien entendu que Stroth n'a pas songé à l'année de dix mois. Il ne donne d'ailleurs aucune démonstration, et la conjecture ainsi hasardée ne pouvait s'affermir. Cette solution a pu s'offrir à beaucoup d'hommes à jugement sain, puisque les deux autres hypothèses conduisent à l'absurde.

[106] Musée du Rhin, II, 4, pag. 592 et suiv.

[107] Polybe, XXXIII, 13. Quoique les années de douze mois aient été adoptées ensuite, il ne peut être question que d'années cycliques toutes les fois que, pour les anciens temps, il s'agit de paiement de la dot.

neaux : le prix devait être payé au bout de dix mois [108], et c'est ce qui m'a engagé à fixer pour douze mois l'intérêt non à $8^{1}/_{3}$, mais à 10. Nous n'aurions plus de doute à cet égard, si nous possédions en entier un passage de Festus [109], qui, mutilé de ses derniers mots, parle néanmoins du dixième du capital. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est qu'il y était question des intérêts; et en supposant que Sylla, qui rétablissait toutes les choses anciennes, qu'elles eussent ou n'eussent pas réussi, en ait agi de même quant à l'usure, il faudrait suppléer : *sortis annuis usuris penderent*. De la sorte, c'est de l'année civile qu'il serait question. Si l'on suppose au contraire qu'il s'agit des termes d'un capital sans intérêt, les rapports à l'année cyclique seraient les mêmes. Mais ce serait une indulgence qui dépasserait tout ce qui s'était fait jusqu'alors, même par les tribuns, et cette indulgence ne convenait pas à l'esprit aristocratique de Sylla. Je regarde comme entièrement impossible de présenter une troisième interprétation qui ait en sa faveur la moindre vraisemblance.

Les peines déterminées par les lois pour être supportées par l'époux coupable, en cas de divorce, prouvent, de la manière la plus évidente, qu'à Rome le taux de l'intérêt avait été le douzième du capital, bien que le changement de délai pour la restitution des biens des femmes, et le compte par années communes, mît désormais l'uncia en rapport avec celles-ci et non plus avec l'année cyclique. Ulpien nous apprend [110] que la femme convaincue de graves désordres perdait le sixième de sa dot ; que pour les fautes moindres la réduction n'était que d'un huitième. Le mari, en cas de faute grave, au lieu d'avoir trois ans pour se libérer, était obligé de restituer sur-le-

[108] Caton, *de R. R.*, 146 — 148. Nous avons fait remarquer, tom. II, pag. 123, que la solde annuella des cavaliers était aussi adaptée à l'année de six mois.

[109] Festus, *s. v. Unciaria lex dici cœpta est quam L. Sulla et Q. Pompejus tulerunt qua sanctum est ut debitores decimam partem....*

[110] Ulpien, *Tit. de dotib*, § 12, 13.

champ, et dans celui de faute légère, ses termes étaient rapprochés de six mois en six mois. Admettons que la législation ait voulu rendre la peine égale pour les maris et pour les femmes, et que par conséquent le mari ait dû perdre sur les intérêts autant que la femme sur le capital, et l'on se convaincra, dès le premier coup d'œil, dans le premier cas, que pour l'année l'intérêt était du douzième. Il en sera de même du second cas, si l'on concède que l'expression *senum mensum die*, que d'ailleurs nous ne pouvons juger par aucune autre semblable, peut s'interpréter en ce sens, que le premier terme serait échu sur-le-champ, et les deux autres de six mois en six mois [111].

Le but que se proposait la bienfaisante législation de 403 (408) [112], était le paiement général des dettes; ce qui suppose que l'échéance arrivait par le seul fait de la révolution de l'année, et sans sommation préalable. Ici encore se retrouve le nom propice des Valerius, pour opérer une liquidation générale des dettes. P. Publicola et son collègue plébéien C. Marcius Rutilus, font élire

111 Car dans le premier cas, le mari perd en intérêts annuels $\frac{1}{3}+\frac{2}{3}+1=2\times8\frac{1}{3}=16\frac{2}{3}=\frac{1}{6}$ du capital; dans le second, d'après mon interprétation $\frac{1}{3}+\frac{1}{2}+\frac{2}{3}=1\frac{1}{2}\times8\frac{1}{3}=12\frac{1}{2}=\frac{1}{6}$ du capital. Une chose digne de remarque, quoique étrangère à ce calcul, c'est que la partie lésée gagnait autant que le coupable perdait.

Le professeur Schrader de Tubingue, dans son amour du vrai, avait accueilli avec bienveillance et sans aucune prévention les recherches de cette histoire, alors qu'elles n'étaient encore appuyées par aucune recommandation, tandis qu'elles heurtaient beaucoup d'idées: dans le cinquième volume du Magasin de droit civil de M. Hugo, ce professeur Schrader se déclare favorable à mon interprétation; seulement il pense qu'il faut entendre *senum mensum die* d'un seul paiement à six mois de terme. Le résultat est le même: le coupable perd $\frac{1}{6}+\frac{3}{6}+\frac{5}{6}=\frac{9}{6}\times8\frac{1}{3}=12\frac{1}{2}=\frac{1}{8}$ du capital. Je serais disposé à me laisser entraîner à l'opinion d'un ami, mais je m'arrête toujours au *seni menses*, et le *die* au singulier ne me choque point.

C'est encore à l'amitié de Savigny que je dois ce passage d'Ulpien. Il s'attendait à y découvrir la trace d'un ancien taux de l'intérêt, mais dans le calcul il avait fait entrer les intérêts des intérêts, ce qui embrouilla ses recherches et fit avorter le résultat. Je puis dire que mon interprétation le satisfait entièrement, et je répète qu'en toutes choses la coïncidence exacte des chiffres doit être regardée comme la preuve la plus forte, tandis que la simple approximation serait intolérable.

112 Tite-Live, VII, 21.

par le peuple cinq commissaires (*quinqueviri mensarii*), deux patriciens et trois plébéiens. Ceux qui ne pouvaient payer comptant leurs dettes, les faisaient solder par eux des deniers du fisc, pourvu qu'ils fournissent bonne et valable caution; ou bien, si le débiteur préférait céder des propriétés, on les estimait, et le créancier les prenait en paiement. Il fallait tous ces détours pour que la fortune répondît de la dette. Une autre remarque importante, c'est qu'il fallait que le fisc fût devenu bien riche depuis la loi de Licinius. Nous avons déjà traité ailleurs de l'assertion de Tite-Live sur cette extinction des créances opérée par des valeurs au lieu d'argent [113]; elle fit sentir la nécessité d'un nouveau cens, en ce qu'elle changea de mains la propriété de beaucoup de choses. C. Marcius, qui le premier avait acquis à l'ordre plébéien l'éclat de la dictature, et dont le premier consulat avait vu se rétablir le taux du douzième, fut aussi le premier plébéien nommé censeur, non sans une opiniâtre résistance de la part des patriciens, et cependant ce fut dans une année où les efforts dirigés contre la loi de Licinius n'étaient pas demeurés sans effet.

En 403 (408), quand le taux de l'intérêt fut réduit à cinq pour cent, on accorda, pour le paiement du capital, un délai de trois ans, qui sans doute étaient encore des années cycliques. Il y avait un quart à payer sur-le-champ, et le reste en trois termes égaux [114].

On peut bien rapporter à une époque où l'on faisait tant pour le soulagement des débiteurs, l'application d'un des remèdes les plus doux, la diminution du poids des as, quoique probablement ils n'aient pas encore été rabaissés à quatre onces. Mais tout cela ne profitait qu'à celui qui avait des propriétés, rien ne pouvait secourir celui qui était entièrement appauvri, et ce fut cet excès de misère qui fit éclater en 408 (413) une insurrection

113 Tite-Live, VII, 32.
114 *Ibid.*, 27.

dans l'armée, événement énigmatique et sans exemple, s'il le faut prendre tel qu'il est dans la narration préférée par Tite-Live. Souvent des sentimens nobles, bienveillans, dégagés de tout intérêt particulier, donnent un libre cours à des agitations qui conduisent aux plus désastreux résultats : leurs auteurs ne peuvent plus les maîtriser et sont en proie au malheur et au repentir. Par un sort contraire, il est arrivé aussi que, du sein de la fermentation des plus mauvais jours, on ait vu surgir un ordre de choses meilleur, et que le bien se soit opéré contre la volonté des agitateurs. L'histoire romaine offre des exemples de l'une et de l'autre de ces vicissitudes; mais que, dans le cours de quelques semaines, et peut-être de quelques jours, une entreprise, œuvre de ténèbres, conçue dans des vues perverses, soit devenue une source de prospérité, c'est ce qui est énigmatique, c'est ce qui est sans exemple.

D'après ce récit, l'abondance et les délices de la riche Capoue et des villes de la Campanie, firent naître, dans les légions romaines qui y étaient en garnison en 407 (412), la coupable tentation de massacrer ou de subjuguer les habitans, et d'y fonder un nouvel État, comme autrefois les Sabelli en avaient agi à l'égard des citoyens de Vulturne.

On dit qu'en 408 (413), quand le consul M. Rutilus vint à l'armée, ce projet était déjà devenu une véritable conspiration. Voulant empêcher les soldats de faire un coup de main, il répandit le bruit que les troupes resteraient encore l'hiver suivant à Capoue ; puis, observant en silence, il saisit toutes les occasions possibles de renvoyer les plus mutins; les uns, comme ayant accompli leur temps de service, les autres, dès qu'ils demandaient des congés pour aller à Rome, où le collègue du consul, Q. Servilius Ahala, les retenait ensuite. Cette ruse réussit pendant quelque temps; mais bientôt les soldats devinèrent ce plan, surtout à raison de ce qu'aucun des conjurés ne revenait. Lautulæ est un passage à l'est de Ter-

racine, sur la route qui conduit à Fundi, entre la mer et les montagnes. Une cohorte y fit halte sur la voie romaine [115]; elle y fut rejointe par ceux que le consul congédiait isolément; enfin il s'y forma une armée considérable [116]. Tite-Live perd entièrement de vue le consul lui-même, et l'armée qui devait encore lui rester, après tous les congés qu'il avait donnés. Quant aux troupes réunies à Lautulæ, il les fait marcher sur Rome sans plan et sans chef, toutefois elles s'aperçurent qu'elles n'étaient pas commandées, et résolurent d'enlever de force un noble romain, comme les paysans, depuis, se saisirent de Gœtz. Sur le territoire d'Albe demeurait un vieux patricien, T. Quinctius; il s'était retiré des affaires après avoir été blessé au pied [117], et vivait tranquillement dans sa terre. Les séditieux le surprirent la nuit, et le forcèrent, en menaçant de le tuer, de se mettre à leur tête. Aussitôt il fut salué général, et reçut tous les hommages de sa dignité. Ils campèrent ensuite à huit milles de Rome [118]; déjà ils se disposaient à attaquer la ville, quand ils apprirent qu'une armée marchait à leur rencontre, et que le dictateur M. Valerius Corvus la commandait.

Les armées étaient en présence, et pour la première fois le sang des citoyens allait être versé par les citoyens. Une douloureuse sensation pénétra tous les cœurs; on demandait, on appelait de tous ses vœux une réconciliation. Le dictateur, animé des sentimens ordinaires à sa famille, offrit la paix; les mutins, dociles aux conseils de leurs chefs, résolurent de se confier à un Valérius.

[115] Près du lieu qu'on appelle Epitafio : y a-t-il une source d'eau chaude? Le nom de Lautulæ autorise à le croire.

[116] Que d'invraisemblances! Le consul aurait congédié des cohortes entières! elles seraient retournées dans leurs foyers enseignes déployées à la vue de l'ennemi! les hommes isolés auraient été si nombreux, que de leur réunion il se serait formé une armée!

[117] Les annalistes auront pensé, soit au consul de l'an 396 (401), T. Quinctius Cincinnatus, soit à celui de 399 (404), Titus Quinctius Pennus.

[118] Par conséquent en-deçà de Bovillæ, à l'endroit où commencent les hauteurs.

Celui-ci retourna dans Rome pour y porter la consolation, et sur sa proposition, le sénat et la bourgeoisie, réunie dans le bois Petelius, promirent aux soldats le pardon et l'oubli le plus entier de leurs torts. On promit au dictateur que ni sérieusement ni même en plaisantant, on ne reprocherait jamais cette sédition à aucun coupable. Après cela, ajoute-t-on, on accepta et on jura la condition que jamais aucun soldat ne serait retranché des rôles contre son gré, et que nul de ceux qui avaient déjà servi comme tribun ne serait employé dans la suite comme centurion.

Le but de la première loi ne peut avoir été que de garantir le service militaire et la présence sous les drapeaux comme une asile contre les persécutions des créanciers. On ne voulait pas qu'un consul malveillant renvoyât le soldat chez lui, pour que le créancier le saisît au retour. Cependant il se pourrait aussi que la loi agraire ait établi comme condition pour être habile à recevoir des terres, une durée quelconque de bons et loyaux services. On veut que les séditieux aient fait décréter la seconde loi en haine de L. Salonius, qui était demeuré étranger à leur révolte. On ajoute qu'il avait été alternativement tribun et chef d'un manipule : et on ne pouvait être chef d'un manipule que de deux années l'une, parce que le centurion latin avait son tour. Il semblerait, d'après Tite-Live, que l'armée eût demandé qu'après avoir été tribun, on ne pût plus être que cela, ou simple soldat. Elle ne demandait donc pas pour alternative ou l'affranchissement du service militaire ou le service des chevaliers. L'opinion qui voit en cela une marque d'inimitié contre Salonius, est une de ces innombrables erreurs qui vont droit au contraire de la vérité. Il est évident que le peuple le nommait toujours de deux années l'une, au nombre des six tribuns qu'il avait à élire, et l'on conçoit fort bien qu'il n'ait pas été permis de réélire chaque année le même tribun. Les consuls n'étaient pas aussi restreints : ils avaient à leur disposition un plus grand

nombre de nominations, et sans aucun doute, les centurions étaient créés par eux. Mais un centurion n'était pas officier [119], en sorte que celui qui avait été tribun, n'était pas moins humilié d'être fait centurion, que ne l'était de devenir simple soldat celui qui avait été centurion. S'il arrivait donc que l'orgueil chevaleresque (pour ne pas parler uniquement de l'orgueil patricien) abaissât à un moindre rang le tribun élu l'année précédente, les soldats s'en indignaient d'autant plus que l'outrage atteignait un homme sorti de leurs rangs. L'organisation militaire romaine ignorait la monarchie qui élève les hommes de grade en grade, et ce n'était pas la moindre raison à son excellence. Quiconque avait des ailes, s'élançait d'un vol rapide vers les plus hautes régions.

La solde des chevaliers, triple de celle de l'infanterie, fut-elle diminuée comme on l'exigeait? c'est ce que les expressions de Tite-Live ne nous apprennent pas. Toutefois, si l'on a cédé sur ce point, il faut que dans la suite on en soit revenu à l'ancienne paie; car cette proportion existait encore au temps de Polybe [120]. Il est évident ici que Tite-Live parle d'une réforme de toute l'armée: les mutins, dit-il, voulaient se venger de ce que les chevaliers n'avaient pas voulu se révolter avec eux [121].

Telle est la conclusion insignifiante que donne Tite-Live à une insurrection qu'on nous représente comme ayant été tramée par des malfaiteurs: ils se contentent de la réparation de quelques griefs; il n'est pas même question de Capoue; on ne réclame aucun des avantages que dans la suite les vétérans exigent comme leur appartenant naturellement. Ce qui est mauvais dans sa racine, s'envenime de plus en plus; l'histoire des derniers temps

[119] C'est à peine si dans la suite le primipile eut ce rang.

[120] Polybe, VI, 39.

[121] Voyez, sur cet événement, Tite-Live, VII, 38 — 41. Appien, l. c., ne sait rien de ces griefs des soldats. Il raconte tout ce qui s'est fait depuis la conspiration contre Capoue, comme le résultat de la misère et des dettes, et c'est à cela seulement qu'il rapporte les conditions du traité.

de Rome en offre des exemples plus frappans qu'aucune époque de l'histoire moderne. Et l'on verrait ici une bande de brigands, à laquelle on a arraché sa proie; une troupe qui, dans sa fureur, est accourue presque aux portes de la capitale, rentrer tout à coup en elle-même, se repentir et s'apaiser, après avoir eu la vaine satisfaction d'humilier ceux qui n'avaient point voulu prendre part à une entreprise dont les auteurs rougissaient eux-mêmes! Et remarquez que cette satisfaction devait être la condition de leur soumission; que si on la leur eût refusée, la révolte aurait continué sans aucun but. Si c'est de l'histoire, j'avoue qu'un conte a plus de suite et de raison.

Mais il est attesté que cette sédition eut pour résultat des lois bien plus importantes que ces dispositions purement militaires. Denys, habitué à des antécédens grecs, n'hésite pas plus que dans son récit de la première *sécession*, à déclarer que l'abolition des dettes fut consentie. Le fond de cette assertion est confirmé par un écrit rédigé tard, il est vrai, mais d'après des matériaux évidemment authentiques et fort anciens [122]. Que l'on condamne ou que l'on excuse cette mesure, il y a un accord pour le but et les moyens avec ce qu'ajoute Denys, qui, partout ailleurs, suit, pour le récit des séditions, la même voie que Tite-Live. Il ajoute donc que les dettes poussaient les soldats au désespoir, que surtout ils craignaient d'être livrés à leurs créanciers à leur retour à Rome [123]. Cet auteur dit que chemin faisant ils délivrèrent les ouvriers enchaînés, qui n'étaient autres que des débiteurs, et que cela porta leur nombre à vingt mille. Mais ce nombre, fût-il écrit dans des Annales rédigées dans l'année même de l'événement, serait encore suspect; nous étant

[122] Le traité *de viris ill.* se fondait, ainsi que l'établit la conjecture ingénieuse de Borghesi, sur les éloges des statues du Forum d'Auguste, *c.* 29 : *sublato ære alieno seditionem compressit.*

[123] Appien, *Samnit.* Voyez aussi l'écrit *de viris ill.*, l. c. *cum ingens multitudo, ære alieno oppressa, Capuam occupare tentasset.*

transmis par Denys, il ne mérite aucune foi. Ne sait-on pas de quelle légèreté, de quelle crédulité il fait preuve quand il s'agit d'évaluer les forces d'une armée romaine?

On dit qu'alors aussi un plébiscite défendit le prêt à intérêt [124]. Il est possible que la stupidité publique ait formé cette prétention, et que la concession lui en ait été faite, sauf à l'expérience à l'éclairer. Toutefois, la loi qui, au milieu du septième siècle, portait la même disposition, quoique en réalité son existence ne fût d'aucun effet [125], ne peut être la même, elle ne peut avoir duré depuis 408 (413). En 455 (460) les dettes sont tellement nombreuses, qu'elles ne peuvent s'être ainsi accumulées sans le trafic des intérêts; jamais les ruses dont on se sert pour éluder les lois n'auraient permis d'aller si loin. Il est impossible d'ailleurs que les *nexa*, qui continuaient de se pratiquer jusqu'à la loi Pætelia, n'aient produit que la servitude. Il est plus naturel de supposer que la loi fut abrogée précisément parce qu'on s'aperçut que l'abolition de l'intérêt conduisait à l'esclavage, et parce que l'expérience enseigna combien était vraie la fable d'Agrippa Menenius.

Mais à côté de cette loi inexécutable, il y en avait de plus salutaires. Un petit nombre de grands s'était emparé exclusivement du consulat au détriment de la liberté générale; les mêmes individus l'occupaient quatre ou cinq fois, avec des intervalles d'un an ou de peu d'années. A supposer qu'ils fussent plébéiens, comme C. Marcius et M. Popillius, qui furent quatre fois consuls, ils empêchaient la noblesse de se répandre dans leur ordre. Un mal encore plus grand, que jusqu'alors aucune loi ne prévenait, c'était le cumul sur une même tête de plusieurs charges curules: ainsi il a dû arriver souvent que le consul patricien fût en même temps revêtu de la préture. Il fut ordonné que désormais nul ne pourrait être

[124] Tacite, *Ann.*, VI, 16, confirme le fait de la promulgation de cette loi.
[125] Ainsi que le prouve la catastrophe du préteur Asellio.

élevé à la même magistrature qu'après un intervalle de dix ans, et que jamais on n'en exercerait plus d'une à la fois.

Sans doute, il s'est à peine écoulé quelque temps que déjà l'on trouve des nominations qui paraissent en contradiction avec la première de ces lois, et elles deviennent plus fréquentes vers le milieu du cinquième siècle, jusqu'à ce qu'enfin elles disparaissent après la dernière sécession. En général cependant on ne voit guère se reproduire le même nom dans les Fastes que dix ans après le dernier consulat; quand les nominations se répètent à de plus courts intervalles, c'est le plus souvent en faveur d'hommes dont la grandeur sert de point d'appui à la république : nous citerons Q. Fabius Maximus [126], auquel ce privilége fut conféré par un plébiscite [127]. Dans la guerre d'Annibal, une loi stipula le même avantage en faveur de C. Marius. Il fallut que le peuple lui-même abrogeât les lois qui devaient servir de barrière à l'oligarchie. On peut admettre que l'exception n'était pas décrétée uniquement pour l'élection présente, mais une fois pour toutes; car les Fastes en offrent pour les mêmes hommes des exemples réitérés.

On dit qu'en même temps un plébiscite déclara que légalement les deux consuls pouvaient être choisis parmi les plébéiens [128]. Si ce décret ne s'est pas évanoui comme une rogation non confirmée par le consul et les bourgeois, le non-usage d'un pareil droit atteste une haute sagesse dans les chefs du parti plébéien. Ils auraient donc reconnu que dans l'état actuel il y avait juste partage de la puissance entre les deux ordres de l'État, et que le maintien de cette équitable constitution était la seule garantie possible contre une démocratie effrénée.

Il paraît que la nécessité de déférer aux patriciens

[126] Tite-Live, X, 13.
[127] *Ibid.*, l. cit.
[128] *Ibid.*, VII, 42. Zonaras.

l'une des deux places du consulat, disparut avant l'année 533 (538); car alors on n'élevait contre l'existence de deux consuls plébéiens à la fois, qu'un scrupule religieux, et l'élection les avait proclamés [129]. Les consulats entièrement plébéiens commencent quarante-trois ans plus tard et se retrouvent fréquemment : alors la distinction originaire entre les ordres tombait en désuétude, tant il y avait maintenant de noblesse plébéienne. Les patriciens eux-mêmes s'en souciaient si peu, que ce fut l'un d'eux qui présida la première élection de ce genre [130].

Néanmoins ils n'ont aucun titre à la reconnaissance publique, à raison de la modération dont ils auraient fait preuve dans les premiers temps qui suivirent ces transactions. Il y a une grande différence entre les concessions obtenues dans des jours de trouble et de terreur et la marche ordinaire des affaires. Si les patriciens n'avaient pas eu assez de pouvoir et d'influence pour conserver l'une des places de consul, l'usurpation et la ruse eussent été impuissantes pour leur assurer les deux. C'est à ces désordres que l'on mit un terme; car depuis ce moment on ne voit plus violer la loi Licinia sur le consulat. Les tentatives ne manquèrent pas : ce n'est que de la sorte qu'on peut expliquer les interrègnes de 415 (420) et 422 (427). Il y avait encore des patriciens qui rêvaient le retour du passé, et qui, dans leur délire, exigeaient du grand Q. Fabius que, pour l'honneur de l'ordre, il voulût bien exclure le candidat plébéien. Appius l'Aveugle, qui ne perdait pas une occasion de s'abandonner à son orgueil, s'opposa à l'élection des consuls plébéiens; mais au fond ce n'était que bravade, et il céda à la fermeté du tribun du peuple [131]. Il se pourrait que de nouvelles sanctions pénales eussent renforcé la loi. Peut-être la peine de mort vint-elle mettre l'in-

[129] Tite-Live, XXIII, 31.
[130] L. Postumius Albinus : Tite-Live, 42, 9.
[131] Cicéron, *Brut.*, 14 (55).

fraction sur la même ligne que le crime d'avoir créé une magistrature sans appel [152]. Si l'on objecte que Tite-Live ni Dion [153] ne rapportent rien de semblable dans ce qu'ils disent des élections que la république dut à cette tempête politique, nous pourrons regarder l'amélioration comme le résultat des événemens: ce qu'il y a de certain, c'est que les choses changèrent entièrement de face.

On peut regarder comme vraisemblable que cette fois encore on dut à un seul homme la législation, dans laquelle se manifeste tant d'unité. Ainsi, Licinius, Duilius, Publilius, furent les seuls auteurs de leurs lois. Le nom de L. Genucius, que Tite-Live cite comme l'auteur de la rogation contre les intérêts, rappelle celui du tribun qui mourut victime de son attachement à ses devoirs. Cent trente ans après sa mort, un vengeur serait donc sorti de sa cendre; il aurait apaisé ses mânes en affermissant la liberté plébéienne!

Mais comment a-t-il réussi à dissiper, dans l'intérêt de la république, ces forces indomptables de la sédition, surtout si la révolte s'est agitée avec la violence que lui reconnaît Tite-Live? Nul mortel n'y serait parvenu. Il y a un autre récit, que cet historien a négligé et d'après lequel tout s'explique: il aura préféré à ces sèches indications de chroniques, les récits plus abondans de Valerius Antias et de ses pareils. La vérité historique n'aurait pu paraître douteuse, si l'on possédait en entier toutes les vieilles Annales.

Or, d'après ce récit, ce n'est point dans l'armée que commença la sédition; née dans la ville, elle prit le caractère de *sécession*. Peut-être n'eut-elle pas cette modération, cette réflexion qui dirigèrent les précédentes sorties du peuple. Les mécontens prirent les armes. Il est singulier qu'ici encore ce soit un patricien, C. Man-

152 Voyez tom. II, pag. 570.
153 Zonaras, VII, 25.

lius, que l'on entraîne de force de sa maison pour le faire le chef de cette expédition. Les plébéiens seraient donc allés s'établir dans un camp, à quatre milles des murs. Il faut que l'armée de Campanie les ait rejoints en ce lieu, laissant aux Latins alliés le soin de continuer la guerre. Le récit relatif à la cohorte qui s'insurgea à Lautulæ, a probablement un fondement historique : il n'est pas douteux qu'elle ne fût restée comme un poste permanent, pour protéger et conserver libres les communications entre la Campanie et le Latium. Il se peut que des fragmens, dont il n'y a plus aucun parti à tirer, se soient conservés sur d'autres points. On dit qu'il n'y eut pas de dictateur; que les consuls conduisirent des levées contre les rebelles, mais que, les deux armées étant en présence, celle des consuls salua l'autre; que des deux côtés on se donna la main et que l'on s'embrassa en pleurant. On serait tenté de voir dans cet événement un dernier et inutile effort des patriciens pour se servir violemment de leur clientèle contre les plébéiens libres. On ajoute que l'impuissance de combattre étant devenue évidente, il fallut bien que les consuls proposassent au sénat de se réconcilier avec le peuple.

Si je préfère ce récit, ce n'est pas que j'entende en aucune façon le faire prévaloir en tout point, ni contester, pour cela, la dictature de Valerius, qui sans doute était attestée par les lois [134]; mais ce que j'admets d'une manière absolue, c'est que la sédition commença dans la ville par les querelles ordinaires du Forum. On conçoit alors comment le tribun conserva, dans la plus grande effervescence, le pouvoir de diriger le mouvement; comment, en se faisant le défenseur de la misère du pauvre, il obtint de celui-ci qu'il défendît la patrie. Il n'est pas ici question de projets coupables contre Ca-

[134] Il faut compter parmi les témoignages qui réclament cet honneur pour Valerius Corvus, l'inscription de sa statue que nous a fait connaître Borghesi (*Giorn Arcadico*, 1), je fais remarquer à cette occasion qu'il faut lire *immani seditione* au lieu d'*inani*, et *descisse* au lieu de *descissas*.

poue : nous pouvons, nous devons même rejeter cette accusation comme mensongère, comme méchante. L'esprit de dénigrement qui traitait les lois de Licinius comme si elles n'étaient que le fruit de la vanité d'une femme, n'a pas craint sans doute d'attribuer aux complots d'une troupe de brigands les événemens qui affermirent et consolidèrent cette législation.

Guerres de 384 *à* 406.

Dans le cours de ces guerres, les faits prouvent que la législation de Licinius avait délivré la république des funestes entraves qui la retenaient dans un état de faiblesse et d'abjection. Jusqu'à présent les seuls mouvemens qui nous aient paru dignes d'attention, sont ceux qui tendaient à rompre ce joug. Désormais se manifeste et se développe la vocation de Rome, celle de régner sur les nations. On n'entend plus ces plaintes éternelles sur l'impôt ; il n'est plus question de l'impossibilité de l'acquitter, car la république est rentrée en pleine jouissance de sa riche propriété [135]. Au lieu de plaintes contre les levées, on ne parle plus que des murmures de soldats congédiés contre leur gré, tant l'amour de la guerre s'était emparé de la nation, tant il se présenta de soldats, dès que chacun put conquérir un héritage libre.

Il ne faut pas se laisser prendre à l'expression des historiens, qui parlent comme si les Gaulois étaient descendus en Italie pour faire la guerre à Rome : les chroniques alors se renfermaient dans le cercle très étroit des affaires intérieures, et l'insouciance de la postérité ne s'informa point de l'état général de l'Italie. Les Gaulois ne cherchaient point Rome, éloignée de beaucoup de journées de marche de leurs demeures, et séparée d'eux

[135] Le silence de ces plaintes si fréquentes, si vives avant la loi Licinia, prouve assez que ce fut celle-ci qui rétablit l'impôt de possession.

par d'autres nations ; mais, dans leurs expéditions dévastatrices, ils ravagèrent aussi Rome et le Latium, lorsqu'ils s'avancèrent jusque dans les contrées les plus éloignées. Sans doute ces expéditions étaient le fait de nouvelles hordes, que les tribus déjà établies engageaient à se porter plus loin, pour ne point partager avec eux le territoire déjà conquis : quelques guerriers de ces tribus se joignirent nécessairement aux nouveaux conquérans. Ces migrations sont les premiers symptômes de l'anéantissement de la prospérité italienne : elles n'eurent lieu que fort peu de temps après les dévastations intérieures de la Grèce, et sont à peu près contemporaines de la destruction dont la Sicile et la grande Grèce ne se relevèrent jamais. D'autre part, elles préparèrent et facilitèrent les conquêtes de Rome : autour d'elle, tout était affaibli, anéanti ; beaucoup de peuples étaient sujets des Gaulois[136]. On répète souvent qu'ils vinrent en Campanie et même dans l'Apulie, et si Denys conclut avec eux un traité[137], il faut que cela ait eu lieu quand ils eurent pénétré dans la Basse-Italie[138].

Deux fois à cette époque la terreur se répandit dans Rome à l'approche des Gaulois. Polybe aussi fait mention de ces dangers, et dit comment on y échappa[139]; mais c'est à peine si l'on peut reconnaître une même série de faits dans son récit et dans celui de l'historien romain.

D'après Polybe, après l'évacuation de Rome, les peuples gaulois furent empêchés d'étendre leurs conquêtes, tant par des guerres intestines que par les attaques des peuplades alpestres. Ces circonstances paraissent avoir préservé le reste de l'Italie. On ajoute que, dans la trentième année après la prise de Rome[140], les Gaulois pa-

136 Polybe, II, 18.

137 Justin, 20, 5. Les mercenaires qui le servaient, pouvaient avoir été enrôlés dans les établissemens qu'il avait fondés sur les bords de l'Adriatique.

138 Olymp. 102.

139 Polybe, l. cit.

140 D'après sa chronologie, qui fixe la prise de Rome à l'olymp. 98, 1 : 394 ; mais d'après la chronologie rectifiée, en 389.

rurent à l'improviste devant Albe avec une grande armée, et que les Romains, interceptés du secours de leurs alliés, se renfermèrent dans leurs murailles. Douze ans plus tard, dit toujours Polybe, à l'époque d'une seconde expédition (en 401) [406], les Romains furent avertis à temps, et de concert avec leurs alliés, ils attendirent l'ennemi en rase campagne; mais la discorde se mit chez les Gaulois, et leur retraite eut une apparence de fuite.

Quant à Tite-Live, il a des victoires à donner aux Romains pour ces mêmes campagnes, et les Gaulois y sont repoussés. Il est tout naturel de supposer que ces victoires ont été imaginées par la vanité; mais en distinguant ce récit des traditions qui y sont mêlées, on trouve, malgré ses ornemens, qu'il est de même nature que le reste de l'histoire vraisemblable à laquelle il appartient. On doit à Polybe une foi entière pour son temps; mais il n'en est pas de même des époques plus anciennes, pour lesquelles il a dû chercher dans les Annales, au risque d'omettre les faits d'une année, comme cela paraît lui être arrivé pour la dictature de 391 (396). Il poussait jusqu'au préjugé le mépris des exagérations de Fabius en faveur des Romains, et cette prévention a dû le porter à préférer une version qui ne parlait point des victoires romaines, bien qu'il ne les ait pas lui-même anéanties par suite de cette préoccupation.

Les chants héroïques des Romains célébraient un combat singulier, dans lequel un jeune homme, C. Manlius, vainquit et tua un géant qui était sorti avec arrogance des rangs gaulois pour provoquer un chevalier romain. C'était bien un géant, selon l'acception reçue par les traditions et la poésie, et non pas seulement un homme que sa taille et sa force distinguaient des autres. La tradition dit que le Romain évita le terrible coup que lui portait son adversaire; que de son bouclier il releva le bouclier gaulois, se glissa dessous, et s'approcha de l'ennemi, en lui perçant le bas-ventre. Le géant s'élevait au-dessus de lui comme un rocher; quand il tomba, il ne

couvrit pas un moindre espace que l'*Ares* d'Homère. Le vainqueur s'empara du collier d'or, et en prit le surnom de Torquatus[141].

Les annalistes ont recherché l'année et le lieu de ce combat singulier, et l'un d'eux l'ayant placé en 388 (393), dans une expédition de Gaulois où l'Anio séparait les deux armées, cette indication prit une autorité historique[142]. Tite-Live avoue cependant que, selon Licinius Macer, le dictateur de cette année-là ne fut créé que pour la tenue des comices : ce n'est que par conjecture qu'il lui donne le commandement dans cette guerre[143], que lui-même dit s'être écoulée sans faits importans, si l'on en excepte ce duel.

Les Gaulois se rendirent par Tibur en Campanie. Cette ville se soumit ou même acheta leurs services, parce que Rome lui faisait alors la guerre. En l'année suivante 389 (394), les Gaulois revinrent dans le Latium : toute la contrée occidentale, jusqu'aux murs de Rome, fut impitoyablement ravagée. Ils parurent à la porte Colline, à travers laquelle ils avaient pénétré dans la ville vingt-cinq ans auparavant. Une armée consulaire observait Tibur; tous les autres Romains en état de porter les armes, attendaient l'ennemi dans leurs murs. Après une longue et sanglante bataille, les Gaulois, plutôt repoussés que vaincus, se retirèrent sur Tibur : avant qu'ils pussent y arriver, le consul Pœtelius les attaqua tandis qu'ils marchaient sans ordre ; il compléta la victoire. Les Fastes triomphaux consacrent aussi cet exploit du consul.

[141] Ceci est la reproduction fidèle du récit de Tite-Live. Ici encore cet esprit poétique témoigne de sa vénération pour la vieille tradition, en faisant ressortir ses traits les plus poétiques, sans s'inquiéter de les rabaisser à la possibilité historique, comme l'avait fait, deux générations avant lui, l'annaliste Q. Claudius, dont Aulu-Gelle transcrit le récit avec une admiration affectée, IX, 13.

Chez tous les peuples la vieille poésie parle de géans : on nous indique les héros de l'Iliade comme des géans, mais on ne nous le dit pas formellement comme le fait assez crûment Quintus, qui copiait sans doute les Cycliques. Dans l'Odyssée les héros sont de notre espèce. Polyphème méprise le nain Ulysse, et le bélier gigantesque de ce monstre l'emporte.

[142] Tite-Live, VI, 42.

[143] *Ibid.*, VII, 9.

Deux ans après, en 391 (396), les Gaulois vinrent, par le territoire de Preneste, jusqu'à Pedum, contrée qui avait toujours été le théâtre des guerres èques; sans doute ils arrivaient d'une expédition lointaine aux extrémités de la presqu'île: ainsi, dans leurs conquêtes, les Cimbres étaient quelquefois refoulés par la résistance ou par la faim. Dans ce pressant danger, Rome et le Latium renouvelèrent leur ancienne alliance. C. Sulpicius, l'un des plus grands guerriers de son temps, prit avec l'armée une position dans un camp retranché, que les Gaulois n'osèrent attaquer. Il comptait fatiguer et affaiblir l'ennemi; mais impatiens de son inaction, oublieux de la discipline, les soldats murmuraient et voulaient être conduits au combat. Leur impatience faisait craindre que la bataille ne se livrât point avec ordre, et l'événement justifia l'hésitation du général. La journée ne fut gagnée pour les Romains que par un acte de désespoir et par une ruse. Déjà les légions étaient refoulées vers le camp, lorsque quelques cavaliers firent monter les valets de l'armée sur les bêtes de somme, se mirent à leur tête et parurent prendre les Gaulois en queue avec une nombreuse cavalerie. Trompés par l'apparence, ceux-ci s'enfuirent dans les bois, où ils furent vivement poursuivis. La vérité de cette victoire est attestée par la mémoire d'un triomphe et par la consécration de l'argent conquis, qui fut muré dans le Capitole.

Neuf ans s'étaient écoulés, lorsque le Latium et le territoire romain furent de nouveau visités par les Gaulois, sous le troisième consulat de M. Popillius Lænas, en 400 (405). La terreur se répandit devant eux; le consul marcha avec beaucoup de précaution. Il établit son camp sur une hauteur d'un accès difficile, et, sans perdre de temps, les triaires se mirent à construire les retranchemens, tandis que les autres cohortes se tenaient en ordre de bataille. Les Gaulois attaquèrent: ils furent rejetés dans les vallées; mais une blessure reçue par le consul, et les troupes fraîches qui vinrent s'opposer à

la poursuite des Romains, rendirent l'action douteuse. La blessure était si grave, que Popillius en fut longtemps malade après la bataille. Cependant il y était revenu, et ses nouveaux efforts avaient dispersé les rangs serrés des Gaulois. Ils se jetèrent dans les montagnes d'Albe, dont les solitudes leur offrirent un asile sûr, comme le furent dans la suite les Apennins pour Radagaisus et les Goths [144]; les autres sommets et les collines du Latium étaient couverts de châteaux forts. Le camp fut abandonné au vainqueur, qui ne poussa pas plus loin sa poursuite. L'hiver était venu, que ces Gaulois n'étaient pas domptés, et faisaient encore des incursions dans le Latium. L. Furius Camillus, aussi bon général qu'il était citoyen dangereux, fut le consul qui eut l'honneur de terminer cette guerre. Tant que les Gaulois occupaient ces montagnes, il n'aurait jamais osé les laisser en pareille position entre Rome et lui; il ne se serait pas engagé dans les marais pomptins, où sans doute ils l'auraient suivi, tandis qu'un malheur commun liait à Rome tous les peuples du Latium, et même les Volsques. Dans ce temps aussi, l'orgueil qui méprisait les droits des plébéiens, pouvait causer de l'irritation [145], et nous voyons régner la plus grande union. Il est hors de doute que les quatre légions que L. Camillus conduisit contre les Gaulois, étaient pour moitié formées de centuries latines [146].

Quand les armées se furent rencontrées, le jeune M. Valerius Corvus tua en combat singulier un guerrier gaulois. Le récit de cette action est tout poétique: un corbeau envoyé par les dieux se posa sur le casque du

144 Peut-être n'a-t-on pas remarqué que Monte Sasso di Castro, au-dessus du Mugello, retient probablement dans son nom le souvenir du camp qu'y établit le roi des Goths. Cela convient bien à la contrée. (Le nom qui, dans le manuscrit, n'était pas achevé, a été complété par conjecture).

145 Tite-Live, VII, 25.

146 Quant à l'indication qui porte chaque légion à 4200 hommes, c'est une malencontreuse addition d'un annaliste qui se conformait à l'usage de son temps. On a bien pu lever dix légions, dont huit moitié romaines, moitié latines, et deux romaines pour la réserve. La population a pu remonter à son chiffre après trente-cinq ans et par la formation de six nouvelles tribus.

Romain, et chaque fois que l'attaque recommencait, il volait à la figure du Gaulois, qu'il harcelait de son bec et de ses ailes [147]. Quand le vainqueur voulut s'emparer des dépouilles, les Gaulois résistèrent, et il en résulta une bataille générale. Les Gaulois cependant ne tinrent pas long-temps, ils étaient déjà vaincus par les privations de l'hiver. Ils s'enfuirent donc, dit Tite-Live, à travers le pays des Volsques, et arrivèrent dispersés sur le Vulturne, d'où une partie d'entre eux passèrent en Apulie. Il est impossible qu'une armée en fuite et dispersée ait pu de la sorte traverser les contrées sabelliques; j'admettrais d'autant moins une défaite des Gaulois, qu'il n'est pas question de triomphe du consul. J'ai déjà rappelé le récit de Polybe; mais forcer les Gaulois à la retraite, de manière à leur ôter l'idée de revenir à la charge, n'était-ce pas l'équivalent de la plus brillante de toutes les victoires? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne revinrent jamais dans le Latium: cela suffit pour que dans les pays les plus éloignés L. Camillus fût regardé comme le vainqueur des Gaulois et le sauveur de Rome, ainsi que l'appelait Aristote [148]. Cette campagne eut lieu en la troisième année de la 108e olympiade, époque où le philosophe vivait à Pella.

Les Romains purent donc se reposer long-temps des guerres gauloises. Selon l'expression employée par Polybe, pour une autre époque, ils avaient appris pendant ces guerres à se laisser tailler en pièces, et ils en sortirent guerriers accomplis pour soutenir toutes les luttes italiques [149].

J'ai commencé par le récit de ces campagnes, toutes les autres, comparées à celles-ci, étant de moindre im-

147 Dans Tite-Live (VII, 26), la prière de Valerius a du rhythme. *Si Divus, si Diva es, qui mihi praepetem misisti, volens propitius adesto.*

148 Plutarque, *Camill.*, pag. 140 et suiv. Ce n'est point Aristote qui se trompait, mais bien ceux qui, dans leur crédulité pour le conte inventé sur M. Camillus, ont voulu le redresser.

149 Polybe, I, 6 (?).

portance. En effet, il y allait ici de l'existence, là seulement de la domination [150]. La chronologie eût exigé qu'il fût d'abord parlé des guerres contre les Herniques.

Avant la prise de Rome, ils s'étaient déjà séparés de son alliance, ou plutôt ils avaient repoussé ses prétentions [151]. On ne dit pas qu'il y eut un sujet de guerre. Cependant le dictateur L. Manlius la désirait [152]; car les mouvemens extérieurs fortifiaient la puissance du sénat et des patriciens. La première campagne en 388 (393), fut néanmoins dirigée par un général plébéien, le consul L. Genucius. Le résultat sembla donner force à l'opinion qui menaçait la république d'un danger, parce que les auspices tombaient entre les mains d'un ordre qui en était incapable. L'armée romaine fut surprise; son chef tomba: une mort heureuse le sauva des humiliations que n'aurait pas manqué d'accumuler sur sa tête une faction ennemie, peu soucieuse des malheurs de la république [153], pourvu qu'elle pût se réjouir de la défaite du premier consul plébéien qui commandât une armée. La perte cependant était peu de chose, comparée à la honte: le lieutenant C. Sulpicius était demeuré maître du camp, et par une heureuse sortie, il avait déjà châtié l'orgueil des vainqueurs, avant qu'Appius Claudius, créé dictateur, fût venu joindre une nouvelle armée à l'armée consulaire.

Ainsi renforcés, les Romains pouvaient livrer une bataille, dont cependant l'issue n'était rien moins que certaine. Pour le courage et la discipline, les Herniques les valaient: ils avaient fait usage de tous leurs moyens. Au centre étaient huit cohortes, chacune de quatre cents hommes, l'élite de leur jeunesse; ces soldats avaient double solde, et on leur avait promis libération entière du service militaire, quand cette guerre, la plus redou-

150 Salluste, *Jug.*, 114.
151 Tom. II, pag. 559.
152 *Bellum Hernicum affectans.* Tite-Live, VII, 3.
153 Tite-Live, VII, 6.

table de toutes, serait terminée. Ils accomplirent fidèlement les ordres de leur patrie ; mais il fallut bien que l'armée vaincue se retirât. La nuit qui survint, et la grandeur de leurs pertes, empêchèrent les Romains de profiter de la victoire ; ils avaient perdu le quart de leurs soldats et les plus nobles jeunes gens de la nation, car les chevaliers avaient été obligés de mettre pied à terre, pour opposer aussi la fleur de la génération romaine aux cohortes herniques [154]. Le lendemain, les Herniques abandonnèrent leur camp, et lorsque les colons de Signia virent passer sous leurs murs ces cohortes réduites à de petites bandes, ils firent une sortie et les dispersèrent [155]. La campagne suivante 389 (394) amène toutes les suites d'une bataille perdue : le plat pays fut ravagé, Ferentinum fut prise.

Craignant pour eux-mêmes, sans doute, les Tiburtins se déclarèrent pour les Herniques : ce fut assez du refus de passage pour que les Romains les traitassent en ennemis. Ces guerres partielles disparaissent quelque temps et se perdent dans celle des Gaulois, avec lesquels s'unit Tibur. On veut qu'en 392 (397) les Herniques aient été soumis dans une suite de combats, qui furent autant de victoires [156]. On ajoute que les Tiburtins, après que deux de leurs villes eurent été prises, et voyant les autres menacées du même sort, se rangèrent en 396 (401) sous la domination de Rome [157]. Mais ces assertions ne sont que l'amplification d'une antique mention, qui fixe à ces années les conclusions de la paix avec ces peuples. Les Herniques étaient si loin d'obéir à Rome en qualité de sujets avant 441 (447), qu'ils percevaient une indemnité

154 Il n'est sans doute pas historique que quatre fois trois cents chevaliers aient vaincu les 3200 Herniques des cohortes d'élite.

155 Je lis *ab Signinis*, au lieu de *ab signis*, qui n'a pas de sens. C'est une excellente correction du docteur Kreysig : elle est du petit nombre de celles qui rendent un fait à l'histoire.

156 *Devicti subactique sunt.* Tite-Live, VII, 15.

157 *Ad deditionem pugnatum — : universa gens, positis armis, in fidem Consulis venit.* Tite-Live, VII, 19.

en argent[158], pour remplacer le tiers du butin qui leur était originairement accordé, proportion qui n'eût plus été en harmonie avec l'état actuel des choses. D'un autre côté, l'indépendance de Tibur pendant la grande guerre latine, est aussi bien établie que celle de toute autre ville du Latium. Comme Preneste, elle avait disparu de l'histoire depuis la mention de son alliance avec le Latium. Nul doute que sa destinée n'ait été la même, et qu'au temps où florissaient les Èques, elle ne fût leur sujette ou leur alliée; qu'enfin elle n'eût recouvré son indépendance. On nous dit qu'en 396 (401) Rome conclut une trève avec les Prenestins[159]; or, c'en est assez de cette indication pour reconnaître des rapports suivis entre ces deux villes, et l'on peut regarder comme suffisamment attestée leur participation à cette guerre, quoiqu'elle ait échappé à Tite-Live.

Vélitres, que depuis la loi de Licinius on ne nomme plus, et Privernum, toutes deux volsques, se montrent hostiles à la fin de la guerre des Herniques, probablement parce qu'on avait établi chez elles deux régions de citoyens romains, et qu'on leur avait fait, comme on le fit plus tard envers les Èques, des ouvertures pour devenir romaines. Cette hostilité conduisit à une guerre; mais bien certainement elle ne finit pas par la prise de Privernum, qui reparaît dans la suite indépendante et puissante.

On termina, sans aucun avantage et par une trève de quarante ans, une guerre contre les Tarquiniens et les Falisques, qui en avait duré huit (de 392 — 399), et qui, conduite mollement, avait été malheureuse dans ses commencemens. Les Tarquiniens, dont la splendeur et la puissance sont attestées par les ouvrages d'art

[158] C'est dans ce sens que s'explique le mieux le passage de Pline, *H. N.* XXXIV, 11. *Q. Marcius — qui — capta Anagnia populum stipendio liberaverat.*

[159] Diodore, XVI, 45. Il était facile d'oublier les Tiburtins; mais comment Diodore aurait-il pu nommer les Prenestins, s'ils n'avaient été nommés dans les excellentes sources qu'il consultait?

qu'on découvre de nos jours, avaient entrepris cette guerre sans le secours d'aucun allié. Dans la première campagne, ils battirent le consul romain C. Fabius, et firent des prisonniers, dont trois cent sept furent sacrifiés aux dieux. L'année suivante 393 (398), les Falisques prirent ouvertement part à la guerre, et l'armée romaine se tint sur la défensive à Sutrium. Ensuite les Étrusques pénétrèrent jusqu'aux salines, 394 (399), après une bataille, dans laquelle les prêtres jetèrent la terreur dans les rangs des Romains, en s'y précipitant avec des torches et des serpens; ce qui enflamma leurs propres soldats d'un délire fanatique. Les conséquences de la bataille en indiquent assez le succès, bien que les Annales romaines n'avouent qu'une fuite bientôt arrêtée, et vengée par une victoire et par la conquête du camp ennemi.

Depuis la guerre de Tolumnius, les rives romaines du Tibre n'avaient point vu d'ennemi étrusque, et maintenant on dévastait, outre le territoire de Veïes, qui était le plus riche parmi les possessions de Rome, l'ancienne banlieue de cette cité. C. Marcius Rutilus, nommé dictateur, se tint d'abord avec son armée sur la rive gauche; il passait le fleuve toutes les fois qu'il se présentait une occasion de châtier des pillards. Enfin, le temps venu, il attaqua les Étrusques, prit leur camp, et conduisit dans Rome huit mille prisonniers. Les patriciens refusèrent le triomphe à un si grand succès, et cependant on l'avait accordé souvent pour de petits avantages. Mais il s'agissait d'honorer un plébéien qui avait vaincu contre leur gré. Après quelques campagnes, les ennemis désirèrent la paix [160]: Rome put poser les armes; elle avait vengé ses prisonniers en immolant trois cent cinquante-huit Tarquiniens.

Jusque-là les Annales ne font mention d'aucun différend avec Cære, qui, située sur le bord de la mer,

160 Tite-Live, VII, 22.

devait avoir un territoire limitrophe de celui de Rome, et l'ancienne amitié se confirma d'un témoignage bien éclatant, lorsqu'à l'arrivée des Gaulois, les prêtres et les choses sacrées trouvèrent un refuge à Cære. Mais dans la guerre présente, on accusa les Cærites d'avoir pris part aux incursions des Tarquiniens, et dans tous les cas, de ne leur avoir point refusé passage sur leur territoire. Rome se prépara à la vengeance (397) [402]. Selon Dion [161], si les Cærites obtinrent grâce, ce ne fut point en mémoire de leur ancienne conduite, mais au prix de la moitié de leur territoire, peut-être de leurs biens communaux. On leur accorda une trève de cent ans.

On a perdu les Annales de l'époque où elle expira; mais il n'y a nul doute qu'au moment où l'Étrurie entière reconnut la suprématie de Rome, Cære ne fût à son égard dans les mêmes rapports. En 542 (547), on la nomme parmi les peuples étrusques.

Une chose énigmatique, c'est qu'en 401 (406) il parut sur les côtes du Latium une flotte grecque, qui y stationna tout l'été et y débarqua souvent des pillards. C'est la première fois que les Romains se battent contre des Grecs. Les Annales ne disaient pas qui étaient ceux-ci ni d'où ils venaient, et en pareille matière, les conjectures de Tite-Live ne sont d'aucun poids. Il impute cette expédition aux tyrans de Sicile : mais c'est évidemment une erreur; car dans ce temps, qui précéda immédiatement l'arrivée de Timoléon, les Siciliens, divisés, étaient sans flotte et sans moyens de tenter une expédition au-delà des mers où dominait Carthage.

En l'année où le Latium souffrit ces pillages, ou bien dans la précédente (olymp. 108, 3), Phalæcus s'embarqua pour l'Italie avec les huit mille soldats pour lesquels il avait stipulé dans la Phocide la faculté de se retirer [162]. Il est vrai qu'il n'atteignit pas son but, et

[161] Dion, *fragm.*, 142.
[162] Diodore, XVI, 62.

qu'une sédition le força de relâcher en Crète. La Grèce était alors en proie aux plus violentes agitations; des troupes d'aventuriers couraient au-devant des enrôleurs : la guerre entretenait la guerre. Les habitans des villes détruites et des campagnes ravagées devenaient soldats et reportaient sur d'autres contrées les maux qu'ils avaient éprouvés. Souvent le malheur ou un esprit inquiet jetaient dans ces bandes les plus nobles jeunes gens, ou bien ils étaient forcés de réunir et d'organiser des bandits : c'est ce que fit Archidamus de Sparte. Quand ces troupes étaient oisives, il fallait, pour ne pas les laisser se dissoudre, entreprendre une expédition, dont le butin payait les frais. La guerre entre Tarente et la Lucanie attirait alors les bandes grecques en Italie : Archidamus y passa avec les restes des bandes de Phalæcus, et quoiqu'il fût à la tête de brigands, il mourut glorieusement en combattant pour la Grèce. Probablement que ce fut une bande de ce genre, et peut-être celle-là même, qui croisa sur les bords du Latium, en se nourrissant du produit de ses rapines, en attendant qu'elle trouvât un service régulier. Si elle était à bord de vaisseaux d'un État grec, ce ne pouvaient être que des vaisseaux tarentins.

Si l'année suivante on renouvela le traité avec Carthage [163], le fait n'est pas étranger à cette expédition. Polybe ne paraît pas l'avoir connu, et celui dont il parle comme étant le second, est le traité de 442 (447). Rome ni le Latium ne pouvaient aller au-devant des expéditions dirigées contre leurs côtes; mais les vaisseaux de Carthage tenaient la mer qui baigne la Lucanie [164], elle possédait la Sardaigne et les ports de la Corse qui font face aux côtes de l'Étrurie et du Latium. C'était donc à Carthage à pourvoir à la sûreté de ces mers.

[163] Tite-Live, VII, 27.

[164] Olymp. 108, 4; 402. Diodore, XVI, 66. Plus anciennement déjà les Carthaginois avaient rétabli Hipponium dévastée. *Ibid.*, XV, 24.

On avait déjà conclu un traité avec le Samnium en 396 (401), soit que dans un danger commun on voulût s'unir contre les Gaulois, soit parce que sur le Liris supérieur, les Samnites n'étaient plus séparés des Herniques que par quelques villes volsques.

La plupart des villes de ce pays étaient conquises ou soumises; celles qui avoisinaient le Latium, et peut-être Ecetræ elle-même, avaient obtenu le droit de cité romaine ou latine. Cependant quelques parties de cette nation en décadence s'efforçaient encore de défendre une indépendance impossible à conserver et funeste à leurs propres intérêts. Vingt-quatre ans après la conclusion de la paix, les Antiates rétablirent, au moyen d'une colonie, Satricum, que les Latins avaient détruite. Cette colonie inquiéta les Latins et les troubla dans la possession du pays. Ils engagèrent les Romains à détruire la forteresse, ce qui fut fait en 404 (409). Il n'y avait d'ennemis de Rome et de ses alliés que les Aurunces, excités par les Antiates. Or, ce sont les Volsques du Liris, et certainement Sora, qui fut prise dans cette campagne de 405 (410), était une de leurs villes. Ces conquêtes étaient achetées au prix du sang des Romains et des Latins; mais quand le Latium se séparait de Rome, il était plus facile aux Latins de les conserver: c'est à eux principalement que profita la destruction de Satricum. Les relations de Rome au dehors n'étaient plus simples comme celles d'un État isolé, et ne ressemblaient pas non plus à celles d'un État membre d'une fédération. Il y avait quelque chose de vague et d'indéterminé dans cette position d'un peuple lié par traité et par serment, à un autre peuple dont le suffrage est de même valeur, mais qui souvent est guidé par un intérêt opposé, et que plus souvent encore la jalousie et l'envie entraînent en sens contraire. Ces rapports sont intolérables et ne peuvent durer.

Rome liguée avec le Latium.

Le traité de 261 conférait à l'État latin indépendance et égalité; puis il tomba, en grande partie, en des mains ennemies, et ses restes perdirent la consistance de l'ancienne fédération; des villes isolées se rangèrent sous la suprématie de Rome, et s'en séparèrent quand son étoile eut pâli. Enfin, après la dissolution de l'État des Èques, d'autres villes, qui n'avaient pas plus d'importance que les trente, apparurent tout à coup comme des cités indépendantes..... Toutes ces vicissitudes, nous les avons exposées en leur temps.

Lorsque les plébéiens prirent part au consulat, le Latium renfermait encore ces mêmes États isolés, qui se formèrent après la destruction de Rome par les Gaulois. Tibur et Preneste existaient par elles-mêmes, régnant chacune sur un territoire séparé. Les cités qui étaient restées latines après les conquêtes des Volsques, ont dû être liguées entre elles, sans cependant que cette alliance empêchât aucune d'elles de se lier tout aussi étroitement avec Rome, comme le fit Tusculum. Antium était un État entièrement étranger; il en était de même de Vélitres et de Privernum. Des possessions romaines assignées ou occupées étaient mêlées aux terres latines.

Il est fort douteux que les Latins réunis ou quelques-unes de leurs villes se soient rendus complices des hostilités commises contre Tusculum: il faut les attribuer plutôt aux Prenestins et à leurs sujets. Quoi qu'il en soit, il est évident que depuis l'année 381 jusqu'à 392 (397), époque où l'on voit reparaître des contingens latins sous les drapeaux romains [165], il ne survint aucun trouble dans les relations amicales établies, et par con-

[165] Polybe, II, 18. Ῥωμαῖοι — τὰ κατὰ τοὺς Λατίνους αὖθις πράγματα συνεστήσαντο se rapporte à ceci.

séquent ce n'est que par un abus de mots qu'on a pu dire qu'on accorda aux Latins la paix qu'ils sollicitaient [166]. C'est le résultat de la confusion qui s'établit souvent entre la paix et l'alliance. Or, ce fut un véritable traité d'alliance, sans que Rome élevât aucune espèce de prétention à faire reconnaître sa souveraineté, et sans qu'aucun des contractans pût empêcher l'autre de faire la guerre à qui il voudrait [167]. Le traité de Spurius Cassius aura été rétabli purement et simplement. L'assemblée générale des Latins, réunie aux sources de la Ferentina [168] jusqu'à la dissolution de l'État en 410 (415), était redevenue souveraine comme au troisième siècle, depuis que la nation s'était délivrée de la domination de Rome, tandis que sous les Romains elle ne peut s'être réunie tout au plus que pour accomplir des usages religieux. Il n'y avait plus, à la vérité, trente villes, comme autrefois; outre les villes détruites, il manquait à ce nombre celles qui n'avaient pas encore accédé à cette ligue.

On nous dit que dans l'année où le commandement appartenait à un général romain, les troupes latines le reconnaissaient et le saluaient leur chef [169]. Rome n'avait point le commandement tous les ans : il alternait. C'est bien ici le caractère d'un traité sur le pied d'une parfaite égalité, et cela se sera pratiqué ainsi à toutes les époques où le traité de Cassius était en vigueur; mais cela est formellement attesté pour le temps le plus voisin de celui où Cincius écrivait, et depuis Decius il ne s'était guère écoulé que 150 ans. On ne peut supposer qu'on eût fait ici mention de cette circonstance, si ce droit, pratiqué dans l'origine, eût été changé depuis.

166 Tite-Live, VII, 12.

167 Tite-Live, VIII, 2. *In fœdere Latino nihil esse quo bellare cum quibus ipsi velint prohibeantur.*

168 Festus, *s. v.* *Prætor ad portam.* Tom. II, Ire partie.

169 Festus, l. cit.

Quant à la réunion des armées des deux États en une seule, par la fusion des centuries en manipules, bien qu'on attribue cette institution au second Tarquin, il est fort douteux qu'elle existât après le traité de Cassius; mais il est certain que cette réunion avait lieu à la dernière époque de l'alliance. Lorsque T. Manlius et Publius Decius conduisirent leurs légions contre les Latins, dix-huit ans de durée avaient tellement consacré cet ordre de choses, que le choc des deux armées prit le caractère d'une guerre civile [170]. Le commandement de chaque manipule alternait d'année en année du centurion romain au centurion latin [171]. Il devait en être de même du commandement suprême de l'armée; règle qui convenait d'ailleurs à la parfaite égalité. Il faut donc admettre cette indication comme certaine pour l'époque de ce dernier traité, quoiqu'elle puisse s'appliquer également au premier. L'égalité des centuries dans le manipule n'était point dérangée, si le nombre des soldats des unes et des autres n'eût pas été le même: néanmoins l'égalité des hommes et des avantages suppose la plus grande égalité possible dans ce nombre. Originairement elle résultait de la répartition d'une part en trente tribus, de l'autre en trente villes; et Rome, au moment du renouvellement de l'alliance, ayant trente-cinq tribus, on aura porté au même chiffre les villes latines, ou, en cas d'insuffisance, on aura obligé les plus grandes à un plus fort contingent. Pour y parvenir, on aura partagé des communautés, admis des étrangers, ou assigné aux Latins des sujets placés d'abord sous la domination de Rome. D'après toutes les apparences, des colonies de la république romaine ont alors passé aux Latins: mais non pas toutes; car il en est resté quelques-unes des premiers temps, qui étaient comme le type de la répartition du peuple en trois tribus, et dont les colons

170 Tite-Live, VIII, 8; *fuit civili maxime bello pugna similis.*
171 Voyez tom. II, pag. 86.

étaient exclusivement Romains. Tite-Live fait mention de ce changement [172], et bien qu'il paraisse dans son texte que ces colonies sont devenues latines peu avant le moment où la guerre éclata, il n'est pas du tout certain qu'il l'entendît ainsi. Que s'il l'a compris de la sorte, c'est une erreur de date comme il en commet tant; de même qu'il y a erreur quand il considère ce fait comme une défection que Rome ne put empêcher, parce qu'elle avait le sentiment de sa faiblesse. Quant à Signia, Setia et Circéji, nous savons positivement qu'en leur qualité de colonies elles étaient unies au Latium [173]. Il en est de même de Norba et Cora, villes voisines; enfin il en est de même d'Ardée. Toutefois je n'entends pas soutenir par là que ce fut Rome qui, après la chute de la puissance volsque, restaura comme colonies Norba et Cora. Le Latium a pu le faire après l'invasion des Gaulois, ou bien les deux États ont pu les rétablir conjointement. Ainsi dans la mention d'une colonie à Setia, on a pu se méprendre et regarder comme un complément l'adjonction de colons romains, tandis qu'il s'agissait d'un établissement simultané [174]. Norba était un fort dans les pays pomptins [175]. Or, l'assignation du territoire confisqué d'Ecetra est présentée comme une nouvelle fondation de Signia [176], située dans ces régions. On peut donc conjecturer que l'assignation dans le territoire pomptin en 375, répond à la création de la colonie de Norba, et peut-être aussi à celle de Cora. Cinq citoyens furent choisis à Rome pour présider au partage [177]; c'est un nombre inusité dans ce genre d'af-

[172] Tite-Live, VIII, 5; *colonias vestras Latinum Romano prætulisse imperium.*

[173] Il faut en exclure Vélitres, qui, en cet endroit, est nommée à côté de Signia; car rien n'autorise à admettre que la guerre qui suppose l'expulsion des colons, se soit terminée par leur rétablissement. Ce qui a trompé, c'est la fréquente mention d'une colonie romaine dans cette ville, puis son incorporation dans l'État latin avec les colonies.

[174] Tite-Live, VI; 30; *novi coloni adscripti.* Nulle part il n'est parlé d'une colonie plus ancienne.

[175] *Quæ arx in Pomptino esset.* Tite-Live, II, 34.

[176] Tom. II, pag. 182.

[177] Tite-Live, VI, 21.

faires, qui était ordinairement confié à des triumvirs ou à des décemvirs. Il est permis d'en conclure que, s'il n'est question que de cinq, c'est que les Latins en donnèrent autant pour compléter le décemvirat d'une fondation commune. Il est évident que Signia était une colonie restaurée; mais si quelqu'un me refusait cette concession, il demeurerait cependant expliqué à ses yeux comment, dans l'origine, cette ville était colonie romaine, comment elle n'est pas citée avec les autres parmi les trente latines, et comment ensuite, au temps de la guerre d'Annibal, elle figure parmi les colonies latines. Ce nom resta à celles que Rome céda à cette époque à l'État latin après sa destruction, et c'est aussi ce qui sert à fortifier la conclusion contraire, c'est-à-dire que des villes comme Sutrium et Nepet, qui avaient reçu leurs colonies avant la dissolution du Latium, et que l'on compta dans la suite parmi les colonies latines, ont servi à compléter le nombre des trente. La distance ne pouvait être un obstacle; on a déjà fait remarquer que les districts des deux États unis étaient morcelés et mêlés; les services de leurs contingens étaient plus importans pour Rome quand ils étaient répartis dans les centuries et incorporés aux légions. Quoique primitivement Lavici fût latine et colonie, on ne peut admettre qu'elle soit alors échue au Latium, et cela précisément parce qu'elle ne paraît pas parmi les colonies latines: probablement qu'à la conclusion du traité renouvelé ses colons entrèrent dans la tribu ***Publilia***, qui fut formée dans ce moment, et dont la région était située sans doute dans cette contrée. La seconde des tribus créées alors, la ***Pomptina***, aura été composée, non du marais de ce nom, mais des coteaux de montagnes que le voyageur laisse à sa gauche en parcourant la voie Appienne. Comme les villes arcadiennes opposèrent souvent la violence à leur réunion à Megalopolis, il se peut que des bourgeoisies que Rome et le Latium s'attribuaient sans les consulter, aient refusé de se soumettre et soient

devenues leurs ennemies; c'est ce qui expliquerait les hostilités contre Vélitres et Privernum [178], qui éclatèrent précisément en l'année 392 (397), celle de l'exécution du traité renouvelé, comme le prouve la levée du contingent latin et l'organisation de ces tribus. Ces communautés rebelles faisaient des incursions sur les territoires voisins. Si la guerre n'avait d'autre but que de les forcer à accepter la décision, on conçoit pourquoi les valeureux Privernates se rendirent sans en venir aux dernières extrémités, 393 (398). Il paraît que les Véliterniens se soumirent dès qu'ils virent paraître une armée.

Tibur ne peut pas avoir été comprise dans ce Latium, pas plus que Preneste, car elle ne conclut un armistice que trois ans plus tard. Cependant elles étaient réunies quand éclata la guerre contre Rome.

Il y eut un changement remarquable dans le Latium restauré ; c'est qu'on ne vit plus à sa tête, comme autrefois, selon les usages albains, un dictateur, mais deux magistrats élus annuellement, comme à Rome, sous le titre de préteurs [179]. Nous n'avons point de mention formelle sur les assemblées de la nation : il n'y a pas non plus de trace d'un sénat permanent, et il est vraisemblable que les réunions ne se formaient que de délégués des sénats particuliers. Il suffit cependant, pour prouver l'existence d'un sénat, de rappeler la mention des *decemprimi* qui accompagnaient le préteur en qualité d'ambassadeurs [180]. Il résulte des expressions employées pour raconter les négociations par lesquelles on prévint la mission du préteur Annius, que, sous le nom de *concilium* des Latins, il ne faut pas entendre une assemblée générale sans représentans, mais plutôt une assemblée de représentans dont les décisions étaient ensuite pour la forme

[178] Voyez ci-dessus, pag. 76.
[179] Tite-Live, VIII, 3.
[180] Tite-Live, VIII, 3.

confirmées par le peuple. Ces expressions dans les affaires s'appliquent toujours au sénat [181].

Le danger dont menaçaient les Gaulois, qui paraissaient décidés à s'établir dans le Latium, comme leurs tribus s'étaient assises à l'orient de la mer Adriatique, fut évidemment la cause qui fit accorder aux Latins des concessions que leurs prétentions ne pouvaient pas surpasser. Il y avait sagesse à accorder dans cette vue ce qui, dans toute autre circonstance, aurait paru, de la part de l'inférieur, une outrecuidance sans mesure; vers la même époque Athènes en agit souvent ainsi. Mais pour les patriciens il y avait un avantage auquel ils sacrifièrent, sans hésiter, l'orgueil et la prééminence de la république. Ils pouvaient désormais braver leurs adversaires à l'aide de leurs alliés; ils pouvaient espérer qu'ils arracheraient bientôt au peuple l'égalité qu'ils lui avaient concédée.

Une fédération de républiques sans autorité permanente, ne peut avoir d'autre espérance que sa propre conservation; encore faut-il pour cela qu'elle se compose d'un assez grand nombre de cités pour que les suffrages de leurs délégués retiennent quelque chose du caractère auguste d'un tribunal : il faut, pour le cas où s'élèveraient des discordes, que quelques membres de cette fédération aient assez d'impartialité pour pouvoir être acceptés comme arbitres et comme médiateurs. L'union de deux États libres sur le pied d'une parfaite égalité, lorsqu'elle n'a pas un but passager, lorsqu'il s'agit d'une société, d'une alliance durable, peut à peine se maintenir sous la puissance d'un souverain commun, surtout quand des intérêts opposés excitent les uns contre les autres des esprits jaloux.

La première organisation de la légion manipulaire.

Au dix-septième siècle, lorsque les armes à feu fu-

[181] Tite-Live, VIII, 3, 4. *Pratores — quidnam ad ea responderi placeat, referunt. Cum aliud alii censerent —.*

rent perfectionnées et devinrent d'un usage plus facile, on s'aperçut bientôt qu'une troupe qui présenterait un front plus étendu, aurait de grands avantages sur les masses profondes armées de piques, et que, le soldat une fois exercé à ce genre de combat, il y aurait plus d'avantage que d'inconvénient à s'exposer aux dangers qui résultent quelquefois du choc des masses. Ces considérations étaient semblables à celles qui, vers la centième olympiade, avaient déterminé Iphicrate; il pensa que la phalange ne pourrait être vaincue que par des masses dont l'immense profondeur augmenterait encore les forces physiques et que l'on armerait de lances plus longues; ou bien il comprit qu'à défaut de cette innovation il fallait que chaque soldat fût instruit isolément et exercé à un service qui tînt le milieu entre celui du phalangite et celui du tirailleur. Quant au premier de ces deux partis, on devrait croire qu'en peu de temps tout serait remis en équilibre; car ceux qui en éprouvèraient les effets n'avaient, pour contrebalancer ce système, qu'à l'adopter eux-mêmes; en effet, il n'avait de bornes que dans la possibilité de manier ces longues lances. La seconde innovation ne pouvait s'appliquer à des milices, et devait assurer une prépondérance marquée aux troupes permanentes. C'est par ce motif qu'Iphicrate imagina le service des peltastes, auxquels il donna une lance prolongée de moitié. Il les rendit propres à combattre l'ennemi corps à corps en doublant la longueur de leur glaive. Les Grecs n'avaient eu jusqu'alors qu'un petit coutelas, comme celui des Albanais: aussi dès que la phalange était rompue, l'ennemi triomphait, pourvu qu'il fût armé d'un véritable sabre. Cette nouvelle institution eut d'abord beaucoup de succès; mais comme elle ne fut admise que dans un cercle très-restreint, comme on s'en tint au premier pas, au lieu de la perfectionner, Philippe, qui voulait assurer de prompts succès, put recourir à l'autre système, plus accommodé à son peuple et à sa situation. Il aura réfléchi sans doute qu'il se passe bien du temps

avant qu'on abandonne de mauvaises voies, lors même qu'on en connaît tout le vice. Il en fut ainsi, et la Grèce fut subjuguée avant que personne s'avisât d'opposer la tactique macédonienne à elle-même. Elle se transmit ensuite de génération en génération; mais à côté de la phalange, en second ordre, et sans recevoir de développement, se maintint l'arme des peltastes.

Un passage de Tite-Live, bien fécond en renseignemens [182], nous apprend que primitivement l'ordre de bataille était celui de la phalange; ce qui suppose que les Romains aussi portaient alors une lance de moyenne grandeur, et qu'au lieu du glaive ils avaient un coutelas. Beaucoup d'anciens usages continuèrent chez eux, quand déjà les Grecs les avaient abandonnés, par exemple celui des boucliers ronds de l'Argolide, tandis qu'Iphicrate les trouva déjà beaucoup plus grands : tel était aussi l'usage du bronze, qui pendant long-temps encore fut très-commun et à vil prix en Italie. Dans Salluste [183], César dit que les Romains ont emprunté leurs armes aux Samnites. Si le dictateur eût écrit cela lui-même, toute objection tomberait devant son témoignage; car il serait irrécusable sur un objet sur lequel il avait aussi profondément médité; mais comme il est évident que c'est Salluste qui parle, l'on ne peut s'empêcher de remarquer que l'armement des Samnites au cinquième siècle est l'ancienne armure des Grecs, ainsi qu'on le voit encore dans les ruines de Pompéies par les représentations de gladiateurs. Sans chercher ici une solution qui ne reposerait que sur de vagues possibilités, je vais faire connaître les caractères propres au système manipulaire. Il est peu de passages anciens sur lesquels la critique se soit exercée avec autant d'intempérance que sur celui de

[182] Tite-Live, VIII, 8. Il m'arrive souvent de transcrire les passages cités, parce que l'indication, même la plus exacte, dérange le lecteur quand il n'a que peu de mots à rechercher, parce qu'ils peuvent même lui échapper; mais un passage aussi étendu doit frapper ses regards sur-le-champ.

[183] *Catil.*, c. 51.

Tite-Live : on ne l'a pas du tout compris [184]. Il est indispensable de démontrer qu'il est un point sur lequel Tite-Live n'a pas entendu les excellentes indications qu'il avait sous les yeux : le résultat de cette démonstration sera de maintenir contre les violences de la critique un texte dont tous les manuscrits attestent la pureté.

D'après Tite-Live donc, au commencement du cinquième siècle, la légion consistait en cinq divisions ou cohortes, mot qu'il évite, parce que plus tard il prit deux significations toutes différentes; mais nous l'emploierons, ou bien, en usant de la liberté que se permettaient nos devanciers en pareille matière, nous appellerons ces divisions bataillons. C'étaient les hastaires, les princes, les triaires, les rorarii et les accensi. Les deux premières divisions ensemble s'appelaient *antesignani* ou *antepilani*, parce qu'elles étaient rangées devant les drapeaux et devant les triaires, qu'on appelait aussi *pilani*. Chacune contenait quinze manipules ou trente centuries, et d'après le nombre donné par les trente tribus plébéiennes, chaque centurie, sans égard aux variations de ce nombre, avait trente hommes, sans compter le centurion. Jusqu'ici tout est clair dans Tite-Live; mais plus loin il trouva que les trois dernières divisions étaient aussi partagées en quinze manipules, et que ces manipules, pris trois par trois, un dans chaque cohorte, ou six centuries, étaient réunis en un *vexillum*, ou 180 soldats, sous le commandement de six centurions [185] : et ici Tite-Live a perdu toute trace de la vérité.

[184] Il est des philologues d'une puissante érudition et d'un esprit fort lucide, qui cependant n'ont pas compris que dans l'antiquité aussi le cours du temps changeait les formes, en sorte que pour un objet déterminé, politique ou militaire, il y aurait plutôt à rechercher si quelques siècles plus tôt, quelques siècles plus tard, un même nom s'applique aux mêmes choses. Polybe ayant décrit la légion telle qu'elle était au temps de Marius, on voulut appliquer son texte à une époque plus ancienne, et il fallut bon gré, mal gré faire application de tout ce qu'il disait. C'est comme si l'on voulait, dans ce que nous appelons aujourd'hui un bataillon, retrouver le bataillon de la guerre des Pays-Bas ou de celle de trente ans.

[185] Il fallait que l'un d'eux eût le commandement de tout le *vexillum*; cette dignité ne pouvait alterner, et devait toujours appartenir aux triaires; ainsi dans la légion organisée

Toutefois son erreur ne peut égarer personne; car d'après ses indications, les trois dernières cohortes auraient renfermé 24,300 soldats[186], et toute la légion 26,100, outre 870 centurions, bien que dans ce même chapitre il dise qu'elle s'élevait tout au plus à 5000 hommes. La cohorte complète, sans égard à la réduction des tribus au-dessous du nombre primitif[187], non plus qu'à leur restitution progressive, contenait trente centuries de trente hommes, donc 900, et personne ne contestera que dans une institution aussi régulière, toutes les cohortes n'aient dû être d'égale force, et que d'après cela la légion ne comptât 4500 hommes[188]. Sur ce nombre, il y avait 400 hastaires, 900 princes, 900 triaires, 2200 hommes, pesamment armés (troupes de ligne), 200 hastaires et 900 rorarii, 1100 armés à la légère. Ce rapport est le même qu'en Grèce, entre les armés à la légère et les hoplites. Chez les Romains, il n'aura pas été changé tant que l'ordre de bataille fut celui de la phalange[189].

comme la décrit Polybe, VI, 24, les armés à la légère n'avaient point de chefs particuliers. De là le *primus pilus*. La mémoire de sa prééminence s'était conservée.

186 Quinze *ordines*, chacun de trois *primi pili*, chacun de ceux-ci de trois *vexilla*, desquels chacun comptait 186 hommes; savoir : 180 soldats et 6 centurions, 135 × 180. Ici la réunion des trois cohortes, plus loin la circonstance que les triaires étaient composés de trois parties (ce dont il sera parlé plus tard), ont suffi pour égarer Tite Live, qui certes n'a pas compté, et c'est fort heureux; car arrivant à un résultat impossible, il n'eût pas manqué d'effacer ce renseignement.

187 Néanmoins comme il y a des annalistes qui ont tenu compte de ces variations, on parle aussi de cohortes de 600 hommes. Tom. I, IIe, partie, remarque 307.

188 L'indication de Tite-Live, 5000, ne cadre point avec ceci : au temps de la guerre latine, quand il n'y avait que vingt-sept tribus, la cohorte ne pouvait avoir que 810 hommes, la légion que 4050; cela s'accorderait avec la correction *quaternis millibus*; mais cette correction n'aurait jamais dû être essayée tant qu'il y avait encore possibilité d'obtenir une explication d'après laquelle le nombre était le résultat naturel des élémens constitutifs. Peut-être existe-t-il en effet une faute de copiste en cet endroit; peut-être que l'annaliste que Tite-Live consultait, donnait la force réelle, sachant bien qu'il n'avait d'abord donné qu'une figure, une forme. Cependant je ne voudrais pas changer le texte, d'abord parce que Tite-Live est tombé dans l'erreur, sans que nous puissions suivre la trace de cette erreur; ensuite parce qu'il a pu être égaré par son annaliste, si celui-ci n'a voulu qu'exprimer en nombre rond la force à laquelle serait arrivée la légion, après que les tribus eurent atteint le nombre 35, si l'organisation de ces légions n'eût pas été changée. Dans ce cas les cohortes eussent été de 1050 hommes.

189 Tom. I, IIe partie.

Les 900 accensi composaient le bataillon de dépôt qui suivait la légion en campagne [190].

Varron nous dit, sur les trois cohortes d'hoplites [191], que les hastaires portaient des lances, les princes des épées, les triaires des pila, à raison de quoi on les appelait *pilani* : il ajoute que les changemens apportés à l'art militaire ont rendu ces noms inintelligibles. Et en effet, non-seulement le nom de pilani disparut, mais, par un caprice du sort, il arriva que dans la légion manipulaire (celle que décrit Polybe, et que pour obtenir une plus simple expression, nous appellerons la moyenne), personne ne porta plus de lances que ceux que l'on désignait alors sous le nom de triaires, tandis que les deux divisions du premier ordre de bataille furent nommées *pila*, sans égard à la dénomination de l'une d'elles. Ce que l'indication de Varron nous dit positivement, les noms de pilani et d'antepilani suffiraient pour nous l'apprendre par voie de conséquence. Il n'en résulte pas que les princes aient absolument abandonné la lance ; car il n'est pas vraisemblable que, dans cet état de désarmement apparent, ils eussent inspiré beaucoup d'effroi à un ennemi armé de la sorte. Je crois plutôt qu'il faut entendre par là que les hastaires gardèrent les couteaux usités jusque-là, et que les autres reçurent des glaives plus forts, plus droits, à double tranchant, et qu'ensuite on leur enseigna à s'en servir.

Dans les hastaires, il y avait des troupes pesamment armées et des troupes légères ; ces dernières étaient armées comme le furent dans la suite toutes les troupes légères de la légion. Les frondeurs disparurent dans la nouvelle organisation ; ce sont les *rorarii* de Tite-Live. L'armure des troupes légères est celle de la quatrième classe

[190] Tom. I, IIe partie.

[191] *D. l. L.* V, 16 (IV, pag. 26). *Hastati dicti qui primi hastis pugnabant, pilani qui pilis, principes qui a principio gladiis : ea post commutata re militari minus illustria sunt.*

de Servius, et dans l'origine, il faut que *rorarii* ait signifié frondeurs [192] : c'était la troupe légère de la cinquième classe; ce qui n'empêche pas que plus tard ce nom n'ait passé aux hastaires légers, et ne les ait encore désignés du temps de Plaute [193]. La phalange était formée des trois premières classes : tant que dura l'organisation des centuries, quelque changement qu'on fît dans l'armure, il ne peut s'en être opéré ni dans les phalanges ni dans les troupes légères. Les notions que nous avons sur les *principes* et les *triarii*, nous font connaître leur répartition intérieure. Il faut chercher dans la première classe les *princes*, cela est impossible à contester : leurs belles armes [194], leur nom même en font foi; mais leurs trente centuries ne suffisaient pas pour épuiser les *juniores* de cette classe. Les dix autres se trouvaient sans doute parmi les triaires, dont le nom ne peut avoir aucun rapport avec leur nombre [195]; il vient de ce que leurs cohortes se partageaient en trois parties, qui étaient les contingens des trois classes [196]; savoir : les dix centuries qui restaient de la première, dix de la seconde et dix de la troisième classe, qui donnaient un pareil nombre aux hastaires, à raison de la force de leurs centuries, comparées à celles de la première classe [197]. Il résulte de tout cela que, selon toute apparence, sans déposer leurs lances, trente centuries de la première classe reçurent d'excellens glaives; dix autres des pila au lieu de lances, et qu'il en fut de même pour dix des vingt centuries, que fournissaient chacune des deux autres classes. L'autre moitié de leur contingent ne subit point de change-

[192] Ici les anciens étymologistes ont touché le but; il est vrai qu'il était difficile de le manquer : *quod rorat*, avant la pluie d'orage.

[193] Varron, *de l. l.* VII, 3 (VI. pag. 92).

[194] *Insignibus maxime armis.* Tite-Live, l. cit.

[195] *Triarii* ne peut signifier les troisièmes : il faudrait *Tertiarii*.

[196] Il nous en apparaît une lueur à travers les erreurs de Tite-Live sur les trois parties de chaque *ordo*, dont chacune en renfermait trois autres. De là sans doute vient la dénomination *primus pilus* : naturellement les *pilani* de première classe avaient rang sur ceux de la seconde, et ceux-ci à leur tour avaient leur préséance (Voyez remarque 185).

[197] Tom. I, IIe partie.

ment d'organisation, pas plus que le contingent des dernières classes. Quand Tite-Live nous dit qu'à partir des hastaires, les trois premières cohortes étaient formées de soldats toujours plus anciens, toujours plus exercés, il en est de cela comme du tableau qu'il nous fait des triaires, c'est qu'il applique mal à propos ce qui appartient à la légion moyenne, et cette méprise le conduit à un résultat entièrement faux. Ce ne fut que quand on n'eut plus égard aux 170 centuries, quand les levées se firent immédiatement par tribus, que les soldats furent répartis dans les quatre ordres de l'infanterie selon leur âge et leur expérience, comme le dit Polybe.

Il y a sans doute autant d'erreur dans ce que nous dit Tite-Live de la disposition et des mouvemens des cinq cohortes dans l'action; mais pour la marche [198], j'admets l'ordre selon lequel il les place. Quant aux *accensi*, dépourvus d'armes comme ils l'étaient, on ne voit pas pourquoi on leur assigne une position dans le combat, les hommes nécessaires pour remplacer les morts, entraient tour à tour dans les rangs. Les rorarii ne pouvaient occuper de position derrière les triaires, que dans le cas où ceux-ci auraient cédé le terrain; car c'était aux rorarii à engager le combat. Il en était de même des hastaires légers, qui se rangeaient ensuite derrière les troupes de ligne du même nom, et devaient former les derniers rangs de la phalange de leur cohorte. La disposition des manipules en échelons, que Tite-Live applique évidemment aux cinq cohortes, ne regarde tout au plus que les trois premières. Toutefois il n'y avait pas, sans doute, de règle invariable: c'était une sage maxime de la tactique romaine, de ne commencer les batailles qu'avec le moins de forces possible,

198 Dans l'*agmen quadratum*, où le front de l'ordre de bataille était celui de la marche; au lieu que dans l'*agmen longum* les manipules de chaque cohorte étaient, selon les circonstances, à l'aile droite ou à l'aile gauche, et par un quart de conversion formaient des têtes de colonnes. Il devait arriver aussi que chaque colonne de cohorte passât derrière une autre.

et d'exiger d'elles des efforts extraordinaires, pour épuiser l'ennemi, afin d'employer ensuite les masses pour décider le succès et pour achever la victoire. Mais quand l'ennemi attaquait avec un nombre supérieur, ou quand lui-même adoptait le système romain, on n'engageait pas certainement les manipules des différens ordres les uns après les autres. Il est évident qu'alors on s'avançait en réunissant toutes ses forces. Quand les manipules des hastaires et des princes formaient alternativement la tête de l'armée, c'était bien au fond la disposition de Pyrrhus, qui alternait entre ses phalangistes et ses bataillons armés à la romaine. Il est clair qu'on laissait des ouvertures pour le passage des troupes légères, et si l'organisation qui prévalut dans la suite, existait déjà, elles servaient aussi aux triaires pour s'avancer. L'arrivée d'une troupe qui lançait le trait, pouvait ébranler un ennemi fatigué de lutter contre la lance et le glaive; elle pouvait lui arracher les avantages qu'il avait déjà conquis. Toutefois elle ne donnait pas la même protection aux rangs enfoncés, que la survenance de triaires armés de lances. Je croirais que, contrairement à ce que Tite-Live nous rapporte, d'après ce qui se pratiqua dans la suite, les pilani prenaient part à la bataille avant que les rangs des hastaires et des princes s'engageassent : il y a là-dessus plus qu'une simple possibilité; car c'est ainsi que cela se pratiquait nommément dans les guerres gauloises, et l'on nous dit, avec beaucoup d'apparence de vérité, que ce furent ces guerres qui mirent cette arme en usage. Les Celtes cherchaient à combattre homme à homme ; c'est alors que leur impétuosité était redoutable aux Romains : ils eussent saisi les lances, les eussent arrachées, et se seraient frayé un passage, tandis qu'un pilum enfoncé dans un bouclier grand, mais faible, en paralysait l'usage, lors même qu'il ne le traversait pas ; le corps, n'étant plus protégé, demeurait exposé à recevoir d'autres coups, avant que les lignes se rencontrassent. D'ailleurs, pour que le pilum pût

produire son effet, il fallait une distance, et il n'y avait plus de place pour le lancer, une fois que les deux premières cohortes étaient engagées.

Il y a sans doute beaucoup d'exactitude dans l'indication qui nous dit que les boucliers furent agrandis pour résister à l'épée des Gaulois [199]; car les boucliers d'airain de l'Argolide protégeaient mal contre ses atteintes. L'enchérissement de l'airain après la prise de Rome, dut être un nouveau motif d'adopter d'autres boucliers. On les fabriqua donc avec des lattes recouvertes de peaux de bœufs [200], et l'on en garnit le pourtour d'une bande de fer. En général, le fer prit la place du bronze dans les armures, et ce fut probablement à raison de la cherté de ce métal, et non pas parce qu'il était d'un meilleur usage.

En faisant connaître la légion moyenne, dont l'organisation suivit immédiatement celle-ci, je dirai comment, sur dix rangs de profondeur, les soldats se servaient du pilum et du glaive.

On ne comptait pas encore pouvoir donner à toute la troupe de ligne l'instruction qu'exige l'usage de ce genre d'armure. La transition se fit pas à pas, et l'ancienne méthode se maintint, quoique toujours plus restreinte, à côté de la nouvelle. Enfin le temps donna à celle-ci tous ses développemens, et l'autre diminua d'importance et devint bientôt inutile. Pour le soldat romain, qui jusque-là était comme pétrifié dans la phalange, ce fut une époque d'individualité, une vie nouvelle : son mérite personnel n'était plus restreint à un service mécanique. Les gouvernans reconnurent la nécessité de satisfaire ces besoins de l'époque, de leur ouvrir de nouvelles voies, d'abolir ce qui n'était plus qu'entrave ; mais dans les formes du gouvernement, ces mêmes hommes mé-

[199] Plutarque, *Camill.*, 40.

[200] Au surplus cela n'était pas nouveau, ainsi que le prouve le bouclier sur lequel est tracé le traité de Gabies. Tom. I, IIe partie.

connurent cette nécessité, parce que ce qui était juste, ce qui était progrès, contrariait leurs intérêts. L'inflexible temps fut plus puissant que leur entêtement, l'excès du mal donna les moyens de le réformer.

Première guerre samnite.

Les Samnites étaient alors dans la plénitude de leur puissance : pour l'étendue du territoire, pour l'importance de la population, ils l'emportaient de beaucoup sur Rome et sur ses alliés. Ils habitaient depuis la mer inférieure (où ils séparaient la Campanie de la Lucanie) jusqu'à la mer supérieure [201]; leur territoire atteignait le Liris, entrait dans les montagnes de la Lucanie, descendait dans les plaines de l'Apulie; et l'espace marqué sur les cartes du nom de Samnium, ne remplit pas à beaucoup près leurs anciennes limites. Cependant les Lucains et les Campaniens étaient étrangers à la mère-patrie; mais le Samnium ne faisait pas un État unique; c'était une fédération d'États séparés, indépendans et par conséquent jaloux les uns des autres. Au fort de la guerre contre les Romains, les Pentriens s'abstinrent de prendre part à une campagne [202] : une portion des Samnites reçut le municipium romain [203], c'étaient les Caudiniens, dont Sp. Postumius fut le municeps [204]. Selon toute apparence, il y avait quatre peuples samnites, d'après le nombre sacramentel des Sabelli [205]. Ainsi la ligue marse comptait les Caudiniens, les Hirpins, les Pentriens, les Frentanes. Ces derniers ne s'en étaient sans doute pas encore séparés, puisque les étrangers les nomment parmi les Samnites. Le pays méridional de Surrentum au Silarus pourrait bien n'avoir renfermé

201 Tom. I, Ire partie.
202 Tite-Live, XXII, 61 ?
203 Velléjus, I, 14.
204 Tom. II, page 105.
205 *Ibid.* page 123.

que des villes sujettes, sans avoir fait lui-même partie de la fédération. Le lien des peuples samnites était aussi celui qui unissait la fédération romaine, savoir : le municipium réciproque ; il y avait des diètes, où se réunissaient les magistrats de la nation et les députés des sénats. Il est bien entendu que leurs délibérations ne décidaient rien, et qu'il fallait les soumettre préalablement au sénat et à la commune de chaque État en particulier. Mais quand l'opinion publique avait parlé, quand depuis long-temps elle réclamait ce que les députés venaient de décider, ils pouvaient, sans inquiétude et sur leur responsabilité, ordonner, exécuter ce qui n'avait pas encore été soumis au souverain. Il est bien entendu aussi, et les exemples le prouvent, que les gouvernans des pays pouvaient convoquer des diètes extraordinaires. A juger par analogie et d'après l'essence même des institutions samnites, il est certain que le commandement suprême alternait entre les divers États. Le dictateur de tout le Samnium portait le nom d'imperator [206], soit que chez chacun des peuples ce fût le titre de la souveraine magistrature, soit que l'honneur en appartînt au préteur ou Meddix du peuple dont c'était le tour. Les Samnites étaient mélangés d'Osques et de Sabins : peut-être y avait-il différens rapports entre les différens peuples. Il est évident que les conquérans dominaient autrefois; mais ils se fondirent avec les habitans en une seule nation, et n'en restèrent pas séparés comme les Lucains. C'est cette loyale réunion qui donna tant de force à la nation : les mœurs et le caractère étaient sabelliques, mais la langue était osque.

L'Italie ne pouvait contenir l'un à côté de l'autre Rome et le Samnium ; il fallait que les Samnites soumissent les Romains, ou subissent leur joug. Si ce peuple ne se fût point borné à se comparer à Rome sous le rapport de la population, du courage, de l'art de la guerre ; s'il eût

[206] Tom. I, Ire partie.

concentré ses forces dans une capitale, comme les peuples italiques du septième siècle, ce qui était la seule manière dont ces peuples eussent pu être réunis en un seul État, les Samnites eussent triomphé des Romains, et ils eussent conquis la suprématie. C'est ce qu'atteste l'histoire de leurs guerres, de leur inébranlable résistance, de leurs souffrances, de leur chute, quoique cette histoire ait été falsifiée et rapetissée à dessein. On ne peut méconnaître que ce qui les a perdus, eux et tous les grands peuples de l'Italie, c'est cet aveuglement de n'apporter, dans une lutte où il s'agissait de vaincre ou de périr, que ces mêmes moyens, ces mêmes institutions, qui dans une première guerre étaient demeurés impuissans, quoique alors ils fussent encore entiers. Les Romains, au contraire, ne perdirent pas un instant de vue quel était le but ; ils se préparèrent en conséquence ; ils se formèrent au sein même des victoires de l'ennemi, comme se forme, sous un maître sévère, le robuste jeune homme qu'il châtie.

Depuis l'an 331 des Samnites dominaient à Capoue ; mais la plus grande partie des habitans étaient des Osques et des descendans des anciens Tusci, mêlés avec eux. Quoique les Sabelli dominans aient, sous le nom de Campaniens, formé un *populus* à part, comme les Lucains, la douceur des mœurs sabelliques fut favorable à la conservation ou à l'établissement des libertés d'une *plebs*. Pour quiconque est familiarisé avec les caractères des castes en Italie, il sera évident que les 1600 chevaliers qui ne prennent point part à la défection contre Rome, sont les familles sabelliques [207], formant les quatre tribus qui refusèrent de sanctionner l'alliance avec les Latins et leurs alliés contre Rome et le Samnium. Cette révolution n'alla pas assez loin pour chasser les Sabelli, ni pour les abaisser au point où le furent les chevaliers de Florence par l'ordonnance de justice ;

[207] Tom. II, pag. 105 et suiv.

mais elle leur enleva le pouvoir, et en rendit au peuple ancien une partie assez notable pour qu'il pût décider contrairement au vœu des patriciens campaniens; cela explique l'inimitié que fait paraître Capoue contre le Samnium. Je ne nie point que dans l'antiquité on n'ait vu des colonies ingrates, et que depuis quatre générations, à dater de la prise de possession de Vulturne par les Samnites, le sang et les mœurs des races sabelliques n'aient dû être fort mélangés, et ne se soient beaucoup éloignés du caractère samnite; cependant ce sont ces circonstances qui expliquent le mieux comment, abstraction faite de toute colonie samnite, il s'établit une haine et un mépris profond entre les citadins et les bergers des montagnes; ces sentimens furent aussi amers qu'autrefois entre les citoyens efféminés de Vulturnum et les anciens Sabelli qui descendaient des montagnes pour s'emparer de cette ville, le plus riche trésor de toute l'Italie. Ces divisions entre le *populus* et la *plebs*, expliquent la faiblesse de Capoue; sans avoir pour ses puissans voisins la piété d'une colonie dévouée, le *populus* les voyait sous un tout autre aspect que la *plebs*; il en attendait protection et assistance. Capoue est nommée après Rome et Carthage; il lui était permis de rêver la domination de l'Italie, et certes elle ne le cédait à la Rome d'alors ni pour l'étendue ni pour la population; mais la population contenue dans l'enceinte des murailles d'une ville ne donnait point la mesure de la force militaire; elle n'indiquait pas même le nombre des hommes libres. Il y aura eu nécessairement beaucoup d'esclaves dans la ville qui vit naître les jeux des gladiateurs. Bien que dans les anciennes républiques les arts fussent dirigés par des hommes libres, c'étaient les esclaves qui les pratiquaient; on peut donc en conclure que partout où ils étaient florissans, il y avait un grand nombre d'esclaves. Il se peut que beaucoup d'hommes libres aient été occupés à la culture des terres les plus fertiles du monde. Mais l'histoire a jugé cette ville,

dont la rue principale, appelée Seplasia, était bordée de boutiques de parfums; elle a flétri son luxe effréné et ses honteux déportemens. On se souvient quel méprisable peuple et quel indigne sénat Pacuvius Calavius excita l'un contre l'autre, au commencement de la seconde guerre punique : le peuple avait effrontément déposé tout respect de l'autorité, et de sa part c'était oubli de toute dignité, ce n'était pas même de l'indignation contre la majesté profanée. En vain un arrêt terrible avait frappé toutes ses notabilités; cette ville n'en continua pas moins ses honteuses débauches, quand déjà il n'y restait plus que la plus infâme populace.... Oui, l'histoire a condamné Capoue. Néanmoins les Campaniens se montrèrent fidèles, leur conduite fut noble après le désastre des Fourches caudines : à côté des plus illustres Romains, on peut citer Decius Magius. Nous n'oublierons pas non plus de rappeler que dans la Campanie les arts plastiques étaient parvenus à la perfection des Grecs : il n'y a d'infériorité ni dans les peintures ni dans les monnaies. Les artistes avaient atteint cette grâce qui demeura toujours étrangère à l'Étrurie; il y avait dans leur travail grandeur et délicatesse, et l'exécution mécanique est aussi belle que l'avait conçue l'imagination de l'artiste. La mythologie grecque règne dans les sujets; ce qui suppose que l'on connaissait la langue et la poésie de la Grèce, et sans doute il y eut des poètes et des auteurs campaniens qui écrivirent en grec. Néanmoins il ne s'est conservé aucun monument de cette littérature, en quelque sorte greffée sur celle de la nation. Celle-ci consistait en comédies burlesques; ce sont les Atellanes, qui paraissent avoir été ordinairement improvisées : le public romain goûtait beaucoup les représentations, les imitations, les traductions. C'est de là qu'est originaire le merveilleux Polichinelle, qui, sous la domination de divers peuples, s'est maintenu inaltérable comme le ciel et les champs.

Le nom de Campanien, il est vrai, signifie citoyen

de Capoue; mais il n'est pas restreint à la ville. L'Italie de cette époque avait déjà une Campanie, dont les limites étaient beaucoup plus étroites que celles de la région qui fut étendue par Auguste jusqu'au Liris. Capoue avait été guerrière, et possédait, conformément au Droit public de l'Italie, des cantons assez étendus. Outre la banlieue campanienne et les champs phlégriens, nous savons que la ville avait le district de Palerme, celui de Stella, et les territoires de ce qui fut plus tard la colonie de Vulturne, enfin celui de Liternum, et de l'antique ville grecque Dicéarchie [208]. Telles étaient les possessions de Capoue; mais on comptait aussi comme Campanie ces villes groupées autour d'elle, qui avaient avec elle les mêmes relations que les villes latines avec Rome. Les bourgeoisies souveraines de Cumes, Atella, Acerræ, Calatia, Suessula, Casilinum, descendaient des conquérans sabelliques de Capoue. Nuceria et Nole, grandes et populeuses, étaient des villes sujettes, fidèles aux Samnites : à en juger par les inscriptions des médailles, et par ce qu'en disent les Grecs, Nole avait une population hellénisée.

Alors les Samnites s'avançaient en conquérans du Vulturne supérieur vers le Liris : d'anciennes tribus ausoniennes s'étaient maintenues dans ce pays. Parmi celles-ci, les Sidicins étaient le peuple le plus important; leur ville Teanum était appelée grande, même parmi les grandes villes de l'Italie [209], et leur territoire s'était autrefois étendu jusqu'à Fregelles [210]. Mais quand les Samnites les envahirent, ils désespérèrent de leurs propres forces, et demandèrent du secours aux Campaniens.

Dès le quatrième siècle, les légions campaniennes comptèrent pour beaucoup dans les troupes étrangères

[208] Saleroum et Buxentum, qui appartinrent à Rome après la chute de l'État campanien, ne peuvent pas encore avoir été sa propriété au temps dont il s'agit ici : nous dirons plus tard à quelle époque il est probable qu'elles le devinrent.

[209] Strabon, V, c. 3, § 9.

[210] Tite-Live, VIII, 22.

qui vendaient leurs services en Sicile [211]. On ne les accusait ni de manquer de courage, ni d'ignorer l'art militaire, mais on se plaignait de leur peu de foi. A l'exemple des barbares les moins civilisés et sans aucun sentiment d'honneur, ils se livraient au plus offrant; ils étaient redoutables aux villes où on les mettait en garnison : toujours ils cherchaient à s'en emparer, et quand cela leur réussissait, ils se conduisaient en véritables brigands, égorgeant les hommes et se partageant les femmes et les enfans. En général, le service de Sicile était tellement attrayant pour la race débauchée de ces contrées, que nous lisons qu'au temps de Platon on tremblait que les Grecs de l'île ne fussent exterminés et que leurs villes ne devinssent osques ou puniques [212]. Les Campaniens s'étaient déjà rendus maîtres d'Entella et habitaient aussi Ætna. Les milices de Capoue ne ressemblaient guère que par le nom à ces flibustiers. Aussi, dès la première bataille, furent-elles battues près de Teanum par les Samnites; elles se retirèrent aussitôt dans leur capitale. Les vainqueurs les suivirent, et remirent à un autre temps leur guerre contre les Sidicins; ils passèrent donc le Vulturne et campèrent sur la montagne Tifata, qui domine Capoue. De là ils ravagèrent la riche plaine qui entoure la ville, jusqu'à ce que l'incendie des fermes et des maisons de campagne fît sortir les Campaniens, et fournît aux Samnites l'occasion de la bataille qu'ils désiraient. La victoire fut facile; il paraît qu'ils se contentèrent du butin et de la dévastation : la suite de l'histoire

[211] Il faut que dans l'origine les régimens campaniens aient été levés en Campanie, et probablement aussi complétés, le tout en vertu de capitulations; dans la suite d'autres nations y seront entrées pour le plus grand nombre, par exemple des Samnites et des Lucains, comme on vit depuis des soldats de toutes les nations entrer dans les régimens vallons de l'Espagne. Les Romains ne souffraient pas de recrutemens étrangers chez eux; une fois maîtres de la Campanie, ils les auront interdits. Toutefois le nom de ces régimens a pu survivre long-temps avec leur ancien noyau. Après la mort d'Agathocle il n'est plus parlé de Campaniens, mais de Mamertins; c'est désormais le nom des mercenaires sabelliques. Au cinquième siècle on voit aussi des troupes tyrrhéniennes en Sicile, mais pas plus tôt.

[212] *Ep.* VII, pag. 353, e, parmi les lettres de Platon.

prouve qu'ils quittèrent même le territoire de Capoue. Probablement que leurs levées servaient sans solde, et pour le seul prix du butin; c'est ce qui expliquerait comment leurs campagnes n'eurent jamais ni la suite ni la durée de celles des Romains.

Capoue avait sans doute peu à craindre d'un siége : mais son territoire était exposé sans défense aux incursions annuelles des Samnites. L'alliance d'un État puissant pouvait seule la préserver de ce malheur, ou de la nécessité d'accepter la paix telle que la dictaient les vainqueurs.

Elle tourna ses regards vers Rome, comme le dit Tite-Live; car Rome seule pouvait soutenir la lutte contre les Samnites; seule aussi elle pouvait la vouloir. Mais depuis 396 (401) les deux nations étaient unies par une alliance. Deux choses paraissent y avoir contribué; d'une part le rapprochement de leurs limites, autrefois séparées par des peuples considérables; en second lieu, le danger dont menaçaient à cette époque les invasions gauloises. Sans doute dans l'idée des peuples italiques un traité d'alliance était loin d'emporter l'obligation de secours mutuels. D'après leur Droit public, nul ne pouvait gérer ses affaires par lui-même chez un peuple étranger, si la nation dont il faisait partie n'avait pas acquis ce droit par une concession réciproque. Il fallait un traité pour rétablir ces rapports entre nations qui s'étaient fait la guerre; il en fallait un pour les établir entre nations qui n'avaient pas eu de relations antérieures. Dans ces traités on restreignait réciproquement le droit de guerre; on traçait les limites dans lesquelles il serait permis à chaque État de conquérir et de soumettre des villes; et en supposant que la guerre entraînât l'autre État jusque-là, il pouvait sans doute conquérir, mais il ne devait enlever que les hommes et le butin; pour les villes et le sol, il s'engageait à les céder à ses alliés[213]. Capoue ne

[213] C'est ce que prouvent les anciens traités entre Rome et Carthage, Rome et les

pouvait manquer d'avoir un grand commerce avec Rome; la supposition contraire n'est pas admissible : l'on serait fondé à regarder comme une démonstration le nom de la *Porta Capena*. Il aura donc existé un traité pour régler les rapports des citoyens entre eux.

Il est possible que le traité des Romains avec le Samnium ait gardé le silence sur les Campaniens, et n'ait nullement accordé aux Samnites le droit de les soumettre ; mais dans aucun cas cette concession n'eût été faite par Rome seule sans la participation des deux peuples, ses alliés, bien plus intéressés qu'elle à cette question par le seul fait de leur voisinage. Il n'est pas possible que les Latins qui étaient unis avec Rome en un seul État, n'aient pas eu une part égale à la conclusion du traité. Ce n'est pas non plus de Rome seule que les Campaniens auront invoqué le secours, soit en vertu du traité, soit en reconnaissant sa suprématie. Tite-Live s'égare, parce qu'il rêve que le Latium, quoique sa fidélité ait été douteuse depuis quelques années, était alors subordonné à la république romaine[214]. Il est établi que les Latins étaient aussi libres envers Rome que le pouvait être aucun État fédéré. Jamais ils n'auraient fait la guerre aux Samnites par pure complaisance pour elle, et cependant, d'après son propre récit, ils y prirent part[215]. L'année 408 (413), pendant laquelle l'armée romaine se révolta, est comprise dans la durée de cette guerre, et, chose étrange, il n'est pas fait mention des Samnites : ils ne cherchent pas à réparer les pertes de l'année précédente en profitant de l'inaction des Romains. Un an plus tard, le consul mène son armée dans le Samnium ; ainsi le fruit des victoires remportées jusqu'alors n'avait point été perdu. Les Latins, qu'on représente comme prêts à

Étoliens. Pour le Samnium, voyez Tite-Live, VIII, 1. *Pacem — bellique jus adversus Sidicinos petierunt.*

[214] Tite-Live, VIII, 2, 3.

[215] *Ibidem.*

marcher contre Rome dès l'année précédente [216], ne profitent pas davantage de la circonstance. Les armées qui en 407 (412) se disputent la souveraineté de la Campanie, sont très-nombreuses; et quand bien même on retrancherait quelque chose des cent mille Samnites qu'on oppose aux deux armées romaines, quatre légions, ce qui était la plus grande force que Rome pût livrer à elle seule, n'auraient pas suffi pour les vaincre avec le seul secours des Campaniens et des Sidicins. A l'occasion de la guerre contre les Latins, on nous dit avec une précision qui n'a rien de l'arbitraire des idées de l'annaliste, que cette guerre ressemblait à une guerre civile; que les officiers avaient été collègues dans la même légion, que les soldats avaient servi les uns à côté des autres dans les mêmes manipules [217]. Il faut remarquer de plus qu'alors les Marses et les Péligniens étaient amis des Samnites [218], et que pendant la première campagne les Latins envahirent le territoire des Péligniens [219].

Il n'y a pas plus de vérité, sans doute, dans l'assertion de Tite-Live, qui veut que Rome ait consciencieusement repoussé l'alliance des Campaniens, mais que, les députés ayant offert à la république la propriété de leur patrie, elle ait préféré, comme pour accomplir un devoir plus impérieux, la protection qu'elle devait à des sujets, à l'alliance du Samnium [220]. Capoue n'était point envers Rome en de tels rapports de soumission; les Romains eussent puni bien plus sévèrement la défection de sujets qu'ils ne le firent envers Capoue après la guerre latine. On n'aurait point traité sur le pied d'égalité [221] avec ceux qui, après s'être faits les hommes liges

216 Tite-Live, VII, 38.
217 *Ibid.*, VIII, 6 et 8.
218 *Ibid.*, VIII, 6.
219 *Ibid.*, VII, 38.
220 D'après le même principe qui ordonnait de protéger le client contre le parent.
221 Tite-Live, XXIII, 5.

de Rome, lui seraient devenus infidèles; mais on pouvait rendre à des alliés égarés d'anciens avantages, surtout si le gouvernement était confié aux partisans de Rome.

Le soin religieux de la bonne réputation des ancêtres était une qualité naturelle aux Romains; on cherchait avec une sorte d'anxiété à déguiser leurs injustices et à donner à toutes leurs prétentions l'apparence de la bonne cause et de la pureté de conscience. Outre cette fraude pieuse, qui avait son principe en un sentiment louable, un autre mobile encore disposait invariablement les Romains à cacher cette vérité, que la république n'avait pas toujours été heureuse, grande et dominante. Ils n'avouaient ni ses humiliations ni sa faiblesse, et plus ils s'éloignaient de leur antiquité, plus cette manie faisait de progrès. Leurs plus anciens annalistes du moins ont un vernis d'impartialité: les autres se perdent en déclamations ampoulées qui ont trompé Tite-Live. S'est-il abandonné aussi aux inspirations de ces mensonges pieux? A-t-il donné dans les erreurs de ce patriotisme sans les reconnaître? c'est ce que nous ignorons. Quoi qu'il en soit, toutes ces causes ont contribué à nous transmettre une infidèle image des rapports de Rome et du Latium, et par conséquent de la protection accordée aux Campaniens.

Trop souvent mon histoire s'est bornée à mettre en évidence la fausseté des récits de Tite-Live; néanmoins il fallait bien qu'elle les répétât: il en serait encore de même ici, si nous n'avions sur ces événemens des notions assez complètes pour en restaurer l'esquisse, qu'on avait défigurée à dessein. Il faut absolument à l'histoire un récit suivi des grands événemens qui ont élevé Rome à cette hauteur d'où elle a pu aspirer à la domination de toute l'Italie. J'entreprendrai ce récit, bien persuadé qu'il sera plus près de la vérité que celui qui se prétend historique. Je n'ignore pas néanmoins que si l'on peut reconnaître avec certitude ce qui est d'invention, on ne peut, après l'avoir effacé, remplir les

lacunes de la narration qu'au hasard et par forme d'approximation. Mais les dieux se refusèrent-ils à ressusciter Pélops, parce qu'il fallut lui donner une épaule d'ivoire? Notre travail ressemble beaucoup à celui du naturaliste qui dégage d'élémens étrangers un squelette d'ossemens fossiles rassemblés avec trop de légèreté. Si la fortune lui sourit, ce qui manque après cette opération, il le restaure, et d'après l'ensemble de la constitution de l'animal il reproduit dans ces dessins cet être autrefois animé. Ce naturaliste conviendra néanmoins qu'il peut errer dans certaines parties; car il est impossible pour lui comme pour tout autre, de retrouver, au moyen d'une sorte de divination, l'œil, la couleur et les formes de tous les membres. Cependant il en a fait assez pour la science.

En l'an 407 (412) il vint des députés campaniens à l'assemblée des Romains et des alliés, ils sollicitaient leur admission dans la ligue, et demandaient protection contre les Samnites. Capoue était la ville la plus riche de l'Italie; elle amenait tous ses sujets; elle offrait tout ce qui pouvait tenter l'ambition. Sans doute que les Sidicins furent reçus en même temps en leur qualité d'alliés de Capoue.

Rome, dans cette année, était l'État dominant, le *Vorort;* le sénat fit dénoncer l'alliance aux Samnites, et demanda que l'on cessât toute hostilité envers les Campaniens et les Sidicins [222]. Les Samnites, au contraire, virent une violation des traités dans le fait de cette alliance avec leurs ennemis déclarés. Ils acceptèrent la guerre avec fierté, et les chefs de leurs cohortes reçurent l'ordre de faire une incursion en Campanie.

Les deux consuls y conduisirent des armées: l'une, destinée à chasser l'ennemi du territoire des alliés, était commandée par M. Valerius Corvus; la seconde devait

[222] Sans cela les Samnites ne se seraient pas, dans le traité de 404 (403), réservé le droit de guerre contre les Sidicins Tite-Live, VIII, 1.

occuper les montagnes et couvrir Capoue; enfin, porter les désastres de la guerre dans le Samnium même.

Valerius trouva l'ennemi répandu dans le pays qui est compris entre le Vulturne et le golfe de Parthenope. Les Grecs, menacés par les Campaniens, s'étaient ligués avec les dévastateurs de leur métropole, avec les Samnites[223]; car toujours l'existence d'un voisin redoutable pousse les peuples qui le craignent à s'allier avec ses ennemis. Valerius campa au-dessus de Cumes, au pied du Gaurus[224], montagne alors couverte de fertiles vignobles, mais depuis l'invasion des Sarrasins elle est nue et déserte. Cette position nous apprend assez que son armée était repoussée dans un angle, qu'elle était interceptée de Capoue, acculée à la mer, et séparée de la route de Rome par le profond Vulturne: une fois battue, elle était perdue sans ressource. Quels sont les premiers faits de cette campagne? quels combats avaient forcé le consul à se retirer sur ce point? quels avantages avaient donné aux Samnites la confiance de la victoire? ce sont choses enfouies dans une nuit éternelle, ainsi que beaucoup d'autres qui nous auraient mieux fait comprendre les guerres samnites.

Quoique l'on parle rarement de la bataille du Gaurus, c'est l'une des plus mémorables de l'histoire du monde; elle décida de la grande lutte dans laquelle les Sabelli et les Latins se disputaient la domination universelle. Pour le courage et l'armement, les Samnites étaient les égaux des Romains: ceux-ci leur avaient emprunté leurs meilleures armes[225]. Dans cette journée la stratégie n'y fut pour rien; ce fut la constance, ce fut probablement le

223 Tite-Live, VIII, 22. Denys, *Exc. de Legat.*, p. 2324, *R.*

224 Ce qui arrive après la bataille prouve qu'elle eut lieu près de cette montagne et non près de celle du même nom qui est voisine de Nuceria (Eckhel, *Doctr. num.*, I, p. 114). Si elle eût été livrée près de Nuceria, les Samnites se seraient avancés sur Suessula, ils ne se seraient point retirés; d'ailleurs cette montagne n'était point en Campanie.

225 Salluste, *Cat.*, 51 (voyez ci-dessus, p. 88). L'expression *micant hastæ* est peut-être hasardée (Tite-Live, VII, 33). D'ailleurs cela n'exclut pas le *pilum* chez les Romains; car il y avait au moins une cohorte d'*antesignani* armée de lances.

désespoir de l'armée qui l'emportèrent : il fallait vaincre pour ne pas périr. Toute la force des Samnites montagnards était dans l'infanterie. La cavalerie, la plus mauvaise arme des Romains, chercha vainement à entamer ces rangs hérissés de fer. Valerius la retira et la distribua sur ses ailes : des milliers d'hommes étaient tombés autour des drapeaux samnites, et les Romains chargeaient toujours avec une ardeur nouvelle. Selon la belle expression de Tite-Live, les deux armées avaient décidé qu'elles ne se laisseraient vaincre que par la mort. La journée était fort avancée : une dernière attaque, une attaque désespérée fut décisive. Les Samnites cédèrent; le désordre et la fuite se mirent dans leurs rangs avant qu'ils pussent regagner leur camp retranché [226]. Ils l'abandonnèrent dans la nuit. Les soldats samnites dirent qu'il leur avait paru que les yeux des Romains étaient enflammés, que leurs physionomies exprimaient le délire, et qu'il n'avait pas été possible de tenir à cet aspect.

Du Gaurus les Samnites se retirèrent à Suessula, située au pied des collines sur la route de Capoue à Nole : la retraite s'opéra tranquillement au milieu d'un pays ennemi, derrière des ponts et des villages incendiés. Les Campaniens reçurent Valerius avec enthousiasme, mais un second combat l'attendait avant que la contrée fût délivrée de l'ennemi.

Pendant qu'il était vainqueur au Gaurus, l'armée de son collègue se vit à deux doigts de sa perte, dans les mêmes lieux où vingt et un ans plus tard Rome subit l'affront des Fourches caudines, ou du moins dans des défilés voisins. La limite du Samnium était assez près de Capoue ; la première ville samnite était Saticula ; de là on arrivait, en passant les montagnes, à Bénévent, au milieu de vallées fertiles et riantes. Les chaînes de l'Apennin sont parallèles et courent du nord au sud : entre elles

[226] Les règles de la critique conjecturale ne permettent pas d'ajouter ou de retrancher une négation ; mais ici je lirais volontiers *tum capi*, non *occidi Samnis* (VII, 33).

sont des champs bien arrosés ; la route passe sur les montagnes et traverse les vallées qu'elles entourent [227].

Le consul conduisait son armée sans défiance par ce même chemin ; car il ne se montrait nul ennemi, et c'est précisément ce qui aurait dû l'inquiéter. Mais quand la tête de colonne fut descendue dans la vallée, on aperçut les Samnites sur la hauteur : ils étaient sur les côtes, dans une forêt qui couvrait toute la montagne [228]. C'était une armée entière ; déjà elle se mettait en mouvement pour prendre les Romains en queue : sur les montagnes opposées le chemin était fermé ; il n'y avait de salut possible qu'à retourner sur ses pas. C'est dans cet effroyable danger que le tribun P. Decius offrit d'aller, avec les princes et les hastaires d'une légion (1600 hommes [229]), occuper un sommet qui dominait le chemin par lequel arrivaient les Samnites. Il y parvint, et l'ennemi, harcelé par cette petite troupe, chercha d'abord à la chasser de sa position. La résistance opiniâtre et même les attaques des deux cohortes les retinrent : l'occasion fut perdue, et l'armée romaine atteignit la chaîne opposée, d'où elle put regagner une meilleure position, en bon ordre de bataille.

Decius cependant ne cessait de combattre à la tête des siens. La nuit étant venue, les Samnites se couchèrent autour de cette hauteur et se livrèrent au sommeil. A la seconde veille, les Romains descendirent pour se frayer un chemin vers l'armée du consul. Quand ils furent découverts, ils étaient déjà au milieu des Samnites : leur valeur les conduisit heureusement au but. Decius leur fit faire halte dans le voisinage du camp en attendant le jour, disant qu'il n'était pas convenable que de tels hommes fissent leur entrée dans les ténèbres de la nuit. Quand on sut que ceux qui s'étaient dévoués à la mort

227 Comparez Tite-Live, IX, 2, avec le récit presque inintelligible qu'il fait, VII, 34.

228 Je reproduis de cet événement, raconté par Tite-Live, la seule version qui me paraisse plausible après y avoir beaucoup réfléchi.

229 1620 : la centurie avait alors vingt-sept hommes.

pour le salut de l'armée étaient sauvés et qu'ils approchaient, tous coururent à leur rencontre : le tribun entra dans le camp avec toute la splendeur d'un triomphe décerné volontairement, et le consul le salua, en le remerciant au nom de l'armée. Decius interrompit cet inutile panégyrique : il dit qu'il fallait profiter de la consternation qu'avait jetée une double déception dans l'esprit de l'ennemi. On ajoute que les légions furent immédiatement conduites vers les montagnes, que beaucoup d'ennemis furent tués, que beaucoup s'enfuirent; qu'enfin trente mille hommes qui s'étaient jetés dans le camp y furent taillés en pièces. Sans parler de l'exagération visible du nombre, je raconte cette victoire avec beaucoup d'hésitation; car on ne voit pas que l'on ait poursuivi le but de la campagne, qui était la dévastation du Samnium. Le triomphe du consul ne prouve rien; car il aura pris part à la bataille de Suessula. D'un autre côté on pourrait penser que ce fut la retraite de son collègue sur Cumes qui l'empêcha de profiter de la victoire.

Il est possible que l'armée contre laquelle se battit A. Cornelius, fût composée de levées faites à la hâte pour couvrir le pays, tandis que le noyau de l'armée faisait la guerre sur le territoire ennemi.

Il y a quelque plaisir à rapporter, d'après les auteurs romains, les récompenses que reçurent Decius et ses guerriers : outre les distinctions ordinaires, on donna au tribun une couronne d'or, cent bœufs et un magnifique taureau blanc aux cornes dorées. C'est la récompense que jadis avait obtenue Minucius. Les soldats eurent à tout jamais double ration; on fit cadeau à chacun de deux habillemens et d'un bœuf. L'armée, approuvant de ses acclamations les libéralités du consul, offrit à Decius une couronne de gazon, signe d'honneur que l'on décernait habituellement à ceux qui avaient dégagé un corps d'armée ; elle en décerna de semblables à ses soldats. Decius immola le taureau blanc au dieu de la guerre, et distribua les cent bœufs à sa troupe; afin

qu'il ne manquât rien à la fête, chaque soldat de l'armée donna aux guerriers de Decius une livre de grains et une ration de vin.

Probablement les deux armées avaient été réunies à Suessula sous le commandement suprême de Valerius : toujours est-il que quand il poursuivit l'ennemi, il y laissa deux légions ; or, un camp consulaire n'en avait pas plus, si l'on en excepte les auxiliaires.

L'armée battue près du Gaurus s'était concentrée et renforcée ; elle recommençait à dévaster la Campanie. Aussi prudent que brave, Valerius n'entreprit point l'attaque du camp retranché ; il renvoya tous les bagages, dont il pouvait se passer d'autant plus aisément, qu'il était voisin de Capoue ; puis il alla occuper un camp fort resserré, qui ne contenait que les guerriers, et dans lequel probablement étaient réunies les deux armées, comme plus tard celles de C. Claudius et de M. Livius. Trompés par l'apparence et calculant le nombre des ennemis par celui qu'en renferment ordinairement les camps de cette dimension, les Samnites demandaient l'attaque, mais leurs chefs s'y opposaient. Obligés bientôt à parcourir le pays pour chercher des vivres, ils furent encouragés par l'inaction du consul et donnèrent plus d'extension à leurs courses. C'est ce qu'il voulait. Il s'empara subitement de leur camp mal défendu : deux légions y restèrent, le reste de l'armée se partagea pour aller attaquer les Samnites dispersés, pour les empêcher de se rejoindre et leur couper la retraite. Tout réussit à Valerius : les soldats qui, à la bataille du Gaurus, avaient combattu jusqu'à la mort, n'étaient plus que des fuyards, ou bien ils rendaient leurs armes. On dit qu'après la bataille on entassa devant le consul quarante mille boucliers de morts ou de fugitifs, et soixante-dix drapeaux. Le soupçon d'exagération plane toujours sur ces récits que font les Romains : ils enflent sans but le nombre des ennemis tués et des enseignes conquises. Cette habitude se manifeste surtout pour ce qui concerne la maison

Valeria; on dirait que les inventions de Valerius d'Antium ont influé sur tout ceci ; lui, qui avait du goût pour ces contes, aura cru remplir un devoir.

Rome n'avait pas encore vu de pareils triomphes.

M. Valerius était le premier général de son temps [230] ; son caractère affable ne lui donnait pas moins de pouvoir que l'admiration et la confiance qu'il inspirait : au lieu de se livrer à ces ignobles jeux de dés de la guerre de trente ans [231], le soldat romain courait, sautait, maniait de lourdes armures [232] : Valerius, quand ce n'était pas l'heure du commandement, se mesurait avec le dernier fantassin : il plaisantait familièrement avec les soldats et ne s'offensait point de leurs saillies [233]. A la guerre comme au forum, ce fut le principal appui de sa patrie ; il rétablit la paix entre les ordres. Il est sans exemple de voir une aussi longue vie accompagnée d'un bonheur aussi constant. Dans sa vingt-neuvième année il vainquit les Samnites ; en la vingt-troisième il avait été élevé au consulat : quarante-six ans plus tard il fut nommé pour la sixième fois, et ce ne fut point un vain hommage de l'amour du peuple. La république, dans des circonstances difficiles, rappelait son vieux héros. Il est doux pour une grande ame d'être appréciée dès la première jeunesse, et de sortir des voies ordinaires pour prendre une position méritée. Il est plus rare qu'un homme de cette distinction soit de la part de sa nation l'objet d'un demi-siècle de constance, surtout lorsque, comme Valerius, il vit dans un temps qui, par le nombre de ses hommes illustres, efface l'éclat des anciens jours. Valerius occupa vingt et une fois la chaise curule, et atteignit sa centième année [234]. Il est vrai qu'alors il ne se voyait plus environné de ces grands caractères, et qu'il n'était

[230] Tite-Live, VIII, 16.
[231] Leurs mœurs sont décrites avec beaucoup de vérité dans Simplicissimus.
[232] Salluste, *Fragm. Hist.*, *pag.* 284, *ed. Bip.*
[233] Tite-Live, VII, 33.
[234] Pline, *H. N.*, VII, 48.

plus dans l'heureuse époque qui engendre et féconde l'avenir [235].

En la même année 407 (412), une armée latine séparée envahit les Péligniens, de même souche que les Samnites, et leurs alliés. Cette expédition, pour tout homme impartial, paraît en évidente connexité avec l'ensemble des opérations de cette glorieuse campagne.

Il faut que l'année suivante le tour de commandement ait appartenu aux Latins; car Rome était paralysée par la révolte de l'armée. On ne parle pas d'un seul fait militaire, et nous avons déjà fait remarquer qu'en dépit de cette apparente inaction, tous les avantages précédemment conquis demeurèrent aux alliés : il est même vraisemblable que pendant l'année 408 (413) on en obtint de nouveaux, mais qu'on les dut aux armées des Latins. Malgré les batailles qu'ils avaient perdues, les Samnites font des excursions sur les deux rives du Vulturne, et même jusqu'à Suessa [236]. Elles eurent lieu à la fin de 407 (412), tant ce peuple était loin de se laisser abattre par les plus grands malheurs. En 409 (413) une armée consulaire, sous le commandement de L. Emilius, pénétra sans obstacle dans le Samnium. C'est, sans doute, que l'armée sabellique était opposée à un autre ennemi dans une autre région : déjà la guerre entre Rome et le Samnium était terminée dans tous les esprits.

[235] Nos pères reconnurent avant notre naissance dans Gœtz de Berlichingen et dans d'autres ouvrages d'un jeune homme qui avait alors l'âge de Valerius à son premier consulat, le poète qui surpassait de beaucoup tous ceux de notre nation, et qui jamais ne pourrait être surpassé Il y a plus d'un demi-siècle que Gœthe jouit de cet hommage; voici déjà la troisième génération d'hommes adultes qui le regarde comme le premier de la nation, comme l'homme sans second, sans rival : les enfans apprennent son nom comme ceux des Grecs autrefois savaient celui d'Homère. Il a vécu assez pour voir, grâces à lui surtout, notre littérature honorée et admirée par l'étranger; mais il a survécu à l'époque de création et de jeunesse, et lui seul est resté. Puisse-t-il néanmoins, jouissant de son éternelle vigueur, demeurer encore long-temps parmi nous! Puisse-t-il, dans des jours sereins, recevoir de notre vieillesse les mêmes hommages qu'il reçut de notre enfance! Enfin puissé-je, quand elle sera complète, lui présenter cette histoire qu'il accueille avec bonté! — Niebuhr écrivait cette note en 1829 : il mourut en 1831 et Gœthe en 1832.

[236] Tite-Live, VII, 38. Les habitans de Suessa demandèrent garnison.

Il y avait nécessité de rétablir la paix, de ne point épuiser ses forces en faisant couler le sang des guerriers sur des frontières éloignées; car il était à craindre que les fruits de victoires chèrement achetées ne devinssent le profit d'autrui, tandis que la république s'affaiblirait et courrait un double danger. Après les victoires des premières campagnes, on pouvait regarder comme imminente l'entière soumission du Samnium: Rome alors n'aurait plus eu de contre-poids à opposer à la formidable puissance du Latium ligué avec la Campanie. La paix fut donc aisée à conclure : il suffit à l'honneur romain que le Samnium payât la solde d'une année, et fournît à l'armée des approvisionnemens de grains pour trois mois. Les Samnites ne perdirent pas un pouce de terrain; les Romains promirent même de ne pas les empêcher de soumettre les Sidicins, qui avaient donné lieu à cette guerre, et dont le territoire séparait le Latium de la Campanie. Une alliance offensive et défensive entre les deux États suivit ce traité, ou fut stipulée dans ce traité même [237]. Elle ne pouvait être dirigée que contre ceux à côté desquels les soldats romains venaient de combattre ; car leur puissance croissante excitait la méfiance et le mécontentement.

La guerre latine.

A cette époque, l'année consulaire commençait en été, à peu près en même temps que celle de l'Olympiade. Il est à présumer qu'en général les campagnes avaient lieu en automne : l'hiver amenait un repos pendant lequel se préparaient les changemens politiques. En 409 (414), avant la conclusion de la paix avec les Samnites, le consul C. Plautius marcha contre les Vols-

[237] Cela est évident par les premières opérations de la guerre latine. Les consuls traversent le pays des Marses et des Pélignieus, et la frontière des Samnites, auxquels ils se réunissent près de Capoue.

ques de Privernum ct d'Antium ; ce qui était encorc la conséquence de l'ancienne alliance. Privernum acheta la paix en cédant deux tiers de son territoire ; il est manifeste que le Latium obtint son tiers comme Rome elle-même. On se battit de nouveau contre les Antiates au sujet de Satricum ; une victoire péniblement obtenue eut pour résultat la dévastation de leur pays jusqu'aux rivages de la mer.

Mais dès que Rome se fut débarrassée de la guerre contre le Samnium par une paix qui, sans aucun doute, violait l'alliance latine, il dut se former de nouvelles relations. Les Sidicins furent abandonnés aux Samnites, et quand les garnisons romaines eurent été retirées, les Campaniens ne virent plus de salut que dans la continuation de leur alliance avec les Latins : réunis, ces deux peuples se trouvèrent assez forts, au printemps de la même année consulaire, pour entrer dans le Samnium avec une grande armée.

Comme Rome et le Samnium s'étaient unis, les Latins, de leur côté, conclurent la paix avec les Volsques d'Antium et tout ce qui restait du nom volsque le long de la mer ; puis ils se liguèrent avec eux [238] : de même les Aurunces, qui sont les Volsques du Liris. Fundi et Formiæ s'abstinrent néanmoins et donnèrent passage aux Romains. Les Fastes triomphaux nous attestent que les Herniques ne firent point cause commune avec les Latins, et la continuation des relations avantageuses établies par le traité, prouve, d'une manière décisive, qu'ils restèrent les alliés des Romains. Les inimitiés ordinaires entre voisins expliquent leur éloignement pour les Latins. Cependant Rome ne pouvait, même réunie avec eux, atteindre, par sa population, au nombre des Latins et de leurs alliés.

On ne pourrait blâmer Rome ni le Latium de s'être séparés : la fin de relations aussi mal établies était inévi-

[238] Tite-Live, VIII, 3.

table, et ne devait, tout au plus, qu'être différée. Dès lors, il était impossible de croire que ces États, une fois indépendans et séparés, vivraient en bonne amitié. Il fallait que désormais une lutte terrible décidât si Rome deviendrait une ville latine, ou si les Latins seraient les sujets de Rome. La nation éleva donc au consulat, avec T. Manlius, P. Decius, le sauveur de l'armée de Cornelius dans le Samnium. On était en l'année 410 (415).

Cependant les Latins désiraient éviter la guerre au moyen d'une réunion ; mais le projet en était assis sur la parfaite égalité de deux peuples entièrement libres, et elle était proposée par celui des deux qui comptait le plus de combattans nationaux et alliés : ce fut donc plutôt une concession qu'une prière, et la demande en fut faite avec quelque présomption. En tant que la narration de Tite-Live peut être regardée comme historique, il faudrait admettre que les Romains se constituèrent, du moins en apparence, médiateurs entre les Latins et les Samnites. Des ambassadeurs latins, les dix premiers de leur sénat, et même les deux préteurs, vinrent à Rome : le sénat les reçut au Capitole. Ils déclarèrent, au nom de leur nation, que désormais les rapports établis par leurs ancêtres, ne convenaient plus aux circonstances, et qu'il fallait les changer par des traités nouveaux ou par la guerre. Ils étaient, disaient-ils, prêts à reconnaître la préséance de Rome, et quitteraient même le nom commun à tout leur pays, pour prendre celui de la première de toutes les villes latines. Ainsi ils consentaient à ce que le nom romain prévalût sur le nom latin. Mais, ajoutaient-ils, il n'y a pour le Latium ni nécessité ni raison de souffrir la moindre atteinte à sa liberté ou à sa dignité ; surtout si l'on considère que ce pays est le chef-lieu de tous les peuples voisins. Il n'y a pour deux peuples qu'un moyen de s'allier véritablement, c'est de gouverner en commun dans une parfaite unité. Que Rome et le Latium se fondent donc en une seule nation, et que la moitié du sénat et l'un des con-

suls soient pris dans le Latium. — La conséquence nécessaire de cette proposition eût été le doublement du nombre de tribus, pour en admettre tout autant de latines : la participation eût été étendue à toutes les magistratures composées de deux membres, et toutes les autres eussent été mises sur le même pied, pour rendre le partage possible. On eût difficilement conservé la constitution des centuries ; car si les assemblées se fussent tenues à Rome, ce qui n'est pas douteux, les Latins devaient bien prévoir qu'ils y paraîtraient toujours en minorité.

Cette proposition ne déplut guère moins à chacun des Quirites qu'à la caste des gouvernans; car chacun voyait amoindrir et décroître sa part de souveraineté. On se demandait après cette concession déciderons-nous nous-mêmes de nos affaires? les étrangers, ne fût-ce que pour nous dominer, s'uniront pour composer une faction, et de la masse de leurs voix feront, quand ils le voudront, prévaloir les plus faibles minorités. Nos tribus les plus nouvelles, liées avec eux par les rapports du sang, feront cause commune, et nos votes seront toujours étouffés par le nombre. Quoi! ce serait là de la concorde, de la conciliation ! L'aigreur ne s'en mêlera-t-elle pas dans peu d'années? Ne voudrons-nous pas, les armes à la main, expulser du forum ces oppresseurs étrangers? — Je conviendrai qu'en pareil cas les rêves sinistres de l'esprit de parti dépassent les bornes de la vérité, et que l'expérience n'amène pas des résultats aussi amers, aussi durables; mais il n'en faudra pas moins convenir que ce traité n'eût pas mieux atteint son but que la constitution des décemvirs, à laquelle il ressemblait beaucoup, quoique dans de plus vastes proportions. La distinction en *gentes* et en *communes*, devenue d'ailleurs sans importance, en avait cependant encore pour les candidatures aux magistratures curules. Les avantages qu'une possession longue et exclusive, que des souvenirs historiques, que des richesses même don-

naient aux familles du premier ordre, duraient encore, quoiqu'ils fussent le résultat de l'usurpation. Il n'y avait qu'un expédient, c'était que les ordres romains alternassent d'année en année comme pour l'édilité; mais pour la dignité suprême cela aurait eu bien des inconvéniens. L'équité néanmoins était tout en faveur des Latins : pour demander moins que n'avaient les Romains, il aurait fallu se proclamer leurs inférieurs; et avec quelque mépris que l'on ait parlé de l'homme de Setia, Tusculum a fourni dans la suite les plus nobles familles des Fastes. Les sénateurs montrèrent d'autant plus d'aigreur, qu'il n'y avait rien de moins décidé que l'issue de la lutte. Ils accusèrent les Latins de violation du serment et d'infidélité; ils invoquèrent les dieux comme vengeurs de leur cause. Toutefois il ne manqua pas de se trouver des hommes qui manifestèrent hautement le vœu d'un arrangement dont on pourrait abandonner au ciel la durée et les conséquences, mais qui préviendrait une lutte dont l'injustice jetait la honte dans toutes les ames candides, et qui ne différait pas beaucoup des guerres civiles. Ce fut contre ces hommes, ce fut pour prévenir des votes d'indulgence que le consul T. Manlius se prononça si énergiquement : il dit que si la république accédait lâchement à ces prétentions, il entrerait armé dans la curie pour tuer le premier Latin qu'il y trouverait.

La tradition romaine racontait, que dans le sénat, les dieux ayant été invoqués à réitérées fois comme conservateurs des traités, le préteur latin L. Annius, de Setia, qui était l'orateur de l'ambassade, osa dire qu'il bravait le Jupiter romain. Aussitôt le dieu manifesta sa présence par un effroyable coup de tonnerre et par une pluie battante, faisant ainsi connaître qu'il vengerait sa majesté blessée. La punition frappa le coupable sur-le-champ : en descendant les degrés du temple avec la vivacité de la colère [239], il tomba de toute leur hau-

[239] Le temple du Capitole était sur une plate-forme disposée à cet effet devant la for-

teur et mourut aussitôt [240]. A peine si, pendant le séjour des autres ambassadeurs, les magistrats romains purent dompter la fureur du peuple.

Les légions de la république latine étaient en mouvement contre le Samnium avec leurs alliés des environs de Capoue [241]. Il faut admettre qu'elles s'étaient mises en marche avant le départ des ambassadeurs pour Rome. Si l'on eût pensé que la guerre allait éclater contre elle, on n'aurait pas envoyé si loin les forces principales de la nation.

Les Romains conçurent et exécutèrent leur plan de campagne; c'était à la fois l'un des plus audacieux et des plus savans qui aient jamais illustré aucun général. Deux armées consulaires, c'est-à-dire quatre légions, furent destinées à la guerre : une réserve de *seniores* et des légions urbaines demeura sous le commandement du préteur L. Papirius, qui fut créé dictateur [242], dans Rome et devant Rome. Il est probable qu'immédiatement après la rupture des négociations les armées se rendirent à marches forcées dans le Samnium par le pays des Sabins, des Marses et des Péligniens, que l'alliance samnite ouvrait aux Romains. Les Herniques pouvaient les y rejoindre en décrivant l'arc dont la route de Rome à Capoue forme la corde. Mieux avisés, les Latins se seraient portés sur-le-champ vers Rome; ils auraient coupé les consuls de la ville et l'auraient mise en grand danger, car ils n'auraient eu affaire qu'aux Romains, et si la nouvelle de la résolution de l'ennemi les eût fait rétrograder, une bataille gagnée pouvait tout décider; tandis que si elle eût été perdue pour les Latins, elle

teresse : il n'est pas possible qu'un escalier y conduisit; les anciens n'en construisaient que pour rendre accessibles les édifices situés sur des hauteurs. Il est probable que ce récit s'applique aux *centum gradus* qui du Velabrum s'élevaient vers la roche Tarpéienne.

240 C'est ce que disaient presque toutes les Annales : *exanimatum auctores non omnes sunt*. Tite-Live, VIII, 6. Quelques-unes, pour éviter le merveilleux, ne parlaient que d'une faiblesse. Tite-Live les imite

241 Tite-Live, VIII, 6.

242 *Ibid.*, VIII, 12.

n'eût pas été aussi funeste, puisqu'ils étaient au sein de leur pays, et entourés de leurs forteresses. Au contraire, une bataille livrée en Campanie était décisive, de quelque côté que tournât la victoire. Si les Romains eussent profité de l'éloignement de l'armée latine pour attaquer les villes une à une, ils auraient bien pu en prendre quelqu'une. Si l'armée, au contraire, fût venue les protéger, les Samnites seuls eussent décidé de tout en Campanie : une fois qu'ils eussent été maîtres de Capoue, il ne restait plus que bien peu d'espérance de jamais étendre les limites de l'empire au-delà du Vulturne. Mais un génie supérieur sait inspirer à un adversaire d'une faible capacité les fautes qu'il veut lui faire commettre. L'audace de l'entreprise elle-même retint l'armée latine comme par enchantement. On ne savait d'ailleurs si les Romains se détourneraient de leur route, ni en quel endroit; on ignorait s'ils pousseraient jusque dans la Campanie. Les Latins aimaient mieux, par de très-futiles motifs, y transporter le théâtre de la guerre que d'exposer le Latium. Ils comprenaient que des marches et contre-marches exécutées d'après de vains bruits, feraient tourner les événemens contre eux. Ces considérations furent aisément prévues par les Romains, qui virent bien aussi que les Latins n'abandonneraient pas Capoue à elle-même et à sa mollesse : ce fut cette considération qui dicta leur plan de campagne.

Il y a dans les Annales romaines une constante altération de la vérité : dans quelques-unes il était dit que les Samnites ne rejoignirent les Romains qu'après la bataille, tandis que la plupart, adoptant un récit plus sensé, disaient que l'armée romaine avait marché sur Capoue avec les Samnites [243]. Ce ne fut point auprès de cette ville, ce fut au pied du Vésuve que se donna la bataille [244].

[243] Tite-Live, VIII, 11; *conf.* 6, 10. Denys s'empare du mensonge pour en forger des discours d'apparat. *Exc. de leg.*, pag. 2320, 2323, *R.*

[244] Je l'appelle la bataille du Vésuve. Tite-Live dit qu'elle eut lieu au pied de la mon-

Les armées étaient en présence; les deux consuls firent défendre sous peine de mort de s'engager dans un combat singulier : aux avant-postes l'occasion en pouvait naître aisément, parce que les Romains et les Latins se connaissaient personnellement pour avoir fait ensemble les campagnes précédentes. Il était d'autant plus important de prévenir cet engagement, qu'il en pouvait résulter dans un moment inopportun une action générale, ou qu'il aurait fallu dévorer une injure. Peut-être aussi voulut-on empêcher que de pareilles querelles ne pussent servir de prétexte à la trahison, favorisée par d'anciennes relations [245]. L'ennemi devait connaître cette prohibition. Un chef de Tusculum rencontra le fils du consul Manlius, qui était à la tête de quelques cavaliers : il se moqua de la sage prévoyance des généraux et de la prudente obéissance des troupes. Le jeune homme ne put résister à cette provocation; ils combattirent, et le téméraire fut renversé d'un coup de lance. Le cœur le plus accessible à la faiblesse n'aurait pu pardonner : la sédition qui avait éclaté deux ans auparavant pouvait avoir produit un relâchement de discipline, dont les conséquences eussent été bien dangereuses dans les circonstances présentes; car tout le salut dépendait d'une soumission capable de faire de l'armée comme un seul corps, dont le chef est l'ame et s'identifie avec lui en un seul tout. Il est beau de lire dans Tite-Live comment le jeune Manlius, ivre de sa victoire, apporta à son père les dépouilles du vaincu; comment, pour toute réponse, celui-ci le condamna et fit exécuter l'arrêt. Un historien étranger ne peut accorder autant de développemens à ce récit; il lui sera bien permis du moins de montrer, avec le grand nar-

tagne sur la route *ad Veserim*. Nous ne savons pas si c'était une ville, une montagne ou un fleuve.

[245] Les passages où Tite-Live trouve cette intimité comme raison de la défense, ne peuvent se rapporter qu'à la crainte de la trahison, et les mots : *ne quo errore milites caperentur*, sont un adoucissement de la pensée : *error* est ici pour *delictum* (v. Forcellini). Une trahison de la part de soldats romains était une chose tellement monstrueuse, qu'on ne voulait ni l'exprimer ni la supposer.

rateur des Annales romaines, les compagnons de ce malheureux jeune homme, brûlant avec son corps les tristes insignes de sa victoire, ces insignes qui l'eussent accompagné au triomphe de son père, qui eussent orné ses pénates, s'il les eût conquis dans un combat légitime : pendant que ce père endurcissait son cœur, les guerriers se répandaient en gémissemens autour du mort ; la jeunesse ne vint point au-devant du vainqueur, et tant qu'il vécut elle s'en éloigna et le maudit [246].

Les deux consuls virent en songe un être d'une taille surnaturelle, qui leur annonça que le chef de l'une des deux armées, et l'autre armée elle-même, étaient dévoués aux dieux infernaux et à la déesse de la terre. Ils se promirent mutuellement que celui dont l'aile commencerait à plier, se dévouerait lui-même et l'armée ennemie aux divinités souterraines. Même avant la bataille, les entrailles de la victime présagèrent malheur à Decius [247]. Qu'importe, répondit-il à l'aruspice, pourvu que mon collègue ait eu des signes favorables.

Les Romains se taisent sur la part des Samnites à cette victoire décisive : il n'était pas dans l'esprit de ce peuple de rester spectateur du combat [248]; le prix de la victoire appartenait plus naturellement aux combattans, bien que Rome le prît pour elle seule. Il est impossible aussi que les Herniques aient été seuls opposés aux quatre peuples alliés des Latins. C'était là la place des Samnites : l'ordre de bataille sabellique était opposé à celui des Osques, comme l'ordre de bataille latin à l'ordre de bataille latin.

A l'aile gauche, commandée par Decius, dès que le

[246] Tite-Live, VIII, 7.

[247] *Caput jecinoris a familiari parte cæsum*. Tite-Live, VIII, 9. Les bouchers de Rome appellent *capo del fegato*, la partie du foie qui est adhérente au diaphragme; c'est bien certainement le *caput*. Cette partie une fois détachée et divisée en deux parties égales pour l'usage des aruspices, le présage dépendait de l'endroit où pénétrait le couteau. Parmi tous les intestins, on donnait la préférence au foie pour les présages, parce que c'est dans cette partie que les maladies et les particularités fortuites présentent le plus de variétés et se manifestent en plus grand nombre.

[248] *Samnites sub radicibus montis procul instructi*! — Tite-Live, VIII, 10.

premier rang céda, le consul accomplit son vœu : debout sur un javelot, vêtu comme pour un sacrifice, et la tête voilée, il répéta la formule prononcée par le pontife M. Valerius : « Janus, Jupiter, Mars père, Quirinus, » Bellone, Lares, dieux novensiles [249], dieux indigètes, » dieux qui avez pouvoir sur nous et sur l'ennemi; dieux » Mânes, je vous prie, vous supplie, vous demande en » grâce, et j'y compte, d'accorder heureusement au » peuple romain et aux Quirites [250] force et victoire, de » frapper les ennemis du peuple romain d'épouvante et » de mort. Ainsi que je le déclare par ces paroles; oui, » pour la république et les Quirites, pour l'armée, les » légions, les auxiliaires du peuple romain et des Qui- » rites, je me dévoue, et avec moi les légions et les auxi- » liaires de l'ennemi, aux dieux Mânes et à la terre. »

Dès ce moment Decius parut à cheval aux deux armées comme un génie d'extermination qui se précipitait au milieu des Latins. L'épouvante courait devant lui, et quand il tomba percé de traits [251] les Latins plièrent, mais ils n'étaient pas encore vaincus. Prévoyant que le sort de la guerre dépendait d'une seule bataille, les consuls avaient armé la cohorte de remplacement, les *accensi;* ils les avaient exercés et leur avaient donné des lances comme à la troupe de ligne. Les Latins n'avaient pas songé à rien faire au-delà des réglemens. Dans une action où le courage et les forces sont égales, l'arrivée d'une réserve fraîche à laquelle on n'en pent pas opposer d'autre, est décisive. Les *antesignani* des deux ar-

[249] *Dii Novensiles :* l'explication la plus simple dit qu'il s'agit des neuf divinités fulgurales de l'Étrurie. L'incertitude qui règne à ce sujet est une des preuves les plus positives que pour les contemporains de César la haute antiquité n'était plus qu'un livre fermé.

[250] Voyez, sur la formule, tom. I, Ire partie, remarque 752. Tite-Live avait incontestablement écrit *pro pop. R. Quiritibus*, — mais à coup sûr il n'a pas tracé la leçon de la Vulgate pour la république des *Quirites ;* et je ne pense pas qu'il ait écrit non plus comme le veut Brisson : *pro republica Quiritibus*.

[251] Il y a encore une version d'après laquelle Decius, comme une victime consacrée, aurait été tué par un soldat romain (Zonaras, II); par bonheur on ne peut prouver la vérité de ce fait monstrueux.

mées étant fatigués, les Romains firent avancer les *accensi;* déjà l'ennemi se vit obligé de faire donner ses triaires. Manlius attendit qu'ils se fussent affaiblis avant de faire avancer les siens, qui chargèrent d'une manière irrésistible [252]. A la résistance la plus opiniâtre succéda une fuite générale et une défaite épouvantable. On dit qu'à peine le quart de l'armée latine échappa. Immédiatement après la bataille les vainqueurs prirent le camp : il y avait beaucoup de prisonniers, la plupart Campaniens. Ce ne fut que le lendemain que l'on retrouva le corps de Decius parmi des monceaux de morts. On l'inhuma avec pompe.

Les débris de l'armée latine ne purent se réunir que dans Vescia [253], ville d'Ausonie; ils avaient sans doute été abandonnés par les Campaniens, qui livrèrent leur ville au vainqueur dès qu'ils obtinrent des conditions tolérables. Quelques villes avaient mis de la lenteur et de l'hésitation à exécuter la déclaration de guerre contre Rome; car elles craignaient que cette démarche ne leur fût jamais pardonnée [254]. Il y en avait dont le contingent n'était pas arrivé, ou qui venaient de former de nouvelles cohortes. Le général des Latins, Numisius, conjura la nation de ne point renoncer à la guerre, et réussit à opérer des levées générales. Confiant dans la perte qu'avaient éprouvée les Romains, il osa accepter le combat à Trifanum, entre Sinuessa et Minturnes; son but était d'empêcher le consul de passer le Liris. Ce fleuve coupait la retraite aux vaincus, et la défaite des Latins fut si grande, que toute la ligue se rompit et que chaque ville fit sa soumission séparée. Il n'est pas vraisemblable néanmoins que toutes aient pris ce parti, puisque la

[252] Le fond du récit de Tite-Live est authentique et excellent; seulement son récit a besoin de complément.

[253] C'est sans doute S. Agata di Goti, où beaucoup d'antiquités révèlent l'existence d'une ancienne ville. Les montagnes qui s'élèvent sur la droite de la route de Capoue, sont incontestablement les *Montes Vescini*.

[254] Le contingent de Lavinium venait de sortir des portes de cette ville quand il

guerre continua [255]. Ce fait n'est sans doute articulé que par voie de conséquence, et à raison de ce que le sénat délibéra sur ce qu'on ferait du territoire communal latin. Les villes qui se soumirent, subirent pendant cet hiver le jugement du vainqueur. L'histoire a adouci le tableau de ces horreurs; elle dérobe à notre vue les flots de sang que dut verser l'orgueil romain inflexible en ces principes, et ceux que fit couler Manlius poursuivi par les furies vengeresses de la mort de son fils. Nous ne connaissons que le partage des terres abandonnées au vainqueur par la dissolution de l'État latin; elles furent données au peuple romain avec deux tiers du territoire de Privernum et du pays de Falerne jusqu'au Vulturne. Le partage s'en fit néanmoins de manière à ce qu'il restât encore aux grands un assez vaste domaine [256]; car en deçà du Liris on n'assigna par homme que deux arpens trois quarts, au-delà de ce fleuve que trois et un quart. Les chevaliers campaniens, pour être restés fidèles à Rome, eurent le droit de bourgeoisie, le *municipium*. On imposa à la république de Capoue l'obligation de faire à chaque chevalier une rente annuelle de 450 deniers, et il y en avait seize cents. Il est probable qu'ils s'étaient déclarés par un décret des curies contre l'alliance du Latium. Peut-être cette indemnité leur fut-elle adjugée en compensation du territoire de Falerne, domaine public de leur patrie, dont ils avaient précédemment la jouissance. L'importance de la somme de 720,000 deniers atteste assez l'opulence de Capoue. Ainsi fut divisée cette ville si grande, qui eût été si puissante si elle l'eût voulu : ses principaux citoyens se lièrent au sort de Rome; car ils y étaient intéressés, comme tous les porteurs de

apprit la défaite. Le préteur Milionius s'écria : que l'on paierait cher aux Romains ce court trajet : paroles qui feraient supposer que la marche fut abandonnée dans l'espérance qu'on n'y penserait plus.

255 Tite-Live, VIII, 11. *Adeo accisae res sunt, ut consuli — dederent se omnes Latini.*

256 De là ces plaintes sur une insuffisante distribution : *ager maligne plebi divisus*. Tite-Live, VIII, 12.

créances le sont à la prospérité de l'État devenu leur débiteur.

Nous ne saurions dire ce que les Samnites gagnèrent à cette guerre : ce fut probablement le droit de s'étendre vers le Liris supérieur. Capoue leur échappa ; néanmoins on ne saurait les accuser d'inconséquence pour s'être ligués avec les Romains. Le Latium, s'il eût triomphé, leur eût été beaucoup plus dangereux, et bien plus encore Rome et le Latium réunis en un seul État. Or, s'ils eussent abandonné Rome à elle-même, cette réunion était à craindre ; du moins les deux peuples versèrent mutuellement beaucoup de sang et s'épuisèrent avant de se confondre dans une même souveraineté.

En la même année 410 (415) le préteur L. Papirius fut créé dictateur pour marcher contre les Antiates qui dévastaient les pays des alliés de Rome ; il ne fit qu'une guerre défensive. Tite-Live suppose que ce fait est postérieur au retour de Manlius ; mais il est beaucoup plus vraisemblable que tout cela eut lieu pendant l'expédition de Campanie. On avait des raisons suffisantes pour laisser un dictateur à Rome au moment où les deux consuls s'éloignaient : il n'y en avait plus aucune pour en nommer un après le retour de Manlius.

La constance d'Antium encouragea les villes qui étaient encore sous les armes ; peut-être fut-elle cause que plusieurs de celles qui s'étaient soumises, et que le désespoir poussait à bout, se révoltèrent encore en 411 (416).

Dans les montagnes de Preneste, auprès de Pedum, se rassembla une armée de Tibur, Preneste, Vélitres, Antium et Lavinium [257]. La mollesse avec laquelle fut conduite cette campagne, montre clairement combien la

[257] Cette leçon vaut mieux sans doute que *Lanuvium* ; car les Fastes nous apprennent que l'on triompha des Laviniens en l'an 412 (417). Après la destruction de l'État latin, on voit reparaître les anciennes masses : ici Tibur et Preneste, là Vélitres et Antium ; il s'y joint quelques fractions isolées de Latins habitués à l'obéissance. Il se pourrait que les Ardéates, dont le territoire avait été ravagé par des expéditions venues d'Antium, fussent restées entièrement fidèles.

précédente avait été sanglante et désastreuse pour Rome même. Le consul Q. Publilius battit les insurgés; mais son collègue ne parvint point à prendre Pedum.

La conquête du Latium fut complétée en l'an 412 (417). Les Latins avaient perdu tout espoir de résister en bataille rangée; ils se bornèrent à décider que chaque ville défendrait ses murailles, et serait secourue par les autres en cas d'attaque. Le consul C. Mænius battit, sur les bords de l'Astura, les Véliterniens, les Ariciniens et les Laviniens, qui venaient pour dégager Antium. L. Camillus défit les Tiburtins et les Prenestins, qui l'attaquaient devant Pedum, pendant que les assiégés faisaient une sortie. Les murs de la place furent escaladés le même jour. Après ces défaites, tous les Latins posèrent les armes; des garnisons romaines furent mises dans leurs villes. La campagne fut promptement terminée, et les consuls qui ne seraient pas revenus si tout n'eût été fini, triomphèrent dans les derniers jours de septembre [258].

Mais si le sénat n'eût adopté un système de sagesse et de modération, cette victoire n'aurait fait qu'affaiblir Rome; elle y aurait perdu des troupes qui jusque-là doublaient ses légions, et la rébellion se serait à chaque instant renouvelée. On divisa les peuples latins de telle sorte que quelques-uns, devenus Romains, eussent d'autres intérêts que leurs compatriotes, et ne pussent manquer de s'opposer à leurs vœux et à leurs entreprises. Les villes les plus puissantes furent affaiblies et humiliées, sans que la nation ait pris fait et cause pour elles.

Ce que Tite-Live nous rapporte sur le sort du Latium est fort instructif; mais, outre que ses renseignemens sont incomplets, il n'était pas, à coup sûr, exempt d'inexactitude. Il dit qu'Aricia, Nomentum et Pedum ont reçu le droit de cité sur le même pied et en même

[258] Voyez les Fastes. Qu'on se rapelle qu'ils entraient en charge vers le commencement de Juillet.

temps que Lanuvium [259]. Cependant le passage classique qui définit les trois espèces de municipe, met les Ariciens sur la même ligne que les Anagniens, c'est-à-dire, parmi ceux dont toute la bourgeoisie a été admise, en entier, dans l'État romain, à titre de sujétion et sans droit de suffrage : ce même passage, au contraire, cite les Lanuviens et les Tusculans comme isopolites, en ajoutant qu'ils sont devenus citoyens romains dans la suite [260]. Velléjus aussi admet que l'on ne concéda aux Ariciens que le droit des Cærites, c'est-à-dire, des sujets ; car il en fait mention dans son Catalogue des colonies, sans y comprendre aucune ville qui ait eu le droit de cité complet [261]. Et vraiment il n'est pas croyable que Pedum, qui fut le centre de la plus opiniâtre résistance, et qu'il fallut prendre d'assaut, ait été considérée comme digne d'un tel bonheur. Les Lanuviens, au contraire, étaient regardés comme de très-fidèles alliés ; et s'ils paraissent avoir pris, comme les Ariciniens, une part active à la suite de la guerre, c'est uniquement parce qu'une faute de copiste a substitué leur nom à celui des Laviniens. Telle est évidemment l'origine de l'erreur dans laquelle Tite-Live est tombé : il trouva marqué, pour ces trois villes comme pour Lanuvium, qu'on leur avait accordé la cité, *civitas*, et il ne réfléchit point que ce droit était source de bonheur ou de misère, selon qu'il signifiait bourgeoisie ou sujétion. Il faut néanmoins que des Latins aient obtenu la bourgeoisie avec tous ses avantages ; car les censeurs suivans en formèrent deux tribus, et les noms de ces tribus attestent que leurs régions étaient situées dans le Latium [262] : la tribu Mæcia tenant le sien du mont Mæcius, près de Lanuvium ou d'un lieu voisin, il y a certitude dans la supposition que les Lanuviens y furent inscrits comme citoyens jouissant du droit de cité

259 VIII, 14.
260 Festus, *s. v. Municipium.*
261 I, 14.
262 Tite-Live, VIII, 17. *Tribus additæ Mæcia et Scaptia.*

complet. Si l'on en parle donc comme d'isopolites, cela se rapporte évidemment à l'époque plus ancienne de la dissolution de la ligue latine, à l'époque où l'on avait rétabli, tant avec eux qu'avec les Tusculans, des relations interrompues. Tite-Live dit de ces derniers qu'on leur conserva le droit de cité qu'ils avaient : je ne pense pas non plus qu'alors ils en aient obtenu un plus étendu, car plus tard ils entreprennent, avec les Vélitriens et les Privernates, une expédition désespérée, telle que jamais ne l'eussent conçue des citoyens.

On prit aux Antiates les galères avec lesquelles ils exerçaient la piraterie. Il leur demeura interdit de naviguer sur des vaisseaux armés. On fit de leur ville une colonie maritime romaine, et on y envoya trois cents colons ; mais les anciens Antiates aussi furent reçus citoyens : ils conservèrent donc une partie de leurs terres ; il est vrai qu'ils n'en eurent ni autant ni les mêmes qu'ils avaient auparavant. Tout le territoire fut mesuré et partagé, et la partie qui n'advint point aux colons romains, fut assignée par le sort. Vélitres fut traitée durement, ses murailles furent démolies, ses principales familles bannies au-delà du Tibre, et ses champs distribués à des colons romains. Vélitres faisait partie de la tribu Scaptia [263] : il se peut qu'elle lui ait été attribuée dès 417 (422), et que les colons romains n'y aient point formé de communauté urbaine proprement dite. Tibur et Preneste perdirent une portion de leur territoire : sans doute les villes, leurs sujettes, passèrent sous la domination immédiate de Rome. Toutefois on leur rendit l'isopolitie ; jusqu'à la loi Julia, il y eut avec ces villes un traité, d'après lequel tout Romain pouvait se rendre en exil chez elles [264] : à l'égalité près, ce fut probablement le même que le traité qu'avait conclu Sp. Cassius. Les Laurentins gardèrent sans doute ces

263 C'était la patrie des Octavius ; ils étaient de la tribu Scaptia. *Suet. Octav*, 40.
264 Tome II, pag 106.

droits, ainsi que beaucoup d'autres, dont on ne parle pas. On peut avoir pareillement gardé le silence sur ceux qui obtinrent le droit de cité.

On interdit à tous les Latins le droit de se réunir en assemblée générale; le droit de contracter des mariages valables et d'acquérir des propriétés fut restreint au territoire de chaque ville [265]. De la sorte il ne pouvait éclater au lieu de séditions que de tumultuaires émeutes; car les magistrats ne pouvaient décréter aucune alliance. Peu à peu les villes se devinrent étrangères les unes aux autres, et, comme il arrive entre communautés voisines quand leurs relations cessent, elles finirent par se haïr. Nul Latin ne pouvait acheter de terre dans une ville déchue; elles passèrent entre les mains de citoyens romains [266].

On institua pour Capoue, Suessula, Fundi et Formiæ, en leur qualité d'alliées, un droit de municipe [267] semblable à celui dont avait joui précédemment le Latium. Elles eurent autant de liberté, mais elles ne furent pas avec Rome sur le même pied d'égalité. Leurs services militaires leur donnaient droit à une part des conquêtes : leurs contingens étaient conduits par leurs propres généraux. Ils étaient toujours séparés : la fusion des Latins dans les manipules n'étaient qu'accidentelle.

Les monumens conservaient la mémoire des victoires qui de Rome firent une cité dominatrice. Une partie des vaisseaux d'Antium fut conduite dans les arsenaux :

265 Voyez dans Tite-Live, VIII, 14.

266 L'historien qui fait ressortir l'utilité de ces mesures et leur profondeur, ne devrait pas avoir à se défendre du reproche de les rapporter avec complaisance, et peut-être cela est-il nécessaire. Je suis fort éloigné de considérer comme noble et magnanime la décision de Rome sur le sort du Latium, ou de me faire l'apôtre de la justice de sa cause; mais ces considérations morales sont oiseuses; il n'est point à craindre que le lecteur ne se montre partial pour Rome. La compassion due au malheur est tout autre chose, et celle-là revient aux Latins.

267 L'indication fournie par Velléjus (I, 14) sur l'époque où Capoue, Fundi, Formies, obtinrent le droit de cité, est en opposition avec celle de Tite-Live. Il y a lieu de croire qu'il avait sous les yeux un tableau entièrement erroné, dont le vice l'a égaré dans tout ce chapitre d'une manière tout-à-fait inexplicable.

d'autres fournirent leurs rostres pour orner le suggestum [268]. Selon Tite-Live, on décerna aux deux consuls des statues équestres [269], et le silence de Pline ne prouve point que L. Camillus n'ait point participé à cet honneur [270], surtout si l'on considère combien, de son temps, il avait péri de statues antiques. Mais quand il nous dit que la statue de C. Mænius fut placée sur une colonne, il y a dans cette assertion beaucoup de précision ; elle mérite donc plus de foi que les données approximatives des Annales.

Les lois du dictateur Q. Publilius.

Le nombre des plébéiens dans le sénat et leur considération personnelle s'accroissaient de jour en jour. Il en était de même du nombre des patriciens qui blâmaient les indignes tracasseries de leurs collègues, et qui, d'accord avec les principaux plébéiens, s'avançaient avec espoir vers un meilleur avenir. Alors il dut s'établir des mésintelligences fâcheuses entre la majorité des *patres conscripti* et le conseil général des *patres*, les curies. La majorité de ces curies, étrangère aux leçons de l'expérience, à la gestion des affaires, et sans responsabilité

[268] Tite-Live, VIII, 14 ; XXXVI, 3. Si un déclamateur, qui ne se complait qu'à rapetisser ce qui est ancien à des proportions enfantines (Florus, I. 11), a réduit à six vaisseaux la force de la flotte, c'est apparemment parce qu'il y en avait tout autant de murés dans les rostres à Rome. J'ai retrouvé les *rostra nova* dans de longues fondations, qui vont en forme d'angle rejoindre les trois colonnes appelées successivement de divers noms : celui qu'elles ont retenu le plus long-temps est celui de Jupiter Stator, mais dans la réalité elles faisaient partie de la *Curia Julia*. D'après les *rostra nova* on peut aisément juger la forme des anciennes rostres. C'était un *suggestum* long de plusieurs pas, mais fort peu large. Aux deux extrémités il y avait un escalier : l'orateur allait et venait sur un grand espace ; il y avait de la place pour y mettre les statues qui obtenaient cet honneur. Les anciennes rostres étaient entre le comitium et le forum, de façon que l'orateur put se tourner d'un côté et de l'autre. Les nouvelles rostres étaient construites en briques et en tuiles et ciment, bien entendu que le tout était revêtu de marbre. Les anciennes, sans doute, étaient entièrement construites de péperin. C'était sur l'une et l'autre place comme une muraille d'environ dix pieds de haut ; on y incrustait les rostres des vaisseaux. Les Grecs aussi mutilaient de la sorte des vaisseaux conquis pour en faire des trophées. On appelait cela ἀκρωτηριάζειν.

[269] VIII, 13.

[270] XXXIV, 5.

sur leur plus ou moins de succès, regrettait amèrement l'époque où le sénat représentait les priviléges de cette caste. Cette majorité, sans doute, ne perdait pas une occasion de faire entendre ses protestations : dans son amertume, elle devait surtout s'en prendre aux patriciens sensés, que l'on traitait de déserteurs de leur propre cause. Il devenait absolument nécessaire d'en finir avec une faction qui entravait le sénat dans la marche du gouvernement, bien que chaque jour elle perdît de sa force et de son importance.

Ce n'était point là un de ces sentimens de parti qui animent une caste contre l'autre, c'était l'opinion éclairée de citoyens amis de leur pays. Ce qui le prouve, c'est qu'un patricien des plus anciennes maisons, le consul Tiberius Emilius, fut le premier à rompre avec ces perturbateurs ; à la fin de la campagne de 411 (416), il investit son collègue Q. Publilius Philon de la puissance dictatoriale, pour remédier à ce mal par des lois : certes, si elles eussent été proposées par des tribuns, elles auraient occasionné des troubles violens. Il est déraisonnable de représenter les consuls comme opposés au sénat : il faut bien que Philon ait été créé dictateur par le sénat. Il ne pouvait présenter ses lois qu'aux curies ou aux centuries, non aux tribus, et il ne le pouvait qu'en vertu d'un sénatus-consulte. Il ne s'agit point ici des entreprises téméraires d'un démagogue, mais de résolutions du sénat, dans lequel la majorité aura toujours été patricienne, bien qu'il se fût écoulé vingt-sept ans depuis les lois de Licinius. Q. Publilius était peut-être un descendant du tribun Volero, qui de la commune avait fait une branche du pouvoir législatif : dans tous les cas, il est certain que, tant par son origine que par lui-même, il se sentait appelé, comme par une heureuse vocation, à compléter les libertés de son ordre.

Si l'on trouva nécessaire de nommer un dictateur, pour faire passer les lois, c'est sans doute que l'on s'attendait à une résistance violente ; peut-être que le sénat voulut,

par cette mesure de terreur, contraindre les curies à renoncer à leurs priviléges. Dans de pareilles circonstances, on connaît ce que vaut la fiction qui donne aux assemblées délibérantes une libre volonté; à Rome, sans doute, on crut indispensable de triompher de la déraison d'une caste par les moyens extraordinaires que le pouvoir suprême avait à sa disposition.

La première loi disait que désormais les patriciens donneraient leur assentiment aux lois portées devant les centuries, avant que l'on allât aux voix: en d'autres termes, c'était abolir le *veto* des curies dans la législation par centuries. Il y avait abondance d'entraves dans la marche de cette législation; le sénat ne pouvait prendre de résolution que sur la proposition d'un consul, d'un préteur ou d'un dictateur. Les centuries ne pouvaient la voter que par *oui* ou par *non*, sans en rien ôter, sans y rien ajouter. Si elles rejetaient une proposition salutaire, les curies n'y pouvaient remédier; s'il y avait accord entre le sénat et les centuries, on ne pouvait supposer à l'opposition des curies d'autre motif que le préjugé ou la haine. Tant que les curies n'avaient vu dans le sénat qu'un reflet de leurs opinions et de leurs intérêts, leur adhésion acquise à l'avance n'était qu'une vaine formalité: il ne restait plus à l'avenir que cette formalité. C'était un souvenir, une relique; on ne voulait rien détruire sans en laisser quelque vestige.

Il n'en fut pas de même de la confirmation des élections aux charges curules: ici le sénat n'avait point de suffrage, et il était bon cependant qu'un *veto* quelconque pût être opposé à un choix entièrement libre. Les curies gardèrent ce droit un demi-siècle encore, jusqu'à ce que l'esprit de l'oligarchie toujours plus étroit, et son inimitié pour les hommes nouveaux, ne permissent plus de laisser ce pouvoir entre les mains de ceux qui s'en servaient pour troubler l'État.

L'abolition du *veto* des curies était sans doute aussi l'objet de la seconde loi; elle aura été conçue dans les

mêmes termes que celle des consuls L. Valerius et M. Horatius, et celle du dictateur Q. Hortensius. Ces lois disaient que les plébiscites obligeraient tous les Quirites. Jusqu'ici on avait exigé l'agrément du sénat et la confirmation des curies, maintenant il suffisait de l'agrément du sénat pour convertir en loi une délibération du peuple. Le sénat depuis lors remplaça et représenta entièrement les *patres*, et la postérité oublia qu'autrefois les *patres*, revêtus du droit d'adoption ou de rejet, étaient autres que les sénateurs. D'un autre côté, le peuple (car le nom de *commune* ne lui convient plus), prit la place de l'ancien populus, dans les cas où il était d'usage précédemment qu'il confirmât les résolutions du sénat, dans ceux où plus tard, par suite des développemens de la constitution, il fut établi que la commune, comme troisième pouvoir législatif, admettrait ou rejetterait. Ainsi se forma l'usage du discours : on dit désormais que, par les ordres du sénat, les tribuns proposaient au populus la décision des affaires ; or, jusqu'ici ces résolutions, en partie du moins, se prenaient sans le concours des plébéiens, et n'étaient portées que devant les curies. Cette locution prévalut tellement qu'il n'est pas étonnant que les Annales parlent de propositions faites par les tribuns au populus, et, par un anachronisme, reportent ces propositions à une époque où les plébéiens n'intervenaient que pour confirmer un *jussum populi*. Les tribuns n'eurent jamais rien à faire avec le populus, soit dans la véritable acception du mot, soit qu'on y comprenne les centuries.

Le peuple prenant la place du populus, et les auspices étant indispensables dans les assemblées du populus, il fallut désormais que les tribuns les consultassent pour rendre de pareilles résolutions. C'est pour cela, sans doute, qu'eux aussi purent prendre les auspices[271] : cette innovation leur aura conféré ce droit.

[271] Zonaras, II.

Que si quelqu'un me disait que c'était là une complète et injuste exclusion des patriciens, et qu'il aurait fallu convoquer les tribus de la nation desquelles ils faisaient partie, puis nommer les tribuns sans distinction de caste, je répondrais que je suis prêt à lui donner raison : seulement je crois que les patriciens eussent difficilement consenti à être convoqués par un tribun plébéien, et quant à la république, cela lui était indifférent. En accordant la possibilité de motions désorganisatrices, les plébéiens considérés s'y seraient opposés avec autant d'énergie et avec plus de faveur : le sénat l'eût fait avec unanimité. Toutefois l'on omit une chose qui eût été vraiment salutaire, la création d'un nouveau pouvoir pour renforcer le sénat en cas de dissentiment avec le peuple. On aurait pu fonder un ordre de chevaliers pris dans les deux anciennes castes, devenues déjà tout-à-fait étrangères à leur origine et à leur primitive institution : cette idée se présenta vaguement dans la suite, et l'on ne put atteindre le but. Mais en supposant qu'on eût su devancer de si loin les besoins du moment, cette pensée eût été repoussée avec plus d'orgueil encore, que l'anéantissement complet de droits que l'on s'attendait toujours à reconquérir.

Bien des changemens, qui dans les premiers temps eussent rencontré une implacable résistance, furent accordés dans la suite comme une conséquence du nouvel ordre de choses. La troisième loi de Publilius, celle qui appliquait la loi de Licinius à la censure, en exigeant que l'un des censeurs fût toujours plébéien, n'aura pas été contestée. Le droit des plébéiens à cette charge fut consacré par l'élection de C. Marcius.

Quels que fussent les moyens employés pour obtenir l'assentiment des curies aux deux premières lois, toutes furent adoptées selon les formes du Droit public ; en dépit de leurs défauts, elles furent pour cette époque et demeurèrent long-temps un bienfait. Les discordes intestines s'effacèrent : un vaste État, dont les développe-

mens furent rapides, s'établissait dès-lors sur des bases durables; un avenir plus brillant se préparait: ce fut le commencement de l'âge d'or pour la vertu et l'héroïsme romains. Les Grecs furent saisis d'étonnement et d'admiration pour ce peuple barbare, qui s'élevait si haut. Époque glorieuse, que le monde n'a vue qu'une fois, et que du sein d'une génération dégénérée le censeur Caton contemplait avec la douloureuse amertume du regret!

Histoire intérieure jusqu'à la paix des Fourches caudines.

Plusieurs des années de cette période sont signalées par les menées des patriciens; ils n'avaient pas encore renoncé à la folle illusion de reconquérir par leur obstination des droits perdus à jamais [272]. Leurs tentatives pouvaient bien aigrir, blesser, mais elles n'étaient pas dangereuses pour le repos; car, s'ils étaient assez incorrigibles pour recommencer toujours les mêmes querelles, ils n'étaient pas assez téméraires pour tout braver, et s'arrêtaient quand reparaissait la résistance qu'ils avaient cru anéantie. Alors il y en avait beaucoup encore dans toute la force de l'âge; le souvenir de leur puissance était ineffaçable, comme le chagrin d'avoir été vaincus: pour parvenir au repos, il fallait qu'une autre génération vînt les remplacer, une génération qui ne connût l'ancien temps que comme une tradition. Parmi leurs descendans il s'en trouva bien peu d'assez aveugles pour vouloir reprendre leurs priviléges perdus, pour préférer cette restauration aux avantages qui étaient résultés du changement. Mais ces tentatives ne pouvaient réussir; les descendans de l'un et de l'autre parti durent s'applaudir beaucoup de ce que l'équilibre de la république n'eût pas été anéanti par la destruction d'une aristocratie dont les prétentions étaient aussi inconsidérées.

On retrouve la trace de ces efforts dans le renouvellement presque annuel de la création d'un dictateur pour

272 Voyez ci-dessus, pag. 64.

la tenue des comices. Un plébéien élevé à cette dignité, fut obligé d'abdiquer par les motifs les plus futiles, et avant que l'élection des consuls pût avoir lieu [273], quatorze interrois se succédèrent (peu de temps auparavant il y en avait eu cinq). Il est vraisemblable que les présidens de comices refusaient d'accepter les suffrages portés sur des plébéiens, ou que les curies ne voulaient pas confirmer l'élection. Les diverses raisons que Tite-Live indique pour remettre de jour en jour ces comices, sont loin d'être plausibles [274]. Les patriciens ne voulaient point d'anarchie, ils voulaient forcer une élection qui leur convînt. Il est possible que dans ses Annales monosyllabiques il y ait eu bien peu de détails; mais ces querelles, dont Cicéron [275] nous donne une idée en parlant de Curius, finissaient toujours par une élection conforme à la loi Licinia.

En l'an 418 (423), trente ans après que, par une conséquence de la loi de Licinius, la préture eut été séparée du consulat, un plébéien, Q. Publilius Philon, l'auteur des lois salutaires dont nous avons parlé, parvint pour la première fois à cette dignité. Alors, et dans la suite (encore pendant quelque temps) les charges curules inférieures n'étaient pas considérées comme des degrés nécessaires pour atteindre à la dignité suprême; on ne dédaignait pas d'y revenir après l'avoir occupée. Après des consulats et des triomphes réitérés, la préture et l'édilité curule étaient toujours des sujets d'ambition [276], et d'autant plus que les lois de 408 (413) avaient restreint la faculté de se représenter au consulat. Cet état de choses ne paraît avoir changé que lorsque l'édilité curule eut été surchargée de liturgies tellement

[273] Tite-Live, VIII, 17, 23.

[274] *Dilatus alia atque alia de causa comitiis.* Tite-Live., VIII, 23.

[275] *Brutus,* 14 (55). Voyez ci-dessus, pag. 97. Dans Tite-Live, X, 15, les patriciens reprochent à Q. Fabius de ne point chercher à faire élire deux consuls de leur ordre.

[276] Comme le prouve l'exemple de M. Valerius Corvus. Voyez ci-dessus, pag. 51. Pline, *H. N.*, VII, 48. Tite-Live, X, 9. Licinius Macer doit être considéré comme une meilleure autorité que Pison. C'est le seul qui fit des recherches dans les documens écrits.

onéreuses, que l'on établit la nécessité de s'y soumettre pour atteindre aux premières dignités : on voulait que la parcimonie romaine y trouvât un correctif.

Certes, Q. Publilius était de tous les hommes de son ordre celui qui remplissait le mieux la condition de considération personnelle, indispensable à tout novateur qui ouvre à sa caste le chemin de nouveaux honneurs : le législateur de 411 (416) était appelé par la nature des choses. Si nous nous bornions à croire ce que dit Tite-Live, il faudrait admettre que le consul C. Sulpicius, président de l'élection, n'avait point voulu recueillir de voix pour un plébéien; mais que le sénat, après la perte de grands priviléges, céda sur de moindres prétentions : toutefois le silence fortuit d'un historien trop léger et la perte déplorable des sources, ne sauraient anéantir les faits accomplis; il ne nous est pas interdit de deviner. Si nous nous livrons à des recherches dans l'unique vue de bien connaître l'histoire romaine, nous ne croirons jamais qu'à lui seul un plébéien, quelle que fût sa considération, eût osé tenter de s'arroger une charge refusée à son ordre; nous ne penserons pas que le hasard ait pu le faire réussir, et que pour l'avenir les conséquences de l'exemple donné par lui dépendissent encore du hasard.

Il ne faut point douter que la préture n'ait été également partagée entre les deux ordres, avant qu'un candidat plébéien pût se présenter pour l'obtenir. Q. Publilius aura obtenu pour la préture ce qu'il avait fait décréter pour la censure, et cette quatrième loi aura échappé à Tite-Live. C'est pour cela qu'il est le premier préteur, et ce n'est pas le hasard non plus qui l'a fait censeur pour le lustre suivant. Ainsi l'équilibre des deux ordres était garanti contre l'arbitraire; ainsi, pour son propre salut, la caste dont les forces s'évanouissaient était empêchée de ressaisir ce qu'elle n'avait pas su conserver, tandis que la classe qui s'élevait était préservée de l'oppression : c'est bien là le caractère romain. La

sécheresse des Fastes nous refuse les exemples du partage de la préture : tant qu'il n'y eut qu'un seul préteur, on ne put qu'alterner; puis, quand la seconde place fut créée, on aura procédé, comme pour toutes les autres magistratures curules. Une fois qu'il y eut quatre préteurs, il y eut deux patriciens et deux plébéiens [277]; règle qui fut observée même dans la guerre contre Annibal, quoique toutes les lois électorales, qui, dans ce moment de danger, pouvaient exclure un homme capable de sauver la patrie, fussent en quelque sorte suspendues.

L'abolition de l'engagement de la liberté individuelle fit disparaître une tache et une oppression qui pesait sur tout l'ordre plébéien. Nous avons démontré que les plébéiens seuls étaient atteints par la servitude pour dettes [278], et que la rigueur de cette législation survécut aux lois des XII tables [279].

L'influence de ce changement sur les rapports des citoyens entre eux, ne fut pas moins grande que celle des innovations politiques. Tite-Live en fixe expressément la date à l'an 424 (429) [280]. L'importance du sujet exige quelques recherches, et comme sur cette date il ne peut y avoir erreur de beaucoup d'années, je m'en occuperai dès à présent. Toutefois il est beaucoup plus vraisemblable que la loi fut donnée par Pœtelius, dictateur en 435 (440) [281]; car la tradition la considère comme une conséquence du désastre des Fourches cau-

[277] Voyez, dans la troisième décade de Tite-Live, les noms des préteurs indiqués pour chaque année. Ces dispositions au profit d'une caste qui s'éteint, qui ne se complète pas, ne peuvent durer éternellement; à la longue il ne se trouva plus parmi les patriciens assez d'hommes capables : depuis la fin de la seconde guerre punique on négligea cette règle. Quant à l'édilité, l'usage d'alterner par années dure encore long-temps. Voyez ci dessus pag. 38.

[278] Voyez tom. I, IIe partie.

[279] Tom. II, pag. 338. Voyez aussi pag. 572 et suivantes.

[280] VIII, 27.

[281] Cela serait certain, si le manuscrit de Florence de Varron (pag. 101, liv. VI, de l'édition de Deux-Ponts), dans un passage horriblement altéré, se rapprochait plus d'une correction qui est vraisemblablement de Vertranius. Sigonius la cite sur Tite-Live,

dines : le nom de Pœtelius aura égaré Tite-Live ou ses devanciers, de manière à les faire remonter à son consulat antérieur de douze ans.

Tous les auteurs qui parlent de cet événement, rapportent qu'un jeune homme qui s'était livré à l'esclavage pour les dettes de son père [282], avait été saisi par l'usurier, puis menacé et battu de verges pour qu'il consentît enfin à satisfaire d'infâmes désirs ; mais il trouva le moyen d'échapper et se sauva dans la foule au forum : le peuple, indigné, contraignit alors le sénat à l'abolition de ce droit impie. Tite-Live, au moins dans les éditions critiques, donne à cet infortuné le nom de C. Publilius [283]. Denys sans doute a fait de même, mais Valère-Maxime l'appelle T. Veturius [284]. Les deux derniers s'accordent sur ce point, que le père était tombé dans le malheur pour avoir été officier lors de la capitulation des Fourches caudines. Cette incertitude d'une part, de l'autre cette circonstance qu'on nomme l'usurier du nom du plus orgueilleux patricien de son temps, L. Papirius, jettent beaucoup de doute sur ce fait, et le rendent suspect comme une anecdote forgée par la haine : ce qui n'est pas douteux, c'est que le *nexus* a été aboli par une loi Pœtelia. Cette loi défendait pour l'avenir l'engagement de la personne ; elle le faisait cesser pour tous les débiteurs qui juraient qu'ils possédaient assez de bien pour se libérer [285]. Voilà pour les *nexi* : quant aux *addicti*, la loi les protégeait contre les

VIII, 28, et Scaliger l'approuve tacitement : *C. Pœtitio Visolo dictatore*. Mais le manuscrit porte : *C. Popillio vocare sillo dictatore*.

[282] Ce qui jette du jour sur les mœurs et les rapports de famille, c'est le récit de Denys, *Exc. Val.*, pag. 2338, *R.*, selon lequel les parens auraient refusé de contribuer à l'inhumation du père.

[283] Il n'y a qu'un copiste qui ait pu prendre le nom de Publius pour un nom de famille, faute qui, au surplus, paraît exister dans tous les manuscrits de Tite-Live, puisque Drackenborch dit des meilleurs, qu'on y lit la leçon conservée par Helenius ; or, Helenius avait laissé subsister *Publius*.

[284] VI, 1, 9.

[285] *Omnes qui bonam copiam jurarent, ne essent nexi, dissoluti.* Cette tradition importante appartient à Varron. Tite-Live parle de libération sans condition.

fers, excepté ceux qui y étaient condamnés pour crime. Dans Plaute, le plus terrible moyen de se faire payer par un mauvais débiteur, contre lequel on n'a pas d'autre ressource, c'est l'*addiction* et la prison particulière. Ballio devant être regardé comme un affranchi, et les affranchis étant déjà entièrement citoyens, on ne peut pas dire que les avantages retirés de la loi Pœtelia par les plébéiens ne lui étaient pas applicables. C'est ainsi que, dans Tite-Live, pendant la guerre contre Annibal, les condamnés à des restitutions d'argent sont, comme les criminels, jetés dans les fers.

Désormais, au lieu du corps, la fortune devait répondre des dettes, et cela de deux manières : 1° vente apparente, qui engageait la propriété quiritaire ; la *fiducia* au lieu du *nexus ;* 2° adjudication de la fortune au lieu de l'*addiction*, lorsque le contrat n'était pas conçu dans la forme de la *fiducia*, soit parce que l'emprunteur n'avait point la propriété quiritaire, soit parce qu'on en avait voulu agir autrement, soit enfin quand la dette avait une autre origine que l'emprunt.

En était-il ainsi parce que l'*addiction* entraînait une sorte de dégradation politique, ou bien était-ce une sévérité naturelle à ces lois ? le déshonneur frappait, quoique dans un moindre degré, celui dont le préteur adjugeait la fortune, et sortant de sa tribu, il perdait l'honneur civique, non-seulement en cas de banqueroute, mais lors même qu'il rentrait en possession de ses biens [286].

L'abolition de la vente de sa propre personne n'empêchait pas d'ailleurs que le père ne vendît son fils sous

286 C'est sur cela que roule toute l'importance de la question, qui est débattue dans le discours pour Quinctius. L'adjudication de la fortune (qui cependant avait été rétractée), était-elle légale ou non. C'est pour cela que c'est une *causa capitis*; c. 8 (31); 9, (32). — Ἀφείσθω πᾶσα μὲν οὐσία, πᾶν δὲ σῶμα, πᾶσα δ' ἐπιτιμία πολίτου, ἀῤῥυσίαστος, ἀπό τε δανείου καὶ ἄλλου παντὸς συμβολαίου. Denys, VI, 41. Appius dit, *ibid.*, VI, 59, j'ai perdu de l'argent prêté à beaucoup de monde; οὐδένα τῶν ἀποστερησάντων με πρόσθετον ἐποιησάμην οὐδ' ἄτιμον.

condition de remancipation, ou même purement et simplement, et la revente remancipation à son tour devait de sa nature faire naître la servitude pour dettes.

Alexandre d'Épire.

La mission que je me suis donnée est de rendre l'histoire romaine aussi claire que me le permettent mes forces et les matériaux que j'ai à ma disposition : je veux que l'on puisse se familiariser avec elle, et la connaître aussi bien que l'histoire des époques les plus récentes : j'en excepte toutefois l'histoire contemporaine et celle qui la précède immédiatement. Or, une partie essentielle de ma vocation est de faire connaître les peuples et les États avec lesquels Rome, au fur et à mesure qu'elle a étendu son territoire, s'est trouvée en relations d'amitié ou en état de guerre. Il faut qu'au lieu d'un nom tout sec, comme le serait celui des Épirotes et des Étoliens, le lecteur sache par des traits généraux, quelle était alors l'étendue de leur territoire, quelle était leur constitution, quelles étaient leurs mœurs. Ces descriptions sont, en général, le fruit d'une disposition intérieure qui de bonne heure a porté mon attention vers tout ce qui nous restait de renseignemens sur des époques et des nations négligées par les historiens. Dans ces détails il ne m'a pas fallu moins de peine que pour débrouiller le chaos des anciens temps de l'histoire romaine : toutefois j'éviterai d'agrandir le plan d'un ouvrage dont l'étendue est tellement déterminée par la nécessité, que j'ai peu d'espoir de le terminer, maintenant que je suis sur le seuil de la vieillesse.

L'expédition d'Alexandre d'Épire en Italie fournit matière à un de ces épisodes. Si l'on en excepte un traité qui n'eut pas de suite, elle est étrangère à l'histoire romaine ; et quant aux effets indirects qu'elle produisit en déplaçant les rapports des peuples de la grande Grèce, on ne pourrait les apprécier d'une manière certaine :

toutefois cette expédition influa sur les relations de Rome avec ces contrées. Remettre cet épisode à l'année pour laquelle les Annales parlaient d'un traité qui seul rattache Alexandre d'Épire à l'histoire de Rome [287], ce serait rompre le cours de cette histoire.

Les villes grecques méridionales d'Italie étaient tombées dans la plus profonde décadence à la suite des guerres contre les Lucains et contre Denys l'ancien. Posidonia avait reçu une colonie de barbares, mais parmi celles qui avaient été obligées d'ouvrir leurs portes à l'ennemi, ce n'était pas la plus maltraitée : les autres étaient en ruines, ou bien avaient été relevées à peine par une population étrangère ou par quelques anciens habitans qui revenaient de l'esclavage. Les villes qui avaient conservé leur indépendance, avaient perdu dans les combats la fleur de leur population et les terres considérables qui leur appartenaient; réduites à leurs murailles, elles ne pouvaient plus peupler qu'une faible partie de leur vaste enceinte [288].

Tarente, à ce qu'il paraît, était demeurée neutre dans la guerre contre Denys; elle se sera séparée aussi des villes grecques dans la guerre contre les Lucains; c'est ce qui explique comment ceux-ci ne tournèrent leurs armes que fort tard contre cette contrée. On voit même les Tarentins attaquer Thurium, et stipuler des avantages à leur propre profit, tandis que cette ville soutenait l'effort des Lucains avec une longanimité bien rare chez les Grecs d'alors [289]. Mais quand l'expédition des Bruttiens sépara les Lucains des Grecs du sud, ils dirigèrent

287 Sur la marge du manuscrit de Niebuhr on trouve éparses plusieurs annotations non achevées, par exemple, *NB. Révolution à Syracuse, Expulsion des* γαμόροι ὑπὸ τοῦ δήμου καὶ τῶν σφετέρων δούλων καλεομένων δὲ Κιλλικυρίων. Hérod. — A Cumes aussi il y avait aristocratie. Denys, VII, 4.

288 Posidonia, Caulonia, Rhegium, Hipponium, Crotone.

289 Cléandrias, l'exilé de Sparte, qui se fit médiateur de la paix entre Tarente et Thurium (Strabon, VI, pag. 264), n'est autre sans doute que celui qui assista avec les Thébaine à la bataille de Leuctres (Leandrias est évidemment une faute de copie, Diodore, XVI, 4). C'est aussi le général des Thuriens contre les Lucains. Polyen en parle (II, 10, 2, 4) sous le nom de Cléandride.

toutes leurs forces vers la Siritis : Tarente, Métaponte et Héraclée ne purent plus, avec leurs milices, résister aux cohortes d'Italie, bien que Tarente, vers le milieu du cinquième siècle, qui commençait alors, comptât dans sa bourgeoisie 20,000 fantassins et 2000 cavaliers. La démocratie se maintenait depuis long-temps dans cette ville, parce que les grands étaient tombés dans une terrible défaite sous les coups des Messapiens [290]. On ne peut expliquer cette exubérance de population dans les colonies grecques que par l'admission non-seulement de Grecs de toutes les nations, mais encore d'habitans indigènes : ils auront sans doute fait partie de diverses tribus, et les descendans des Doriens auront joui dans les leurs des priviléges que les suites de cette malheureuse journée convertirent en égalité générale. Il paraît que ce mélange des citoyens introduisit dans Tarente beaucoup d'élémens italiques : les rapports avec les peuples d'Italie furent infiniment plus fréquens, plus importans que ceux que l'on avait conservés avec la Grèce. De tout temps la fabrication et la teinture des draps ont favorisé l'entretien d'une grande population ; il paraît que telle était la source principale de la prospérité de Tarente. Les troupeaux passaient l'hiver près du Galæsus ; en été on les menait dans les montagnes des Abruzzes. L'intérieur du pays s'approvisionnait à Tarente de très-bon sel : ainsi Tarente et le Samnium étaient naturellement alliés [291]. C'est parce que Tarente était étrangère à la Grèce proprement dite qu'elle ne figure jamais dans l'histoire comme puissance maritime, quoiqu'elle eût une marine considérable et beaucoup de pêcheurs.

Les Tarentins sont décriés dans la postérité par la légèreté avec laquelle ils s'engagèrent dans une guerre contre Rome, et par le dédain que leur montra Pyrrhus ; mais ce jugement est injuste, au moins en ce qui

[290] Aristote, *Polit.*, V, 3.
[291] Amitié des Samnites pour les Grecs. Strab, V, p. 250.

concerne les premiers temps. Archytas était leur concitoyen : sa sagesse, sa science ne le rendirent pas incapable à leurs yeux de gouverner l'État et de commander leurs armées : les marchands, les fabricans, les bateliers et les pêcheurs ne sont pas propres à former une infanterie de ligne, et en général l'esprit de la démocratie grecque était opposé à cette organisation. Tarente était pour le moins aussi excusable de payer des mercenaires que l'était Athènes ; elle n'y était pas moins contrainte que ne le fut depuis Florence quand la démocratie devint tyrannique. Florence aussi prit à sa solde des princes étrangers avec des armées entières. Elle trouvait en cela bien plus de garanties que dans un pareil nombre de mercenaires commandés par des chefs indépendans les uns des autres, et toujours disposés à la trahison [292].

Le premier prince grec entré au service de la ville, fut Archidamus de Sparte. On n'a rien retenu de ses campagnes, sinon que le jour de la bataille de Chéronée il fut massacré par les Lucains, lui et toute son armée. Il y avait alors bien de l'abjection dans l'esprit des Grecs dégénérés : dans un même jour, la liberté, la dignité d'Athènes tombent, et l'héroïque roi de Sparte périt ; c'est le fils d'Agésilas, le père d'Agis : il avait quitté sa patrie pour n'être point le témoin de son humiliation. Eh bien, ce n'est pas ce rapprochement qu'on nous présente, on n'aperçoit pas ce qu'il a de tragique : au lieu de cela, on reconnaît dans la mort d'Archidamus la main de la Providence. Elle le punit d'avoir pris le parti des Phocéens, des Phocéens réduits au désespoir par un zèle outré pour la religion, les ennemis mortels de ceux qui avaient privé sa nation de son antique prééminence ; enfin, elle le punit pour avoir protégé un peuple qui défendit les portes de la Grèce contre l'ennemi commun, et pour avoir reçu parmi ses soldats un

[292] Le nom des cavaliers tarentins dans les armées macédoniennes, prouve que la cavalerie de cette ville n'était pas sans mérite ; car sans doute c'est à Tarente qu'on enrôlait ces cavaliers.

grand nombre de mercenaires payés autrefois de l'or des temples.

Diodore rapporte, sous la troisième année de la 108e olympiade (409), que des ambassadeurs de Tarente appelèrent Archidamus en Italie. En cela, il ne prétend point fixer l'époque, seulement il raconte, à la fin de la guerre sacrée, comment les puissances célestes ont puni le pillage du temple sur tous ses complices. Le débarquement d'Archidamus eut lieu encore plus tard, probablement dans la première année de l'olympiade 109 (411); car c'est à elle qu'il faut ramener l'indication de Tite-Live, viciée par de faux synchronismes, et erronée quant à la personne du prince grec dont il fait Alexandre d'Épire [293].

[293] Voy. liv. VIII, 3. Il en fait mention pour l'année 415. C'est ainsi qu'il fixe à l'année 429 la fondation d'Alexandrie et la mort d'Alexandre d'Épire. Quant à la mort d'Alexandre de Macédoine, il faut qu'il l'ait rapportée à l'année 435, puisqu'il y place la célèbre comparaison entre ce prince et Rome. Or, Alexandrie ayant été, d'après Eusèbe, bâtie en 425, olymp. 112, 3, et Alexandre de Macédoine étant mort 114, 1 (431), il s'ensuit que comparées à ceux de Denys et de Polybe, auxquels je m'attache avec soin, les synchronismes de Tite-Live font erreur de quatre ans, qu'il faut défalquer du chiffre de ceux de Rome. Or, voici quelle est la bévue qui a causé tant d'erreurs dans l'histoire d'Alexandre d'Épire, c'est qu'on a transporté à l'ère de Fabius, plus tardive d'une olympiade que celle de Caton, la réduction des années des olympiades en années romaines. Exemple, pour Fabius, les consuls T. Manlius et P. Decius étaient consuls en 411, qui d'après lui, serait la troisième année de la 110e olympiade. Or, ceux qui ne s'apercevaient pas que les nouveaux synchronismes, calculés d'après l'ère de Caton, exprimaient aussi 411 par olympiade 109, 3, ne pouvaient manquer d'attribuer cet événement de l'histoire grecque au consulat de Manlius et Decius. Cela pourrait même être arrivé à Fabius; car il n'y a nulle raison de supposer que Caton ait inventé la chronologie qui porte son nom. Il ne faudrait pas s'étonner de la confusion des deux rois grecs, si par exemple la vieille chronique portait : *anno CCCCXI rex græcus cum exercitu in Italiam venit.* Les chroniques de la décadence de l'empire sont pareilles, leur décrépitude fut comme leur enfance. Ceci prouve que l'indication de Tite-Live sur le temps de son débarquement en Italie serait erronée, quand bien même on contesterait mon observation sur la source de ses erreurs chronologiques.

(Il est évident que plus tard Niebuhr a abandonné cette explication des erreurs chronologiques de Tite-Live; car elle ne cadre pas avec ce qui est dit au tome II sur les synchronismes de la prise de Rome. Il suppose, pages 548 et 549, que selon sa manière, Tite Live a entendu pour l'olympiade 110, 4, l'année 415 indiquée par un annaliste, et qu'une meilleure réduction ramène à l'olympiade 112, 1. D'où il suit que Niebuhr finit par regarder l'année 415 comme l'époque fixe du débarquement d'Alexandre d'Épire, tandis qu'à l'époque où il écrivit la note ci-dessus, il y avait dans son esprit de l'incertitude à cet égard. Il n'y a donc plus de raison de s'écarter de Diodore, ou d'avancer de 409 à 411 le débarquement d'Archidamus. Au surplus nous nous serions fait scrupule de faire

Après la destruction de cette armée, les Tarentins prirent à leur solde le roi Alexandre d'Épire. Il était frère d'Olympias, et Philippe, son beau-frère, l'avait donné pour roi aux Molosses [294], au détriment des enfans de la branche aînée des fils de son oncle Arymbas. Son mariage avec la princesse Cléopâtre fut célébré à Pella, et ces fêtes fournirent l'occasion de tuer Philippe.

Par l'élévation de son parent, Philippe s'était honoré lui-même et sa maison; mais il ne voulait pas qu'il fût puissant ou indépendant. On sait qu'Ambracie avait garnison macédonienne. En admettant qu'à sa couronne usurpée sur d'autres membres de sa famille, Alexandre ait réuni d'autres Épirotes, qui jamais avant lui n'avaient obéi aux Molosses ni à la race de Pyrrhus [295], il n'en comprenait pas moins son infériorité à l'égard de la Macédoine, et ce sentiment, non moins que le désir d'imiter son neveu, le grand Alexandre, devait l'exciter à passer en Italie, où il pourrait se faire le protecteur de ce qu'il y restait de Grecs, où il pourrait créer un royaume indépendant. Néanmoins le désespoir ne lui abandonnait pas les Tarentins, comme plus tard à Pyrrhus; ils le considéraient comme s'étant mis au service de leur république, et l'on sait qu'il s'éleva entre eux et ce roi une mésintelligence qui, selon toute apparence, dégénéra en hostilités ouvertes, et que l'on reproche aux Tarentins, avec trop de partialité, comme le résultat de l'ingratitude.

disparaître la divergence qui existe entre ce passage et le chapitre que nous venons de rappeler : nous avons voulu que le lecteur vît comment se développèrent à cet égard les vues de Niebuhr),

[294] Olympiade 109, 3. Qu'il ait été dit un an auparavant dans le discours sur Halonesus, que Philippe a fait occuper les trois villes grecques de Cassopie, et les a données à son beau-frère comme si elles eussent été esclaves, cela ne décide rien quant au commencement du règne d'Alexandre d'Épire: c'était un petit État à gouverner avant que le trône devînt vacant.

[295] Les anciens auteurs grecs, même ceux qui ne font pas les attiques, comme Aristote, écrivent toujours Molottes, d'où les Romains, par une analogie erronée, ont fait Molosses. Les Thessaliens étaient Therprotes et le double T était thessalien.

On dit que le roi d'Épire se plaignait de l'injustice du sort, qui donnait à son neveu des victoires sur des femmes, et lui laissait le soin de combattre des hommes. Le destin ne fut pas moins partial en gratifiant le Macédonien d'historiens dont le temps respecta les ouvrages, tandis qu'il n'était parlé de l'Épirote que dans des histoires générales que nous n'avons plus [296], et comme si ce destin jaloux eût voulu le priver de sa réputation dans la postérité, le temps a détruit, dans un ouvrage qui d'ailleurs nous est resté, précisément la partie qui renfermait des détails sur les campagnes d'Alexandre d'Épire. Ces détails étaient sans doute plus satisfaisans que les notions embrouillées qu'en ont recueillies les deux historiens romains [297]. On ne peut déterminer avec certitude que l'année où il périt, non celle du débarquement : on ne peut dire non plus pendant combien de campagnes il se maintint [298].

D'abord il tourna ses armes contre les Messapiens ou Salentins. La possession de Brindes eût établi avec l'Épire

[296] Parmi les auteurs connus, Duris, Diyllus et Timée sont les seuls qui aient pu raconter ses campagnes.

[297] De l'olymp. 111, 1, à 115, 2, il n'y a dans Diodore que l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs ; on n'y voit rien du tout sur les autres pays, qui cependant n'avaient pas cessé d'être indépendans du système macédonien. Il dit lui-même dans le préambule du 17e livre qu'il n'a pas voulu interrompre son récit par des synchronismes, et qu'il donnera ailleurs l'histoire contemporaine. Il résulte de ce qu'il dit lui-même au livre 19, c. 3, qu'il avait satisfait à cette promesse à la fin du 18e livre pour ce qui concerne les sept années qui ont suivi la mort d'Alexandre, et par conséquent une partie du livre 18 est perdue (le 17e est aussi divisé en deux parties). Cette partie perdue contenait donc l'histoire non macédonienne de ses dix-huit années. Si la fin du 18e livre s'adapte bien au commencement du 19e, c'est l'œuvre d'un copiste habile qui a aussi dissimulé une lacune de plus de deux années, signalée par les interprètes au livre 18, c. 44, et cela en retranchant les passages tronqués, et en replâtrant l'ensemble de manière à ce que jusqu'à présent personne n'a pu dire avec certitude où est cette lacune. Le manuscrit de Venise a fait connaître de semblables altérations dans le texte de Dion Cassius : il paraît que d'ignorans acheteurs répugnaient à prendre les livres qui paraissaient incomplets. Je désire que cette remarque donne lieu à la recherche d'un manuscrit de Diodore qui renferme le 18e livre, et soit antérieur au 15e siècle. S'il en existe encore un, il sera pour cet ouvrage ce qu'a été le manuscrit de Venise pour Dion Cassius, c'est-à-dire source de tous les autres, et il procurera sans doute des avantages du même genre. (Voyez Intr. II, IIe part., remarques 153 et 419).

[298] Voyez ci-dessus, remarque 293.

des relations indépendantes des dispositions de Tarente, mais il se contenta des avantages que pouvaient procurer la paix et l'alliance avec ce peuple. Il conclut des traités semblables avec les Peucétiens et Métaponte : les familles nobles qu'il envoya en otages en Épire, auront été fournies par ces peuples italiques et par les villes grecques. Ce n'est qu'après cela qu'il put entreprendre la conquête de la Lucanie et du Bruttium ; il prit beaucoup de villes à ces deux peuples, et transporta le théâtre de la guerre sur les bords de la mer Tyrrhénienne, abordant à Pestum, et gagnant une grande bataille sur les Lucains et les Samnites, pour lesquels les phalanges macédoniennes furent tout aussi inébranlables que pour les Romains. Après cette bataille, il conclut avec Rome un traité d'amitié 418 (423). Il paraît qu'alors les Tarentins s'étaient mis au nombre de ses ennemis : Héraclée est nommée parmi ses conquêtes et comme leur colonie. A Pandosia, où il périt avec son armée, on voit, même avant la bataille, que la fortune a tourné contre lui, et qu'il ne combat plus que pour prévenir sa perte totale. Éloigné du point d'appui qu'il avait d'abord au golfe de Tarente, il ne campait plus que sur les hauteurs, et séparait sans doute les alliés de ses Épirotes. Déjà les bannis des Lucains désespéraient de sa fortune : ils achetèrent leur pardon en le trahissant. Sa position était des plus critique, et la retraite, qu'il à sans doute déjà essayée, offrait les plus grands périls, en raison de la difficulté des montagnes. Les Italiens, favorisés par des pluies abondantes qui séparèrent entièrement les corps d'armée, vainquirent les deux camps : Alexandre, déjà cerné, n'eut plus d'autre parti à prendre que de tenter cette retraite si redoutée. Il parvint à forcer l'issue de son camp ; mais après ce premier succès, qui ne pouvait être que le commencement de fatigues et de périls sans nombre, ses soldats se dispersèrent : enfin, au moment où le roi, entouré d'une petite troupe, qui s'était ralliée autour de lui, passait à gué le fleuve grossi par les pluies, il fut attaqué par

les Lucains et tomba percé d'un javelot. Tite-Live raconte les outrages dont son corps fut l'objet, preuve certaine qu'il s'était montré fort cruel dans le cours de ses victoires. On n'aura donc pas fait de quartier à son armée, et c'est à peine si des fuyards isolés seront parvenus à regagner quelque ville grecque.

Après cette catastrophe, Tarente apparaît plus puissante et plus considérable : non-seulement elle est l'alliée des Samnites, mais elle exerce de l'influence sur les Lucains, dont les forces ne se rétablirent jamais des premières défaites de cette guerre. Tarente désormais ose s'immiscer aux affaires de Rome et se faire médiatrice. A mesure que les Lucains s'abaissent, on voit s'élever la puissance des Bruttiens. Le siége de Crotone, qui ne fut sauvée que par la vigoureuse assistance des Syracusains [299], a suivi de très-près, sans doute, la mort d'Alexandre. C'était peut-être une vengeance tirée de l'alliance de Crotone avec ce prince, et la victoire décisive qu'on venait de remporter, enhardissait à une entreprise qu'on n'avait jamais osé tenter.

L'alliance avec Alexandre d'Épire est une tache dans l'histoire de Rome, et d'autant plus qu'elle n'était motivée par aucun danger. Elle n'a pu être contractée que par haine contre les Samnites, qui étaient alors les défenseurs de l'Italie, et avec lesquels les anciennes relations étaient rétablies. Si les Samnites à leur tour eussent consenti à la paix et à une indigne alliance, la chute de Rome en eût été l'inévitable suite. Au surplus, ce traité ne constituait pas une alliance offensive et défensive : autrement la guerre contre le Samnium eût dès-lors éclaté. Il n'en occasionna pas moins une grande exaspération, qui plus tard fut cause de guerre, et la rendit inévitable pour la première occasion. C'était de la part des Romains reconnaître les conquêtes qu'Alexandre se flattait d'accomplir.

299 Diodore, XIX, 3.

Six ou sept ans plus tard, Alexandre-le-Grand mourut à Babylone, où les peuples des extrémités de l'Europe et de la Libye lui venaient rendre hommage. Arrien nous donne pour certain que des envoyés des Lucains, des Bruttiens, des Tyrrhéniens, vinrent lui apporter des présens, et cependant il ne cite que sur la foi d'une tradition les ambassades des Carthaginois, des Ibères, des Celtes, des Éthiopiens, des Scythes. Il faut donc que dans Aristobule et Ptolémée il ait trouvé mention expresse de ces peuples italiques. Sans contredit, les Lucains et les Bruttiens avaient sujet d'envoyer cette députation; ils devaient craindre qu'Alexandre, revenant des extrémités orientales de la terre, ne vengeât son parent, ils devaient implorer leur pardon. Clitarque racontait [300] qu'il avait aussi paru devant lui une ambassade de Romains [301], ce que Pline cite sans marquer le moindre doute. Comme en général il ne se pique guère d'amour-propre pour les premiers temps de sa nation, je ne vois nulle raison pour rejeter ce récit : quand il faudrait admettre sans restriction l'assertion d'Arrien sur le silence des annalistes romains, cela ne prouverait rien; ces sortes d'humiliations ont été effacées avec soin de l'histoire.

Il y a dans Strabon, sur les négociations des Romains avec Alexandre, une indication à laquelle on ne fait pas attention [302]. Le roi avait remis en liberté des pirates d'Antium, en demandant l'abolition de ces désordres. C'eût été une occasion d'envoyer une députation, et

[300] Clitarque écrivait peu après la mort d'Alexandre, à une époque où Rome attirait déjà l'attention des Grecs, mais non pas encore assez pour que la gloire d'Alexandre reçût plus d'éclat de ses hommages. Les compagnons du roi peuvent bien avoir compté les Romains comme Tyrrhéniens, ou bien ces Romains ne sont autres que les Tyrrhéniens dont ils parlent. Il ne faut pas compter comme autorités des historiens beaucoup plus récens, comme paraissent l'être Aristus et Asclépiade. L'orgueil des annalistes romains les porte à effacer tout souvenir d'une pareille démarche, l'orgueil des Grecs les eût engagés à l'inventer sans aucun fondement; mais ils avaient pour eux Clitarque. Il y a lieu de rejeter purement et simplement ce qu'ils y ont ajouté.

[301] Pline, *H. N.*, III, 9.

[302] V, pag. 232.

cela pour Rome comme pour les Tyrrhéniens. Il y avait pour Rome un motif de plus dans son alliance avec Alexandre d'Épire, à qui peut-être elle devait des traitemens plus doux envers ses sujets.

Tite-Live partage la ridicule opinion que les Romains ne savaient pas même le nom d'Alexandre. C'est le fruit de l'isolement de l'histoire romaine, comme si, pareil au lecteur, le Romain lui-même n'avait appris à connaître les autres peuples qu'en les rencontrant les armes à la main. Il faut, pour soutenir ces erreurs, n'avoir point d'idée du passé. Je supposerais plutôt que le nom d'Alexandre avait pénétré jusqu'en Bretagne, et je ne doute pas qu'à Rome les regards des chefs de l'État ne fussent sans cesse dirigés vers lui.

Tite-Live ne met pas plus de sagacité à examiner quel eût été le résultat de la lutte entre les Romains et Alexandre, question qu'il ne débat que pour la décider d'une manière favorable aux Romains. Tite-Live ne pouvait pas dire, et nous ne pouvons pas savoir, si en Italie Alexandre ne se fût pas contenté d'une suprématie comme celle qu'il exerçait en Grèce, et si les Romains et les Samnites ne s'y seraient pas soumis. On concédera difficilement que les peuples d'Italie, Romains et Samnites, se fussent unis comme un seul homme. On peut considérer comme impossible la résistance que les Romains eussent opposée à eux seuls, puisque quarante ans plus tard, quand déjà leur puissance avait jeté des racines plus profondes, elle n'en fut pas moins ébranlée par Pyrrhus, qui avait des forces bien inférieures à celles d'Alexandre. D'ailleurs Alexandre serait venu en Italie, après avoir vaincu l'Afrique, non-seulement avec 30,000 Macédoniens, mais avec autant de soldats de la phalange grecque qu'en aurait voulu lever le maître des trésors de l'Italie. Au lieu de commander à des hordes de Perses et de Mèdes, il aurait marché à la tête d'Africains et d'Espagnols.

Relations extérieures jusqu'à la seconde guerre samnite.

Si l'indication de Polybe est exacte [303], les Romains conclurent en la même année leur premier traité de paix avec les Gaulois : il aura donc été déterminé par les mêmes raisons qui les portèrent à traiter avec Alexandre; les Romains voulaient être garantis de toute attaque de ce côté pendant leur guerre contre les Samnites. Il n'y a, dans Tite-Live, qu'une allusion indirecte à ce fait : il dit, pour la même année, qu'il s'était répandu des bruits divers sur une invasion de Gaulois; qu'un dictateur avait été nommé; mais que les personnes envoyées pour prendre des informations, avaient rapporté la nouvelle que tout était calme chez les Gaulois. Les Annales n'ont pas laissé subsister d'autres traces d'une ambassade envoyée à ces peuples. Quant à la mention de la paix, on l'effaça entièrement. Les Gaulois n'avaient rien à démêler avec les Romains; ils ne leur étaient rien que par la crainte qu'ils leur inspiraient quand ils marchaient contre eux; ils n'avaient dont nulle raison de conclure un traité si on ne les en eût priés, nul motif d'y consentir si on ne les y eût engagés par des présens et peut-être par un tribut annuel. Les plus orgueilleux parmi les anciens n'ont pas toujours regardé le paiement d'un tribut aux barbares comme une concession honteuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce traité mit un terme aux excursions dévastatrices des Gaulois, et protégea tous les peuples sujets de Rome, quelle que fût la distance qui les en séparait. La frontière septentrionale de l'Étrurie était couverte par les Apennins : la route des Abruzzes était facilement défendue par leurs valeureux habitans, et plus d'une défaite devait avoir

[303] Trente-quatre ans avant la bataille près de Sentinum. Polybe, II, 18, 19, ainsi 418 (423).

dégoûté les barbares de cette agression. Restait donc la route du centre vers le Tibre inférieur et à travers l'Ombrie, pays qui bien certainement était soumis aux Gaulois.

Ces assertions paraissent contraires, il est vrai, à ce que dit Tite-Live [304] : il rapporte qu'en l'année 421 (426) la ville fut remplie de terreur à la nouvelle de la marche des Gaulois ; que le sénat ordonna un armement général, et que cette levée comprit même les artisans, quoiqu'alors ils fussent encore exclus des tribus et du service militaire pour cause d'indignité. Il ajoute que l'armée prit position près de Veïes, de peur, si elle s'en éloignait trop, que les Gaulois ne pussent arriver sur Rome par une autre route. Mais il ne se montrèrent point. Polybe a pu regarder comme superflu de parler d'une alerte mal fondée : il se peut que les Romains aient à tort soupçonné les barbares ; ou peut-être une troupe nouvelle, que ne liaient point les traités de ses compatriotes, aura passé les Alpes. J'admettrai plutôt ces diverses suppositions, que de croire que Polybe ait fait une fausse indication de l'année du traité ; car c'est un écrivain très-soigneux et très-exact en fait de chronologie.

Sacrifiés aux Samnites pour prix de la paix et de l'alliance, les Sidicins avaient pris part à la guerre des Latins contre Rome et à leur défaite [305]. Eux seuls continuèrent les hostilités ; ils firent la guerre à leurs anciens alliés les Aurunces, qui s'étaient soumis à Rome : elle leur envoya du secours, mais avant l'arrivée de ces forces [306] une ville aurunce succomba. Cet événement amena des armées romaines entre le Liris et le Vul-

[304] VIII, 20.

[305] Les Fastes nomment des Latins, des Campaniens, des Sidicins et des Aurunces, comme étant les peuples desquels triompha T. Manlius.

[306] Tite Live (VIII, 16) parle comme si les Aurunces n'eussent habité qu'une ville. Il erre ici tout autant que quand il regarde la guerre des Sidicins comme une guerre nouvelle, occasionnée par le malheur des Aurunces, sans s'apercevoir de son étroite liaison avec la guerre des Latins.

turne ; elles marchèrent sur les Ausones de Cales, autre canton des Aurunces, qui était demeuré fidèle aux Sidicins ou s'était soumis à leurs armes. La possession de cette ville était indispensable à la sécurité du territoire de Falerne qui avait été distribué aux plébéiens, et sur lequel s'étaient établis beaucoup de Romains. La place servait en outre de communication militaire avec Capoue. C'est pourquoi, lorsqu'elle eut été prise d'assaut en 415 (420), on y envoya dès l'année suivante une colonie de 2500 hommes : c'était la première colonie latine qu'on eût fondée depuis que les rapports avec le Latium étaient changés ; sans doute elle se composait de Quirites, de faubourgeois et d'alliés : ce fut aussi la première des forteresses au moyen desquelles Rome fortifia sa frontière du côté du Samnium ; il faut en effet considérer ces colonies comme des forteresses, et leur bourgeoisie comme des régimens de gardes frontières.

Par une singularité inexplicable, l'on n'entend plus parler des Sidicins, et trente ans plus tard il est tout à coup question de la marche d'une armée consulaire à travers leur territoire, comme s'il s'agissait d'un pays ami [307]. Du reste, si les Romains n'ont pas essayé de prendre une ville aussi importante que l'était Teanum, cela n'est pas étonnant ; le droit qui leur était accordé par le traité de faire la guerre aux Sidicins, avait pour effet nécessaire l'abandon de la ville et du pays aux Samnites, et les Romains eussent été obligés de se contenter du butin [308]. Mais ce qu'on ne peut pas concevoir, c'est que les Samnites n'aient pas mis tout en œuvre pour accomplir une conquête dont ils n'avaient été empêchés quelques années auparavant que par une intervention étrangère, et qu'ils s'étaient formellement réservée. Ils savaient tout aussi bien que les Romains, que jusqu'à ce que l'un des deux États eût entièrement succombé, la

[307] Tite-Live, X, 14.

[308] Ainsi le réglait, par une disposition mutuelle, le traité avec Carthage. Polybe, III, 24, et celui avec les Étoliens. Tite-Live, XXVI, 24.

paix serait, pour eux-mêmes comme pour leurs ennemis, un état contre nature. On peut même supposer que les Sidicins se soumirent volontairement aux Samnites, puisqu'en 423 (428) les Privernates et les Fundani sont qualifiés de peuples voisins des Samnites [309], puisque Frégelles avait été prise par eux [310], que Fabrateria demandait protection contre eux en 420 (425), et qu'enfin une armée romaine d'observation en 416 (421) et en 418 (423) se posta dans le territoire sidicin. Teanum se sera ensuite soustraite à leur domination, elle aura passé aux Romains, et c'est probablement un des nombreux événemens qui ont échappé à Tite-Live.

Cet historien et Denys disent tous deux qu'avant l'explosion de la seconde guerre, Rome reprocha aux Samnites d'exciter à la révolte les Privernates et les habitans de Fundi : on croirait que chacun de ces historiens avait sous les yeux des manifestes contenant les griefs qui servirent de prétexte à la rupture de la paix. Aucun des deux peuples que nous venons de nommer ne se révolta pendant la guerre : il n'y avait pour l'histoire aucun fait à recueillir; il ne s'agit que d'intrigues, que de menées qui n'ont laissé aucun souvenir précis, et il y a tout lieu de penser qu'on reproduit ici d'anciennes accusations contre les Samnites, parce qu'en 420 (425) ils avaient pris aux révoltes de ces peuples une part active, ce qui alors était bien naturel.

Il y avait onze ans que Privernum avait été conquise et traitée fort durement : on ne nous indique pas les causes qui peuvent avoir porté Fundi à rompre une alliance dans laquelle elle tenait un rang fort honorable. Située à la proximité de défilés importans pour la route de Campanie, elle devait avoir une garnison romaine : elle a pu être aigrie, exaspérée par cette charge et par les passages continuels des troupes. L'auteur de la révolte,

309 Tite-Live, VIII, 23.
310 *Ibid.*

le général des deux villes, était un habitant de Fundi fort considéré; il s'appelait Vitruvius Vaccus [311]. S'il faisait la guerre sans suivre un plan déterminé ou réfléchi, du moins il n'y mettait point de témérité [312]. Les Romains avaient hâte de la terminer. Deux armées consulaires étaient des forces tellement prépondérantes, que les rebelles, qui d'abord s'étaient rangés devant leur camp retranché, n'acceptèrent point la bataille; ils se retirèrent dans le camp, et la nuit suivante s'enfermèrent dans Privernum. Pendant qu'une armée consulaire les y serrait de près, l'autre marcha vers Fundi: dégarnie de ses citoyens, elle se rendit à discrétion. Dès-lors il devenait presque impossible pour les Samnites de dégager Privernum. La peine de la défection n'en fut pas plus douce, et l'extradition de trois cent cinquante coupables ne satisfit point les Romains, qui se plaignirent que le sénat de Fundi n'eût sacrifié que les criminels de basse condition.

Privernum, au contraire, prolongea sa résistance, si bien que les consuls qui prirent possession de leur charge le premier de Quinctilis de l'année suivante, 421 (426), ne triomphèrent pas avant le 1er mars 422 (427). Que la ville eût été prise d'assaut ou qu'elle eût ouvert ses portes, il faut qu'on en ait regardé la conquête comme fort glorieuse, puisque le consul Æmilius en retint le nom de Privernas, et que les Plautius en consacrèrent le souvenir sur leurs médailles, regardant cet événement comme un des plus glorieux qui eussent illustré leur famille.

Vitruvius tomba au pouvoir des Romains, et comme les autres il paya sa défection de sa vie. Les murs de la ville furent démantelés; les sénateurs qui pendant la rébellion n'avaient point quitté la ville, furent exilés; on concéda aux autres Privernates le droit de cité. Leur député, sommé de reconnaître lui-même quelle peine ils

[311] Plus vraisemblablement Vaccius: Vitruvius paraît être un pronom osque, comme Attius, Statius, Gellius. *Vacci* est aussi le génitif de *Vaccius*.

[312] *Sine consilio, sine audacia.* Tite-Live, VIII, 19.

avaient méritée [313], déclara pour toute réponse que ses concitoyens n'observeraient qu'une paix avantageuse. On comprit, à la veille d'une guerre avec le Samnium, qu'il fallait choisir ou de la réunion de Privernum au territoire romain, ou de sa destruction totale. Cependant ce droit de cité ne fut d'abord que l'isopolitie, mais dix ans plus tard, 431 (436), on créa la tribu Ufentina, dont Privernum fut le chef-lieu [314].

Après la prise de Privernum, on envoya une petite colonie à Anxur, qui domine la route de l'une des deux villes à l'autre : elle n'est pas comptée parmi les latines [315]. L'importance du poste commandait de ne le confier qu'à des Romains. C'était plutôt une garnison qu'une bourgeoisie. Le nombre des colons (trois cents) est celui que les Annales indiquent pour les colonies de Romulus [316], et les deux jugères, mesure des terres concédées, sont aussi ce que donnait Romulus. Nous retrouvons en cela un exemple remarquable de la manie des Annales, qui appliquaient à des événemens et à des personnes déterminées, les règles observées dans une très-haute antiquité, règles dont le souvenir n'était retenu que dans les lois et dans les livres sacrés. En ce qui concerne Terracine, deux jugères sont bien peu de chose ; toutefois cette mesure a plus de valeur dans un pays où l'on fait à peine usage de charrue. D'ailleurs il y avait sur la montagne qui dominait la ville des pâturages beaucoup plus importans.

[313] Selon Tite-Live, il répondit comme il convient à ceux qui se sentent dignes de la liberté. Le récit de Denys a une couleur plus antique. Le consul demande comment à Privernum on punit les esclaves révoltés ? L'on répond : comme il convient de punir ceux qui réclament le droit que chaque homme apporte en naissant. Mais Denys place cet entretien à une époque antérieure de vingt ans, sous le consulat de C. Marcius, lors de la première guerre contre Privernum, et, sur cette réponse, le consul aurait levé le siége (*Exc. Dion.*, XIV, 23). C'est ainsi que les traditions qui circulent dans la bouche du peuple, cherchent au milieu de la sécheresse des Annales le point chronologique où elles pourront se fixer.

[314] *Lucilius fragm.* 187, *inc. pag.* 253, *edit. Haverc.*

[315] Elle n'est pas nommée parmi les trente dont il est question dans la guerre d'Annibal. Elle était plutôt colonie maritime. Tite-Live, XXXVI, 3.

[316] Tom. II, 1re partie, remarque 94.

La route de Campanie se trouvait donc protégée: Appius ne fit dans la suite que la consolider, il ne l'établit point. On fonda l'année suivante, 423 (428), la colonie latine de Frégelles, sur la seconde route du même pays, sur la voie latine. Il faut qu'on lui ait assigné un vaste territoire, puisqu'elle devint avec le temps si grande et si populeuse, et que du seul pays des Samnites il put s'y établir quatre mille familles. Sa fondation cependant était manifestement un prélude à la guerre contre les Samnites; toutes les mesures du sénat le déclaraient ouvertement. Il y avait dans cet acte violation de leurs droits; car Frégelles, autrefois volsque, avait été conquise et détruite par eux: or, d'après le droit général de l'Italie, l'emplacement et le territoire étaient devenus leur propriété. Aussi, quand les Romains se plaignirent des secours envoyés par les Samnites aux Paléopolitains, les Samnites à leur tour demandèrent la suppression de la colonie.

Cumes [317], dans l'Opica, fut fondée par des Chalcidiens dont les vaisseaux naviguaient vers un but inconnu et sous la conduite des dieux. Le jour une colombe les précédait; la nuit ils se guidaient par le son de l'airain des Corybantes. Cette tradition est en rapport avec beaucoup d'autres des Grecs et des barbares; elle assigne à l'événement une date qui remonte au temps des mythes; c'est ce que faisaient aussi les chronologistes d'Alexandrie; car ils parlaient pour cet établissement d'une époque antérieure de deux cents ans à celle à laquelle les Romains reportaient la fondation de leur ville. Tant que la foi est encore vive, l'intervention directe des puissances célestes au moyen des prodiges, fait disparaître toutes les contradictions. Les Romains, qui croyaient à l'allaitement et à l'ascension miraculeuse de

[317] Quoique la substance de cette discussion eût été insérée par l'auteur dans les nouvelles éditions du tome Ier, elle n'a pas paru devoir être retranchée de celui-ci, où elle est traitée d'une manière toute particulière.

Romulus, pouvaient être néanmoins plus sages, plus nobles que leurs descendans, qui souriaient de pitié au récit de leur superstition. Supposons que l'on n'eût pas retrouvé le corps du tribun Genucius, personne sans doute n'eût pu leur persuader qu'il avait été enlevé au ciel. Il fut un temps où l'on oubliait les événemens ordinaires, où les vieilles traditions, toujours présentes à l'esprit, effaçaient les sèches indications de l'histoire; maintenant elles étaient à leur tour repoussées; l'histoire se formait et les absorbait en elle-même; certes, Apollodore et Ératosthène crurent avoir imaginé quelque chose de très-ingénieux, quand ils dirent qu'Hippoclide et Mégasthène naviguaient sur des côtes inconnues, qu'ils s'étaient fait précéder d'une chaloupe appelée *la colombe*, et que la nuit l'équipage donnait des signaux en faisant résonner l'airain. Il est probable que ces auteurs eux-mêmes dédaignaient ces niaiseries; mais quant à la fixation chronologique, ils ont dû l'écrire avec autant d'étonnement que nous en éprouvons à la lire; car ils savaient par leurs propres travaux que les premiers établissemens des Achéens et des Chalcidiens sur les côtes d'Énotrie et en Sicile, étaient beaucoup plus récens que l'époque adoptée pour la fondation de Rome, et que dans l'Odyssée ces mêmes contrées sont en dehors des pays historiquement connus. Remarquons d'ailleurs qu'après la seconde moitié du troisième siècle de Rome, l'histoire de Cumes est encore toute fabuleuse [318]. Il est vraisemblable que cette fixation aura été calculée d'après une généalogie des fondateurs et par une fausse application de l'évaluation vulgaire de trois générations par siècle, évaluation qui a donné à l'histoire de Sparte une étendue démesurée. Si Cumes eût compté d'après l'ère de sa fondation, et non à partir du moment où elle devint osque, Caton aurait bien pu la connaître; mais cela n'eût pas été possible à un auteur d'Alexandrie. La seule

[318] Au commencement du 7e livre de Denys.

chose certaine, c'est que les Grecs s'établirent ici dans des temps fort anciens, et qu'il se passa bien des siècles avant que les peuples indigènes fussent assez forts pour marquer des limites à leurs conquêtes, et pour leur arracher ensuite une à une leurs colonies. Il est évident que les Chalcidiens ne s'établirent point en cet endroit pour y faire le commerce, mais bien pour prendre possession des champs phlégréens. Il n'est pas douteux non plus qu'ils ne les possédassent avant les conquêtes des Tyrrhéniens. L'assertion que Nole et Abella étaient des villes chalcidiennes, ne doit pas être dédaignée comme celle qui donne cette même origine aux Falisques [319].

La critique historique ne tiendra pas compte du témoignage tardif d'un auteur qui n'offre point de garantie suffisante; elle n'admettra point, sur sa parole, que Sinuessa et Formies étaient des villes grecques; mais elle ne méprisera pas cette indication comme elle rejette les rêves des grammairiens récens, et sur le seul fondement que l'histoire nous les fait connaître pour des villes osques. Quand une histoire tout entière a péri, le défaut de renseignemens partiels ne peut arrêter que l'homme qui ne s'est point exercé à juger l'étendue de cette lacune à travers les nuages qui l'entourent: les argumens irrationnels que produit la sèche intelligence des sources sont encore plus antipathiques à la saine critique que la crédulité elle-même. Les noms grecs retenus par Strabon, indiquent que dans des temps fort anciens, Formies et Sinuessa étaient des villes grecques; et quand on approfondit la question, on s'aperçoit bientôt que ces contrées autrefois n'étaient pas moins grecques que l'Éolie et l'Ionie.

Palæpolis, colonie de Cumes, avait (avant qu'une autre ville s'élevât à côté d'elle) un nom différent: c'était sans doute Parthénope. Tite-Live, le seul qui en parle, ne donne d'autre indication sur sa position, sinon que

319 Justin, XX, 1.

les Romains établirent un camp entre elle et Naples. Il ne faut pas la chercher à l'est ; car de ce côté la proximité d'Herculanum s'y oppose, et l'on ne peut croire non plus qu'elle n'eût pas de port. J'ai la conviction qu'elle ne devait pas être loin du golfe de Pouzzoles : probablement même elle était située sur le penchant occidental du mont Pausilippe, vis-à-vis de Nisida et de Limon, qui a un bon port ; il y a d'ailleurs entre elle et le rivage de Palæpolis un excellent fond pour jeter l'ancre[320]. Naples a été bâtie par des habitans de Cumes et par d'autres Grecs, à peu près à quatre milles de l'ancienne ville ; et quand Cumes tomba au pouvoir des barbares, beaucoup de citoyens s'y établirent. Les deux cités se gouvernaient comme un seul État, et le nom des Napolitains semble avoir prévalu[321]. Ce furent les derniers des Grecs qui se maintinrent sur cette côte. A l'époque de la prise de Rome par les Gaulois, les Napolitains s'allièrent avec les Samnites[322]. La puissance de Denys l'Ancien et ses efforts pour soumettre les Grecs d'Italie devaient amener ce résultat. Sa flotte croisait sur les côtes tyrrhéniennes, et il avait accepté les services des Gaulois contre eux.

En 423 (428) une ambassade romaine demanda satisfaction aux Napolitains de violences commises en Campanie et sur le territoire de Falerne ; elle exigea qu'ils missent fin aux pirateries de leurs citoyens. D'un autre côté des députés de Tarente et de Nole, ville intimement

[320] Un ami m'a fait voir clairement que telle devait être la position de Palæpolis. Ce n'était point un savant historien, mais ses vues étaient profondes et justes : il eût été un grand général si sa destinée l'eût conservé dans la carrière militaire, si la Providence ne l'eût réservé pour être le premier homme d'État, le premier orateur de son temps ! (il s'agit de M. de Serre.)

[321] Denys, qui écrivait avec beaucoup de soin, nomme toujours les Napolitains dans les guerres romaines. Tite-Live, au contraire, les Palæpolites ; c'est aussi de ces derniers qu'on triompha d'après les Fastes.

[322] δευτέρᾳ γενεᾷ πρότερον — avant 423 (428). Denys, *exc. legat.*, pag. 2324, R. Je n'entendrais pas cette expression dans toute son exactitude chronologique, si la cause n'était aussi évidente. Du reste, à prendre rigoureusement les mots employés dans les Fastes triomphaux, il est évident qu'en disant que Publilius triompha *de Samnitibus Palæopolitanis*, l'auteur pensait qu'ils étaient alliés avec les samnites sur le pied de l'isopolitie.

liée aux Grecs, représentèrent qu'il ne fallait pas céder aux Romains, et réclamèrent dans toute son étendue l'exécution du traité avec le Samnium. Tarente promit d'envoyer une flotte : réunie aux vaisseaux napolitains, pourvue de rameurs aux frais des Samnites, elle aurait pu opérer des débarquemens, et par conséquent inquiéter les Romains, qui n'étaient pas à même de tenir la mer contre elle. A l'assemblée du peuple, les envoyés samnites dirent que leur nation défendrait les villes grecques, supporterait toutes les dépenses de la guerre, et que si le succès répondait à leurs efforts, elle leur donnerait en indemnité Cumes et une portion de la Campanie. Ces promesses de grandeur et de richesses devaient entraîner une assemblée à laquelle d'ailleurs on ne demandait qu'un service maritime; or, la mer avait toujours été l'élément des Napolitains. Les ambassadeurs de Rome furent donc congédiés sans qu'on leur accordât aucune satisfaction.

Le sénat romain s'attendait sans doute à ce résultat, et il était prêt. Le consul L. Cornelius avec son armée observa les Samnites en Campanie; surtout il surveillait Capoue, dont la foi était douteuse : une seconde armée vint, sous Q. Publilius Philon, se poster devant Palæpolis, et s'établit entre les deux villes, sur le Vomero et le Pausilippe. Malgré ce blocus, la mer était ouverte aux Grecs. On ne put empêcher 2000 guerriers de Nole et 4000 Samnites de se jeter dans ces places; peut-être aussi y avaient-ils pénétré avant l'arrivée des Romains. Les vivres ne pouvaient manquer, et l'art des siéges, qui se perfectionnait alors chez les Macédoniens, leur était tout-à-fait inconnu. L'hiver se passa de la sorte : l'autre armée resta aussi sous les drapeaux, et cantonna dans le pays des Volsques[323].

Malgré les indications que nous avons rassemblées[324]

[323] Denys, *exc. legat.*, pag. 2328.
[324] Voyez page 97 et suiv.

sur la constitution de la ligue samnite, nos connaissances sur ce point demeureront toujours fort incomplètes. Nous nous bornerons ici à une conjecture générale : c'est qu'une guerre comme celle-là devait faire naître une assemblée permanente et régulière, lors même qu'elle n'aurait pas existé précédemment. Il y a un passage dans Tite-Live où il est parlé de préteurs qui font, comme les magistrats romains, des propositions au sénat; propositions qui semblent être la conséquence d'une décision populaire[325]. Ce passage pouvait s'appliquer aux assemblées particulières du peuple de la ligue.

Cette constitution était peut-être moins incohérente qu'on ne pourrait se l'imaginer de la part d'un peuple de l'antiquité, mais elle a dû entrer pour beaucoup dans les causes du mauvais succès de la guerre. D'abord il fallait bien que le commandement alternât, et c'est tout au plus s'il pouvait échoir à un C. Pontius une fois tous les quatre ans. Lorsqu'il y avait un rapport à faire à la diète générale des peuples, et qu'il fallait les convoquer de diverses contrées, le temps opportun s'écoulait souvent avant qu'on eût rien décidé. Les retards apportés à toute résolution, en paralysaient l'effet avant qu'on pût songer à l'exécution.

La guerre n'était pas déclarée que déjà les Romains se battaient devant Naples avec la garnison samnite. Il vint des députés accompagnés d'un fétial : ils exigèrent le départ de cette garnison samnite et la renonciation à toute prétention sur Frégelles ; ils protestèrent contre les menées qui avaient pour but d'insurger des sujets romains, et demandèrent l'extradition des coupables et des artisans de trouble, pour les livrer au jugement du peuple romain. Tite-Live cherche à mitiger ce qu'il y a d'intolérable dans ces exigences ; il imagine une proposition de remettre l'arbitrage de ces différends à des amis com-

325 VIII, 39 : *ut omnibus conciliis fremerent : — coacti referre prætores decretum fecerunt*. Il n'est pas parlé de sénat, mais les mots *referre* et *decretum* démontrent qu'il en est question.

muns ; comme si Rome avait pu souhaiter autre chose que la guerre. Il y a beaucoup plus de vraisemblance dans la réponse qu'il prête aux Samnites. Il n'y a, dirent-ils, à Naples que des volontaires (les peuples sabelliques permettaient chez eux les enrôlemens pour le service étranger). Néanmoins, sans violer ses traités avec Rome, l'État aurait pu secourir une ville avec laquelle le Samnium était allié depuis deux générations. Quant aux machinations, le Samnium n'était pas si faible qu'il fût obligé d'y avoir recours. La fondation d'une colonie par les Romains dans un pays que le droit de la guerre avait soumis aux Samnites, est, ajoutèrent-ils, une criante injustice, et si Rome ne retire sa colonie, on la détruira par la force. Du reste, il y a folie à accuser d'une part, et de l'autre à se défendre comme si on voulait sérieusement la paix. Enfin, disait-on, les armées des deux peuples pourraient, entre Capoue et Suessula, décider auquel appartiendra la suprématie de l'Italie. Après avoir entendu cette réponse, le fétial attesta les dieux que le peuple romain venait de satisfaire au droit divin et humain : la tête voilée, il étendit les mains au ciel et pria. Si les Romains commencent la guerre, dit-il, parce qu'ils ont inutilement demandé réparation de l'injure, puissent les dieux immortels bénir leurs conseils et leurs actions ! Si au contraire ils ont violé leurs sermens, s'ils ont imaginé un vain prétexte à une guerre injuste, que les Dieux maudissent et leurs conseils et leurs actions [326].

Prière criminelle, que le prêtre doit avoir prononcée avec terreur, à moins qu'il ne fût qu'un hypocrite charlatan. Il est évident, encore aujourd'hui, que Rome enfreignit ses sermens, et qu'elle donna lieu à la guerre en heurtant les droits des Samnites. Ainsi cette institution religieuse, qui devait servir de garantie contre l'audace et la violence, cette institution qui fut toute-puissante tant que les passions n'étaient que faiblement excitées,

326 Denys, *exc. legat*, pag. 2319 — 2327.

avait déjà dégénéré au point de devenir elle-même une cause de crime et d'endurcissement. En effet, elle avait cessé d'inspirer le respect, et n'était plus qu'une vaine formalité.

Le souvenir de cette iniquité a rempli d'amertume l'historien grec, qui d'ailleurs regardait comme la conséquence de cette guerre l'anéantissement du peu de villes grecques qui subsistaient encore à cette époque. Sans cette transgression, il ne faudrait par juger trop sévèrement les Romains, à raison de l'injustice qui fut la cause immédiate de la rupture. En effet, la guerre fut plutôt le résultat d'un état contre nature que d'un tort isolé : en vain les traités voulaient assurer la durée de la paix, elle était insupportable aux Romains comme aux Samnites[317]. Et si l'on ne peut faire aux Samnites aucun reproche sur le fait qui la rompit immédiatement, il ne faut pas non plus leur compter pour vertu une inaction involontaire, et qui n'était que le résultat de ce qu'il y avait, dans leurs institutions politiques, d'incohérent, de décousu et d'inutiles complications. Les souvenirs de la première guerre ne permettaient pas de songer sans crainte ou sans hésitation à la renouveler contre un ennemi devenu beaucoup plus puissant. La haine s'alimentait, se grossissait ; et toutes les fois qu'on y réfléchissait, on espérait que des circonstances plus favorables permettraient l'exécution de projets depuis long-temps arrêtés; mais on laissa échapper l'occasion. Enfin, quand l'impatience des Romains d'en venir à un parti décisif, se manifesta par leur entreprise sur Naples, on demeura dans l'irrésolution, et l'urgence même ne put amener que des demi-mesures; elles n'en étaient pas moins hostiles, elles n'en causèrent pas moins la guerre. L'issue malheureuse de cette guerre ayant déterminé les Samnites à consentir à l'extradition de Papius Brutulus, il est permis de suppo-

[317] Quand les Chérusques voulurent à tout prix vivre en paix, ils devinrent un objet de mépris, même pour leurs plus petits voisins.

ser que ce fut une opposition politique qui paralysa et fit échouer ses conseils, précisément parce qu'ils venaient de lui. Je n'examine pas si cette opposition aurait le caractère d'une faction, ou si elle venait des peuples auxquels il n'appartenait pas immédiatement.

Si les Samnites n'ont pas donné aux Romains des sujets de plainte plus fondés, ce n'est point que leur vertu et leur justice fussent plus grandes; le motif en était uniquement qu'à l'exception des Vestins, tous les peuples voisins leur étaient hostiles[328]. Ce pouvait être le résultat de l'envie; mais les Samnites étaient maîtres d'une grande partie de l'Apulie. Cet isolement, l'opinion que tous seraient contre eux et pour Rome, ne pouvait qu'entraver leurs résolutions. Dès que la guerre fut décidée, Rome conclut des traités avec les Apuliens et les Lucains.

La seconde guerre samnite.

La gaucherie et l'incapacité du gouvernement furent cause que les Samnites n'étaient pas prêts au moment de la déclaration de guerre; ils perdirent le temps en préparatifs, et ne firent aucune tentative pour dégager Naples. Quand les Romains, arrivant de la frontière volsque, franchirent le Vulturne pour pénétrer dans le Samnium, ils purent prendre Alifæ et d'autres places sans rencontrer d'armée. Cette campagne appartient aux premiers mois de l'an 423 (428): la prise de Palæpolis se rapporte au commencement de 424 (429)[329].

Il importait de ne pas laisser sans chef l'armée qui assiégeait les deux villes grecques. Cependant les prétentions renouvelées des patriciens prorogèrent de deux

[328] Tite-Live, IX, 13.

[329] Parce que L. Cornelius et Q. Publilius ne prirent possession de leur charge que le 1er de Quinctiles, et que leurs successeurs ne furent nommés que par le 15e interroi, et par conséquent au commencement de septembre. D'un autre côté, d'après les Fastes, Publilius triompha, en qualité de proconsul, le 1er mai.

mois la tenue des comices ; Q. Publilius Philon fut donc investi du pouvoir consulaire par un sénatus-consulte et un plébiscite, et on le chargea de terminer la guerre contre les Grecs. Les auspices et l'*imperium* étaient compris dans ses pouvoirs, qui ne se bornaient pas à ceux d'un général qui n'a que le droit de récompenser et de punir : il avait une véritable juridiction. Si d'une part la juridiction des tribuns cessait à un mille de la ville, de l'autre, Rome et ce territoire n'étaient pas soumis à un pouvoir proconsulaire [330], qui avait été conféré, sans prendre les auspices, et par une simple résolution des deux ordres, autrement que par les assemblées électorales régulières. Par suite de ce principe, les généraux qui revenaient proconsuls à la tête de leurs armées, obtenaient du peuple, pour le jour de leur triomphe, la confirmation de l'imperium ; dans la suite l'usage le leur donna : la raison en était qu'il n'y avait pas d'exemple qu'un consul fût revenu pour le triomphe pendant la durée de sa magistrature. Dans les premiers temps, il n'était pas besoin de cette résolution ; le pouvoir proconsulaire était conféré par un sénatus-consulte et un plébiscite [331], et cela était d'accord avec la constitution. Le sénat n'en disposa seul que depuis la loi Sempronia, la grande étendue de l'empire l'exigeait. De là vient l'erreur de Tite-Live, qui, dès l'année 441 (445), rapporte que le sénat prolongea l'imperium de l'ancien consul Fabius [332].

Le secours promis par les Tarentins ne vint point, et la garnison samnite blessa les Napolitains par son orgueil et ses violences : il se forma une conspiration parmi

[330] De là les *judicia, quæ imperio continebantur*, par opposition aux *legitima*. Gaius. IV, 104, 105. Dans les premiers temps on comptait sans doute le mille à partir du Pomœrium, qu'il fallut bien avancer ; car si on ne l'eût fait, une partie de la ville serait restée en dehors du rayon protégé par les tribuns. Il n'en était plus question quand Auguste fit de Rome une division plus appropriée aux besoins de l'administration ; l'ancienne disparut bientôt devant cette amélioration.

[331] Tite-Live, VIII, 23 ; XXIX, 13.

[332] IX, 42.

ceux qui, fatigués de la guerre, voulaient la terminer à tout prix. L'un des conjurés, Charilaus, fit ouvrir une porte aux Romains, et les conduisit dans les parties hautes de la ville. Dans la même nuit, le stratége Nymphius attira les Samnites au port, loin des murs de la ville, et sous prétexte de les embarquer pour faire une expédition sur le territoire romain. Ce genre d'expédition pouvait réussir fréquemment, les Samnites s'y prêtèrent; tandis qu'en apparence on faisait les préparatifs du départ, les cris de guerre des Romains annoncèrent que la ville était prise. La porte du port était fermée : les Samnites, dont on avait déjà embarqué les armes[333], n'eurent plus qu'à sauver leur vie en prenant la fuite; d'anciennes relations amicales assurèrent la retraite des guerriers de Nole.

Si Tite-Live a préféré ce récit à un autre, qui imputait aux Samnites d'avoir trahi la ville, c'est qu'il l'a trouvé plus vraisemblable. D'abord il existait un traité entre Rome et Naples; en second lieu, des témoignages plus dignes de foi faisaient honneur de cette trahison aux Grecs. Admettons-les : je le veux bien; mais Tite-Live aurait dû réfléchir qu'il y avait deux villes bloquées, et que toutes deux n'avaient pu être livrées de la même manière, en même temps. Il n'a pas fait attention d'ailleurs au triomphe de Publilius sur les Palæpolitains. Jamais le sort d'une ville livrée aux Romains par la trahison de quelques-uns de ses citoyens ne fut plus doux que celui d'une ville prise d'assaut. Palæpolis périt dans cette occasion : peut-être tous les Samnites y étaient-ils. Naples ouvrit ses portes par une convention, et les Romains furent bien heureux d'en accepter les conditions.

[333] Tite-Live dit *inermes*. Je ferai remarquer ici pour tous les cas semblables, que quand on n'omet pas entièrement ces sortes de récits, il faut les compléter pour les rendre intelligibles. Il n'est peut-être pas vrai que les Samnites fussent dépourvus d'armes. Si cette circonstance est exacte, n'était assurément un surcroît de trahison, d'autant plus vraisemblable, qu'en agissant ainsi, les Grecs se garantissaient de toute vengeance.

Sur ces entrefaites, un avantage important indemnisa les Samnites de cette perte. Les Lucains renoncèrent à l'alliance de Rome; mais leur parole n'avait point de valeur: il leur fallut donner des otages aux Samnites, et recevoir des garnisons dans leurs places fortes; ces conditions, les plus dures que l'on puisse imposer à des vaincus, équivalaient à une soumission complète. Il faut, pour que l'on en soit venu là, qu'il y ait eu une révolution dans le gouvernement : Alexandre d'Épire était entouré de bannis de Lucanie, ce qui indique assez qu'il y avait chez eux des factions et des déchiremens intérieurs. Vingt-sept ans plus tard, les troupes de Rome mettent fin à des différends entre l'aristocratie et les plébéiens [334] : sans doute que le parti samnite avait triomphé par les armes de ses amis, et qu'il ne croyait pas pouvoir conserver la victoire autrement qu'en assujettissant la nation au joug de l'étranger. Tite-Live explique le changement de système des Lucains et leur abaissement devant les Samnites, en reproduisant une de ces fréquentes imitations du conte que l'on nous débite sur Zopire. Il n'hésite jamais quand il s'agit d'imputer, soit aux Tarentins, soit aux Campaniens, un trait de ruse, d'orgueil ou de lâcheté. Or, il prétend que, pour éloigner la guerre de leur pays, ils avaient instigué des jeunes Lucains à se flageller et à montrer à l'assemblée du peuple leur dos ensanglanté, en disant que, sur la foi des traités, ils avaient visité le camp romain; que le consul les avait fait saisir et battre de verges; qu'enfin ils avaient eu peine à échapper à la hache des licteurs. Selon ce récit, le peuple, dans son exaspération, aurait contraint les magistrats de convoquer le sénat, puis, par ses menaces et ses cris, il aurait forcé celui-ci à renouveler à tout prix l'alliance avec les Samnites et à déclarer la guerre à Rome. La fourberie, ajoute-t-il, fut découverte trop tard, lorsque déjà ses auteurs s'étaient enfuis à Ta-

334 Tite-Live, X, 18.

rente ; les otages étaient donnés, les places occupées. — Jamais les destinées des peuples n'ont été gouvernées d'une manière aussi puérile. Dans les États où une seule ville renferme l'assemblée souveraine, où celle-ci peut se laisser entraîner à un mouvement, de pareils événemens doivent, jusqu'à un certain point, paraître possibles ; il en est autrement chez un peuple disséminé dans de vastes contrées, et qui ne pouvait être convoqué qu'après un délai de plusieurs jours. Ici encore on a voulu enlever à des ennemis la gloire d'un avantage obtenu par la force ; on a voulu y substituer la tâche honteuse de la mauvaise foi et de la tyrannie.

Pendant toute la guerre, il n'est jamais parlé de Lucains comme d'alliés des Samnites. Ce pourrait être, il est vrai, l'effet du hasard ; car l'histoire des événemens de cette guerre est défectueuse, contradictoire et altérée au même degré que celle des temps plus anciens. On ne parle nulle part, non plus, d'une participation active des Tarentins, et cependant on ne saurait la révoquer en doute. Strabon dit que la côte fut ravagée par les Samnites, depuis le Latium jusqu'à Ardée, et que de son temps encore le pays en souffrait [335] : cela n'eût été possible qu'avec le secours de la flotte des Tarentins. Ceux-ci auront contribué aussi à la soumission des Lucains : il y allait de leur sûreté ; mais ils y auront employé tous leurs moyens et ne se seront point avisés d'une ruse aussi grossière.

Les Apuliens étaient exposés à subir le même sort que les Lucains, à moins qu'on ne les secourût. Dans ce cas, l'armée romaine réunie à la leur, pouvait opérer une puissante diversion. Arrivant l'une de Campanie, l'autre d'Apulie, ces armées se seraient jointes au centre du Samnium ; elles auraient intercepté les Samnites du nord de ceux du midi, en conservant les places conquises. Ce plan était indiqué par la position géographique et par le

[335] Strabon, V, pag. 232.

caractère même d'un ennemi dont la défaite était assurée dès qu'on lui enlèverait un pouce de terrain. D'ailleurs l'état physique du pays des Abruzzes et de l'Apulie faisait de l'union de ce pays avec Rome une grande calamité pour les Pentriens du nord du Samnium; car ils hivernaient leurs troupeaux dans les plaines de l'Apulie, et abandonnaient dans la mauvaise saison leurs cimes neigeuses. Il n'y aurait point de doute sur l'antiquité de cet usage, quand même le hasard ne nous en aurait pas conservé une mention positive [336].

De leur côté, les habitans de la Pouille avaient, pendant l'été, le même besoin des pâturages montagnards des Abruzzes. Ces circonstances purement physiques établirent une amitié mutuelle entre les Apuliens, les Marses, les Marrucins et les Péligniens. Étroitement liés par l'isopolitie et par un traité sur le pied de l'égalité, ils ne prirent point part à la guerre et permirent le passage aux deux puissances belligérantes. Les pâturages d'Apulie n'étaient pas aussi nécessaires aux Vestins; car chez eux l'agriculture l'emportait sur l'élève du bétail : d'ailleurs ils avaient la faculté de conduire leurs troupeaux sur la côte voisine. La route par laquelle devaient passer les Romains pour se rendre en Apulie venait par Rieti et Antrodoco, dans leur pays et jusqu'au littoral de l'Adriatique : ils refusèrent le passage aux Romains, ou les repoussèrent les armes à la main, quand ils tentèrent de le forcer.

Leur alliance avec les Marses, les Péligniens et les Marrucins, ne permettait pas de douter qu'une attaque ne réunît aux Samnites toute cette ligue, dont le caractère belliqueux était connu, malgré la neutralité qu'elle observait dans le moment; dans ce cas, l'Apulie était perdue. La guerre fut déclarée : les Vestins intrépides résistèrent au consul D. Junius Brutus, quoique leurs alliés,

336 Le manuscrit ne l'indique pas; nous ne savons donc quel passage M. Niebuhr a voulu citer.

hostiles aux Samnites, eussent abandonné ceux qui s'offraient au danger dans l'intérêt commun. Le général romain gagna une bataille rangée qui lui coûta cher, et comme les vaincus se réfugiaient dans leurs villes, il prit Cutina et Cingilia d'assaut, non sans perdre encore beaucoup de monde. Il n'y avait pas de honte pour un aussi petit peuple à déposer désormais les armes. Tite-Live ne dit pas qu'on ait fait la paix; mais la marche des armées romaines vers l'Apulie paraît n'avoir plus été entravée : la grandeur des pertes éprouvées dans cette campagne aura sans doute empêché le triomphe, malgré l'importance des résultats.

Le consul L. Camillus, qui devait pénétrer dans le Samnium avec une autre armée, tomba dangereusement malade ; à sa place, L. Papirius Cursor prit le commandement en qualité de dictateur. Il choisit pour général de la cavalerie Q. Fabius, celui-là même qui acquit pour lui et sa postérité le surnom de Maximus [337]. L'histoire de cette guerre est rapportée par Tite-Live avec une telle insouciance des événemens, qu'il est rare que, sur cette longue ligne qui s'étend de l'Anio à Naples, on puisse en reconnaître le théâtre. D'ailleurs les dévastations fréquentes, souffertes par le Samnium, et le peu d'importance des bourgades de ces montagnes, sont des causes qui rendent presque impossible de retrouver aucun vestige des lieux qu'il cite, et l'on ne peut guère s'orienter dans ses récits.

Il y avait une différence essentielle entre les auspices pris sur le territoire romain et ceux pris à l'étranger; et quand il existait un doute sur la validité des uns ou des

337 L'année du consulat s'ouvrait alors au commencement de septembre : d'après les Fastes, le dictateur triompha III *Non. Mart.* Il n'est pas invraisemblable que les Fastes consulaires aient marqué toute une année par la magistrature de ce dictateur. Mais ce n'est qu'un tour d'adresse pour classer les années du siècle dans ses limites; il ne faut pas y voir l'opinion, que certes Varron n'eût pas admise, que le dictateur demeura en charge l'année entière sans qu'il y eût de consuls. Ce serait une chose inouïe, dont les Annales eussent assurément parlé, elles qui donnaient jusqu'au nombre des interrois. Voyez tom. II, pag. 541.

autres, on ne pouvait en obtenir la solution qu'en les faisant prendre de nouveau par le magistrat qui les avait consultés une première fois, et dans le lieu même où il les avait déjà consultés [338]. On regardait cette observance comme un devoir non moins sacré que les autres prescriptions du cérémonial religieux. Le dictateur L. Papirius était sorti de la ville sur la foi des auspices; mais il s'éleva une contestation sur leur validité, cela le contraignit à revenir à Rome. En partant, il ordonna à Q. Fabius qui le remplaçait, d'éviter tout combat; mais celui-ci, sans crainte de la religion, ni respect pour l'autorité de son chef, se laissa entraîner à présenter la bataille près d'Imbrinium [339]; car il ne pouvait supporter l'audace toujours croissante de l'ennemi.

La cavalerie décida de la victoire; après d'inutiles efforts pour rompre les masses samnites, le tribun L. Cominius ordonna de délivrer les chevaux de leurs énormes brides, et de se précipiter avec fureur sur l'ennemi [340].

[338] La règle doit avoir été générale. Néanmoins on ne conçoit guère le cas où il eût été nécessaire de quitter Rome pour retourner à l'étranger.

[339] Ou *Imbrivium*; car Hermolaus Barbarus, et après lui Sigonius et Juste Lipse, ont conjecturé que ce lieu était probablement sur les collines imbrivines, en-dessus de Subiaco, et qu'une faute a pu se glisser dans Tite-Live. Il est d'autant plus impossible de décider, que nulle part il n'a disparu plus de villes que dans le Samnium. Toutefois il ne faut tenir aucun compte de l'objection qui se fonde sur ce que les collines imbrivines, d'où l'empereur Claude fit venir les sources à Rome, étaient dans le pays des Èques, tandis qu'il faudrait chercher Imbrinium dans le Samnium. Sans doute c'est ce que suppose Tite-Live; mais lors même qu'on s'attacherait à la lettre, les Samnites, qui s'étaient étendus dans ces contrées au point qu'Atine est comptée dans le Samnium, pouvaient bien avoir soumis les Èques, dont il n'a plus été parlé depuis 336. Peut-être Tite-Live a-t-il procédé avec sa légèreté accoutumée. Il est bon de remarquer que les Samnites, s'ils ont pénétré dans ces contrées, ont pu toucher le territoire romain et appeler à la révolte les villes mécontentes; comme Tite-Live, au contraire, suppose toujours que les Romains portèrent leurs armes fort avant dans le Samnium, il a pu se méprendre ainsi sur une position qu'il connaissait fort bien. Les allées et venues rapides du dictateur de Rome à l'armée et de l'armée à Rome, sont une raison de penser que la distance n'était pas forte.

[340] Un homme fort instruit de ces matières-là, qui m'accompagnait dans mes études napolitaines, me fit remarquer que les Romains se servaient de brides fort pesantes, comme le font les Turcs. J'en parle, parce que je me souviens d'avoir entendu dire souvent qu'il y a de l'absurdité à répéter dans l'histoire romaine, que l'on ôtait les brides des chevaux. Je ne sais pas si Tite-Live se faisait de cela une idée bien claire; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les chevaux, quand ils se sentaient dégagés de ce poids insupportable et quand le filet seul les guidait, se précipitaient avec une force qui rendait le choc plus rude, sans qu'un cavalier timide pût les retenir.

L'infanterie acheva la défaite. On dit que les Samnites laissèrent 20,000 tués sur le champ de bataille. De toutes ces évaluations, celle-ci mérite peut-être le moins de foi : quelques Annales parlaient de deux batailles, d'autres gardaient un silence absolu [341].

Q. Fabius ne se dissimula point que le dictateur ne pouvait lui pardonner; il envoya sur-le-champ son bulletin de victoire au sénat, et sous prétexte d'un vœu, il fit brûler les armes conquises, afin qu'on n'en pût orner le triomphe d'un ennemi irréconciliable. Celui-ci accourut à l'armée pour faire usage de toute sa puissance; mais elle fut paralysée par l'esprit qui y régnait : les soldats protégeaient leur chef, et se fussent révoltés plutôt que de souffrir qu'il lui arrivât le moindre mal. Dans la nuit même, l'accusé s'enfuit à Rome, où tous les ordres se déclarèrent pour lui comme pour un opprimé contre un tyran. Enfin le dictateur parut : on était encore au temps où le peuple entier se sentait impuissant devant un homme investi du pouvoir illimité; mais un abus sanglant pouvait anéantir la dictature comme avait été anéantie la royauté. Si Papirius Cursor se fût endurci contre les suppliques réunies du sénat et du peuple, comme il avait bravé leurs reproches, la souveraine puissance, au lieu d'en être affermie, en eût été anéantie.

Il fit grâce sans pardonner, et retourna à l'armée. En son absence, le lieutenant qui la commandait, de peur d'être puni pour sa désobéissance, avait mieux aimé laisser tailler en pièces un détachement de fourrageurs que de risquer un combat pour les sauver. Papirius en personne conduisit les troupes à un combat, dont le désavantage est attribué à leur haine pour sa tyrannie. Alors il s'aperçut que la dictature elle-même ne pouvait obtenir qu'une obéissance passive, et que le dictateur ne tenait

[341] Quelques pages plus loin, il échappe à Tite-Live lui-même de parler de deux batailles (VIII, 33, 21). Et c'est là de l'histoire pour l'année qui précède la mort d'Alexandre! la querelle tragique entre le dictateur et Q. Fabius, est-elle mieux attestée parce que l'historien qui la racontait était un Fabius?

ses pouvoirs que de la volonté de concitoyens libres. Il condescendit à briguer la bienveillance des soldats ; il fit briller à leurs yeux, pour satisfaire leur cupidité ou leur misère, l'espoir du butin qui serait le fruit de la victoire. Elle fut complète, et les vainqueurs pillèrent au loin le plat pays. Il y avait dans le Samnium peu de villes fortes, et il était peut-être impossible de rassembler une armée devant un ennemi qui ne laissait ni trève ni repos : les Samnites demandèrent un armistice, que le dictateur accorda pour un an, car il voulait faire sortir de ce pays difficile ses soldats chargés de butin ; il craignait qu'en hiver le défaut de discipline chez les siens, le désespoir chez l'ennemi, ne lui valussent un revers : d'ailleurs il avait hâte de triompher. Il stipula donc que son armée serait habillée et soldée pendant un an aux frais de l'ennemi.

Les Samnites se repentaient d'avoir entrepris la guerre, et reconnaissaient ce qu'il y avait eu d'imprudent et de prématuré dans cette résolution : ils envoyèrent donc des députés à Rome, pour y traiter de la paix. Mais le temps n'en était pas venu ; ils n'étaient pas encore vaincus, et n'avaient pas les dispositions des vaincus. Certes, les Romains ne se fussent pas refusés à des rapports d'égalité ; mais il est douteux que les Samnites aient voulu céder les villes et les districts que les Romains avaient usurpés au mépris de leurs colonies. Rome non plus ne leur permettait pas la domination de la Lucanie, et ne consentait pas davantage à renoncer à son alliance avec l'Apulie [342].

Quand Tite-Live nous dit que les Samnites rompirent

[342] Il y a, dans la suite des événemens, une sorte de nécessité intrinsèque à ce que la guerre contre les Vestins ait eu lieu pendant cet armistice, c'est-à-dire pendant l'été de 426 (431) : les consuls qui donnent leur nom à l'an 425 (430), gouvernèrent jusqu'en Septembre 426 (431). De là l'armée romaine aura passé en Apulie, où l'hiver est la saison propre à la guerre comme l'été dans les Abruzzes. Toutefois je n'ai pas voulu innover ici, parce que Tite-Live fixe expressément la guerre contre les Vestins au commencement du consulat ; il l'a fait sans doute sans aucune autorité, ou du moins sans autorité suffisante. C'en est assez d'ailleurs de ma remarque.

la trève snr-le-champ, il ne faut point accepter le fait[343] : ils eussent ainsi dédaigné une belle occasion de se préparer. L'accnsation repose uniquement sur le motif que l'année consulaire 425 (430) ne s'écoula point sans hostilités. Mais à partir de Février 425, il put y avoir une année d'armistice, et les consuls, qui ne gouvernèrent que quatre mois de cette année-là, eurent assez de temps pendant la suivante pour les entreprises que cette fois encore on nous raconte d'nne manière bien incomplète.

Le consul Q. Aulius, sans violer la trève, put, avant la fin de l'année 425, et dans la saison la plus favorable, conduire en Apulie, soit l'armée qui avait vaincu les Vestins, soit même une armée nouvelle; c'est alors que l'air est plus doux, et qu'un jeune gazon recouvre le sol, qui en été est nu et dégarni[344]. Les Apuliens n'étaient pas, comme les peuples sabelliques, réunis en un seul État; mais, comme la plupart des peuples grecs, ils formaient des cités indépendantes les unes des autres, et très-différentes par leur étendue, leur puissance et leur considération. Il est probable qu'elles se partageaient en factions sous les drapeaux de deux villes jalouses et ennemies, dont chacune trouvait un appui à l'étranger[345]. Arpi, la plus grande de toutes, toujours fidèle à l'alliance romaine, a pu conclure un traité pour elle et ses alliés; d'autres villes ont pu se joindre aux Samnites. Si l'Apulie était ainsi partagée, la première affaire du consul Q. Aulius devait être de protéger les alliés de Rome, soit contre d'autres Apuliens, soit, après l'expiration de la trève, contre les Samnites.

Ces avantages, obtenus dans des contrées éloignées, étaient sans importance, tandis qu'en Apulie les troupes

[343] VIII, 37. *Inducias annuas ab urbe retulerunt* (le dictateur avait qualité pour consentir la trève, et son armée en avait reçu le prix) : *nec earum ipsarum sancta fides fuit*.

[344] Dans la Pouille les épis du froment sont formés vers le milieu d'avril, et l'on récolte avant la fin de mai. Comment Annibal et les Romains ont-ils pu tenir la campagne en été dans ces plaines brûlantes dépourvues d'eau. Je ne le conçois pas. Je ne comprends pas davantage que la bataille de Cannes ait pu être livrée pendant la canicule.

[345] Ainsi Pise en Toscane était à la tête des Gibelins, Florence dirigeait les Guelphes.

couraient le risque d'être coupées et battues, si la fortune changeait aux frontières du Latium, et c'est ce qui paraît être arrivé en 426 (431). Peu importe que Tite-Live raconte en termes généraux que le consul Sulpicius ravagea le Samnium sans éprouver de résistance : ce récit est réfuté par des circonstances décisives. D'ailleurs cette lâcheté des Samnites ferait un contraste inexplicable avec la vigueur déployée par eux dans les campagnes précédentes et dans celles qui suivirent.

Il y eut une révolte au sein du Latium : Tusculum, Vélitres et Privernum, y prirent part; il est probable qu'elles y furent encouragées par les progrès d'une armée samnite victorieuse. Chacun des deux peuples s'occupait moins de se couvrir que de frapper au cœur de son ennemi.

Depuis quinze ans, les Romains avaient pu se persuader que les gardes de leurs murailles ne reverraient jamais les feux de l'ennemi, et que les maisons de leurs campagnards, si souvent brûlées, si souvent pillées, seraient éternellement à l'abri de ces maux. Le but de cette guerre tant désirée était la suprématie de l'Italie; mais elle avait des vicissitudes semblables à celles qui suivirent les batailles de Bretenfeld, de Nœrdlingen, de Collin, et la retraite de Moscou : ces revers abattent les ames les plus fortes.

Voilà ce qui explique complètement la terreur panique dont Tite-Live parle absolument comme s'il s'agissait d'un conte de revenans. Il rapporte que dans une nuit d'alarme toute la ville fut appelée aux armes, et que ses citoyens accoururent pour occuper les hauteurs voisines, les murailles et les portes. Comment a-t-il pu, lui qui avait à sa disposition les mêmes Annales que Pline, ne pas apercevoir, ou même déguiser la liaison des faits? Rien n'était plus naturel que cet effroi qui s'empara de Rome, si Tusculum, que l'on voit de toutes ses hauteurs, s'était révoltée; si cette insurrection était ou paraissait la suite d'une défaite éprouvée par l'armée, soit dans les monta-

gnes des Èques, soit dans le Samnium même; si on ne pouvait en recevoir de nouvelles à travers un pays ennemi; enfin, si l'armée d'Apulie, au lieu d'accourir au secours de la république, semblait perdue elle-même : d'ailleurs, l'ennemi aurait bien pu être introduit par trahison dans une ville dont plusieurs parties n'étaient défendues que par des escarpemens, et il aurait facilement établi des intelligences dans l'intérieur. Cela n'eût pas été étonnant dans une guerre semblable.

C'est une manie pusillanime qui tient de la vanité; on ne la conçoit pas quand il s'agit d'époques aussi reculées; surtout elle est indigne d'un génie comme celui de Tite-Live. Pourquoi n'a-t-il pas employé plutôt son inimitable talent de description à nous montrer comment Rome fut tirée de cet extrême danger par la prudence, la constance, l'héroïsme des citoyens, et comment les fautes commandées par la Providence à ses ennemis, l'ont relevée plus triomphante que jamais?

Nous n'apprenons que fort occasionellement que L. Fulvius, consul des Tusculans, les abandonna et passa aux Romains, qui bientôt le récompensèrent en le faisant consul chez eux[346]. Tous les Tusculans étaient Quirites, et il est impossible qu'il n'y en ait eu qu'un seul qui ait compris que la chute de Rome les ferait esclaves d'un peuple étranger; ils devaient prévoir, au contraire, que la grandeur de Rome serait un jour la leur, lors même qu'il leur faudrait attendre ce résultat du temps et de la patience. Et en effet, les descendans de Fulvius et beaucoup d'autres familles de Tusculum égalèrent pour la splendeur les plus anciennes familles plébéiennes. Tusculum et les autres villes insurgées rentrèrent bientôt dans l'obéissance : selon Pline, ce fut Fulvius lui-même qui y contraignit ses concitoyens; Tite-Live place sous la même année la rogation du tribun M. Flavius. Il n'est pas besoin de dire que partout les auteurs de la révolte la payèrent

346 Pline, *H. N.*, VII, 44.

de leur tête. Ce n'était point assez pour les esprits exaspérés : cette rogation demandait la condamnation à mort de tous les hommes adultes de Tusculum, la vente en esclavage des femmes et des enfans. Les Tusculans, hommes et femmes, vieillards et enfans, vinrent à Rome en habits de deuil, et demandèrent grâce à genoux : quand on recueillit les votes, une seule tribu s'y refusa, et les Tusculans furent deux cents ans avant de le pardonner à ses descendans. Il s'en fallut de bien peu, et les ancêtres des Caton périssaient. Dans Tite-Live [347], cette délibération paraît encore plus odieuse, parce qu'elle est séparée de la cause qui motive tant de courroux ; il semble que ce soit une vengeance de sang-froid pour des griefs anciens et expiés depuis long-temps.

Avant la fin de l'hiver, Rome ayant échappé à ce danger [348], de brillantes victoires changèrent la position des peuples belligérans. A qui les devait-on? C'est une question que la vanité des familles a beaucoup embrouillée [349]. On ne peut sans doute considérer les Fastes triomphaux comme des documens ; ils gardent le silence sur le triomphe du dictateur A. Cornelius Arvina, tandis qu'ils marquent ceux des deux consuls : mais cela ne peut valoir que ce que vaut une assertion contre une autre assertion. On n'obtient pas non plus de certitude décisive au moyen des témoignages qui parlent dans le même sens [350]: les Fabius et les Fulvius ont pu être plus favorisés par l'opinion publique qu'une famille des Cornelius replongée dans l'obscurité. Toutefois il n'est pas vraisemblable que Cornelius n'ait été nommé dictateur que pour présider aux courses de chars dans les jeux romains, en remplacement du préteur et à cause d'une maladie grave de ce

347 VIII, 37.

348 Les consuls triomphèrent dans la seconde moitié de février 427 (432).

349 Tite-Live, VIII, 40.

350 Voyez, pour le triomphe du consul Q. Fabius, Victor, *de v. ill.*, 32 ; pour celui de L. Fulvius, Pline, l. cit, avec cette différence peu importante, qu'il y est dit qu'il triompha des Tusculans.

magistrat[351]. D'un autre côté, on conçoit aisément que le mérite d'une campagne ait pu être faussement attribué à celui qui était dictateur pendant l'année. Tite-Live, par lequel seul cette explication nous est connue, attribue le commandement de cette guerre à ce dictateur, et cela est inconcevable : aussi l'histoire ne peut-elle s'approprier son beau récit, ni admettre, sans beaucoup de réserve, l'intervention personnelle du dictateur et du général de la cavalerie. Cependant je ne puis me refuser à raconter d'après lui que l'armée romaine de la frontière de l'ouest fut surprise par les Samnites dans un pays défavorable, que le général leva le camp la nuit pour ne pas être cerné au point du jour. Les cavaliers samnites suivaient avec précaution, et seulement pour arrêter la marche ; de grand matin leur infanterie atteignit les Romains. Le combat était inévitable ; le général s'empressa de ranger ses colonnes en ordre de bataille, et de placer les bagages sur les derrières. L'action s'engagea avec non moins de passion et d'opiniâtreté que celle dans laquelle les Romains et les Samnites s'étaient autrefois mesurés au pied du Gaurus. On s'était battu pendant cinq heures, sans perdre un pouce de terrain de part ni d'autre ; chacun gardait sa place, excepté ceux qui venaient remplacer les tués. À la huitième heure, la cavalerie samnite déborda la ligne romaine et tomba sur les bagages qui étaient insuffisamment protégés. Dans le désordre du pillage, survint la cavalerie romaine qui la dispersa : les vainqueurs prirent alors l'infanterie samnite en queue ; celle-ci, épuisée de fatigue, perdit contenance et se débanda. La défaite fut complète ; le général fut tué : on fit des prisonniers par milliers.

Q. Fabius n'acquit pas moins de gloire à l'armée d'Apulie. Il prit Lucérie[352] et quatre-vingt-une bourgades

[351] Immédiatement après son entrée en charge (septembre), les consuls se trouvèrent absens pour les féries latines, et il fallait que les édiles curules y fussent aussi.

[352] Telle est, dans le langage des Fastes triomphaux, la valeur de l'expression de Victor (l. c.). Il y est dit qu'il triompha des Samnites et de Lucérie, et l'année suivante Lucérie est assiégée par les Samnites.

des Samnites et des Apuliens, et tua 21,000 hommes à l'ennemi[353]. D'après le récit auquel nous en devons la connaissance, cet avantage força la retraite des Samnites, qui avaient pénétré sur le territoire de Frégelles. Denys aurait-il rejeté la narration de cette grande bataille? Cependant L. Fulvius a triomphé.

Pendant cette campagne malheureuse, les Samnites avaient payé des soldats étrangers[354] : il y a encore d'autres traces de mercenaires enrôlés à leur service[355]. Cela étonne de la part d'un peuple qui paraît avoir été plus riche en hommes qu'en or. Néanmoins l'imitation de la magnificence des gardes macédoniennes, dans un moment où la nation avait déjà tant souffert, est un indice de richesse, et en effet il y avait dans l'État samnite de très-opulentes contrées. Toutefois on comprendrait plus facilement que Tarente, voyant son existence engagée à la victoire des Samnites, leur eût fourni des troupes et de l'argent.

On a vu des peuples à grand caractère et à grandes ressources perdre courage après quelques années de guerre malheureuse, et quand d'accablantes calamités désespéraient des guerriers accoutumés à la victoire, quand le destin paraissait contraire à leurs efforts, ils demandaient à grands cris la paix. Que l'orgueil de l'ennemi vînt à la leur refuser, ils se familiarisaient avec ce malheur, continuaient à combattre; et s'ils n'obtenaient la victoire, du moins ils posaient les armes avec honneur. Tels furent les Athéniens dans la guerre d'Archidamus, les Carthaginois après les débarquemens d'Agathocle et de Régulus, les Vénitiens après la bataille de Ghiera d'Adda, les Anglais dans les années 1796 et 1797. Les

353 Appien, I, pag. 45, *de reb. Samn. Ecl. legat.* En y faisant bien attention, on voit qu'il remplace Denys, qu'il a abrégé, excepté toutefois dans les passages où il s'est mépris sur le sens. Quant au nombre des tués, personne ne le prendra à la lettre, surtout pour ces temps-là.

354 Tite-Live, VIII, 38.

355 En l'an 440 (446). *Ibid*, IX, 42.

Athéniens, dans le désespoir que leur inspira la guerre d'Archidamus, durent à leur force d'ame et à leur valeur de n'être pas restés au-dessous de ce qu'avaient été leurs aïeux dans la guerre des Perses.

Après les vicissitudes de cette campagne, un vif désir de la paix s'empara des Samnites. Toutes les provinces résolurent d'autoriser le sénat[356] à concéder à Rome les demandes dont le refus avait amené la guerre cinq ans auparavant : même on consentit à l'extradition de Papius Brutulus, que l'on maudissait comme l'auteur de tant de maux, et qui, dans ces jours de détresse, repoussait une honteuse capitulation avec la même énergie que quand il était plein de confiance dans le succès. Mais la majorité, qui votait alors pour lui, l'accusait aujourd'hui de l'avoir égarée. Ainsi, dans Athènes Périclès et Démosthènes devinrent les objets de la haine universelle.

Quand de telles résolutions l'emportaient, la nation, dont Papius Brutulus voulait avec amour la grandeur et la gloire, n'existait plus : sa vie fut sans utilité; mais en la terminant par une mort volontaire, il épargna une action honteuse à ses concitoyens. Il y eut moins de déshonneur à conduire ses restes à Rome, qu'à le livrer vivant au vainqueur, qui l'eût immolé. En même temps que le cadavre de Brutulus, on amena les prisonniers romains, qui n'étaient pas sans doute en petit nombre; on offrit de payer en argent les indemnités exigées par les ambassadeurs. La plus petite difficulté suscitée par Rome aurait suffi pour faire consentir à la cession des pays usurpés par elle pendant la paix, au moyen de l'établissement de ses colonies.

Nous ne savons pas quelles conditions imposa le sénat : seulement on nous dit que les ambassadeurs samnites consentirent à tout, et que, recourant à la prière, ils réservèrent tout au plus la ratification de leur assemblée

[356] *Ut omnibus conciliis fremerent — coacti referre prætores decretum fecerunt.* Tite-Live, VIII, 39.

générale. Il est une condition cependant de laquelle ils refusèrent de référer[357] : ils s'étaient flattés que le renouvellement de la paix remettrait les deux nations sur l'ancien pied d'égalité ; mais le sénat exigeait qu'ils reconnussent la majesté du peuple romain, et qu'ils promissent de la révérer et de la servir[358]. Par suite de cette condition, ils n'auraient pu faire ni la guerre ni la paix sans la permission de Rome; des commissaires romains auraient pu leur demander compte de toutes leurs démarches, et bien qu'ils n'y fussent pas obligés, un ordre des consuls aurait pu leur imposer un contingent[359]. Les ambassadeurs rejetèrent cette condition comme impossible et intolérable, et tout le succès de leur mission se borna au rachat des prisonniers. Les Romains résolurent de ne plus recevoir de députés samnites, et de ne point poser les armes qu'ils ne se fussent soumis.

Appien ni Tite-Live ne font mention d'une trève ; mais un double triomphe fait penser que les deux armées, et par conséquent celle d'Apulie, étaient rentrées : je dirai même que le siége de Lucérie par les Samnites, au commencement de la campagne suivante, le prouve entièrement. Toute annonce qu'alors, comme en 425 (430), les négociations infructueuses furent entamées au moyen d'une trève d'un an.

Quand on connut dans le Samnium l'issue de l'ambassade, l'exaspération et la haine firent oublier tout autre sentiment : toutefois les imprécations contre l'orgueil de l'ennemi étaient mêlées d'anxiété. Alors un des généraux parla ainsi devant l'assemblée du peuple :

« Je ne contredis point ceux qui, gémissant sur le sort des vivans, exaltent le bonheur de nos pères de n'avoir point vécu jusqu'à ce jour ; mais s'ils croient que nous

357 Appien, *Samn.*, *pag.* 46, *Ecl. leg.*

358 *Majestatem populi Rom. comiter colunto.* C'est ce qu'Appien a fort bien rendu par le mot *hégémonie.*

359 Au moins il n'en fut pas ainsi après la paix de 443 (449), qui renfermait ces restrictions oppressives. Denys, pag. 2330, *Ecl. leg.*

étions moins malheureux il y a cinq ans, parce qu'il dépendait de nous de préférer une paix déshonorante à la guerre, ils se trompent et ils trompent le peuple. Si nous nous étions alors abaissés devant les Romains, si nous avions livré nos plus nobles compatriotes, en apparence à un jugement, en effet à la mort, si nous avions sanctionné l'usurpation de nos possessions, il est vrai que des milliers de guerriers tombés dans la guerre respireraient encore, et que d'autres qui, dans leurs femmes et leurs enfans, ont souffert des maux intolérables, ou qui ont vu leurs propriétés brûlées, vivraient aujourd'hui dans l'aisance et la paix.

» Mais ceux qui pensaient, il y a peu de temps encore, pouvoir, au moyen de la paix, rendre la sécurité aux particuliers, tout comme ceux qui n'ont pas désespéré de la patrie, sont d'accord en ce point que le temps effacera nos infortunes, si ce n'est de la mémoire de ceux qui les ont souffertes, du moins de celle de la postérité, et que notre devoir est de songer à l'avenir et au bien-être des générations futures. Si c'était une invasion des Gaulois qui nous eût attiré ces malheurs, ainsi qu'à beaucoup d'autres contrées de l'Italie, nous serions unamimes pour regarder cette calamité comme une peste, comme un tremblement de terre, dont personne ne saurait être déclaré responsable; on ne songerait pas à se racheter à prix d'argent de ces barbares; car lors même que ce moyen ne serait pas honteux, il est reconnu qu'il ne conduit pas toujours au but. Les Romains nous ont demandé certaines concessions, sous prétexte de traités préexistans; et nous, qui avions à exprimer ce qui était alors la pensée de tous, à accomplir ce qui était le vœu général, on nous accuse souvent, on nous déclare responsables de la guerre. Maintenant encore que l'expérience a enseigné ce qu'il y avait d'illusoire dans l'espérance d'une paix obtenue au moyen de quelques sacrifices d'amour-propre, maintenant encore je trouve l'expression du reproche sur beaucoup de physionomies, et jusque dans ce silence désapproba-

teur. La concorde nous est plus nécessaire que jamais, et nos vues pour le bien général ne peuvent inspirer de confiance à ceux qui nous imputent une malheureuse précipitation; je rappellerai donc quelques souvenirs, quelques enseignemens du passé, bien que l'on ne puisse revenir sur les faits accomplis. Ne croyez pas, chers compatriotes du Samnium, qu'il ait été possible d'éviter la guerre; elle était un besoin pour vous comme pour les Romains : une irrésistible destinée vous entraînait aux armes les uns et les autres. Vos ennemis ont attiré sur eux la faute, si toutefois il y a faute à empêcher par la force qu'un égal ne s'élève au-dessus de nous; ils ont, dis-je, attiré sur eux la faute quand ils nous ont demandé le sacrifice de nos plus zélés compatriotes. Supposez même qu'ils eussent cédé (et ils n'auraient point cédé)..., aurions-nous pu être lâches sans devenir infâmes? Où en serions-nous venus? en auraient-ils moins conclu de traités avec les Apuliens et les Lucains? et quand une révolution nous rendit ceux-ci, il aurait donc fallu demeurer spectateurs paisibles de l'invasion que les Romains eussent faite infailliblement pour ressaisir le pouvoir au nom de leurs amis. Nous, les pacifiques, nous aurions supplié Tarente de ne point mettre obstacle à la traversée des légions, ou bien nous leur aurions ouvert un passage dans notre pays, afin de supporter avec leurs violences les injures du soldat; enfin, nous nous serions nous-mêmes chargés de chaînes : nous aurions abandonné Frégelles et Sora!... Quel obstacle alors nous restait-il à opposer à l'occupation d'Arpinum et de Venafrum?

» Les victoires et les conquêtes sont ce qu'il y a de plus désirable; mais les dieux ne nous accordent point ce bonheur, et je soutiens néanmoins que les événemens de cette guerre, qui sont si désastreux, au jugement des hommes découragés, sont encore préférables à ce que serait notre situation, si nous nous étions attachés au système de la paix à tout prix. Les Romains ont pris Na-

ples par trahison et par suite de nos irrésolutions et de nos retards : je connais l'étendue de cette perte, et les dieux nous préservent de la voir rester entre leurs mains! Quelques villes, qui nous furent toujours hostiles, se sont rendues à eux, et ils en ont conquis une ou deux de celles qui nous obéissaient. Mais il n'y a pas en leur possession un pouce de notre territoire libre. Ils l'ont dévasté, nous avons ravagé le leur. Les avantages dont ils sont demeurés en possession ne peuvent se comparer à la souveraineté de la Lucanie, et cette souveraineté cependant est le fruit de la guerre sur laquelle on gémit tant : son importance nous échapperait-elle, parce qu'elle n'est plus récente, parce qu'elle est affermie? Si nous avons perdu des batailles, nous en avons gagné d'autres; dans aucune nous n'avons été humiliés : la seule pensée de notre apparition aux portes de Rome l'a remplie de terreur. Mais, disent des hommes dont personne ne révoque en doute la valeur dans les combats, quelle sera l'issue de cette lutte? Ne savons-nous pas que Rome a résolu de tomber plutôt que de reculer d'un pas sur le chemin par lequel elle marche à la domination de l'Italie? Vieillirons-nous dans la guerre, nous et nos enfans, sans jamais parvenir à la paix? Je pourrais répondre que ce même sentiment, qui vous rend impossible la reconnaissance de la majesté du peuple romain, assure à jamais la durée de la guerre. Oui, tant que la paix sera honteuse, je pourrai compter sur la constance de ce sentiment. Puissent mes paroles n'être qu'un présage! Mais si nous éprouvions un revers sur le champ de bataille, comment le supporterions-nous, à moins d'avoir décidé avant tout que la paix nous est impossible, telle que Rome la veut accorder?

» Ne croyez pas que je ressente nos maux moins profondément qu'aucun de vous, ni que, pour vous consoler ou vous égarer, je rétracte ou même je restreigne les aveux que j'ai faits au commencement de ce discours : oui, nous sommes nés à une époque très-malheureuse,

mais non pas uniquement pour nous; car dans toutes les contrées de la terre, dont il nous parvient des nouvelles, les grands peuples anciens ont à lutter contre ceux qui se sont élevés, et qui tendent à les dominer. Quand nous acceptions la déclaration de guerre de Rome, il n'y avait que des insensés qui pussent rêver une série non interrompue de victoires, dont le résultat serait la suprématie de l'Italie. Il est des hommes qui n'ont été ni étonnés ni ébranlés par nos malheurs; à peine s'ils ont été émus de ce qui est arrivé par notre faute ou par celle de nos amis: ceux-là persistent à considérer, comme la seule source de fortune et de salut, la guerre, et toujours la guerre. Elle est nécessaire, et si vous voulez la terminer, il faut vous identifier avec elle, sans songer plus à la paix que ne fait le lutteur quand il se prépare à la lutte ou qu'il combat.

» A la résolution que les Romains appellent perpétuelle, il faut opposer une résolution semblable, ou vous êtes vaincus. Si, au contraire, vous déployez cette fermeté, je vois pour vous des chances de succès, sinon supérieures, du moins égales à celles de Rome. Nos soldats sont-ils moins valeureux que les siens? nos pâtres sont-ils plus faibles que les vignerons du territoire de Falerne ou les laboureurs des champs empestés du Latium ou de l'Étrurie? les Romains ne nous ont-ils point emprunté notre armure? leurs sujets leur sont-ils plus dévoués, parce qu'ils s'appellent citoyens? est-il douteux qu'ils ne vissent en nous des vengeurs et des libérateurs? les Herniques se croient-ils assurés des avantages d'un traité que le plus fort considère comme les favorisant injustement? et les peuples qu'une animosité mal entendue enchaîne encore et neutralise, ne changeront-ils pas de pensée? ne comprendront-ils pas enfin que notre conservation seule peut les empêcher de devenir esclaves de Rome? quoi! il y a si peu d'années que Thèbes fut punie de son aveuglement; et pas un peuple ne s'instruira par son exemple!

» Et cette résolution des Romains est-elle donc si constante, que l'expérience l'ait sanctionnée? Leurs aïeux rendirent la ville à Porsenna : il y a deux générations que ses décombres furent rachetés des barbares. Je ne vous promets pas des victoires qui vous assurent la prépondérance sur les Romains, mais si vous persévérez comme vous pensez qu'ils le feront; s'ils s'épuisent comme vous vous épuisez; si la défection de quelques-uns de leurs sujets nous donne des alliés contre eux... alors s'ils persistent, je consentirai à leur assigner un rang supérieur au vôtre; mais ne savons-nous pas d'avance que parmi eux aussi il se trouvera des conseils de faiblesse semblables à ceux auxquels vous avez prêté une oreille sans défiance?

» Que la fortune, si long-temps favorable à notre nation, récompense notre valeur, et il sera en notre pouvoir d'atteindre à une paix avantageuse pour nous, acceptable pour les Romains. Nous ne nous égarerons pas, nous ne placerons pas nos ennemis dans l'alternative de la soumission ou du désespoir. Avant le commencement de la guerre, nous pensions, comme les Romains, que les deux peuples ne pouvaient exister l'un à côté de l'autre: les dieux nous ont fait abjurer cet orgueil; l'Italie renferme les deux peuples; elle a besoin des deux : de nous, pour se défendre contre la Macédoine; des Romains, pour la protéger contre les barbares du nord; elle réclame nos forces réunies contre les invasions d'ennemis supérieurs en nombre.

» La modération dans le bonheur prévient la colère que les dieux réservent toujours à l'orgueil; elle change la haine en affection, non-seulement dans celui qui pratique cette vertu, mais encore dans celui qui en éprouve le bienfait.

» Que conseillez-vous donc, me demandera-t-on? C'est d'abord d'apaiser les dieux pour le cas où il se serait glissé quelque omission ou quelque négligence dans le culte qu'on leur rend; puis, d'apaiser aussi les mânes de Pa-

pius Brutulus par des victimes, et surtout en adoptant ses sentimens et ses vues. Quant aux affaires humaines, je vous conseille de vous confier en moi, de m'obéir comme au général choisi par vous, de resserrer les liens trop faibles de notre État, de répondre à l'unité romaine par l'unité samnite, de faire la guerre avec des dispositions que déjà je vous ai conjurés d'adopter; de vous y préparer comme si vous aviez à la soutenir à vous seuls, mais de faire vos efforts pour vous entourer d'alliés. Recherchez l'amitié des Tarentins; offrez-leur, sans jalousie, de fonder un grand État. L'armée qu'ils ont levée peut suffire à soumettre l'Apulie, et ils la tiendront à votre disposition, si la conquête de ce pays leur est assurée. Leurs vaisseaux transporteront vos soldats, et pourront jeter Rome dans un grand danger. Tâchez de réveiller de leur sommeil et d'attirer à vous les peuples sabelliques... Il y aurait un infaillible moyen... Puissent les dieux vous l'inspirer!... Il ne m'est pas donné de l'exprimer en ce lieu. En ce qui me concerne, quel que soit l'arrêt de la fortune, je vous promets que vous me verrez digne de vous, de nos aïeux, de mon père, et de la confiance avec laquelle j'ai parlé devant vous. Supplions maintenant les dieux de nous bénir et d'humilier les superbes. »

Probablement ce fut au printemps de 428 (433) [360] que les deux armées des consuls T. Veturius et Sp. Postumius se réunirent devant Calatia en Campanie. On avait résolu d'abandonner l'Apulie à elle-même, et d'employer toutes les ressources de Rome à une attaque dans le cœur du Samnium : sans doute on comptait prendre Maleventum, se frayer la route de Lucérie, et la garder ensuite au moyen de colonies qu'on y établirait.

[360] Il faut se rappeler qu'à cette époque on prenait possession du consulat en septembre, et comme les consuls suivans furent choisis par un interroi, leur année aura commencé au plus tôt dans ce même mois en 428. Qui pourrait imaginer que les Romains eussent laissé écouler plus de six mois sans même se décider à se laver de cette honte, eux qui ne voulurent pas observer la paix? C'est encore une raison d'admettre un armistice préalable.

Sur ces entrefaites on apprit que Lucérie était assiégée par les Samnites, et pouvait à peine tenir quelques jours. On se hâta donc de marcher : d'ailleurs on croyait les frontières peu gardées, et l'on pensait que les principales forces de l'ennemi étaient occupées en Apulie. On mit dans les opérations toute l'irréflexion possible; la destinée semblait aveugler les Romains. Dans un pays, où il suffisait de paysans mal armés pour arrêter l'ennemi, ou pour lui faire beaucoup de mal ; à la proximité de Caudium, l'une des places les plus importantes des Samnites, l'armée romaine marchait formant avec ses bagages une interminable colonne, dont l'ensemble était dérobé aux regards de l'avant-garde et de l'arrière-garde par le plus léger détour, par le moindre obstacle. Cependant on marchait en toute sécurité, comme si l'on eût été bien loin de l'ennemi : on s'avançait vers cette redoutable Caudium, dont la destruction fut moins la conséquence de la rage qui sévit contre tout le Samnium dévasté, que l'effet particulier de la colère qu'inspirait le souvenir funeste attaché à son nom. On était parvenu, à travers un chemin creux, dans une vallée étroite, à l'extrémité de laquelle il fallait gravir une sommité par un chemin non moins étroit, non moins difficile. A la tête de la colonne le chemin se trouva obstrué de rochers et de troncs d'arbres, et probablement on avait, comme naguère en Tyrol, appuyé des quartiers de rocs sur les troncs d'arbres, pour les précipiter à un signal donné. Les Romains s'aperçurent alors que tous les sommets étaient garnis d'hommes armés. Ont-ils aveuglément donné l'assaut à ces hauteurs? se sont-ils sacrifiés par milliers en tombant sous les coups de l'ennemi, sans pouvoir se venger? ou bien, sans perdre le temps en vaines et sanglantes attaques, ont-ils tenté une retraite en repassant par le chemin creux et en se dirigeant sur la première chaîne de montagnes, en sorte que leur défaite eut lieu pendant qu'ils cherchaient à exécuter ce mouvement? L'incertitude où nous sommes sur ces questions, nous fait sentir

douloureusement le néant des notions que nous avons sur cette guerre. Mais il est bien avéré que deux armées consulaires ne se sont pas laissé effrayer par le seul aspect des obstacles qui leur barraient le chemin ; qu'elles ne se sont pas laissé enfermer comme des moutons dans un parc ; la stupeur ne prit point la place du désespoir : ce ne fut qu'après une terrible défaite qu'elles se virent cernées et contraintes à capituler. Non-seulement des auteurs contraires à Tite-Live le disent, mais il nous en est resté, dans un document authentique, une preuve irréfragable, quoique indirecte.

Le traité, et avec lui les noms des lieutenans, questeurs et tribuns, qui l'avaient juré, était conservé et connu[361]. Or Appien, qui, pour tout le temps dont Denys faisait l'histoire, ne peut être regardé que comme son abréviateur, nous apprend qu'avec les deux consuls il y avait deux questeurs, quatre lieutenans, douze tribuns; enfin, ajoute-t-il, tous les chefs qui n'avaient point péri[362]. Une double armée consulaire, faisant quatre légions, comptait vingt-quatre tribuns; il en était donc tombé la moitié, ou bien ils avaient été mis hors de combat par des blessures graves. Ce renseignement est bien plus décisif que l'expression du même auteur dans le récit fugitif, où il dit que les Romains furent battus et obligés de passer sous le joug[363]; car les abréviateurs de Constantin ont peut-être abrégé jusqu'à son abrégé ; Zonaras a mutilé de même le récit de Dion Cassius : on y lit que les Samnites combattirent en désespérés, et que par une embuscade ils se rendirent maîtres du camp romain[364] ; enfin Cicéron dit qu'après avoir perdu la bataille

[361] *Spoponderunt consules, legati, quæstores, tribuni militum, nominaque omnium, qui spoponderant, extant.* Tite-Live, IX, 5.

[362] *σύμπαντες ὅσοι μετὰ τοὺς διεφθαρμένους ἦρχον. App. Samn., pag.* 53, *Ecl. de leg*

[363] *ἡττήθησαν ὑπὸ Σαυνιτῶν καὶ ὑπὸ ζυγὸν ἤχθησαν*, p. 46.

[364] VII, 26 (p. 364), *ὡς ἀπεγνωσμένοι μαχόμενοι καὶ λοχήσαντες ἔν τινι χώρᾳ κοιλοτέρᾳ καὶ στενῇ τό τε στρατόπεδον εἷλον, καὶ τοὺς Ῥωμαίους ἐζώγρησαν πανσυδὶ καὶ πάντας ὑπήγαγον ὑπὸ τὸν ζυγόν.*

de Caudium, les consuls avaient fait la paix[365], et dans un autre passage, il dit qu'à la bataille de Caudium C. Pontius vainquit les consuls[366]. Cela est tellement évident que lors même que l'histoire, telle que la présente Tite-Live, telle que les modernes l'ont adoptée, aurait pénétré dans les Annales assez tôt et assez généralement pour en détruire tout vestige, cela ne nous empêcherait pas de reconnaître ici l'existence de cette défaite; mais les passages que je viens de rappeler ont conservé ces traces de la vérité que Tite-Live s'efforçait d'anéantir.

Souvent j'ai voulu accomplir un devoir en démontrant de quelles altérations, de quelles négligences il s'est rendu coupable. Il n'est aucune partie de son histoire pour laquelle il ait mérité de plus durs reproches, et cependant c'est sous le rapport de l'exposition, l'une des plus brillantes. L'idée d'une défaite, dans des circonstances où des fautes avaient rendu la victoire impossible, lui paraissait tellement insupportable, qu'il dit dans les termes les plus formels que les soldats furent vaincus à Caudium sans effusion de sang, sans combat; qu'ils n'avaient point tiré l'épée, point chargé l'ennemi[367]; d'où il résulte que, dans un autre passage, il ne veut parler que du projet de faire une trouée, et non de tentatives infructueuses[368]. L'orgueil national, comme l'orgueil personnel, a plus de répugnance pour le mauvais succès qui trahit la faiblesse que pour la plus grande calamité, que pour l'abattement complet qui implique une molle et lâche inaction. La première de ces humiliations détruit les prétentions à la supériorité, la seconde les laisse subsister. Assurément il n'y avait dans Tite-Live aucune vanité personnelle.

[365] *Quia quum male pugnatum apud Caudium esset legionibus sub jugum missis, pacem cum Samnitibus fecerant : de off. III*, 30 (109).

[366] *Cum C. Pontio Samnite, patre ejus, a quo Caudino prœlio — consules superati sunt : de senect.*, 12 (41).

[367] IX, 5, *se — sine vulnere, sine ferro, sine acie victos, sibi non stringere licuisse gladios, non manum cum hoste conferre.* — 12, *clariorem inter Romanos deditio Postumium quam Pontium incruenta victoria inter Samnites fecerat.*

[368] IX, 4, *quum frustra multi conatus ad erumpendum cœpti essent.*

Si les expressions de ceux qui ont parlé de cet événement en peu de mots, pouvaient être considérées comme ayant été réfléchies, il faudrait conclure, de ce que dit Zonaras, que les Samnites prirent d'assaut le camp romain, et non par capitulation : les troupes n'auraient ainsi déposé les armes qu'à la suite de ce revers. Dans l'incertitude où nous sommes, le détail des faits que suppose cette version nous conduirait trop loin; qu'il nous suffise donc de remarquer qu'il y a ici de l'analogie avec l'affaire de Varus. Il ne faut pas oublier cependant un mot d'Appien, qui dit que les Romains avaient été resserrés dans un espace fort étroit[369] : si Swinburne eût connu tout le passage d'Appien, il ne lui eût point paru impossible que l'armée romaine ait campé dans l'étroite vallée appelée Forchia di Arpaia. Tout s'accorde à désigner ce lieu comme le théâtre de l'événement; non-seulement dans le moyen âge on ajoutait encore au nom de Furcula celui de Caudina, aujourd'hui encore tout ce canton s'appelle *la valle Caudina*. Le camp n'était pas de ceux que faisaient ordinairement les soldats romains : il était étroit et défectueux comme le dernier de Varus[370]. Et il pouvait être très-étroit, si les bagages avaient déjà été pris pour la plus grande partie, et si la moitié des tribuns avaient été tués ou blessés; les blessés auront été laissés sur le champ de bataille. La proportion étant observée dans le nombre des soldats atteints, il devait y avoir place pour le reste de l'armée sur cette prairie : à peine avait-on les moyens d'élever les tentes des généraux, la foule bivouaquait comme elle pouvait. Il s'en faut donc de beaucoup qu'il y ait eu cinquante mille hommes, ni même quarante mille, renfermés dans cet endroit[371]. Je ne crois pas que Denys ait trouvé ce nombre dans ses sources; il le supposait nécessaire comme composant le

[369] *ἐς στενώτατον χωρίον συγκλείσαντες.*

[370] Tacite, *Ann.* I, 61.

[371] Le premier nombre est donné par Appien, l. c., p. 47, 49; le second, *Exc. Dion*, XVI, 3.

total des deux armées consulaires, et dans la suite ce calcul eût été assez sûr. Mais alors la légion avait 4500 soldats répartis en cinq bataillons, en tout il y avait donc 18,000 légionnaires; en y ajoutant les officiers et la cavalerie, on arrive à environ 20,000 hommes, à supposer que l'armée fût au plus grand complet. Nous n'avons aucune donnée sur la force du contingent des Herniques, des Campaniens et des autres municipes. Les conditions très-favorables, dans lesquelles se trouvèrent les Italiens, quand ils fournirent tous des troupes, permettent néanmoins de supposer qu'on ne se sera pas montré beaucoup plus exigeant lorsque les alliés étaient encore en petit nombre : on peut donc dire avec quelque vraisemblance que les troupes étrangères et alliées n'étaient pas plus nombreuses que les Romains eux-mêmes.

Ceux qui avaient survécu étaient entourés d'un retranchement et d'un fossé[372] : leur sort était au pouvoir du vainqueur; quand la faim se fit sentir, quelques envoyés des consuls vinrent implorer sa clémence. Il n'y a aucune institution politique, il n'y a même aucun don du ciel, qui, dans certaines circonstances, ne puisse devenir funeste. Plus la fédération samnite était une entrave à un gouvernement fort, plus se faisait sentir le besoin d'un pouvoir dictatorial : ici l'existence de ce pouvoir se manifeste dans l'imperator; c'est de son propre arbitre qu'il fixe les conditions de la paix. Jamais un sénat, jamais une assemblée populaire ne les eussent consenties aussi douces : si C. Pontius avait eu moins d'élévation dans l'ame, il ne se serait pas trompé comme il l'a fait.

Il est une vieille tradition du genre de celles sur les conseils demandés par Thrasybule et par Sextus Tarquin; elle disait que Pontius avait consulté son père[373], vieil-

[372] Appien, l. cit., à l'occasion de la délivrance des Romains bloqués : *ὁ Πόντιος παραλύσας τι τοῦ διατειχίσματος*. *A Samnitibus circumvallati.* Aulu-Gelle, XVII, 21.

[373] Cicéron, *de senect.*, c. 12, l'appelle Caius comme son fils. Voici comme il faut entendre le prétendu récit du Tarentin Néarque dans le Cato Major : Néarque avait composé

lard vénérable qui vivait à Caudium, ct lui avait demandé ses sages avis sur la manière dont il convenait d'user de cet immense bienfait de la fortune. Dans la tradition des Samnites, la décision du vieillard avait sans doute un tout autre sens que celui que les Romains voulaient y voir; non-seulement cette décision n'admet pas de tiers avis, mais elle ne pose pas même pour alternative la libération sans condition de l'armée romaine. Voici la pensée : Que me demandez-vous? les Romains sont-ils donc d'une magnanimité tellement idéale, que vous puissiez vous en faire des amis par une générosité dont il n'y a pas d'exemple? Ils resteront nos ennemis, et vous ne pourrez terminer la guerre qu'en frappant un coup mortel. Au surplus, la résolution d'anéantir cette armée et de continuer ensuite la guerre, n'impliquait pas une boucherie révoltante de ces hommes à demi consumés par la faim : l'inexorable Annibal lui-même ne l'eût pas ordonnée après la bataille. Les prisonniers, d'après le droit italique, eussent été retenus jusqu'au paiement de la rançon, et n'eussent été vendus en esclavage que si l'on n'avait pu s'accorder sur ce point : on ne les eût pas maltraités comme à Syracuse les Athéniens captifs. Séparés des Romains, les alliés eussent été, comme après la bataille de Cannes, les gages et les médiateurs de l'alliance de leurs cités avec le Samnium.

Le parti pour lequel se décida C. Pontius, était si étranger à l'esprit des hommes d'État de l'antiquité, et même à la pensée des plus généreux, qu'on ne peut guère douter qu'il ne se fût élevé l'ame par la doctrine des philosophes grecs. Les Spartiates aussi reculèrent devant la destruction d'Athènes; ils ne voulurent point priver la Grèce d'une de ses gloires; mais en la soumettant, en l'asservissant, on crut faire un usage clément de la vic-

un dialogue περὶ ἡδονῆς, et ses interlocuteurs étaient Archytas, le Samnite Pontius et Platon. Il pouvait exister une tradition sur des rapports d'amitié entre le philosophe grec et celui du Samnium. La pensée de ce dialogue prouve que les nations n'étaient pas étrangères l'une à l'autre.

toire. Il se peut que dans l'excès de sa fortune C. Pontius ait vu une tentation envoyée par les puissances célestes, et qu'il ait craint de les irriter s'il en profitait d'une manière absolue. Il a pu considérer que sa nation, une fois en possession d'une puissance sans rivaux, perdrait toutes ses vertus : ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'en traçant les conditions de la paix, il était guidé par la justice. C'était le rétablissement de l'alliance sur un pied d'égalité, l'évacuation des places qui avant la guerre dépendaient du Samnium (ceci paraît indiquer l'Apulie), enfin le retrait des colonies envoyées dans des pays usurpés. Il n'est point question d'indemnités pécuniaires, comme les avait demandées Rome, pas même dans Tite-Live, qui cependant voudrait toujours représenter les Samnites comme exigeans et orgueilleux. Afin d'assurer l'acceptation d'une paix qui reprenait à Rome tout ce qu'elle avait conquis, et que les consuls et les autres chefs ne pouvaient que jurer au nom de la république[374], on reçut en otages six cents chevaliers romains.

Les conditions de la paix furent le prix auquel l'armée cernée obtint sa liberté; les chevaux, les armes, tout ce que possédaient les soldats, demeurèrent au vainqueur, à l'exception des vêtemens : ce n'était point une aggravation de sacrifices, ce n'était que la condition ordinaire de la liberté de ceux que des circonstances fort malheureuses obligeaient à capituler. L'usage aussi voulait que l'on passât sous le joug, et cette clause, qui paraît si humiliante dans l'expression, n'était pas davantage une aggravation. On arracha quelques palissades de l'enceinte du camp, et l'on convertit cette ouverture en porte, en la couvrant d'une traverse pour y faire passer les soldats un à un. Pontius était si loin de se montrer dur et cruel, qu'il accorda des bêtes de somme pour le transport des malades et des blessés, et fit donner des vivres pour toute

[374] Tite-Live démontre complètement qu'il ne fut conclu aucun traité, et qu'il n'en pouvait être conclu. Ce qu'on lit dans Cicéron, *de inventione*, n'est qu'un thème inventé par des rhéteurs latins à l'imitation des Grecs.

la marche jusqu'à Rome[375], la bonne volonté des habitans à cet égard étant plus que douteuse.

La persécution soufferte par Annibal est indigne, la mort de Persée est terrible, et celle de Jugurtha cruelle; mais la plus grande tache des Annales romaines, c'est que vingt-sept ans après avoir usé avec tant de douceur et d'humanité du pouvoir que lui avait confié son destin, C. Pontius, que ce même destin fit tomber entre les mains des Romains, ait pu être mis à mort par eux. Ce qui donne surtout une haute idée de lui et de sa nation, c'est qu'une faute irréparable comme celle qu'il commit, ne lui ait pas enlevé la confiance publique, et qu'il soit resté général jusque dans sa vieillesse[376]. Tite-Live ordinairement ne nomme pas les généraux samnites : quand on les voit si souvent se relever de leurs défaites, on peut supposer que C. Pontius les remplissait de son génie et les guidait.

Cette troupe sans défense atteignit Capoue avant la nuit : la honte et la défiance ne lui permirent pas de se hasarder dans la ville ; on campa donc dans les champs. La défiance néanmoins était mal fondée; outre qu'il y avait nécessairement des cohortes campaniennes dans cette armée, la haine de Capoue contre ses voisins du Samnium était à coup sûr la plus violente; elle prodigua les secours et les rafraîchissemens aux guerriers humiliés.

A Rome, dès qu'on sut que l'armée était battue et cernée, on ordonna une levée générale pour la dégager, s'il était possible, et dans tous les cas pour défendre les murailles de la ville; car on s'attendait à y voir paraître les vainqueurs. Les boutiques furent fermées; car les ouvriers et les marchands aussi se virent obligés à prendre les armes : les affaires furent interrompues, et les délais ne coururent pour aucune affaire[377], chacun de-

[375] Appien, l. cit., pag. 53.

[376] La patrie pouvait lui dire comme Archidamie devant les restes d'Agis : Mon fils, votre trop grande bonté nous a perdus vous et nous.

[377] C'est le véritable sens, et le sens étymologique de *justitium*; on ne comptait pas dans les délais le temps qui s'écoulait ainsi.

vant abandonner le soin de sa fortune. Cette suppression de toute espèce de relations ne put contiuuer; elle dut cesser dès qu'on renvoya cette levée. Mais le deuil général se perpétua, on l'avait pris sans l'ordre de personne. Les sénateurs s'étaient dépouillés de la pourpre, les chevaliers avaient déposé leurs anneaux d'or, les femmes leurs bijoux, tous avaient adopté les couleurs du deuil[378]: on ne célébra aucun mariage, aucun sacrifice[379], que l'année ne fût écoulée, ou que le deuil ne fût abrégé par l'accomplissement des vœux faits pour obtenir une meilleure situation des affaires publiques[380]. Cette conduite n'était point assurément dictée par le sentiment d'une calamité publique, ce deuil général était plutôt la somme de tous les deuils de famille.

Devant les portes, l'armée se dispersa. Les campagnards regagnèrent leurs foyers; les citadins rentrèrent à la faveur de la nuit : les consuls seuls furent obligés de se soumettre à l'humiliation de reparaître à Rome le jour. Mais déshonorés, ils n'accomplirent plus aucun acte de leurs fonctions, et cessèrent de les exercer dès que, sur l'ordre du sénat, ils eurent proclamé un dictateur.

On prit la résolution de regarder la paix comme nulle, et d'en rejeter la responsabilité sur ceux qui avaient eu le malheur de l'accepter comme un bienfait; la position des six cents otages dut en être fort compromise. Il ne pouvait guère y avoir de sénateur qui ne fût parent de l'un d'eux, et la plupart comptaient parmi ces otages un père ou un frère. Il était plus difficile de les sacrifier qu'il ne l'était pour Sp. Postumius de renoncer à une existence désormais insupportable; car les consuls ne pouvaient du moins s'absoudre de la faute d'avoir conduit l'armée à sa perte. Pour lui, ce n'était que la délivrance de souffrances horribles; si l'on a exalté cette action, si on l'a van-

[378] C'était le bleu foncé. Servius, *ad Æn.*, XI, 287.

[379] Appien, pag. 54.

[380] Voyez, sur la manière dont on abrégeait le deuil général, Festus, *s. v. Minuitur populo luctus.*

tée outre mesure, c'est par une fausse admiration, par un sentiment factice. Postumius, il est vrai, demanda l'annulation du traité au péril de sa vie; mais il ne pouvait en être décidé autrement, quand même les parens des otages eussent imposé silence à leurs craintes et à leurs douleurs, l'opposition qu'eussent apportée Postumius et ses compagnons d'infortune n'aurait eu aucun effet. Il eût mérité l'admiration de la postérité, s'il eût demandé aux tribuns de citer devant le peuple les garans de la paix pour la leur faire payer de leur sang, et si lui-même il les eût sommés de l'exécuter fidèlement.

Le sénat décida que tous ceux qui avaient juré la paix seraient livrés aux Samnites, comme les ayant trompés. Parmi ceux qui furent extradés avec le consul, se trouvaient aussi deux tribuns du peuple, Q. Mælius et L. Livius ou Ti. Numicius[381]. La différence d'indication pour ce nom ne peut compromettre la foi due au fait en lui-même. Mais comment, s'est-on demandé, des tribuns du peuple pouvaient-ils être à l'armée, eux auxquels il était défendu de passer une seule nuit hors de Rome? toutes les solutions de ce problème ont échoué[382]. Il a cependant échappé à leurs auteurs un exemple de tribuns envoyés au quartier-général avec une mission[383], d'où il suit que la règle n'était pas absolument invariable. Pour admettre qu'il en fût ainsi dans cette circonstance, il faudrait que l'armée romaine eût tenu sa position assez longtemps et qu'il eût été possible aux tribuns d'apporter aux

[381] Tite-Live, IX, 8; Cicéron, *de off.*, III, 30.

[382] On a tenté deux genres de solution : la première consiste à dire qu'à l'époque de cette catastrophe ils n'étaient que tribuns désignés, et qu'ils étaient à l'armée en une qualité quelconque, et c'est la plus tolérable. Néanmoins il faudrait, pour l'admettre, que le désastre ait eu lieu entre la mi-septembre et décembre 428 (433), et que depuis lors jusqu'à la mi-septembre de l'année suivante, pendant plus de huit mois, les Romains n'aient rien fait. La seconde solution concéderait que la défaite eut lieu au printemps de 429 (434), et elle regarderait comme certain que des officiers qui y étaient, ont été créés tribuns après coup. Cette supposition est de sa nature inadmissible; dans ce cas les tribuns n'auraient pu être en charge en septembre, quand les consuls de 429 (434) firent des propositions; car ils n'en devaient prendre possession qu'en décembre.

[383] Tite-Live, IX, 36.

consuls des pouvoirs de la part du peuple, à l'effet de consentir à d'inévitables conditions. Malheureusement pour la nation dont les aïeux avaient placé le sanctuaire de la bonne foi à côté de celui du grand Jupiter, il est une autre explication beaucoup plus vraisemblable. D'après Appien, les otages ne devaient être retenus que jusqu'à ce que le peuple eût ratifié la paix. Or, il est impossible de se défendre ici d'un soupçon : pour délivrer ceux qui n'étaient pas moins les proches de Mælius et de Numicius ou Livius, que des Claudius, des Æmilius et des Cornelius, on aura fait passer un plébiscite, et comme on ne prenait pas pour cela les auspices, l'hypocrisie religieuse ne s'en sera pas fait une grande affaire. Cicéron marque assez clairement la différence de position existant entre les consuls et les tribuns [384]. Tite-Live, il est vrai, les fait parler eux-mêmes de leur garantie ; mais il ne faut pas y attacher plus d'importance qu'à l'exposition de rhétorique qu'il nous présente sur la prétendue bassesse de sentimens des tribuns par opposition à l'élévation d'ame des sénateurs. Nous pouvons néanmoins retrouver dans tout cela une trace de la vérité, qu'avant tout on s'efforçait d'anéantir, c'est que, d'après le récit de Tite-Live aussi, on prononça, par décision séparée, sur le sort des consuls et sur celui des tribuns.

On les conduisit à Caudium, devant le tribunal de C. Pontius. Toujours soumis à ce préjugé, qu'en prenant toutes choses à la lettre, on pourrait faire de l'injuste le juste, Postumius maltraita le fétial; après qu'il eut prononcé la formule d'extradition, il lui donna un coup de pied, pensant que ce serait mettre le bon droit du côté des Romains, puisque lui, devenu Samnite, donnait lieu à la guerre en portant atteinte à la personne d'un envoyé du peuple romain. Ce ne serait point seulement une grossière plaisanterie, ce serait une pure absurdité, si l'on ne

[384] Cicéron, *de off.*, III, 30 : *consules quia pacem fecerant, dediti sunt, eodemque tempore Ti. Numicius, Q. Mælius, qui tum tribuni plebis erant, quod eorum auctoritate pax erat facta dediti sunt, ut pax Samnitium repudiaretur.*

réfléchissait que le *jus exulandi* a dû exister entre les deux peuples, et que d'après cela celui qui se séparait de l'un, était le maître de prendre le droit de bourgeoisie chez l'autre [385].

Il n'y avait guère de danger pour les Romains qu'on livrait aux Samnites : en acceptant leur extradition, ceux-ci eussent ainsi renoncé à leur droit; la grandeur d'ame de Pontius n'était donc pas nécessaire pour sauver des innocens. Quant aux six cents chevaliers, leur salut sans doute ne fut dû qu'à lui seul, s'ils étaient encore au pouvoir des Samnites; car un peuple exaspéré pouvait réclamer leur sang; car ils répondaient sur leur tête de l'accomplissement du traité [386], ou du moins de sa ratification par le peuple [387], comme le dit l'historien grec, si soigneux dans ses expressions. En supposant même que ces otages n'aient été délivrés que l'année suivante, ou, ce qui est plus vraisemblable, deux ans plus tard, à Lucérie, il n'en faudrait pas moins reconnaître que C. Pontius, en empêchant l'abus d'un droit cruel, a exercé sur sa nation une influence dont ceux-là même, que la fortune a faits ses favoris, sont rarement en possession.

Mais ce qui porte l'empreinte du mensonge, c'est cette délivrance des chevaliers, cette reprise des enseignes perdues à Caudium, cette humiliation personnelle subie par Pontius à Lucérie : ce sont là les consolations de la vanité; les annalistes ont cru effacer de la sorte la honte des Fourches caudines. Il est absurde de penser que les Samnites aient gardé, dans une ville en dehors de leurs frontières, des prisonniers de cette importance et les trophées de leur victoire, et qu'ils les y aient laissés quand les Romains transportèrent le théâtre de la guerre en Apulie. Ou les otages furent rendus, ou bien, s'ils ne moururent point captifs, ils auront été rachetés un à un :

385 Tom. II, page 105.
386 *Qui capite luerent, si pacto non staretur.* Tite-Live, IX, 5.
387 ὅμηρα, ἕως ἅπας ὁ δῆμος ἐπιψηφίσῃ. Appien, l. cit., pag. 51.

leur mort n'aurait eu d'autre effet que de satisfaire une cruauté barbare et inutile.

On pourrait même supposer avec beaucoup de vraisemblance que Frégelles, qui tomba au pouvoir des Samnites en cette même année 428 (433), leur avait été cédée en vertu de la paix, ou que du moins on s'en était rapporté à eux du soin d'en expulser les colons. S'il en faut croire Tite-Live, une surprise ou une trahison nocturne aurait procuré l'entrée de la ville aux Samnites; après avoir combattu vigoureusement dans les rues et du haut des toits, une partie de ses citoyens se fit jour à travers l'ennemi : ceux qui avaient déposé les armes sur la foi du hérault, furent brûlés vifs. Dans la même année, Satricum passa aux Samnites. Cette ville, ordinairement l'une des trente latines, avait été conquise dans la grande guerre des Volsques : en sa qualité de volsque ou d'èque, elle avait été, pendant les quarante dernières années du quatrième siècle, souvent prise et reprise, enfin brûlée par les Romains. Tite-Live a négligé de nous dire quand elle devint colonie, et quand ses citoyens acquirent le droit de cité romaine [388]. Mais il n'est pas supposable qu'une des trente villes latines ait été située si loin vers les contrées du Liris, ni qu'elle ait été du nombre de celles que les Samnites revendiquaient comme une de leurs plus anciennes conquêtes. Du reste, nous ignorons complètement sa position : les motifs pour lesquels les uns la placent auprès d'Antium, les autres auprès de Preneste, se contre-balancent de manière à nous laisser dans une entière incertitude.

En Apulie, Lucérie était redevenue samnite : il est donc évident qu'il s'en fallait de beaucoup que la victoire de Caudium fût demeurée sans résultat. Il ne l'est pas moins que dans les années 429 et 430 (434 et 435) [389],

[388] IX, 16, *qui cives Romani defecerant : — plus ea voce — terroris colonis injectum.*

[389] Je compte, pour ces campagnes, l'année qui suivit celle qui, dans l'ère de Caton, est désignée par les noms des consuls. Le commencement du consulat avait lieu au plus

la fortune revint aux Romains ; ils obtinrent de tels succès que le consul L. Papirius Cursor put triompher dans la seconde de ces années. Toutefois le récit de ces événemens est très-peu digne de foi ; et même il y a dissentiment sur le point de savoir s'il ne faut pas attribuer à un dictateur et à une seule armée les actions que Tite-Live prête aux deux consuls et aux armées qui attaquèrent le Samnium par les deux frontières. On ne peut d'ailleurs nullement distinguer, entre les faits de ces campagnes, ce qui est de l'une de ces deux armées de ce qui appartient à l'autre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains en revinrent au système de faire la guerre à la fois en Apulie et sur la frontière occidentale. Ils ne pouvaient méconnaître l'importance décisive de la possession de Lucérie. En effet, elle dominait les pâturages des troupeaux errans, et du côté des montagnes samnites, elle ouvrait ou fermait l'Apulie : reprendre cette ville, fut le but où tendirent les premiers efforts de Rome. Papirius Cursor avait sans obstacle conduit son armée le long de la mer Adriatique, jusqu'en Apulie ; déjà il bloquait Lucérie. Les Samnites vinrent pour la dégager : ils n'osèrent entreprendre l'attaque du camp romain, qui était très-bien fortifié ; mais ils mirent l'armée dans une situation très-critique, en rompant tellement les communications avec Arpi, ville restée fidèle aux Romains, qu'il ne pouvait rien leur arriver, et qu'ils n'avaient de ressources que ce que les cavaliers fourrageurs chargeaient sur leurs chevaux. La seconde armée, commandée par Publilius Philon, tira Papirus Cursor de cette position. Mais que cette armée ait battu et chassé devant elle jusqu'à Lucérie une armée samnite, et que par conséquent elle se soit frayé un chemin sur toute la largeur du Samnium, c'est ce qu'il serait bien difficile d'admettre, lors même que la fausseté

tôt en septembre, et les interrègnes, dont Tite-Live ne fait pas toujours mention, le reculaient de plus en plus vers le mois de janvier : vers 450 à peu près, les consulats commencèrent avec le nouvel an.

de cette allégation ne serait pas suffisamment prouvée par l'absence de tout triomphe. Tite-Live, qui d'abord se borne à dire que Publilius avait continué à tenir sa position contre les légions caudiniennes, place ensuite à Caudium même le théâtre de ses actions : peut-être ne comprenait-il pas que dans les annalistes *légions caudiniennes* signifiait les légions du pays de Caudium ou d'un des cantons de la nation, sans aucun rapport à la ville de ce nom ; il est donc tombé dans une invraisemblance de plus, parce qu'il lui convenait d'avoir aussi une victoire de Caudium. Si les Romains ont voulu suivre le chemin le plus court pour aller à Lucérie, ils ont dû partir de la frontière des Sidicins. Après une vaine tentative des Tarentins pour opérer un rapprochement que L. Papirius rejeta avec dédain, on donna l'assaut au camp samnite, qui fut pris, mais qu'on ne put conserver ; il faut néanmoins que l'armée se soit retirée, qu'elle ait abandonné Lucérie à elle-même, puisque 7000 Samnites y capitulèrent, sous condition d'en sortir sans armes et sans bagages [390]. Par suite de leurs discordes avec les autres Samnites, les Frentanes [391] avaient ouvert le passage aux Romains vers l'Apulie. Ils s'en repentirent trop tard ; après une insurrection infructueuse, ils furent obligés de se soumettre et de donner des otages.

Satricum, défendue par une garnison samnite, était cernée sans espoir d'être secourue. Cette détresse détermina le commandant de ces troupes auxiliaires à céder au vœu des citoyens, qui, désirant obtenir leur pardon en sacrifiant leur garnison, le pressaient de se retirer : le

[390] Dans ces dernières leçons, M. Niebuhr rejetait absolument, comme pure invention de la vanité, ce récit de la prise de Lucérie et de la capitulation des 7000 Samnites en 430 (435), Tite-Live, IX, 15, 16 : tout comme il refusait croyance, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la reprise des armes et des enseignes perdues aux Fourches caudines, ainsi qu'à la libération des 600 otages. Il renvoyait à l'indication beaucoup plus plausible que nous fournit Diodore (XV, 72) ; savoir : que Lucérie n'aurait été reprise par les Romains qu'en 434 (439). Voyez plus bas, remarque 409.

[391] C'est la correction infaillible de Sigonius (au lieu de *Ferentani*) : on aurait dû l'admettre au l. IX, c. 16, également contre l'autorité des manuscrits.

consul fut instruit de la route que tiendraient les Samnites et de l'instant de leur départ ; ils furent donc attaqués à l'improviste. Mais dans la ville, la trahison surpassa la trahison, car les ennemis de ceux qui les avaient appelés, ouvrirent une porte aux Romains, et Satricum fut, comme Palæpolis, conquise à la pointe de l'épée : selon l'usage, les chefs de la sédition périrent, et la foule fut désarmée. Jusqu'alors Satricum s'était toujours relevée de ses nombreux désastres; mais cette punition lui fut mortelle : sans le temple de Matuta, son nom n'aurait plus été prononcé dans l'histoire, et peu à peu elle s'éteignit entièremeut [592]. Les peuples latins ne devaient rien espérer des Samnites, ceux-ci n'auraient dû jamais se confier aux Latins.

Les années 431 et 432 (436 et 437) s'écoulèrent pendant l'armistice, et les Romains étendirent et fondèrent si bien leur puissance dans l'Apulie, que depuis lors il n'est plus parlé d'aucune tentative pour la leur reprendre. Dès l'année 431 (436), Teanum et Canusium, désormais dépourvues de secours étrangers, se soumirent et donnèrent des otages. Cependant Teanum [593], et les autres villes qui par sa médiation reconnurent la suprématie de Rome, obtinrent le droit d'isopolitie. Un pareil avantage suffisait à lui seul pour indemniser des frais de la guerre, et il faut que les Samnites aient éprouvé bien vivement le désir du repos pour laisser ainsi les mains libres à leurs ennemis. Mais on nous débite évidemment une fable quand on nous dit que, pour obtenir ce délai, ils s'humilièrent honteusement et se prosternèrent dans le sénat la face contre terre. S'il en eût été ainsi, ils auraient été obligés d'évacuer Frégelles et de reconnaître la suprématie de Rome.

592 Pline compte Satricum parmi les villes qui ont péri.

593 *Teates* et *Teatenses* sont les differentes formes de l'adjectif : c'est le même peuple ; c'est comme *Lucas* pour *Lucanus*, *Campas* (dans Plaute) pour *Campanus*. Il n'est pas invraisemblable toutefois que Tite-Live se soit mépris, croyant qu'il était question de peuples différens.

Dans les campagnes de 433 et 434 (438 et 439), le commandement des armées fut confié non pas à des consuls, mais à des dictateurs, L. Æmilius et Q. Fabius. Elles sont fécondes en événemens, et Tite-Live en donne un récit très-détaillé, mais si évidemment altéré, que nous pouvons nous féliciter de posséder encore une narration [394], quoiqu'elle soit bien sèche et qu'elle vienne d'un auteur qui n'entendait rien aux affaires de Rome : elle aura vraisemblablement été puisée dans Fabius [395]. Si l'on essayait de la compléter et de l'orner des détails de Tite-Live, on ne ferait qu'altérer sa simplicité native : je me bornerai donc à la rapporter.

Saticula n'était pas loin de Capoue; elle était sur l'arc de cercle qui de Calatia s'étend, près de Casilinum, par Trebula jusqu'à Nole [396]; ce n'était point une ville samnite, mais une ville alliée [397], c'est-à-dire osque. Les Romains l'investirent avec des troupes nombreuses. Alors leurs moyens de siége étaient peu considérables; on prenait les places par un coup d'audace, ou bien on les affamait. Cependant les Samnites avaient pris Plistica, qui était défendue par une garnison romaine, et Sora, dont les habitans volsques avaient vaincu et tué les colons romains. Cet événement donna lieu au sinistre soupçon d'un crime jusqu'alors inouï dans l'histoire romaine. A. Atilius Calatinus fut accusé devant le peuple d'avoir trahi Sora : l'opinion générale lui était contraire, et il eût été condamné, si son beau-père Q. Fabius n'eût attesté, en forme de témoignage, que l'accusé était innocent, et que s'il ne l'eût pas été, lui Fabius lui

394 Dans Diodore, XIX, 72. Dans ce livre même où le récit des affaires de Sicile se trouve réuni à celui des affaires de Macédoine, il n'a pas, jusqu'à cet endroit, dit un seul mot de ce qui concerne Rome.

395 Du moins l'auteur le connaissait. *Exc. ex. VII, Diod.*, *ap. Syncellum*. Je doute qu'il lût des Annales écrites en latin. Du reste ses Fastes sont si singuliers, que l'on serait tenté de croire qu'il les a pris non à un Romain, mais à Timée, qui avait fait entrer l'histoire romaine dans son grand ouvrage par forme de synchronismes. (Voy. tom. II, p. 542 et 543).

396 Tite-Live, XXIII, 14.

397 *Ad eximendos obsidione socios*, IX, 21.

aurait retiré sa fille [398]. Après ces succès, les Samnites entreprirent avec une forte armée de dégager Saticula; mais ils perdirent une grande bataille, vigoureusement disputée de part et d'autre, et par conséquent fort sanglante: la ville se rendit. Les Romains ravagèrent sans obstacle le pays ennemi; ils pénétrèrent jusque dans l'Apulie, qui devint le théâtre de la guerre. Les Samnites exerçaient tous les hommes en état de porter les armes, et se préparaient à la terminer par une action décisive. A Rome, Q. Fabius fut nommé dictateur; il choisit Q. Aulius pour général de la cavalerie, et ils rencontrèrent l'ennemi à Lautulæ.

Lautulæ est un passage étroit de la route de Terracine à Fundi, entre les montagnes de Lenola, Monticelli et la mer [399]. C'était le plus court chemin pour aller en Campanie, et depuis qu'on avait perdu Frégelles, c'était le seul. Il peut sembler fort surprenant que des consuls, tels que Papirius Cursor et Publilius Philon, ne figurent pas dans Tite-Live comme les généraux de cette campagne [400], eux qui avaient été choisis, après le désastre de Caudium, comme les garans de l'avenir, comme seuls capables de rétablir les affaires de la nation. Cet auteur dit, au contraire, que les consuls restèrent à Rome, que Q. Fabius conduisit des renforts à Saticula, et que le dictateur L. Æmilius prit le commandement de l'armée : l'étonnement cesse quand on se fait une juste idée de la localité [401]. Les consuls

[398] Valère-Maxime, VIII, 1, n. 9. Le consul du même nom qui, dans la première guerre punique, acquit une gloire immortelle, est appelé dans les Fastes A. F. C. N.; il fut sans doute le fils de cet homme mal famé, mais aussi il fut le petit-fils du grand Fabius. Cette assertion prouve que dès-lors le mariage sans fiançailles, qui laissait la femme en la puissance paternelle, était usité même dans les grandes maisons. J'ajouterai que l'*usurpatio trinoctii* était probablement instituée dans l'intérêt de la puissance paternelle, non dans celui de l'indépendance de la femme.

[399] Tite-Live, VII, 39. Le nom indique des eaux thermales, comme celui des Thermopyles. Voy. ci-dessus, remarque 115.

[400] Il ne les nomme même pas, et il n'en avait sans doute d'autre raison que parce qu'il comprenait lui-même cette impossibilité : *consules novi, sicut superiores Romæ manserunt*. Tite-Live, IX, 22.

[401] Ici comme tantôt, remarque 337, nous nous contenterons de renvoyer aux indica-

étaient au cœur du Samnium ou en Apulie, bien loin de Rome. Le plan des Samnites était d'intercepter les Romains de la Campanie, et de porter la guerre dans le Latium; c'est dans cette vue qu'ils avaient pris Sora et Frégelles : s'ils se fussent établis à Lautulæ, si les villes aurunces étaient tombées en leur pouvoir, ce plan eût été accompli, et la Campanie aurait pu se détacher des Romains. Les troupes qui parurent à Lautulæ n'étaient donc pas celles qui avaient été opposées aux consuls; c'était une levée, une espèce de *Landsturm*, et l'armée du dictateur Q. Fabius était une armée nouvelle, qu'il avait formée à Rome [402]. Les Romains furent complètement battus et s'enfuirent. Q. Aulius, qui ne voulait ni partager la honte de cette déroute ni lui survivre, résista lui seul à la poursuite du vainqueur, et périt en combattant.

La défection des sujets mécontens fut la conséquence de la défaite de Lautulæ [403]. On cite nommément les

tions contenues aux p. 540 et 546 du tom. II; malheureusement elles n'ont pas reçu les développemens dont elles étaient susceptibles. Il est hors de doute que l'esprit critique de Niebuhr ne se contentait plus dans les derniers temps de l'explication donnée ici sur le consulat anonyme de l'an 439 (IX, 22); il fixait au contraire la dictature de Fabius et la défaite de Lautulæ sous les consuls précédens, C. Junius et Q. Æmilius. Néanmoins nous ne nous permettrons aucun autre usage de cette remarque que celui que l'auteur lui-même avait le dessein d'en faire. Il pensait qu'à dater de ce moment il y avait lieu d'élever de 5 à 6 le chiffre de la différence de sa chronologie d'avec celle de Tite-Live.

[402] Il ne manquera pas de lecteurs qui traiteront de roman une explication ainsi devinée; ils plaindront le sort de l'histoire dont on altère les sources. Beaucoup de personnes faisant parade d'un grand enthousiasme pour l'antiquité, s'inquiètent fort peu que les guerres des anciens peuples se présentent sans aucun ordre comme des courses de sauvages; ils ne se soucient pas plus du chaos des constitutions; puis, quand quelqu'un emploie toutes les facultés de son esprit à coordonner tout cela, ils le trouvent ridicule. Si je ne pensais pas que cette tâche fût d'un accomplissement possible; si ce n'était de ma part un hommage pieux à l'antiquité, je croirais mieux employer mon temps en établissant, d'après les titres, les droits du village voisin, ou en recherchant dans les journaux d'opérations militaires les faits de la plus insignifiante campagne; car des récits d'une histoire aussi embrouillée que l'est celle-ci, me troublent la tête à la simple lecture. Ai-je deviné juste en ce point et dans d'autres occasions? Que la question soit résolue par des militaires; qu'ils disent s'ils n'ont pas été frustrés de tout le plaisir qu'on pourrait éprouver à la lecture de Tite-Live, quand ils ont remarqué combien était vide de sens la narration de plusieurs des principaux faits de la guerre d'Annibal.

[403] *Circa omnia defecerunt*, Tite-Live, IX, 23; *mota omnia adventu Samnitium fuerant quum apud Lautulas pugnatum est*, IX, 25.

Ausones de l'embouchure du Liris; et si la ville de Suessa, qui avait été protégée par les Romains en 413 (418), ne se fût pas laissé emporter par ce torrent de sédition, on ne nous dirait pas qu'en 435 (441) on y envoya une colonie, en ajoutant qu'elle avait appartenu aux Aurunces [404]. Capoue fut infidèle; mais elle a pu manquer l'occasion de se déclarer ouvertement hostile. La révolte pourrait s'être étendue jusqu'à Preneste, et pour que Q. Anicius fût regardé comme ennemi du peuple romain, il fallait bien que sa patrie se fût insurgée. S'il l'a été en effet peu d'années avant 443 (449) [405], les dates de 426 et 441 (431 et 447) ne s'accordent pas entre elles, et, à coup sûr, ce n'est pas la première qui doit prévaloir.

La situation de la république ne fut pas plus critique après le désastre de Cannes : Tite-Live a donc caché dans les ténèbres l'une des époques les plus glorieuses de l'histoire romaine, et pour voiler un événement dont cependant l'aveu lui échappe; il a dédaigné les Annales les plus sincères. On y voyait comment par le génie des généraux, par la valeur des soldats, par les fautes des Samnites, les armées consulaires avaient été tirées du danger le plus imminent, et comment leur retraite avait été assurée et accomplie. Nous lui concéderons qu'un nouveau général, C. Fabius, ait levé de nouvelles légions urbaines, que par sa marche il ait dégagé le dictateur et les restes de son armée; mais que dans ce moment on ait, comme il l'imagine, remporté une grande victoire [406], c'est évidemment une consolation romanesque offerte à un lecteur gâté par l'habitude du succès.

L'année 434 (440), douzième de la guerre, est aussi celle où la fortune s'éloigna décidément des Samnites.

404 *Auruncorum fuerat*, IX, 28.
405 Pline, *H. N.*, XXXIII, 6.
406 IX, 23.

La défaite de Lautulæ n'ayant point abattu Rome, ils ne ressaisirent plus l'espoir de terminer victorieusement cette lutte, ou du moins ils reconnurent que leurs propres forces étaient insuffisantes. Leurs souffrances devinrent beaucoup plus terribles, et la compensation que donne le plaisir de la vengeance devint désormais fort rare. On voit en quelque sorte défaillir leurs forces. Les Samnites ne pouvaient plus avoir d'autre but que d'obtenir une paix moins déshonorante; encore ne devaient-ils l'attendre que de leur constance à observer les occasions dont il serait possible de tirer parti. Mais la génération actuelle était en grande partie parvenue à l'adolescence pendant la guerre; elle avait été élevée dans toutes ses passions. Chaque année rendait la haine plus brûlante; et la guerre, même malheureuse, la guerre contre un peuple odieux semblait le seul état tolérable.

Bien qu'à la lecture de Tite-Live on s'aperçoive qu'il ne manquait pas de documens, nous ne connaissons presque rien de certain sur cette époque : cela est fâcheux; car ici la différence qui règne entre ses récits et ceux de Diodore, est encore plus tranchée que pour les deux campagnes précédentes.

Voici le récit de Diodore [407] : Après la bataille de Lautulæ, les Samnites envahirent avec des forces considérables le territoire des alliés de Rome; les consuls amenèrent du secours. Alors les Samnites levèrent le siége d'une ville appelée Cinna : quelques jours plus tard, on en vint à une bataille qui coûta beaucoup de sang des deux côtés, et demeura long-temps indécise; enfin la victoire se décida pour les Romains, et fut complète. Ils poussèrent fort loin la poursuite des fuyards, et leur tuèrent plus de 10,000 hommes. Pendant qu'on se battait, Capoue avait fait défection; Rome envoya contre elle C. Mænius en qualité de dictateur. Le re-

[407] XIX, 76.

tour de la fortune rendit la prépondérance au parti romain, et les vainqueurs surent habilement profiter du vœu général de se soumettre de nouveau ; ils eurent recours à la politique, qui plus tard leur réussit si bien en Grèce, et dont le résultat était toujours de leur attacher de plus en plus leurs partisans. On rétablit les anciennes relations, et l'on n'exigea que l'extradition des auteurs de la rébellion : ceux-ci, sans attendre une inévitable condamnation, se donnèrent la mort.

Dans la géographie de l'Italie ancienne, nous ne rencontrons nulle part de ville appelée Cinna ; mais cela ne prouve pas suffisamment que ce nom soit mal écrit : il est d'autres villes nommées dans les guerres samnites, et on ne les retrouve pas davantage. On n'arriverait à un nom connu qu'au moyen d'une correction forcée et arbitraire. D'ailleurs la guerre se faisait sur une ligne fort étendue, et pénétrait vraisemblablement fort loin dans l'État romain.

Tite-Live nie la défection de Capoue [408] ; il ne parle que de conspirations des grands : les Fastes néanmoins attestent que l'infidélité en était venue au point d'exiger l'action d'une force armée. Ils disent que C. Mænius fut nommé dictateur pour faire la guerre ; mais Rome a bien pu regarder comme expiation suffisante la mort volontaire des deux Calavius.

Tite-Live met dans l'histoire de cette année la reprise de Sora et de Lucérie, la destruction des Ausones, et une grande bataille de Caudium. Il faut d'abord en retrancher la reprise de Sora, que les Fastes attribuent expressément au consul M. Valerius et à l'année 436 (442) : probablement qu'il faut en ôter de même celle de Lucérie, qui, selon Diodore, eut lieu l'année précédente 434 (439) [409]. Les autres événemens ne peuvent être mis

[408] IX, 25, 26.

[409] Dans Diodore, la marche de cette campagne a une ressemblance remarquable avec celle qui, dans Tite-Live, appartient à ces mêmes consuls Papirius et Publilius, mais pour l'an 432. C'est donc une transposition pour contrebalancer sur-le-champ le désastre de

en harmonie avec ceux que raconte Diodore, et d'autant moins que pour l'année suivante cet écrivain grec omet encore de parler des affaires de Rome; peut-être des copistes abréviateurs ont-ils retranché cette partie de son texte : cela est plus vraisemblable.

Les Ausones avaient plutôt trahi leurs mauvaises intentions qu'ils ne s'étaient livrés à une révolte active. Il est une cause qui a dû paralyser les effets de la bataille de Lautulæ : peut-être que les peuples dont la destinée eût été d'obéir aux Samnites à raison de leur position géographique, auraient vu tomber les Romains avec quelque plaisir; mais il se peut aussi que d'un autre côté ils eussent peu d'envie de faire pencher la balance vers les Samnites. Ils observèrent donc une sorte de neutralité, qui, aux yeux de Rome, ne paraissait pas moins coupable qu'une révolte ouverte; ils s'étaient opposés à la réception d'une garnison dans leurs villes de Minturnes, Vescia et Ausona. Il arriva de ces villes au camp romain douze jeunes gens des premières familles; ils avertirent de l'avantage que l'on pouvait tirer de la peur de leurs compatriotes : des soldats déguisés, munis d'armes cachées, furent introduits dans les trois villes, et se rassemblèrent chez les traîtres. Des embuscades avaient été placées près des murailles, puis à une heure convenue, on surprit les gardes des portes, qui furent ouvertes aux soldats avides de carnage. Ce qui survécut au massacre, fut emmené en esclavage; ainsi les derniers des Ausones, dont le nom autrefois comprenait de si vastes populations, furent à jamais anéantis. Cet horrible exemple apprit aux sujets des Romains qu'il n'y avait point de milieu entre une complète fidélité et une sédition violente, et que quand la soumission n'avait pas été illimitée, il n'y avait que l'extradition des ennemis de Rome qui pût préserver d'une extermination générale

Caudium; il ne restait dès-lors rien à raconter sur ces consuls pour 439. Cette supposition est d'une frappante vraisemblance.

ceux-là même qui au fond du cœur favorisaient sa cause.

Mais suivant le récit de Tite-Live, les deux consuls M. Pœtelius et C. Sulpicius faisaient face aux Samnites non loin de Caudium; ils craignaient d'engager leurs armées dans ces défilés funestes : ils hésitaient à livrer la bataille, et ils demeurèrent incertains même après que les Samnites furent descendus dans les plaines de Campanie, où leurs excursions occasionnaient de fréquens combats de cavalerie. Mais les Samnites les contraignirent enfin d'accepter le combat. L'ordre de bataille des Romains diffère beaucoup des descriptions ordinaires à ces temps-là; il fut tel que les annalistes, si monotones dans leurs inventions, l'eussent difficilement imaginé. L'aile gauche, commandée par Pœtelius, était fort serrée; la droite avait étendu beaucoup sa ligne, pour ne point prêter le flanc aux Samnites. Dès le commencement du combat, Pœtelius fit donner toute sa réserve, et par une vive attaque opérée en masse, il fit plier le corps ennemi qui lui était opposé, et qui ne s'attendait pas à tant de prévoyance et d'habileté de la part des Romains. La cavalerie de l'aile droite des Samnites accourut pour soutenir l'infanterie; mais elle fut repoussée avec une égale supériorité par la cavalerie de C. Sulpicius, qu'il commandait en personne. Dès que la victoire fut assurée de ce côté, Sulpicius revint à son aile, qui cédait dans ce moment même. Il arriva fort à propos; là encore les Samnites renoncèrent à la victoire, et la fuite des vaincus mit le désordre partout. Ceux qui ne purent atteindre Maleventum, furent tués ou pris. Toute vague que soit cette donnée, elle mérite plus de confiance que celle qui porte à 30,000 hommes le nombre des tués et des prisonniers. La victoire ouvrait tout le pays aux Romains; ils ont donc pu paraître devant Bovianum, mais on ne sera pas obligé de croire que, pour forcer la place à se rendre, ils prirent leurs quartiers d'hiver autour de cette ville. Dans les campagnes dont nous avons une histoire à la fois plus détaillée et plus certaine, nous ne

voyons jamais les armées romaines s'exposer aux neiges des montagnes du Samnium. Mais il est une raison plus décisive de rejeter cette assertion : c'est que C. Sulpicius triompha dès le commencement du mois de Quinctilis, bien que le consulat ne finît qu'avec l'automne. Quand on se souvient du rapport que les Fastes font de cette bataille, on ne conçoit pas pourquoi le consul Pœtelius n'a pas aussi triomphé.

L'année suivante 435 (441) n'est marquée par aucune bataille, mais par des conquêtes durables, dont l'influence sur la suite de la guerre fut très-grande. Les Romains avaient trouvé Frégelles en ruines, et leurs colons n'avaient sans doute point partagé les demeures des habitans volsques. Quand ils en furent chassés, la ville incendiée[410] resta un monceau de décombres, les Samnites n'en occupèrent[411] que la citadelle[412]. On la reprit, et les communications de la voie latine de Campanie se trouvèrent rétablies. Non loin de là était l'Atina des Volsques, qui fut puissante dans les anciens jours[413]; au temps de Cicéron, c'était encore une ville assez importante : elle fut prise dans la même campagne, ainsi que Calatia, ville osque, située non loin de Capoue. Nole fut une con-

[410] C'est à cela que se rapporte le passage de Tite-Live, IX, 12 : *circumdatos igni— concremaverunt.*

[411] Il se pourrait que quelqu'un voulût réfuter cette narration en s'appuyant de ce que dit Tite-Live, l. IX, n. 28, où il raconte que les Samnites ont pris, en 421, l'*arx* de Frégelles, et que les Romains l'ont reprise tout aussitôt; peut-être préférera-t-on supposer qu'il a oublié de rapporter comment les Romains la reprirent entre 434 et cette année-là; mais dans ce cas ce serait peine perdue que de chercher à jeter quelque jour sur tout cela.

[412] M. Niebuhr déclare qu'il ne connait point de mot allemand qui réponde au mot *arx*. Nous n'en avons pas non plus qui le rende exactement : en grec *ἄκρα* désigne, comme *arx*, un sommet d'un accès difficile, situé dans l'enceinte des murailles. Jamais dans la haute antiquité les *arces* n'avaient de murailles du côté de la ville, et dans la suite elles en eurent rarement. Une ville pouvait avoir plusieurs de ces hauteurs, et il faut prendre au propre ce vers du poète romain : *Septemque una sibi muro circumdedit arces* (*Georg.*, II, 535). Dans les histoires des premiers temps, les *ἐρύματα* et les *ἄκραι*, que l'on craint de voir occuper par des ennemis intérieurs, sont des *arces* de ce genre. (Voyez Denys d'Halycarnasse.) Ce ne sont que les sommités de plusieurs monticules. Avant qu'on eût fait le Clivus Publilius, tout l'Aventin était une *arx*, qui en avait encore une autre dans sa circonférence.

[413] *Atina potens*. Virgile, *Æn.*, VII, 630.

quête plus riche; elle ne peut avoir fait partie du territoire des Samnites, encore moins avoir été leur sujette; car dans Naples les troupes auxiliaires de Nole sont distinguées de celles des Samnites[414]. Néanmoins il se peut qu'elle ait été attachée à l'ensemble de la nation par les liens de l'isopolitie. Nole était en possession des terres les plus fertiles; il n'est donc pas besoin de démonstrations pour affirmer qu'elle était puissante et populeuse : elle avait envoyé 2000 hommes au secours de Naples. De vastes faubourgs entouraient ses murailles : les Romains les brûlèrent; il paraît que la ville leur fut donnée par capitulation.

Les conquêtes de cette année donnaient aussi lieu à contestation. Avaient-elles été faites par le consul C. Junius Brutus, ou bien appartenaient-elles au dictateur C. Pœtelius? Toutefois on peut regarder comme certain que le dictateur n'avait été nommé que pour enfoncer un clou, comme le disent les Fastes; il est probable que la postérité aura rehaussé son mérite de toutes les ressources de l'invention : elle ne se serait point attachée à denigrer sa gloire. Diodore fait honneur de ces conquêtes au grand Q. Fabius, dictateur : on peut reconnaître ici les Annales de la famille des Fabius, et les traditions recueillies par l'historien Fabius-Pictor[415]. Les Fastes ni Tite-Live ne parlent de cette dictature. Du reste nous pouvons admettre, comme complément des récits de Tite-Live, ce que dit Diodore sur les combats opiniâtres, sur les dévastations mutuelles qui eurent lieu en cette année, sans cependant que les armées principales fissent autre chose que s'observer l'une l'autre.

Dès l'année 433 (439)[416] ou 434 (440)[417], le sénat

---

414 Ici encore Tite-Live, l. IX, c. 28, distingue entre la *multitudo Samnitium* et les *Nolani*.

415 L. XIX, 101. Il confond aussi la reprise de Frégelles avec celle de Sora.

416 Diodore, XIX, 72.

417 Tite-Live, IX, 26. Velléjus, I, 14, fixe la fondation de Lucérie à trois ans avant celle de Suessa; mais il y a si peu de valeur dans sa chronologie des colonies, que d'un

avait envoyé à Lucérie une colonie de 2500 hommes; cette ville s'était livrée aux Samnites, et avait été reprise à force ouverte. L'expérience prouva la sagesse de cette résolution du sénat; car l'Apulie fut protégée et resta dans l'obéissance, quel que pût être d'ailleurs le danger que couraient des colons aussi éloignés.

La guerre contre le Samnium était un véritable siége : pour obtenir l'avantage, il fallait toujours gagner pied sur le terrain ennemi, et s'y fortifier de manière à ce qu'un revers n'anéantît pas ces progrès. Les événemens avertissaient, de plus en plus, qu'il était urgent d'assurer la communication avec la Campanie en établissant des forts; il importait aussi de fermer la frontière du côté du Liris. On était d'ailleurs menacé d'une guerre avec l'Étrurie, ce qui aurait donné à celle contre les Samnites le caractère de la défensive. Ce fut pour ces motifs qu'en 436 (441) on établit des colons à Suessa Aurunca, et, s'il en faut croire Velléjus, on en mit en même temps une à Saticula : cette dernière couvrait la Campanie du côté de Caudium. Tite-Live, qui fait mention de cette colonie parmi les trente latines de la guerre d'Annibal, ne parle jamais de sa fondation [418] : elle a pu lui échapper; dans tous les cas, l'époque n'en pourrait être plus convenablement assignée.

A la même année se rapporte la fondation de Pontia, vis-à-vis Circéji, dans les îles appelées Pontiæ [419]. Le nom grec de ce groupe d'îles annonce qu'elles furent habitées par les Grecs, dans ces anciens temps où toute cette côte était peuplée de leurs colonies : maintenant elle appartenait aux Volsques. Au surplus, cette colonie paraît étrangère à ce système général de fortifica-

autre côté il dit que cette même Lucérie fut fondée quatre ans seulement après Terracine, qui, selon lui, reçut ses colons en 428; selon Tite-Live, en 426.

418 A moins qu'il ne l'ait fait dans la seconde décade; cependant l'Épitome omet rarement la fondation des colonies.

419 C'est la leçon du manuscrit de Tite-Live. Il se pourrait que le pluriel *Pontiæ* ne convînt qu'aux îles.

tions; il est évident que Rome voulait empêcher qu'une puissance maritime ne s'emparât de ce port, qui de nos jours n'est pas encore sans importance; et d'où il eût été possible d'inquiéter les côtes du Latium et la marine romaine. On craignait apparemment les villes maritimes de l'Étrurie, dont quelques-unes sans doute n'avaient point renoncé aux expéditions lointaines. Polybe, au commencement de la première guerre punique, ne nomme pas les habitans de ces îles parmi les sujets de Rome qui possédaient des vaisseaux armés : il se pourrait que Rome les eût désarmés après leur soumission, comme Antium. Rome s'attendait peut-être à quelque entreprise de la part de Tarente, qui dans la même année [420] avait envoyé à Agrigente une escadre de vingt vaisseaux avec les troupes d'Acrotatus, fils du roi de Sparte. Si le but, qui était de détrôner Agathocle, eût été atteint, l'expédition, renforcée d'une partie des troupes siciliennes, pouvait se tourner vers l'Italie, où les Tarentins devaient assurer leur propre existence.

Dans la vue de maintenir la communication par la route latine, on décréta dans la même année, et on accomplit dans la suivante 436 (442) l'établissement de colonies[421] à Interamna[422] et à Casinum. Frégelles fut relevée de ses ruines, quoiqu'il n'y ait pas à cet égard de mention formelle. Au temps de la guerre d'Annibal, Casinum n'est pas du nombre des colonies latines. Il s'ensuit qu'elle aura été détruite dans la suite des guerres samnites, à moins toutefois qu'elle ne fût colonie de citoyens romains, et que par conséquent il n'y ait pas lieu de la compter parmi les latines, mais il n'y avait point de

[420] Olympiade 116, 3. Diodore, XIX, 70. Cette année répond très-bien à la 441e de Caton, quoique dans Diodore on lui donne les consuls de 439.

[421] D'après Velléjus, ce fut deux ans après Suessa.

[422] Ce nom ne se trouve dans Tite-Live que par suite d'une correction, mais d'une correction sûre, bien que la preuve que l'on veut tirer des olympiades soit de nulle valeur. Je ferai remarquer en passant que les noms ethniques pour cette ville et pour l'Interamna sur le Nar, étaient différens. On appelait ordinairement le citoyen de celle du Liris, *Interamnis* : les manuscrits du discours pour Milon sont d'accord pour cela.

colonie de ce genre dans l'intérieur des terres. La même réflexion s'applique à Sora, qui depuis cette époque n'est plus nommée comme colonie.

Les fastes triomphaux attribuaient à l'année 436 (442) et au consul M. Valerius la reprise de cette ville et quelques victoires contre les Samnites. Ce témoignage a d'autant plus de poids, que pour cette année Tite-Live se borne à dire fort vaguement que la guerre continua dans le Samnium, et par le consul Valerius. Il fixe à deux années plus tôt la reprise de Sora: les circonstances de cet événement pouvaient être regardées comme historiques. La forte position de cette ville ne permettait d'autre espérance que de la prendre par famine, lorsqu'un transfuge promit d'indiquer un sentier pour arriver à la citadelle. Dans ces contrées, les citadelles, de construction toute cyclopéenne, étaient dépourvues de murailles même du côté de la campagne. On regardait comme inaccessibles ces roches taillées à pic et leurs substructions en maçonnerie; mais il suffit à l'habile chasseur des montagnes de profiter des fissures que la végétation pratique dans le roc et dans le ciment: pour gravir il s'aide des broussailles, et rien ne lui est inaccessible. Dix soldats romains furent conduits sur cette sommité, que l'on ne gardait pas. Afin de mieux tromper l'ennemi, l'armée romaine avait levé le camp, et s'était établie à six milles plus loin; quelques cohortes cependant s'étaient cachées dans la forêt à proximité de la ville. Au milieu de la nuit, le traître lui-même parcourut les rues en criant que la citadelle était occupée par l'ennemi. Pour en descendre vers la ville, il y avait un sentier étroit et escarpé: un petit nombre en pouvait défendre les abords en lançant des pierres qui s'y trouvaient entassées, parce que c'était la seule arme dont on pût se servir. A l'exemple de ce qui se pratiquait dans toutes les circonstances semblables, les Romains, pour paraître nombreux, et pour donner le signal aux cohortes embusquées, auront sans doute fait retentir au loin leurs trompettes. Il parut impossible

d'expulser l'ennemi de la citadelle : on crut qu'il n'y avait d'autre salut que dans une prompte fuite. Dans ce désordre, les cohortes forcèrent une porte, et le sang coula jusqu'à la pointe du jour et à l'arrivée du consul. Il accorda la vie à tout ce qui avait survécu ; mais il fit charger de chaînes deux cent vingt-cinq des plus coupables : on les conduisit à Rome, où ils furent mis à mort [423].

On était dans la quatorzième année de la guerre, et la prépondérance des Romains n'était plus douteuse. S'ils avaient pu faire encore quelques campagnes semblables, sans diviser leurs forces, les Samnistes eussent été obligés de se soumettre aux conditions au prix desquelles, sept ans après la perte de Sora, ils ne purent obtenir qu'un simple délai. Dès 436 (442), la menace de la guerre d'Étrurie (pour laquelle s'étaient réunis, outre les Arretins, tous les États de la nation) contraignit Rome de recourir à toutes ses forces : elle n'en put envoyer qu'une partie contre le Samnium; mais l'année suivante, quand la guerre d'Étrurie éclata, les Romains ne se méprirent pas sur la nécessité de continuer une guerre offensive contre les Samnites. Ils résolurent de nouveaux sacrifices, ce qui prouve clairement qu'alors la république connaissait ses forces, et que plus sa situation était périlleuse, moins elle craignait de les épuiser. On décréta qu'il y aurait des duumvirs pour commander la flotte : ainsi Sparte nommait un nauarque indépendant des rois. Il ne faut voir dans ce décret que l'expression de la volonté de former une flotte, qu'en effet nous voyons apparaître l'année suivante, et qui se perpétua, quoique sans importance réelle, jusqu'à l'époque où Rome eut une véritable marine. Elle ne peut avoir été composée que de trirèmes, dont la plupart auront été fournies par les villes maritimes sujettes. Il y a une visible connexité entre l'idée qui a présidé à l'occupa-

423 Diodore, pour cette année, fait mention de la prise d'une ville des Marrucini, Pollitium.

tion des îles Pontiæ, et celle de ne pas rester plus longtemps sans défense du côté de la mer.

C'est à cette époque, mais probablement après la fin de la guerre d'Étrurie, que paraît avoir été conçu le plan de fonder une colonie en Corse, pour en faire venir des bois de construction maritime; c'est de ce temps aussi qu'est sans doute la tentative infructueuse de faire flotter vers la côte d'Italie les arbres immenses qu'aucun vaisseau ne pouvait contenir. Si l'ouvrage de Théophraste, qui a conservé la mémoire de ce fait, parut sous l'archonte Nicodore, Pline s'est trompé dans ses synchronismes de cet archontat avec l'année 434 (440); car il appartient à la troisième année de l'olympiade 120, ou 449 (455)[424]. Même abstraction faite de cette indication de Pline, la mention de l'immense vaisseau du roi Démétrius nous suffirait pour juger que cette œuvre ne fut pas accomplie plus tôt[425]. L'idée de fonder une colonie en Corse ne pourrait étonner que ceux qui croient que les Romains avaient horreur de l'eau, c'eût été un moyen de communication avec Marseille, amie de Rome. Il y avait à craindre seulement que la jalousie de Carthage ne vînt entraver l'exécution de ce projet, et ce fut peut-être la cause qui le fit avorter.

Il n'y a nul doute sur la liaison des peuples qui faisaient la guerre à Rome; mais la guerre d'Étrurie est tellement séparée de celle des Samnites, que ce serait embrouiller les événemens de l'une et de l'autre que de les faire marcher de front; d'autant plus que toute l'influence de la guerre d'Étrurie se borna à restreindre les forces que les Romains envoyaient contre le Samnium.

Les Samnites ouvrirent la campagne de 437 (443) par

424 M. Classen a transcrit ces chiffres, qui ne se trouvaient pas dans le manuscrit: il les a pris au tome Ier, Ire part., note 39.

425 Théophraste dit, l. cit., que dans le Latium les sapins et les pins sont plus beaux qu'en Italie (la Calabre). Je ne pense pas que jamais il y ait eu des arbres verts sur les montagnes du Latium: au contraire, il y en a beaucoup sur la côte, dans les environs de Lavinium, et ils y sont assez beaux. On ne donnait donc pas à cette plage sablonneuse une destination contraire à sa nature.

la conquête de la forteresse de Cluvia ; mais il y a doute et sur sa position et sur le nom lui-même. La garnison fut prise et mise à mort, évidentes représailles de ce qui s'était fait à Sora. Les soldats romains furent à leur tour vengés par un troisième massacre ; en reprenant cette ville d'assaut, le consul C. Junius fit exterminer tous ses habitans, sans distinction d'âge ni de sexe. Une chose inexplicable dans le récit de Tite-Live, c'est que les Samnites, qui avaient si souvent tenu tête à deux armées consulaires, n'aient pas cherché à fermer au consul le chemin de Bovianum, la capitale des Pentriens, et l'une des villes les plus riches et les plus florissantes de tout le Samnium. Dans le Samnium proprement dit, les villes n'avaient point de murs cyclopéens comme chez les Volsques, il ne paraît pas non plus qu'elles eussent des enceintes. Leur sûreté était toute entière dans leur position sur des montagnes inaccessibles, et cette position donnait au peuple le courage de se défendre, mais ne garantissait pas contre l'audace d'un ennemi supérieur en nombre. Bovianum fut donc prise, et fournit une indicible quantité de butin, car les Samnites étaient riches en numéraire [416]. Plus les forces des Romains étaient restreintes, moins il leur était possible de conserver cette conquête au centre du pays ennemi ; dans la première décade de Tite-Live, Bovianum, prise trois fois, est toujours évacuée sur-le-champ. La seule chose qui puisse étonner, c'est que dans une guerre d'extermination, une ville prise aussi souvent, n'ait pas été détruite de fond en comble ; mais dans ces guerres-là même, le sort des grandes villes devint tolérable, grâces aux capitulations. Dans une position avantageuse, les habitans viennent et reviennent toujours : c'est déjà un appât qu'un poste militaire fortement gardé. Lors-

[416] C'est ce que démontrent la magnificence des armemens dans la campagne suivante, les triomphes de la troisième guerre (dans un temps où ce pays avait souffert déjà des dévastations réitérées), enfin, les présens offerts par les Samnites à Curius et à Fabricius.

qu'en 448 (454) Bovianum fut prise pour la troisième fois, elle n'était plus, à coup sûr, qu'une ombre de la ville dont les trésors avaient, onze ans auparavant, enrichi l'armée romaine.

La principale richesse du Samnium septentrional consistait dans l'élève du bétail, et dans un pays où tous portaient les armes, où l'ennemi ne possédait jamais que le terrain sur lequel il campait, il importait beaucoup plus au soldat romain de se procurer les bestiaux nécessaires à la consommation du moment, que de faire un riche butin de troupeaux. Il y avait long-temps que les paysans avaient caché dans les bois tout ce qu'ils avaient. Prévoyant qu'une armée romaine chercherait à y pénétrer, on y avait aussi placé une armée samnite : attaqués dans leur marche, de tous côtés et à l'improviste, les Romains se virent en danger de périr; mais quinze ans de guerre les avaient formés : ils étaient pleins de confiance en eux-mêmes. Sur-le-champ ils se rangèrent en ordre de bataille, et montèrent à l'assaut vers ces hauteurs. Non-seulement leur armée échappa au danger, mais elle obtint une victoire complète, et les troupeaux retirés dans ces lieux en furent le prix. Ce récit de Tite-Live est confirmé par les Fastes triomphaux, qui parlaient du triomphe du consul C. Junius; mais ces triomphes avaient été imaginés souvent par la vanité des familles. Il est une autre preuve plus décisive, c'est que, quatre ans plus tard, le même général, devenu censeur, consacra à la déesse du salut [427] un temple qu'il avait voué étant consul; vœu qu'il avait manifestement fait dans ce moment de danger. On peut donc hardiment rejeter le récit de Zonaras [428], qui dit que, trompée par un stratagème, l'armée romaine fut attirée dans ces forêts, et qu'elle y essuya une effroyable défaite.

Depuis le moment où Diodore reprend l'histoire de

[427] *Ædem salutis*, Tite-Live, IX, 43.
[428] VIII, 1.

Rome, on ne peut, malgré toutes les divergences, méconnaître dans les événemens l'unité du fond; mais pour ceux de cette campagne il n'y a pas même d'un récit à l'autre la moindre ressemblance. Selon lui, les deux consuls firent la guerre, et tous deux en Apulie[429]; la bataille se livre près d'Italium ou Talium, et les Romains sont vainqueurs: toutefois les Samnites restent pendant une nuit maîtres de leur camp situé sur une montagne voisine, le mont sacré. Le lendemain matin, ils sont encore vaincus dans cette position, et perdent beaucoup de tués et 2200 prisonniers. Alors ils n'osent plus tenir la campagne, et les Romains attaquent les villes: plusieurs d'entre elles se rendent sans résistance. Cataracta et Ceraunilia sont prises et occupées[430]; le nom de la seconde rappelle Cesaunia, qui est nommée sur le monument de L. Scipion Barbatus, comme l'une de ses conquêtes, mais pour une époque plus récente.

Nucérie Alfaterna était une grande ville osque, située dans une riche vallée de la chaîne qui sépare Nole de Salerne. Elle s'était autrefois alliée à Rome; mais avant la bataille de Lautulæ 433 (438), elle s'en était séparée. En 438 (444), la flotte romaine jeta l'ancre près de Pompéies, et le pays qui environnait le Vésuve obéissait à Rome depuis la prise de Nole. Des marins et des rameurs vinrent ravager le territoire de Nucérie; mais lorsque, rassasiés de butin, ils se retiraient vers leurs vaisseaux, ils furent attaqués par les paysans irrités, et il en périt un grand nombre. Le butin fut repris par les habitans.

En la même année, pendant que les Romains avaient à lutter contre toutes les forces de l'Étrurie, les Samnites, s'il faut en croire Diodore[431], tournèrent leurs armes contre l'Apulie[432]. Pour faire diversion, le consul C. Mar-

429 Le manuscrit d'après lequel Ἰταλίαν a été changé en Ἀπουλίαν, n'a aucune autorité; ce n'est point une variante, c'est la correction d'un savant de Byzance; mais elle n'est pas pour cela plus mauvaise que si elle venait d'un de nos savans de l'Ouest.

430 Diodore, XX, 26.

431 XX, 35.

432 Ici et en beaucoup d'autres endroits il nomme les Japiges souvent les Apuliens.

cius pénétra jusqu'à Alifæ, et prit cette ville de vive force. A cela se borne le récit de cet auteur. Tite-Live, au contraire, après avoir fait mention de la prise d'Alifæ et de beaucoup d'autres petites villes, avoue que les Samnites compensèrent cette perte en battant les auteurs de ces excursions; car l'expression qui dit que la victoire demeura indécise, est détruite par l'aveu de la blessure du consul, ainsi que de la mort d'un lieutenant et de beaucoup de tribuns; on convient aussi que l'armée fut coupée de Rome sans pouvoir communiquer avec elle. Les Samnites avaient dès-lors le projet qu'ils exécutèrent dans la guerre suivante; ils voulaient, quand ils auraient détruit cette armée, amener aux Étrusques leurs troupes victorieuses, et créer ainsi une force invincible sur un seul point, sur celui où la frontière romaine n'était pas fortifiée. Par bonheur, une armée de réserve avait été levée pour la guerre d'Étrurie, et par un bonheur plus grand encore, elle y était inutile, parce que la victoire avait été complète, de telle sorte que le plan des Samnites serait devenu sans objet, alors même qu'ils auraient anéanti l'armée de Marcius. La réserve put encore la sauver; mais il y eut à vaincre de grandes difficultés pour nommer, dans les formes constitutionnelles, L. Papirius Cursor, qui, plus que tous ses contemporains, inspirait la confiance : on ne pouvait arriver jusqu'à C. Marcius, et l'autre consul, Q. Fabius, le vainqueur des Étrusques, ne s'était jamais réconcilié avec celui dont la colère avait à peine accordé son salut aux prières et à l'humiliation du peuple entier. Cependant s'il ne sanctionnait pas la résolution qui désignait Papirius, s'il ne proclamait l'élu du sénat, cette résolution demeurait sans effet, et chaque instant de retard pouvait amener un malheur. Il faut bien qu'à cette époque la proposition du sénat ait encore été un préalable nécessaire; sans cela, Fabius aurait pu enlever cet honneur à

Avait-il sous les yeux tantôt un auteur grec (Timée), tantôt un auteur romain (Fabius)?

son ennemi mortel, et le conférer à un autre. Papirius Cursor n'était pas sans doute la seule ancre de salut. Fabius était donc placé entre l'odieux devoir de préparer, à l'ennemi qu'il haïssait, de nouveaux honneurs, et la terrible responsabilité de rendre l'envoi d'une armée dans le Samnium, et la délivrance des légions, sinon tout-à-fait impossible, au moins fort douteuse, car le secours pouvait arriver trop tard. Il faut que dans le sénat il y ait eu une faction hostile à sa personne : autrement l'eût-on abreuvé d'amertume? l'eût-on ainsi récompensé de sa victoire dans une guerre qui avait rempli Rome de terreur? L'existence de cette faction se manifeste encore dans les efforts tentés pour l'empêcher de franchir les monts Ciminiens.

« Le sénat envoya sa résolution à Fabius par des consulaires, afin que son estime pour eux vînt fortifier le respect qu'il devait à ses décisions, et le déterminât à sacrifier un sentiment de haine personnelle. Quand ces députés eurent remis le décret entre ses mains, et qu'ils eurent parlé conformément à leur mission, le consul les quitta silencieux, les yeux baissés vers la terre, et ils demeurèrent incertains de ce qu'il allait faire. Mais dans le calme de la nuit (comme c'était l'usage), il nomma L. Papirius dictateur. Les députés le félicitant de cette belle victoire remportée sur lui-même, il garda obstinément le silence, et sans leur répondre, sans parler de ce qu'il avait fait, il les congédia d'un air fait pour annoncer qu'il comprimait dans sa grande ame une extrême douleur [433]. »

A la tête des légions de réserve, le dictateur alla faire sa jonction avec l'armée menacée : on peut juger de l'étendue du danger, en le voyant, lui, dont le caractère était si bouillant, observer long-temps les Samnites sans les forcer au combat. Tite-Live décrit ici la ma-

[433] Tite-Live, IX, 38. Il fallait omettre ceci, ou traduire ce qu'il y a d'essentiel dans Tite-Live. — J'ai eu recours ici à la traduction que M. Verger a faite des livres IX et X dans la collection de M. Panckoucke.

gnificence de l'armée samnite : on dirait qu'il s'agit d'une circonstance particulière à cette campagne; mais après une guerre si longue, si ruineuse, et depuis tant d'années que la fortune avait abandonné les Samnites, on ne concevrait pas l'innovation : et l'on est plus disposé à y voir la continuation d'un usage établi, dont l'auteur parle ici pour la première fois. Les Samnites, dit-il, avaient deux armées équipées et habillées uniformément; les uns avaient des vêtemens de pourpre [434], les autres des vêtemens blancs. Les boucliers étaient de même forme, larges par en haut, ils se rétrécissaient par en bas ; les uns ciselés en or, les autres en argent : quant aux boucliers, ils étaient de bronze [435]. Les casques d'airain portaient des panaches; les armes défensives étaient très-légères : il n'y avait de bottine que pour la jambe gauche; la poitrine était garantie par un plastron tissu en forme d'éponge, et qui était plus propre à amortir un coup que ne l'eût été le fer ou l'airain. On n'a point de raison de douter que telle ne fût l'armée des Samnites dans la bataille livrée à Papirius; les boucliers ainsi décorés ont pu laisser de longs souvenirs, et ils passèrent aux gladiateurs. Mais bien que le récit de Tite-Live le dise, il ne faut pas croire que l'armée entière eût d'aussi beaux boucliers. Quel est le peuple libre qui eût consenti à cette dépense énorme pour la parure des soldats? Ces bataillons n'auront été composés que de riches : ainsi, chez les Romains, les princes portaient des armes distinguées. Bien que la Campanie fût hostile

[434] *Versicolores :* au sujet de la loi *Oppia*. Tite-Live emploie aussi ce mot dans le même sens que *pourpre*. C'était la qualité particulière à la pourpre que de nuancer beaucoup; il faut la regarder comme ayant été d'un violet foncé, quand il n'y a pas d'indication contraire. A Constantinople, et ensuite à Rome, le Coccus a ôté à la pourpre le premier rang dont elle était en possession.

[435] Sans doute ceci n'est qu'une conséquence; mais qui aurait voulu décorer de métaux précieux des boucliers comme étaient ceux des Romains? Tous les boucliers osques encore conservés dans le sud de l'Italie, sont aussi d'airain. La seule explication admissible, n'est que ces ornemens incrustés représentaient divers emblêmes; c'est aussi celle qui convient le plus aux paroles de Tite-Live. On ne peut se figurer autrement les boucliers des Argyraspides.

aux Samnites, et qu'ils eussent perdu l'Apulie, ils avaient des artistes très-habiles parmi leurs sujets de Lucanie.

Dans la bataille, le dictateur en personne commandait l'aile droite ; C. Junius, le général de la cavalerie, dirigeait la gauche : là commença la victoire, que décida l'émulation des troupes du dictateur, et que compléta une charge de cavalerie exécutée sur les deux flancs de l'ennemi. M. Valerius et P. Decius [436] commandaient cette cavalerie. Les Samnites se retirèrent, il est vrai, dans leur camp retranché; mais dans la nuit, il fallut l'abandonner au vainqueur.

Les armes conquises rendirent le triomphe du dictateur fort brillant, et l'éclat de ces armes était encore relevé par la simplicité de celles des Romains. On distribua les boucliers ciselés en or aux comptoirs des banquiers autour du forum, pour les en orner sans doute dans les pompes solennelles. Ceci démontre assez qu'il n'y avait pas de ces boucliers par milliers. Les Campaniens s'en servirent pour parer des gladiateurs, vraisemblablement c'étaient des captifs samnites; depuis lors l'armure et le nom sont restés. Ce que nous avons déjà dit du droit des Campaniens sur le butin et de leur participation aux guerres de Rome, prouve qu'ils ont pris part à ces trophées obtenus au prix de tant de sang.

C'est la dernière fois qu'on nomme L. Papirius Cursor: il en était, après cinq consulats, à sa seconde dictature, et l'on peut supposer qu'il mourut peu après; sans cela on le reverrait encore souvent dictateur. Tite-Live dit que la voix publique attribua le principal mérite de la victoire à ses lieutenans, ce qui prouverait qu'il n'avait pas pour lui l'amour du peuple. Celui-ci prenait toujours parti pour Q. Fabius, alors même qu'il ne courait pas le danger de sa vie. Papirius était au contraire l'homme du sénat.

[436] Si Tite-Live dit vrai, en rapportant que pour récompense de cette victoire M. Valerius fut l'année suivante créé préteur pour la quatrième fois, il s'agit de M. Valerius Corvus, qui eut vingt et une fonctions curules : autrement on songerait plutôt à M. Valerius Maximus, collègue de Decius dans son premier consulat.

Il eut la réputation du plus grand général de son temps, et l'histoire, en en consacrant le souvenir, a suivi sans doute l'opinion de juges compétens. La fortune cependant l'a moins favorisé que son jeune ennemi Fabius, et moins encore que d'autres de ses contemporains. Il n'a point étendu le territoire de la république par ses conquêtes, mais ce fut lui qui releva le courage de Rome après la paix de Caudium, et nous nous ferions difficilement une idée de la grandeur du péril, qu'il sut transformer en un succès brillant 438 (444). Le peu que nous savons de lui, nous le fait connaître comme un soldat grossier dans un temps qui n'avait rien de barbare. Il était d'une force athlétique, qu'il entretenait par l'abondance des alimens et du vin, et il se montrait fier de n'avoir pas de rival, même en ce point. On ne sait s'il avait hérité le nom de Cursor, ou s'il fut ainsi nommé, parce que personne ne l'égalait à la course. C'était un plaisir pour lui que de rendre le service difficile; il se complaisait à l'idée que ce qui était intolérable pour d'autres, lui était facile. Dans les punitions, il était cruel, inexorable; quand même il n'avait pas le projet de faire subir une peine[437], il jouissait des angoisses de celui qui se croyait perdu. Ces dispositions féroces n'excluent pas les hautes qualités du véritable général; il peut en avoir eu le génie : toutefois les généraux de cette espèce peuvent aussi vaincre sans posséder ce génie. Papirius, malgré ses qualités, est loin d'être aux yeux de la postérité, l'ornement de sa nation, comme M. Valerius Corvus, comme Q. Fabius.

En l'année suivante 439 (445), celui-ci fit victorieusement la guerre au Samnium; mais il n'y eut point de batailles assez importantes pour motiver un triomphe. Il réussit dans l'importante conquête de Nucérie, et il remporta un avantage dans le pays des Marses. Diodore et Tite-Live sont ici en opposition directe; le premier dit que les Romains étaient venus au secours des Marses[438],

[437] Tite-Live, IX, 16.
[438] XX, 44.

le second soutient que les Marses et les Péligniens s'étaient déclarés pour les Samnites contre les Romains, et que les Marses avaient combattu les Romains. Il paraît évident que les Samnites cherchaient à se mettre en communication militaire avec l'Étrurie : tel était déjà leur but l'année précédente. Peut-être voulurent-ils forcer l'accession des Marses. Comme depuis cette époque les peuples de ces contrées se soulèvent contre Rome, d'abord les Herniques, puis les Èques, comme on voit ensuite les Marses et les Péligniens, ainsi que les Marrucins et les Frentanes, conclure la paix avec elle 443 (449), il y a quelque vraisemblance intrinsèque en faveur des Annales que suivait Tite-Live.

Les Ombriens se décidèrent subitement à la guerre ; ils pouvaient pénétrer jusque dans les environs de Rome. Ce pressant danger rappela Fabius, et la prompte soumission de ce débile ennemi lui permit de ramener ses troupes.

Amis et ennemis attendaient de grands événemens de la guerre d'Étrurie ; il ne fallut, pour la terminer, que trois campagnes et deux grandes batailles. La puissance de Rome et sa considération s'en étaient considérablement accrues. Les Ombriens n'offraient plus qu'une proie facile et un riche butin. Mais l'alliance des quatre peuples sabelliques du nord fortifia le Samnium épuisé ; enfin, les dispositions des Herniques et des Èques lui inspirèrent de nouvelles espérances. Tout cela cependant venait trop tard pour donner à la guerre une issue heureuse : déjà la puissance de Rome était devenue irrésistible. A l'époque où il était encore temps, quand, pour précipiter Rome de sa grandeur, il n'eût fallu qu'une ligue entre les peuples de race sabellique, la fédération marse obéissait à la jalousie et à une sorte de répugnance contre le Samnium ; elle était demeurée neutre. Désormais l'affaiblissement du Samnium offrait des espérances à l'orgueil des Marses. Précédemment une ancienne habitude d'obéissance avait retenu les alliés ; la jouissance

de conditions très-avantageuses avait lié les Herniques à la cause de Rome, et ils s'aperçurent enfin que ces conditions ne dureraient pas. Si d'une part ils ne pouvaient se cacher que le dernier moment était venu où il serait possible de satisfaire une vengeance excitée par des événemens qui nous sont inconnus; de l'autre, quand l'occasion fut passée, ils ne s'avouèrent pas qu'il était trop tard, et qu'ils n'avaient plus qu'à se prosterner.

L'infidélité des Herniques se manifesta l'année suivante 440 (446). Q. Fabius, proconsul, conserva le commandement de l'armée, et remporta près d'Alifæ une victoire si complète, que les vaincus, renfermés dans leur camp, furent obligés de capituler le lendemain matin[439]. Annibal, inexorable aux citoyens romains, était doux envers les alliés, même après que de longs ménagemens furent demeurés sans succès : les Romains voulurent ôter toute confiance aux alliés des Samnites; ils voulurent arrêter par la terreur ceux qui seraient tentés d'embrasser leur cause. Ils accordèrent donc aux Samnites de sortir de leur camp sans armes; mais leurs alliés, leur amis[440], au nombre de sept mille, furent vendus en esclavage, excepté les Herniques. On interrogeait ceux-ci, on leur demandait s'ils servaient de leur propre gré ou par ordre de leur cité; puis on les confiait à la garde des peuples alliés, et sous leur responsabilité personnelle, comme des coupables de haute trahison[441]. Sans nul doute, ils furent exécutés, puisqu'on vendit comme esclaves ceux-là même qui n'étaient liés envers Rome par aucun devoir.

Lorsque par des raisons inconnues, Fabius eut retiré son armée, les Samnites, en dépit de cette défaite, ou

439 On ne comprend pas pourquoi Fabius n'a triomphé ni pour cette campagne ni pour la précédente. Il faut que le succès dont les Annales ont gardé la mémoire ait été compensé par des revers. Quant à la seconde année, nous connaissons des conquêtes des Samnites, et elles supposent assurément une victoire préalable.

440 Et parmi eux des Eques. Tite-Live, IX, 45.

441 La proposition de distribuer les complices de Catilina dans les municipes avait le même sens.

peut-être par suite d'une victoire qui la compensait, reparurent avec des forces nouvelles et plus terribles que jamais. Calatia, Sora et les garnisons romaines de ces villes tombèrent en leur pouvoir. L'exaspération allait toujours croissant; les prisonniers furent cruellement maltraités : probablement ils furent battus de verges et décapités. Les Samnites prirent aussi Arpinum et Cesennia, ville sur le nom de laquelle il règne de l'incertitude[442]. Probablement ils étaient venus à Sora et à Arpinum par le pays des Marses; ces deux places étaient doublement importantes, car il fallait se mettre en communication avec les Herniques, dont la fidélité envers Rome était déjà ébranlée.

Depuis bien des années, aucune armée romaine n'avait marché vers l'Apulie le long de la mer Adriatique. Il faut que cela ait eu lieu dans celle-ci, puisque L. Volumnius, le collègue de Fabius, fit la guerre aux Salentins, qui apparemment avaient attaqué les alliés de Rome dans l'Apulie. Les Vestins, qui, au commencement de la guerre, s'étaient seuls joints aux Samnites, s'en étaient sans doute déjà séparés, quand tous les autres se réunirent à eux; car on ne les trouve point nommés parmi les peuples qui conclurent la paix en 443 (449), et deux ans plus tard, on les voit contracter une alliance avec Rome[443]. Cette neutralité des Vestins livrait aux Romains la partie la plus difficile du chemin, quoiqu'il en restât encore une assez grande étendue à parcourir dans le pays ennemi. On dit que Volumnius fut vainqueur en plusieurs combats, qu'il prit beaucoup de villes, et qu'il enrichit ses soldats d'un butin considérable; mais il n'y eut pas non plus de triomphe pour cette guerre. Diodore garde un silence absolu sur la campagne de cette année : peut-être ce qu'il rapporte pour la sui-

442 La correction qui en fait Cerfennia parait inadmissible; car cette ville était fort avant dans le pays des Marses.

443 Tite Live, IX, 45; X, 3.

vante doit-il être attribué à la campagne de Volumnius en Apulie[444]. Les Romains (il dit les consuls) seraient venus en Apulie avec de grandes forces, et y auraient pris une ville appelée Silvium, qui était défendue par une garnison samnite; enfin, 5000 prisonniers seraient tombés en leur pouvoir.

Les recherches que faisait le sénat sur les secours accordés par les Herniques à l'ennemi, déterminèrent les auteurs de cette défection à hâter l'explosion de la guerre. Dans une réunion à Anagnia, tous les peuples herniques, excepté Alatrium, Ferentinum et Verulæ, résolurent la guerre contre Rome. L'expression de l'historien, en lui supposant la moindre exactitude, ferait croire que le peuple hernique occupait une bien plus grande étendue que nous ne le pensons ordinairement. Anagnia est désignée comme si elle était aux autres Herniques ce que Rome était d'abord aux Latins[445]. C'était d'ailleurs une assez grande ville pour ce pays-là.

On envoya contre les Herniques C. Marcius; l'autre consul s'avança contre le Samnium. Il voulut contraindre les Samnites à défendre leurs foyers, et les empêcher de porter continuellement la guerre au cœur du Latium. Si, en portant ses regards sur les lieux, on fait attention qu'Anagnia était hostile, que Sora et Arpinum étaient au pouvoir de l'ennemi, on ne pourra guère douter que ce consul n'ait traversé le pays des Marses; il se trouva bientôt coupé de toute communication avec Rome. On craignait si fort que cette campagne n'eût une issue malheureuse, que l'on appela sous les drapeaux tous les hommes depuis dix-sept ans à quarante-cinq, et que quatre légions furent toujours prêtes à marcher. Mais P. Cornelius sut si bien se soutenir dans le pays d'un ennemi formidable; quoique cerné, quoique intercepté, il eut tant d'habileté, tant de bonheur, que le but de son expédition

[444] XX, 80.

[445] *Jam Anagninis Hernicisque aliis bellum jussum erat*. Tite Live, IX, 43. *De Anagninis Hernicisque* : Fastes triomphaux.

fut atteint : son collègue put terminer la guerre contre les Herniques, et venir ensuite le rejoindre. Toutefois il se pourrait que Cornelius n'ait échappé au sort de Varus, que parce que les Samnites craignaient d'attaquer dans ses fortes positions et dans une situation désespérée, un ennemi devant lequel ils avaient déjà plié sur un terrain plus favorable : ils attendaient que la faim le forçât à décamper. La résistance qu'avait rencontrée C. Marcius, était loin d'être ce qu'on pouvait attendre de l'ancienne réputation des Herniques. Il les battit et les expulsa de trois fortes positions ; après quoi ils achetèrent une trève de trente jours, à prix d'argent, de vivres et d'effets d'habillement : sans doute, le général romain profita de l'armistice pour accourir vers l'autre armée, et la dégager. Il était déjà près de cette armée, quand sa colonne de marche fut attaquée avec impétuosité par les Samnites, qui avaient jusque-là bloqué Cornelius : le succès était incertain; tout-à-coup des flammes, s'élevant du camp samnite, firent savoir aux deux armées que P. Cornelius avait vaincu la garnison insuffisante qu'on y avait laissée, et qu'il allait prendre en queue l'armée opposée à celle de son collègue. Une terreur panique s'empara des Samnites ; la fuite fut générale. Que l'on nous dise si l'on veut que dans cette bataille (qui cependant ne valut le triomphe à aucun des consuls) 30,000 ennemis demeurèrent sur la place, nous ne pouvons y voir qu'un conte du genre de ceux que faisait Valerius d'Antium, et peut-être même un conte de sa façon. L'assertion est jugée par cela seul qu'on ajoute que les consuls ne poursuivirent point l'ennemi, et qu'ils se contentèrent d'opérer leur jonction. Il y a une vérité intrinsèque dans tout cela, c'est qu'à la nouvelle du mauvais succès des Herniques et de leur prompt abattement, le gouvernement du Samnium aura fait des préparatifs et des levées, pour les envoyer au secours de ces troupes ; celles-ci auront rencontré la seconde armée consulaire, et ce renfort ne sera arrivé qu'après l'action ; un peu plus tôt, il eût peut-être

assuré la victoire à sa nation. Tite-Live dit qu'il vint immédiatement après la bataille, et cela n'est pas sans exemple ; mais si ce corps d'armée a pu recueillir les fuyards ; si, au lieu de se retirer avec eux, il a pu marcher vers le camp des vainqueurs et prendre une position sous leurs yeux, il en faut conclure que l'armée samnite n'avait pas été mise dans une entière déroute : quand on ne connaîtrait la guerre que par ouï-dire, on saurait assez que des fuyards qui survivent à la destruction d'une armée, entraînent dans leur terreur des corps de troupes beaucoup plus considérables, mais que jamais ils ne se rallient, ne se rangent ni ne se portent en avant le jour même ; une seule nuit amène de grands changemens. Quoiqu'il en soit du moment de la seconde bataille, et malgré l'exagération du récit de la première, il faut bien admettre en fait que cette nouvelle armée, attaquée par l'armée combinée des Romains, fut rejetée de ses positions et dispersée[446] ; car en général nous en sommes réduits à accepter comme historique tout ce qu'on nous dit de cette guerre. L'espérance étant perdue du côté des Herniques, les Samnites demandèrent un armistice pour pouvoir négocier la paix ; ils donnèrent des grains pour trois mois ; ils équipèrent toute l'armée, et payèrent la solde d'un an. Marcius, ayant triomphé des Herniques le 1er de Quinctilis, aura quitté le Samnium dès le printemps. La soumission absolue des Anagniens ne peut avoir eu lieu qu'après l'armistice, et après son retour. P. Cornelius resta dans le Samnium jusqu'à la fin de l'année, et Marcius paraît y être revenu quand les négociations furent rompues[447]. Cette rupture venait sans doute de ce que les Samnites ne pouvaient se résoudre à renoncer à leur dignité et à leurs droits d'État indépendant. C'est à cela que se rattache le récit de Diodore[448] ; il dit

[446] Pline, XXXIV, 11, fait aussi mention de la double victoire sur les Samnites.

[447] Les élections furent présidées par un dictateur : *quia neuter consulum potuerat bello abesse*. Tite Live, IX, 44.

[448] XX, 80.

que, pour les contraindre à la paix, le pays fut ravagé pendant cinq mois. Les armées passaient d'un canton dans un autre, et n'en quittaient aucun sans avoir brûlé toutes les demeures, détruit toutes les récoltes, coupé tous les arbres fruitiers. Ces cinq mois de ravages laissent encore assez d'espace pour une trève de trois mois.

Je ferai connaître ce qui fut résolu à l'égard des Herniques, en rapportant l'histoire intérieure de Rome.

Il n'y a pas dans toute cette guerre d'histoire plus obscure que celle des deux dernières campagnes. Quand les Romains eurent enfin abandonné ces déserts qui étaient leur ouvrage, les Samnites se vengèrent par une incursion en Campanie, et firent souffrir aux campagnes de Stella et de Falerne [449] les maux qu'avait éprouvés leur patrie; ce territoire avait été distribué à des citoyens romains. Non-seulement dans Diodore la suite du récit diffère de celui de Tite-Live, mais cet auteur lui-même convient qu'il connaît à cet égard deux versions. Selon Diodore, les Samnites furent contraints d'évacuer la Campanie par une bataille dans laquelle ils perdirent 20 drapeaux et 2000 prisonniers; après quoi les Romains prirent Bovianum [450]. Selon Tite-Live, la première action eut lieu dans l'intérieur du pays des Pentriens, où les deux armées consulaires avaient pénétré, et, sans s'éloigner l'une de l'autre, avaient campé séparément: L. Postumius près de Tifernum, Ti. Minucius près de Bovianum. Postumius donna seul. Il est des Annales qui portent à 20,000 le nombre des prisonniers, évaluant toujours les pertes des Samnites à ce que les peut souffrir et réparer un grand État; mais il en est d'autres qui représentent la victoire comme tellement douteuse, que le consul s'estima heureux de pouvoir faire sa jonction avec son collègue, au moyen d'une retraite prudente et d'une marche nocturne. Celui-ci

[449] *Conf.* Diodore, XX, 90.

[450] Que Bolæ soit indiquée par erreur de cet auteur lui-même, ce n'en est pas moins une erreur.

avait en tête une autre armée samnite, et l'arrivée de Postumius, ajoute-t-on, décida une bataille non moins douteuse, qui s'était prolongée fort avant dans la journée. Mais alors les Samnites, complètement défaits, auraient perdu vingt et un drapeaux. De là les armées romaines réunies auraient marché sur Tifernum, où elles auraient remporté une victoire non moins décisive, qui mit en leur pouvoir vingt-six drapeaux, l'imperator samnite Statius Gellius, et un grand nombre d'autres prisonniers. Le lendemain Bovianum fut prise d'assaut sur-le-champ. Diodore, au contraire, parle d'une seconde bataille après la prise de Bovianum; c'est alors seulement que Gellius aurait paru devant cette ville avec six mille hommes, qui périrent pour la plupart, tandis qu'on le faisait prisonnier. Il y a lieu d'adopter ces nombres plus modérés; mais les Fastes triomphaux confirment d'un autre côté la version que Tite-Live rapporte comme peu différente de la sienne. Cette version disait que Minucius avait été mortellement blessé dans l'action; or, les Fastes triomphaux attribuent un triomphe à L. Fulvius, consul subrogé à sa place. Cette indication donne aussi plus de durée à ces événemens. Un point sur lequel les deux historiens sont d'accord, c'est qu'à la fin de la campagne Sora, Arpinum, et cette Cesaunia dont le nom est incertain, furent reprises par les Romains.

Si la vanité des familles a mêlé aux images des aïeux des triomphes imaginaires, les Fastes triomphaux eux-mêmes, quelque soin qui ait présidé à leur rédaction, ne pourront nous donner la certitude qu'en 443 (449) P. Sulpicius ait gagné des batailles dans le Samnium. D'après Tite-Live, cette année se passa sans aucun fait d'armes; on négocia, tandis que l'armée romaine était cantonnée et nourrie dans le Samnium.

Il dit que l'on rétablit l'ancienne alliance avec les Samnites[451]; mais pour démontrer l'erreur de cette assertion,

[451] *Fœdus antiquum redditum.* IX, 45.

nous avons non-seulement des preuves intrinsèques, nous avons encore un témoignage formel. Denys, qui, dans ses expressions, est un modèle de précision, dit que par ce traité les Samnites reconnurent la suprématie de Rome[452]. Or, celle-ci eut conclu la paix à cette condition dès l'année 427 (432), et de fait c'était la seule difficulté qui rompît toujours les négociations; car les Romains ne voulaient pas renoncer à cette prétention, et les Samnites aimaient mieux tout risquer, tout souffrir, que de s'y soumettre. La conséquence de cette paix fut la renonciation, de la part des Samnites, à toute souveraineté sur la Lucanie, et il leur fallut rompre leur alliance avec les Marses, les Péligniens, les Marrucins et les Frentanes. Ils furent donc réduits à leur propre territoire, dont les limites étaient déjà fort restreintes par les conquêtes des Romains. Toutes les villes volsques désormais furent soumises aux Romains, comme Nole et Nucérie. On ne sait si dès-lors les Samnites perdirent Salernum et Buxentum[453], et par conséquent leur communication avec la mer inférieure; dans tous les cas, ils étaient déjà éloignés de la mer supérieure par leur séparation d'avec les Frentanes. Il importait aux Romains de s'ouvrir une route vers la Lucanie, non moins que d'enfermer entièrement les Samnites dans leur pays. A l'intérieur aussi, les Apuliens et les Lucains séparaient le Samnium de Tarente.

Le droit qu'eut désormais Rome d'intervenir dans toutes les relations extérieures du Samnium, parut encore plus dur que ces pertes : aussi ce traité n'était-il vraiment qu'une suspension d'armes; considéré comme une paix, il eût été intolérable. Chaque année, et tant qu'il dura, les Romains consolidèrent leur prépondérance; il devenait de plus en plus difficile de secouer le joug. D'ailleurs

[452] ὅτι τοὺς ὑπηκόους ὁμολογήσαντας ἔσεσθαι, καὶ ἐπὶ τούτῳ τῷ δικαίῳ καταλυσαμένους τὸν πόλεμον, ἅπαντα πείθεσθαι δεῖ τοῖς παρειληφόσι τὴν ἀρχήν. *Exc. legat.*, p 2331, R.

[453] Ces deux villes et leur territoire furent donnés à Capoue. Voy. ci dessus, remarque 208. Surrentum a sans doute été rangée sous sa domination dans le même guerre.

le Samnium était tellement épuisé, qu'il ne pouvait être question de ressaisir ses possessions; il fallait se refaire, se renforcer et attendre des circonstances plus heureuses. Quant aux Romains, ils se réjouirent de la paix; car ils avaient aussi besoin de se reposer de leurs efforts, et ce repos était nécessaire pour remédier à des maux intérieurs.

Diodore dit que la guerre dura vingt-deux ans et six mois, ce qui n'est pas exact; car elle ne commença réellement qu'en l'année 424 (429). Il paraît évident qu'il comptait à partir de la guerre contre Palæpolis, et même du commencement de l'année consulaire dans laquelle elle éclata, jusqu'à la fin de l'année où fut conclue la paix. Or les consuls de 428 (433) prirent possession de leur dignité le premier du mois de Quinctilis, tandis que dans les derniers temps de la guerre cette prise de possession n'avait lieu qu'à la fin de l'année civile : c'est ainsi que les Fastes 443 (449) fixèrent le triomphe du consul encore en charge au IV Kal. Nov., et un autre aux ides de novembre 449 (455) [454].

Rapports avec les peuples limitrophes du Samnium après la paix.

Le sort des Herniques venait d'être décidé comme l'avait été trente ans auparavant celui des Latins. Les trois villes qui n'avaient point fait défection, gardèrent leurs lois, la réciprocité du *connubium*, et probablement aussi du *commercium*. Je doute cependant qu'elles aient conservé le droit de tenir des assemblées générales. Anagnia et les autres villes des Herniques devinrent des municipes sans suffrages : des préfets, nommés annuellement par le préteur, les administraient et y rendaient la justice [455]; car leurs magistrats ne furent

[454] Voyez tom. II, pag. 541.
[455] Festus, *s. v. Præfectura.*

conservés que pour la forme et afin de ne pas troubler le culte religieux; ils se bornèrent désormais à accomplir les cérémonies sacerdotales de leur place [456]. On leur enleva le droit de connubium envers les autres Herniques, et on les priva du commercium par les mêmes raisons qui l'avaient fait retirer aux Latins. D'après Diodore, Frusino perdit dès 441 (447) un tiers de son territoire, et d'après Tite-Live, on ne le lui ôta qu'en 444 (450), pour la punir d'avoir voulu insurger la nation. Le premier de ces historiens dit que ces terres furent vendues. Rome était désormais affranchie des obligations que lui imposaient les traités: dans ces derniers temps, sans doute, il ne pouvait plus être question d'un tiers de tous les avantages conquis à la guerre, mais seulement d'une part dans le partage des terres; on y avait probablement ajouté une solde prise sur le trésor pour le contingent des Herniques [457]. On regarda ce résultat comme si important, qu'une statue équestre fut érigée à C. Marcius devant le temple de Castor [458].

Dans la dernière année de la guerre, lorsque les Samnites étaient déjà liés par la trêve, les Èques furent menacés de punition pour avoir fourni un grand nombre d'hommes au recrutement des Samnites, et parce qu'après la dissolution de la fédération hernique, presque toute la nation avait pris les armes pour les Samnites. Il paraît que, non content d'exiger l'extradition des auteurs de cette révolte, le sénat décréta à lui seul que le peuple

456 Tite-Live, IX, 43.

457 Voyez ci-dessus, remarque 158.

458 Tite-Live, IX, 43; Pline, XXXIV, 11. Je ne crois pas qu'il faille entendre les Peligni par Παλίνοι, ainsi qu'on l'a fait au moyen d'une correction. Selon Diodore, XX, 90, ces Παλίνοι furent vaincus par les Romains en 442 (448); on prit leur territoire, et quelques-uns reçurent le droit de bourgeoisie. Je pense que ce nom est une faute de copiste et qu'il était primitivement Ἀνάγνιοι, ce qui a pu arriver facilement dans un manuscrit en majuscules. Qu'il ait appelé les Anagniens Ἀναγνῖται au c. 80, ce n'est pas une difficulté de la gravité qu'elle aurait de la part d'un autre auteur. Ainsi que le remarque Wesseling sur le liv. XX, 101, Diodore est très-inconstant dans son orthographe des noms de peuple. Les Èques, par exemple, sont appelés par lui tantôt Αἶκοι, tantôt Αἶκλοι, tantôt enfin Αἰκανοί.

èque eût à accepter le droit de bourgeoisie romaine [459]. Si c'était le droit de bourgeoisie sans suffrage, tel qu'on l'avait constitué pour les Anagniens, cette innovation devenait une pénible oppression, qui n'était compensée par aucun avantage décisif. A supposer qu'il fût question du droit entier, la portion de souveraineté qu'on pouvait y gagner était bien petite. Il n'y avait pour les campagnards nul espoir de prendre jamais part aux honneurs, c'est à peine si cette illusion pouvait se présenter comme un songe, et cependant les impôts et le service militaire étaient bien durs, et l'anéantissement des usages nationaux, des magistratures locales et de la noblesse, paraissait bien amer. Il ne faut donc pas s'étonner si le peuple èque préféra la guerre; car ces mêmes causes, deux siècles plus tard, firent prendre les armes à tous les alliés, qui soutinrent à ce sujet la lutte la plus sanglante. D'ailleurs les Èques espéraient que cette fois encore les négociations avec les Samnites seraient rompues. Mais le temps n'était plus où leur nom paraissait redoutable à Rome. Ils concentrèrent leurs forces dans un camp : deux armées consulaires les menacèrent de leur supériorité; après une bataille, les Èques désespérés se dispersèrent. Chaque contingent regagna sa ville pour la défendre : il y en avait quarante et une. Leur pays s'étendait des environs du mont Velino (Albe même était èque [460]), peut-être même des environs de Rieti jusque vers Preneste, Tibur et les Herniques. La plupart de ces quarante et une villes avaient des murs cyclopéens, comme l'attestent encore les emplacemens qu'elles occupaient, mais dont les noms ne nous sont pas parvenus; elles furent prises les unes après les autres

459 Je pense que cela résulte clairement des paroles de Tite-Live, liv. IX, c. 45 : *tentationem esse ut incusso terrore belli Romanos se fieri paterentur*, etc. Nous démontrerons plus tard qu'en effet les Èques devinrent citoyens.

460 Tite-Live, X, 1. *Conf.* IV, 57, où l'on fait mention d'un *castellum* au bord du lac Fucin. Dans la continuelle confusion qui règne parmi ces peuples, il importe peu qu'il soit appelé volsque.

en cinquante jours, et presque toutes furent brûlées et détruites [461]. Ce fut à cette époque, sans doute, que les villes qui, selon Varron, étaient habitées par les anciens Aborigènes, disparurent du sol [462]. Si l'on peut ajouter foi au triomphe de Sulpicius, la soumission des Èques fut accomplie plus d'un mois avant son retour du Samnium [463]. Selon Tite-Live, leur sort détermina les Marses, les Marrucins, les Péliguiens et les Frentanes, à conclure un traité avec Rome, et si l'on pouvait regarder l'expression de Diodore comme réfléchie [464], ce fut de la part de Rome un traité de protection; il serait difficile d'admettre qu'il y eut égalité.

Le plus ancien de tous les documens romains appartient sans doute à cette époque de la seconde guerre samnite, où la fidélité des sujets de Rome fut mise à une épreuve à laquelle elle ne résista pas toujours. C'est un sénatus-consulte rédigé sur la proposition du préteur L. Cornelius. Ce L. Cornelius, fils de Cneus, est assurément le même que L. Cornelius Barbatus, *engendré par Gnævos*, et dont le cercueil est l'un des plus vénérables monumens de l'ancienne Rome. L'inscription dit formellement qu'il fut préteur [465]. Le sénatus-consulte donne l'assurance aux Tiburtins que leur justification en réponse aux accusations d'infidélité portées contre eux est acceptée comme bonne et valable, et que le sénat n'a jamais ajouté foi à ces accusations, « parce que nous savions, y est-il dit, que nous n'avions point mérité cette défection, parce qu'elle n'eût pas été digne de

461 L'exacte conformité de Diodore pour cette indication donne du poids à ses divergences; car on voit qu'en effet il copie fidèlement ses récits dans les Annales, bien qu'il ne soit pas toujours exempt d'erreur.

462 Denys, I, 14.

463 Sempronius triompha. VII *Kal. Oct.*; Sulpicius, *Kal. Nov.*

464 ὁ δῆμος Ρ. πρὸς — (αὐτοὺς) — συμμαχίαν ἐποιήσατο. Diodore, XX, 101.

465 Au seizième siècle, lorsqu'on ne connaissait pas encore ce tombeau, qui ne fut trouvé que deux cents ans plus tard, on s'appuyait du nom des sénateurs cités comme témoins de la rédaction, pour assigner à ce sénatus-consulte une époque beaucoup plus ancienne; on voulait qu'il eût suivi presque immédiatement la prise de Rome par les Gaulois; mais alors il n'y avait pas encore de préteur.

vous, et que d'ailleurs elle n'eût pas été utile à votre cité. Le sénat a entendu vos discours, et nous croyons plus fermement encore qu'auparavant que vous n'avez point péché. Et comme vous vous êtes justifiés de ce reproche devant le sénat, nous pensons et vous devez croire que vous serez aussi sans faute aux yeux du peuple romain [466]. »

Les Tiburtins ne peuvent avoir été accusés d'autre faute envers le peuple romain, que d'une intelligence avec ses ennemis. Cela se rapporte peut-être à 426 (431) ou 434 (439). Toutefois, comme les Èques étaient limitrophes du territoire de Tibur, il y a une plus forte

[466] Comme la collection de Gruter n'est pas entre les mains de tout le monde, je transcris ici le sénatus-consulte tout entier, tel qu'il le donne page 449, en supprimant toutefois les abréviations et sans garantir toutes les leçons. Je croirais par exemple que pour L. Postumius il devrait y avoir *L.* et non *S. F* etc. *L. Cornelius Cn. F. Prætor Senatum consuluit a. d. III. Nonas Maias sub æde Kastorus : scribendo adfuerunt A. Manlius A. F. Sex. Julius, L. Postumius S. F. Quod Teiburtes verba facerunt, quibusque de rebus vos purgavistis, ea senatus animum advortit ita utei æquom fuit : nosque ea ita audiveramus ut vos deixsistis vobeis nontiata esse : ea nos animum nostrum non indoucebamus ita facta esse propter ea quod scibamus ea vos merito nostro facere non potuisse : neque vos dignos esse, quei ea faceretis, neque id vobeis, neque rei poplicæ vostræ oitile esse facere : et postquam vostra verba senatus audivit, tanto magis animum nostrum indoucimus, ita utei ante arbitrabamur de eieis rebus af vobeis peccatum non esse. Quonque de eieis rebus Senatuei purgatei estis, credimus vosque animum vostrum indoucere oportet, item vos populo Romano purgatos fore.* La table d'airain qui contient ce sénatus-consulte fut découverte dans le seizième siècle à Tivoli près de la cathédrale, à l'endroit où était le temple d'Hercule et sa bibliothèque. Vers le milieu du dix-huitième siècle encore, Ficoroni la vit dans la bibliothèque Barberini, qui était riche en antiquités. Maintenant elle n'y est plus, c'est ce qu'on m'a assuré en réponse à toutes mes investigations. Je présume que les pillages qui firent perdre tant d'objets d'art et d'antiquité à la maison Barberini, peu après le temps où vivait Ficoroni, auront atteint aussi ce monument, dont on connaissait alors tout le prix. Garatoni, qui fut secrétaire de cette maison princière pendant presque tout le temps que dura le règne de Pie VI, ne cite pas ce sénatus-consulte, ce que cependant il eût été amené à faire s'il se fût trouvé sous ses yeux. Malheureusement ce précieux reste de l'antiquité a totalement disparu. Je l'ai vainement cherché dans toutes les collections d'Italie qui peuvent s'être enrichies de celle de Barberini, et je n'ai rencontré personne qui sût même par ouï-dire ce qu'il est devenu. Le sénatus-consulte sur les honneurs décernés à Germanicus a disparu de même : heureusement que M. Fea en a pris une empreinte en plâtre. Gruter répète, d'après Fulvius Ursinus, que l'écriture du sénatus-consulte relatif aux Tiburtins, était de la plus haute antiquité. Aujourd'hui on pourrait en parler avec beaucoup plus de certitude qu'on ne le faisait alors. Une copie plus récente peut, comme celle de l'inscription de Duilius, avoir autant d'authenticité qu'un original. — Puissent d'autres savans se mettre à la recherche de cette table d'airain !

vraisemblance en faveur de la supposition qu'on accusa les Tiburtins avant la guerre des Èques et après la soumission des Herniques. Le consulat de L. Scipion en 448 (454) est un argument de plus.

La dignité, les égards, la fidélité envers une ville fidèle, sont les principaux caractères de ce document. Ce mérite est, je crois, de nature à réconcilier avec les Romains de cette époque le lecteur impartial; il peut les absoudre de plus d'un reproche. J'en excepte toujours la rupture de la paix de Caudium, que rien n'excuse : sans cette déloyauté, il ne faudrait jamais oublier que, dans cette lutte pour la souveraineté, il y allait de l'existence même de Rome. La Providence avait destiné les Romains à donner à l'Italie une nouvelle face : les Samnites seuls résistaient, parce qu'eux aussi en eussent été capables. Et si les Romains ont pesé durement sur les peuples qui les arrêtaient dans l'accomplissement de leurs destinées, ou les mettaient en danger, ils ne faisaient, en cela, qu'obéir à la nécessité.

Dans la guerre contre les Èques on gagna d'autant plus de terrains communaux, que leurs nombreuses villes avaient été prises de vive force. Aussi, quand on résolut d'envoyer à Albe, sur les bords du lac Fucin, une colonie pour tenir en respect les Èques et les Marses, il se trouva un territoire assez vaste pour l'assigner à six mille colons, 444 (450). Albe était une ville cyclopéenne, et on la regardait comme l'une des places les plus fortes de l'Italie. Dans la même année, on établit à Sora une nouvelle colonie de quatre mille hommes; trois [467] ou quatre [468] ans plus tard, Carseoli, dans le pays des Èques, fut fondée avec quatre mille citoyens pour colons. Cette forteresse était, ainsi qu'Albe, située sur le chemin qui fut, depuis, la voie Valérienne; comme la plupart des voies romaines, elle était grande route avant d'être

[467] Velléjus, I, 14.
[468] Tite-Live, X, 13.

construite avec art ; elle conduisait de Tibur, à travers la vallée de l'Anio, vers Carseoli, puis à Albe, et de là, à travers le pays des Marses, à l'embouchure du Tronto. Ces établissemens rendaient la domination romaine inébranlable, et le désespoir que les Èques en conçurent les poussa deux fois à une révolte qui fut bientôt réprimée, 445 et 446 (451 et 452). Dans la première année, un même intérêt avait attaché les Marses à leur cause [469] : cette fois, les nouveaux citoyens d'Albe se suffirent à eux-mêmes pour repousser cette violente attaque. Les Marses n'étaient pas plus capables que les Èques de résister aux armées romaines. Ils furent battus, et trois villes, Milionia, Plestina et Fresilia, furent prises ; puis une nouvelle alliance leur fut accordée sur leurs prières, et bien certainement ils reconnurent la suprématie de Rome, puisque, par forme de punition, ils furent obligés de céder une partie de leur territoire. L'accession des Marses était tellement le résultat immédiat d'une communauté d'intérêt avec les Èques, que leurs alliés ne paraissent avoir pris aucune part à la guerre, et qu'en la même année les Vestins sollicitèrent et obtinrent l'alliance de Rome. Deux ans après, les Picentins firent de même [470].

Ces défaites réitérées ne pouvaient manquer d'abaisser beaucoup la nation des Èques ; mais quand on nous dit qu'elle fut presque détruite, il ne faut pas prendre l'expression aussi rigoureusement que s'il s'agissait, par exemple, de la destruction soufferte par les Épirotes[471]. Les Eques étaient un peuple nombreux ; le peu de durée des dernières séditions ne permettait pas une grande effusion de sang. Il faut qu'il soit resté debout une grande population, et qu'elle se soit accrue autant que le com-

[469] Carseoli n'était pas encore fondée : probablement on en avait déjà décrété l'établissement. Dans tous les cas cette ville n'était pas dans le pays des Marses (Tite-Live, X, 3), mais au cœur du pays des Èques.

[470] Tite-Live, X, 3, 10.

[471] *Nomen Æquorum prope ad internecionem deletum*. Tite-Live, IX, 45.

portaient les limites du territoire. Cicéron dit que les Èques obtinrent le droit de bourgeoisie[472] : lui-même était Volsque ; il paraît avoir eu quelque connaissance de l'histoire de son peuple et de celle des Èques, liés à ce peuple de rapports de parenté ; il paraît avoir su des détails sur des grands hommes qui leur appartenaient[473]. Il est impossible qu'il se trompe dans cette assertion. Si, dans le recensement des peuples italiques au temps de la grande guerre cisalpine, on ne cite pas plus les Èques que les Volsques, c'est précisément parce qu'ils étaient citoyens romains. Ils le devinrent complètement après cette guerre : peut-être après la fondation des deux colonies, qui ne permettaient plus qu'à des insensés la tentative de secouer le joug, ce droit de bourgeoisie fut-il élevé à celui des Quirites, et par conséquent dès 443 (449). En effet, en 447, P. Sempronius et P. Sulpicius, les mêmes qui avaient soumis cette nation en 443 (449), formèrent les deux nouvelles tribus Terentina et Aniensis, qui ne renfermaient sans doute pas d'autres citoyens que les Èques. La première n'était pas éloignée des Arpinates et des Atinates[474], et la situation de la région où était la seconde, est assez marquée par son nom : c'était vers l'Anio supérieur ; car vers la partie inférieure de cette rivière tout était latin ou divisé en régions depuis long-temps. Il résulte, de ce qu'on leur donna deux tribus, qu'ils étaient encore fort nombreux ; car les Samnites, dans la suite, n'en eurent pas davantage.

En 444 (450), on conféra le droit de cité sans suffrage aux Arpinates et aux Trébulans, qui habitaient la frontière samnite, entre Casilinum et Caudium[475].

Les Lucains avaient à peine recouvré leur indépendance, qu'ils reprirent le cours de leurs hostilités contre Tarente, qui n'avait point encore fait la paix avec les Ro-

[472] Cicéron, *de off.*, I, 11 (35).
[473] *De re publ.*, III, 4 (7).
[474] Cela résulte de ce que dit Cicéron, *pro Plancio*, 16 (39).
[475] Tite-Live, X, 1.

mains. Ceux-ci, de leur position en Apulie, menaçaient sinon les murailles de cette ville, du moins son territoire[476]. Privés de l'assistauce des Samnites, les Tarentins en revinrent à leur ancien système, celui de prendre à leur solde un prince étranger avec son armée[477]. Quoique tout fût changé en Grèce, ils tournaient toujours leurs regards vers Sparte, leur métropole (450). Depuis que la courageuse entreprise d'Agis avait eu une si malheureuse issue, Sparte était hors d'état de fournir des secours; elle ne subsistait plus que par la faiblesse de ses voisins. Néanmoins, dans l'intervalle qui s'écoula depuis la bataille de Mantinée jusqu'au dernier Agis, leurs conquêtes rétrécirent les limites de la Laconie à ce que nous les voyons dans la suite. A l'intérieur, Sparte était en proie à l'inconvénient d'institutions dont l'immobilité ne pouvait régénérer l'esprit du peuple. Cet état ne le cède en rien, par ses funestes conséquences, à l'absence de formes et d'institutions déterminées, et même il est pire; car la lettre morte de la loi règne, sous une apparence de justice, avec tout son orgueil et sa dureté; les plus nobles mouvemens de l'esprit et du cœur sont précisément les plus comprimés : au contraire, quand le lien social est relâché, ils ont du moins la faculté de se développer. Rome ne pouvait imprimer un caractère éternel à ses mœurs et à ses lois : ce caractère n'appartient pas aux choses humaines; mais elle les rajeunissait de siècle en siècle, ajoutant toujours à ce qui existait ce qu'exigeait le besoin du temps. Quand on eut abandonné ce soin, quand toute tentative de raviver des choses éteintes eût été infructueuse ou insensée, alors les mœurs survécurent dans les sentimens du graud nombre et dans

[476] *Ταραντῖνοι πόλεμον ἔχοντες πρὸς Λευκανοὺς καὶ Ῥωμαίους.* Diodore, XX, 104.

[477] Pour ceux qui savent comprendre l'histoire, en portant sur elle un coup d'œil juste, il suffira de la circonstance de cet eppel à l'étranger, tandis qu'on s'en était passé pendant toute la guerre samnite, pour se conveincre que ce qui a été dit dans cette histoire sur les rapports entre les Terentins et les Lucains, ne se borne pas à de veines subtilités fondées sur des données insuffisentes.

les actions de quelques-uns. A Sparte, on n'avait pas changé une seule disposition des lois; on les regardait en quelque sorte comme une révélation divine : les formes extérieures, les repas communs et l'éducation étaient ce qu'ils avaient été des siècles auparavant; mais la richesse et l'usure, profitant des lacunes de cette législation, s'étaient glissées dans la société. Nulle part ne se faisait sentir plus péniblement la division de la nation : d'une part, quelques maisons d'une excessive opulence; de l'autre, une multitude plongée dans la dernière misère, sans qu'il existât de classe moyenne pour les rapprocher. L'interdiction de l'or et de l'argent monnayés avait, dans l'esprit de Lycurgue, le but de combattre l'avarice; mais elle avait eu pour effet d'empêcher précisément qu'on n'en réprimât l'abus par des dispositions de lois, et l'on mettait une vanité pharisienne à les conserver dans leur sainteté. Plus étroit était le cercle des occupations légales, plus le vice montrait d'âpreté. La littérature, les sciences, qui faisaient la consolation des autres nations déchues, et qui en protégeaient les mœurs, étaient restées bannies de Sparte. Les Spartiates, des Héraclides même, cherchaient à la cour de Macédoine à s'enrichir par des moyens honteux, et se livraient chez l'étranger à des voluptés sans frein. Tel était Cléonyme, petit-fils du roi Cléombrote, tué à la bataille de Leuctres, et grand-père du dernier roi de Sparte, Cléomène. Aigri par la juste sentence qui avait adjugé le trône à son neveu Areus, il troublait le repos de son pays par son ambition, et les éphores accordèrent facilement ce que demandaient les Tarentins, qui désiraient qu'il levât une armée et les allât secourir. Plus la Grèce dégénérait, plus le besoin s'y faisait sentir, et plus aussi il était aisé d'y lever des troupes. Celui qui, de l'incendie de sa ville natale, n'avait sauvé que sa vie, se joignait, sous les mêmes drapeaux, au soldat dont les mains étaient teintes encore du sang de ses concitoyens, et souvent aussi du sang du chef sous lequel il avait commis ces meurtres. Les

vaisseaux de Tarente amenèrent en Italie Cléonyme avec 5000 hommes d'infanterie et 2000 cavaliers. Parmi les recrues qu'il y fit en pareil nombre, il y eut sans doute beaucoup de Samnites; car ils aimaient le service mercenaire[478]. Les milices de Tarente, au nombre de 20,000 hommes de pied et 2000 cavaliers, se rangèrent aussi sous les ordres du généralissime : l'accession des Salentins et de la plus grande partie des Grecs d'Italie, augmenta encore beaucoup cette armée. Les Lucains demandèrent et obtinrent la paix; le général grec, qui prétendait être venu en protecteur des Grecs, les somma de marcher avec lui contre Métaponte, toujours riche et toujours indépendante de Tarente. Cette ville fut obligée d'ouvrir ses portes; Cléonyme y prit six cents talens, et sous le titre d'otages, il emmena deux cents jeunes filles, qui devaient assouvir son penchant à la volupté.

Le but pour lequel l'avait appelé Tarente, était atteint. En supposant qu'une armée grecque, unie aux Samnites, eût pu donner à la guerre une autre tournure, ce n'était plus le moment de rien entreprendre contre Rome, une fois que les Samnites s'étaient soumis à une paix malheureuse : car il était impossible d'en prévoir les événemens, et d'un autre côté, ce général sans foi aurait pu abandonner brusquement ses alliés, ou même s'emparer de la tyrannie. Cléonyme ne devait être guère disposé à combattre Rome; il était attiré par les prières de Siciliens exilés, qui le suppliaient de délivrer leur île de la domination d'Agathocle; mais ils ne lui eussent pas donné, en Cléonyme, un tyran moins méchant et moins méprisable. Tarente réussit donc à le faire partir, et ce fut sans doute à prix d'argent : on le fit passer à Corcyre; île magnifique, qui depuis long-temps semblait expier les forfaits du temps de sa grandeur : elle était faible alors; il s'en empara sans difficulté, en fit sa place d'armes et l'épuisa.

[478] Le véritable nom de ces mercenaires, celui qu'on employait sans mauvaise intention, était *latrones*.

Tarente ne fut pas long-temps sans se défaire de cette dangereuse alliance, en vertu de laquelle Cléonyme pouvait toujours revenir. L'année 445 (451) est sans doute celle où la paix fut conclue avec Rome. Une condition du traité stipulait que les vaisseaux de guerre romains ne navigueraient pas au nord du promontoire lacinien[479] : cette condition démontre à elle seule que Tarente avait complètement réservé son indépendance. Il a pu exister de plus anciens traités entre les deux États ; car, depuis long-temps sans doute, les relations de Rome étaient beaucoup plus étendues que ne le croit Tite-Live : seulement les traités antérieurs auront été annulés par la guerre ; on ne pouvait plus les invoquer. Mais ce qui prouve qu'à l'époque où la grande guerre éclata entre Rome et Tarente, il en existait un pareil, et qu'il durait depuis long-temps, c'est que dans la troisième guerre samnite les Tarentins furent tout-à-fait neutres.

Les Salentins, qui avaient, comme Tarente, abandonné l'alliance de Cléonyme, ont sans doute recherché la protection des Romains vers la même époque. En effet, lorsque Cléonyme revint avec sa flotte et son armée sur la côte des Messapiens, lorsqu'il prit Thuries et qu'il en emmena les habitans en esclavage, 445 (451), on vit accourir le consul M. Emilius ou le dictateur C. Junius, et il rendit aux Salentins leur ville abandonnée par les aventuriers grecs. Il paraît que Cléonyme n'attendit pas les Romains, et qu'il n'avait pas le courage de rien entreprendre de grand ; il se contenta d'avoir pillé ces riches contrées, qui ne s'attendaient pas à cette incursion. Il entra ensuite dans les lagunes par la Brenta, et dévasta le pays de Padoue ; mais les citoyens de cette ville firent payer cher aux Grecs le butin qu'ils leur avaient pris : attaquées par les gondoles, une grande partie des galères fut attirée sur des bas-fonds, et tomba au pouvoir des Vénètes. Le récit de Diodore sur les événemens de Trio-

479 Appien, *Samn.*, pag. 56, *Schw.*

pium[480], fait perdre vingt voiles à la flotte dans une tempête, et bien certainement ce récit s'applique à cette expédition, que personne ne devait mieux connaître que Tite-Live. Il est évident que Cléonyme revint à Corcyre après avoir essuyé de grandes pertes, et que tous ses projets s'évanouirent. Il ne put même tenir dans cette île, et deux ans après elle tomba au pouvoir d'Agathocle. Cléonyme retourna à Sparte, où il vécut long-temps accablé par un déshonneur de famille; enfin, dans un âge avancé il reparaît dans l'histoire comme traître à sa patrie, comme ayant égaré et perdu Pyrrhus.

Les guerres étrusques jusqu'au commencement de la troisième guerre samnite.

La paix observée envers les Étrusques depuis la prise de la ville par les Gaulois, doit d'autant plus étonner que jusqu'à cette époque les deux nations avaient combattu l'une contre l'autre avec une ardeur et un acharnement qui n'avaient pas d'exemple dans les guerres du Latium. Pendant les cinquante ans qui suivirent l'expulsion des rois, ce furent les guerres étrusques qui compromirent le plus l'existence de Rome. La destruction d'une des grandes villes étrusques et la conquête de tout son territoire, et Capoue séparée de la ligue dont elle faisait partie, eussent été des provocations suffisantes, même pour une nation pacifique, et l'Étrurie ne l'était pas; elle ne devait laisser perdre aucune occasion de reprendre ce qu'elle avait perdu. Ses plaies étaient encore saignantes, quand la chute et l'affaiblissement de Rome ouvrirent à ses ennemis les plus grandes espérances, et cependant il n'est fait mention d'aucune autre tentative que de l'attaque de Sutrium et de Nepet quatre ans après la prise de Rome, et cette guerre est conduite si mollement, que

[480] XX, 165.

l'on n'y peut reconnaître que l'entreprise d'une seule ville voisine, c'est-à-dire de Volsinies. Les Romains ne répètent pas non plus contre cette ville les campagnes qui offraient si peu de difficultés avant leur désastre; ce n'est qu'à la fin du quatrième siècle qu'il s'élève une guerre contre la seule Tarquinies : je ne compte pas les Falisques, car ils étaient des Èques. En supposant que ces deux villes, Tarquinies et Faléries, fussent liées par des trèves consciencieusement observées, et que les Romains, s'estimant heureux de la neutralité des Étrusques, fussent occupés ailleurs, il n'en demeurera pas moins exact que presque toutes les villes étrusques étaient libres de saisir l'occasion favorable, et ne le firent jamais. Un système oligarchique, il est vrai, affaiblissait les facultés guerrières de l'Étrurie, et des fautes commises dans le gouvernement de Volsinies, renversèrent l'état social de cette ville et la livrèrent aux esclaves. Mais ce n'est pas dans ces causes qu'est la solution de l'énigme ; on la trouverait plutôt dans la crainte des Gaulois et dans les malheurs que cette nation répandit sur le pays. La frontière septentrionale, depuis la mer aux sources du Tibre, pouvait être impénétrable; mais le chemin par lequel les Senones vinrent à Clusium et à Rome, et qui les conduisit plus d'une fois dans le Latium, aboutissait à une frontière étendue et découverte. Ce danger toujours renouvelé quand une émigration gauloise arrivait près de l'Apennin, aura déterminé les villes menacées à traiter avec Rome, ou à demeurer tacitement sur un pied de paix; car leurs forces devaient être très-épuisées. Les Romains y trouvaient le double avantage de pouvoir diriger leurs forces vers le sud de l'Italie, et de voir s'élever un boulevard entre eux et les Gaulois. Pendant ce temps, les champs cisalpins énervaient les Gaulois, qui perdaient leur ardeur guerrière, comme plus tard s'évanouit, en moins de quarante ans, la valeur des Goths. Ils s'habituèrent à préférer les riches produits que le sol accorde même à la paresse, au butin qu'il fallait obtenir

au prix du sang. Les Étrusques, au contraire, devenaient plus habiles et s'aguerrissaient. On pouvait conclure une paix avec les Gaulois : l'exemple de Rome le prouvait. Après la bataille de Lautulæ, les Étrusques commencèrent à croire que pour eux aussi l'occasion était venue de reprendre leur limite du Tibre, ou bien, si les conséquences de cette bataille ne répondirent pas aux espérances qu'on en avait conçues, ils comprirent que la chute des Samnites compromettrait leur propre indépendance.

On a vu plus tard d'autres peuples prendre part à la lutte, lorsque les Étrusques eurent eux-mêmes déposé les armes. Ceux-ci commirent la même faute ; quand ils se déclarèrent, les Samnites déjà ne pouvaient plus tenir. Ils entreprirent beaucoup trop tard une guerre à laquelle ils étaient sans doute déjà provoqués depuis long-temps; elle avait été résolue en assemblée générale de toutes les villes, et les préparatifs en étaient faits depuis 436 (442). A Rome, l'on savait si bien que les hostilités étaient inévitables, que C. Junius Bubulcus fut nommé dictateur, et reçut le serment militaire de tous les hommes en état de porter les armes, depuis dix-sept ans jusqu'à quarante-cinq. Tous les peuples d'Étrurie avaient réuni leurs efforts, excepté les Aretins ; mais ils se déclarèrent dans la suite, car ils conclurent une paix en 438 (444). A cette exception nous ajouterons aussi Cære ; car elle dépendait entièrement de Rome. Les Falisques ne prirent point de part à la guerre [481]. Les Tarquiniens, depuis la prise de Veïes, étaient les ennemis qui haïssaient le plus Rome. En 399 (404), ils avaient conclu une trêve de quarante ans, et si, dès 436 (442), ils ont repris les armes en même temps que les autres Étrusques, ils se sont rendus

[481] Autrement on nous dirait sans doute qu'ils ont demandé la paix ; car Tite-Live ne les comprend pas dans le nombre des villes qu'il ne nomme pas une à une : il distinguait entre les deux nations (*Faliscos quoque arma Tuscis junxisse*, X, 45). Dans la seconde guerre étrusque, ils étaient si étroitement liés à Rome, que les bagages romains restèrent à Faleries, qui reçut garnison ; plus tard, 453 (459), on dit que les Falisques étaient depuis beaucoup d'années les amis du peuple romain.

parjures, à moins que l'on n'ait compté encore par années cycliques [482]; supposition d'autant plus vraisemblable qu'ils avaient laissé passer des occasions plus favorables d'entreprendre quelque chose à eux seuls: l'espérance d'être soutenus par le reste de la nation, a pu les déterminer à attendre encore quelques années après le moment où le bénéfice du temps leur eût donné le droit de satisfaire leur passion.

Le territoire romain était protégé, d'une part contre Volsinies, de l'autre contre Faléries, par deux colonies du droit latin. Sutrium, sur le chemin qui fut depuis la voie Aurélienne, et Nepet, sur celui qui devint la voie Flaminia. Toutes les forces combinées des Étrusques marchèrent sur Sutrium, 438 (444); mais l'armée du consul Q. Emilius protégea ou dégagea ce fort. Il est surprenant que, dans cette campagne et dans la suivante, une seule armée consulaire qui, réunie aux alliés, faisait à peine 20,000 hommes, ait suffi contre les forces de toute l'Étrurie. Nous en croirons Tite-Live, qui dit que les Étrusques l'emportaient par le nombre et les Romains par la valeur. Cependant les Étrusques déployèrent la constance de soldats d'élite habitués à la guerre. Dès le lever du soleil, ils offrirent la bataille aux Romains; le consul permit aux siens de manger avant de sortir. Les armées furent long-temps en présence; on hésitait à engager la bataille: dans l'après-midi seulement les Étrusques firent retentir le cri de guerre. On se battit avec une égale obstination. Les Romains chargèrent un ennemi supérieur en nombre, et le soir, quand la réserve vint les relever, ranimer le combat, et fondre sur les Étrusques fatigués, la victoire

482 J'ai dit plus haut pourquoi je passais l'année 422 sans lui attribuer de consuls (on n'a pas trouvé cette remarque de Niebuhr), comme le fait Dodwell: à proprement parler, il ne s'est pas écoulé trente-huit ans depuis le milieu de 404 à pareille époque de 442, mais environ trente sept et demi. Je fais remarquer à cette occasion que les quarante années pour lesquelles on stipulait ordinairement des trêves avec les Étrusques, font, comme années cycliques, précisément le tiers de cent années de douze mois.

demeura indécise. Chacune des deux armées se retira dans son camp, aucune ne se sentit assez forte pour désirer une seconde bataille. Les Étrusques avaient plus de morts, les Romains plus de blessures graves, ou même mortelles ; circonstance remarquable, parce qu'elle peut faire apprécier la différence des armes.

Ce qui vient à l'appui de ce récit, c'est que Tite-Live ne parle point d'un triomphe du consul. Il est donc étonnant d'en trouver un dans les Fastes ; leur rédacteur aura été trompé par des inventions dues à l'orgueil de famille : on est disposé à le croire, quand on réfléchit aux circonstances qui accompagnèrent l'ouverture de la campagne suivante, 439 (445). Les Étrusques assiégèrent Sutrium, et Fabius, qui conduisait une armée sans doute beaucoup plus faible [483], suivait prudemment les détours des collines pour éviter le combat. Confians en leur supériorité, les Étrusques coururent l'attaquer ; il concentra ses troupes sur les hauteurs, où un sol jonché de pierres offrait assez de projectiles et dispensait de l'emploi des armes contre un ennemi qui s'avançait aussi imprudemment. Lorsque l'habile usage que le consul sut faire de cet avantage, eut arrêté les Étrusques et jeté la confusion dans leurs rangs, une charge générale, le glaive en main, les précipita de la hauteur qu'ils avaient à moitié gravie, et la cavalerie romaine coupa le chemin du camp aux fuyards. Ce camp tomba au pouvoir du vainqueur avec un riche butin : trente-huit drapeaux furent pris, et beaucoup de milliers d'Étrusques tués ou faits prisonniers.

Quelle que puisse être l'exagération de ce récit, il est manifeste qu'il n'a point le caractère de l'invention, et cependant Diodore ne parle pas de la bataille ; il dit que Fabius dégagea Sutrium, en y arrivant par une autre

[483] *Ut loco paucitatem suorum adjuvaret : — Etrusci — multitudinis suæ — immemores.* Tite-Live, IX, 35. *Τῶν Τυῤῥήνων πολλοῖς πλήθεσιν συνδραμόντων 'πὶ τὸ Σίτριον.* Diodore, XX, 35.

route [484]. Cette entreprise était audacieuse jusqu'à la témérité, et le sénat, qui en redoutait le résultat, n'épargna rien pour l'empêcher. L'Étrurie romaine et l'Étrurie indépendante étaient séparées par les montagnes de Viterbe, qu'on appelait la forêt Ciminienne. On conçoit aisément qu'elle ait été abandonnée à la nature comme rempart commun des deux peuples; elle sera devenue impénétrable, comme la limite militaire de la Croatie : le défaut d'entretien des chemins et l'épaisseur des bois sont, pour une armée battue, des causes infaillibles de destruction. Mais quand Tite-Live nous dit qu'avant l'expédition de Fabius personne n'avait franchi cette forêt, que les marchands même n'y passaient pas, et que nul ne pouvait concevoir qu'on l'eût traversée [485], c'est encore une des aberrations de cette vive imagination qui se plaisait à embellir le tableau des événemens de l'histoire. Il eût fallu pour cela que cette limite s'étendît sur toute l'Étrurie méridionale, et qu'il ne fût pas possible d'y arriver par une autre route, comme par exemple celle de Faléries. Mais quatre-vingts ans auparavant, des armées romaines avaient envahi le territoire de Volsinies; donc elles avaient passé la forêt Ciminienne. A une époque plus ancienne, les marchands romains fréquentaient la foire du temple de Voltumna; sans doute, il est vraisemblable que la forêt ne s'épaissit que plus tard, quand la frontière fut bien fixée, et la foire dont il s'agit pouvait avoir cessé. Toutefois, comment supposer qu'il n'y eût aucunes relations entre l'Étrurie, Rome et le Latium; qu'il n'y en eût pas même d'immédiates entre l'Étrurie et les Falisques? il devait exister des chemins praticables aux bêtes de somme. Les

[484] XX, 35, *NB.*

[485] Il compare l'épaisseur de cette forêt à celle des forêts de la Germanie, qui, peu avant le moment où il écrivait, étaient redoutables aux Romains. Ce passage fixe l'époque où il rédigea le 9e livre. Ce fut après les campagnes de Drusus, qui seules purent dissiper les terreurs inspirées par les forêts de la Germanie : ces terreurs revinrent plus fortes encore après la défaite de Varus. Tite Live avait alors plus de cinquante ans, et quand Denys publia son ouvrage, il n'avait encore rien écrit.

Étrusques ne purent arriver devant Sutrium qu'en passant les montagnes, et Fabius lui-même envoya ses bagages en avant : il n'était donc pas nécessaire de frayer d'abord une route. Or, quand il y a des chemins, il existe un commerce. Ce qui frappait, c'était la témérité de laisser, au-delà de la forêt, une armée qui, par suite d'une bataille perdue, pouvait être détruite entièrement. Dans la suite des récits de Tite-Live, les Étrusques reviennent devant Sutrium, et Fabius repasse encore sans obstacle cette terrible montagne, pour les forcer à lever le siége ; en sorte que dans cette supposition il aurait eu la témérité d'exposer l'armée pour ne faire qu'une simple excursion. Il livre un combat que, d'après ses propres indications, d'autres auteurs placent près de Pérouse. Ces circonstances prouvent que la narration de Diodore, quoique dépourvue de détails, est la véritable, tandis que celle de Tite-Live est la répétition des mêmes événemens : ce qui ne doit pas étonner, car il avait combiné et réuni des versions toutes divergentes.

Le récit de Tite-Live suppose aussi la présence d'une armée étrusque sur le versant romain [486] de la montagne. Après une bataille comme celle qu'il vient de décrire, le vainqueur l'eût contrainte à une retraite complète, malgré la difficulté des lieux, et il lui devenait aisé de porter les maux de la guerre en pays ennemi. Il en était autrement si cette victoire n'était qu'un avantage partiel sur un corps avancé, et si l'armée étrusque ne leva point pour cela le siége de Sutrium. A supposer que l'on ne pût attaquer des forces supérieures dans leurs retranchemens, Fabius aura voulu dégager la place en opérant une diversion. La conscience de son mérite l'affranchissait des entraves d'une prudence excessive. Depuis un temps immémorial, Rome se faisait une loi de cette prudence, parce qu'elle la préservait de grandes

[486] Il y a en marge du manuscrit un *NB*. Le passage que Niebuhr voulait citer est probablement liv. IX, 37 : *quantus non unquam antea exercitus ad Sutrium venit.*

calamités, et parce qu'il fallait bien qu'elle confiât quelquefois ses destinées à des généraux médiocres.

Après la bataille, il garda sa position vis-à-vis des Étrusques, et il paraît avoir informé le sénat de son plan; la création d'une armée de réserve devenait nécessaire : en effet, les ennemis, se souciant peu de la dévastation de leur pays, auraient pu marcher contre Rome. Sur ces entrefaites, Fabius fit avertir son frère, qui savait la langue étrusque, et qui, sous un déguisement, pénétra chez les Ombriens, pour sonder leurs dispositions et pour traiter avec ceux qu'il trouverait hostiles aux Étrusques. Mais cet émissaire les vit tous si mal disposés, qu'il ne se fit connaître nulle part jusqu'à son arrivée chez les Camertins. Leur sénat conclut avec lui un traité qui fut très-avantageux à leur nation, et qui subsista jusqu'à ce que tous les peuples d'Italie eussent obtenu le droit de cité [487]. Cependant ils ne s'engagèrent à donner du secours que pour le cas où les Romains pénétreraient jusque dans leurs contrées.

Il faut que pendant ce temps le sénat ait interdit à Fabius l'exécution de son plan, et que celui-ci ait refusé d'y renoncer; l'envoi de cinq lieutenans accompagnés de deux tribuns du peuple, pour le forcer à l'obéissance, est quelque chose de si extraordinaire, qu'il faut bien en conclure qu'on avait d'abord employé des moyens plus doux. La mission des tribuns ne pouvait avoir d'autre objet que de l'arrêter; mais avant l'arrivée de cette ambassade, l'entreprise défendue était commencée : il n'était plus temps. À la première veille, Fabius fit partir tous les bagages : ils furent suivis de l'infanterie; après le lever du soleil, il conduisit en personne la cavalerie contre le camp ennemi, comme pour faire une reconnaissance; vers le soir, il revint sur ses pas, et avant l'obscurité il regagna ceux qui avaient pris les devans. Au point du jour, l'armée vit s'étendre sous

[487] Cicéron, *pro Balbo*, 20 (46).

ses regards les riches campagnes de l'Étrurie épargnées depuis bien des années, et dans lesquelles personne ne s'attendait à une invasion aussi brusque. Le butin fut immense [488]. En vain les nobles, qui avaient formé des troupes de campagnards, voulurent mettre un terme à la dévastation; ils furent repoussés et dispersés avec perte. Il se réunit près de Pérouse une armée régulière, levée non-seulement dans les villes des Étrusques, mais encore chez les Ombriens. On ne dit pas que celle qui assiégeait Sutrium ait fait aucun mouvement ni sur les derrières de Fabius, ni du côté de Rome, et comme il suffisait des troupes d'une seule cité pour continuer le blocus d'une ville peu importante, on peut admettre que la plus forte partie de cette armée se rendit aussi à Pérouse. Quelques Annales sont d'accord avec Diodore, qui place en ce lieu la bataille décisive, entre autres celles que Tite-Live avait sous les yeux. Il serait difficile néanmoins de prendre ses expressions à la lettre, comme si de la narration de la bataille de Sutrium, où serait revenu Fabius, on pouvait faire celle de la bataille de Pérouse, en y adaptant le récit des auteurs qui n'admettent pas celle de Sutrium [489]. Ces détails paraissent tellement fabuleux, qu'on voudrait à peine les répéter, lors même qu'ils seraient formellement rapportés à la bataille de Pérouse; celle-ci est assurément un des événemens les plus décisifs de l'histoire du monde. Dans le même temps, une armée de Rome était coupée et cernée dans le Samnium, et si les légions de réserve étaient parties pour les tirer de ce pressant danger, Rome, inquiète des événemens d'Étrurie, n'aurait eu aucun moyen de sauver les débris d'une armée battue. L'anxiété

[488] Diodore, XX, 35, dit qu'il ravagea l'Étrurie supérieure : *διὰ τῆς τῶν ὁμόρων χώρας συνεμβαλών*, il faudrait probablement lire *Ὀμβρικῶν*. *Conf.* 44. Dans ce cas les Romains, pour venir à Pérouse, auraient traversé les territoires d'Amérie et de Tudar.

[489] *Eam tam claram pugnam — ad Perusiam pugnatam quidam auctores sunt.* IX, 37.

était générale, quand on apprit la victoire complète de Fabius; trois villes principales, Pérouse, Cortone et Arretium demandèrent paix et alliance : on leur accorda une trève de trente ans.

Les annalistes ont assez célébré la gloire du grand Q. Fabius, en lui faisant à leur manière hommage d'innombrables ennemis tués ou prisonniers. Le plus ancien historien de Rome était de sa maison. A vrai dire, nous ne connaissons historiquement presque aucune des actions de l'homme que ses contemporains ont, à juste titre, surnommé très-grand. Dans le récit de cette campagne, on a, pour ne rien perdre de narrations divergentes, répété plusieurs fois les mêmes faits. La victoire de Pérouse, racontée par Tite-Live à la fin de la campagne [490], cette victoire qui obligea la ville à recevoir garnison romaine, et qui força les Étrusques à demander la paix, n'est autre que celle dont parlaient les Annales qui ne reconnaissaient pas celle de Sutrium, et à en juger par Diodore, cette narration venait de Fabius-Pictor lui-même.

On pourrait aussi considérer comme une de ces répétitions, la bataille de Vadimo, que Tite-Live raconte entre l'une et l'autre; car Diodore, qui ne la connaît pas, ne rapporte, après la paix conclue avec trois des villes orientales étrusques, que la prise de Castula, place qui a disparu, ainsi que tant d'autres petites villes, dont le nom même est oublié : il ajoute que par là les Étrusques furent contraints de lever le siége de Sutrium. Néanmoins, comme les villes occidentales n'avaient point encore posé les armes [491], il n'y a dans cette assertion aucune invraisemblance intrinsèque, et, pour autant que Tite-Live est digne de foi, l'on peut croire à cette bataille. A l'enten-

490 X, 40.

491 Les villes orientales étaient menacées par les Gaulois, qui n'auraient pas laissé échapper une si belle occasion. Ajoutez que la situation intérieure paraissait peu sûre, ainsi que le prouvent les troubles d'Arretium (X, 3, 5), qui, peu d'années après, firent rechercher l'intervention de Rome.

dre, jamais les Étrusques n'avaient opposé aux Romains une armée plus nombreuse et mieux choisie; les imprécations et la mort menaçaient quiconque ne se présenterait pas sous les drapeaux, quiconque les abandonnerait à la vue de l'ennemi[492]. Cette armée rencontra les Romains près du lac Vadimo, cratère comblé par des eaux sulfureuses et situé sur la route de Faléries à Pérouse. Trente ans plus tard, environ, fut livrée sur ses rivages la bataille qui soumit l'Étrurie à Rome. L'armée des villes occidentales a pu, sans contredit, rencontrer ici celle des Romains, qui s'en retournaient pour dégager Sutrium, et qui sans doute avaient battu les Ombriens avant qu'ils eussent opéré leur jonction. On dit qu'il y eut tant d'opiniâtreté dans le combat, que, des deux côtés les réserves étant épuisées, les chevaliers romains mirent pied à terre et décidèrent la victoire.

Après une campagne aussi glorieuse, Fabius reçut les honneurs du triomphe, et une loi permit sa réélection pour l'année suivante. Les Fastes le font triompher, en qualité de proconsul, aux ides de novembre : cela nous apprend qu'en cette année les élections furent présidées par des interrois, et que l'année consulaire était expirée avant la mi-novembre; enfin, qu'à partir de ces élections, elle ne commença, sans doute, qu'après la date

[492] C'est là sans doute le sens d'une loi de guerre appelée *sacrata*. Il y a plus d'obscurité dans les mots *quum vir virum legisset*. Probablement ils signifient que d'abord les chefs faisaient un appel aux hommes les plus éprouvés, et que chacun de ceux-ci à son tour en appelait un de son choix, et ainsi de suite. On se fatigue à énumérer toutes les choses contradictoires que l'historien romain accueillait sans scrupule : nous en trouvons ici un exemple frappant. Les Étrusques ont perdu près de Sutrium 60,000 hommes, et depuis l'ouverture de la campagne environ 100,000 : les trois plus grandes villes ont fait la paix.... N'importe, ils lèvent une armée plus considérable que jamais, c'est-à-dire au moins 110,000 hommes dans un pays qui, après la séparation des trois villes, était beaucoup plus petit que la Toscane actuelle, et qui à coup sûr, déduction faite de ces trois villes et de la vallée inférieure de l'Arno, alors toute marécageuse, renfermait beaucoup moins d'habitans que le million qu'en a maintenant ce pays. Cette armée si nombreuse, qui pour la résolution et la constance ne le cédait en rien aux Romains, est battue et dispersée par une seule armée consulaire, laquelle, à la fin de la campagne, comptait à peine dix mille combattans; et après cela les vainqueurs remportèrent encore une victoire; et ils eussent été encore assez forts pour prendre Pérouse, l'une des places les plus formidables, si elle ne se fût rendue!

de son triomphe, et probablement à partir du premier décembre, jusqu'à ce que de nouveaux interrègnes eussent encore amené de nouveaux retards.

Il ne paraît pas qu'en 439 (445) aucune armée de la ligue étrusque ait été réunie. Les Tarquiniens obtinrent la paix pour quarante ans, et après la conquête de quelques places du pays de Volsinies, les villes étrusques achetèrent une trêve d'un an au prix de l'habillement et de la solde de l'armée romaine. Quand les Ombriens menacèrent Rome, le consul Décius avait des troupes près de Tusculum : on il les avait assemblées à la hâte, ou on les avait gardées, parce qu'on se fiait peu à la bonne foi des Étrusques. Le consul Fabius reçut l'ordre de revenir promptement du Samnium pour marcher contre l'ennemi, qui était resté debout après la guerre d'Étrurie. Les Ombriens se firent vaincre avec une incroyable lâcheté; mais il y a quelque chose d'absurde à dire que, sans se défendre, ils se laissaient renverser et prendre par les Romains. Ce qui paraît certain, c'est que la plupart des peuples de l'Ombrie se soumirent. Toutefois leur sujétion ne fut pas encore permanente : cela n'est pas probable, car cette protection eût engagé Rome dans des guerres contre les Gaulois. Il paraît que les Ocriculani, auxquels on accorda une alliance, furent seuls admis à un traité perpétuel : la situation de leur ville la rendait importante aux Romains. Depuis lors, et pendant six ans, Tite-Live ne parle plus des Étrusques; il semble donc que l'armistice ait été renouvelé d'année en année : on aura toujours exigé de nouveaux paiemens, de nouvelles livraisons. Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'après les hostilités momentanées de 445 (451), au lieu d'une paix conclue pour long-temps et d'une manière indéterminée, les Étrusques achètent encore une trêve de deux ans pour la solde d'une année et l'entretien de l'armée pendant deux mois. En cette année, les dissensions d'Arretinm, d'où les Cilnins furent bannis, appellent dans ces contrées lointaines une armée romaine,

qui rétablit les exilés. Il paraît que dès-lors Rome régnait sur les alliés italiques par l'influence des grands, tandis que le peuple était toujours disposé à écouter ceux qui lui conseillaient de s'affranchir de sa domination, quoique ces conseils pussent conduire aux plus grands malheurs. Quelques Annales restreignent à cette intervention le but de l'expédition. Cependant on avait nommé un dictateur, et les Fastes sont d'accord avec ceux qui parlent de grandes batailles et d'une victoire brillante. Mais quel lecteur se souviendrait des circonstances de ces combats, si l'auteur, qui entreprend de présenter l'histoire romaine tout autrement qu'on ne le faisait il y a huit cents ans, s'arrêtait à donner, même en abrégé, la narration d'une action qui n'est garantie suffisamment dans aucune de ses parties? Cela était inévitable et pouvait d'ailleurs avoir de l'utilité pour une guerre longue et suivie comme celle contre les Samnites, mais ces détails seraient entièrement sans objet quand il s'agit d'événemens isolés. Remarquons seulement que l'armée romaine vint jusque sur le territoire de Rusellæ; d'où il suit que les Tarquiniens, conformément aux traités, lui avaient accordé le passage.

Pendant la nouvelle trêve, Nequinum, ville ombrienne, située sur une montagne escarpée, inaccessible, fut livrée aux Romains par trahison, 447 (453), après un blocus fort long. Le titre du triomphe qui suivit cette importante conquête, parle aussi des Samnites; ce qui indique des enrôlemens faits dans cette nation, en apparence sans le consentement du gouvernement; il leur était permis de prendre du service à l'étranger, et ils auront participé à la défense de cette redoutable place, dont la perte rendait presque impossible la jonction du Samnium, de l'Ombrie et de l'Étrurie; la tenter désormais, eût été une folle entreprise. C'est pour cela que Rome y envoya une colonie, et le nom de Nequinum fut changé en celui de Narnia.

De nouveaux essaims de Gaulois franchissaient encore de

temps en temps les Alpes; et, comme cela arriva lors des migrations germaniques, ils étaient aussi redoutables à leurs compatriotes déjà établis dans ces contrées, que l'avaient été leurs pères aux anciens habitans; car ils demandaient leur admission et le partage des terres. Les Cisalpins, à force de présens et de promesses de secours, engagèrent une de ces armées à chercher de nouvelles demeures 447 (453), et à marcher contre l'Étrurie. Les Étrusques menacés recoururent aux mêmes moyens et détournèrent l'orage sur Rome, quoique la paix régnât depuis trente ans entre les Cisalpins et la république. Les Romains craignaient toujours de rencontrer les Gaulois en rase campagne, et cependant ils n'avaient pas alors d'autres ennemis. Le territoire romain, ou du moins celui des sujets de Rome, fut donc ravagé sans obstacle, et les Gaulois repassèrent l'Apennin chargés d'un riche butin; mais des discordes s'étant élevées au sujet du partage, ils se détruisirent les uns les autres. C'est ainsi que Polybe[493] raconte ces événemens; il est d'une autorité plus ancienne et plus sûre que la plupart des annalistes que suivait ordinairement Tite-Live, qui se tait cette fois encore sur la dévastation du territoire romain. Selon lui, les Étrusques se rachetèrent des Gaulois, il est vrai; mais ils furent trompés, parce que ceux-ci gardèrent leur or sans marcher contre les Romains. En la même année encore, les dévastations du territoire romain furent vengées sur les campagnes et les villages de l'Étrurie. En l'année suivante 448 (454), commença la troisième guerre samnite, qui, par ses événemens les plus importans, est liée à la guerre étrusque, à tel point que la narration n'en peut être séparée.

Histoire intérieure depuis la paix de Caudium jusqu'à la troisième guerre samnite.

Capoue étant une portion de l'État romain, on peut

[493] II, 19.

comprendre dans l'histoire intérieure l'envoi de préfets[494] dans cette ville en 431 (436), et la rédaction de lois particulières par le préteur L. Furius. En rapportant le fait, Tite-Live dit que les Campaniens l'avaient demandé pour remédier aux troubles dont leur cité était sans cesse agitée. Mais les interprètes se sont justement étonnés de voir dans la suite un chef de l'État campanien porter le titre osque de *Meddix tuticus*. D'ailleurs la dignité et la considération que Capoue sut conserver jusqu'à la guerre d'Annibal, exclut toute idée de complète soumission. Il serait tout naturel au contraire qu'un magistrat d'une ville amie eût été appelé comme législateur. Dans l'état d'anarchie, les peuples de l'antiquité n'eussent attendu aucun bien des délibérations collectives d'une assemblée législative : cette seule idée leur eût paru absurde. La discorde qui régna entre la commune et la noblesse pendant la guerre latine, doit faire penser qu'il y avait toujours encore des inimitiés entre elles. Quoi qu'il en soit, la nomination d'un préfet ne pouvait être qu'une mesure temporaire, souhaitée par le parti romain, pour faire échouer les espérances de ses adversaires pendant la guerre samnite. Ces adversaires néanmoins parvinrent, quelques années plus tard, à donner cours à leurs passions insensées. Il est encore plus vraisemblable que la nomination des préfets ne regardait pas ces Campaniens eux-mêmes ni cette constitution, quand bien même le préteur romain aurait donné une constitution à Capoue.

Il devait y avoir en Campanie un bon nombre de citoyens romains, et même de citoyens établis, comme il y en eut plus tard dans les provinces; car le territoire de Falerne, qui avait été distribué aux plébéiens, en était voisin. Les relations devaient être fréquentes non-seulement avec Capoue, si riche en professions, mais avec

494 Tite-Live, IX, 20. La leçon des bons manuscrits et même de presque tous, *Capuam* pour *Capuæ*, approuvée par Gronove, est assurément la bonne; Drackenborch l'a rejetée par de fort mauvaises raisons.

toutes les villes de la Campanie : elles étaient favorisées par le droit de commercium, de connubium, et les Romains aimaient les opérations d'argent et d'intérêts. Rien de plus naturel que de voir ces citoyens s'adresser aux autorités campaniennes, pour obtenir justice des indigènes : il était plus fâcheux d'avoir à répondre devant elles aux plaintes de ces derniers ; car en pareil cas, l'étranger est souvent sacrifié. Mais il eût été tout-à-fait inadmisible qu'un Quirite citât un autre Quirite devant les magistrats d'une ville isopolite. Peut-être le défaut d'autorités judiciaires était-il encore moins funeste que l'impossibilité d'introduire des actions de droit qui émanaient des magistrats romains. On aura pourvu à ce besoin, comme on y pourvut plus tard dans les provinces. On peut comparer à cet égard ce renseignement de Tite-Live avec un passage très-connu de Festus [495]. Il dit que le peuple nommait annuellement des préfets [496] pour rendre la justice à Capoue, à Cumes et dans huit autres villes campaniennes ; c'était pour la généralité des citoyens romains qui y demeuraient, et y formaient sans doute une commune appelée *conventus*, comme dans les provinces. On a bien tort de se figurer ici Capoue dans l'état où elle fut après sa révolte, lorsqu'on supprima toute l'organisation de la Campanie. Ce qui prouve qu'il n'en était pas ainsi, c'est que parmi les dix villes où se rendaient ces préfets, on nomme aussi Cumes [497], qui, pour récompense de sa fidélité, conserva tous ses droits, et Puteoli, qui devint colonie après la guerre d'Annibal. Il ne faut pas se laisser prendre aux erreurs que Festus a mêlées à ce fait d'après ses propres vues. Il est question ici d'un temps qui a précédé cette guerre, tout aussi bien que lorsqu'il est parlé des préfets nommés par le préteur. Je dirai même que le préfet de Capoue [498] ne

[495] *s. v. Praefecturae.*
[496] Dans Festus, le chiffre est altéré sans qu'on le puisse restaurer.
[497] Le manuscrit porte en marge : *NB.* Formies, Fundi, Anagnia, Frusino.
[498] Tite-Live, XXVI, 16.

devint le magistrat de tout le pays, que quand il n'y eut plus d'autorités campaniennes.

Il se pourrait que les monnaies sur lesquelles on lit *Romanom*[499] provinssent de ces corporations; car, d'après leur empreinte et leur façon, on reconnaît qu'elles sont originaires de Campanie. Il est bien évident aussi qu'elles sont antérieures à toute fabrication d'argent monnayé à Rome.

L'année d'après, quand Capoue eut fait défection, il faut qu'on ait soupçonné que les conjurés avaient des complices, ou du moins des protecteurs, dans Rome même, ce qui était tout simple à cause des alliances qui existaient entre la noblesse dans ces deux villes. Le dictateur C. Mænius reçut en termes généraux la mission d'informer sur les conspirations contre la république, le jugement en demeurant sans doute réservé au peuple. L'état de la nation paraît avoir beaucoup empiré: c'est toujours le résultat d'une guerre longue et fatigante; elle enlève les bons, elle enrichit les indignes, elle fait tout dégénérer. On reconnaît la main des partis dans l'inimitié qui divisait L. Papirius Cursor et Q. Fabius: Tite-Live lui-même fait entendre que les grands se permettaient des intrigues et des associations illégales pour dominer les élections. Ces menées étaient étrangères aux anciennes divisions des ordres de l'État, et la noblesse de l'un n'était pas moins coupable que celle de l'autre. Dans tous deux, les ames pures étaient disposées à combattre le mal. Le dictateur était plébéien; M. Foslius, l'ami qu'il avait choisi pour général de la cavalerie, était patricien: ils étaient exempts de reproche[500]. Ils informè-

499 Du nominatif *Romas*, comme *Campas* pour *Campanus*. (Dans le manuscrit de Niebuhr il y a un *NB* sur le mot *Münzen*, monnaies. Voyez les Étrusques de Müller, I, pag. 34, remarque 76.)

500 Que personne ne m'impute d'aimer à faire ressortir les faiblesses de Tite-Live. Si je le réfute sur ce qu'il fait accuser les patriciens par C. Mænius, cela vient plutôt de la connaissance que j'ai de préjugés semblables à ceux dont nous avons été les témoins depuis notre enfance. Nous avons vu dominer tantôt les accusations d'une caste, tantôt celles d'une autre. Il n'est donc pas étonnant que l'homme qui a manifesté l'opinion que la perfection

rent chacun sans ménagement et sans crainte ni respect humain. Le nombre des accusés s'accrut, et l'on ne conçoit pas dans quelle espérance ils auraient pu invoquer la protection d'un tribun contre le dictateur; mais ils purent bien se donner l'apparence de la persécution : récriminer contre ceux qui mettaient au jour leurs intrigues, et soutenir que si elles étaient des crimes, d'autres magistrats à leur tour accuseraient leurs accusateurs. Le dictateur et son ami abdiquèrent leur dignité, et demandèrent aux consuls un tribunal qui répondît à leur intégrité. Peut-être désiraient-ils eux-mêmes terminer des informations qui n'avaient plus de bornes, et qui devaient faire plus de mal que de bien dans les dangers d'une guerre aussi pénible. Parmi les accusés acquittés se trouvait Q. Publilius Philon, dont les consulats répétés avaient été salutaires à la patrie, mais qui peut-être n'était pas uniquement dévoué à son devoir et au bien général. Tite-Live raconte que ces instructions, commencées avec un zèle extraordinaire, demeurèrent infructueuses contre ceux qui occupaient dans la nation un rang élevé; qu'elles s'abaissèrent peu à peu sur des personnes toujours moins importantes, et s'éteignirent insensiblement ; il dit que les intrigues et les coteries furent trop puissantes pour qu'il fût possible de les découvrir et de les punir. Cette indication peut être considérée comme plus certaine que la plupart des choses qu'il nous dit sur les guerres, et cependant j'admettrais difficilement qu'elle eût été consignée dans les Annales; s'il l'a trouvée dans celles de date plus récente, par exemple dans Macer, c'est qu'elle aura été révélée par le sort qu'éprouvèrent les rogations de Mamilius et de Varus.

Tite-Live attribue à l'année 424 (429) le changement de l'ancienne législation sur les dettes; mais il pourrait

était dans l'équilibre entre les ordres, et qui s'est prononcé contre celui dont la vanité et les courtes vues tendaient à le rompre, se fasse le défenseur de Mænius, même contre une innocente attaque littéraire. Si telles avaient été les dispositions des esprits, cet équilibre n'eût été que trop tôt rompu.

bien appartenir, comme on l'a conjecturé depuis long-temps, à la dictature de C. Pœtelius Libon, et dans ce cas, l'erreur s'expliquerait; car Pœtelius avait été consul en cette année. Outre le passage cité par Sigonius [501] (que l'on peut rectifier, malgré toutes les fautes du manuscrit), il est prouvé que la tradition dominante attribuait au désastre de Caudium la ruine du malheureux jeune homme; car deux narrations entièrement indépendantes l'une de l'autre le disaient, et par conséquent ce progrès de la liberté plébéienne serait postérieur au consulat de Pœtelius [502].

A cette époque, les événemens sont encore bien incertains; cependant l'histoire prend plus de précision, plus de développemens. Il devient possible de pénétrer plus avant que la simple individualité d'un homme. Il en est désormais comme de l'histoire contemporaine; sauf l'appréciation erronée de quelques actions en particulier, elle permet assez généralement de porter un jugement juste et décisif sur l'ensemble de la conduite d'un personnage. Appius Claudius, surnommé l'aveugle, à cause de l'infirmité qui frappa sa vieillesse, est l'un des romains les plus remarquables du cinquième siècle. Grâces à l'inflexibilité qu'il déploya quand Pyrrhus offrit la paix, les meilleurs citoyens le nommèrent toujours avec respect et reconnaissance. Les nombreux monumens qu'il fonda transmirent à des milliers d'individus le souvenir de sa personne, et cette notion, bien que vague, se conservera plus long-temps que la mémoire d'aucun de ses contemporains. Quelqus traits, répandus dans des ouvrages populaires, rappelaient l'existence des hommes célèbres; mais sous ce rapport Q. Fabius, du même temps, du même ordre qu'Appius, fut beaucoup plus mal traité; et cependant Rome lui devait son salut à l'intérieur comme dans la guerre. Un caractère semblable n'aurait rien de

501 Sur Varron, *d. l. l.* VII, 5 (VI, pag. 101).
502 Voyez ci-dessus, pag. 148 et suiv.

surprenant dans l'histoire grecque; il étonne beaucoup dans celle de Rome, surtout dans ce bon vieux temps, et même il y a quelque chose d'énigmatique dans les contradictions de ce caractère. La tendance à la tyrannie peut essayer des moyens les plus opposés; mais pour Rome, on ne peut concevoir la route que suivait quelquefois Fabius. Ce fut une conséquence de la fortune extraordinaire de Rome, mais les grandes choses qu'il entreprit eurent un résultat éternel, et le mal qu'on pouvait lui reprocher, fut paralysé par les efforts de citoyeus meilleurs. On n'est donc pas obligé de se demander si son existence fut un bonheur ou un malheur; trop souvent, au contraire, on voit, dans les histoires d'autres peuples, des hommes d'un esprit supérieur poussés par le hasard et comme entraînés à devenir les mauvais génies de leur patrie.

En 436 (442), Appius Claudius fut élu à la censure avec C. Plautius, sans avoir été préalablement consul. C'était assurément une chose extraordinaire, bien que le mauvais état où sont les Fastes ne nous permette pas d'affirmer qu'elle fût inouïe : d'ailleurs, la préture alors et l'édilité curule étaient en bien plus grande considération que dans la suite. Si le mauvais vouloir de la majorité du sénat l'avait exclu du consulat, on s'explique comment il conçut la pensée d'outrager les sénateurs en rayant ses ennemis personnels, pour y substituer des fils d'affranchis. Le sénat n'avait plus, sans doute, le droit de proposition préalable; mais il a pu influencer le consul ou le magistrat qui présidait les comices, et le déterminer à refuser nettement de recevoir aucun suffrage pour Appius. En cas de divergence d'opinion, le véto l'emportait dans chaque collége; l'opposition de Plautius a donc pu anéantir, selon les formes du Droit, l'opération d'Appius, et comme sa liste ne fut pas reconnue, on en pourrait conclure que les historiens ont seulement oublié de faire mention de cette opposition de Plautius; mais on nous dit que la honte le fit abdi-

quer : ce qui indique un caractère faible, facile à se laisser subjuguer par l'insolence, et sans autre soin que de sauver son honneur.

Les tribuns à l'unanimité se déclarèrent pour les consuls, et le sénat établi, il ne s'agissait plus en effet de vieilles prétentions de caste, il y allait de la considération, de l'existence même du gouvernement et de l'aristocratie des deux ordres [503], et la faiblesse de C. Plautius les avait compromises, en laissant échapper tous les moyens légaux d'empêchement. Alors Appius, demeuré seul censeur, se disposa à une entreprise qui ne fut plus une dérision comme ses nominations au sénat ; car elle amena dans l'État un changement fondamental.

Pour avoir le droit de se compter parmi les plébéiens, la condition de deux générations libres n'était pas moins nécessaire que la propriété foncière ou l'exercice d'une possession agricole. C'est ce qui résulte de l'usage des Fastes de nommer toujours le père et le grand-père, et l'on sait d'ailleurs qu'anciennement les fils d'affranchis étaient compris parmi les *libertini*. Il est très-vraisemblable qu'un *municeps* qui justifiait de ces conditions, pouvait se faire inscrire dans une tribu, et l'on ne saurait douter que lorsqu'on en créait de nouvelles, on ne se conformât aux mêmes conditions, en n'inscrivant que ceux qui auraient eu le droit de faire partie de la plebs, s'ils eussent été d'anciens citoyens : les autres devenaient aussi citoyens, mais seulement *ærarii*. De plus, il est évident que les *libertini*, pas plus que les autres *ærarii*, ne participaient aux droits accordés à la *plebs*, et que celle-ci les défendait avec jalousie contre tous les autres. L'extension de ces droits fut vraiment une chose salutaire pour la république ; mais d'un autre côté, quelque nom défavorable que l'on veuille donner à l'étroit égoïsme qui ne veut que pour soi-même la jouissance des droits acquis, cette jalousie fut la garantie la plus

503 En marge du manuscrit un *NB*.

forte, la digue la plus efficace qu'on pût opposer à une démocratie effrénée : ce fut une aristocratie d'hommes libres à côté de l'aristocratie des nobles.

Telle était la règle : mais les censeurs avaient la puissance d'inscrire dans les tribus et d'en effacer qui bon leur semblait, comme pour l'ordre des chevaliers, comme pour le sénat ; sans doute, leur autorité n'était pas restreinte à ce point qu'ils fussent obligés de refuser l'honneur plébéien à un *libertinus* qui s'en montrait digne, s'il remplissait toutes les conditions qui dépendaient de lui, c'est-à-dire, s'il renonçait aux professions de sa classe, et s'il avait la propriété quiritaire. Ces restrictions dont nous avons parlé n'étaient elles-mêmes que le résultat de l'usage : elles étaient dans la nature des choses ; la disposition légale aura été générale, et, dans l'intérêt des mœurs, elle aura recommandé, ici comme pour le sénat, d'honorer ceux qui en étaient dignes. Si Appius eût violé le texte de la loi, il eût plus tard expié sa faute.

L'exemple de Cn. Flavius démontre l'obligation où l'on était de quitter les professions regardées comme inférieures ; condition sans laquelle on ne pouvait parvenir aux magistratures plébéiennes : elle subsista même après l'innovation d'Appius ; il ne fut accepté comme éligible à l'édilité qu'après avoir renoncé à son greffe des édiles [504]. A en juger par ce que Tite-Live rapporte d'après Macer, cette profession rendait tout aussi indigne des magistratures inférieures.

Toutefois il ne faut pas se représenter les *ærarii* et les *libertini* compris dans cette classe comme une masse sans organisation : ils étaient aussi réunis en tribus ; ils y exerçaient leurs droits et jouissaient de leurs honneurs particuliers. L'espérance d'arriver à ceux de l'ordre plébéien par leur mérite leur était permise [505] ; surtout ils

[504] Tite-Live, IX, 46. Aulu-Gelle, VI, 9.
[505] A la marge : *NB. NB.*

se reposaient sur la certitude qu'ils appartiendraient à leurs descendans, s'ils voulaient échanger des profits plus riches, une vie plus tranquille, pour le fer plébéien de la charrue et du glaive [506]. Quoique dépourvus du droit d'éligibilité, ces *ærarii* participaient au droit d'élection : seulement il était une grande partie de leur fortune dont on ne leur tenait pas compte, et par conséquent leur rang les plaçait dans des classes inférieures à celles où serait le plébéien à fortune égale. De ce qu'ils étaient exclus du service militaire, excepté dans le cas d'un armement général, on ne saurait conclure qu'ils ne votaient pas dans les centuries de l'assemblée générale de la nation. Car si, pour les hastaires par exemple, on prenait dans chaque tribu un soldat de chaque centurie, les citoyens de la même centurie, qui n'appartenaient à aucune tribu, ne participaient point au recrutement. Cependant les comices par centuries devenaient de plus en plus rares, à mesure qu'on suivait la méthode plus facile de faire confirmer les sénatus-consultes par les plébéiens répartis en tribus, en sorte que l'importance de leur part de souveraineté diminuait beaucoup. De plus, les élections aux charges nouvellement créées, excepté la préture, se faisaient par les tribus, non par les centuries. Il était une autre institution qui les confondait avec les citoyens d'un ordre plus élevé, peut-être avec les patriciens eux-mêmes; c'était la division en *pagani* et en *montani*, qui avait de l'analogie avec les dèmes de l'Attique, et qui était conditionnée par le sol et l'habitation. Les *montes* différaient absolument des sept collines, et, chose singulière, ils comprenaient la vallée de la Subura sous cette même dénomination. Ce devait être une division de la circonférence du Pomœrium de Servius, sans aucun rapport à l'enceinte fortifiée [507].

[506] A Rome comme à Athènes, le peuple aura sans doute récompensé de splendides libéralités. Sans les orateurs, nous ne saurions pas ce qui s'est pratiqué à Athènes dans ce genre. Pour Rome, on connait l'affaire de Tarratia. Aulu-Gelle, VI, 7.

[507] Tom. I, IIe partie, remarque 175.

Il y avait neuf tribus primitives[508] : les tibicines (musiciens), orfèvres, charpentiers, teinturiers, corroyeurs, tanneurs, chaudronniers, potiers, et une neuvième renfermant toutes les autres professions. A en juger par ce qui se pratiqua dans la suite, il n'est pas douteux que chacune n'eût, en véritable corporation, ses chefs, ses propriétés, ses dévotions particulières; la fondation remontait à un temps immémorial, raison pour laquelle on l'attribuait à Numa. Bien certainement il y avait déjà des ouvriers réunis en tribus dans les temps antérieurs : tels les banquiers, les marchands, les bateliers, les bouchers; la plus considérée de toutes, était celle des scribes, tous *libertini*, en sorte que les honneurs plébéiens étaient inconciliables avec leur profession.

L'écriture, qui est encore si commune en Orient, n'était pas, au temps dont il s'agit, une science bien rare à Rome, quoiqu'on ne l'appliquât qu'aux usages ordinaires, parmi lesquels il faut compter celui de noter quelques sèches mentions historiques. Du reste, elle n'était d'aucune utilité littéraire : dans les affaires publiques, on écrivait beaucoup et avec détail. L'habitude de rédiger littéralement les affaires judiciaires et administratives remonte bien haut, et il nous en reste encore beaucoup d'*acta*. On verbalisait toutes les délibérations du sénat, tous ses décrets étaient formulés : sans doute aussi que les affaires traitées par le préteur n'étaient pas uniquement confiées à la mémoire. Le cens, à lui seul, occasionnait de nombreuses écritures; la gestion des finances et la questure en exigeaient encore plus. Jamais le fils d'un Romain libre ne se livrait à ces occupations; c'était le fait des greffiers, quand toutefois on ne les confiait pas à des esclaves instruits à ce métier : ceux-ci, après leur affranchissement, achetaient une place dans

[508] Plutarque, *Numa*, pag. 71. D. Ici encore apparait le nombre trois. Il est peut-être inutile de montrer quelle est son erreur, lorsqu'il voit dans les corporations d'ouvriers un moyen de fondre en subdivisions les plus anciennes tribus. Ces corporations ne renfermaient point de Quirite, encore moins des patriciens.

les tribus constituées et arrêtées d'après un cens déterminé. Ainsi l'antiquité connaissait aussi cette partie essentielle du service, et ces fonctions qui nourrissent toute la classe inférieure des employés; mais ce n'était point un apprentissage qui conduisît au maniement des affaires publiques : un gouffre immense séparait des honneurs ceux qui les exerçaient. Outre ces occupations officielles, ces greffiers ou notaires gagnaient beaucoup d'argent à rédiger les conventions et les titres des particuliers.

Cette tribu comprit qu'elle était pour le gouvernement un instrument nécessaire; ses richesses et son importance grandissaient sans cesse. Quand Rome étendit son territoire, les compagnies financières et l'État lui-même employaient un nombre toujours croissant de scribes et de teneurs de livres. Vers les derniers temps de la république, grâces à la mobilité des richesses, ils constituaient en quelque sorte une seconde noblesse, et une noblesse plus puissante : ils demandèrent alors que l'ensemble, la corporation de ces officiers, composât un troisième ordre, et cette prétention leur fut réellement accordée. Au temps d'Appius l'Aveugle, ils ne s'étaient pas encore élevés si haut : on ne les distinguait pas des autres *libertini;* dès-lors, les scribes durent être les premiers défenseurs des réclamations communes, et d'autant plus qu'à leur tête on voyait Cn. Flavius, sans contredit l'un des hommes les plus marquans de l'époque. On nous atteste formellement que ce fut lui qui négocia avec Appius Claudius[509].

Sous la république, ces notaires, sous différens noms, composèrent une puissante corporation, bien qu'il se formât et s'établît en dehors de celle-ci une autre classe d'employés. Vers la fin de l'empire, et tant que dura, sous la suprématie de Byzance, l'organisation du décurionat, il y eut dans la classe des *professores* et à côté d'eux dans les tribus, un état de choses analogue à ce

[509] Tite-Live, l. cit.; Diodore, XX, 36; Pline, *H. N.*, XXXIII, 1?

qui se pratiquait à Rome avant Appius; la tribu des notaires devint la première ou l'une des premières. L'analogie est encore plus frappante pour les villes lombardes, où les maisons nobles formaient un nouveau patriciat : un jurisconsulte, d'un esprit très-clairvoyant, a émis une pensée dont la seule énonciation prouve la justesse, c'est que le Droit romain fut conservé en Italie par les notaires. Les héros et les législateurs de Rome doivent donc l'admiration que la postérité professe pour leur législation et ses développemens, à une tribu qu'ils ne regardaient pas sans raison comme un germe de décadence, et dont les prétentions dès-lors excitaient leur juste mécontentement.

On était dans la quinzième année d'une guerre sanglante; on eut apparemment de fortes raisons de fermer les yeux sur les maximes politiques, et de prévenir l'épuisement de la partie de la nation soumise au service militaire. Il importait d'admettre à cet honneur et de choisir un certain nombre de citoyens de naissance inférieure, et il ne serait pas juste d'oublier que telle était la pensée qui préoccupait Appius. Mais il reçut parmi les plébéiens toute la masse des *libertini*, soit qu'il les distribuât lui-même dans les tribus selon son bon plaisir[510], soit qu'il permît à chacun de choisir la sienne[511]. Dans tout État libre, une classe de citoyens voit avec non moins de défaveur que l'oligarque le plus endurci, une autre classe participer aux droits dont jusque-là elle était exclusivement en possession. Les prétentions des colonies américaines n'avaient pas dans le cabinet d'adversaire plus passionné que dans les cabarets. Nous ne saurions pas historiquement qu'il s'établit une discorde entre la *plebs* et

[510] *Humilibus per omnes tribus divisis.* Tite-Live, l. cit. L'épuisement des recrues devait être plus grand dans la tribu Romilia que dans la tribu Scaptia; mais d'un autre côté l'adjonction d'un petit nombre d'habitans de la ville à une tribu éloignée, dont les membres fréquentaient peu les comices, devait avoir une influence égale à celle de l'adjonction d'un plus grand nombre à une tribu voisine de la ville.

[511] Diodore, l. cit.

cette faction du marché, que nous devrions la supposer[512]. C'est au grec que l'on a emprunté cette dénomination pour désigner les ouvriers, les marchands, les scribes, et elle leur convenait, parce qu'ils étaient toujours au marché[513]; peut-être les historiens seuls en ont-ils fait usage. Les hommes de basse condition l'emportèrent, ainsi que le prouve l'élection de Cn. Flavius, qui eut lieu quelques années plus tard. Non-seulement les élections, dont ils étaient précédemment exclus, mais encore les plébiscites, furent souvent en leur pouvoir. La république en fut continuellement agitée; chaque élection, chaque réunion exigeait des soins préalables, des conférences et des négociations voisines de l'intrigue: la nation se serait promptement corrompue, si une longue paix eût été possible à Rome.

Cette faveur pour les gens de basse condition est en contraste bien bizarre avec l'inimitié d'Appius contre les plébéiens. Dominé par ce sentiment, il n'est rien qu'il ne fît, soit comme interroi[514], soit comme candidat[515], pour exclure ceux-ci du consulat, en dépit de la loi de Licinius. L'on dit aussi qu'il s'éleva contre la loi Ogulnia. D'après les idées qu'on se faisait autrefois de l'ordre plébéien, ce serait une inconcevable inconséquence; mais c'est précisément ce qui nous donne le mieux l'explication de toute sa conduite. Parmi les maisons patriciennes il n'y en avait qu'un petit nombre qui fussent restées ou devenues riches et puissantes; c'était une véritable noblesse, semblable à celle des républiques aristocratiques des temps modernes. A côté d'elle s'élevait, en menaçant de la surpasser, la noblesse plébéienne. L'oligarchie déteste surtout les hommes de naissance indépendante qui se sentent ses égaux; elle voit dans le bas peuple un

512 Dans Tite-Live, l. cit., et parce que Cn. Flavius opére le rapprochement de ces ordres. Pline, *H. N.*, XXXIII, 1.

513 *ἀγοραῖος ὄχλος.*

514 Cicéron, *Brut.*, 14 (55).

515 Tite-Live, X, 15.

allié contre des ennemis communs, et souvent elle le protége avec une bienveillance extraordinaire. La noblesse vénitienne se familiarisait avec le gondolier; mais elle était insolente envers le gentilhomme de terre ferme. Si un changement dans la constitution eût été possible, le sénat, plutôt que de consentir à la proposition de Maffei, se serait déterminé à recevoir dans le grand conseil les bateliers et les colporteurs, parce qu'ils n'auraient point eu de prétentions aux hautes dignités du gouvernement. L'histoire romaine elle-même nous en offre un exemple mémorable. Sylla ne put faire rétrograder la constitution au-delà de la loi de Licinius, parce que les familles patriciennes étaient la plupart éteintes, et que les familles de noblesse plébéienne voulaient aussi trouver des avantages dans son système; mais tandis qu'il avait pour l'oligarchie les mêmes penchans qu'Appius, tandis qu'il écrasait l'ordre des chevaliers, il éleva fort haut, et même jusqu'au sénat, des hommes de la plus basse condition.

Si vers le milieu du cinquième siècle des oligarques purent concevoir la pensée d'anéantir, après cinquante ans, les effets de la loi de Licinius, ils ne durent imaginer d'autre moyen d'y parvenir, que l'altération des élémens constitutifs de la commune plébéienne. Quiconque descendait d'un esclave, à quelque degré que ce fût, ne devait point rêver l'espérance d'atteindre jamais au consulat. Aussi, l'inimitié, l'envie s'attachant toujours à ceux qui sont immédiatement supérieurs, les *libertini* se détachèrent du second ordre.

Si l'on admet que les sénateurs exclus de l'inconvenante liste d'Appius étaient plébéiens, cette observation acquerra d'autant plus de vraisemblance. Or, personne ne nous dit le contraire. Rien n'indique non plus que le sénat, qui rejeta cette liste, fut en majorité composé de patriciens. En eût-il été ainsi, il y en avait assurément beaucoup (notamment Q. Fabius) qui regardaient l'entreprise d'une aveugle faction non-seulement comme insensée, mais encore comme criminelle.

Appius n'ayant jamais été ni fou ni extravagant, ceux que ne satisferait point mon explication, supposeront nécessairement qu'il visait à la tyrannie; car cette conduite lui en eût aplani le chemin. Néanmoins à cette époque un tel projet ne pouvait entrer que dans une tête égarée. Il ne faut donc pas s'arrêter à ce qu'on nous dit de P. Claudius, fils d'Appius, et de sa sœur, non plus qu'au récit relatif à un Claudius qu'on ne peut désigner autrement, et qui sans doute a vécu du temps de la première guerre punique. On rapporte qu'il se fit élever près de Forum Appii une statue coiffée d'un diadème, et qu'il chercha à s'emparer de l'Italie au moyen de ses cliens[516].

Les ouvrages qui ont immortalisé la censure d'Appius, furent cause qu'il brava les lois et les usages; et malgré les poursuites sévères du tribun P. Sempronius, il ne se démit point de sa charge à l'expiration des dix-huit mois; car il ne voulait pas laisser à un autre l'honneur d'achever ses monumens. Néanmoins il ne garda pas sa dignité pendant tout le lustre; vers la fin de la quatrième année ou peu après, il obtint le consulat qu'il voulait cumuler avec la censure. L'exemple de C. Mænius prouve qu'elle était compatible avec la préture[517]; mais la réunir au consulat dont on l'avait séparée pour prévenir un excès de puissance, était tout autre chose. Le danger s'accroissait à raison du caractère d'un tel homme : on craignait qu'en sa qualité de consul il ne convoquât le sénat d'après sa liste. Un tribun, L. Furius, le contraignit à abdiquer la censure, avec menace, s'il ne le faisait, de le conduire en prison comme un séditieux. Appius, consul, resta dans Rome; Q. Fabius demeura général de l'armée qu'il aurait dû commander : probablement on lui enviait l'achèvement de ses monumens; on ne voulait pas qu'il en poussât plus loin la construction.

Le plus important de tous était la voie Appienne de

516 Suetone Tiberius, c. 2.

517 Les Fastes auxquels on s'en réfère ici de mémoire, ne contiennent pas de pareille indication pour 435, année de la censure de Mænius.

Rome à Capoue : elle doit être considérée comme son ouvrage, bien qu'il paraisse impossible qu'en quatre ou cinq ans elle ait pu être tracée et construite dans toute sa longueur, c'est-à-dire l'espace de cent vingt milles. Le pavé en polygones de lave, qui fait l'excellence des routes romaines, n'y a été ajouté que beaucoup plus tard ; car ce ne fut qu'en 451 (457) que le premier mille, à partir de la porte Capène jusqu'au temple de Mars, fut dallé en pierres taillées (péperin) pour l'usage des cavaliers et des piétons. Ce fut une *semita* [518]. En 453 (459) toute la route fut pavée en lave jusqu'à Bovillæ [519]. Mais le principal c'étaient le tracé, les fondations, les ponts, la section des hauteurs et l'établissement du canal à travers les marais Pomptins, dans la double vue de débarrasser le terrain des eaux et de faciliter le transport à Terracine des objets nécessaires à la guerre du Latium, chose fort importante pour un État qui ne régnait point sur les mers. Ce canal faisait partie de la route, et en rejoignait les deux parties ; car Appius ne la prolongea point dans les marais : il paraît que Trajan fut le premier qui la compléta. C'était la voie Setia qui servait de route militaire de Campanie à Vélitres jusqu'à Terracine. Il est impossible, surtout en été, d'atteindre en une seule marche Terracine en partant de Cisterna : camper entre l'une et l'autre serait mortel, en été et en automne : dans les mois chauds, une seule nuit passée près de Cisterna donnerait la fièvre à la moitié d'une armée [520]. Forum Appii, située sur ce ca-

[518] *Semita*, sans égard à la largeur, signifie aussi une *cordonata* ou un chemin gravissant une hauteur, construit en marches larges et basses, reposant sur des fondations, et muré en saillie. Les bêtes de somme y marchent sûrement et commodément : les charrois peuvent, tout au plus, en descendre. *Clivus* est un chemin de voiture. Une inscription très-connue dit que sur la voie Appienne, auprès du temple de Mars, il y avait un *clivus* à côté duquel la *semita* prenait sans doute la forme d'une *cordonata*. De ce genre, ainsi que le démontre clairement la localité, était l'ancienne *semita* qui, de la *suburra*, passait près de Sta Agata et montait au Quirinal. Il y a des cordonates romaines ou latines dans le même système qu'aujourd'hui, mais d'un style absolument différent, sous les portes des villes cyclopéennes. — [519] Tite Live, X, 23, 47.

[520] Horace et son batelier passèrent la nuit sur le canal, mais c'était en hiver, saison où cela ne serait pas plus dangereux aujourd'hui.

nal, était sans doute une création de cet Appius Claudius : le commerce avec la capitale allant toujours croissant, ce bourg devait être très-fréquenté en hiver, mais il ne renfermait que des bateliers et des cabaretiers [521].

La voie Appienne était surnommée la reine des routes, et l'était en effet; mais l'opinion qui la fait en même temps la plus ancienne parmi les grandes voies romaines, n'est pas établie sur des preuves, et même elle ne pourrait être justifiée quand on restreindrait cette priorité à la construction; car les Romains n'apprirent cet art que des Carthaginois [522]. Les voies Latine et Salaria, ne portant le nom d'aucun fondateur, avaient peut-être en leur faveur l'opinion d'une plus haute antiquité.

Mais l'aqueduc d'Appius est sans contestation le plus ancien ouvrage de ce genre que possédât Rome [523]. Nés du besoin, ils se multiplièrent peu à peu à un point extraordinaire. On s'était jusqu'alors contenté de l'eau de quelques sources et de quelques puits [524] : on buvait

[521] Il est physiquement impossible que les marais Pomptins n'aient pas été d'abord un bas-fond derrière les dunes; les eaux l'ayant comblé avec du limon, il s'y forme un marais qui s'élève peu à peu et lentement. La narration sur les villes abîmées en cet endroit est pure fable; ce qu'on nous dit de Suessa Pometia, qui y aurait été située, et qui faisait dans le pays Pomptin des achats de grains pour Rome, n'a pu être appliqué à ces contrées que par un malentendu, et les contemporains d'Auguste en commettaient quelques-uns de ce genre. Comme il faut une hypothèse pour expliquer ce qu'on ne peut rejeter comme dénué de fondement, je ne vois rien qui empêche d'admettre que cette Suessa était la même qui fut dans la suite appelée Aurunca (*Suessam communisse, quæ nunc Aurunca appellata*. Tite-Live, VIII, 15); on pourrait entendre par pays Pomptin les riches champs de blé de l'embouchure du Liris, qui ne faisaient pas partie de la Campanie. (Voyez Tom. II, 1re part., remarque 186.)

[522] Isidore, XV, 16.

[523] Je dis, à Rome; car la construction des voûtes de Tusculum révèle aussi une haute antiquité. Ceux qui ont percé les canaux de décharge des lacs, les ont nivelés si bien et si bien bâtis, que sans doute aussi ils ont su conduire les eaux où il en manquait.

[524] Sous le nom de *putei* on peut avoir compris des citernes (voyez Frontin, *de aquæd.*, 4); aujourd'hui même on ne les appelle pas autrement que *pozzi*, c'est aussi le nom qu'on donne aux récipiens de l'huile. Mais il reste encore des puits de l'ancienne Rome, et le voyageur qui veut révérer sincèrement le peu qui nous reste de ses ruines, devrait les rechercher. Le plus intéressant est celui du Capitole, taillé dans le tuf à une immense profondeur, et il est à coup sûr plus ancien que le siége de Rome par les Gaulois; car autrement d'où les assiégés auraient-ils puisé de l'eau? Quand on eut construit des aqueducs, quand le danger d'être assiégé dans la citadelle disparut de plus en plus de l'ordre des choses probables, il n'y eut plus aucune raison pour entreprendre un si grand travail;

même l'eau salée du Tibre. Les faubourgs au bord de ce fleuve [525] n'en pouvaient avoir d'autre. L'aqueduc d'Appius répondait donc à un véritable besoin ; il réunissait les sources qui sont à gauche de la route de Preneste, à environ huit milles de la porte Esquiline, et, à l'exception d'arches qui s'étendaient l'espace de soixante pas près de la porte Capène, il les amenait sous terre, pour qu'en temps de guerre on ne pût pas en arrêter le cours [526] ; puis elles venaient aboutir au pied du Cælius et de l'Aventin, et se divisaient entre la porte Trigemina et le Clivus Publicius [527]. Le tuf dont se composent les collines en facilitait beaucoup l'établissement. Pour éva-

car l'eau ne pouvait servir que dans un très-grand danger, et n'était pas même nécessaire au service divin. Ce puits a toujours beaucoup d'eau, mais elle est horriblement salie par une ouverture visible qui a été pratiquée dans un jardin de Monte Caprino. Depuis le *palazzaccio* on y arrive en passant sous le flanc du roc Tarpéien, qui fait face au mont Palatin, à l'endroit d'où l'on précipitait les condamnés ; l'on traverse de très-antiques galeries également taillées dans le tuf, c'est un labyrinthe sous le Capitole, et bien certainement il va jusqu'à l'Intermontium. Ce sont d'anciennes carrières, probablement les *favissæ*. Malheureusement elles sont la plupart encombrées et murées, il serait donc fort difficile d'en lever un plan. Le travail nécessaire à les déblayer serait récompensé avec usure, non-seulement par la découverte d'objets d'art (la grande représentation du culte de Mythres que l'on garde au Vatican y a été trouvée au quinzième siècle), mais principalement parce qu'il y a des inscriptions. C'est dans ces galeries que mes amis et moi, nous avons retrouvé la seule antique tradition qui vive encore transformée en conte populaire : le traité *de Mirabilibus urbis* démontre, ainsi que *Ser Giovanni*, que le moyen âge en avait ainsi altéré beaucoup. Il y a d'autres puits de ce genre dans le Tullianum et dans l'église souterraine de S. Cosme et de S. Damien, et les légendes sacrées s'en sont emparées. Il est encore possible de reconnaître plusieurs sources.

[525] La seule fortification de Rome de ce côté était l'abrupte paroi de l'Aventin, et une muraille qui protégeait en même temps les quartiers bas contre les inondations, en partant de l'angle septentrional de l'Aventin jusqu'au mont Capitolin. C'est dans cette muraille qu'était la Porta Flumentana : le long du fleuve, sous l'Aventin, et de là jusque vers le cirque de Flaminius, il y avait dès le temps d'Annibal un grand faubourg : *extra portam Flumentanam*, et c'est là qu'était le *forum olitorium*. Le pont Sublicius était hors de la ville.

[526] Frontin, *de aquæd.*, 5.

[527] Dans les endroits où les fortifications consistaient en rochers rendus plus abruptes encore par des substructions en maçonnerie et des coupures, comme cela avait été fait à l'Aventin, les portes étaient une cordonata fortifiée par des tours et des murs; les dessins de l'ouvrage de Mme Dionigi en donnent la plus juste idée. La porte Trigemina était de ce genre, soit qu'elle eût un triple Janus, ou qu'elle fût en effet triple; savoir : sur la montagne, à mi-côte et en bas. Elle était près de la Salita, qui conduit le long des murs du fort Savelli jusqu'à Ste Sabine. Le Clivus Publicius était où descend le chemin qui va aux Fenili et à la Via de Cerchi.

luer la profondeur de ces conduits, il suffit de remarquer que, dans la vallée entre le Cælius et l'Aventin, il ne fallut de maçonnerie au-dessus du sol que l'espace de quarante pas. D'après cela, il est bien entendu que l'aqueduc ne pouvait approvisionner que les quartiers les plus bas, le faubourg, le cirque, le Velabrum, le Vicus Tuscus. D'ailleurs le volume d'eau n'était pas assez considérable pour en donner abondamment à ces contrées.

C'est au censeur C. Plautius qu'appartient le mérite d'avoir découvert les sources qui alimentaient l'aqueduc : mais il n'en eut que le surnom de *Venox;* car Appius acheva seul l'entreprise [528]. Diodore dit que ce monument fut entrepris sans sénatus-consulte qui l'ordonnât [529], et par le seul amour d'Appius pour les grandes actions; il était Grec et connaissait peu les détails de l'administration romaine : toujours encore il oppose le sénat au peuple; mais quand il n'est question que de faits particuliers, il suit des récits qui méritent toute notre attention. Il ajoute que les dépenses, ainsi que celles de la route, furent immenses, et qu'Appius y employa tous les revenus de la république. On serait plus disposé à croire que le produit de la dîme, des péages et des impôts n'y aurait pas suffi (la capitation était destinée à la caisse militaire), et que de pareils travaux rendirent nécessaire la vente des domaines, comme aujourd'hui on a recours à des emprunts. Il faudrait donc étendre à l'avenir le sens des paroles de Diodore; il ne doute pas que l'on n'ait employé des prisonniers de guerre, concurremment avec les ouvriers salariés.

On rapporte à la censure d'Appius une légende bien connue : jusque-là, la *gens* Potitia et la *gens* Pinaria pratiquaient le culte d'Hercule d'après les instructions que le demi-dieu avait données à leurs aïeux. Appius, dit-on,

528 Frontin, *de aquæd.*, l. cit.
529 XX, 36.

leur conseilla d'instruire à ce service des esclaves publics; dès qu'on eut suivi ce conseil, cette noble race, qui comptait trente hommes adultes, et composait douze familles, périt, et Appius devint aveugle. Ces légendes en général ne regardent pas de si près à la chronologie, et si la *gens* Potitia s'éteignit, quoiqu'elle fût encore aussi nombreuse, il faut l'attribuer, sans doute, à la grande peste qui exerça ses ravages quinze à vingt ans plus tard. Il est plus important de bien savoir ce qui rendit Appius si coupable aux yeux des dévots. Les deux maisons dont nous venons de parler, se conformaient, sans doute, pour le culte d'Hercule à des cérémonies grecques, comme les Nautiens le faisaient pour celui de Minerve : c'étaient des rites de famille, dont la religion romaine ne s'inquiétait pas. Les calamités de la guerre samnite avaient fait naître l'idée de consulter l'oracle de Delphes, qui, fidèle à la coutume de faire adorer les divinités grecques selon les mœurs grecques, aura répondu d'honorer ainsi le plus héroïque des héros. Cependant on ne donnait de *flamen* à aucun dieu étranger; si les Potitius ne se chargèrent pas eux-mêmes d'accomplir les cérémonies pour l'État, ou si cela ne leur fut pas permis, on ne voit pas qu'on ait pu prendre d'autre parti que de recevoir d'eux des instructions : autrement il aurait fallu faire venir un prêtre grec, comme Calliphana de Velia. Il se pourrait que la Pythie n'eût rien de mieux à répondre : on se rappelle qu'à l'occasion d'une peste, elle conseilla de faire venir Esculape d'Épidaure. Il est vraisemblable qu'au moyen de tous ces oracles, les Grecs cherchaient à relever leur nation aux yeux des Romains; on en eut un exemple de plus dans les désastres de la guerre samnite, après Caudium peut-être, ou après Lautulæ. Le sénat fit interroger l'oracle de Delphes. Apollon ordonna d'ériger une statue au plus sage, et une au plus vaillant des Grecs; le sénat fit placer dans le *comitium* celles de Pythagore et d'Alcibiade [530]. L'événement n'ayant pas

530 Pline, *H. N.*, XXXIV, 12.

prouvé que l'oracle ait été bien compris, Pline épilogue sur ce choix. Il est naturel qu'il préfère Socrate ; mais il n'était pas un Grec d'Italie (et ce sont ceux-là que l'on consultait, car ils instruisaient quiconque à Rome savait quelque chose sur la Grèce), il n'en était pas un, disons-nous, qui ne regardât Pythagore comme le plus grand des sages. Il y eut plus de latitude dans le choix du plus vaillant ; mais si le courage ne consiste pas seulement dans le mépris de la mort, s'il y faut comprendre les qualités du grand général, celles précisément dont Rome avait alors le plus besoin, on ne pouvait faire un meilleur choix, du moins pour les temps historiques : je ne parle pas d'Aristomène, qui est d'un autre ordre de choses. Pour leur malheur, les Grecs d'Italie n'eurent point de part dans ce choix.

Une opinion générale, mais tout-à-fait erronée, c'est que la littérature grecque, avant qu'il se formât chez les Romains une littérature d'imitation, leur était inconnue, ou qu'ils la dédaignaient, comme le firent les Arabes et les Turcs, avant d'en avoir des traductions. Il y a une forte raison en faveur de l'opinion contraire, c'est la connaissance intime qu'ont de la poésie grecque les peuples qui habitent des deux côtés de la ville ; connaissance qui se révèle dans tous leurs ouvrages d'art. Les théâtres de Tusculum et de Fæsules [531] nous en donnent la certitude : ce sont des édifices dont l'antiquité est manifeste, quoiqu'on ne puisse leur assigner de date précise [532]. A quoi

531 Il n'y a que l'ignorance populaire qui puisse qualifier celui de Fæsules d'amphithéâtre. L'un et l'autre sont établis sur le penchant d'une haute montagne, comme dans les villes grecques où c'était possible. Il n'y avait point de place alentour pour des colonnes, et de tous les siéges on jouissait de la vue la plus étendue sur le pays de Tusculum jusqu'à la mer.

532 Le théâtre de Fæsules est du style étrusque le plus élevé ; il est adhérent à un édifice qu'on y a bâti. Le hasard en mit un angle à découvert pendant l'été de 1816. On n'a pas eu la curiosité de pousser la découverte plus loin. — Celui de Tusculum a presque disparu de nouveau sous les décombres, mais d'après le récit d'un témoin oculaire, le piédestal qui portait autrefois une statue de Fulvius Nobilior, était dans l'orchestre, où on l'avait mise plus tard, quoique visiblement fort ancienne, ainsi que l'inscription, elle eut été sans doute érigée de son vivant.

eussent servi ces théâtres, si l'on n'y eut représenté des traductions ou des imitations de tragédies grecques? Les censeurs romains, il est vrai, résistaient à l'influence grecque, et jusqu'à la guerre des Marses, la littérature, qui était bien plus florissante dans les villes latines, c'est-à-dire, chez les alliés italiques, que dans la capitale, fut plutôt grecque que nationale. L'opposition des censeurs n'avait pour objet que de combattre une tendance outrée à échanger les mœurs des ancêtres contre des mœurs étrangères. Si la mythologie grecque eût été inconnue à Rome, comment Livius Andronicus aurait-il pu mettre sur la scène des fables grecques, et par là gagner la faveur du sénat et du peuple? Milano et Venezia n'eussent jamais été appelées Milan et Venise, si leurs noms n'eussent été dans la bouche de beaucoup de milliers d'individus; les modifications semblables d'autres noms, Argi pour Argos, Melo pour Nilus, et dans les mythes Latona, Hercule, Ulixes, Alumentus, Catamitus, démontrent que ces noms s'étaient fixés dans la langue vivante, qu'ils se conservèrent quand on commença à les écrire, et qu'ils ne changèrent que quand l'élément national céda partout à la civilisation de l'étranger. A Tarente, L. Postumius n'eut pas besoin d'interprète; mais il s'en fallut de beaucoup qu'il parlât le grec comme ce Lucain dont le discours, exempt de défauts, excita l'admiration du peuple de Syracuse. On rit de ses fautes de langue, mais il se fit comprendre, et, sans doute, si on l'avait choisi, ce n'était pas qu'il fût artiste de paroles, c'était parce que la conquête de Vénusie devait avoir répandu la terreur de son nom dans ces contrées. Le surnom de *Sophus*, que portait P. Sempronius, lui venait soit de Grecs, soit de compatriotes; il lui fut donné parce qu'il était sage à la manière des Grecs, et le surnom de Q. Publilius est aussi dû à des relations avec les Grecs. Il est vrai que beaucoup plus tard on voit C. Sulpicius Gallus [533] préfé-

[533] Pline, *H. N.*, II, 19.

rer la science de Pythagore, quand déjà on pouvait étudier celle de la Grèce; mais elle avait peut-être une grande affinité avec celle de l'Étrurie, et les Romains ont pu la connaître de bonne heure.

Le hasard ne sera donc pour rien dans la ressemblance découverte par Panætius entre un poème d'Appius Claudius et les poésies de Pythagore[534]. Cicéron ne connaissait ce poème que par ce Grec; actif et toujours occupé, élevé à la manière des Grecs, il était plus qu'indifférent aux choses locales. Néanmoins cet ouvrage d'Appius n'était pas perdu; on l'avait remis en lumière, et même il en est venu jusqu'à nous des fragmens qu'il ne faut pas dédaigner[535]. Cicéron avait lu le discours d'Appius au sénat sur l'alliance de Pyrrhus, et c'est avec raison, sans doute, qu'il ne lui déplaît pas comme composition oratoire[536]. Ainsi, dans ces deux discours, Appius est le plus ancien écrivain romain dont on nous donne le nom; cet honneur n'appartient ni à un étranger ni à un affranchi.

Pendant la censure d'Appius Claudius, 437 (443), la *plebs* résolut de nommer annuellement seize tribuns militaires. Jusqu'alors on n'en élisait que six, les autres étaient choisis par les consuls ou les dictateurs. Il paraît, d'après cela, que la levée de quatre légions était regardée comme l'état normal, et s'il fallait six tribuns par légion, il restait encore un tiers des places à la nomination des généraux. En la même année, on décréta l'élection annuelle de deux amiraux, charge dont on ne retrouve plus la trace à l'époque de la première guerre punique.

[534] Cicéron, *Tuscul.*, IV, 2 (4).
[535] Priscien, VIII, pag 792, P.

Amicum cum vides, obliviscere miserias;
Amicus si es commentus, nec libens æque.

Car dans le second vers il ne peut guère y avoir *inimicus*. — *Commentus*, πιπλασμένος. Le second fragment se trouve dans le faux Saluste, *de ordin. rep.*, I, 1 (Festus, *s. v. Stuprum*).
[536] Cicéron, *Brutus*, 16 (61).

Cn. Flavius.

Tant que le calendrier étrusque demeura en usage dans la vie civile, les nundines ou marchés qui attiraient en ville les gens de la campagne, furent les jours où les rois donnaient des juges, rendaient la justice et prononçaient, ceux enfin où l'on pouvait actionner devant eux en vertu des lois[537]. Il y avait trente-huit de ces nundines, qui, année par année, tombaient toujours sur le même jour du mois. Quand on introduisit l'année de douze mois, et que l'on jugea convenable de séparer les nundines des jours consacrés aux affaires, le nombre de ces derniers, *dies fasti*, demeura de trente-huit[538]; ce qui est une preuve bien évidente que ce que j'ai dit de l'usage civil de l'année de dix mois, n'était point un rêve de mon imagination. Désormais ces trente-huit jours furent répartis entre les douze mois, sans qu'on puisse y reconnaître l'observation d'aucune règle certaine. Les affaires allant toujours croissant, on rendit aussi la justice aux jours fixés par les comices, quand on n'en tenait pas; on prit même, du consentement des pontifes, quelques heures des jours néfastes, avant le moment de l'empêchement religieux, ou bien quand il était passé. Pour ne pas perdre le temps en courses inutiles et ne pas laisser écouler les délais, il importait donc de bien connaître quels jours étaient néfastes, en entier, ou en partie, et à quelles heures ils l'étaient; ceux qui voulaient le savoir, avaient à le demander aux pontifes. Comme ce besoin se reproduisait journellement, on serait tenté de croire que l'idée de rédiger un calendrier d'après ces renseignemens[539], vînt

[537] Tom. II, pag. 235.

[538] *Manutius de dierum ratione*, dans les auteurs de Godefroi.

[539] La seule difficulté, à ce qu'il paraît, résidait dans les jours des comices qui étaient *fasti* quand il n'y avait pas de *comitium*, et ne l'étaient pas dans le cas contraire. Supposons que les pontifes, pour mieux garder leur secret (et c'est ce qu'ils auront fait), se soient bornés à répondre si l'on pouvait rendre la justice ou non, sans s'expliquer sur la nature de ce jour.

fort anciennement à beaucoup de monde. Mais ce fut Cn. Flavius qui le premier l'essaya, il fit peindre et exposer au forum, sur une table de plâtre, un calendrier qui indiquait le caractère légal de chaque jour : c'était un présent dont tout le peuple, les plébéiens et les *libertini*, surent grand gré à son auteur; car il les affranchissait d'une dépendance très-onéreuse. Tel fut le bienfait par lequel Flavius gagna tous ses concitoyens. La véracité de cette mention historique ne peut souffrir aucune atteinte du silence que gardent, sur ses *legis actiones*, ceux qui parlent de sa popularité[540]. Cicéron rappelle le fait, comme si ces *actiones* n'avaient été imaginées qu'après coup par les jurisconsultes, pour enlever aux citoyens le principal avantage de la justice, celui de l'indépendance. Mais cela est entièrement faux : c'est de la part de Cicéron plutôt sarcasme qu'erreur; en général, il y a dans son discours pour Murena beaucoup de choses dénaturées à dessein. Ainsi parlaient ceux qui, pour détourner d'une affaire l'examen approfondi qu'elle ne pouvait supporter[541], n'avaient pas de meilleur moyen que de recourir à l'ironie et à l'hilarité. Il est évident, par d'autres passages, que Cicéron connaissait fort bien le *jus civile* de Flavius. Si autrefois les *legis actiones* n'étaient conservées que par la tradition, la collection de Flavius devenait fort importante; car l'autorité qu'elle devait acquérir pouvait prévenir les innovations et les incertitudes. Mais d'après la nature même des choses, une faute pouvant vicier toute une procédure, l'assistance des jurisconsultes n'en était pas moins indispensable. Qu'il devînt désormais possible d'acquérir de l'expérience en droit par la simple attention et la fréquentation du tribunal du préteur, et en dépit du refus des jurisconsultes de communiquer leur science, je

[540] Les citations seraient entièrement inutiles.

[541] *Pro Murena*, c. 11 (Voyez le Musée du Rhin, I, 3, pag. 2:6 et suiv. Les remarques que M. Niebuhr avait communiquées à ce recueil, composant d'abord une note sur ce passage : elle devint inutile).

le veux bien, mais cette assertion ne saurait être entendue comme un avantage universel.

Il n'y a nul doute que dans ce livre les différentes formules n'aient été transcrites sans aucune exposition de théorie ou de système, et que pour chacune il n'y eût en guise de formule ce qu'Aulus Agerius, Numerius Negidius et le préteur avaient dit et fait. Pomponius donne ce livre pour un travail d'Appius Claudius, soustrait par Flavius. Pline[542], autorité d'un grand poids dans l'histoire romaine, nomme au contraire Appius comme celui qui, par ses conseils, détermina Flavius à rassembler les Fastes. Il se pourrait donc que la première de ces assertions ne fût qu'un malentendu fondé sur la nature des rapports qui existaient entre ces deux personnages.

La popularité que Flavius avait acquise et méritée, lui inspira la confiance de solliciter l'édilité curule. On dit qu'il renonça par serment à sa profession de greffier, parce qu'il se voyait assuré du succès, et qu'à raison de son état l'édile qui présidait ne voulait pas recevoir de suffrages pour lui. Cette version était fort accréditée; cependant Macer la rejeta, lui qui se connaissait mieux que personne en documens anciens et en sources du Droit public. Il dit qu'avant cette époque Flavius avait rempli des emplois qui n'étaient pas moins incompatibles avec la gestion des affaires des *libertini*. Quoi qu'il en soit, sa nomination fut le triomphe le plus décisif de la faction ouvrière, et ce fut aussi le dernier. Il devint encore plus orgueilleux et plus menaçant, surtout s'il est vrai qu'il fut en même temps élu tribun du peuple[543]. La nomination de son collègue fut aussi un triomphe pour les *municipes*, qui nous apparaissent ainsi ligués avec les artisans. Preneste n'ayant pas le droit de cité, ce fut sans doute par un effet de l'isopolitie qu'on nomma avec lui Q. Anicius, qualifié encore d'ennemi du pays quelques années

[542] *H. N.*, XXXIII, 6.
[543] Pline, l. cit. C'est probablement aussi ce que Pomponius veut dire.

auparavant[544]. Les candidats vaincus appartenaient à la noblesse plébéienne; c'étaient C. Pœtelius, fils de celui qui avait été consul et dictateur, puis un Domitius.

Après une pareille élection, il sembla que le plus pur sang de la nation n'eût payé la grandeur de Rome qu'au profit d'alliés infidèles et des descendans d'ennemis captifs. Elle causa une exaspération si grande, que la noblesse déposa ses anneaux, tandis que les chevaliers renoncèrent aux ornemens de leurs chevaux. Dès-lors, sans doute, la résolution fut prise de changer la loi d'élection sans délai et sans hésitation.

Cn. Flavius avait voué un temple à la Concorde, pour le cas où il parviendrait à réconcilier les ordres avec le peuple[545]. Il est évident que par peuple (*populus*) il faut entendre ici les *gentes;* dès-lors les ordres seraient les plébéiens et les *tribules*. Mais de quelle réconciliation peut-il être question? Au lieu d'être réunie à ces *tribules* (ouvriers), la noblesse se trouvait directement offensée : les patriciens, de leur côté, ne devaient pas être moins inquiets; car les parvenus ne voulaient plus être de simples instrumens : ils élevaient leurs pareils, ce qui d'abord avait paru impossible. Flavius fut obligé d'accomplir son vœu; dès-lors il faut bien qu'il y ait eu réconciliation. Nous n'en connaissons pas les circonstances; on ne peut que deviner. Or, la censure de Fabius et de Decius ayant eu lieu en la même année, je devine[546] que Cn. Flavius se fit médiateur entre les siens et les ordres plus élevés : il aura compris que ses qualités l'avaient appelé à une haute position, mais que la règle générale, au moyen de laquelle il y était parvenu, pouvait avoir de funestes conséquences, que l'on avait trop gagné de terrain, et qu'il fallait reculer. Il se sera donc conduit comme Michele di Lando lors de l'insurrection des Ciompi.

544 Voyez ci-dessus, pag. 212.

545 *Si populo reconciliasset ordines*. Pline, l. cit.

546 *μαντεύομαι*.

Comme un mérite de ce genre n'est jamais reconnu par ceux qui se tiennent satisfaits d'avoir entièrement rétabli l'ancien ordre de choses, il n'y aurait, dans cette hypothèse, rien d'étonnant à ce que le sénat eût refusé l'argent nécessaire à l'accomplissement de ce vœu; et il est vrai qu'il ne pouvait guère obliger l'État. Il n'est pas surprenant non plus que le souverain pontife se soit refusé à consacrer cette chapelle avec Flavius, lorsque celui-ci eut trouvé, dans le produit des amendes, les moyens de la construire; il fallut néanmoins céder, en ce point, à la volonté générale. Ce même peuple ordonna, sur la proposition du sénat, qu'à l'avenir personne n'eût à consacrer un sanctuaire sans l'ordre du sénat ou de la majorité des tribuns. La chapelle était tout entière d'airain, comme plus tard le temple de Janus.

Les grands se réconciliaient plus facilement avec un étranger, noble dans sa patrie, qu'avec un collègue de basse extraction. Que le premier fût malade, la jeune noblesse le visitait; mais quand Flavius vint, on ne se leva point à son entrée. Il fit apporter et placer à la porte sa chaise curule, afin que ces jeunes gens le vissent comme ils n'auraient pas voulu le voir, et pendant tout le temps qu'il lui plairait de rester. Tite-Live appelle cela un mémorable exemple de bravade plébéienne[547] envers l'orgueil nobiliaire; mais la qualité de plébéien n'a que faire ici. C'est la vanité d'une basse naissance en présence des grands, et ce choc d'amour-propre révèle des dispositions qui pouvaient devenir bien dangereuses.

Une chose remarquable, c'est que L. Pison, oligarque du temps des Gracques, ait raconté cette anecdote avec complaisance[548].

547 Ce qu'en cet endroit il appelle *plebeia libertas*, il l'avait auparavant appelé *contumacia*.

548 Aulu-Gelle, VI, 9.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

ROMAINE.

De la censure de Q. Fabius et de P. Decius.

Avant que les institutions romaines eussent acquis une invariable fixité, c'était une chose fort ordinaire que de voir s'écouler cinq années [1] sans élection de nouveaux censeurs; mais il est sans exemple que cette élection ait été renouvelée à de plus courts intervalles, et qu'en huit ans on en ait nommé trois fois. Cependant huit ans après Appius et Plautius, qui furent censeurs en 443 (449), on voit Q. Fabius et P. Decius [2] investis de cette même dignité, 436 (442). Cette précipitation, ce choix d'amis animés d'un même esprit et qui sont chacun le premier de son ordre, semble indiquer qu'ils furent créés pour remédier à un mal que de plus longs délais n'auraient pas permis de guérir par des moyens pacifiques. Or, il est bien connu que ces censeurs forcèrent d'adopter les conséquences de l'innovation d'Appius, qu'ils ramenèrent dans l'État le repos et la légalité, et qu'on ne vit plus de scandales comme celui de l'élection de Flavius. Pour parvenir à ce résultat, ils restrei-

[1] (Il y a dans le manuscrit un *NB.*)

[2] Je ne sais pas si j'ai déjà fait remarquer que la transposition d'une phrase pourrait faire croire à tort que Tite-Live supposait un intervalle entre l'édilité de Flavius et cette censure. *L.* IX, 16, 12; la phrase : *tantumque Flavii comitia — deponerent*, doit être reportée entre les numéros 3 et 4 : *ex eo tempore* (13), se rapporte à la censure d'Appius, non à l'élection.

gnirent les fils d'affranchis aux quatre tribus urbaines; et Fabius, qu'il faut considérer comme l'ame de cette grande entreprise, en reçut le nom de Maximus. Il est évident que toute action dans les comices des tribus fut par là retirée aux affranchis, et que par conséquent ils demeurèrent sans influence sur les plébiscites, sur l'élection des tribuns du peuple, sur les deux édilités, sur les tribuns militaires et les magistrats inférieurs. Enfin ces *libertini* n'eurent désormais qu'une intervention fort rare, en cas de partage de voix; d'un autre côté, il faut reconnaître qu'au fond ce changement ramenait la constitution au point où elle était avant 436 (442). L'innovation n'était point arbitraire; ceux qu'elle favorisait étaient fort nombreux : il faut même qu'ils aient réclamé cette concession avec vivacité; car ils en usèrent avec passion. En supposant qu'ils aient gardé tous les droits qu'ils avaient auparavant, il n'est pas douteux qu'ils n'en aient fait dans les centuries un tout autre usage; ils étaient obligés de lutter pour ressaisir ce qu'ils avaient perdu. La république ne parvenait pas au repos, et cependant ce repos se trouva rétabli.

J'ai fait remarquer qu'avant la censure d'Appius l'État languissait déjà, et que trop souvent l'intrigue l'emportait. Ceci demande à être examiné de plus près. Il ne manquera pas de critiques pour traiter de roman ce que je vais dire: ils le dédaigneront et le qualifieront d'invention arbitraire; mais j'en appellerai aux lecteurs non prévenus : en toute affaire, et notamment en géographie, il y a une grande différence entre l'homme qui ne s'occupe de la science qu'occasionellement, et celui qui l'approfondit consciencieusement. Les cartes géographiques même leur apparaissent sous un tout autre jour. Que le premier, tout aussi bien que le second, sache indiquer ce qu'il y aperçoit, je le veux bien ; mais quand il y a divergence dans les indications, le savant est du moins guidé par son jugement, par une expérience et un tact qui l'égarent difficilement, tandis que l'autre

n'a que des préférences aveugles : ou bien il rejette tout, ou bien il se déclare pour un tiers-avis, qui est nécessairement erroné. Le véritable géographe sait tirer de quelques données isolées des conséquences qui le conduisent à la connaissance de l'inconnu ; elles remplacent pour lui les observations de fait, et très-souvent elles peuvent en tenir lieu. A ses yeux les limites de ce qui n'est point exploré et celles de l'inconnu ne se confondent pas ; il lui suffit de quelques indications pour se faire une image de ce que nul témoin oculaire n'a décrit. L'histoire de l'antiquité fut long-temps semblable à cette connaissance inanimée, qui résulterait de cartes incomplètes. Des découvertes ont enrichi, ont complété ce dont nous ne possédons guère que le simple trait. Il se présente tous les jours des investigateurs plus habiles, pour lesquels les choses parlent d'elles-mêmes.

Le but originaire de l'organisation des centuries était de réunir les maisons patriciennes et la commune, de manière à assurer les libertés et les droits de cette dernière, tout en laissant le gouvernement aux patriciens. L'on voulut aussi trouver à placer les *ærarii*, tant *municipes* qu'affranchis, de manière à ce qu'ils ne fussent pas étrangers à l'État. La distribution en classes, outre qu'elle était conçue dans l'esprit de la timocratie, avait l'avantage d'empêcher les deux ordres de s'entrechoquer par masses. Mais après plus de deux siècles et demi, les moyens qu'on avait employés pour atteindre le but, subirent l'inévitable destinée des choses humaines ; il s'établit dans tous ces rapports une telle disproportion, que lors même que le but primitif n'eût pas lui-même été considérablement modifié, il eût été indispensable de changer les formes. Cette nécessité était désormais d'autant plus impérieuse que la destination des centuries n'était plus la même.

Les villes des Latins, quand elles n'avaient pas été détruites, se trouvaient réduites à l'état de *pagi* ou de dèmes ; ce fut le plus ancien noyau de la commune plé-

béienne, et elle composait un tout homogène. Il en était autrement des cantons étrangers, qui peu à peu avaient été admis à l'entier droit des Quirites. Ce n'étaient point seulement des villes latines continuant à exister comme telles, c'étaient des Sabins, des Volsques, des Étrusques. Maintenant il s'agissait d'admettre aussi les Èques. Pour que ces peuples ne prissent pas le dessus dans l'assemblée plébéienne, on en composa de nouvelles tribus, infiniment plus nombreuses que les anciennes. Mais quand les comices se tenaient par centuries, cette prévision manquait son effet ; car autant il y avait de citoyens nouveaux dans une classe, autant ils avaient de voix dans ces comices, quand ils se trouvaient à Rome. On ne pouvait donc sur ce pied continuer à accorder aux peuples italiques l'entier exercice des droits de citoyens, sans compromettre l'État; cependant c'était le principal moyen de régénérer et de fortifier la nation. Si on le négligea dans la suite, il en faut accuser l'ambition et l'envie que la noblesse plébéienne opposa aux maisons italiennes. Cet abandon si mesquin et si peu consciencieux de la pensée des ancêtres a privé Rome de plusieurs siècles de jeunesse ; il a perdu l'Italie. Mais au temps dont nous parlons on reconnaissait encore tout ce que cette pensée avait de salutaire ; car en moins de trente ans on créa six nouvelles tribus. Il n'y a nul doute que l'intention de citoyens et de chefs, tels que Fabius et Decius, n'ait été de réunir aux Quirites tous les peuples les uns après les autres, en observant de les classer en tribus, dont la population eût été de plus en plus nombreuse, en raison directe de leur éloignement et de leur caractère plus ou moins étranger.

Le nombre des *ærarii* grandissait dans une proportion toujours croissante par la collation de l'isopolitie à des cantons aussi étendus que l'était Capoue, par l'importance de jour en jour plus forte de Rome et du droit de bourgeoisie ; enfin, parce que, selon la nature des choses, il y avait toujours plus d'affranchis. Ces classes,

établies à Rome, étaient pour la plus grande partie livrées à la clientelle, circonstance qui leur enlevait leur indépendance.

D'un autre côté, l'état des patriciens dans la république avait entièrement changé. Réduits à la moitié quant au gouvernement, privés du véto dans la confection des lois, ils ne pouvaient s'en servir que dans les élections; encore n'en résultait-il que des agitations et des troubles. Il était donc impossible que cet état de choses durât : à le prendre ce qu'il était devenu, ce véto était l'un de ces droits que des hommes sensés aiment mieux sacrifier. Pour ne pas tout perdre, il fallait qu'une caste exclusive, et qui s'éteignait tous les jours, sût restreindre ses prétentions, surtout en présence d'un ordre qui se fortifiait toujours, et dans lequel se développaient de plus en plus les élémens de cette puissance morale, sur laquelle seule auraient pu se fonder les prétentions de ses adversaires. Toutefois, comme cette caste ne pouvait s'anéantir sans détruire l'essence même de la constitution, elle pouvait réclamer dans les centuries une proportion plus favorable que celle dont on se contentait quand sa participation n'était qu'un accessoire sans importance, quand elle n'y paraissait que pour ne pas y manquer.

La loi Pœtelia préparait d'ailleurs un grand changement, dont les conséquences devaient être durables et étendues. Autrefois le propriétaire endetté demeurait dans sa classe et continuait à payer le tribut; désormais, conformément à l'esprit de cette loi, le possesseur fiduciaire dut faire inscrire sous son nom et se faire compter la propriété qui lui était donnée en garantie. Cette innovation changea entièrement l'état des classes.

J'ai dit que la monnaie de cuivre fut rendue plus légère, principalement parce que ce métal avait enchéri, et qu'il fallait le mettre en rapport avec le prix de l'argent [3], et je suis bien loin de modifier mon opinion.

[3] Tom. I, IIme part.

Mais il ne s'ensuit pas que les prix de la plupart des objets ne se soient pas élevés dans la même proportion. Ainsi à Athènes, où l'argent circulait sans aucun changement de cours, les denrées augmentèrent de Solon jusqu'à Démosthènes : sans doute, personne ne doutera qu'il n'en ait été à Rome comme partout ailleurs, et que, sans égard au poids, un même nombre d'as n'ait répondu qu'à une quantité de marchandises incomparablement inférieure à ce qu'ils représentaient deux cent cinquante ans plus tôt. Ajoutez qu'à Rome, bien que sous les derniers rois il y ait eu plus de richesses que dans la suite, il faut faire exception pour le temps dont nous parlons; il y avait trente ans que les fortunes des particuliers et le nombre des riches devaient s'être accrus dans une proportion inouie jusqu'alors, tant était considérable l'étendue des communaux conquis [4], tant il s'était ouvert de nouvelles sources de prospérité. Cent mille as étaient donc une bien moindre somme qu'autrefois, et dans une démarcation de classes, cette somme ne séparait plus les riches de la classe moyenne.

Mais les espérances de Rome étaient si brillantes que, tout en employant des palliatifs pour le besoin du moment, les législateurs, en jetant un regard sur l'avenir, devaient comprendre que les mêmes causes agiraient toujours avec une force constante. D'ailleurs, les enrichis et ceux qui pourraient encore s'enrichir, étaient, sans doute, la plupart étrangers aux deux premiers ordres.

Supposons (et l'on pourrait donner de bonnes raisons pour admettre cette supposition), qu'en général les prix se soient élevés au triple; il en résultait que dans l'esprit de l'organisation primitive, toute la cinquième classe, et même beaucoup d'individus de la quatrième, se seraient trouvés des *accensi*. Dans les trois classes moyen-

[4] Non que je pense qu'ils fussent sujets à l'impôt, mais je les considère comme objets de spéculation pécuniaire.

nes, le suffrage depuis long-temps était hors de toute proportion avec le nombre de leurs membres. Ces divisions n'étaient donc plus qu'une forme vaine et sans effet. On répartissait et on divisait là où la division ne marquait pas de distinction réelle de fortune, et lorsque ces distinctions n'avaient plus d'autre résultat que de réunir en une masse confuse d'immenses richesses d'une part, et de l'autre un plus grand nombre de fortunes, qui ne donnaient à leurs possesseurs qu'une simple aisance. Qu'avait à faire le législateur pour remédier au mal présent et préparer en même temps le bien-être de l'avenir?

Ce n'eût point été assez de tripler les nombres limitatifs des classes, pour remettre la caste plébéienne dans l'état où elle se trouvait avant Appius. D'autres modifications seraient devenues tout aussi nécessaires : il y aurait eu des crises nouvelles. Trop de prépondérance eût été accordée aux nouveaux citoyens; on n'eût point remédié à l'invasion des *ærarii*, et ce qui eût été le plus nuisible, un grand nombre d'hommes sujets au service militaire se fût trouvé exclu des légions. D'ailleurs, la première condition d'un projet de loi est qu'il puisse être adopté selon la forme légale, quand même cette forme est l'expression d'une volonté extravagante; or, une proposition qui, dans le second et le troisième ordre, eût blessé tant de droits acquis, n'eût jamais été acceptée, et s'il eût été possible de faire un coup d'État pour la faire prévaloir, la liberté eût péri au milieu de violentes révolutions.

Elle était salutaire, cette loi d'élection (nous l'appelons ainsi, car les élections devinrent de plus en plus la principale affaire des centuries); elle était salutaire, disons-nous, cette loi qui réduisit les *tribules* ouvriers à une moindre part, et qui excluait les *municipes*, jusqu'à ce qu'ils fussent reçus dans de nouvelles tribus. Elle était salutaire encore en détruisant l'importance que depuis peu d'années les premiers avaient acquise dans les comices des tribus. Elle l'était doublement, si elle pouvait

servir à perfectionner le mode de recrutement pour le véritable service de ligne; enfin, si elle garantissait une proportion plus favorable aux patriciens dans le rapport de leur suffrage à la totalité des suffrages. A ces conditions, il y avait lieu d'espérer qu'elle serait acceptée librement et au contentement général : elle devait être encore mieux accueillie si elle donnait de nouveaux honneurs aux plébéiens véritablement riches; si elle étendait les droits acquis par ceux qui avaient une fortune moindre, si elle assurait aux nouveaux citoyens de la considération et de l'influence pour les principaux, et pour la multitude des levées moins onéreuses, enfin, si elle garantissait les mêmes avantages aux affranchis; car ceux-ci conservaient en outre l'espérance que leurs descendans arriveraient à jouir complètement des droits plébéiens, tant par des admissions individuelles que par des acquisitions de terres.

On indique à la fois le but, les obstacles et les moyens. Que l'on accepte le plan que nous allons tracer, comme hypothèses pouvant satisfaire aux conditions que nous venons de développer, et que de ce point de vue on examine s'il était à la fois convenable et d'une exécution possible.

On ne conserva du système des centuries que la division en chevaliers et en non chevaliers : quiconque n'appartenait pas à une tribu, était exclu comme dans les comices purement plébéiens. On abolit les classes qui avaient subsisté jusque-là, et l'on mit sur le même pied tous les membres des tribus qui payaient pour moins d'un million d'as et pour plus de quatre mille. Chaque tribu votait en deux centuries, l'une composée des hommes de moins de quarante-cinq ans, l'autre de ceux qui avaient dépassé cet âge. Les *libertini* furent restreints à quatre tribus, et celles-ci classées après celles des campagnes, en ce sens qu'elles ne votaient qu'après elles. Les maisons patriciennes demeurèrent dans les *sex suffragia*, sans égard à la fortune, comme elles y étaient

jusqu'alors. On inscrivit dans les douze autres centuries de chevaliers tous ceux qui payaient à raison d'une fortune de plus d'un million d'as; enfin, on assigna aux *municipes* une tribu à désigner par la voie du sort, avant les comices. Il y avait alors quatre-vingts centuries, savoir : six patriciennes, douze de chevaliers plébéiens, cinquante-quatre rurales, et huit de tribus urbaines.

Si l'on fit dépendre le droit de suffrage dans les centuries du suffrage dans les tribus, il fut désormais au pouvoir des censeurs d'admettre ou d'exclure. Les *municipes* se trouvaient écartés, et les *libertini* n'avaient pas plus d'influence dans ces comices que dans les comices par tribus, du moment qu'ils étaient restreints à un petit nombre de tribus. Quelle que dût être l'opposition des *municipes* à une innovation de ce genre, leurs voix ne purent l'empêcher de passer : il n'était pas injuste non plus de les écarter, car les rapports qui résultaient autrefois des traités avec les Latins et les Herniques, s'étaient évanouis. Enfin, on satisfaisait à toutes les conditions de l'équité, en laissant un droit honorifique à ceux qui n'avaient point obtenu des censeurs un droit de cité complet.

Le recrutement s'opérant par tribus, il frappait les *libertini* dans une proportion beaucoup moindre, du moment qu'ils étaient tous réunis dans un petit nombre de ces tribus : or, cette charge pèse bien plus fortement sur l'ouvrier que sur le paysan; car c'est au moyen de son art qu'il nourrit sa famille, sans qu'il lui soit possible le plus souvent de se faire remplacer chez lui par un autre ouvrier. De la sorte, en effet, les ouvriers ne fournissaient que le contingent de leur tribu; mais lorsqu'on levait par classes et tribus, et qu'ils étaient répandus dans toutes, leur obligation était beaucoup plus étendue, et l'on pouvait à dessein faire peser sur eux plus de charges [5].

[5] Dans plus d'un pays l'application des lois de la conscription française a été faite plus défavorablement aux juifs qu'aux autres, dans la vue d'en diminuer le nombre.

Cette considération dut déterminer aisément les citoyens des nouvelles tribus à renoncer à des avantages qui, pour la plupart, n'avaient pas une grande importance, et dont ils n'usaient guère que quand des hommes influens les engageaient à consacrer quelques jours à un voyage à Rome. Si l'on établit une règle générale, d'après laquelle on assurait aux riches une préséance qu'ils ne pouvaient perdre qu'en perdant l'honneur, ceux-là aussi étaient gagnés.

Quant aux classes inférieures, elles durent être satisfaites; car la première perdait sa prépondérance, et les distinctions qui les séparaient les unes des autres, disparaissaient comme étant désormais sans but : si les chevaliers se joignaient à elles, ils leur assuraient la majorité. Mais dans la première classe même il dut y avoir beaucoup de partisans d'une mesure qui allégeait pour elle le poids du service militaire. Beaucoup de centuries se seront laissé prendre à cette considération, et dans la vue du rang distingué qu'allaient avoir ceux qui étaient maintenant ce que dans l'origine aurait dû être toute la classe.

L'appui des chevaliers était certain ; car, au lieu d'un dixième dans la totalité des suffrages, ils en acquéraient trois. Les chevaliers patriciens demeuraient sans mélange d'élémens étrangers, et les chevaliers plébéiens y trouvaient encore un grand avantage, quand même on leur eût adjoint de nouveaux membres.

Pour nous, qui ne connaissons plus les démocraties ainsi combinées, nous pouvons nous demander si la renonciation presque entière au principe timocratique n'était pas un acheminement vers une démocratie, qui eût compensé par ses maux tous les avantages que nous venons d'énumérer : cet acheminement était réel, en ce sens que le minimum des fortunes exigées pour l'exercice des droits politiques se trouva encore abaissé. Nous conviendrons aussi que, si d'après l'idée fondamentale de la constitution de Servius, les classes eus-

sent reçu les modifications que rendait nécessaires la nouvelle proportion des richesses, jamais on n'aurait vu s'établir la vénalité des comices; mais comme l'élévation du cens eût diminué le nombre des hommes astreints au service de ligne, il serait résulté de cette augmentation une impossibilité absolue de défendre la république, qui eût été hors d'état de résister à l'étranger dès le temps des guerres samnites. Cette vénalité ne fut nullement une conséquence nécessaire de la constitution des centuries d'après le système des tribus; elle ne se déclara que plus tard : la cause en était dans l'absence de tout progrès dans les institutions, et dans la négligence des censeurs, qui admirent dans les tribus rurales une multitude mélangée d'individus de toute espèce. La dégénération des mœurs en devenait beaucoup plus active. L'ancienne timocratie n'avait plus d'existence réelle; l'on ne pouvait ni ne devait la rétablir : de cent mille as à un million, il n'y avait qu'une seule classe. Pourquoi eût-on apporté une grande rigueur à exiger précisément les cent mille as? Il fallait bien étendre le service de ligne, l'obligation de s'équiper soi-même avait cessé : de quel droit eût-on conservé des distinctions mesurées uniquement sur la nature du service militaire? Plus étaient éloignées de Rome les nouvelles tribus que l'on formait, plus il y avait de citoyens dans les terres assignées, et plus aussi, pour anéantir l'importance des tribus urbaines, on augmentait dans les tribus nouvelles le nombre des hommes aisés qui assistaient aux comices. Quand on organisa d'une part les centuries, on avait de l'autre les patriciens, caste qui ne pouvait se compléter; probablement qu'ils ne le pouvaient pas même au moyen de l'adoption, et cependant ils furent placés sur un pied de complète égalité. Nous savons par les traditions qui, en pareille matière, équivalent à de l'histoire, qu'il y en avait parmi eux de fort pauvres. Le principe de la fortune fit donc alors place à celui de l'honneur : mais si on l'eût maintenu, au profit de qui

eût-il tourné? Les patriciens perdaient de plus en plus de terrain ; ils ne pouvaient ni se renforcer ni se renouveler, ils ne pouvaient ni ne voulaient composer une noblesse nationale. Ce principe eût donc profité à la classe moyenne, au préjudice des grandes fortunes, qui sont une puissance d'un autre genre. Ceux qui s'enrichissent sont, en général, beaucoup moins les campagnards que les gens de basse naissance. La classification par fortunes n'est d'ailleurs qu'un mauvais expédient, ou il n'y a point de base pour une véritable aristocratie. Au contraire, il existait chez les plébéiens de toutes les classes le sentiment de la liberté des aïeux, par opposition à toute descendance servile. Les armées revenaient de la guerre à l'élection [6] : on s'honorait des dépouilles conquises par soi-même ou par les ancêtres, ou de distinctions militaires; on faisait valoir ses alliances avec des familles honorées. Le plébéien d'ancienne tribu se sentait noble comme l'habitant des Asturies, et il l'était. Mais vouloir diviser, séparer, là où règne l'égalité, c'est corrompre et ceux qu'on élève et ceux qu'on abaisse. Heureuse Rome d'avoir eu un peuple noble de double espèce ; quand les corporations qui se partagent le pouvoir suprême, influent et agissent tellement l'une sur l'autre, qu'aucune ne puisse se livrer à l'arbitraire sans courir plus de dangers qu'elle n'en oserait braver, c'est une garantie de véritable liberté; c'en est une encore, que dans la classe populaire il y ait variété au lieu d'uniformité, et à Rome, la différence des anciennes, des nouvelles et des dernières tribus, celle qui existait entre les rurales et les urbaines, produisait cet effet [7] ; quelquefois cette différence allait jusqu'à l'inimitié; enfin, la plus grande partie de la population, étant également protégée par la loi, ne pouvait être excitée à rompre cet équilibre des ordres duquel dépend le main-

[6] Ce fut une des causes de ce que les élections ne se faisaient pas avant l'expiration de l'année de magistrature.

[7] Par exemple entre la Pollia et la Papiria. Tite-Live, VIII, 37.

tien de la liberté. Or, tel fut l'état des *ærarii*, même après les innovations d'Appius : les *libertini* eux-mêmes étaient restreints à cette position dans les tribus urbaines. Au surplus, il ne venait pas à l'esprit des Romains d'attendre des électeurs des choix d'une capacité extraordinaire : dans les élections comme dans les nominations au sénat par les censeurs, ils ne voyaient qu'un procédé pour élever l'homme à la place qui lui convenait; l'influence de la tribu *Prærogativa* le prouve assez.

Je crois avoir démontré qu'une organisation comme celle que j'ai esquissée, répondait à tous les besoins de la république, qu'elle était acceptable pour tous les ordres, et que rien ne devait faire préférer à cette constitution un simple remaniement de l'ancienne. La question historique, celle de savoir si on l'adopta en effet, est tout autre; mais pour la résoudre, il fallait ce préambule. Il n'est pas besoin assurément d'établir longuement qu'il n'était plus question de la constitution de Servius dans les derniers temps de la république, ni dans ces ombres de comices, qui se prolongèrent jusque sous Auguste. Autrefois l'on a bien pu se persuader que Cicéron avait été élu à l'unanimité des chevaliers et des quatre-vingts centuries de la première classe : cela n'entre plus dans la pensée d'aucun de ceux qui s'occupent quelque peu de philologie historique, et l'on doit regarder comme anéantis tous ces vieux rêves. Il nous suffira de rappeler ici les passages qui attestent en termes formels que cet ordre de choses n'existait plus [8], car nous y reviendrons nécessairement pour découvrir ce qu'on y substitua [9]. Il ne sera pas inutile toutefois de si-

[8] Tite-Live, I, 43, 12, 13; et celui qu'Ursinus a cité sur cet endroit d'après Ant. Augustin, XXIV, 7 et 9; XXVI, 22; XXVII, 6; Cicéron, *de leg. agr.*, II, 2 (4), et *pro Plancio*, 20 (49).

[9] Je vais en citer quelques-uns qui ont été oubliés (si je ne me trompe). On procédait, du temps de Polybe, au jugement des affaires capitales qui appartenaient toujours aux centuries, et tant qu'il y avait une tribu qui n'avait pas voté, l'accusé pouvait s'exiler, VI, 14 : *κἂν ἔτι μία λείπηται φυλὴ τῶν ἐπικυρουσῶν τὴν κρίσιν ἀψηφοφόρητος*. Dès le temps de Plaute : Captivi, III, 1, 15, 16.

gnaler un fait qui prouve clairement que Tite-Live, Denys et Cicéron, parlaient d'institutions évanouies depuis long-temps [10]; il s'agit de leurs divergences quant au nombre et à l'adjonction des centuries supplémentaires, et par conséquent de l'opposition qui règne entre leurs opinions sur le total des centuries. J'ai signalé encore des variations importantes entre Tite-Live et Denys sur le chiffre du cens de la cinquième classe. D'après Tite-Live aussi, on appelait d'abord les chevaliers, et cependant, dès la seconde guerre punique, c'est une centurie de tribu qui passe la première comme *prérogative*. Enfin, l'ordre de la légion, tel que le décrit Polybe pour cette même guerre, suppose, d'une manière absolue, l'abrogation de la différence des classes, de même que l'ancienne constitution de la légion supposait l'existence des classes de Servius.

Lessing se demande s'il faut rejeter une opinion, parce que c'est celle qui se présente la première à l'esprit non prévenu? La topographie romaine m'a fourni bien des exemples de la rectitude du coup d'œil de ses premiers restaurateurs. Sans doute, ils ont erré quelquefois; mais leurs successeurs, moins clairvoyans, ont souvent embrouillé par leurs arguties ce que leurs devanciers avaient clairement énoncé : les plus grandes aberrations sont résultées de ce fatras d'érudition, qui n'offrait à ces compilateurs aucune vue d'ensemble. Cette observation peut s'appliquer à d'autres points de la science historique, et il ne faut pas s'étonner si des recherches consciencieuses ramènent souvent aux résultats déjà obtenus dans la première moitié du seizième siècle, mais oubliées dans

Ipsi de foro tam aperto capite ad lenones eunt,
Quam in tribu aperto capite sontes condemnant reos

Jamais Plaute ne traduit les affaires de la vie commune; d'ailleurs chez les Grecs on ne votait pas par phyles.

[10] Voyez ma dissertation sur le passage de Cicéron, en ce qui concerne les comices par centuries.

la suite et remplacées par des subtilités de ce genre. Telle est la pensée qu'Antoine Augustin rappelle dans Ursinus[11], et dont il parle, sans s'y arrêter, avec une sorte de dédain, et comme la rejetant en apparence d'après l'autorité de Pantagathus[12], et sans nommer son auteur. Le doublement des tribus, dit-il, ne consistait pas, comme l'a cru quelqu'un[13], en ce que les trente-cinq tribus précédemment constituées auraient été portées à soixante-dix et divisées en deux classes, comme il le croit encore, en se fondant sur un passage de la seconde Philippique. Après la condamnation de cette opinion, celle de Pantagathus est présentée comme la seule véritable; elle maintenait les cinq classes, en sorte que chacune eût renfermé deux centuries pour chaque tribu. Les chevaliers aussi auraient été divisés en tribus; seulement il régnait de l'incertitude sur la question de savoir s'ils n'avaient que des *juniores*, ou en d'autres termes, s'ils n'avaient qu'une seule centurie, ou si, comme les autres, ils en possédaient deux. Dans le premier cas, le total des centuries eût été de trois cent quatre-vingt-cinq; dans la seconde, de quatre cent vingt.

L'impossibilité physique repousse tout d'abord cette opinion. Les élections romaines ne pouvaient pas, comme celles d'Angleterre, se prolonger plusieurs jours; il fallait que tout fût terminé en un seul, ou bien on recommençait. Comme toutes les affaires publiques, elles devaient s'arrêter au coucher du soleil, et ne commençaient pas, sans doute, avant l'aurore. D'après cela, s'il fallait, conformément à l'exemple rapporté par Cicéron, faire voter

[11] Sur Tite-Live, l. c.

[12] Je dis, *en apparence*, parce qu'on ne saurait déterminer avec précision ce que les disciples ont réellement recueilli de la bouche de ce Socrate philologique. Ne peut-on pas supposer qu'ils se paraient quelquefois de son nom pour faire passer leurs propres idées plus facilement. C'était un moine romain.

[13] Ce quelqu'un était probablement Gabriel Faernus, contre lequel les disciples de Pantagathus avaient une haine dont l'amitié de Michel-Ange dédommageait cet homme distingué. Il se pourrait que Faernus, dans son travail sur cette Philippique, eût remarqué les conséquences de ce passage.

toutes les centuries sur une élection contestée, il n'y avait, en prenant pour base la durée moyenne du jour, que deux minutes pour faire passer les votans sur l'escalier et recevoir leurs suffrages; cela est entièrement impossible. Je ne nierai point que, depuis la nouvelle loi, il ne fût très-difficile d'en finir même pour quatre-vingt-huit centuries; car il n'y avait pas tout-à-fait dix minutes pour chacune. Mais ce qui est difficile, n'est pas impossible.

Je ne rejetterai pas comme inadmissible l'interprétation au moyen de laquelle les paroles les plus significatives de Tite-Live s'appliquent à deux centuries par classe. Néanmoins, s'il en était ainsi, il faudrait reconnaître que Tite-Live a mis bien de la négligence dans son expression.

Et si la division par classes, avec le nombre des centuries qui leur étaient attribuées, indique que, dans la première organisation, six citoyens sur trente-cinq appartenaient à la première classe, environ vingt-neuf aux quatre autres, il sera permis d'admettre, par forme de simple hypothèse, et sans que rien en fasse une donnée positive, qu'à l'époque du changement, le nombre des citoyens de la première classe, abstraction faite des chevaliers, équivalait au cinquième de toute la bourgeoisie répandue dans les classes, et que, conformément aux principes de la démocratie grecque, leurs suffrages n'auront pas dépassé cette proportion. Mais que l'on ait favorisé ceux qui les suivaient immédiatement, en raison inverse à leur égard, et en raison directe par rapport à la dernière classe, c'est ce qui ne cadre avec aucun système, c'est ce qu'on ne peut nullement supposer. On ne peut pas supposer davantage que là où il existait, dès le temps de la guerre d'Annibal, une multitude de propriétaires, dont les richesses dépassaient un million d'as, et qui ne formaient qu'une classe, on se soit cependant avisé de créer, entre cent mille as et douze mille, des fractions qui ne pouvaient avoir d'importance que dans

le temps où cent mille as constituaient une fortune que très-peu de personnes dépassaient; on ne voit pas vraiment pourquoi on eût favorisé une classe plutôt que l'autre [14]. Je crois bien que la proportion entre le nombre des pauvres et celui des hommes plus ou moins aisés ne changea pas avec la dépréciation de l'argent. Le rapport entre les *proletarii* et les *locupletes* fut toujours le même; mais ce qui devenait de plus en plus indifférent, c'était de savoir quelle somme manquait pour atteindre à l'aisance. En aucun cas cette évaluation ne pouvait servir de base à la constitution, et les classes de ce genre ne pouvaient être favorisées.

Si ces considérations ont échappé à un homme du mérite d'Antoine Augustin, et à ceux qui plus tard ont adopté cette opinion, c'est qu'ils négligèrent de rechercher dans la poussière des livres les rapports civiques des citoyens; c'est qu'ils ne rappelèrent pas à la vie les formes de l'ancienne constitution. S'ils l'eussent fait, ils auraient infailliblement franchi un pas de plus; ils auraient reconnu que les classes continuèrent à être réglées par la fortune, mais que la base des distinctions suivit les variations du numéraire. Constater cette inadvertance, c'est compléter l'idée; on ne peut en faire usage contre elle [15]. Les passages où il est question des classes de fortune, n'auraient point échappé aux doctes

[14] De peur qu'on ne se laisse tromper par ces grands chiffres et par des sommes énoncées en monnaies étrangères, je vais donner un exemple en espèces connues. Sans qu'il soit besoin d'une exactitude rigoureuse, on peut évaluer cent as anciens au dix deniers à quatre florins d'empire; ainsi cent mille as feront quatre mille florins. Au quatorzième siècle la quantité d'argent qui répond à quatre mille de nos florins, pouvait en Allemagne être considérée comme la fortune d'un bon bourgeois, et on l'aurait convenablement prise pour mesure de cette classe, bien qu'il existât des particuliers beaucoup plus riches. Alors aussi trois mille, deux mille et mille florins eussent été des classifications convenables. Mais si dans la suite des siècles la valeur de l'argent avait tellement diminué qu'il se fût formé toute une classe de riches à plus de quarante mille florins, comment admettre que les classes eussent été divisées de manière que les propriétaires entre quatre et trois mille, abstraction faite des riches, eussent obtenu un cinquième des suffrages? Comment eût-on encore attaché de l'importance à de si petites différences?

[15] C'est pourquoi j'ai reconnu à l'hypothèse de Pantagathus de la conséquence, qualité dont cependant elle manque si on ne la complète.

auteurs de ces recherches[16]; il n'y a qu'une opinion prévenue qui puisse préférer à une explication simple, sans recours à d'autres hypothèses, une opinion qui ne pourrait, au contraire, se soutenir sans de nouvelles hypothèses, une opinion qu'il faudrait asseoir sur des indications bien incertaines.

Mais si le doublement du nombre des tribus consistait en ce que pour chacune on constituât deux centuries, alors et seulement alors, l'expression de Tite-Live sera exacte, et tellement exacte que, si l'auteur avait eu l'intention d'empêcher que la postérité ne se méprît, il n'aurait pu en imaginer une plus juste. Ajoutez que les centuries sont nommées sans désignation plus précise; il y a concordance encore avec la mention que fait Polybe des tribus appelées au jugement des affaires capitales. J'y ajouterai une preuve négative, mais de la plus grande importance; c'est que partout où cet historien si judicieux veut expliquer aux Grecs la constitution romaine, quand il parle du peuple, il se sert du mot δῆμος, qui ne pouvait leur rappeler qu'une communauté de citoyens égaux et votant par phyles. Il n'y a pas un mot qu'une interprétation quelconque puisse appliquer à des catégories de fortune, si ce n'est qu'il dit que les chevaliers, autrefois choisis d'après des conditions aristocratiques, étaient inscrits maintenant d'après leur richesse. Cette mention est d'autant plus décisive que les Grecs d'alors ne connaissaient absolument rien de semblable à l'organisation ancienne des centuries. Or, Polybe prend soin d'avertir que ceux dont le cens excédait dix mille drachmes (c'est-à-dire l'ancienne première classe), bien qu'ils fussent rangés parmi les autres citoyens, portaient des cuirasses, uniquement parce que les Romains aimaient à conserver les usages de leurs pères. Je n'aime point ces dénominations

[16] Tite-Live, XXIV, 11, à l'occasion d'une levée de marins. Les chiffres sont un million d'as, trois cent mille, cent mille, cinquante mille; et XLV, 15, il est question pour les affranchis d'un cens de soixante-quinze mille as.

auxquelles m'entraîne ici la force des choses ; mais quiconque connaît Polybe, sait fort bien que, si les soldats dont le cens était de plus de dix mille drachmes, eussent formé une première classe, cet auteur eût infailliblement ajouté qu'ils étaient du nombre de ceux qui, dans les élections, les jugemens, les délibérations sur les lois que proposent les consuls, composaient la première symmorie, et qui exerçaient la plus grande influence. Ces développemens sont naturels à Polybe, et d'ailleurs, ils eussent été dictés par le besoin de rendre l'expression aussi claire que l'était sa pensée. Avant de bien comprendre tout ceci, je ne concevais pas pourquoi sa description de l'armée ne se rapportait aucunement à l'ancienne organisation des centuries : il en arrivera de même à tout lecteur attentif et sans prévention.

Il n'est pas question d'une *prærogativa* dans les détails fort étendus qu'on donne sur l'organisation et la marche des centuries selon la constitution de Servius, et elle n'était pas nécessaire ; car avant le jour de l'élection il pouvait se former une majorité entre les chevaliers et la première classe. Il en était autrement dans les tribus : beaucoup de campagnards étaient occupés de leurs devoirs domestiques et de leurs travaux, ils ne se mêlaient pas des affaires publiques et ne venaient en ville que quand il le fallait. Pour leur indiquer les candidats qu'ils ne connaissaient pas, on appelait une centurie prérogative[17]. Chaque tribu comptait des hommes qui vivaient à Rome, étaient initiés aux affaires et au gouvernement, et dont on vénérait l'autorité ; or, quand ils étaient d'accord, la tribu votait comme eux. Les autres tribus, à l'exception de cas fort rares, imitaient cet exemple, et dans la suite, quand les comices de centuries furent réglés par tribus, il est souvent parlé d'élections contestées. Il ne faut donc pas prendre à la lettre l'influence constante de

17 Varron, dans Festus, *s. v. Prærogativæ.*

la prérogative [18]. Dans les élections comme lorsqu'on votait des lois, les Romains ne s'occupaient pas des suffrages individuels : ils n'auraient pu concevoir l'idée de les additionner et d'en composer ainsi des majorités imposantes [19]. Ils ne voyaient dans les formes électorales qu'un moyen plus ou moins imparfait de mettre un homme à sa place. De ce genre était à peu près l'inscription que faisaient les censeurs en portant les citoyens dans le sénat, dans l'ordre des chevaliers, dans telle ou telle tribu. Si l'une des tribus eût été en possession permanente de voter la première, elle eût tout décidé, elle aurait bientôt dominé la république. Des intrigues perpétuelles et des tentatives de corruption l'eussent sans cesse agitée. Les autres tribus, par une opposition naturelle, eussent fait manquer le but qu'on s'était proposé : le sort en décida donc. On peut admettre, sans aucun doute, que le premier votant de la tribu, appelé par son nom, n'était pas désigné par le sort, mais par le choix du magistrat présidant l'élection. C'était dès-lors le plus notable, le plus considéré, et sa voix dirigeait aussi toute la tribu. Les comices pour la nomination de tribuns militaires en 359 [20] prouvent l'existence d'une prérogative, et l'appel des autres, qu'on dit avoir été *jure vocatæ*, démontre qu'on suivait à cet égard un ordre légal.

Il est impossible que cette influence et cette préséance

[18] Cela ne se faisait pas dans les anciens temps ; il pouvait en être autrement à l'époque où vivait Cicéron.

[19] Elle est de celles que Lessing, s'il vivait encore, eût appelées vagues, nauséabondes et choquantes.

[20] Tite-Live, V, 18. Il résulte en outre de ce passage que les tribuns militaires avec pouvoir consulaire n'étaient pas élus par les centuries, mais par les tribus. Chose digne de remarque, et qui explique pourquoi le sénat tenait tant à ce que l'on nommât des consuls. Il y avait des patriciens, amis de la paix et de l'ordre, qu'on pouvait exclure de ces comices consulaires ; on ne le pouvait dans ceux par tribus. La preuve de cette élection des tribuns militaires par les tribus, résulte clairement de l'expression *jure vocatis tribubus* (voyez un doute à cet égard, t. II, p. 393 et 394). Si Duker y eût songé, il eût touché au but dans sa belle remarque sur ce passage, au lieu d'errer autour de la vérité. Quel dommage que Duker n'ait point fait une étude spéciale du droit public romain ! Quel dommage qu'il se soit fait l'éditeur de Thucydide ! Du reste je suis bien loin de lui reprocher de n'avoir pas tout aperçu. Ne m'est-il pas arrivé la même chose ?

de la *prérogative* aient été accordées à une tribu composée de fils d'affranchis. Il y eut donc une différence, et l'on ne prit celle-ci que dans les tribus rurales, qui dès-lors furent très-bien désignées par l'expression *primo vocatæ;* car elles étaient toutes *jure vocatæ* [21]. C'était donc, abstraction faite de l'origine, une sorte de dégradation civique que la translation d'une tribu rurale à une tribu urbaine; car ces dernières pouvaient par opposition être appelées *postremo vocatæ.* Il n'y aurait rien d'étonnant non plus à ce que ces deux divisions eussent été distinguées en *prima* et *secunda classis.* Quoique, à vrai dire, le mot *classis* indique une division d'armée, il rappelle nécessairement les anciennes centuries, cette acception précise a pu devenir plus générale et convenir aux catégories établies entre les centuries formées dans la suite pour désigner leur plus ou moins de droits; c'est ainsi que j'entends le passage bien connu de la seconde Philippique [22]. La première classe renfermait les centuries rurales avec les douze des chevaliers : après cela on appelait les *six suffrages;* enfin les centuries urbaines.

Le passage cité dit en termes formels que les *six suffrages* votaient après la première classe; on ne peut abandonner ce qu'il a de positif à l'arbitraire de la critique. C'est d'ailleurs la conséquence d'un passage non moins connu sur le jugement du censeur C. Claudius par le peuple; car les douze centuries des chevaliers sont mentionnées comme votant dans la première classe [23].

Cette réunion était toute naturelle, car les chevaliers qu'elles renfermaient étaient plébéiens; dans les six suffrages, au contraire, se trouvaient les maisons patriciennes [24], qui n'étaient point soumises au cens d'un

[21] Entre les urbaines elles-mêmes il y eut nécessairement un ordre de préséance. L'Esquiline aura été la dernière. (Tite-Live, XLV, 15.)

[22] c. 33 (82). *Prima classis vocatur.*

[23] Tite-Live, XLIII, 16.

[24] Festus, *s. v.* Cette distinction est aussi le fondement de ce que dit Tite-Live, I, 43, 8, 9. La correction de Gronove, *e tribus*, est évidemment juste.

million d'as, et qui, à proprement parler, ne devaient pas être comptées parmi les chevaliers, dont le rang était établi sur la timocratie. S'ils votaient après les plébéiens, cela est conforme à l'esprit des anciennes institutions qui soumettaient à la ratification des curies les décisions des autres comices.

Les comices de la nouvelle organisation différaient des comices par tribus en quatre points essentiels: 1° la séparation des chevaliers plébéiens et la participation des patriciens; 2° la division des tribus en centuries de *seniores* et de *juniores;* 3° l'exclusion des prolétaires; 4° l'application des auspices.

Les centuries des *seniores* formaient une sorte d'aristocratie morale, composée d'un petit nombre d'hommes d'expérience, qui avaient conservé leur fortune et leur considération jusqu'à un âge où, en général, ces avantages sont assurés pour le reste de la vie. De l'exclusion des prolétaires (ceux qui possédaient moins de quatre mille as) du service de la légion [25], on peut conclure qu'ils étaient pareillement exclus des comices; dans les tribus, au contraire, tous les Quirites votaient sans distinction [26]. Quoique dans l'origine les auspices fussent pris au sérieux, ils ne tardèrent pas long-temps à devenir un moyen politique, une entrave que le gouvernement pouvait opposer aux assemblées du peuple [27].

J'ai exprimé, avec l'accent de la certitude, ce que je pense sur la dernière organisation des comices. Ce ton convient à ma conviction intime, selon laquelle le caractère spécial à ces comices est assez prouvé par les expres-

[25] Polybe, VI, 19. Cette donnée sur la nouvelle limite des fortunes indique qu'à l'époque où fut rendue la nouvelle loi d'élection, la valeur de l'argent avait diminué d'environ un tiers.

[26] Denys, VII (59. *ἵνα — ἰσόψηφοι καὶ ὁμότιμοι πάντες ἀλλήλοις γενόμενοι μιᾷ κλήσει τὴν ψῆφον ἐπενέγκωσι κατὰ φυλάς*). C'est à quoi pensent les historiens quand ils disent qu'avant Servius le plus humble citoyen était dans les comices l'égal du plus considéré.

[27] Dans une histoire aussi incomplète on n'en rencontre que peu d'exemples. Voyez néanmoins Tite-Live, VIII, 23.

sions mêmes des passages que nous avons examinés; il l'est encore par la nature des rapports préexistans, qui durent amener ce résultat. Je suis convaincu en outre que, sous peine d'absurdité, l'ancienne constitution ne pouvait être maintenue. Il y a bientôt trois cents ans qu'un inconnu avait trouvé le chemin de la vérité, grâces aux paroles formelles de Tite-Live, à la mention de deux classes seulement et des suffrages, le tout dans un récit relatif à une élection : je ne dissimulerai pas cependant que les apparences s'élevaient contre des vues aussi simples, et que pour cette raison elles ne furent ni adoptées ni même aperçues; on y substitua des interprétations forcées. Il ne nous reste plus qu'à rechercher ce qui peut être opposé à nos vues; car il ne faut rien taire de ce qui doit caractériser une discussion de bonne foi, et il importe aussi de réfuter ces objections.

Après avoir exposé la constitution de Servius, Denys termine ainsi : « Ces lois se conservèrent pendant une » longue suite de générations; mais de nos jours des rai- » sons impérieuses les ont fait changer et elles sont de- » venues plus démocratiques. Néanmoins les centuries » ne sont pas abrogées : seulement on ne les appelle plus » selon la même règle; ce que j'ai pu remarquer, ayant » souvent assisté à leurs élections [28]. »

La lettre de Salluste à César est apocryphe; mais elle a été forgée, au plus tard, au second siècle. L'auteur recommande de faire tirer au sort les centuries dans toutes les cinq classes; il allègue une proposition de loi de C. Gracchus [29].

La loi Voconia, qui interdisait à tous ceux qui étaient inscrits pour une fortune de plus de cent mille as, la faculté d'instituer des femmes pour héritières, semble d'autant plus s'appliquer à la première classe, que Caton,

[28] IV, 21.

[29] *De ordin republ.*, II, 8.

en la recommandant, se sert des deux mots *classicæ* et *infra classem* [30].

D'autres particularités encore semblent indiquer la continuation de l'ancien ordre de choses. D'abord l'armure particulière à ceux qui avaient évalué leur fortune à plus de dix mille deniers [31]; puis cette disposition d'une loi de Cicéron, qui voulait que les censeurs répartissent le peuple d'après l'âge, le rang, les classes [32]; enfin, cette expression figurée, *appartenir à la cinquième classe*, employée pour désigner celui qui, doué de quelque mérite, est cependant bien inférieur aux hommes distingués dans son genre [33].

Je dirai d'abord que le passage de Denys n'est pas plus contraire à mon hypothèse qu'à toute autre, dont le but serait d'expliquer les témoignages formels et les mentions expresses que l'on trouve pour le sixième et le septième siècle, sur l'apparition des tribus dans les comices par centuries; car, d'après ce passage, le changement restreint à l'ordre dans lequel votaient les centuries, n'aurait pu avoir lieu que sous César ou sous Auguste. Jusque-là tout serait resté immuable; par conséquent, quiconque ne prendra point le parti de renoncer à l'intelligence de tous les témoignages dont il vient d'être question, sera forcé de reconnaître, même abstraction faite de mon hypothèse, que ce que dit Denys n'est ici d'aucune autorité. Sans doute, il demeure inexplicable qu'ayant été si souvent témoin des comices, il ait pu errer à ce point; mais qui assignera des limites à son erreur, quand personne ne peut douter qu'il n'ait erré. La différence qu'Auguste établit entre les tribus et la *plebs urbana*, en faisant voter dans les *municipes*, dont les procès-verbaux étaient envoyés, avait-elle peut-être rapport aux élections? Aurait-il reconstitué les classes

[30] Aulu-Gelle, VII, 13.
[31] Polybe, VI, 23.
[32] Cicéron, *de leg*, III, 3 (7).
[33] Cicéron, Lucullus (*Acad. Pr.*, II), 23 (73).

dans cette *plebs urbana*, distincte des tribus, en changeant l'ordre selon lequel étaient appelées les centuries? Dans ce cas, Denys aura pu ne pas faire attention à la longue existence des centuries de tribus, et voir, dans ce nouvel expédient, une transition immédiate de l'ancienne constitution au nouvel État. La même hypothèse répondrait au faux Salluste, et je lui accorderais bien quelque autorité, si Tite-Live, qui écrivait peu de temps après Denys, ne parlait des centuries de tribus comme de l'ordre de choses existant. Le faussaire et sa mention des classes ne méritent pas plus de foi que la prétendue loi de C. Gracchus. S'il y a quelque fondement à tout cela, c'est sans doute que les centuries n'étaient plus appelées d'après l'ancien ordre (ce qui facilitait les manœuvres de la brigue); c'est sans doute encore que le sort désignait l'ordre des votes pour les centuries rurales. Ce serait peu connaître les Gracques, que de supposer qu'ils eussent confondu les urbaines avec elles.

A Rome, l'inscription des citoyens selon l'ancienne règle n'a rien d'étonnant, pas plus que la continuation des curies, quand elles eurent perdu toute influence politique; c'était plutôt l'usage du discours observé dans les lois et dans les mœurs. Qui ne sait combien de temps l'expression figurée peut survivre à la chose. On n'abolissait guère ce qui avait été légalement fondé; à côté des anciennes institutions, on en créait d'autres par analogie et selon le besoin du temps, et l'on ne déracinait point ce que les nouvelles étouffaient sous leur ombrage.

Tite-Live semble fixer la métamorphose des centuries de classes en doubles centuries par tribus à l'époque où les tribus furent portées au nombre qu'elles ne dépassèrent pas dans la suite. Il est cependant bien certain que ce n'est pas là ce qu'il voulait dire : peut-être n'avait-il d'autre intention que de comparer la somme des centuries de l'ancienne organisation à celle qui existait depuis

la formation des trente-cinq tribus. Au surplus Duker[34] a fort bien jugé que cette indication ne signifiait rien. Il faudrait que le changement ait eu lieu entre la première et la seconde guerre punique, puisque dans cette dernière la nouvelle organisation existait; et même il aurait eu lieu avant 521 (527), année pendant laquelle on voit des légions de quatre mille deux cents hommes qui répondent au nouvel ordre de choses[35]. Mais dans ces temps on cherche vainement l'homme qui aurait pu l'établir sans que cependant on lui en eût fait honneur, et l'on se demande quelle eût été l'occasion de ce changement. Pendant la censure de Fabius, la circonstance était pressante : comme restaurateur du bon ordre, il a laissé une longue mémoire. Je crois avoir démontré que le remaniement des tribus urbaines n'aurait point atteint le but sans cette extension des droits des tribus en général ; mais nous en avons une preuve directe : en l'an 449 (455), à l'élection des consuls, il est question de *primo vocatæ centuriæ*[36].

On a cité parmi les raisons plausibles qui amenèrent la nouvelle organisation, la nécessité de faire des levées dans un cercle plus vaste. Il ne faut pas pour cela méconnaître ce qu'avait de salutaire la révolution qui s'opéra dans l'armée : depuis que les Romains et les Latins n'étaient plus réunis en manipules, il n'y avait plus de raison de maintenir une organisation aussi compliquée. Eu égard à l'infanterie de ligne, la légion avait trop de troupes légères; sur 3600 (sans compter le bataillon de dépôt) il y en avait 1200, et il ne pouvait en être autrement, tant que le soldat était astreint à s'équiper lui-même. Désormais on leva par tribu de 120 hommes; ainsi, après 447 (453), la légion fut de 3960, dont 1320 seulement étaient armés à la légère[37]. Il n'y eut plus de

[34] Dans Tite-Live, V, 18.
[35] Polybe, II, 24.
[36] Tite-Live, X, 15.
[37] Le nombre des armés à la légère manque dans le manuscrit; on y a suppléé en adop-

bataillon de dépôt. L'airain, devenu fort cher, fut échangé pour le fer; nous parlerons plus tard des modifications de la tactique.

On ne peut pas, avec autant de certitude, rapporter à Fabius l'innovation qui, au lieu du choix aristocratique des chevaliers, établit, pour ceux de l'ordre plébéien, la condition d'une fortune dont l'origine devait être sans tache; mais donner au principe timocratique de l'importance, et cependant le subordonner à l'honneur, c'était se conformer parfaitement à l'esprit de toute cette constitution. La naissance, sans l'aisance héréditaire, ne produit qu'un état de gêne; elle ne comporte pas cette noble assurance, cette indépendance qui ne craint rien et n'a rien à envier à personne, et sans elle le mérite de plus d'un homme resterait inconnu. Au temps de la guerre d'Annibal, l'existence d'un cens d'un million d'as pour les chevaliers est déjà fort vraisemblable, quoique encore incertaine. On n'aura pas assurément imposé aux sénateurs des charges plus lourdes qu'ils ne les pouvaient supporter d'après leur fortune. Seulement il se pourrait qu'en raison de leur dignité, on les chargeât un peu plus que les citoyens de même richesse [38]. Il s'en suit que dès-lors il y avait un cens pour les sénateurs, et l'on ne voit pas pourquoi il eût été plus élevé que celui des chevaliers. Ce n'était que l'application aux sénateurs patriciens de la règle suivie pour les sénateurs plébéiens. Il est encore une indication directe pour attribuer à Q. Fabius et à P. Decius la reconstitution de l'ordre des chevaliers, c'est que ce furent ces censeurs qui instituèrent la procession solennelle que les chevaliers renouvelaient chaque année [39].

Je ne saurais mieux placer une conjecture sur ce que

tant, d'après la règle posée plus haut, le tiers du nombre total. — M. Classen a, dans l'errata, supprimé le chiffre 1320 qu'on lit ci-dessus dans le texte; il a aussi retracté cette note comme fondée sur une erreur.

[38] Sept marins pour un million; un sénateur en donnait huit. Tite-Live, XXIV, 11.

[39] Tite-Live, IX, 46.

signifiait l'ordre de vendre son cheval, que le censeur intimait au chevalier devenu indigne. Si directement ou indirectement la république fournissait dix mille as pour l'achat du cheval, si le chevalier en recevait deux mille pour son entretien annuel, il était extraordinairement favorisé, et l'État était fortement grevé. Mais tout devient clair, si l'on suppose que cette somme était le capital, et qu'au moyen de ce capital, celui auquel le censeur assignait un cheval (en l'admettant parmi les cavaliers, bien moins nombreux que les chevaliers), pouvait acquérir le cheval soit d'un chevalier décédé, soit d'un chevalier dégradé. Seulement il y a erreur dans l'opinion qui veut que le gouvernement ait originairement avancé ces sommes pour organiser le service. Les chevaux étaient bardés de fer; il fallait que le possesseur en eût toujours un bien constitué : de là, la surveillance du censeur sur la conformation du cheval. Sans doute, il fallait le remplacer quand il périssait ou se trouvait hors de service. Le chevalier, de son côté, recevait par an vingt pour cent du capital : c'était l'intérêt, la solde, l'assurance contre les accidens. Il en serait donc ici comme de l'achat d'une place dans une tribu, et sans doute que l'acquisition d'un notariat n'en est qu'un exemple entre beaucoup d'autres; car il y avait des charges à rente héréditaire, et que l'on obtenait sur le dépôt d'un capital. De la sorte on comprend comment L. Tarquitius, l'ami du grand L. Cincinnatus, ne put servir à cheval à cause de sa pauvreté : recevoir une fois dix mille as, puis deux mille de rente, n'empêchait pas la pauvreté. L'obligation d'acquérir une place dans le service de la cavalerie pouvait être imposée par le censeur à des hommes qui s'en souciaient fort peu : aussi regardait-on comme un avantage d'en être affranchi [40].

Cette censure donna à Q. Fabius le surnom de très-

[40] Tite-Live, XXXIX, 19. *Ne invitus militares, neve censor ei equum publicum assignaret.* (Voyez la dernière opinion de Niebuhr sur cet objet, tom. I, IIme partie.

grand (Maximus), que ne lui avaient acquis ni ses victoires ni ses triomphes [41], et ce fut à bon droit : il vaut mieux en effet cultiver son esprit que d'acquérir des connaissances partielles; il y a plus de charme à rafraîchir son existence qu'à se refaire d'une maladie. Si Fabius eût agi à une époque où pouvaient se faire entendre les cris de toute vanité blessée, et les accens de la rage et de la perversité déjouée ; si le fanatisme, si la crédulité, si les plus vulgaires opinions se fussent emparées de ces clameurs, sa réputation n'en eût pas pour cela été moins grande ; car le temps a prouvé combien il est arrivé de maux en dépit de sa réforme. Mais autant qu'il nous est possible de le reconnaître à travers l'obscurité des âges, il fut heureux surtout en ce point qu'il put créer des institutions salutaires sans mélange d'élémens contraires. S'il eût été contraint d'adopter des mesures renfermant en elles-mêmes le germe de maux futurs, on n'eût gardé de souvenir que de ces funestes effets, on les eût invoqués contre lui, et lors même qu'il eût triomphé du mal dont il importait d'étouffer le germe, on eût nié l'existence de ce gouffre sans fond, qu'il empêcha de tout engloutir; on eût contesté le danger de cette tyrannie qui eût immédiatement succédé à l'anarchie. Néanmoins son bonheur ne fut pas non plus parfait; ce qui a gâté et détruit son ouvrage, c'est que la postérité arrêta les développemens et les perfectionnemens dont les ancêtres lui avaient légué le bienfaisant exemple.

Washington aurait pu être un bien plus grand général; cependant la constitution de l'Union n'en serait pas moins son plus grand ouvrage, quoique, par opposition à la réforme romaine, les développemens de celle-ci doivent aboutir à la corruption. Mais il ne pouvait ni repousser ni comprimer ce qui devait y conduire; car il manquait des élémens romains. Néanmoins, sans sa lé-

41 Tite Live, IX, 46. Ce surnom, au surplus, n'était pas fort rare. M. Valerius et Sp. Carvilius l'obtinrent aussi. Il faut que leurs contemporains aient eu un cœur bien ardent.

gislation, sa patrie serait devenue l'objet d'un mépris universel. Les recherches historiques sont riches en jouissances dans les grandes choses comme dans les petites; elles raniment ce dont le souvenir avait péri, et le rendent à un passé qui lui-même ne vit plus que dans la mémoire. Ce qui rend heureux surtout, c'est de remettre en honneur la grandeur négligée, oubliée. Celui auquel cette faculté est concédée, se trouve en rapports intimes avec les ames des grands hommes, et il goûte une haute félicité quand la similitude des actions et des pensées confond avec le sentiment qu'il éprouve pour eux, celui qui le porte à chérir un ami dans un grand homme.

La loi Ogulnia.

Les institutions qui rappellent manifestement l'ancienne division du peuple romain en trois tribus, attestent, avec tout autant d'évidence, que ces tribus primitives de *gentes* patriciennes n'étaient pas égales entre elles. L'infériorité de la troisième, celle des *gentes minores*, s'est à certains égards toujours perpétuée : le motif en est peut-être que depuis l'abolition de la royauté il n'y avait plus, pour y remédier, de forme légale [42].

Probablement chaque tribu avait un des trois flamines supérieurs, qui demeurèrent toujours patriciens : le Quirinalis fut ajouté aux deux premiers, le Dialis et le Martialis [43], qui demeurèrent les principaux. On connaît les rapports qui liaient les six prêtresses de Vesta aux tribus; seulement on les a trop subtilement adaptés à leurs divisions [44]. D'abord il n'y en eut que deux; on y

[42] (On ne pouvait, sans détruire la suite des idées, supprimer les observations qui suivent, quoique l'auteur en ait déjà fait usage, tom. I.

[43] Plutarque, *Numa*, pag. 64, c.

[44] Festus, *s. v. Sex Vestæ sacerdotes*

en ajouta deux autres [45], savoir : par la réunion des Samnites aux Ramnès, qui porta le sénat à deux cents membres et donna deux rois à Rome. Beaucoup plus tard, on y en ajouta deux choisies dans les *minores gentes*. C'est à Tarquin Priscus qu'on attribue ce complément, de même que l'addition de cent sénateurs pris dans les mêmes *gentes* [46]. D'autres, moins conséquens en cela, en font honneur à Servius Tullius [47], sans réfléchir que la législation qui porte son nom n'a rien de commun avec les institutions patriciennes.

La même marche eut lieu pour les Saliens; mais on alla moins loin. Le plus ancien collége se composait de ceux du Palatium, et il demeura le plus considéré; à côté de lui se forma le collége du mont Quirinal, qu'on rapporte à Tullus Hostilius. On ne peut méconnaître ici les deux tribus qui avaient bâti ces quartiers. Il n'est pas dit qu'un troisième collégc s'établît sur le Cælius.

Une grande marque d'infériorité, c'est que les *minores gentes* n'avaient point de part à l'augurat ni au pontificat. En accordant aux assertions de Cicéron autant d'exactitude que possible, et en faisant toutefois abstraction des personnifications, Romulus se serait adjoint un augure par tribu [48], en sorte qu'il y en eut quatre, lui compris, et Numa y en ajouta deux [49], de telle sorte qu'avec le roi il y en eut six. Je crois néanmoins que le roi fut tout aussi étranger aux augures que le fut dans la suite le roi des prêtres. Ce qu'on dit ici de Numa, indique que l'on suivit la même marche pour les Vestales et les Saliens. Avant la loi Ogulnia, il n'y en avait que quatre [50], et la supposition de Tite-Live, qui croit que le nombre avait été ainsi réduit de six à quatre, parce qu'on n'avait point pourvu aux places vacantes, est tout-à-fait inadmissible.

45 Plutarque, *Numa*, pag. 66, e.
46 Denys, III, 67, pag. 199, e.
47 Plutarque, l. c.
48 *Ex singulis tribubus singulos cooptavit augures : de re publ.*, II, 9 (16).
49 *Ibid.*, II, 14 (26).
50 Tite Live, X, 6.

Quoi, ce serait un hasard de ce genre qui aurait privé les patriciens de deux places, et le second ordre ne s'en serait pas fait plus volontiers adjuger six? Qui pouvait donc leur enlever les avantages dont ils étaient en possession? Qui les empêchait de choisir avant l'adoption de la rogation? Y avait-il donc plus de quatre pontifes? Dans la mention qui veut qu'il y ait eu six augures dans les premiers temps, et qui cependant en fait choisir par Romulus un dans chaque tribu, on reconnaît l'assertion des augures plus récens, qui prétendaient que chacune devait être représentée par un ou plusieurs de ces augures [51]; étrange erreur! comme si les plébéiens qu'on y ajouta avaient pu représenter les anciennes tribus. Quand on ne veut pas méconnaître l'évidence, il faut bien admettre qu'en 446 (452), les tribus des *majores gentes* fournissaient seules des augures et des pontifes.

Ainsi par la loi Ogulnia le nombre des pontifes s'accrut de quatre plébéiens, et fut porté à huit; celui des augures à neuf au moyen de cinq plébéiens. Cette décision était aussi importante que la prétention était juste. On a déjà fait remarquer que les auspices étaient une espèce de moyen politique, un *veto;* le pouvoir des pontifes était fort étendu. Ils étaient interprètes de la loi, et jugeaient, d'après des livres qu'eux seuls possédaient, dans tout ce qui appartenait à la liturgie du culte public, de celui des familles et des particuliers. Ils décidaient si une action appartenait aux actes religieux, si elle était valable ou non; et tout ce qui concernait les *res sacræ, sanctæ* ou *religiosæ*, se portait à leur tribunal : il n'y avait pas d'appel de leurs condamnations. Il était juste que l'ordre auquel l'État confiait la moitié des auspices, pût aussi prononcer sur leur validité; qu'il ne fût pas soumis à la malveillance d'autrui; qu'enfin ceux qui jouissaient dans l'État de tous les droits politiques, ne fussent pas exclus de celui de contribuer aux actes

[51] Tite-Live, X, 6.

religieux. Le *connubium* existait depuis long-temps : les patriciens ne pouvaient plus se vanter d'une origine pure de mésalliance ; comment eussent-ils encore invoqué l'ordre des dieux en faveur de leurs priviléges originaires ? leur opposition dut rester sans effet, même sur les esprits les plus faibles. D'ailleurs elle dut se manifester avec moins de violence que dans les anciens temps : la loi Hortensia n'existait pas encore, et dès-lors l'approbation des curies était indispensable, surtout en pareille affaire ; il faut donc supposer qu'elles la donnèrent. Il n'est guère vraisemblable que ces nominations se fissent par l'élection du peuple : si les prêtres existans se sont complétés par voie d'adjonction, il faut avouer qu'ils choisirent les hommes les plus honorés de l'ordre plébéien ; d'abord P. Decius, qui rappelait au peuple l'image révérée de son père se dévouant à la mort, et qui, quelques années plus tard, se dévoua lui-même. Le droit des pontifes et la science des augures devaient être étrangers aux nouveaux élus ; mais dans cette même génération vécut Ti. Coruncanius, qui fut un grand maître tant pour ce droit sacré que pour le droit civil.

Divers faits de la même époque.

Comme s'il eût été destiné par une obligation héréditaire à protéger la liberté des citoyens, le consul M. Valerius renouvela en 446 (452) la loi de son aïeul, qui assurait la faculté d'appel contre les condamnations à des peines corporelles prononcées par le pouvoir suprême ; il la rédigea avec soin, mais n'y attacha pas encore de sanction pénale contre ceux qui la violeraient. Il y avait dans les infractions possibles et dans les motifs d'excuse trop de nuances ; on craignait trop d'affaiblir le pouvoir de ceux qui étaient appelés à gouverner : il fallait donc s'en rapporter à la prudence des tribuns. A eux appartenait le soin de conclure à des peines plus ou moins sé-

vères dans les cas rares où il ne leur aurait pas été possible de prévenir le mal.

Je place à cette époque à peu près la loi Furia sur les testamens, qui évidemment n'a pas précédé de beaucoup la loi Voconia : on peut regarder comme son auteur L. Furius, qui en 430 (436) rédigea des lois pour les Romains de Capoue. Celle-ci, à quelques exceptions près[52] qui ne sont pas indiquées, défendait de léguer par testament plus de mille as à la même personne : si quelqu'un en recevait plus, il était, comme l'usurier, condamné au quadruple ; dispositions importantes à cause des raisons qui les amenèrent. On usait arbitrairement de la faculté de léguer; d'où il arrivait que les héritiers institués n'acceptaient plus les successions : or, les Romains, qui voulaient perpétuer les bonnes familles, n'aimaient pas plus les successions *ab intestat*, qui morcelaient les propriétés, que les prodigalités envers des étrangers à la famille. Dans les grandes successions, le but était atteint par la loi; elle était imparfaite à l'égard des petites; sans doute, elle n'aura point suffisamment empêché de favoriser les femmes, puisque dans la suite la loi Voconia devint nécessaire.

En 440 (446), les censeurs exclurent L. Antonius du sénat, parce qu'il avait répudié sa femme sans avoir rassemblé un tribunal d'amis[53]. Remarquons-le en passant, ce récit fait voir combien il y a d'erreur dans l'opinion qui veut que Sp. Carvilius Ruga, qui vécut après la première guerre punique, soit le premier dont le mariage ait été dissous : quelquefois on pousse jusqu'à l'aveuglement l'admiration des vieux temps et des anciennes mœurs. Si l'on ne se fût jamais séparé, pourquoi la liberté accordée au mariage simple? Le soupçon d'empoisonnement atteignit une multitude de matrones; un mari, lors même que la preuve n'était pas complète,

[52] Il s'agissait sans doute d'agnats et de gentiles.
[53] Valère-Maxime, II, 9, 2.

eût-il laissé subsister un lien aussi dangereux quand il était en son pouvoir de le rompre ? Pour que Fabius pût dire au peuple qu'il eût retiré sa fille à son gendre s'il eût cru celui-ci coupable, il fallait que le fait ne fût pas sans exemple ; autrement il ne démontrait rien. Selon la religion, le divorce était possible, même pour les mariages consacrés ; seulement il exigeait de terribles cérémonies : quand une chose est moralement impossible, la loi ne précède jamais le fait. Il faut rapporter aussi à des temps très-anciens[54] les dispositions du droit sur les retenues de la dot, sur le paiement fait à l'avance. Mais on a confondu le *repudium* et le *divortium* : la véritable raison qui fit différer la dissolution des mariages proprement dits, aura été sans doute la difficulté d'imaginer un moyen pour supprimer les effets de la *conventio in manum*.

Dans le même temps, C. Fabius peignit pour le censeur C. Bubulcus le temple du salut[55] ; d'où lui vint le surnom de Pictor : on en garda la mémoire pour prouver qu'alors la peinture était comptée à Rome parmi les arts libéraux. Valerius avait suspendu dans le temple un tableau de sa bataille contre Hiéron : on peut donc supposer que Fabius peignit la défaite des Samnites, dans laquelle Bubulcus avait prononcé un vœu suivi d'effet. Denys louait la rectitude du dessin, l'agrément des couleurs et l'absence de toute affectation[56]. Il se peut qu'en son genre ce fut un chef-d'œuvre comme la louve.

Troisième guerre samnite et guerres contemporaines.

A quelques exceptions près (encore sont-elles peu importantes), le dixième livre de Tite-Live est l'unique

[54] Voyez, dans ce volume, pag. 55.
[55] Pline, *H. N.*, XXXV, 7.
[56] Il est évident que c'est à cela que se rapporte le passage M. Exc. XVI, 6 : *αἱ ἐντοίχιοι γραφαὶ ταῖς τε γραμμαῖς πάνυ ἀκριβεῖς ἦσαν, καὶ τοῖς μίγμασιν ἡδεῖαι παντὸς ἀπηλλαγμένον ἔχουσαι τοῦ καλουμένου ῥώπου τὸ ἀνθηρόν.*

source où l'on puisse puiser quelques détails sur la troisième guerre samnite. Les Annales de Diodore sont perdues, et nous n'avons plus les indications qui nous servaient de point de comparaison pour la plus grande partie de la seconde guerre. Il est vrai qu'elles avaient été rassemblées légèrement et sans intelligence, mais du moins elles découlaient d'Annales primitives. Pour les trois dernières campagnes, et jusqu'à la guerre de Pyrrhus, il ne s'est conservé que des notions éparses. Elles sont bien incomplètes, j'en conviens, mais il ne faut pas croire que pour ces années nous sachions beaucoup moins de détails qu'il nous en resterait après un examen important et critique d'une narration plus complète. Sans doute, il y a beaucoup plus de précision dans Tite-Live que dans la guerre précédente, et si dans le Samnium on n'avait pas perdu tout vestige de la plupart des villes, on pourrait, pour plus d'une campagne, suivre les opérations sur le terrain. Il est même des choses tout historiques, par exemple, l'indication du butin et la campagne de Fabius pour 449 (455); là tout est rapporté avec simplicité et modestie. Il convient, au contraire, que, pour les autres années, il a trouvé dans les Annales les plus grandes contradictions : il ne suit point Fabius; cependant celui-ci devait posséder dans sa maison les documens les plus certains sur une guerre dont le héros lui appartenait de près : il méritait donc sur ce point plus de confiance que sur toute autre chose. Probablement Tite-Live aura pris les détails de la campagne de 453 (459) dans Valerius d'Antium, qui avait toujours des chiffres à ses ordres, et qui ne reculait devant aucune exagération. Quelque force de volonté, quelque confiance qu'il y eût chez les Samnites, comment supposer qu'après plusieurs campagnes sanglantes, et dont une seule leur avait coûté 53,000 morts et 31,000 prisonniers, il ait pu exister assez de monde encore pour livrer des batailles pendant trois campagnes, et même pour obtenir des succès dans celle qui allait s'ouvrir? S'il en eût été ainsi,

la guerre n'eût fini que par la destruction de la nation; c'est tout au plus si le désespoir eût poussé les survivans à une guerre de petites bandes et de petits combats, comme la faisait la Vendée en 1795. Mais les Samnites ont à peine joui de la paix pendant dix ans, qu'ils reprennent les armes, et ils ne se soumettent de nouveau qu'après dix ans de lutte. Quarante autres années plus tard, après la première guerre punique, il se trouve une population de 76,000 campagnards samnites, et cependant, dans la guerre punique, Rome n'a pu ménager les populations de ses alliés; car la sienne était tellement entamée qu'elle ne dépassait que de quelques miliers le chiffre du dénombrement opéré au milieu d'une peste soixante-cinq ans auparavant. Cela est d'autant plus remarquable, que le droit de cité avait été étendu à des peuples entiers, que des alliés et des affranchis avaient été admis. Ces preuves de l'exagération des nombres, quant aux Samnites, sont fortifiées par l'existence des chiffres modérés qu'on nous donne pour la campagne de 449 (455).

Mais lors même qu'on réduit le nombre des morts et des prisonniers à des indications très-raisonnables, il reste toujours une énigme insoluble. Comment un peuple dont le territoire n'avait d'étendue que de dix à vingt milles de large, a-t-il pu soutenir une guerre régulière, une fois qu'une armée ennemie eut, malgré ses efforts, pénétré dans le pays? Il est évident qu'elle pouvait, à son gré, faire de la contrée un désert. La difficulté ne sera pas moins grande, si, comme il paraît que cela fut, le pays des Pentriens a été le théâtre de la guerre, et si les dévastations ont rarement atteint celui des Hirpins. Dans ce cas, je demande comment les premiers purent seuls, en 454 (460), résister aux Romains, et remporter sur eux des avantages considérables au commencement de la campagne[57]. Les Samnites, sans doute, recrutè-

[57] Denys, *exc. leg.* (pag. 2334, R.).

rent des mercenaires : cela est plus que vraisemblable; mais où donc prenaient-ils de l'argent pour une guerre si coûteuse? Je ne pose ces questions que pour prouver qu'elles se pressent en foule sans pouvoir être résolues. A supposer qu'un jour des sources historiques encore inconnues nous apprissent que les Samnites n'étaient point entièrement abandonnés de leurs voisins, cela ne ferait pas, pour cela, disparaître les véritables difficultés. Les Apuliens combattirent au moins une fois de leur côté[58]; mais les Lucains se rangèrent contre eux, et les Péligniens aussi[59]. D'un autre côté, nous savons bien quelques circonstances desquelles on peut conclure, quoique d'une manière assez vague, que plusieurs cantons Sabins les secondèrent[60].

Les Étrusques ne pouvaient ni se résoudre à une soumission ni se confier en leurs propres forces; on les voit gagner du temps par des trêves toujours renouvelées : ils attendent que des ennemis plus puissans absorbent tous les efforts de Rome. Il se peut que les Samnites aient agi de même, qu'ils aient compté sur un meilleur succès des démarches tentées envers les Gaulois, pour obtenir leur assistance, et que par conséquent ils n'aient pas craint de faire naître les occasions de guerres nouvelles. Ils n'avaient, en effet, consenti à la paix que pour se réserver à des temps plus favorables : cette paix, insupportable à ceux-là même qui avaient grandi au milieu des calamités de la guerre, devait le devenir de jour en jour davantage: on voyait la domination de Rome se fortifier et s'étendre, et l'on pouvait considérer sa grandeur comme le résultat de l'inertie et de l'indifférence avec laquelle on voyait

[58] Tite-Live, X, 15.

[59] *Ibid.*, 30.

[60] L'inscription d'Appius Claudius dit qu'il prit plusieurs villes sabines : Amiternum, conquise en 453 (459), peut bien être considérée comme la ville sabine de ce nom. Il est donc évident que la guerre contre les Sabins est résultée de celle contre les Samnites, comme de la précédente étaient nées celles contre les Herniques et contre les Èques. L'expression de l'*epitome XI*. *Sabinis qui rebellaverant victis*, parait indiquer une participation antérieure terminée par la paix.

ses progrès. Ainsi les fastes nous apprennent que l'opiniâtre défense de Nequinum fut secondée par des troupes auxiliaires samnites.

Si le sénat romain ne punit point cette infraction à la paix, parce qu'il était menacé d'une invasion des Gaulois, le moment put paraître propice, et l'on aura voulu réparer les pertes par lesquelles on avait acheté la paix : on aura voulu rétablir la dépendance des Lucains, car leurs divisions [61] en fournissaient l'occasion. Les Samnites entrèrent en Lucanie, et recherchèrent l'alliance d'autres peuples, mais avec peu de succès : les Picentins préférèrent l'amitié que Rome leur offrait à des conditions très-favorables [62].

Après que les Samnites eurent remporté plusieurs victoires et conquis plusieurs villes, le parti dominant en Lucanie comprit qu'il était incapable de se soutenir par ses propres forces, il résolut de se ranger sous la protection des Romains, et pour accélérer une décision que le danger rendait pressante, on envoya, avec les ambassadeurs, des enfans des principaux citoyens, pris dans toutes les villes [63]. On aura fait ici ce qui était d'usage en pareil cas, et ce qu'indiqne la nature même de cette mesure ; ces otages auront été choisis précisément dans le parti contraire. Le traité ainsi sollicité fut approuvé par le peuple et le sénat, et l'on envoya à la diète samnite une ambassade qui demanda l'évacuation de la Lucanie. Il paraît que le traité par lequel le Samnium reconnaissait la suprématie de Rome, impliquait le droit de l'exiger, quoique les Samnites n'eussent point consenti à n'avoir d'autres ennemis et d'autres amis que Rome elle-même, quoiqu'ils n'eussent pas renoncé à leur indépendance [64]. La déclaration de cette prétention qui en faisait des sujets, indigna tellcment les Samnites, que

[61] Voyez, dans ce volume, pag. 172 et suivantes.
[62] Tite-Live, X, 10, 11.
[63] Denys, *exc. leg.*, pag. 2328.
[64] Denys, l. c., pag. 2330 et 2331.

sur-le-champ ils résolurent la guerre en ordonnant aux ambassadeurs de quitter le Samnium. D'après une autre version [65], on aurait envoyé prévenir les fétiaux de ne se présenter devant aucune assemblée de canton, en ajoutant que dans le cas contraire les magistrats ne pourraient répondre de leur sûreté.

Dans les années de paix, une bonne administration avait récréé les forces de la nation [66], et les victoires de Lucanie avaient inspiré la confiance aux soldats [67]. Ils n'abandonnèrent donc point leurs conquêtes; mais, au lieu de les achever, ils opposèrent leur armée au consul Cn. Fulvius, qui en amenait une beaucoup moins nombreuse au secours des Lucains. Dans cette campagne, Fulvius déploya de grands talens; l'histoire en est perdue, mais il n'en faut pas moins recueillir les notions isolées que nous trouvons dans la collection de Frontin, sur les batailles qu'il gagna dans des circonstances difficiles. Tite-Live ne dit rien autre chose, sinon qu'il remporta une victoire décisive, après un combat brillant livré près de Bovianum, et qu'ensuite il prit cette capitale des Pentriens et Aufidena. C'est, sans doute, à cette bataille qu'il conviendra de rapporter la narration de Frontin [68]: le consul avait affaire à une armée beaucoup plus considérable, et ses troupes attendaient le combat avec quelque anxiété. Pour leur donner de l'assurance, il dit aux officiers et aux sous-officiers qu'un corps samnite s'était vendu à lui, et pour accréditer cette fable, il emprunta d'eux tout ce qu'ils purent lui avancer d'argent, comme pour compléter la somme promise. Dans cette persuasion, les Romains allèrent à l'ennemi avec confiance, et si des transfuges ont passé aux Samnites, ce même bruit

[65] Dans Tite-Live, X, 12.

[66] ἡ τῶν Σαυνιτῶν ἰσχὺς πολλὴ ἤδη γεγονυῖα. Denys, pag. 2332.

[67] Le soldat samnite était *successibus tumidus*, et ceci était, d'après l'expression *commisso statim bello*, au commencement de la guerre romaine. Frontin, *Strateg.*, I, 11, 2.

[68] *Strateg.*, l. cit.

dut jeter la défiance dans leurs esprits envers les troupes mercenaires, et peut-être les déterminer à les tenir loin du champ de bataille : les Romains obtinrent de la sorte une éclatante victoire.

Il est dans l'ordre naturel des choses que Fulvius, venu d'abord des environs de Sora vers Bovianum, ait ensuite marché à travers le Samnium vers la Lucanie, pour prendre aux Samnites ce qu'ils avaient conquis. Pendant cette marche, son arrière-garde était vivement pressée par l'ennemi [69]; en pareille circonstance, et dans des contrées si difficiles, un général déterminé ne s'occupe point de repousser l'armée ennemie qui s'avance avec tant d'audace, il la chasse devant lui. Au lieu de faire marcher en tête les mulets qui portaient le bagage, Fulvius les mit à la queue, et les ennemis se précipitèrent sur ce butin abandonné, comme il leur semblait, pour faciliter la fuite des troupes. Mais Fulvius avait posé une légion des deux côtés de la route : les cohortes attaquèrent subitement les Samnites occupés à piller dans le chemin creux; et ceux-ci souffrirent une terrible défaite.

Une autre fois [70] il fallait passer par le lit d'un torrent peu large, mais impétueux; les Samnites suivaient et harcelaient sans cesse. Fulvius plaça une légion sur le côté, et la cacha à la faveur d'une haie et d'un chemin creux : les autres troupes continuèrent à marcher dans le ravin. L'ennemi se montra d'autant plus ardent qu'elles paraissaient en bien petit nombre : tout à coup, quand les Samnites eurent passé, la légion sortit de son embuscade, et cette fois encore le stratagème réussit complètement.

Un tel général méritait le triomphe; mais on ne s'explique pas comment dans les Fastes il triomphe aussi des Étrusques.

[69] *Cum ex Samnio in Lucanos duceret.* Frontin, I, 6, 1.
[70] Frontin, I, 6, 2.

Dans cette période, la guerre samnite et celle d'Étrurie sont essentiellement liées : souvent, pour mieux faire connaître les détails, nous avons séparé les narrations de deux guerres simultanées; mais ici ce serait détruire l'intelligence de l'ensemble. En la même année 448 (454), L. Scipion commanda l'armée d'Étrurie, et soutint un combat très-opiniâtre près de Volaterræ : la nuit survint quand il était encore douteux; mais les Étrusques s'avouèrent vaincus par l'évacuation du camp et l'abandon des magasins. Le consul ramena les troupes à Faléries, fit de cette forteresse sa place d'armes, et ravagea le plat pays, où les Étrusques ne se montrèrent plus. Les villages et les bourgs que ne protégeaient point des murailles, furent réduits en cendres : on ne tenta aucun siége. L'année suivante, rien ne se fit en Étrurie : les deux armées romaines purent être envoyées contre les Samnites. Peut-être que les villes étrusques qui seules continuaient la guerre depuis que celles d'Orient avaient traité séparément, rachetèrent à prix d'argent une nouvelle trêve; peut-être qu'elles avaient tant souffert des malheurs de la guerre, qu'elles craignaient de se les attirer de nouveau.

Il ne viendrait à l'esprit de personne de contester l'histoire de cette campagne, et d'en révoquer en doute les faits d'ailleurs si modestes, si ce doute ne devait naître du silence absolu qui règne à cet égard dans l'inscription de la pierre sépulcrale de L. Scipion Barbatus. On n'en conclura pas qu'il n'a pas été en Étrurie; mais on se demandera quels furent ses succès? Ce qui étonne encore bien plus, c'est que, dans cette inscription on lit que dans le Samnium il prit Taurasia et Césauna [71], soumit toute la Lucanie, et y prit des otages. Je ne voudrais en aucune façon en conclure qu'il commanda aussi

[71] C'est évidemment du nom de Taurasia que vient celui des *campi Taurasini*. Cesauna est sans doute la Cerauniliа de Diodore, XX, 26. Cela doit nous rendre encore plus réservés pour changer en des noms de villes connues et au moyen de corrections forcées, des noms que d'ailleurs on ne trouve nulle part.

dans le Samnium sous ses propres auspices consulaires; s'il en eût été ainsi, comment n'eût-il pas triomphé? Il y servit comme lieutenant sous Q. Fabius, l'année suivante [72]: les plus brillantes expéditions achevées sous les auspices d'autrui, ne pouvaient lui assurer, au lieu du triomphe, que le souvenir de la postérité.

Les circonstances étaient si difficiles, qu'aux élections consulaires toute la nation jeta les yeux sur Q. Fabius, général dont le bonheur était aussi bien établi que l'habileté. La loi, à ce qu'on nous dit, s'opposait à sa nomination; car elle défendait de réélire le même consul avant dix ans: or, comme dix ans auparavant il avait terminé son troisième consulat, cela suppose qu'il fallait entre deux consulats dix années entièrement révolues. Il est cependant une chose qui a échappé aux annalistes, c'est que l'année suivante le même empêchement dut se présenter pour App. Claudius et L. Volumnius, et deux ans plus tard pour L. Postumius, et cependant il n'est parlé d'aucune exception à la loi. Et pourquoi l'eût-on méconnue pour pouvoir élire Appius, qui, dans son premier consulat n'avait pas du tout paru à la guerre? Il est plus probable que ces lois furent généralement suspendues comme pendant la guerre d'Annibal, du moins en tant qu'elles empêchaient d'élire celui qu'on jugeait le plus capable; ou bien l'on se méprend sur la teneur d'un plébiscite qui rendait éligibles Q. Fabius et P. Decius, sans aucune restriction. Il faut qu'il en ait été ainsi, dans la seconde guerre, à l'égard de L. Papirius Cursor, de Q. Publilius Philo, de C. Junius Bubulcus, à moins qu'alors aussi on ait écarté toutes les restrictions embarrassantes. Il se peut que Fabius, sans se fier à une fortune jusque-là trop favorable, et se sentant accablé par l'âge, ait repoussé cet honneur. Plus tard, il est vrai, quand il s'agit de sauver l'honneur de son fils, il ne tint pas compte de sa vieillesse; mais dans cette

[72] Tite-Live, X, 14. Frontin, II, 4, 2.

circonstance, il a pu mettre à son adhésion la condition qu'on lui donnerait pour collègue P. Decius, qui déjà avait été consul et censeur avec lui.

Les deux consuls conduisirent leurs armées dans le Samnium ; Fabius par Sora dans le canton des Pentriens, Decius à Maleventum par le pays sidicin, d'où il devait probablement pénétrer chez les Apuliens rebelles. Les Samnites avaient réuni contre le premier les contingens de toutes leurs populations, et s'étaient concentrés sur le Tifernus : prudent autant qu'audacieux, Fabius échappa au danger d'être surpris, pendant sa marche, dans une vallée profonde. Il fit pousser des reconnaissances qui l'avertirent du péril : mais quand ce plan eut échoué, les Samnites n'en présentèrent pas moins la bataille. Cette fois aucune armée ne put entamer l'autre ; l'infanterie samnite repoussa un vigoureuse charge de la cavalerie romaine, qui, dans sa retraite, pensa compromettre l'infanterie. La maxime constante de Fabius était de tenir sa réserve dans l'inaction, jusqu'à ce que la première ligne eût épuisé ses forces [73]. Cette fois elle n'aurait pu décider du sort de la bataille, si L. Scipion, avec les hastaires de la première légion, n'était descendu, au moment opportun, des hauteurs situées derrière l'ennemi, sur lesquelles il était parvenu par des chemins détournés. Quand les rayons du soleil couchant vinrent dorer les armes de ce petit corps d'armée, les Romains eux-mêmes, et plus encore les Samnites, crurent que la fortune amenait le consul Decius avec son armée. L'opinion que la victoire était décidée, la décida en effet, et l'on n'eut pas le temps de reconnaître l'erreur. On porte à 3400 le nombre des morts samnites : il

[73] Cette maxime, sans doute, n'est bonne contre un ennemi supérieur qu'avec des troupes aussi aguerries et sous un général qui ne laisse pas échapper le moment. Elle peut, dans l'application, servir aussi à compléter la victoire, lorsqu'on a repoussé une armée dont les forces sont plus considérables, ce qui serait autrement impossible. C'est tout autre chose que la précaution de conserver une partie de ses forces pour redoubler une attaque.

y eut au moins 1320 prisonniers. Vingt-trois enseignes tombèrent au pouvoir du vainqueur.

P. Decius avait trouvé les Apuliens campés à Maleventum; leur armée voulut couvrir la route de leur pays. Il réussit à les appeler au combat, et les vainquit facilement : on dit qu'ils laissèrent deux mille morts sur le champ de bataille. Pendant cinq mois, les deux consuls parcoururent le malheureux Samnium, et sans doute aussi l'Apulie; car le Samnium, quoiqu'on détruisît tout absolument, ne pouvait fournir matière à d'aussi longues dévastations : on se sera donc jeté encore sur les pays du voisinage qui s'étaient joints aux Samnites. Fabius établit son camp en quatre-vingt-six endroits, et Decius en quarante-cinq; ces camps étaient encore plus marqués par la destruction de toutes les récoltes que par leurs remparts et leurs fossés. Fabius prit Cimetra, l'une des villes samnites qui ont complètement disparu [74]. Si la conjecture que j'ai émise tantôt sur Scipion Barbatus est juste, celui-ci a pris, sous ses ordres, Taurasia et Cesauna dans le Samnium, et cela dans la même année ou dans la suivante, quand Fabius était proconsul, et qu'il secourait le parti romain de Lucanie.

[74] Lorsque dans les manuscrits en majuscules où les mots ne sont pas séparés, on trouve mille *ac* et les centaines écrites en chiffres; le mot *ac* n'est séparé du C qui suit par aucun point : par exemple ∞ ACCC pour *mille ac ducenti*. (Je choisis cet exemple dans le manuscrit de la République.) Il en est résulté dans la suite que les copistes qui ne connaissaient pas ou n'apercevaient pas le signe qui représente *mille*, omettaient et écrivaient par exemple a CCC contre toute raison. Il en est ainsi de l'indication du nombre des prisonniers à la bataille du Tifernus, et des tués à celle de Cimetra. Au lieu de *ad*, les meilleurs manuscrits donnent a CCCXXX, et au lieu de *ad* CCCCXXX, a CCCCXXX. Dans l'un et dans l'autre cas il manque devant *ac* le ou les signes qui marquaient les mille, et comme on ne peut savoir s'il en manque un ou plusieurs, on devrait, dans les éditions, se borner à signaler l'existence d'un mot devant *ac*. Au liv. X, c. 15, 6, le manuscrit de Leide porte fort justement *duo millia ac* CCC. *Conf.* VIII, 19, 14. Qu'on me le pardonne, mais je n'ai pas d'endroit plus convenable pour remarquer que *Maximum Fulvium* (X, 14, 10), que l'on trouve dans presque tous les manuscrits collationnés, est sans aucun doute une leçon fort juste. Ce personnage est apparemment un fils du consul Cn. Fulvius, qui, dans les Fastes, porte le nom de Maximus. Si, dans le manuscrit de Florence, il y a *Maximum filium*, c'est une altération de l'ancien correcteur, et elle s'explique aisément. La leçon *M. Fulvius* vient d'un moderne du quinzième siècle, qui ne s'aperçut pas que Tite-Live parfois place le surnom avant celui de la *gens*, à la place où doit être le nom individuel.

Tite-Live trouve tant de divergences dans les Annales sur l'histoire de l'année suivante, 450 (456), celle du consulat d'App. Claudius et de L. Volumnius, qu'il ne sait comment s'en tirer. Il attribue, il est vrai, au proconsul Decius la conquête de trois villes samnites ; mais il n'ose rejeter l'opinion d'autres annalistes, qui de ces trois en font prendre deux par Q. Fabius, ni celle qu'elles le furent toutes par le nouveau consul, ni même celle qui en fait honneur à L. Volumnius seul. Mais en supposant que Q. Fabius et P. Decius soient restés dans le Samnium avec leurs armées, pendant que Volumnius entrait en Étrurie, il n'a pas vu que cette assertion était réfutée par les circonstances que les légions qui sortirent de la ville avec les nouveaux consuls, portaient les numéros un jusqu'à quatre. Si deux légions étaient encore sous les armes, ces numéros leur eussent appartenu, et les nouvelles eussent été marquées des quatre suivans. Combien n'eût-il pas été absurde de conserver toutes ces légions sur pied, quand on en avait moins besoin, et de les licencier ensuite, quand le danger devint plus pressant.

Ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que le pouvoir proconsulaire fut conféré aux anciens consuls pour six mois. Un récit bien simple, qui paraît mériter toute notre foi, c'est que Q. Fabius termina les troubles intérieurs de la Lucanie en faveur de l'aristocratie et dans l'intérêt de Rome. On ne peut, en aucune façon, décider à qui revient l'honneur d'avoir pris Murgantia, Romulea et Ferentinum : la seconde est la seule de ces villes dont la situation puisse être déterminée avec quelque certitude sur la frontière d'Apulie. D'un autre côté, d'après les numéros des légions, il ne faut pas douter que les proconsuls n'aient ramené les légions à Rome pour les licencier, et que les consuls n'en aient créé de nouvelles. Dans cette incertitude on ne peut faire aucune application des détails de la conquête, et sans parler de l'invraisemblance des nombres, qui sont visiblement exa-

gérés, ces détails ne sont que l'amplification d'une mention bien simple en elle-même, laquelle disait que ces trois villes avaient été prises d'assaut, et que le butin, pour ne pas surcharger les bagages, avait été abandonné à des marchands à la suite de l'armée. Quelque impossible qu'il soit ici de rien préciser, ce serait cependant une fort bonne conjecture que celle qui avancerait que les trois bourgades montagnardes, qu'on dit avoir été conquises par L. Volumnius[75], ne sont autres que les trois villes que nous venons de nommer. On peut, d'après une indication de quelque valeur, penser que les deux consuls ont d'abord marché sur le Samnium avec leurs légions. On peut accorder beaucoup de poids à des inscriptions historiques qui étaient dans le forum d'Auguste, sur des bases de statues, et qui datent de son temps : sans aucune raison, on les a regardées comme apocryphes; mais des juges compétens sont d'accord pour leur reconnaître cette origine, quoique de la plupart nous n'ayons plus que des copies. Or, l'une de ces inscriptions dit d'App. Claudius qu'il a pris beaucoup de villes des Samnites, des Sabins et des Étrusques[76]. De ce renseignement si simple, il résulte qu'ayant appris qu'en Étrurie la guerre éclatait de nouveau, Appius y était accouru du nord du Samnium par le chemin le plus direct, à travers le pays des Sabins, et que dans sa marche il avait pris celles de leurs villes qui s'étaient unies à l'ennemi. Ce qui l'aura surtout déterminé, c'est la certitude que les Samnites chercheraient à accomplir le projet qu'ils avaient formé dès la première guerre, et auquel ils n'avaient renoncé que parce que les principales villes d'Étrurie avaient séparément conclu une paix précipitée. Maintenant le parti en était pris; ils voulaient envoyer en Étrurie une armée payée et entretenue par eux-mêmes : ils craignaient les suites de la jalousie et de la vanité, qui

[75] *Castella* Tite-Live, X, 18.
[76] Dans Pighius, *ad a.* 561, I, pag. 400.

répugne toujours à acheter les secours étrangers au prix de quelques sacrifices, et qui souvent préfère livrer tout à l'ennemi. La circonstance était décisive : on résolut de souffrir dans la patrie tout ce que ne pourraient empêcher les troupes qu'on y laissait, la levée en masse et les habitans des places fortes. Cette expédition fut confiée à Gellius Egnatius ; l'armée ne peut avoir été fort considérable ; même en admettant qu'elle ait beaucoup souffert, surtout à Sentinum, car elle n'était plus que de cinq mille hommes quand elle retourna dans le Samnium. Tite-Live défigure ce grand événement, en disant que P. Decius finit par chasser cette armée du Samnium, comme si l'une des plus grandes conceptions de l'art militaire ancien, une combinaison qui surpassait même l'entreprise de Scipion sur l'Afrique, n'eût été qu'un acte d'aveugle désespoir, du genre de l'émigration des Vendéens au-delà de la Loire. Ce n'est point ainsi qu'Egnatius parut en Étrurie ; d'ailleurs il laissa dans le Samnium une armée qui ne fut pas oisive.

L'arrivée d'une armée romaine arrêta quelques villes étrusques qui allaient se joindre aux autres contre Rome[77] ; cela prouve que les Samnites n'entrèrent en Étrurie que plus tard. On ignore, il est vrai, si tous les peuples étrusques prirent les armes dans ce moment. En 463 (469), quand les Étrusques, qui n'étaient pas encore soumis, se servaient à la guerre de Gaulois à leur solde, les Arretins furent secourus contre ces Gaulois par les Romains. Si les Cilnins n'étaient point bannis, ils n'ont pu souffrir qu'une ville dans laquelle les avait maintenus l'influence de Rome, se séparât d'elle. Mais Pérouse avait rompu la trêve, et Clusium aussi prit part à la guerre[78], comme Volsinies, Rusellæ[79], et en général toutes celles qui l'avaient continuée jusque-là. Les Om-

77 Tite-Live, X, 18, 5.
78 X, 30.
79 X, 37.

brlens limitrophes se joignirent aux Étrusques, et l'on rechercha à tout prix une armée auxiliaire gauloise. Pour y décider les Étrusques, il fallait bien la présence d'une autre puissance; car la défaite des Romains par les Gaulois aurait eu pour résultat nécessaire l'établissement de ces derniers sur le Tibre, et tôt ou tard la soumission des Étrusques eux-mêmes.

App. Claudius était entré en campagne avec deux légions et douze mille alliés; L. Volumnius avait, outre ses légions, quinze mille alliés : sous ce nom, il faut comprendre les contingens des communautés admises au droit de cité, non moins que ceux des peuples qu'attachait à Rome un simple traité d'alliance. Appius put à peine tenir tête à l'armée ennemie, qui grandissait toujours; divers combats partiels avaient eu une issue défavorable, et sa position devenait inquiétante. Les Annales n'étaient point d'accord sur la question de savoir s'il demanda des renforts à son collègue, ou si, de propre mouvement, celui-ci résolut de suivre l'armée de Gellius Egnatius. Il y a peut-être plus de vraisemblance dans une tierce-opinion, c'est que le sénat l'ordonna. Les récits paraissaient reconnaître tous qu'Appius se sentit blessé de l'arrivée de son collègue; il exigea qu'il repartît sur-le-champ pour sa province. Pour punir cet orgueil, Volumnius y consentit; mais l'armée entière, qui l'avait reçu comme un sauveur, le conjura de rester et de préférer le bien général aux honteux caprices d'Appius. Il céda et se hâta de contraindre l'ennemi à accepter le combat; car son absence pouvait, en se prolongeant, permettre aux Samnites de venger la dévastation de leur territoire par celle du territoire romain. Volumnius réussit : la victoire fut plus facile à raison de l'absence du général samnite et d'une partie de ses cohortes. Lorsqu'ils accoururent à la nouvelle de la bataille, les alliés (il n'y avait que les Samnites et les Étrusques) étaient déjà repoussés jusque dans leur camp, et le désordre était si grand qu'il parut impossible de reprendre le dessus : on ne put

même garder le camp. On a peut-être exagéré la perte des alliés : mais la victoire fut importante ; car Appius érigea un temple à Bellone, pour accomplir un vœu fait dans cette journée, et Volumnius put retourner dans le Samnium ; enfin, quoique l'armée ne fût en Étrurie que sur la défensive, elle put s'y maintenir malgré ce départ.

Il était urgent que Volumnius revînt ; car les Samnites avaient profité de son absence pour envahir la Campanie et les montagnes de Vescia. Il ne leur était guère possible de faire des conquêtes, surtout dans des pays où des colonies romaines défendaient leur existence ; mais les campagnards étaient surpris, dépouillés et emmenés en esclavage. L'ennemi faisait un butin immense, qui répara au moins une partie des dommages soufferts dans le Samnium. Quand Volumnius, à marches forcées, arriva à Calès, les Samnites campaient au bord du Vulturne, et leur projet était de partir la même nuit pour mettre leur butin en sûreté dans leur pays, et revenir ensuite dégagés de tout embarras. Le consul, sans donner de repos à ses soldats, les conduisit, sans qu'on connût encore leur arrivée, devant le camp ennemi, avant que l'heure du départ fût venue. Déjà l'on avait envoyé en avant sur la route les prisonniers et le reste du butin, sans autre escorte que celle dont on pouvait avoir besoin contre les paysans : c'était avant l'aurore, et les soldats étaient déjà sortis en grand nombre, quand tout à coup les Romains donnèrent l'assaut en attaquant aussi la longue et incommode colonne de marche. Pendant ce désordre, les prisonniers se délivrèrent et s'armèrent, entraînant avec eux le général samnite Statius Minucius. Il faut que la défaite ait été bien grande, car les prisonniers délivrés furent au nombre de 7400, et le butin fut repris avec usure. Après cette glorieuse action, Volumnius laissa reposer ses troupes et se rendit aux comices. De ce qu'on allait les tenir, ce qui avait toujours lieu à la fin de l'année consulaire, qui ne commençait qu'en janvier, il ré-

sulte que son départ eut lieu à l'époque où les montagnes du Samnium sont toujours couvertes de neige, tandis que les champs de la Terra di Lavoro demeurent sous les feux du soleil, comme au printemps, et permettent de continuer des opérations militaires, que d'ailleurs les Samnites étaient peu disposés à reprendre.

Leur marche sur le Liris avait jeté la plus grande terreur dans Rome ; si les sujets se fussent insurgés comme dans la guerre précédente, le théâtre des opérations se serait étendu jusqu'aux murailles : alors, comment aurait-on pu retenir les Gaulois loin de la ville en pays ennemi? Le sénat ne se dissimula point qu'il aurait peut-être à défendre l'enceinte de Rome : on arma, on équipa tous les citoyens capables de porter les armes, sans égard à leurs priviléges, à leur âge, sans distinction de rang. On donna le commandement au préteur L. Sempronius, homme éprouvé dans la guerre comme dans la paix, et pendant dix-huit jours, toutes les affaires furent arrêtées. La victoire du Vulturne ramena la sécurité; on la célébra par des prières générales.

Pour garder mieux encore les environs du Liris, on ordonna et on accéléra la fondation de deux colonies : Minturnes, à l'embouchure du fleuve, et Sinuessa dans les montagnes de Vescia[80]. Peut-être la situation même de ces villes ne comportait que des colonies de Romains, où bien on ne compta pas assez sur les Latins pour leur confier des postes aussi importans. Jusqu'à ce que le Samninm eût été dompté, les colons demeurèrent exposés à de continuels dangers, et Minturnes était malsaine et située au milieu des marais. Les grands avantages qu'on

[80] Ces montagnes ne sont autres que celles qu'on voit entre Santa-Agata et la côte : cette petite ville est sur leur prolongement, sur l'emplacement de l'ancienne Sinuessa ou tout à côté. Chacun sait que près de Santa-Agata se trouvent les vestiges évidens d'une ancienne ville. On pourrait prétendre que c'est Vescia dont on a perdu la trace, mais Sinuessa était située sur la voie Appienne, dont la direction n'est pas douteuse. On s'égare, parce que l'on confond entre cette ville et les bains de mer, et que l'on recule à l'idée qu'une *colonia maritima* (Tite-Live, XXXVI, 3) n'ait pas été située immédiatement au bord de la mer. (Voyez, dans ce volume, 1re partie, remarque 253.)

offrit aux colons[81], purent à peine en décider quelques-uns à s'établir dans un des pays les plus fertiles de l'univers.

Les élections de l'année 451 (457) furent décisives pour Rome et pour le monde ; mais elles ne furent pas un instant douteuses. D'une voix unanime la nation reconnut que Q. Fabius était le général destiné à terminer la crise menaçante dans laquelle les ennemis extérieurs avaient jeté la république. Pour lui, il ne se sentit le courage d'accepter ce redoutable honneur, qu'en le partageant encore avec P. Decius ; Appius Claudius fut maintenu au commandement en qualité de préteur [82], L. Volumnius en celle de proconsul. L. Scipion, Cn. Fulvius, L. Postumius, qui, dans l'histoire de cette campagne, sont appelés propréteurs, tenaient assurément cette qualité du sénat et du peuple.

Les Gaulois, dont on attendait l'arrivée, n'étaient pas certainement ceux établis en Italie ; c'étaient des troupes attirées par l'appât de la solde et du butin ; c'étaient celles qui parcouraient à l'aventure toutes les contrées qui s'étendent des Alpes à la mer Noire. A l'approche de hordes dont on ne pouvait mesurer la force, on observait avec anxiété tous les présages. Au forum, une statue de la victoire fut trouvée debout à côté de sa base ; au Capitole, on vit jaillir de l'autel du temple, pendant trois jours, du sang, ensuite du lait et du miel. Un aruspice tranquillisa la ville effrayée : la déesse de la victoire s'était posée sur un sol plus ferme, portant ses regards vers le pays d'où venait l'ennemi ; elle s'était portée en avant : signe favorable. Le sang signifiait la guerre : le miel et le lait présageaient la peste et la famine ; car on donne du miel aux malades, et dans les famines on se nourrit

81 Tite-Live, XXXVI, 3.

82 Il n'était question ici ni de sa science du droit, ni de son éloquence (X, 22, 7). On ne conçoit pas qu'un auteur sensé s'égare à ce point. Il paraît qu'à l'occasion de ces comices s'établit la règle de créer préteur l'un des consuls sortans ; c'est ce qui aura donné lieu à faire une mention expresse de la domination d'Appius.

de la nourriture des animaux [83]. Pour apaiser les dieux, pour conjurer le danger, on ordonna deux jours de prières, et pour que chacun pût prendre part à l'expiation, on fit des distributions de vin et d'encens.

Pendant ce cinquième consulat de Fabius, quatrième de Decius, Rome fit des préparatifs comme jamais elle n'en avait fait, recourant à la fois à ses propres forces et à celles des sujets. Les quatre légions de l'année précédente étaient restées réunies pendant l'hiver [84]; elles reçurent des renforts : on leva encore deux légions nouvelles, et de plus on créa deux armées de réserve, composées probablement de milices urbaines et d'alliés. Les sujets fournirent des troupes encore plus nombreuses que Rome même : les Campaniens donnèrent à eux seuls mille cavaliers [85]; la cavalerie gauloise étant très-nombreuse et très-redoutable, les Romains renforcèrent cette arme au-delà des proportions usitées jusque-là. Il faut que dans cette année ils aient eu au moins quatre-vingt dix mille hommes en campagne. Il était nécessaire que dans le Samnium Volumnius gardât une armée assez considérable pour prendre l'offensive. Le reste alla combattre les Gaulois, les Samnites de Gellius Egnatius, les Étrusques et les Ombriens.

Tite-Live nous rapporte avec détail et éloquence une querelle qu'il présente comme affaire de caste entre les deux consuls; il s'agissait de savoir si la guerre gauloise serait confiée à Fabius sans que le sort en décidât. Notre historien cependant n'en trouva point la mention dans

[83] Zonaras, VIII, 1. Les hommes non initiés devaient penser tout naturellement que ces signes annonçaient qu'après une guerre sanglante, viendraient des temps de bonheur et d'abondance, où le vin et le miel couleraient de tous côtés. Ce qui effrayait peut-être les interprètes, c'est que chez les Gaulois les abeilles et les bestiaux prospéraient : on entendait donc qu'après la guerre et des flots de sang répandus, cette industrie remplacerait l'agriculture sur le territoire romain.

[84] Cela est certain quant à l'armée d'Appius Claudius, et vraisemblable pour celle de Volumnius, puisque l'on prolongea son commandement et qu'il ne triompha point. Cependant les troisième et quatrième légions changèrent de corps d'armée. Tite-Live, X, 18 et 27.

[85] X, 26.

toutes les Annales [86]. On ne pourrait admettre ce récit sans un sentiment bien douloureux; si ce différend était historiquement établi, s'il en était de même de la soumission absolue de Decius envers son collègue [87], jamais celui-ci n'aurait pu se consoler d'avoir porté à l'amitié une atteinte qui causa la mort de son collègue. Heureusement il est facile de confondre cette oiseuse invention : c'est tout au plus s'il existait la plus légère occasion de la rêver. Les deux légions nouvellement formées ne pouvaient avoir d'autre destination que d'entrer en Ombrie, ou de relever l'armée du proconsul L. Volumnius, afin que celle-ci pût rejoindre l'armée principale. Il faudrait que Fabius eût perdu la tête, pour s'imaginer qu'il serait possible de soutenir une pareille guerre avec environ 20,000 hommes. Ni lui ni le sénat n'en avaient la folle idée : cela est démontré par la formation de deux armées de réserve.

On était encore en hiver : les Apennins, que devaient franchir les Gaulois, sont souvent couverts de neige quand le printemps règne à Rome. Les Gaulois transalpins ne pouvaient venir que plus tard en Italie. Lorsque, dès le commencement de son consulat, Q. Fabius conduisit à l'armée d'App. Claudius les troupes destinées à la compléter, ce ne fut donc qu'une simple reconnaissance. Cette armée campait près d'Aharna [88], et s'était entourée d'un retranchement et d'un fossé. Fabius rencontra un détachement qui allait au bois, et lui ordonna de rebrousser chemin et d'arracher les palissades. Ce dédain des précautions prises jusqu'alors réveilla dans le soldat la confiance et une activité nouvelle. Pour leur ôter jusqu'au souvenir de cette timide conduite, il fit lever le camp dès qu'il eut congédié App. Claudius, qui était aussi son ennemi politique. Persuadé que l'inaction

86 X, 26, 5.
87 *Ibid.*, 4.
88 Tite-Live, X, 25.

est nuisible à la santé du soldat, il exécutait des marches modérées, et changeait sans cesse de positions, qui sans doute étaient toujours fortifiées, bien qu'il eût précédemment ordonné d'arracher les palissades. Le printemps venu, il remit le commandement à L. Scipion, et revint à Rome, où se continuaient pour Decius des préparatifs qui devaient conserver l'existence du nom romain.

Les Gaulois pouvant arriver par le Picenum, on posta une légion près de Camerinum [89] : elle devait défendre ce passage de concert avec les Cammertins, alliés sûrs, qui avaient à sauver leur propre existence. Les Ombriens limitrophes de l'Étrurie étaient sous les armes contre Rome : il résulte donc des circonstances mêmes, que le consul laissa probablement le reste de l'armée entre Nocera et Foligno, où elle pouvait arrêter l'ennemi s'il arrivait par la grande route. Quand tout ce que Rome était capable de mettre en campagne fut réuni, les deux consuls conduisirent l'armée principale vers les troupes qui, sous le commandement de Scipion, étaient restées en présence de l'ennemi. Une armée de réserve campa sur les collines du Vatican, une autre fut placée dans le pays des Falisques où elle entretenait les communications avec la grande armée, en couvrant en même temps le passage du Tibre vers Otricoli et du côté de l'Ombrie.

Le monument de L. Scipion le rapproche de nous plus personnellement; il nous intéresse plus que ses contemporains : nos regards s'attachent à lui avec une faveur particulière, à peu près comme, dans les guerres

89 Polybe, qui connoît Clusium et les Clusiens et qui les nomme, parle, II, 19, de l'anéantissement de la légion ἐν τῇ Καμερτίων χώρᾳ. Tite-Live se trompe, parce qu'il s'est mal à propos souvenu qu'en étrusque *Clusium* s'appelle *Camars*. Les Clusiens cependant étaient parmi les ennemis de Rome (X, 30, 2), tandis que la ville près de laquelle fut détruite la légion était une ville amie, puisqu'on se rangea sous elle pour y trouver protection (X, 26, 8). Si les Gaulois eussent vaincu près de Clusium, les Romains n'auraient pu franchir l'Apennin ni venir jusqu'à Sentinum : les Gaulois, dans ce cas, auraient marché sur Rome même.

modernes, nous suivons les actions des officiers de notre connaissance. L'inscription du tombeau dit qu'il fut brave et sage; éloge conservé par cette circonstance, qu'il sut se maintenir en présence d'un ennemi aussi supérieur, et à une aussi grande distance de Rome, lorsque le succès de la campagne exigea qu'il en fût ainsi. Il n'avait pas été en son pouvoir d'éviter le désastre souffert par la légion postée près de Camerinum; les Gaulois l'avaient vaincue, cernée, et avaient tué jusqu'au dernier homme. De vaniteuses narrations, auxquelles cette fois Tite-Live lui-même refuse toute croyance, réduisaient cette perte à la défaite d'un détachement surpris par les Ombriens pendant qu'il allait au fourrage; et même elles ne se bornaient pas là : elles faisaient arriver Scipion en toute hâte; il battait l'ennemi et reprenait le butin.

Quand le passage eut été forcé, l'innombrable cavalerie gauloise se répandit à travers l'Ombrie et intercepta les communications de Scipion avec Rome. Les consuls n'apprirent ce désastre que par la vue des têtes que les barbares avaient suspendues à leurs chevaux, ou plantées au bout de leurs lances. A cet aspect on crut que le corps d'armée de Scipion était exterminé. Malheureusement on ignore où se réunit l'armée romaine : il eût été curieux de voir avec quelle habileté les chefs parvinrent à la rassembler, et comment ils évitèrent une bataille qu'ils n'osaient encore hasarder. Tout ce que nous savons, c'est que les armées alliées demeurèrent séparées, c'est que les Étrusques et les Ombriens ne campèrent point avec les Gaulois et les Samnites. La vanité, la prétention de commander en chef, ont pu amener des divisions qui sauvèrent l'armée romaine.

Cependant L. Volumnius, occupant les Samnites chez eux, les avait battus au bord du Tifernus. Quand les consuls purent mesurer toute l'étendue du danger, ils firent aussi venir son armée, décidés à s'en remettre au sort d'une seule bataille, ainsi que le portent quelques

Annales [90]. Le fait est d'ailleurs confirmé par l'expression de Polybe [91], qui dit que toutes les légions donnèrent près de Sentinum; puis par une autre circonstance ; c'est que les Samnites revinrent dans le pays de Vescia, et passèrent même le Liris pour faire invasion dans celui de Formies : ce qui n'eût pas été possible, sans le départ de l'armée romaine. Volumnius sut, en très-peu de marches, faire sa jonction avec la grande armée, par Sulmone et Antrodoco ; et c'est précisément parce qu'il avait pénétré au cœur du pays ennemi, que les Romains eurent l'incalculable avantage de pouvoir, en cas de besoin, réunir toutes leurs troupes dans les directions les plus courtes.

Quand la jonction des trois armées fut opérée, les consuls voyant que les ennemis différaient toujours le combat, dans l'espoir, sans doute, d'obtenir de nouveaux renforts, résolurent de les y contraindre, et par une marche exécutée avec habileté, ils laissèrent le camp étrusque derrière eux, et vinrent à Sentinum, au-delà de l'Apennin. Là, ils menaçaient le pays des Gaulois Senones, et ceux-ci, pour couvrir leurs bourgades, se hâtèrent de rétrograder, eu forçant les Samnites à les suivre. S'avancer aussi loin, eût été un acte de folle témérité, si l'on n'eût assuré ses communications avec Rome; c'est pourquoi Cn. Fulvius reçut l'ordre de se porter jusqu'à Assisi [92], et Postumius, d'aller le rempla-

90 X, 30, 6.

91 συμβαλόντες πᾶσι τοῖς στρατοπέδοις, II, 19, 6.

92 Voyez Oudendorp, deuxième édition, sur les Stratagèmes de Frontin, I, 8, 3. Cette leçon du manuscrit est parfaitement d'accord avec la localité. De sa position d'Assisi, le corps romain pouvait ravager le pays de Pérouse et de Chiusi, et, le cas échéant, se retirer devant des forces supérieures dans une contrée facile à défendre, et située sur la route qui communiquait de la grande armée avec Rome. Une opération sur Chiusi eût été fort chanceuse; il n'y avait de retraite possible que sur Civita Castellane, et alors la grande armée se trouvait interceptée. Quoique Frontin n'écrive pas toujours d'après Tite-Live, c'est cependant la règle générale ; il se pourrait donc qu'au liv. X, 27, 5, Clusium n'eût été écrit que par une erreur de copiste ou par une mauvaise correction dans le manuscrit auquel on peut rapporter tous ceux qu'on a collationnés jusqu'à présent sur la première décade.

cer dans sa position de Faléries, avec les troupes qui campaient sur le Vatican [93].

Placé à Assisi, Cn. Fulvius pouvait ravager l'Étrurie limitrophe, et si les Samnites avaient suivi L. Volumnius, il pouvait aussi les empêcher de paraître sur les derrières de la grande armée. Sans doute qu'à Rome les préparatifs de défense étaient terminés, en sorte que, si les Samnites fussent arrivés par les montagnes èques, la ville eût pu se suffire à elle-même. La présence de ces ennemis aurait bien, en toute autre circonstance, ébranlé l'obéissance des sujets; mais comme il y en avait beaucoup dans les armées romaines, à une très-grande distance, c'étaient comme autant d'otages qui assuraient la fidélité de leurs cités. En général, excepté les peuples qui, pour se défendre, appelaient les terribles secours des barbares, tous ceux qui habitaient l'Italie devaient regarder désormais les Romains comme les protecteurs de leur existence.

Telles sont les hautes conceptions qui renfermaient en elles-mêmes le germe d'une foule de conséquences salutaires. Il n'y a pas d'étude plus satisfaisante que de rechercher dans les actions les pensées des hommes d'État et des guerriers, pour en suivre les développemens. Fabius jeta la confusion dans les plans d'un ennemi que le nombre rendait formidable malgré son inhabileté; il menaça la partie de l'Étrurie qui était ennemie; il éloigna la guerre de ces contrées: par là il obtint ce résultat, que les Étrusques ne voulurent plus se laisser entraîner loin de leur pays menacé, et partirent pour le défendre. Il est même probable néanmoins qu'eux et les Ombriens eurent quelque part à la bataille, car dans les Fastes ces

[93] Tite-Live, il est vrai, et Frontin disent que les deux armées de réserve s'avancèrent, selon le premier, sur Chiusi, selon l'autre, vers Assisi. Mais d'abord Fabius n'aura pas été assez irréfléchi pour laisser à découvert le passage du Tibre et le territoire de Rome; en second lieu, Tite-Live lui-même ne parle que de Cn. Fulvius (X, 30, 1), qui ravage l'Étrurie et se bat contre Pérouse et Clusium.

deux peuples sont nommés parmi ceux dont triompha Fabius.

Un autre avantage fut que l'action décisive eut lieu près de la frontière gauloise : les Romains, craignant leur rage et leur désespoir, s'ils se voyaient coupés, leur laissèrent un libre passage pour s'en aller [94]. Tout ce qu'un général romain pouvait se proposer, c'était de les repousser de telle sorte que pendant des années il ne leur revînt plus l'envie de renouveler l'entreprise.

Les consuls avaient connu le plan de l'ennemi par des transfuges : les Étrusques et les Ombriens devaient attaquer le camp romain, pendant que les Samnites livreraient la bataille. Dès que le mouvement opéré sur Pérouse eut atteint son but, qui était d'y attirer les principales forces de ces peuples, les Romains saisirent l'occasion. Pendant deux jours, ils provoquèrent vainement au combat; mais le troisième, les alliés vinrent se ranger en ordre de bataille. Les Gaulois formaient l'aile droite, les Samnites l'aile gauche, et sans doute ceux des Étrusques et des Ombriens qui n'étaient point partis, furent ajoutés aux Samnites, les Gaulois étant beaucoup plus nombreux. Q. Fabius, comme le plus âgé des consuls, eut le poste d'honneur à l'aile droite, vis-à-vis des Samnites; P. Decius fut opposé aux Gaulois. Le récit de Tite-Live suppose Volumnius occupé dans le Samnium : il n'y a donc que la nécessité d'étendre autant que possible le front de l'armée à celui de la ligne ennemie, qui puisse faire supposer que lui aussi était à la droite de Decius, en face des Gaulois. Les deux armées étant en présence, un loup chassa au milieu d'elles une biche effrayée : elle courut vers les Gaulois, qui la tuèrent à coups de javelots; le loup vint aux Romains, passa à travers les intervalles des bataillons, et regagna la forêt aux acclamations des soldats, joyeux de voir en cette occasion l'animal consacré au dieu protecteur de leur nation.

94 Frontin, *Strateg.*, II, 6, 1.

On était en été [95] : la chaleur accablait les Gaulois, même ceux acclimatés en Italie. Chez les Romains, au contraire, on s'appliquait, avec un soin particulier, à endurcir le soldat à la chaleur et à la fatigue : quoique les Samnites ne fussent pas de beaucoup inférieurs à cet égard, ils n'avaient cependant pas la même habitude. Fabius demanda à sa première ligne une constance capable de lasser l'ennemi, qui s'avançait avec toutes ses forces ; cette fois, comme en d'autres occasions, il gardait une puissante réserve, soit pour décider la victoire, soit pour prévenir une défaite. Decius avait affaire à un ennemi dont la première charge était terrible, même abstraction faite de sa supériorité numérique ; il ne crut pas devoir l'attendre, encore moins diviser ses forces pour l'attaquer : on pouvait réussir à jeter la confusion dans ses rangs désordonnés, et les refouler les uns sur les autres ! Mais l'entreprise échoua ; la cavalerie gauloise exécuta une impétueuse charge sur l'infanterie romaine : deux fois la cavalerie romaine la repoussa. Dans une troisième attaque, commandée par le consul en personne, elle commandait aussi avec succès, quand l'apparition des chars de guerre effraya les hommes et les chevaux. Les fuyards se jetèrent sur leur propre infanterie ; les cavaliers gaulois pénétraient dans les rangs, foulaient et tuaient les soldats : les moyens humains devenaient insuffisans pour éviter une défaite. Alors le consul Decius, qui, dans l'attente de l'événement, avait gardé près de lui le pontife M. Livius, se fit par lui dévouer à la mort, ainsi que les troupes ennemies ; car la mort était en ce moment ce qu'il y avait de plus désirable : on n'écoutait plus ses ordres, il allait être entraîné par le torrent des fuyards. Après avoir prononcé la formule, il ajouta : « Que devant moi se précipitent la terreur et la fuite, le sang et la mort, le courroux des dieux célestes et infernaux. Qu'un souffle de destruction anéantisse les armes

[95] Fabius triompha l'avant-veille des nones de septembre.

et les enseignes des ennemis ! » Il donna des éperons à son cheval, se jeta au plus fort de la mêlée, et tomba. Dès ce moment, la fortune changea [96] : les Gaulois stupéfaits regardaient ce cadavre, les Romains se ralliaient et faisaient face à l'ennemi, encouragés par le pontife, auquel Decius avait cédé le commandement et les licteurs. Il criait que, par cette expiation, Decius avait acheté la victoire, que l'ennemi était voué à la terre et aux dieux infernaux. Quand la réserve, envoyée par Q. Fabius, arriva sous le commandement de L. Scipion et de C. Marcius, elle trouva les Gaulois serrés en une masse immense, et se défendant derrière leurs boucliers. Les généraux romains ordonnèrent de ramasser les javelots répandus sur le champ de bataille, et de les lancer sur les Gaulois; chaque coup portait, et les boucliers, grossièrement faits, n'y résistaient pas.

Aussitôt que Q. Fabius remarqua que les Samnites faiblissaient, il fit avancer la seconde ligne, et donna ordre à la cavalerie de charger sur les flancs dégarnis de l'armée ennemie. Si les Gaulois n'eussent combattu en barbares ignorans, ils n'eussent pas manqué d'envoyer au secours de leurs alliés une partie de leur innombrable cavalerie. Fabius avait bien saisi le moment favorable, où un choc vigoureux pouvait disperser ces masses ébranlées. Les Samnites se débandèrent et s'enfuirent en désordre vers leur camp, pendant que les Gaulois, réunis en une immense cohue, se laissaient tailler en pièces sans pouvoir bouger [97]. Le premier mouvement en de

[96] Ceux qui ne rejettent pas avec un entier dédain les prodiges de l'histoire romaine, peuvent se consoler des railleries que leur attire leur crédulité par l'opinion du Dante. Les batailles du Vésuve et de Sentinum sont si décisives dans l'histoire du monde, qu'il n'y a du moins rien d'abject dans l'idée de les attribuer à la mort expiatoire de Decius. Zonaras, qui en rit, n'eût pas manqué de croire aux miracles dont il est question dans les Dialogues de Grégoire le Grand : il y est dit qu'une lampe se remplit d'huile d'elle-même, pour éviter une correction au frère lai qui avait négligé d'en prendre soin. Au surplus, ceux qui lisent sans trop se moquer des Romains et de leur superstition, feront bien d'éviter un autre écueil : le pire de tous les travers serait un excès de crédulité. Il ne manquera point d'hypocrites de superstition qui réclameront foi en tous les prodiges.

[97] Comme à Zorndorf, comme à Austerlitz.

pareilles circonstances, est toujours le signal d'une fuite qu'il n'est plus possible d'arrêter. Autant Fabius avait mis de constance et d'habileté à épier le moment décisif, autant il se montra véhément et infatigable dans la poursuite. En passant sur le derrière de la ligne gauloise, il jeta sur elle cinq cents cavaliers campaniens et une partie de son infanterie. Dès-lors le combat ne fut plus qu'un massacre vengeur, qui atteignait tous les fuyards. Fabius avait suivi les Samnites de si près, qu'il arriva à leur camp retranché avant qu'ils pussent s'y réfugier. Dans cette dernière lutte périt l'imperator samnite, Gellius Egnatius, heureux de ne point survivre à la malheureuse issue de sa grande entreprise : le camp fut immédiatement pris d'assaut. Le jour suivant on retrouva le corps de Decius parmi des monceaux de morts, et on lui rendit de magnifiques honneurs. D'après un vœu du consul vainqueur, on brûla les armes de l'ennemi en sacrifice à Jupiter Victor. Les nombres indiqués par Tite-Live n'ont ici rien de fabuleux : il paraît qu'en ce point encore, les mémoires de la maison Fabia étaient conformes à la vérité historique, autant que cela était possible en pareille matière ; il suffisait donc à Tite-Live, pour être exact, de ne pas préférer au récit de l'histoire de cette maison les contes absurdes de ceux qui s'abandonnaient à leur imagination. Que les Gaulois et les Samnites aient perdu 25,000 morts et 8000 prisonniers, il n'y a là rien d'incroyable, pas plus que dans l'assertion qui fait perdre à l'aile gauche romaine 7000 hommes, à l'aile droite 1200. D'autres annales, sans doute, portaient des chiffres exagérés, comme elles exagéraient aussi les forces combinées contre lesquelles les Romains eurent à lutter. Les Grecs contemporains déjà se complurent à grossir les pertes des Gaulois : c'était pour eux une consolation ; Duris racontait qu'il en avait péri cent mille [98]. Ainsi que le dit Tite-Live, le nombre de soldats dont se compo-

[98] Diodore, *ecl.* XXI, fr. 11.

salent les armées des quatre peuples, était porté dans quelques Annales à une telle exagération, qu'elle passait toute croyance. Quant aux chiffres de son texte, au lieu d'être entachés de ce défaut, ils sont bien petits, même dans les meilleures éditions, et de plus, ils sont ridicules par leur minutieuse exactitude. Il ne faut pas lui en adresser le reproche, la faute en appartient à des correcteurs insensés; elle nous vient des manuscrits eux-mêmes. Il est à peu près certain, qu'au lieu de 40,330 fantassins et de 6000 cavaliers, il avait écrit dix fois 100,000 fantassins et 46,000 cavaliers : le nombre des chars de guerre était porté à mille. Pour dépasser le chiffre de l'infanterie indiqué tantôt, il suffisait de deux armées consulaires; or, il y en avait trois. D'ailleurs, comment supposer qu'un annaliste quelconque ait été assez fou pour s'amuser à compter les centaines et les dizaines dans des armées aussi considérables [99] ?

Une victoire achetée si chèrement ne pouvait être

[99] Tite-Live, X, 30, 4. *Superjecere quidam augendo fidem qui in hostium exercitu peditum quadraginta milia trecentos triginta, equitum sex milia, mille carpentorum scripsere fuisse : scilicet cùm Umbris Tuscisque, quos et ipsos pugnæ affuisse.* Tel est le texte depuis Sigonius, qui, le premier, se fiant à son manuscrit, a retranché le chiffre XL, écrit autrefois devant les six mille; chiffre qui existe dans d'autres mauvais manuscrits, lesquels sont d'ailleurs d'accord avec le sien. A l'exception du manuscrit de Florence et de celui de Klock, tous donnent pour l'infanterie le même nombre que les éditions. Celui de Florence porte X.CCC.XXX, l'autre XICCCXXX. Il ne fallait qu'un trait pour en faire XLCCCXXX. Comment aurait-il manqué de copistes qui ne se fussent pas crus obligés à cet expédient si facile, puisque ce qu'ils lisaient ne produisait qu'un chiffre absurde? Dans tous les temps un scribe, pour peu qu'il eût d'idées, a dû comprendre qu'une armée de 11,000 hommes était des plus petites et des plus faibles, et à vrai dire l'I n'est substitué à l'L que par erreur. En un mot, le manuscrit de Klock n'a pas d'autre défaut que de porter I pour L, et de le reculer vers la gauche de trois signes trop loin, et nous reprocherons au manuscrit de Florence d'omettre cet L. Il faudrait X.CCCLXXX. D'après le système numérique de très-anciens manuscrits, cela fait 1,000,000. Voyez sur cela Pierius Valerianus, dans Gruter, *ad 2 Verr.*, II, 57; son témoignage est d'autant plus sûr, qu'il était familiarisé avec des manuscrits de la plus haute antiquité. — Un million est un nombre impossible, sans contredit; mais Tite-Live ne prend-il pas soin d'avertir lui-même qu'il parle de nombres exagérés. Il y a aussi une immense exagération dans le chiffre de 46,000 cavaliers, mais cette exagération est en rapport avec l'autre. Les critiques qui ont revu le texte, n'ont-ils pas, en dépit de leurs manuscrits, conservé le changement de Sigonius, uniquement parce qu'il surpassait le chiffre de l'infanterie? Mais ceux qui parlaient de 100,000 morts, pour être conséquens, devaient au moins admettre l'existence d'une armée de plusieurs centaines de mille.

poursuivie, et c'est ce qui fait comprendre comment les cinq mille Samnites qui avaient survécu, purent opérer leur retraite. Il faut qu'ils aient tourné le flanc droit de l'armée romaine pendant qu'elle prenait du repos. Cette marche est vraiment l'une des plus belles entreprises de ce genre; il fallait traverser une grande étendue de pays dont les habitans, ne fussent-ils pas hostiles, étaient exaspérés du moins, parce qu'ils avaient déjà souffert dans les divers passages d'armée. Si dans leur retraite les Samnites perdirent mille hommes au pays des Péligniens, cela n'ôte rien à leur gloire, car ici encore ils se firent jour et atteignirent leur but.

Vers le temps de la bataille de Sentinum, Cn. Fulvius avait ravagé les campagnes de Pérouse et de Clusium, et battu les Étrusques qui s'y opposaient. Les Gaulois étant encore inattaquables pour les Romains dans leurs foyers, Fabius fit repasser l'Apennin à son armée. Il y avait hâte pour Volumnius d'aller chercher les Samnites au-delà du Liris; on y envoya encore, sous le commandement d'Appius Claudius, ce qui restait de l'armée de Decius. On renvoya chez elles les légions urbaines et les levées de sujets qu'on y avait jointes; car les milices souffraient du service militaire, qui les empêchait de vaquer aux travaux de leurs professions, et, leur ôtant tout moyen d'existence, privait en même temps la ville des objets qu'ils fabriquaient. Fabius couronna cette campagne par une expédition dans le pays de Pérouse, où il fit beaucoup de prisonniers aux Étrusques, après leur avoir fait essuyer une défaite sanglante. La rançon de ces captifs enrichit la caisse militaire : cette circonstance fait penser qu'il y eut un armistice. Dans les premiers jours de septembre, Fabius célébra son triomphe sur les Gaulois, les Samnites, les Étrusques et les Ombriens[100].

[100] Si l'on voulait s'attacher servilement à Tite-Live, il faudrait admettre qu'après son triomphe il retourna en Étrurie. Mais d'après cet auteur l'armée de Decius y serait restée (X, 30, 8), et en même temps elle aurait été envoyée en Campanie (X, 31, 3). Tite-Live réunit au hasard ce que dans les Annales il a trouvé de mentions isolées. A la manière dont

Cependant des armées samnites s'étaient avancées le long du Liris sur Vescia, et de l'autre côté de ce fleuve sur Formies : elles étaient entrées aussi dans la vallée du Vulturne [101]; et quand l'épuisement du pays mit un terme à leurs dévastations, quand L. Volumnius et App. Claudius arrivèrent, ces armées se réunirent dans les champs de Stella, qui vraisemblablement n'était pas éloignée de la Capoue moderne. Il y eut là une bataille : Tite-Live n'en dit autre chose, sinon qu'il y fait périr une incroyable quantité de Samnites [102].

En supposant à cette bataille quelque fondement historique, l'histoire de la campagne suivante, 452 (458), tout embrouillée qu'elle puisse être, démontre que la défaite des Samnites était fort loin d'être aussi décisive : leurs forces n'y paraissent point épuisées ni leur courage abattu. Ils lèvent trois armées, et sans se laisser effrayer par la mauvaise issue de la campagne précédente, ils se disposent à envoyer une armée en Étrurie [103]. La possibilité de vaincre Rome dépendait du caractère que prendrait la guerre de ce côté, et la maladie qui régnait chez les Romains semblait favoriser les constans efforts de leurs ennemis. Les Samnites ne les épargnèrent pas; et si leur plan échoua, cela vint uniquement de ce que quelques-unes des principales villes de l'Étrurie conclurent des traités séparés.

j'ai classé les événemens, Fabius a pu triompher des quatre peuples comme il le fit : il y a dans tout cela suite et cohérence. Avec quelles troupes serait-il donc retourné en Étrurie, puisque l'usage était de licencier les légions qui triomphaient?

[101] Il n'y a pas de doute qu'il faudrait lire au liv. X, 31, 2, ainsi que le veut Gronove, *quæque — adjacent :* mais il y a inexactitude géographique dans *Æserninum*, et si par là on entend l'Æserninum qui était fort avant dans le Samnium, cela est tout-à-fait impossible. Il faudrait donc qu'il y ait eu un autre Æserninum dans le pays des Sidicins, ou bien qu'il existât un pays appelé Æsernium (comme Samnium), d'après le manuscrit de Florence. Dans la plupart des manuscrits ce nom est fort défiguré; cependant on le peut ramener à *Eserninum*. Les altérations des manuscrits de moindre valeur peuvent seules conduire en à faire *Sidicinum*.

[102] X, 31, 7.

[103] *Tres scriptos hostium exercitus, uno Etruriam — repeti—fama erat*, X, 31, 2. Comment aurait-on su les bruits qui avaient couru à cette époque? Mais s'il s'agissait d'armemens réels, on pouvait en connaître le but.

Quant aux événemens de cette campagne, Tite-Live fait mention de deux versions contradictoires; mais il en préfère et en élabore encore une troisième. Fabius racontait que les deux consuls L. Postumius et M. Atilius avaient marché dans le Samnium et livré une bataille près de Lucérie, et que des deux côtés on avait perdu beaucoup de monde : pendant l'action, un temple fut voué à Jupiter Stator, et puisqu'il fut consacré, il faut bien que les Romains se soient considérés comme vainqueurs. Après cela, on fit passer en Étrurie les deux armées romaines, ou l'une d'elles seulement, c'est ce qu'il ne précisait pas. Claudius disait : que Postumius seul avait fait la guerre dans le Samnium, et que d'abord il avait pris plusieurs villes; mais que, battu en Apulie, il s'était enfui à Lucérie avec un petit nombre des siens; qu'Atilius remporta des victoires en Étrurie, et qu'il triompha. La troisième narration, celle que préférait Tite-Live, fait d'abord partir Atilius pour le Samnium par Sora : non-seulement il a une rencontre avec les Samnites, mais, par un temps brumeux, ils surprennent son camp, d'où ils sont repoussés à grande peine. Alors Postumius amène aussi son armée, et les Samnites sont tellement dispersés, que les consuls se peuvent séparer. Postumius prend Miliona, au pays des Marses, et trouve Feretrum[104] abandonnée. Atilius veut faire lever le siége de Lucérie, et il est battu : ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il empêche ses soldats de fuir du camp, et cependant le même jour encore il remporte à leur tête une brillante victoire, si bien que sept mille Samnites déposent les armes pour obtenir la vie sauve. Pendant que ces faits se passent en Apulie, les Samnites surprennent et pillent Interamna, sur la voie latine. Atilius, en revenant de Lucérie, les rencontre et leur reprend les prisonniers et le butin. Postumius cependant fait en Étrurie une campagne glo-

[104] C'est ainsi que le portent les manuscrits, X, 34, 4.

rieuse, et triomphe de sa propre autorité, après que cet honneur a été refusé à Atilius.

Mais les Fastes marquent le triomphe des deux consuls à l'issue de leur magistrature, de Postumius sur les Samnites et les Étrusques, d'Atilius sur les Volsones et les Samnites. Or, Volsones est un nom qu'on ne voit que là : ce pourraient être les Volcentes, qui sont nommés avec les Hirpins et les Lucains [105], en sorte qu'il faut admettre qu'ils habitaient ces contrées. Il ne serait pas impossible néanmoins qu'il fût question des Volsiniens. Parmi ces trois narrations, il n'y a que celle de Fabius qui puisse se concilier avec le triomphe des deux consuls. Toutes trois attestent que près de Lucérie il y eut une bataille fort sanglante ; mais ce serait une entreprise sans fond que de vouloir ramener à la narration de Fabius, comme à la plus digne de foi, la description de Tite-Live, dont la précision, pour certaines circonstances, et notamment pour la surprise du camp, pourrait bien inspirer quelque confiance.

Pour l'année suivante 453 (459), on élit consuls L. Papirius Cursor et Sp. Carvilius, dont les actions et la fortune jetèrent tant d'éclat sur la mémoire de cette campagne, que vingt et un ans plus tard tous deux furent encore appelés au consulat, pour terminer une lutte de soixante-dix ans; mission qu'ils remplirent au gré de l'espérance publique, en soumettant complètement les Samnites. Ce peuple maintenant mêlait les terreurs de la religion aux moyens que l'autorité avait à sa disposition ; il rassemblait toutes ses forces pour une lutte désespérée, et voulait gagner assez de temps pour que la destinée amenât des chances plus favorables. On indiqua près d'Aquilonia une revue générale; cette ville doit avoir été située près de Bovianum [106] : tout ce qui était

[105] Tite-Live, XXVII, 15.

[106] *Conf.* X, 41, 11, et 43, 15. L'Aquilonie dont il est parlé dans la suite, était en Apulie. — Lacedogna était sans doute une autre ville. (Voyez Cluverius, *Italia antiqua.*)

en état de porter les armes, reçut ordre de s'y trouver sous peine d'exil. Dans le milieu du camp, il y avait un sanctuaire tendu de draperies, où était un autel ruisselant du sang des victimes : on y appelait séparément les nobles [107], on leur faisait jurer sur les choses sacrées exposées à leurs regards, de n'en parler à personne. Ils appelaient de terribles châtimens contre eux-mêmes et leurs familles, s'ils ne marchaient au combat où les appelait l'imperator, s'ils l'abandonnaient, s'ils ne tuaient quiconque prendrait la fuite. Des centurions, qui entouraient l'autel le glaive à la main, en tuèrent quelques-uns qui hésitaient à prononcer la formule du serment, et ceux qui vinrent ensuite, aperçurent leurs cadavres au milieu des victimes abattues. Parmi les assermentés, l'imperator en choisit dix ; chacun de ces dix en choisit un, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il y eût une légion de seize mille hommes (quatre cents cohortes, chacune de quatre cents hommes [108]). On la nomma *Linteata*, à cause des draperies dont était entourée la tente [109]; les casques de cette légion étaient surmontés de panaches. Il y avait un second corps, de plus de vingt mille hommes, et quoiqu'il ne fût pas aussi rigoureusement choisi, il n'en était pas moins redoutable : les armures d'airain, qui devinrent la proie des Romains [110], auront été communes à ces deux corps d'armée.

Le seul historien dont il nous reste une narration autre que celle de Tite-Live [111], dit que les Samnites entrèrent en Campanie avec cette armée, mais que les consuls n'allèrent point les y chercher : ils entrèrent dans le Samnium resté sans défense, et les contraignirent ainsi à la retraite. Cette version est incontestablement plus vraisemblable que celle qui nous représente les Samnites comme se tenant dans l'inaction auprès d'Aquilonia, où

[107] *Primores* — *nobilissimus quisque*, X, 38.
[108] X, 40, 6. Voyez tom. II, pag. 123.
[109] Ou de tuniques de lin. *Conf.* IX, 40, 3.
[110] Pline, *H. N.*, XXXIV, 18. — [111] Zonaras, VIII, 1.

ils se perdaient en superstitieuses pratiques, pendant que les consuls pénétraient chez eux chacun de son côté. On ajoute que Carvilius prit le commandement de l'armée d'Atilius, qui avait ses quartiers d'hiver près d'Interamna, et qu'il conquit Amiternum. Ce pourrait être la ville sabine de ce nom; alors il faudrait regarder Terni comme le lieu où il ouvrit la campagne, et non l'Interamna sur la voie latine. Papirius, d'après ce récit, aurait pris une ville tout-à-fait inconnue, Duronia; ensuite les deux consuls auraient dévasté ensemble le Samnium, et surtout le pays d'Atina. Il s'ensuit que dans l'une des campagnes, où les Samnites firent irruption entre le Liris et le Vulturne, l'Atinum volsque sera retombé en leur pouvoir. Les armées consulaires n'étant qu'à une petite journée de marche, à environ vingt milles l'une de l'autre, L. Papirius alla camper vis-à-vis de l'armée d'Aquilonia, et Sp. Carvilius investit Cominium. Beaucoup de jours s'étaient écoulés sans qu'il y eût autre chose que des affaires d'avant-postes, et l'impatience de l'armée romaine ne pouvait plus être contenue, lorsque L. Papirius se résolut à une attaque, dont l'issue était fort douteuse, parce qu'on avait affaire à un ennemi fanatique et désespéré. Le même jour, l'autre armée devait donner l'assaut à Cominium, pour empêcher tout secours d'arriver à l'ennemi, et pour essayer de prendre la place. Dès-lors, la foi en la religion s'éteignait dans toutes les classes; ce qui le prouve, c'est que le gardien des poulets sacrés put mentir à un aruspice, sans que la découverte du mensonge inquiétât le consul. L'armée eut confiance dans une interprétation qui, dans les anciens temps, n'eût été écoutée qu'avec mécontentement. C'était déjà un état intermédiaire : les consciences eussent été gênées de s'avouer qu'elles ne croyaient plus, et cependant l'observance littérale se conciliait déjà [112] avec les inclinations et les désirs de chacun.

[112] Un pareil trait ne pouvait guère être oublié. Papirius lui-même ne se cachait pas

Rarement la destinée favorisa autant les Romains. Il se pourrait toutefois que le plan des Samnites leur eût été révélé avant le moment de l'exécution, et que, profitant d'une trahison, ils aient eux-mêmes choisi le jour du combat. Le général samnite envoya huit mille hommes à Cominium; peut-être devaient-ils en revenir avec des provisions sur Aquilonia. Sp. Carvilius, averti, put les repousser; il n'en exécuta pas moins son attaque contre la ville, et leur armée principale fut affaiblie d'autant. La bataille fut moins opiniâtre qu'en beaucoup d'autres de ces guerres. Les sacrifices sanglans n'avaient point inspiré les Samnites, et leurs sermens ne purent tenir fort long-temps. Sur la route qui venait de Cominium, marchaient quelques cohortes d'alliés des Romains; le consul les avait fait suivre de valets qui, montés sur les bêtes de somme, soulevaient la poussière en traînant des branches d'arbre. On crut de part et d'autre que c'était l'avant-garde de l'autre armée romaine. La cavalerie romaine fit une charge décisive, et l'infanterie samnite s'enfuit dans le camp, sans pouvoir le défendre; la cavalerie courut à Bovianum, où se réunit tout ce qui put échapper. L. Scipion mit à profit la stupeur des vaincus; il marcha à la tête de quelques troupes de l'aile gauche pour attaquer Aquilonia, s'empara d'une porte, et la garda jusqu'à l'arrivée de renforts; pendant la nuit, l'ennemi abandonna la ville. Les cohortes samnites dont la destination était Cominium, n'avaient pris part à aucun combat; rappelées avant d'avoir rencontré les troupes que Carvilius leur opposait, elles trouvèrent le camp d'Aqui-

dans ses railleries, lui qui, avant de combattre, offrait à Jupiter Victor une libation de vin doux. Pour les temps qui précèdent l'histoire écrite par les contemporains, ces faits sont beaucoup plus historiques que tout le reste; ils se perpétuent dans la tradition pendant des siècles. Ce n'est que plus tard qu'on s'avisa de l'explication pharisienne, selon laquelle l'annonce mensongère de bons auspices équivalait à un auspice véritable; elle devint dominante, et elle était respectable pour autant que l'on ne consultait plus du tout les auspices. Il y a un rapport frappant entre ceci et d'autres changemens politiques. Les dieux n'étaient que les *auctores in incertum consilii eventum*, et le *pullarius* était aussi nul que le licteur d'une curie.

lonia déjà perdu : elles étaient épuisées de fatigues, et les Romains, qui parcouraient en vainqueurs la route de Bovianum, jetèrent une telle terreur parmi elles, que leur fuite fut une véritable déroute.

Ainsi qu'Aquilonia, Cominium avait été prise d'assaut. Ces conquêtes nous font bien connaître le caractère particulier des fortifications italiques pour les villes situées sur des montagnes. On le retrouve jusque dans les expressions dont se sert Tite-Live, quelque étranger que soit cet auteur à tout ce qui concerne la guerre ; mais ici il s'agit de localités qu'il devait connaître, pour peu qu'il eût été par Brindes en Grèce. Les murailles cyclopéennes ne se retrouvent pas, il est vrai, jusque dans le Samnium ; mais ces fortifications ne sont que le perfectionnement du genre qui était généralement adopté. On dit que les Romains, dès qu'ils eurent escaladé le mur, ne lancèrent plus de traits, mais combattirent homme à homme [113]. Ces paroles ne peuvent convenir qu'à une place dont toute la force consiste en parois de roc rendues plus abruptes encore par la maçonnerie et s'élevant quelquefois de terrasses en terrasses jusqu'au sommet. A l'exception de quelques tours et du talus de la porte (*clivus*), il n'y a nulle part de murailles d'enceinte. Aussi ne voit-on jamais les Romains s'appliquer à miner [114] ; ils n'avaient pas encore de béliers : seulement on nous rapporte que quand la résistance était trop forte pour les toits appelés tortues, on construisait des galeries de branches d'arbres, et par ce moyen on fatiguait la garnison et on saisissait le moment favorable à l'assaut. Cominium étant enfermée de toutes parts, ceux que n'atteignit point le glaive, ne purent sauver leur vie qu'au prix de leur liberté.

Les suites de cette victoire démontrent assez son importance. Lors même qu'une saine critique parviendrait

[113] *Ex æquo pugnabant*, X, 43, 6.
[114] Par exemple à Nequinum.

à dégager les chiffres de Tite-Live de l'exagération dont ils sont entachés, les indications qui en résulteraient sur la perte des Samnites n'en seraient pas plus authentiques [115]. On abandonna les villes conquises aux soldats, et les maisons furent incendiées après le pillage. Jamais les Romains n'essayèrent de conserver une ville dans l'intérieur du Samnium, ni d'y maintenir garnison.

Après cela, les deux armées se séparèrent, non que les Samnites eussent entièrement abandonné la campagne, car ils soutinrent encore d'opiniâtres combats contre les deux consuls; mais les Romains vainqueurs empêchaient par leur présence la réunion d'une armée principale. Vainement donc les Samnites battirent près d'Herculanum Sp. Carvilius, qui éprouva de grandes pertes; il n'en prit pas moins cette ville, comme il avait pris précédemment Vella [116] et Palumbinun. Une courageuse résistance arrêta Papirius, qui s'approchait de Sæpinum; la défense de cette ville fut longue, mais elle finit par céder au nombre. Carvilius fut appelé en Étrurie avec son armée; les Falisques avaient rompu la paix observée depuis long-temps. Papirius ne quitta le Samnium que quand la neige ne permit plus de tenir la campagne : tous deux entrèrent dans Rome en célébrant un glorieux triomphe [117]. Le butin promené aux regards du peuple

[115] Au liv. X, 42, 5, Drackenborch aurait réduit de 30,000 à 10,000 le nombre des tués à Aquilonia, si la collation du manuscrit de Florence eût été d'accord avec les autres bons manuscrits, peut-être cependant que la leçon a pu échapper à Salvini. Drackenborch fait observer qu'en comparant ce nombre à celui indiqué liv. X, c. 37, on se convaincra que cela ferait plus de morts, de prisonniers et de fuyards que toute l'armée ne comptait de soldats. Ajoutez que Cominium ne peut avoir été assez grande pour que les hommes qui la défendirent au nombre de beaucoup de milliers, puissent être regardés comme ses habitans; c'était plutôt une division envoyée d'Aquilonia. Il est d'ailleurs des circonstances qui nous avertissent de ne nous pas trop fier à ce que les détails ont de précision, c'est que Pline, au livre XXXIV, 18, parle d'un monument fondé par Carvilius, en commémoration de sa victoire sur l'armée consacrée des Samnites : ce n'était donc pas L. Papirius.

[116] C'est ainsi qu'il y a dans les manuscrits; d'autres portent Velia ou Veletia. La leçon Volana est sans aucune autorité. Il ne peut être question ici de Velia, non plus que d'Herculanum.

[117] Les Fastes, en contradiction avec Tite-Live, font triompher Carvilius un mois plus tôt que son collègue

par L. Papirius, était riche pour l'époque ; mais la rapacité du soldat n'était point satisfaite par le pillage des villes : ceux de Papirius murmurèrent de ce qu'il avait gardé le numéraire pour le trésor public, et ne leur avait point distribué de l'argent comme l'avait fait son collègue. Les citoyens se plaignirent de ce qu'on n'eût point employé ces sommes à les rembourser de leurs impôts, ce qui paraît avoir été fait, comme conséquence de l'armistice, en faveur de l'armée que Carvilius avait menée contre Falérics [118]. L. Papirius orna des dépouilles conquises le temple de Quirinus, voué par son père, ainsi que le forum ; une partie en fut distribuée aux sujets et aux colons, qui avaient droit aussi à participer aux terres conquises. Carvilius employa l'airain des armures à ériger au Capitole une statue de Jupiter, statue si haute qu'on la voyait du temple du mont Albain : au pied de ce colosse, et au moyen de l'airain qui en restait, il fit fondre et placer sa propre statue [119].

Aussitôt que l'armée romaine se fut éloignée, les Samnites envahirent de nouveau le pays de Falerne, et il fallut que l'armée de Papirius y retournât pour y prendre ses quartiers d'hiver [120] : la prolongation du service d'une année à l'autre devenait de plus en plus fréquente. En 454 (460), Q. Fabius Gurges, fils de Maximus, en prit le commandement. C. Pontius, encore dans toute sa vigueur, conduisait les Samnites avec cette habileté qui l'avait rendu si redoutable aux Romains dans sa jeunesse. La retraite d'un corps samnite, qui faisait une reconnaissance, trompa Fabius ; il crut que l'armée entière rétrogradait : il ne voulut pas qu'elle pût emporter

[118] *Pactus stipendium ejus anni militibus*, X, 46, 12.

[119] Pline, *H. N.*, XXXIV, 18.

[120] Tite-Live termine son dixième livre par cette année, et je le quitte avec ce sentiment qu'on éprouve en rompant des relations dont on a souvent aperçu les inconvéniens, quoiqu'on en établisse de plus mauvaises encore. Dans cette disposition on est prêt à s'accuser d'ingratitude. Il est certain néanmoins que s'il nous fût resté un seul des ouvrages qu'il avait sous les yeux, nous pourrions aisément nous consoler de ce que l'histoire perd à la disparition des livres suivans de cet auteur.

le butin, et croyant ponrsuivre des fuyards, il fut attaqué et souffrit une honteuse défaite; la nuit seule sauva d'une destruction complète son armée vaincue. Les Samnites mirent trop dc prudence dans leur succès, et le génie de Rome répandit parmi eux l'opinion que lc père du consul amenait déjà les renforts attendus de Rome; ils crurent que les fuyards se ralliaient à ce général, que nul de ses contemporains n'espérait vaincre. Les Romains avaient perdu leurs bagages; ils ne pouvaient panser leurs blessés: et si dans une aussi terrible défaite, ils n'ont eu que 3000 tués, on en peut conclure que l'on exagère beaucoup les pertes des Samnites dans des batailles moins désastreuses.

Une aussi grande défaite dans le moment où, d'après le succès de la dernière campagne, on ne s'attendait qu'à des victoires, excita une grande exaspération contre le chef dont la légèreté était regardée comme l'unique cause de tant de mal. Les circonstancec la rendaient encore plus intolérable; la peste régnait depuis trois ans; le feu qui couvait en Étrurie pouvait se ranimer par une reprise d'hostilités de la part dcs Falisques. Il était d'usage, dc temps immémorial, de nommcr un dictatenr en pareil cas, afin de le charger des préparatifs qui ne souffraient aucun retard, et de lui conférer le commandement. Le sénat prit une mesure superflue, qui ne pouvait que déverser la honte sur lc consul et sur sa maison; il chargea les tribuns de proposer au peuple de retirer le commandement à Q. Fabius. Il serait difficile de dire si jusquc-là il y avait eu aucun exemple d'une peine de cc genre. La légalité n'en est pas douteuse; car le sénat et le peuple pouvaient prolonger le pouvoir consulaire, et l'*imperium* n'était pas la conséquence de l'élection, il ne s'obtenait que par un acte législatif particulier. Ce qui détermina à cette proposition, fut d'unc part la colère, de l'autre la haine qui dans le sénat animait contre Q. Fabius le père unc faction nombreuse; mais le pcuple était loin de partager ces passions. Cela

est évident, et il suffit de réfléchir pour se convaincre que le sénat ne pouvait dans ces circonstances laisser l'armée sans chef, l'État sans dictateur, on ne pourra donc condamner l'hypothèse selon laquelle App. Claudius fut nommé; car cette hypothèse ne dépasse pas les limites de la raison, et une inscription historique lui attribue cette dignité [121].

Probablement que le consul Fabius, appelé par le sénat, était venu à Rome quand le peuple eut à prononcer sur son honneur. Il ne lui était pas plus possible de se justifier qu'autrefois à son père, quand celui-ci, défendu par le peuple, était devant le tribunal du dictateur. Le vieillard supplia qu'on lui épargnât cette douleur en considération de ses services; il demanda au peuple, qui lui avait si souvent imposé des consulats, de lui permettre de ramener son fils à l'armée et de le seconder. Il ne supplia pas en vain. Sans doute les Fabius amenèrent de puissans renforts à l'armée battue : malgré son état désespéré, le grand général samnite n'avait pu la détruire; cela paraît inconcevable.

La bataille qui termina irrévocablement la lutte entre Rome et le Samnium, n'a pas de nom; le lieu où elle fut livrée est inconnu. Les deux plus grands généraux du temps luttaient l'un contre l'autre. Les Samnites comprenaient que cet effort, s'il échouait, serait le dernier, et sans Q. Fabius le père, ils eussent remporté la victoire. Étaient-ce, comme le portent les expressions de Denys, les seuls Pentriens qui combattaient pour la nation entière [122]? Dans ce cas, les autres cantons purent s'imputer le malheur que leur participation eût infailliblement évité, puisqu'il s'en fallut de bien peu que la victoire ne se déclarât pour les Pentriens. Déjà la première ligne des Romains était rompue, le consul était cerné, lorsque

[121] Voyez ci-dessus, remarque 76.

[122] Φάβιον νικήσαντα τῷ πρόσθεν ἐνιαυτῷ Σαυνιτῶν τοὺς καλουμένους Πέντρους. Denys, *exc.*, pag. 2334, R.

son père en personne, à la tête de la réserve, vint le dégager de la mêlée et décida du succès de la journée. Les Samnites essuyèrent un revers complet, et cette fois, du moins, il n'y a pas d'invraisemblance intrinsèque dans l'indication de 4000 prisonniers et de 20,000 morts, quoique rien ne garantisse ces nombres. La captivité de l'imperator C. Pontius fut un plus grand désastre que la perte de plusieurs milliers de guerriers; elle donne aussi la mesure de la défaite. Quoique la soumission des Samnites se fît encore attendre deux ans, on ne peut s'empêcher de reconnaître la vérité des paroles d'Orose, qui dit que la guerre fut terminée par la captivité du général [123].

Cette bataille eut lieu dans la quarantième année depuis l'explosion de la première guerre samnite [124]. M. Valerius, qui avait le premier commandé les Romains, vivait encore, et peut-être que dans la première campagne aussi, C. Pontius et Q. Fabius avaient fait leurs premières armes; du moins on nous représente le dernier comme un vieillard chargé d'années [125]. Après cette victoire, le sénat prolongea le commandement de Fabius Gurges contre les Pentriens, avec titre de proconsul, 455 (461), et pour terminer la guerre, on leva une armée nouvelle, destinée à l'un des consuls. L. Postumius fut élu pour cette année, quoiqu'il eût blessé le sénat en s'arrogeant le triomphe, et qu'il n'eût échappé à une accusation portée devant le peuple, qu'en accompagnant le consul Carvilius à la guerre. C'était un général habile, mais qu'un excès d'orgueil, voisin de la démence, poussait à tout oser. Sans que le sort ni le sénat le lui eussent conféré, il prit pour lui le commandement de l'armée, et la complaisance de son collègue

[123] Orose, III, 20.

[124] Ce calcul ne s'accommode point à la série des consuls, mais il est juste, parce que le commencement de l'année consulaire avait été successivement différé de plus de neuf mois. Voyez ci-dessus, pag. 263.

[125] *Ultimæ senectutis*. Valère Maxime, II, 2, 4. et avec encore plus d'expression, V, 7, 1.

L. Brutus évita un scandale; il mit encore plus d'arrogance à ordonner par écrit au proconsul Fabius de quitter l'armée avec laquelle il assiégeait Cominium. Celui-ci s'y étant refusé, il marcha contre lui; il répondit aux envoyés du sénat qu'on eût à lui obéir tant qu'il serait consul, et qu'on ne s'avisât point de lui donner des ordres. Si Fabius eût défendu son droit contre ce furieux, on aurait vu peut-être les Romains se battre contre les Romains devant une ville ennemie. Fabius céda et ramena son armée à Rome.

Dans son triomphe, C. Pontius fut mené chargé de chaînes, puis décapité. On détourne les yeux de cette horreur pour se consoler en les reportant sur le père de Fabius, dont le cœur paternel voulait assurer à son fils une gloire sans partage. Il suivit son char à cheval; c'est dans ce même esprit qu'un jour il avait refusé de marcher entre son fils et les licteurs, lorsque celui-ci se rendait à une entrevue avec les généraux samnites, quoiqu'il le suppliât de prendre place à côté de lui, pour n'être point incommodé par la foule [126]. Le vieillard ne peut avoir survécu long-temps à ce triomphe. Aucun de ses contemporains ne posséda au même degré l'amour du peuple : les plus pauvres contribuèrent de leurs deniers à lui faire des funérailles splendides.

En peu de jours, Postumius vint à bout de Cominium, et parmi beaucoup d'autres villes, il prit Venuse en Apulie, province qui dans cette campagne fut sans doute ramenée à l'obéissance. Le sénat fit choix de cette ville, située sur la frontière de Lucanie, pour y établir une colonie qui interceptât entièrement Tarente de l'Apulie et du Samnium, et qui gardât le Samnium jusque sur ses frontières les plus lointaines, si les Lucains restaient fidèles, ou servît de place d'armes contre eux en cas de défection de leur part. L'importance de

[126] Valerius, II, 2, 4. Il raconte, il est vrai, dans le même paragraphe une autre anecdote, qui, d'après Tite-Live, regarde Fabius Cunctator; mais celle-ci ne peut concerner que Rullianus.

la position, la distance même, donnent de la vraisemblance à l'assertion selon laquelle on y envoya 20,000 colons : c'était plutôt une multitude qu'une bourgeoisie. En pareille occasion, les alliés aussi se joignaient aux citoyens de toutes les classes.

De ce que Denys ne parle plus de la prise d'aucune ville, je crois pouvoir conclure, ainsi que des expressions d'Orose, que j'ai déjà citées, et que sans doute il a empruntées à Tite-Live, que les Samnites, après la bataille décisive dans laquelle ils furent vaincus, ne hasardèrent plus de combattre en rase campagne. Il faut accorder peu de confiance aux paroles d'Eutrope [127], qui ne sait jamais leur donner leur véritable valeur, ce qui cependant importait beaucoup dans un écrit aussi concis : on y voit que P. Rufinus et M'. Curius, les consuls de 456 (462), ont dompté les Samnites dans de terribles batailles. Il n'y a aucune chronologie qui puisse faire aboutir à cette année les quarante-neuf ans qu'il assigne à cette guerre, tandis que l'ère de Caton les termine au consulat de Q. Fabius Gurges, année pour laquelle Orose fait le même calcul. Il ne faut pas encore désespérer de retrouver les fragmens des Fastes triomphaux qui nous manquent pour ces années; ils nous apprendraient si Rufinus ou si Curius triompha seul. Au lieu de remettre le commandement à son successeur, Postumius avait ramené et licencié son armée; circonstance qui retarda l'ouverture de la campagne. Après le triomphe, Curius marcha de nouveau contre les Samnites, et le temps fut très-court pour toute espèce d'entreprise dans leur pays. Ajoutez qu'il est fort vraisemblable que cette fois encore une trêve précéda la conclusion de la paix.

La seule indication que nous ayons sur cette paix [128], se borne à dire que l'alliance fut renouvelée pour la qua-

[127] II, 9.
[128] Tite-Live, Épitome, XI.

trième fois: on ne peut donc savoir si le traité asservit les Samnites avec encore plus de rigueur que celui de 443 (449). Il est certain néanmoins que Venuse et ses environs ne furent pas seuls cédés aux Romains. Désormais le Samnium ne fut plus une puissance capable de résister à Rome: il ne l'aurait pu, même en se mettant à la tête d'une ligue.

La guerre contre les Sabins eut sans doute les mêmes causes que celles qui, après la seconde guerre samnite, avaient occasionné la lutte contre les Èques. Si, dans la marche des Samnites vers l'Étrurie, les Sabins leur avaient fourni des secours ou des subsides, sans pousser la résistance à l'extrême, ils devaient être considérés comme l'ayant fait par sympathie: c'était assez pour exciter la haine des Romains. A supposer que quelques villes eussent reçu garnison, que des volontaires eussent pris du service chez les Samnites, la vengeance ne devait être différée qu'autant qu'elle pouvait avoir encore des conséquences dangereuses. Selon toute apparence, il y avait un siècle et demi que les Sabins vivaient en possession paisible de l'isopolitie, et qu'ils avaient gardé une complète neutralité dans toutes les guerres de Rome. Rien ne pouvait leur être plus favorable que la durée de cet état de choses; mais depuis que les Romains repoussaient au-delà de l'Apennin l'ennemi commun de l'Italie, il y eut de l'équité dans une prétention qui eût été entièrement dépourvue de fondement, s'ils n'eussent défendu aussi le territoire sabin. Le sénat ordonna sans doute, comme il l'avait fait pour les Èques, que les Sabins recevraient le droit de cité des Cærites et fourniraient des cohortes: au lieu de subir une inévitable destinée et d'attendre du temps l'entière collation du droit de bourgeoisie, ce peuple, qui depuis un temps immémorial avait perdu l'habitude du combat, prit tout à coup les armes. Une longue paix avait, il est vrai, produit une population vigoureuse, et une grande armée s'avança jusque sur le territoire romain. Curius l'évita,

et il envoya dans le pays diverses divisions, qui en occupèrent aisément les bourgades ouvertes et sans défense. A cette nouvelle, l'armée sabine se dispersa, et tandis que chacun courait à la défense des siens, il s'en fit un grand carnage. Curius parcourut et soumit toute la contrée jusqu'à la mer supérieure [129], expression qui, si elle doit être prise à la lettre, fait penser que les Vestins et les Picentins avaient pris part à la résistance des Sabins. La fondation des colonies de Castrum et Hadria, que Tite-Live paraît avoir placée [130] entre 456 (462) et 459 (465), le démontrerait pleinement, si d'autres auteurs ne fixaient au commencement de la première guerre punique celle de Castrum [131], et si l'on ne nommait avec ces deux colonies, Sena, qui ne peut avoir été établie qu'après la destruction des Senones.

Le pays sabin est l'un des plus propres à la culture de l'olivier; la vigne y est aussi très-fertile, quoique dans l'antiquité même le vin y ait été de médiocre qualité. Une longue paix, qui n'avait été troublée que par des invasions de Gaulois, avait permis aux habitans de s'enrichir, et par cette conquête, les Romains apprirent à connaître l'opulence [132]. Le peuple y gagna d'immenses possessions, et le nombre des prisonniers fut si grand, que Curius put dire qu'une terre aussi considérable eût été déserte et inculte avec un moindre nombre d'habitans, et qu'un aussi grand nombre de prisonniers eût péri de faim sans une aussi vaste étendue de terres.

Il fallut bien que ceux qui étaient restés acceptassent désormais le droit des Cærites. Reate et Nursia devinrent des préfectures [133], et sans doute aussi Amiternum [134]. Après la paix de 443 (449), Arpinum, qui était aussi préfecture, ayant reçu le droit de cité sous cette forme,

[129] *Auct. de viris ill.*, 33.
[130] Tite-Live, Épitome, XI
[131] Velléjus Paterc., I, 14.
[131] Strabon, V, c. 3, *in.*, d'après Fabius.
[133] Festus, *s. v. Præfectura*.
[134] Tite-Live, XXVIII, 45.

et l'extension de ce droit ayant été fort grande depuis la guerre latine et surtout depuis la seconde guerre samnite, je présume que Venafrum, Alifæ [135] et Atina [136] devinrent des préfectures vers le même temps, et que dans tous les cas ce ne fut pas beaucoup plus tard. La seconde de ces villes était, à ce qu'il paraît, samnite ; cela est certain quant à la troisième, et la première était volsque. Saturnia aussi [137] sera devenue préfecture bientôt après, lorsque les Étrusques furent vaincus. Outre les villes citées par Festus, il dit qu'il y avait encore d'autres préfectures : l'on peut admettre que jusqu'au temps où s'arrêtent les développemens de l'État, la circonférence du territoire romain proprement dit s'étendit encore à d'autres villes. Que Cære ait été préfecture, c'est ce que n'explique point du tout l'isopolitie primitive ; il faut que cette ville aussi soit devenue dans le cours du cinquième siècle un municipium sujet.

A dater de la campagne de 451 (457), cesse toute corrélation entre la guerre samnite et la guerre d'Étrurie. En 452 (458), L. Postumius triompha des Étrusques. Tite-Live dit qu'il battit tout près de leurs murailles les Volsiniens, dont son collègue triompha aussi ; après cela, Postumius entra dans le pays de Rusellæ, où il prit une ville. S'il était question de Rusellæ même, il serait apparemment parlé d'un nombre de morts et de prisonniers supérieur à quatre mille. En la même année encore, Arretium, Pérouse et Volsinies, demandèrent la paix ; pour prix de la négociation ils habillèrent et nourrirent l'armée, et pour obtenir une paix de quarante ans, ils payèrent une contribution de 500,000 as, somme peu importante pour de telles cités. Quoique Tite-Live étende cette paix aux trois villes, Volsinies ne peut guère avoir obtenu qu'une courte trêve : autrement on ne concevrait pas quels seraient les Étrusques qui, dès l'année sui-

[135] Festus, s. v. *Præfectura.*
[136] *Præfectura Atinas* (Cicero pro Plancio, 8 (19).
[137] Festus, l. c.

vante, menacèrent des alliés de Rome, en exigeant qu'ils s'unissent à eux. Il y a beaucoup de vraisemblance dans la pensée que Troilum [138], prise par Carvilius en 453 (459), était la même ville que Trossulum, située à neuf milles de Volsinies, sur la route de Rome [139]. La défection des Falisques prouve aussi que d'autres peuples du voisinage étaient en guerre avec Rome. L'*Epitome* de Tite-Live atteste formellement que dans le onzième livre de son Histoire, qui comprenait l'espace de huit ou neuf ans, il racontait la suite des hostilités contre Volsinies. A quelle partie de ce temps se rapportent-elles? c'est ce que cette indication insuffisante ne nous permet pas de savoir [140]. Mais il est très-vraisemblable que cette guerre se perpétuait d'armistices en armistices, toujours interrompus par des hostilités, et que les Volsiniens étaient à la tête des Étrusques qui appelèrent les Gaulois. Si, par aversion pour toute dépendance, les Volsiniens n'eussent volontairement prolongé cette lutte contre Rome, qui exigeait une soumission absolue, on pourrait appliquer à cette guerre l'accusation de Métrodore, surnommé l'ennemi des Romains; il prétendait que Volsinies avait été prise parce qu'elle renfermait deux mille statues [141].

Les Falisques furent intimidés et déposèrent la solde de l'armée pour un an, et 100,000 as pour acheter une trêve d'un an; mais elle expira sans amener la paix. En 454 (460), ils furent vaincus par le consul D. Brutus. On ne sait plus rien des événemens de cette guerre ni des conditions de la paix, et en général cette période est l'une des plus obscures de l'histoire romaine.

[138] Tite-Live, X, 46, 10. *Troilium* n'est entré dans les éditions que par hasard.

[139] Pline, *H. N.*, XXXIII, 9.

[140] Freinshemius pensait qu'elles n'avaient eu lieu qu'en 462 (468); il n'en avait sans doute d'autre raison que parce qu'il en est fait mention à la fin de l'Épitome; mais de même qu'ici il y a: *res præterea contra Volsinienses gestas continet*, de même on voit dans l'Épitome du 7e livre à la fin: *res præterea contra Hernicos, Gallos, Tiburtes cett gestas continet*, guerres dont le récit commence au 6e chapitre.

[141] Pline, *H. N.*, XXXIV, 16.

Histoire intérieure depuis le commencement de la seconde guerre samnite jusqu'à la guerre de Lucanie.

Les prodiges qui précédèrent la guerre contre les Gaulois, et l'interprétation qu'en donna l'aruspex Manius, équivalent à un témoignage historique pour établir que, pendant ces brillantes campagnes, la famine et la peste ravageaient Rome. Il paraît même, d'après cette interprétation, que la famine fut poussée à un tel point, qu'on se nourrissait d'herbes et d'alimens immondes. Dans l'ordre des temps, la peste a précédé; néanmoins il ne pouvait en être parlé que dans le onzième livre de Tite-Live : autrement l'ordre inverse eût été d'autant plus vraisemblable, que la maladie qui cette fois ravagea Rome, ne paraît avoir été qu'un typhus ordinaire. Les maladies plus anciennes, celles que j'ai signalées comme de véritables pestes, étaient contemporaines d'épidémies non moins meurtrières, qui régnaient sur les côtes de la Méditerranée. Celle-ci est isolée; on ne nomme aucun de ceux qu'elle a enlevés. La guerre, comme on la faisait alors, pouvait occasioner l'un et l'autre fléau; il ne fallait, pour faire naître la famine, qu'une année stérile après toutes ces dévastations, et le typhus se déclarait facilement au milieu d'armées qui avaient toutes sortes d'incommodités à souffrir dans ces pays ravagés, quoique le butin ne leur manquât point quand elles prenaient des villes.

Il y avait trois ans que cette maladie sévissait, lorsqu'en 453 (459) on consulta les livres sibyllins; l'oracle ordonna d'amener à Rome Esculape d'Épidaure : on y envoya donc dix députés sur une trirème [142]. Si l'on eût

[141] D'après Tite Live, X, 47, 6, 7, les livres furent interrogés en 453 (459); car d'après l'ensemble de sa narration, cela se rapporte à l'année écoulée. La peste datait déjà de 451 (457), X, 31, 8, et quand l'ambassade partit, elle avait exercé ses ravages *triennio continuo*. Valère-Maxime, I, 8, 2. Ainsi l'ambassade se rapporte à 454 (460), ce qui

demandé aux habitans d'Épidaure de faire gracieusement aux Romains le sacrifice de leur dieu, ceux-ci eussent manqué leur but; car les Épidauriens n'avaient encore rien à craindre d'eux. Mais d'autres peuples déjà avaient obtenu le dieu, sans que pour cela il eût quitté son temple; c'est ainsi qu'il alla à Sicyone sous la forme d'un serpent et sur un char attelé de mulets et conduit par une femme [143]. La légende rapporte que le conseil d'Épidaure permit aux ambassadeurs romains de recevoir ce que le dieu leur accorderait : pendant qu'ils priaient dans le temple, un serpent monstrueux sortit du sanctuaire, se dirigea vers la ville, éloignée de cinq milles, et traversant les rues, gagna le port et entra dans la trirème des Romains, où il prit sa place dans la chambre du député Q. Ogulnius. Les Romains apprirent le culte du dieu, et un vent favorable les ramena à Antium. A la hauteur de ce port, une tempête violente s'éleva; on y entra, et le serpent nagea vers le rivage, chercha le sanctuaire d'Apollon, et demeura trois jours enlacé à un palmier de la cour du temple. Dès que le calme fut revenu, le serpent retourna au vaisseau, et quand on jeta l'ancre devant Rome, quand les députés quittèrent la trirème pour rendre compte de leur mission, il s'élança dans le fleuve, vint à l'île où était bâti le temple, et disparut. Cette légende a un autre caractère que des mythes des temps antérieurs à l'histoire : quand on indique l'époque et les personnes, il faut qu'il y ait dans la narration un fond de vérité. Il y avait à Épidaure beaucoup de grands serpens inoffensifs; on les révérait comme sacrés [144]. C'est un de ces serpens que l'on conduisit à Sicyone, c'est l'un d'eux encore qui fut donné aux Romains; le reste a pu y être ajouté par la tradition. Il ne fallait pour

s'accorde avec l'Épitome. La légende est racontée en beaucoup d'endroits; mais c'est Valère-Maxime qui la donne avec le plus de détails, l. c. *Auct. de vir. ill.*, 22. *Ovid. Metam.*, XV, 622 — 744.

143 Pausanias, *Corinth.*, 10, 3.

144 Pausanias, *Corinth.*, 28, 1.

cela qu'une génération ; ensuite le tout a passé dans les Annales. Dans la suite, la légende fut accréditée, et l'on voit encore le pourtour de l'île du Tibre façonné en trirème colossale de travertin et l'image sculptée du serpent.

Le seul Orose [145] dit que les Romains, outre le serpent, reçurent aussi la pierre d'Esculape. Il ne peut être question de la statue du dieu : néanmoins il se sert toujours d'expressions de dédain quand il parle des anciens dieux. Peut-être ne faudrait-il pas rejeter son assertion, car il suit toujours Tite-Live, ou du moins un extrait de Tite-Live. Il convient donc de sous-entendre une pierre brute, comme on les adorait à Pharæ sous le nom des dieux [146] : ou peut-être s'agit-il de la pierre fulgurale qui a estropié Esculape ?

Dans l'ordre de l'*Epitome*, l'institution des *tresviri capitales* eut lieu entre 454 (460) et 459 (465). L. Papirius fit adopter la loi qui créait cette juridiction [147]. Le texte de Festus le qualifie de tribun du peuple, et sans doute il y eut des familles plébéiennes de ce nom. Il ne faut absolument rien conclure de ce qu'elles ne se montrent que plus tard ; mais la circonstance que L. Papirius fut préteur en 454 (460), fait penser néanmoins qu'il y a ici altération dans les sigles des manuscrits. Les termes de la loi, renfermés dans le passage cité, portent que le préteur fera élire chaque année trois hommes par le peuple, et qu'ils feront rentrer les amendes et jugeront, comme les questeurs [148] d'après les lois et les plébiscites.

On ne peut déterminer quelles étaient les limites des attributions de cette magistrature. On sait très-bien de quelle nature étaient les sommes qu'ils faisaient rentrer, et si on ne les déposait pas au comptant, si on admettait

[145] III.
[146] Pausanias, *Achaic.*, 22, 3.
[147] Festus, *s. v. Sacramentum.*
[148] Ce mot est évidemment omis : *uti* — questores *exigere judicareque oportet. Conf.* Varron, *de l. l.*, V, 14 (IV, pag. 24), Voyez ci-dessus, pag. 35.

des cautions, on conçoit qu'on ait délivré de ce soin les questeurs déjà surchargés d'affaires. Si les amendes *in duplum, in quadruplum*, n'appartenaient pas à la partie lésée, si elles revenaient au trésor comme celles prononcées dans certaines circonstances contre les usuriers, elles purent être désignées sous le même nom, et il est probable que ces magistrats en furent également chargés.

Ils jugeaient eux-mêmes les crimes qui étaient de la compétence de leur tribunal : les termes de la loi sont formels à cet égard. Toutefois ces crimes ne peuvent avoir été que de ceux qui compromettaient la vie du coupable, et dans le cas où il avait été pris sur le fait. En pareil cas, les Romains eussent regardé comme une dérision l'intervention d'un tribunal et la tentative de défendre l'accusé; on n'avait à décider que sur l'identité de la personne. Ces crimes étaient ceux qui troublaient au plus haut degré la paix publique[149], ceux dont l'auteur devenait l'ennemi du pays autant que cela dépendait d'un simple particulier; c'était le vol nocturne et à main armée[150]; c'était le meurtre[151] : il n'y avait plus qu'à livrer le coupable à la peine.

Il est certain que les *tresviri* exerçaient une juridiction de police sur ceux qui n'avaient point de droit à la protection des tribuns[152]. Mais qu'ils aient instruit la procédure pour tous les crimes dont ne devait pas connaître l'assemblée du peuple, c'est ce que je n'oserai affirmer,

149 *The King's peace.*

150 Celui qui était attaqué pouvait tuer sans encourir de peine le voleur nocturne et celui qui se défendait les armes à la main, car il avait par lé même aliéné sa vie; autrement le voleur serait demeuré impuni, parce que dans le système du Droit pénal romain, il n'était pas admissible qu'une peine moindre fût appliquée é un grand crime.

151 C'est ce qu'on appelait les *nefaria ac manifesta scelera*, à raison desquels le malfaiteur était mis en prison. Cicéron, *Catil.*, II, 12 (27). Tite-Live les désigne, III, 58, 2, *fures nocturnos et latrones*. L'assassinat aura aussi compté parmi les crimes, toujours à supposer que le coupable ait été pris sur le fait. Sans doute qu'alors comme aujourd'hui c'était un crime digne de mort de porter des couteaux; du moins il devait en être ainsi à l'égard des esclaves, et peut-être aussi des affranchis. Plaut., *Aulul.*, III, 2, 3.

152 Sur les femmes de mauvaise vie, dénomination par laquelle il faut entendre les *libertinæ* Plaut., *Asin.*, 1, 7, 5 — 7. Les matrones étaient citées devant le peuple.

quoique l'on puisse entendre en ce sens les paroles de Varron[153]. Ce n'est qu'en cas de culpabilité manifeste, alors que le préteur adjugeait le coupable en esclavage (par exemple, dans le cas de vol sans armes); ce n'est, disons-nous, que pour les crimes où il était inutile de fournir caution, qu'une autorité de ce genre en pouvait garantir la valeur au préteur, en sorte qu'il ne lui restât qu'à prononcer, comme le faisait la sentence du juge donnée aux parties, quand le fait pouvait être contesté.

De tout temps il y eut entre le tribunat du peuple et le consulat un intervalle nécessaire, et dans cette période on peut citer l'exemple de Sempronius, et peut-être aussi celui de M. Livius; on en peut donc conclure que le tribunat de M'. Curius appartient au temps pour lequel nous avons les livres de Tite-Live : cet auteur a négligé des choses fort mémorables. Appius Claudius, interroi, ne voulut point admettre de suffrages pour un consul plébéien; mais Curius brisa son fol orgueil, et à l'avance il contraignit les patriciens à confirmer une élection légale[154]. Appius fut interroi en 447 (453)[155] cependant, comme il fut élevé trois fois à cette dignité[156], il n'y a qu'une simple possibilité en faveur de la suppositions qu'il faut rapporter à cette année cette dernière et impuissante tentative de paralyser la loi Licinia. Il y a ici de l'analogie avec ce qu'on rapporte des élections de 449 (455), où Appius Claudius voulait s'imposer pour collègue à Fabius, afin de regagner les deux places pour les patriciens, et cet ordre exigea de Fabius qu'il saisît l'occasion[157]; mais celui-ci tint les comices.

On ne conçoit rien à L. Postumius Megellus : il a toute l'apparence d'un fou, et l'on se demande comment il par-

[153] *De l. l.*, l. c. *Qui conquirerent publicas pecunias, et maleficia, quæ nunc tresviri conquirunt.*

[154] Cicéron, *Brut.*, 14 (55).

[155] Tite-Live, X, 11.

[156] Voyez l'inscription dans Pighius, *ad a.* 561.

[157] Tite-Live, X, 15. Ici encore il confund les patriciens et la noblesse, nom qui pour l'époque s'appliquait bien plus convenablement aux familles plébéiennes illustrées.

vint au consulat une troisième fois, lui qui, une année auparavant, avait eu peine à échapper au jugement du peuple. Toujours désobéissant au sénat, nous l'avons vu triompher de sa propre autorité, chasser le proconsul Q. Fabius de sa province, licencier son armée, au lieu de la remettre à son successeur. Néanmoins on peut regarder ces fautes comme l'expression d'une volonté blessée; mais ce qui ne peut être que l'acte d'un homme en démence, c'est que, son armée étant rassemblée, il ait envoyé deux mille hommes dans ses terres, pour défricher une forêt. Sur l'accusation des tribuns, le peuple le condamna à une amende de 500,000 as[158]; c'est la plus forte dont l'histoire ait fait mention. Camille en avait seulement été menacé pour le cas où il agirait en dictateur.

L'emploi de 2000 ouvriers indique que Postumius avait sur le domaine public de vastes possessions, qui dépassaient de beaucoup la mesure permise. Tite-Live, en général, a été bien avare des faits qu'il emprunte aux chroniques contemporaines, pour les placer à la fin de l'histoire de chaque année de magistrature. Son silence ne prouve donc pas que ceux qui étaient chargés de l'exécution de la loi agraire, aient entièrement négligé leur devoir, ni que personne n'ait été atteint depuis que Popilius Lænas fit punir l'infraction commise par l'auteur de la loi lui-même. Il se pourrait néanmoins qu'on ne se fût acquitté de ce devoir qu'avec mollesse, puisqu'à l'année 448 (454), il est dit que les édiles citèrent beaucoup de citoyens devant le peuple, parce qu'ils possédaient trop de terres. On ajoute que presque tous furent condamnés, et que cette correction mit un frein à une cupidité désordonnée[159]. Cependant elle paraît être demeurée sans effet pour arrêter les tentations offertes par la possession du domaine; car bientôt, en 450 (456) et

[158] Denys, *exc.*, pag. 2336, R.
[159] X, 13.

453 (459), on fit rendre compte de leurs infractions à deux nouveaux usurpateurs. La valeur des ouvrages construits du produit des amendes démontre qu'elles furent considérables[160].

Depuis la guerre latine, il n'est plus question d'assignations de terres, et peut-être, à raison de leur éloignement et du peu de sûreté qu'on y trouvait, la plupart des terres conquises étaient-elles peu propres à recevoir des habitations éparses. Le nombre de colonies nouvelles fut d'autant plus grand; cela satisfaisait les prétentions des alliés, et cela éloignait et dotait plus d'un citoyen nécessiteux. La guerre sabine fournit une grande étendue de terres fertiles, où des cultivateurs pouvaient sans danger habiter des fermes isolées : cette fois on ordonna une assignation générale. Nous pouvons admettre qu'elle fut décrétée sur la proposition de Curius; car il est évident qu'il fut un des triumvirs préposés à la distribution. Il y avait tant de champs, qu'il eût été facile d'assigner à chaque citoyen au-delà des sept jugères, qui constituaient le lot primitif; Curius pensa qu'il ne fallait pas dépasser la mesure, et laissa le surplus pour le domaine. Le peuple murmura; mais, inébranlable dans sa résolution, Curius déclara que celui-là serait un mauvais citoyen qui ne se contenterait pas de la quantité de terres nécessaire à son entretien[161]. Par la même raison, il refusa le don de cinq cents jugères et d'une maison sur le Tifata, que lui offrait le sénat[162]; il prit, comme le dernier soldat[163],

160 Si nous avions la seconde décade, nous saurions comment, par le secours de ces amendes, la voie Appienne fut successivement pavée de Boville jusqu'à Capoue.

161 Plutarque, *Apopht.*, pag. 194, *E*, et pour le discours de Curius, Pline, *H. N.*, XVIII, 4.

162 *Auct. de vir. ill.*, 33. Columelle, 1, 4, parle de cinquante jugères; mais tout ce qu'il dit sur les assignations plébéiennes est si embrouillé, qu'il a beaucoup moins d'autorité à mes yeux que l'autre témoignage beaucoup plus récent.

163 C'est l'expression de Frontin, *Strat.*, IV, 3, 12. Il restreint formellement l'assignation aux soldats qui ont fait leur service (*consummati milites*); mais il peut s'être trompé, parce qu'il songeait trop à ce qu'on faisait de son temps. Il n'était pas non plus impossible de trouver des terres pour tous les plébéiens : parmi les 260,000 du recensement de 454 (460), ils ne sont pas pour moitié. Il faut en séparer les patriciens et tous les

un lot dans le pays des Sabins. Désormais il habita une humble maison de paysan, et là il refusa l'or que les envoyés samnites venaient lui porter pendant qu'il faisait bouillir ses navets. Caton y allait en pèlerinage comme en un lieu sacré. Assurément il ne jouit pas pour lui de ce qu'il avait laissé au domaine : la richesse lui était un fardeau ; mais il ne pouvait souhaiter qu'il n'y eût pas de riches. Les sujets eux-mêmes se refirent par la culture des domaines qui leur furent laissés, et la dîme donnait à la république un riche revenu de biens qui lui étaient indispensables et en relevaient l'éclat.

Peut-être fut-ce comme un triumvir préposé au partage des terres, peut-être ne fut-ce que plus tard en qualité de censeur, que Curius se fit le bienfaiteur de Réate, en employant les richesses de l'État à construire un ouvrage qui n'a point d'égal dans le monde entier. Les eaux du lac Velinus couvraient, ainsi que le lac Fucin, une grande étendue de terres, parce que des montagnes s'opposaient à leur écoulement dans la Nera. Déjà les Étrusques avaient desséché plusieurs petits lacs [164], et les Latins avaient réduit à un niveau beaucoup plus bas ceux d'Albano et de Nemi; on n'eut pas besoin de voûtes souterraines pour le Velinus. Curius fit creuser un canal large et profond dans le roc calcaire, sur une étendue d'une lieue; c'est par là que s'écoule le Velinus, en descendant rapidement vers la vallée au fond de laquelle est la Nera : ces ondes se précipitent d'une hauteur de 140 pieds. La nature a créé des cascades plus considérables; mais la plus belle de toutes est l'ouvrage d'un Romain. Il jeta sur le canal un pont d'une seul arche, d'architecture étrusque, en grandes pierres de taille sans ciment. Quoique depuis plus de mille ans un éboulement de terre pèse sur elles [165], ces pierres n'ont

chevaliers, puis les Campaniens et les municipes du droit des Cærites, tous les *ærarii*, et peut-être encore les Libertini.

164 On en retrouve de semblables, et notamment dans le pays de Pérouse.

165 Pour ne pas trop dire, j'affirmerai que parmi des milliers de voyageurs qui vont vi-

pas bougé d'une ligne. Jusqu'au canal, le cours des eaux fut régularisé par des fossés : ainsi se forma la belle Rosea, la Tempe de Réate, le territoire le plus fertile de l'Italie.

Sans la guerre qu'elle eut à soutenir contre Annibal, Rome eût rendu sa domination aussi salutaire à l'Italie qu'elle était nécessaire ; c'est ce que reconnaît quiconque ne se laisse dominer par aucun préjugé historique.

Le bienfait de l'assignation de terres vint dans un temps où le peuple avait un besoin urgent d'amélioration ; mais il vint trop tard pour l'opérer. Les guerres prolongées occasionnent des efforts qui n'ont de mesure que la nécessité et non les facultés de ceux qui les font ; depuis trente ans, la nation était épuisée jusqu'à la moelle, son aisance était détruite. Des milliers de familles furent appauvries ; non-seulement les terres avaient été ravagées, comme le territoire de Falerne, mais après la perte de leurs propriétés, il fallait encore racheter les leurs de l'esclavage. Ces familles étaient privées de leurs soutiens par la longue absence des hommes valides ; car non-seulement les armées étaient en campagne pendant

aller cette cascade, il y en a fort peu qui se doutent de l'existence de ce pont. J'appris à le connaître par un guide qui est mort maintenant ; il m'assura qu'il n'y avait jamais conduit aucun étranger, et s'il m'en parla, ce fut l'effet du hasard, et quand il vit que je ne craignais pas de suivre le canal à travers les broussailles aussi loin qu'il est taillé dans le roc, et malgré l'absence de tout sentier. On trouvera difficilement ce pont sans un guide qui le connaisse, et je crois qu'il y en a fort peu : pour y arriver, il faut descendre le rivage, qui est très-escarpé, et se suspendre aux haies. Si le voyageur s'en informe à Terni, on lui parlera d'un pont antique tout différent de celui-là, et qui est situé au dessous de la cascade près du sentier par lequel on en revient au village en suivant la rivière. Il y a peu d'années qu'on a découvert les restes de ce pont sous des sédimens calcaires déposés par le fleuve. Il est très-mal fait, et il appartient sans doute à la décadence, et peut-être même aux commencemens du moyen âge. Les paysans disent très-sérieusement qu'il est antérieur au déluge. Souvent il arrive aux oreilles des guides les plus ignorans, quelques notions tirées des livres ; ici ils ont appris quelques faits des lettres de Cicéron sur les ouvrages de Curius et sur le procès entre Réate et Interamna. En passant des livres dans la tradition, ces récits se grossissent de circonstances merveilleuses. Mon guide racontait que Cicéron avait parlé pour les habitans de Reati, et *il buon Braccio* pour ceux de Terni. Dans l'Écosse occidentale et aux Hébrides, on s'autorise de pareils récits pour affirmer que la tradition des poëmes ossianiques vit dans le peuple.

la plus grande partie de l'année, mais le service s'étendait souvent de l'une à l'autre. De sanglantes batailles faisaient périr une multitude d'hommes nécessaires à l'entretien de leurs parens. Si les frais de la guerre se bornaient à l'armement, à la solde, à la nourriture et aux bêtes de somme nécessaires à la légion, s'il n'y avait point de train de siége, et si par conséquent ces frais étaient beaucoup moins forts que de nos jours, d'autre part il faut considérer qu'il y fallait faire face sur-le-champ, et que le présent était chargé de tout. Dans ces campagnes où l'armée était entretenue aux frais du pays ennemi, où les vaincus achetaient un armistice au prix de la solde et de l'entretien du soldat, il était encore indispensable de lever un impôt de guerre, et le plus riche butin n'indemnisait que celui qui était heureux. Après ces désastres vinrent les années de famine et de maladie.

Par ces sacrifices, Rome avait conquis d'immenses avantages; ils assurèrent pour l'avenir le bien-être des particuliers et la grandeur de l'État; mais la génération actuelle était tombée dans la misère et le malheur. Il en résulta des désordres graves et de longue durée, et quelques tribuns proposèrent l'annulation des dettes : les choses allèrent si loin que la commune se campa sur le Janicule, jusqu'à ce que Q. Hortensius, nommé dictateur, eût apaisé cette sédition par les voies de douceur. Ce faible renseignement est tout ce que nous en savons[166]; sans doute le récit de ces mouvemens remplissait une grande partie du onzième livre de Tite-Live.

Que l'on ait concédé l'abolition des dettes, ou tout au moins leur diminution, cela est à peu près aussi certain que si cela était formellement attesté. Il u'y avait d'autre moyen, contre une multitude désespérée, que la force ou bien la déférence à son vœu, et il n'est pas suppo-

[166] Zonaras, VIII, 2, et Tite-Live, Épit. XI. (Ajoutez le fragment de Don Cassius expliqué par Niebuhr dans le Musée du Rhin, tom. II, 4, pag. 591 et suiv. Il est tiré des *Excerpta de sententiis*, pag. 166, n° 42, *ed. Mai.*) Nous donnerons ce beau morceau de critique dans notre tome IV. (*Note du traducteur.*)

sable qu'on ait employé la force. Nous n'avons aucune espèce de conjecture qui puisse nous servir à résoudre d'autres questions La sédition se bornait-elle à la *plebs?* s'étendait-elle aux *libertini ?* la sécession se fit-elle avec le même calme que les précédentes? Nous ne savons pas davantage comment la noblesse plébéienne se conduisit à l'égard des malheureux insurgés : elle n'avait pas, comme ses aïeux, d'intérêts communs avec le peuple émigrant. Toutefois la loi Hortensia, qui fut décrétée dans le bois de chênes [167], et par conséquent hors la ville, pendant l'émigration, ne permet guère de douter que le peuple n'eût des chefs qui s'en servaient comme d'un instrument pour parvenir à un but tout-à-fait indifférent à la multitude.

Dans l'histoire du Droit, la loi Hortensia est célèbre, parce qu'elle donna aux plébiscites force de loi envers tous en général. Les termes décisifs étaient sans doute : *ut quod tributim plebes jussisset, populum teneret ;* et *populus* signifie peut-être les *gentes* avec leurs cliens [168]. Pour savoir ce que cela ôtait aux patriciens, et si cela leur enlevait un droit dont ils fussent encore en possession réelle, ou seulement l'ombre d'un droit, il faudrait bien connaître la signification des lois de Publilius; l'on acquerrait difficilement quelque certitude à cet égard avec les seules ressources historiques que nous avons à notre disposition [169]. Voici cependant qui est

[167] *In æsculeto.* Pline, *H. N.*, XVI, 15.

[168] Le peu de mots que nous devons à Gaius ont beaucoup plus de prix que l'altération qu'on trouve dans Justinien ; seulement il n'aurait pas dû écrire, *Instit.*, I, 3, universum *populum tenerent ;* car un peuple universel de ce genre, au lieu du *populus Romanus Quirites*, tient à des idées beaucoup plus récentes L'expression fort juste, *populum teneret*, est dans Tite-Live, III, 55. Il aurait dû aussi, au lieu de *quia*, écrire *quæ ;* car les patriciens ne refusaient pas assurément la validité aux plébiscites qu'ils avaient approuvés. Pline, *H. N.*, XVI, 15, et Lælius Félix dans Aulu Gelle, XV, 27, au lieu de *populum* écrivaient *omnes Quirites*, probablement qu'ils confondirent les termes de la loi Hortensia avec ceux de la loi de Publilius, ou bien ils pensaient à *populum Romanum Quirites.*

[169] (Dans un remaniement, l'auteur aurait sans doute donné plus de précision à cette expression. D'après les passages qu'il a écrits plus tard, ci-dessus, p. 139, et tom. II,

hors de doute : la loi Valeria avait autrefois introduit une forme d'après laquelle les deux ordres partageaient le pouvoir législatif ; mais le pouvoir partiel de la commune plébéienne finit par compenser la longue usurpation des patriciens par une usurpation nouvelle, en les soumettant à des lois qu'ils n'étaient appelés ni à discuter ni à voter. Ce n'était point les priver de l'illusion d'une représentation personnelle, non plus que de la faculté d'émettre un vote dans les affaires générales, seule illusion que regrette en Angleterre le citoyen d'une ville non représentée, bien que d'ailleurs ses intérêts soient suffisamment défendus. La loi Hortensia abandonnait le maintien des droits d'un ordre à l'arbitraire d'un autre ordre, sans autre défense, sans autre garantie que le plus ou moins de conscience et de raison de quelques tribuns. Si néanmoins les droits des patriciens se maintinrent encore plus d'un siècle, jusqu'à ce qu'ils périssent de vétusté, cela fait l'éloge du peuple, et on en trouverait difficilement un autre exemple. L'anéantissement d'un équilibre fondé sur d'autres forces que le nombre ou la richesse, n'en fut pas moins un mal profond. A partir de ce moment, la commune put, sans aucun obstacle de la part du sénat et des magistrats, restreindre leur pouvoir, leurs honneurs, et diminuer leur fortune par des lois agraires : il en fut ainsi jusqu'à ce que les lois Ælia et Fusia missent enfin quelque frein à ce despotisme. Je ne doute pas qu'en faisant un mauvais usage et quelquefois un absurde usage de leur *veto*, les patriciens n'aient irrité leurs puissans adversaires, et ne les aient ainsi poussés à les priver de leur part à la législation. Mais si un homme, tel que le vieux Fabius, eût conjuré les plébéiens de ne pas mutiler la république, si d'autre part il eût enseigné aux patri-

pag. 369, il est évident que Niebuhr regardait comme la partie essentielle de la loi Hortensia, l'abolition du *veto* du sénat sur les plébiscites, après la suppression déjà faite par la loi Publilia de l'autorité des curies.)

ciens qu'il fallait composer un ensemble dont la proportion fût la même que celle qui régnait autrefois entre le peuple et leurs aïeux, si en même temps il leur eût conseillé de recevoir parmi eux les familles plébéiennes illustres, ces patriciens auraient rejeté cette proposition comme une trahison : plutôt que de l'accepter, ils eussent tout perdu. C'est ce que l'on peut affirmer avec autant de certitude que si on en avait des témoignages formels.

Il n'y a que deux circonstances qui puissent nous indiquer l'année où cette sédition fut terminée. C'est d'abord l'Épitome qui en parle, après avoir donné le cens pour 458 (464), et avant la guerre gauloise, 463 (469) ; en second lieu, c'est que Diodore en fait mention après les événemens qui suivirent la mort d'Agathocle, laquelle appartient à la 3e année de la 122e olympiade, ou à l'année suivante [170].

On pourrait rapporter au commencement de ces troubles une indication isolée, qui s'est conservée par hasard [171]. Il y est dit que dans l'assemblée du peuple, Curius serra le sénat de près, et qu'une troupe de huit cents jeunes gens, admirateurs de sa vertu, l'entoura et l'accompagna. Si son tribunat fut aussi turbulent, Tite-Live ne pouvait l'avoir oublié : il ne devait parler à l'assemblée du peuple que comme tribun ou comme magistrat. Il fut consul en 456 (462), et probablement préteur en l'année suivante. Il est permis de conjecturer qu'il fut obligé d'arracher au sénat l'assignation de terres ; que dans cette occasion il risqua sa vie ; que le refus des curies de ratifier le plébiscite aura fait rendre la loi Hortensia, et si plus tard Curius fut obligé de réprimer l'insatiable avidité du peuple, il n'y aurait en cela aucune contradiction avec le reste.

[170] Le fragment qui est accolé à l'*Excerpt.* XXI, 12, a rapport à l'exclusion des patriciens des comices par tribus. Voyez remarque 166.

[171] Dans Suidas, d'après Appien, *Samn*, pag. 54, *Schw.*

Cicéron dit d'une manière fort claire que la loi Mænia obligeait les patriciens à ratifier à l'avance l'élection des magistrats, et qu'elle ne fut rendue qu'après le tribunat de Curius. Il y a long-temps qu'on a reconnu que cette loi devait être contemporaine de la loi Hortensia; si elle eût été l'ouvrage d'un tribun [172], elle se lierait aux premiers essais du pouvoir constitutif de la *plebs :* mais pour cette époque, les Fastes eux-mêmes sont incomplets. Pendant ces longues agitations, on peut avoir créé plus d'un dictateur, et Hortensius étant mort en possession de cette dignité, on lui aura nommé un successeur. Dans sa dictature de 436 (442), C. Mænius avait fait briller une vertu sans tache; il eût été plus que tout autre capable de faire taire les passions des deux partis : alors il pouvait exister encore, bien que trop âgé pour être investi d'un commandement militaire.

La loi Hortensia était pour la constitution un commencement de dissolution. Cependant elle n'enlevait aux patriciens qu'un droit dont ils avaient abusé d'une manière impardonnable, et dont ils eussent toujours été tentés d'abuser. En moins de quarante ans, le commencement du consulat avait été reculé de Quinctilis jusqu'en avril : cela ne peut être arrivé que parce que les patriciens, soit pour anéantir les effets de la loi Licinia, soit par des haines particulières, apportaient aux élections de telles entraves, qu'il s'écoula en tout à peu près neuf mois en quarante-quatre interrègnes. C'en était fait désormais de ces tracasseries, et, à quelques exceptions près, qui sont insignifiantes, le commencement de l'année de magistrature demeura fixe; encore ces exceptions provenaient-elles d'abdications faites avant l'année écoulée, si bien qu'au commencement de la guerre d'Annibal, les consuls entraient en charge aux ides de mars. Depuis lors on ne voit plus d'interrègnes, jusqu'à ce que, dans les derniers temps de la république, on s'en avisât de

172 Comme l'admettaient Pighius et Freinsheim.

nouveau comme d'un expédient; au surplus il n'y avait plus qu'un pas de la loi Mænia à l'ordre de choses établi plus tard, et selon lequel les curies n'étaient qu'appelées sans qu'on les rassemblât.

Faits divers de la même époque.

En ce temps régnait Démétrius Poliorcète. Il renvoya au sénat des prisonniers faits sur des galères qui croisaient dans les mers de la Grèce, mais en même temps il se plaignit de ce qu'un peuple grec, qui se regardait comme appelé à la domination de l'Italie, un peuple qui avait bâti un temple aux Dioscures protecteurs de la navigation, infestât les mers de ses pirates [173]. Il est bien entendu que sa lettre fut apportée par une ambassade : un prince tel que Démétrius devait saisir avec empressement l'occasion d'entamer des relations d'où pouvait résulter tôt ou tard un traité d'alliance. Les pirates appartenaient sans doute à quelque ville maritime sujette, qui copiait les habitudes rapaces des Étrusques du voisinage. Les vaisseaux qui, quelques années auparavant, avaient servi Agathocle, étaient probablement des galères de ce genre [174], et les courses des Étrusques inquiétèrent la mer Égée, jusqu'à ce que les Rhodiens y missent un terme. A partir de ce moment, ceux-ci constituèrent une nouvelle puissance maritime [175]. Cela arriva un peu plus tard, et les mesures que prirent les Romains après la soumission de l'Étrurie, ne durent pas peu contribuer à affranchir la Grèce de ce fléau [176].

173 Strabon, V, 3.
174 Diodore, XX, 11 (?).
175 Dion Chrysostome.
176 Dès le temps des guerres d'Athènes contre Philippe, des pirates infestaient l'Archipel, mais les pirates lointains ne purent s'y hasarder et y établir leurs repaires qu'après la chute de la marine athénienne. Les eaux de Sicile eurent beaucoup plus tôt à souffrir de la présence des corsaires tyrrhéniens; mais il est difficile d'assigner une époque fort ancienne aux fables où il est question de ceux-ci.

Pendant cette période, Rome s'enrichit de beaux édifices, de routes et d'ouvrages d'art; on y employait le produit du butin et celui des amendes que faisaient rentrer les édiles. C'est une opinion généralement adoptée que la louve du Capitole est la même dont Tite-Live dit qu'elle fut placée en 451 (457) auprès du figuier ruminal avec les enfans qu'elle allaite. Il est prouvé qu'elle ne fut point découverte en cet endroit : il y a plus de deux cents ans qu'elle était déjà dans le palais du Latium, mais cette circonstance ne prouve rien. On conçoit fort aisément que cette image ait été déplacée après le changement de religion. Cette louve, ainsi que le tombeau de Scipion Barbatus, qui est un peu plus récent, donnent une fort haute idée de l'art de cette époque, et sans doute l'architecture en était au même point de perfection. Le colosse de Sp. Carvilius, que l'on apercevait du mont Albin, avait vraisemblablement aussi quelque mérite d'exécution. Je ne crois pas que l'on se trompe en regardant les statues dont il est fait mention pour ce temps, comme ayant été les plus belles du style étrusque. L'airain fournissait toujours la matière, et les édifices étaient tous construits en péperin.

Les vases d'or et d'argent, que l'on consacrait dans les temples, attestent les richesses croissantes de l'État; ce qui n'est pas incompatible avec l'appauvrissement momentané des particuliers. Néanmoins cette magnificence datait de beaucoup plus loin.

L. Papirius Cursor consacra en 453 (459) un cadran solaire au temple de Quirinus [177] : sans doute, il le fit exécuter au moyen du butin pris sur les Samnites.

Les usages des fêtes grecques s'introduisaient peu à peu; en cette année s'établit celui de jeter des palmes aux vainqueurs dans les jeux publics.

Dans l'année 453 (459), le recensement fournit un chiffre de plus de 262,000, et dans le lustre suivant, on

177 Pline, *H. N.*, VII, 60.

compta 272,000 têtes ; mais ce dernier nombre est fort incertain [178], comme tous ceux qui se trouvent énoncés dans les abrégés. Il ne faut donc pas perdre son temps à contester sur cet accroissement si peu vraisemblable après une peste et une famine : il ne faut pas non plus rechercher, sur un si faible motif, s'il est vrai qu'auparavant les Samnites ne fussent pas compris dans le cens [179].

Guerres étrusque et gauloise.

Dion était beaucoup plus soigneux de rechercher la vérité que Tite-Live : il est entièrement indépendant de ses opinions. Néanmoins tous deux s'accordent à reconnaître une liaison entre ces guerres et celles de l'Italie méridionale. Gellius Egnatius avait suscité des ennemis à Rome dans le nord. Zonaras désigne les Tarentins comme ayant excité les Étrusques, les Gaulois, les Samnites, quoique eux-mêmes n'eussent pas pris les armes [180]. Un fragment de Dion rapporte que les Tarentins et d'autres avaient, par leurs ambassadeurs, engagé les Étrusques, les Ombriens et les Gaulois à la défection [181] : Orose dit que les Lucains, les Bruttiens et les Samnites s'allièrent avec les Gaulois et les Étrusques [182]. Certes, pour une époque aussi reculée, on ne pourrait réunir plus de témoignages en faveur d'une assertion déjà si vraisemblable en elle-même. Quoique la guerre de Lucanie ait dû précéder celle contre les Senones, je différerai d'en parler, jusqu'à ce que j'aie rendu compte des derniers efforts de l'Étrurie pour son indépendance.

Les Volsiniens, secondés quelquefois par une partie

[178] Les manuscrits du Xe livre portent aussi 272,000 pour le cens précédent.

[179] Les censeurs de 458 (464) sont inconnus ; je présume que Sp. Carvilius fut l'un d'eux : comment, sans cela, eût-il pu faire ériger le colosse ?

[180] VIII, 2.

[181] *Fr.* 146, *pag* 60, *Reim.*

[182] III, 22.

des villes occidentales, étaient abandonnés par Tarquinies, Pérouse, Cortone et Arretium: j'ai fait remarquer qu'ils n'avaient jamais posé les armes que pour de très-courts intervalles. L'apparence d'une guerre générale dans le midi de l'Italie dut leur inspirer une nouvelle ardeur: il paraissait que tous ceux qui existaient encore, dussent se soulever contre les ennemis de tous; l'important, c'était que les Gaulois prissent part au mouvement. Les Volsiniens et les villes maritimes n'y auront pas trouvé autant d'inconvénient que les Étrusques du nord. L'expérience avait prouvé à ceux-ci le peu de consistance de ces coalitions, et ils étaient plus disposés à demander leur salut à la protection de Rome. Néanmoins les Ombriens, soit terreur, soit séduction, se laissèrent entraîner dans la ligue [183]. Arretium fut donc assiégée par les Senones et les Étrusques, 463 (469), et le préteur L. Metellus fut envoyé avec une armée pour dégager cette ville fidèle [184]. De ce qu'un préteur commande une armée, on peut conclure que, dans cette circonstance, Rome, entourée d'ennemis, avait levé au moins six légions, et certes, dans une guerre gauloise, elle n'aura pas négligé non plus la création d'une armée de réserve. Cette entreprise eut une très-malheureuse issue: le général demeura sur la place avec sept tribuns; il faut même que toute l'armée ait été détruite. On ne peut la supposer que d'environ 20,000 hommes, et s'il en périt 13,000 [185], les autres n'auront pu se maintenir à un si grand éloignement. Cela serait invraisemblable, quand même nous ne saurions pas que M. Curius, nommé préteur à la place de Metellus, envoya des députés aux Gaulois au sujet des prisonniers [186].

Tite-Live assigne à cette ambassade une tout autre

[183] Dion Cassius, *fragm.*, 144.

[184] Une note marginale de Niebuhr dit: *renverser tout ceci*. Il est difficile de saisir son intention. (*Note de M. Classen*)

[185] Orose, l. cit.

[186] Polybe, II, 19, 9.

époque, un tout autre but : il dit qu'elle fut envoyée avant la bataille d'Arretium, pour engager les Senones à rester en paix [187]. Les Romains étaient assez raisonnables pour subir cette humiliation, quand le bien public l'exigeait, et s'il eût fallu renforcer leurs prières par un sacrifice d'argent, ils ne s'y fussent pas refusés. Peut-être leur postérité trouvait-elle moins de honte à prévenir la rupture des traités qu'à racheter des prisonniers. A l'autorité de Polybe, il s'en joint une autre, qui a de l'importance pour les temps anciens : d'après Appien, le sang avait déjà coulé dans cette guerre [188], et il place la violation du caractère des ambassadeurs immédiatement avant la destruction des Senones [189]. En cela, c'est assurément l'autorité de Denys que suivait Appien, et sa concordance avec le récit de Polybe ne permet pas de supposer que par légèreté il se soit mépris sur le sens du témoignage originaire.

Jusque-là, d'après le récit d'Appien, ce n'est point comme nation que les Senones avaient fait la guerre aux Romains, avec lesquels ils étaient d'ailleurs liés par un traité, qui a dû être conclu après la bataille de Sentinum. Le droit des gens permettait les enrôlemens, et il y avait au service des Étrusques un grand nombre de Senones. A Arretium, les Romains n'étaient point tombés sans vengeance : les barbares étaient dans l'ivresse d'une victoire qui déjà compensait le désastre de Sentinum, et l'on comprend le forfait de Britomaris, dont le père était mort en Étrurie. Sans égard pour les insignes de leur sacerdoce, on tua les Fétiaux, et l'on mit leurs cadavres en pièces.

La vengeance n'était pas loin. A travers le pays des

[187] Épitome XII, Orose, III, 22. Il paraît que ce dernier avait sous les yeux un extrait de Tite-Live où étaient marquées les années. Son expression est d'une force remarquable : *ad exorandos Gallos*.

[188] *ἀγανακτῶν ὑπὲρ τοῦ πατρὸς, ὅτι συμμαχῶν Τυῤῥηνοῖς ὑπὸ Ῥωμαίων ἐν τῷδε τῷ πολέμῳ διέφθαρτο.*

[189] *Gall.* XI, pag. 83 et 84.

Sabins et des Picentins, et sans qu'on s'en doutât, le cousul P. Dolabella mena une armée dans le pays des Senones, d'où les plus vaillans étaient partis pour l'expédition. Leurs villages ouverts, situés dans la plaine, ne purent résister : le temps paraît avoir manqué même à la fuite, et l'on comptait sur l'issue d'une bataille, qui fut totalement perdue [190]. La vie ne fut accordée qu'aux femmes et aux enfans, encore fût-ce à charge d'esclavage ; les maisons furent brûlées, la culture détruite, et pour empêcher de nouveaux établissemens, on fonda Sena, qui ne fut pas colonie latine, et que l'on bâtit sur la frontière de cette contrée transformée en solitude. Les colons romains rendirent au sol sa fertilité. Britomaris fut pris vivant, et l'on réserva son trépas pour le triomphe.

Cette terrible catastrophe d'un peuple qui avait pris Rome cent ans auparavant, et s'était avancé jusqu'en Apulie, jeta l'inquiétude et la rage parmi les Boiens, qui habitaient le versant septentrional de l'Apennin jusqu'au Pô ; toute la population prit les armes et marcha sur l'Étrurie. Le désespoir leur ouvrit l'accès des défilés voisins de Fiesole. Les Étrusques se joignirent à eux avec ce qui restait de Senones, et cette redoutable armée marcha sur Rome; mais les Romains la rencontrèrent près du lac Vadimo. Ce fut d'après une narration [191] le consul Cn. Domitius, et d'après une autre [192] P. Dolabella, qui remporta une des victoires les plus décisives de l'histoire romaine ; mais il n'est pas supposable que les Romains aient eu l'imprudence de n'opposer qu'une seule armée consulaire à des forces aussi imposantes; il ne l'est pas davantage qu'elle ait pu vaincre. Ce fut une bataille d'extermination: la plupart des Étrusques et des Boiens furent tués; ceux des Senones qui n'avaient point

190 Polybe, II, 19, 11.
191 Appien, l. cit.
192 Florus, I, 13.

péri, se détruisirent eux-mêmes: à moins toutefois que la narration romaine n'ait été inspirée par le désir d'appesantir le jugement de Dieu sur les anciens destructeurs de Rome.

Les Boiens ne se laissèrent point abattre; ils armèrent jusqu'aux plus jeunes, et tout ce qui était en état de porter les armes : en 464 (470) cette armée retourna en Étrurie[193]. Populonia devint désormais le théâtre de la guerre; là dix mille Boiens embusqués auraient causé la perte de l'armée romaine, si la vigilance du consul Q. Emilius Papus n'eût découvert ce stratagème[194]. Ce général soutenait cette guerre à lui seul, pendant que son collègue combattait tous les peuples de l'Italie méridionale. Il remporta une victoire éclatante, après laquelle les Boiens demandèrent la paix. Les Romains ne pouvaient songer encore à envahir les contrées voisines du Pô; ils n'avaient donc d'autre motif de conclure un traité que la délivrance de leurs prisonniers. Mais la correction que venaient de recevoir ces barbares fut si terrible, que, malgré les malheurs que Rome eut à souffrir pendant les cinquante années suivantes, ils ne furent plus tentés de renouveler la guerre.

Les Gaulois se reconnaissant vaincus, la soumission des Étrusques ne se fit pas long-temps attendre : néanmoins le consul Q. Marcius Philippus en triompha encore, 465 (471). Il paraît qu'ensuite toutes les cités, moins Volsinies et les Vulcientes, obtinrent la paix; car dans le triomphe de Ti. Coruncanius, qui eut lieu l'année suivante, 466 (472), il n'est question que de ceux-ci. Les ennemis les plus acharnés que Rome eût dans toute la nation, auront encouru des punitions fort dures. Cosa, la ville des Vulcientes, reçut peu après une colonie latine; d'après sa situation, Saturnia appartenait sans doute au territoire de Volsinies. Si on la compte

193 Polybe, II, 20.
194 Frontin, *Strateg.*, I, 2, 7.

parmi les préfectures[195], cela prouve qu'en Étrurie aussi on avait assujetti, en leur conférant le droit de cité, des cantons que l'on avait cru nécessaire de séparer des alliés qui demeuraient indépendans. Il est probable qu'un système de cette importance n'aura pas été restreint dans son application à une ville unique et si peu considérable.

La guerre d'Étrurie durait encore, quand Pyrrhus vainquit près d'Héraclée, et quand il marcha contre Rome, il comptait sur l'Étrurie ; et cette attente trompée força ce roi à la retraite. Ce serait un merveilleux hasard que, dans ce moment-là même, les Volsiniens se fussent trouvés tellement épuisés qu'ils fussent obligés de se soumettre, précisément quand le sauveur s'approchait; mais plus d'une ville est tombée en pareilles circonstances. Il n'y avait pas un an, que d'autres cités aussi étaient sous les armes; autant que nous le disent nos renseignemens, celles qui s'étaient séparées de leur cause avaient conclu non des alliances avec Rome, mais de simples armistices, et l'on ne conçoit pas comment l'inexpugnable Volaterræ a pu se résoudre à la soumission. L'énigme trouve sa solution, quand on se rappelle la politique romaine, et comment elle savait, en concédant certains avantages, détacher un ennemi de ses alliés naturels; ainsi elle sépara plus tard Philippe d'Antiochus. Pour détourner l'Étrurie d'entrer dans les vues de Pyrrhus, on devait concéder les conditions les plus favorables; Rome ne s'y trompa point : tout ce que pouvait souhaiter l'Étrurie, c'était d'obtenir avec elle des rapports honorables et indépendans; et sans parler de la haine invétérée qui régnait entre les Grecs et les Tyrrhéniens, la chute de Rome eût privé les Étrusques du seul secours possible contre les invasions de Gaulois, qui devenaient plus menaçans que jamais. Je ne doute point que l'on n'ait conclu un traité avec toute la nation, en accordant les conditions les plus favorables. Les dons volontaires des Étrusques pour l'ex-

195 Festus, s. v.

pédition de Scipion en Afrique[196], démontrent qu'on ne leur avait point imposé de charges bien lourdes; ces prestations étaient si considérables, qu'elles ne pouvaient être offertes que par des peuples qui n'auraient pas été épuisés comme Rome et une partie des alliés. D'ailleurs, ce qu'ici l'on qualifie de sacrifices volontaires, n'était manifestement qu'un retour à un équilibre rompu jusqu'alors par des faveurs et des priviléges, qui, dans ces circonstances extraordinaires, devaient céder à l'impérieuse nécessité du salut public. Les Étrusques étaient une nation tout étrangère; il est probable qu'ils n'étaient, pas plus que les Grecs d'Italie, pas plus que les peuples en dehors de l'Italie, compris sous le nom d'alliés et de Latins. Dans la guerre cisalpine, Polybe ne parle que de leur contingent; il ne donne point leur cens comme celui des peuples italiques. Si l'on en excepte la mention fort douteuse d'une cohorte de Pérouse[197], il n'est jamais parlé de troupes étrusques dans les armées consulaires, et à part un mouvement insignifiant, jamais dans la guerre d'Annibal les Étrusques ne se levèrent contre Rome : leur situation n'avait sans doute rien d'oppressif ni de déshonorant.

La guerre d'Étrurie avait atteint sa trentième année; quelques villes montrèrent peu de constance, d'autres furent persévérantes et courageuses. Dans les premières campagnes, l'infanterie étrusque n'est rien moins que méprisable; mais on ne voit point de héros, point d'entreprise brillante : il n'y a qu'une opiniâtre résistance, favorisée par la disposition du pays et par l'Apennin, qui sépare la Toscane occidentale de celle de l'est. L'oligarchie ne comportait rien de grand. On ne saurait douter

[196] Tite-Live, XXVIII, 45.

[197] Tite-Live, XXIII, 17. *Additur et Perusina cohors;* mais comme cette tradition, sur ce qu'il y auroit eu dans Casilinum d'autres troupes que les Prenestins, est reconnue dépourvue de fondement, cette mention ne prouve rien. A supposer que dans la guerre d'Annibal des Étrusques auraient servi, c'était une circonstance extraordinaire où la nécessité faisait loi; le danger pouvoit armer des volontaires.

qu'une aussi longue guerre n'ait de beaucoup appauvri le pays; mais à dater de cet instant, il y eut deux siècles d'une paix presque non interrompue : l'aisance et la richesse durent renaître; les arts et l'industrie parvinrent au plus haut degré.

Guerres de Lucanie, du Bruttium; quatrième guerre samnite et guerre de Tarente.

La paix qui termina la troisième guerre samnite, paraît avoir placé les Lucains dans une situation plus favorable. Probablement on leur avait rendu leurs otages; car Rome n'en exigeait jamais de ses sujets que pour des circonstances passagères. Sans la remise de ce lien, ils se seraient difficilement engagés dans des guerres qui déplaisaient à Rome, bien qu'il n'eût pas été assez fort pour empêcher la révolte contre une oppression immédiate.

Depuis plus de quarante ans, et à dater de la mort d'Alexandre d'Épire, les Lucains avaient, pour ainsi dire, disparu de l'histoire. Fidèles à leurs anciennes haines, ils profitèrent de leur indépendance pour faire la guerre aux Thuriens, de même qu'après la seconde guerre samnite ils avaient avaient pris les armes contre les Tarentins. Il y avait maintenant cent ans que Thuries avait reçu à la bataille de Laos, et de la part des Lucains, un coup dont elle ne se remit jamais : alors il y avait à peine soixante ans qu'elle était fondée, et déjà sa population était parvenue à un haut degré d'abondance et de prospérité. Depuis, la grande Grèce avait été épuisée par les entreprises des tyrans de Sicile, par les attaques des Lucains et des Bruttiens, et même par les guerres qui mirent fin à leurs excès : plusieurs villes grecques étaient détruites ou devenues barbares. Il paraît que dans toute cette période Thuries ne fut jamais prise. Il n'est pas douteux qu'à l'exemple des autres villes de cette côte,

elle n'ait cherché à se préserver en faisant alternativement des traités avec les tyrans de Sicile et avec les barbares italiques.

Trois ou quatre ans après la fin de la troisième guerre samnite (olymp. 122, 3 ou 4), mourut Agathocle, dans lequel l'histoire ne peut se refuser à reconnaître un roi, du moins pour les derniers temps de son gouvernement. Les Bruttiens furent affranchis par sa mort d'un redoutable ennemi : il est inconcevable que ses immenses moyens militaires n'aient pu les dompter; mais réduits à la défensive, ces peuples devinrent étrangers aux affaires de l'Italie. Les Romains n'auront pas été sans influence dans ces événemens : on sait que Callias, dans son Histoire d'Agathocle, en parlait avec détail, et même qu'il remontait à leur histoire mythique. Les Romains dominaient en Lucanie quand les Bruttiens joignirent leurs armes à celles des Carthaginois leurs alliés. L'anarchie et les désordres qui agitaient Syracuse, et la fondation de Messine par des brigands de même souche, ne leur laissaient plus rien à craindre du côté de la Sicile.

Agathocle et Cléonyme avaient anéanti Crotone et Métaponte, et la première était déchirée aussi par des tyrans indigènes. Les autres villes grecques d'Italie étaient éloignées; elles avaient elles-mêmes besoin de leurs secours. Tarente seule aurait pu leur donner protection ; mais les Tarentins étaient toujours restés étrangers aux Italiotes proprement dits : d'ailleurs cette communauté d'origine était à leurs yeux bien peu de chose auprès de l'avantage d'amener les Lucains et les Bruttiens à une ligue générale contre Rome, en leur abandonnant les villes dont ils avaient toujours convoité la conquête. Ainsi délaissés, les Thuriens ne pouvaient s'adresser qu'aux Romains, et ceux-ci étaient d'autant moins disposés à négliger cette occasion de s'étendre de ce côté, que la guerre offrait l'espoir d'une diversion aux mouvemens populaires [198].

[198] Zonaras, VIII, 2.

Il y a de l'obscurité sur le sens d'une loi que fit rendre un tribun, C. Ælius, contre Stenius Statilius, général lucain, au sujet de la déclaration de guerre contre Thuries [199]. Mais ce qu'on ne peut contester, c'est le droit qu'avait le sénat de se faire rendre compte des hostilités commises par un peuple qui n'était allié qu'à des conditions d'infériorité.

Il n'était pas difficile aux Romains de châtier les Lucains, soit en marchant sur Posidonie le long de la mer inférieure, soit en passant par Venuse; mais il l'était beaucoup de porter secours à ceux qui le réclamaient. Il faut néanmoins qu'on ait triomphé de ces difficultés, puisqu'en 464 (470) Thuries n'était pas encore tombée. Alors, et peut-être dès la fin de l'année précédente, il devint évident que l'on reprenait les mêmes espérances, que l'on renouait les mêmes projets qui, depuis quarante ans, avaient menacé la puissance romaine. On agit même sur un plan plus vaste, puisque les Bruttiens entrèrent dans l'association. On désigne les Tarentins comme ayant conçu un projet d'alliance générale de peuples italiques avec les Étrusques, les Ombriens, les Gaulois Quant à eux, ils n'y prirent point de part ostensible; ce qui est très-conforme à l'état d'une démocratie en décadence, où les chefs des factions se servaient de la considération de leur patrie pour intriguer au dehors, conformément à l'esprit dont est animée la majorité de leur nation. Les Tarentins voulaient d'ailleurs satisfaire leur haine, mais ils ne voulaient pas courir de dangers.

Inquiet de ces négociations, le sénat envoya C. Fabricius vers des États avec lesquels Rome était alliée, pour les engager à ne point rompre la paix. Pendant cette mission, il fut arrêté par ceux vers lesquels on l'avait dépêché, et probablement ce fut pour obtenir un échange d'otages [200]. Joyeux de ce qu'une lueur d'espérance leur

199 Pline, *H. N.*, XXXIV, 15.
200 Dion Cassius, *fr.*, 144.

permît de tenter la fortune de nouveau, les Samnites [201] se seront déclarés dès que la guerre gauloise aura été décidée [202]. Entreprendre de les détourner de ce qu'ils ne pouvaient pas ne pas faire, eût été une idée folle. Fabricius a probablement été pris en Apulie; car, dès la troisième guerre samnite, cette province s'était levée contre Rome, et bientôt après on la voit parmi les alliés de Pyrrhus.

Si M'. Curius n'eut à combattre que les Lucains [203], il faut que son ovation ait eu lieu en 462 ou 463 (468 ou 469). Il fut préteur dans la seconde de ces années, et succéda à L. Metellus, tué sur le champ de bataille. Si le fait se rapporte à la première année, il était dictateur.

C'est déjà quelque chose d'apprendre combien de faits se sont effacés de l'histoire pour cette époque et de quelle nature ils étaient.

En 464 (470), lorsque les Lucains et les Bruttiens, réunis sous le commandement de Statilius, général du premier de ces peuples, assiégèrent Thurii, C. Fabricius entreprit, à la tête d'une armée beaucoup moins nombreuse, de leur en faire lever le siége. La vue de la multitude des guerriers ennemis avait jeté le découragement parmi les soldats romains au moment même où se préparait une bataille décisive : on raconte qu'ils ne reprirent courage qu'en apercevant un jeune homme, d'une taille gigantesque, qui appliqua une échelle au rempart du camp, et le franchit. Cette même apparition jeta la consternation et la terreur dans l'autre armée; car c'était une divinité, c'était le dieu Mars lui-même. On reconnut que son casque avait des plumets comme on les voyait dans ses statues; d'ailleurs le lendemain personne ne se présenta pour réclamer le prix de cette action : aussi le

[201] (Un *NB.* à la marge).

[202] Il est vrai que l'Épitome place cet événement après l'attaque de la flotte romaine, et par conséquent à la fin de 464 (470); mais en cette année C. Fabricius faisait déjà la guerre aux Samnites unis aux Lucains.

[203] *Auct. de vir. ill.*, 33.

consul ordonna un jour de supplications pour *Mars père* [204]. C'est le dernier épisode de l'histoire romaine qui appartienne à la poésie. La victoire fit lever le siége; c'est ce que prouve suffisamment la statue que les Thuriens reconnaissans firent élever au consul [205]. Le général des alliés fut pris; quant au nombre des autres prisonniers et des tués, il n'est guère plus historique que l'apparition. Fabricius gagna encore d'autres batailles importantes sur ces alliés et sur les Samnites; il prit beaucoup de villes et fit un butin plus riche qu'aucun général romain n'en avait fait avant lui. Il entra plus de quatre cents talens dans le trésor [206], bien qu'il en eût abandonné une grande partie aux soldats, et qu'on eût restitué aux citoyens le tribut qu'ils avaient payé pour l'année.

Thuries avait conservé une garnison romaine; mais dès que l'armée eut quitté la Lucanie, toute communication avec Rome fut interceptée, excepté par mer. Le traité conclu avec Tarente s'opposait à ce que des vaisseaux de guerre fissent ce trajet; car une clause formelle défendait de naviguer par le détroit de Sicile au-delà du promontoire de Lacinium. Il se peut qu'on ne la regardât plus comme obligatoire: nul traité n'est éternel; d'ailleurs les choses avaient bien changé d'état depuis vingt ans. Peut-être les dispositions hostiles de Tarente étaient-elles si évidentes, qu'il ne valait plus la peine de lui enlever un prétexte de se déclarer, et dans tous les cas, la nécessité de secourir Thurii l'emportait sur toutes les autres considérations. Il y avait dans ces eaux une escadre romaine de dix trirèmes seulement, et les Tarentins étaient si loin de s'en être plaints comme de violation du traité, que, sans aucune défiance, cette petite

[204] Valère-Maxime, I, 8, 6.

[205] Pline, *H. N.*, XXXIV, 15.

[206] Denys, *Exc. leg.*, pag. 2344, 2355. Si les nombres de Tite-Live, X, 46, et la réduction opérée par Denys, offraient quelque garantie, ce butin serait presque décuple de celui que L. Papirius rapporta du Samnium onze ans auparavant sans avoir rendu le tribut; mais le terrain nous manque pour apprécier tout cela.

flotte navigua vers le grand port pour y jeter l'ancre, sous le commandement du duumvir L. Valerius. A Tarente, comme ailleurs, le théâtre avait vue sur la mer; par malheur le peuple y était assemblé, peut-être pour une délibération plutôt que pour un spectacle [207]. En apercevant les vaisseaux d'un peuple odieux, en les voyant s'approcher, on se crut insulté; une colère subite s'empara de tous les esprits. En de pareils momens, le plus misérable démagogue peut entraîner une assemblée à de funestes entreprises : la foule, dans sa rage, se précipita vers les galères; on attaqua les bâtimens romains, qui, surpris à l'improviste, eurent recours à la fuite. Mais cinq seulement purent échapper; les autres furent coupés; on en coula quatre dans le port, le cinquième fut pris. Le duumvir périt dans la mer avec beaucoup de Romains. On tua capitaines et marins; les rameurs furent réduits en esclavage.

Les Tarentins envoyèrent des forces à Thurii, et cette malheureuse ville, qui n'avait plus rien à espérer du côté de la mer, ouvrit ses portes. On laissa partir la garnison romaine; mais les principaux citoyens furent envoyés en exil, et la ville fut livrée au pillage [208] : cela arriva dans l'année consulaire 464 (470) [209]. Alors le changement de magistrats se faisait au plus tôt vers le milieu d'avril [210], et Fabricius, dont le triomphe n'eut pas lieu plus tard que le troisième jour des nones de mars [211], avait em-

207 (Plus tard, Niebuhr a écrit : Denys, Dion Cassius.)

208 Appien, *Samn.*, VII, pag. 57. Sans doute que dans sa narration, liv. VI, 13, Strabon se souvient de ce malheur, mais avec quelque inexactitude : autrement il faudrait admettre que Thurii a été prise par les Lucains et ses citoyens réduits à l'esclavage pendant la guerre contre Pyrrhus, et qu'ensuite ils ont été ramenés; car pendant la guerre d'Annibal, Thurii est encore comptée parmi les villes grecques.

209 Orose, qui pour cette période est toujours de six ans en arrière de la chronologie ordinaire, indique formellement le chiffre 464. Denys fixe le départ des ambassadeurs avant l'entrée en charge des consuls de 471.

210 C'est ce que démontre le triomphe de L. Postumius, qui eut lieu le 1er avril de l'année consulaire 452 (458), et sans doute aussi celui de Q. Marcius, le même jour de 466 (472).

211 Il ne reste de l'indication des Fastes qu'une date, elle pourrait bien ne le point con-

mené son armée de ces contrées. Depuis le moment où son départ permît aux Tarentins de se livrer à cet excès, jusqu'à l'entrée en charge des nouveaux consuls, l'intervalle fut assez long pour la rupture et l'envoi de l'ambassade.

Le sénat aurait bien voulu éviter une guerre qui réunissait contre Rome toute l'Italie méridionale, et mettait à la disposition de ses ennemis les secours puissans de la ville la plus riche de ces contrées, tandis que d'autre part la résistance de l'Étrurie se prolongeait. Aussi n'exigea-t-on que ce que commandait la dignité de la république: la liberté des prisonniers et le rétablissement de Thurii avec réparation du dommage; enfin, l'extradition des auteurs de ce méfait. On se serait contenté, sans doute, du seul Philocharis, que l'histoire grecque flétrit d'un nom qui caractérise toute son abjection [212]; mais aveuglé par sa haine et sa légèreté naturelle, le peuple de Tarente désirait la guerre. Les magistrats renvoyèrent les ambassadeurs à s'expliquer devant l'assemblée du peuple; lorsqu'enfin on les introduisit au théâtre où, selon les usages grecs, le peuple était rassemblé [213], leurs robes prétextes excitèrent un rire grossier, qui recommençait à chaque faute de langue que commettait L. Postumius. On ne fit aucune réponse, et on les expulsa du théâtre. Pendant qu'ils passaient par le couloir qui de l'orchestre conduit à la sortie, un ivrogne s'approcha de Postumius et souilla ses vêtemens de la manière la plus obscène [214]. Toute l'enceinte retentit d'éclats de rire et d'applaudissemens: l'ambassadeur romain, conformément à la religion de son pays, transforma cette insulte en un

cerner et s'appliquer à son collègue Q. Emilius Papus, en sorte que Fabricius pourrait être revenu encore plus tôt.

212 Appien, l. cit., pag. 56.

213 L'orateur ne pouvait être placé qu'à l'orchestre: il s'adressait au peuple assis plus haut: cet usage des assemblées grecques devait suffire pour jeter le trouble dans l'esprit d'un Romain accoutumé à parler au peuple du haut des rostres.

214 Valère-Maxime, II, 2, 5, suit une version moins honteuse (*urina respersus*) que celle que les Grecs indiquent d'une manière assez claire.

présage favorable ; au lieu de punir ce téméraire, il lui cria : *j'en accepte l'augure ; vous nous donnez ce que nous n'avons point demandé ;* puis il montra son vêtement au peuple. A cet aspect les rires redoublèrent, ainsi que les applaudissemens et les insultes aux Romains. *Riez*, dit l'ambassadeur, *riez tant que vous pourrez, car vous pleurerez long-temps.* Ces paroles causèrent une explosion de colère : *afin de vous irriter davantage encore*, ajouta Postumius, *je vous prédis que cette robe sera lavée dans des flots de votre sang* [215].

Il le montra, à Rome, dans le même état ; il paraissait difficile de dévorer l'injure, mais essayer de la venger, c'était se précipiter dans les plus grands dangers. Le sénat délibéra plusieurs jours ; enfin il fut résolu que le consul L. Emilius Barbula, 465 (471), au lieu d'aller dans le Samnium, marcherait sur Tarente, demanderait ce qu'avaient demandé les ambassadeurs, et ferait la guerre avec force, si ces conditions étaient encore rejetées. Il n'était pas besoin de secret pour des instructions de ce genre, et le sénatus-consulte fut confirmé par la commune [216].

Avec Tarente les Messapiens se joignirent à la ligue contre Rome. Ce peuple, à raison de son éloignement, était jusqu'ici demeuré étranger aux Romains ; autrefois ennemi de Tarente, il lui était encore hostile quand Alexandre d'Épire vint en Italie. Mais dans les cinquante ans qui suivirent, et avant l'expédition de Cléonyme, les Messapiens se placèrent sous la protection et dans la

[215] Pour ce récit il y a accord complet entre Denys (les *Excerpta*, et Appien) et Dion Cassius (encore les *Excerpta*, et Zonaras). Au contraire, Valère Maxime avait sous les yeux un tout autre récit ; c'était celui de Tite-Live (l. cit.), d'après lequel cette insulte fut faite aux ambassadeurs avant qu'ils eussent parlé au peuple au théâtre ; afin de ne point s'écarter de leurs instructions, qui commandaient la plus grande modération, ils n'en auraient pas porté la moindre plainte, et se seraient bornés à accomplir leur mission.

[216] La plus grande publicité ne donnait que plus de dignité à ces délibérations dans les circonstances difficiles. Denys, pag. 2343, et Appien, pag. 58, semblent en contradiction, mais elle n'est qu'apparente. Les instructions renfermaient un véritable sursis.

dépendance de Tarente, dont l'opulence et la grandeur étaient arrivées à leur plus haut période.

Quelque modérées que pussent être les conditions proposées par le consul, dont l'armée était sur les frontières, il était impossible qu'elles eussent du succès. La gravité de l'injure rendait toute conciliation impossible; en effet, il était évident que, si Rome différait sa vengeance, cela devait donner aux Tarentins d'autant plus de confiance dans les circonstances présentes. Afin de détourner à jamais le danger qui menaçait l'avenir, les Romains devaient insister sur l'extradition des coupables, et s'ils ne demandaient que le petit nombre de ceux qui publiquement s'étaient permis de graves offenses envers les ambassadeurs, il y avait dans cette précaution beaucoup de modération. Des citoyens sensés eussent laissé couler le sang de ces malfaiteurs, malgré la haine qui aigrissait tous les cœurs contre Rome. Mais les Tarentins ne voulurent point accepter cette humiliation : à leurs yeux, l'honneur eût comporté plutôt la renonciation à la qualité de Tarentin, la défection et la désertion aux Romains[217].

Lorsqu'on rompit la paix en attaquant l'escadre, l'espérance d'une coalition générale du Bruttium jusqu'en Gaule était déjà évanouie, et cette fois il fallut que Tarente mît une armée sur pied. Il s'agissait de la défense du sol, d'autant plus vivement menacé que les Romains avaient dans Venouse une redoutable place d'armes, et que les Samnites, satisfaits de ne pas voir d'armée romaine sur leur territoire, ne paraissaient avoir médité aucune grande entreprise. Sans doute, on ne peut savoir quelles expéditions, quels exploits, la perte des livres de

[217] Quand on nous dit que les vieillards et les riches voulaient la paix, mais que la jeunesse et les pauvres s'y refusaient (Zonaras, VIII, 2, pag. 368), ce ne peut être qu'une application maladroite d'un lieu commun. Il aurait pu en être ainsi avant l'attaque de l'escadre romaine. Les riches, sans doute, ne se seront jamais souciés de la guerre; mais quant aux vieillards, plus ils avaient d'expérience, moins ils devaient conseiller de laisser passer l'occasion favorable : la jeunesse se serait plutôt laissé abattre.

Tite-Live a fait disparaître de l'histoire; il est présumable qu'une armée prétorienne [218] attaquait et protégeait tour à tour les pays sur le Liris et le Vulturne. Mais ce qui démontre l'abattement des Samnites, c'est que L. Emilius ait pu pénétrer au-delà de leur pays pour faire la guerre à des ennemis tels que l'étaient Tarente et les Lucains. Il fallut donc que les Tarentins en revinssent à leur ancien système, celui de prendre à leur solde une armée complète, et ils ne durent point hésiter à choisir la plus voisine et la plus aguerrie possible, celle du roi Pyrrhus. Ils auraient pris ce parti quand même, ce qui paraît difficile, ils auraient pu en assembler une autre. On eut recours à ce moyen, dès qu'on eut repoussé les propositions des Romains : on envoya donc en Épire une ambassade chargée de riches présens.

Ils ne purent nullement se dissimuler que Pyrrhus apparaîtrait en Italie dans une tout autre position qu'Alexandre le Molosse. En supposant même que les richesses de Tarente eussent pu suffire à tous les besoins de la guerre, il n'était pas possible de n'offrir qu'une simple solde au roi de tout l'Épire, à celui qui n'avait point encore renoncé à la couronne de Macédoine. Il n'y avait qu'un royaume d'Italie ou de Sicile qui pût l'attirer, et si dans le traité l'on inséra, sur sa demande, une clause qui stipulait que les Grecs d'Italie ne le retiendraient que le temps absolument nécessaire à leur défense, c'était un artifice auquel personne ne pouvait se laisser prendre [219]. Le but de cette stipulation était apparemment de tranquilliser les peuples d'Italie; cette clause d'ailleurs ménageait un prétexte spécieux à la retraite, dans le cas d'un succès incomplet.

Un Tarentin, en y réfléchissant, devait comprendre que sa ville natale ne serait plus désormais un État indépendant; mais aussi elle devenait la capitale d'un grand

[218] Fabricius fut vraisemblablement préteur en 465 (471).
[219] Zonaras, l. cit., pag. 379.

royaume. Les citoyens d'un État en proie à une tumultueuse démocratie, sont souvent pénétrés de dégoût à la vue de leurs indignes dominateurs : peut-être se rangeaient-ils sans peine à un changement qui les plaçait sous l'empire du mérite personnel. Il y avait tout au moins inopportunité dans les scrupules de ceux qui avertissaient de prendre garde qu'on ne se donnât un maître en Pyrrhus ; car on ne pouvait anéantir les faits accomplis qui rendaient sa venue nécessaire. Dans la suite de cette histoire, nous ne pourrons éviter de reproduire des récits que chacun a lus dans Plutarque [220]; leur omission ne serait pas même justifiée par la crainte d'inspirer du dégoût au lecteur. Voici une anecdote de ce genre : lorsque les Tarentins discutaient sur la question de savoir si on appellerait Pyrrhus, Méton, homme fort considéré, entra dans l'orchestre du théâtre, où se tenait l'assemblée; il était couronné de fleurs et accompagné d'une joueuse de flûte. Cette apparition inattendue excita un rire général; plus il était honoré, plus on trouva le fait bizarre, et de toutes parts on lui criait de danser au son de la flûte. *C'est bien, Tarentins,* répliqua-t-il, *amusons-nous, dansons : quand Pyrrhus viendra, cela ne nous sera plus possible.* Il y avait de la singularité dans le caractère de ce citoyen : l'ami de son pays, recherchant toujours ce qui peut lui être nécessaire ou même utile, n'eût pas manqué, au point où en étaient les mœurs, de souhaiter, comme remède à leur corruption, la discipline inflexible et le caractère sévère d'un général.

Les Tarentins furent accompagnés de députés des Italiotes, et probablement de toutes les villes, moins Rhegium et Élée. Grecs, ils allaient demander le secours d'un roi, qui, bien qu'il commandât à des barbares, leur appartenait par une communauté de mœurs et de langage, et qui, d'après une tradition que personne ne contestait, faisait remonter son origine jusqu'à Achille ;

[220] Plutarque, *Pyrrh.*, c. 13.

avantage d'autant plus grand que, dans tout le reste de la Grèce, excepté à Sparte, les races héroïques étaient éteintes. Il ne paraît pas que les peuples italiques aient pris part à cette ambassade; les seuls Grec italiotes offraient au roi le concours des forces de leur ligue.

Il se peut que les auteurs contemporains aient rapporté déjà que Pyrrhus, en sa qualité d'Éacide, se sentait une vocation à faire la guerre aux descendans des Troyens [221], et qu'un pressentiment de victoire l'ait égaré.

Il entrait dans l'esprit des démocraties grecques d'employer à ce genre d'ambassade, outre ceux qui les avaient fait décréter, quelques chefs de l'opinion opposée : ainsi éloignés, ils ne pouvaient profiter de l'absence de leurs adversaires pour faire rétracter la résolution; puis leur adjonction empêchait qu'on n'abusât de la mission au profit de l'esprit de faction [222]. Pyrrhus agit donc fort bien lorsqu'il retint, sous différens prétextes, et notamment pour accélérer ses préparatifs, la plus grande partie de ces ambassadeurs; il faisait, en cela, une chose agréable au parti qui dominait à Tarente. Il est vraisemblable qu'il les chargea d'accompagner ses propres envoyés dans les cours étrangères auxquelles il demandait de seconder son entreprise. Comme son père, il avait été chassé et rappelé par suite de l'inconstance des Molosses; les caprices de la soldatesque lui avaient donné, puis ôté le trône de Macédoine; il lui fallait des gages de ce qu'en son absence les rois de Macédoine ne viendraient pas lui ravir son royaume héréditaire : encore ces garanties n'eussent-elles pas augmenté ses moyens, qui n'étaient pas en rapport avec une entreprise comme la conquête de l'Italie. Il y a donc de la vraisemblance

[221] Pausanias, *Attic.*, c. 12.

[222] C'est ainsi que Démosthène fut envoyé vers le roi Philippe. Ces sortes d'ambassades n'étaient alors lucratives que pour ceux qui se vendaient ou qui trompaient sur la liquidation. Les présens hospitaliers n'avaient pas alors l'importance de ceux dont l'échange a déterminé la conclusion de plus d'un traité.

intrinsèque dans un récit qui nous dit [223] qu'il demanda à Antigone des vaisseaux pour la traversée, à Antiochus de l'argent, à Ptolémée Ceraunus des troupes : il ne manquait pas de bonnes raisons pour appuyer ces démarches, et des ambassadeurs moins persuasifs que ne l'était Cinéas, auraient pu les faire valoir avec succès. Toute la sécurité de Ptolémée sur le trône de Macédoine consistait dans son intrépidité à la guerre et dans le crime : meurtrier de Séleucus, il était en hostilité avec Antiochus; possesseur de la Macédoine, il était ennemi d'Antigonus, qui se prévalait de l'usurpation paternelle pour se créer un droit héréditaire, et qui de fait était roi de la Grèce. Dans cette lutte, l'alliance de Pyrrhus pouvait devenir décisive; joignez à ces considérations, que depuis vingt ans les progrès des Romains vers la domination de l'Italie avaient été si rapides, et que les castastrophes des grands États s'y étaient succédé si fréquemment, que la Macédoine et la Grèce devaient regarder comme une entreprise conforme à leurs intérêts, celle de mettre un terme aux terribles progrès de cette puissance. Néanmoins Justin paraît dire que le seul Ptolémée Ceraunus déféra aux demandes qui lui étaient faites; il donna pour deux ans 5000 fantassins, 4000 cavaliers et 50 éléphans. Si cette indication mérite foi [224], il faut en conclure que ces troupes auxiliaires ne passèrent en Italie que plus tard; car le nombre des éléphans et des cavaliers surpasse de beaucoup celui que le roi [225] amena avec lui.

Quand la résolution d'appeler Pyrrhus fut connue, le consul L. Emilius poussa les hostilités avec autant d'activité qu'il avait mis jusqu'alors le soin à les éviter. Les

[223] Dans Justin, XVII, 2.

[224] Ce qui prouve que l'abréviateur n'a pas mal compris son Trogue Pompée, c'est ce qui est dit tant au l. XXXVIII, 4, que dans le prologue du l. XVII. Il se pourrait que Ptolémée eût été bien aise d'éloigner les vétérans de Lysimaque, sur lesquels il comptait peu, et cela dut contribuer à l'impossibilité où était la Macédoine de résister aux Gaulois.

[225] Pausanias dit aussi que les éléphans amenés par Pyrrhus en Italie, étaient un butin fait par Démétrius.

souffrances de la campagne déterminèrent les Tarentins à se présenter à l'ennemi, et ils furent complètement battus; plusieurs villes fortes tombèrent au pouvoir des Romains. Il faut que les combats aient été de quelque importance, car le titre du triomphe fait mention des Tarentins, et ce qui est remarquable, c'est l'élévation à la qualité de stratége avec un pouvoir illimité d'Agis, qui était ami des Romains. La terreur, le danger, avaient changé bien des dispositions; les prisonniers avaient été traités avec bonté, et Emilius en avait renvoyé sans rançon quelques-uns des plus considérés. Cette élection venait d'avoir lieu, quand arriva dans Tarente Cinéas avec quelques ambassadeurs tarentins : on annula tout aussitôt la nomination d'Agis [226].

Bientôt après, Milon débarqua avec trois mille Épirotes [227], et s'établit dans l'acropole. Délivrés par là du fardeau des logemens militaires, les Tarentins s'en réjouirent; ils abandonnèrent aussi aux étrangers le soin d'occuper les murailles.

Milon néanmoins ne se borna pas à la défense de la ville : l'hiver étant venu, L. Emilius se retira de la Lucanie [228] pour prendre ses quartiers dans l'Apulie. Milon, avec ses Épirotes et les Tarentins, attaqua les Romains chargés de butin en un endroit où le chemin est resserré entre la mer et des montagnes inaccessibles. La flotte de Tarente avait jeté l'ancre à proximité, et s'apprêtait à lancer des projectiles sur cette longue co-

[226] Zonaras est le seul qui nous ait conservé la mémoire de ce fait et de beaucoup d'autres de cette guerre. Il est fâcheux que sa topographie soit si défectueuse; il omet les noms des villes qui lui sont inconnues. Je prendrai son histoire pour base, mais je ne le citerai spécialement que lorsqu'il y aura divergence dans les autres renseignemens.

[227] J'ai emprunté à Plutarque le nombre de cette première division; cet auteur dit que Cinéas les amena, et ne parle point de Milon; ce n'est probablement que par suite d'une inadvertance. Dans Zonaras, pag. 369, le passage dont on pourrait se prévaloir, il y a erreur de copie : προέπεμψε σὺν στρατῷ au lieu de πρ. τῷ στρ.

[228] Dans Frontin, *Strat.*, I, 4, 1, il faut assurément lire *in Lucanis* au lieu de *in Lucanos*. Cela résulte du texte de Zonaras. Il y a d'ailleurs évidence intrinsèque. La saison est déterminée par la présence de Milon, et à cette époque les Romains n'auraient pu entreprendre d'expédition en Lucanie.

lonne [229]. L'armée entière allait périr, à moins qu'elle ne pût gravir les montagnes en abandonnant ses bagages. Mais les chefs tarentins n'osèrent faire jouer leurs machines; car ils apprirent que les Romains conduisaient au milieu de leurs colonnes de nombreux prisonniers, parmi lesquels il y avait beaucoup de citoyens de Tarente; ces prisonniers eussent été atteints de préférence par leurs projectiles.

Le commandement d'Emilius fut prolongé avec le titre de proconsul : il revint à Rome en Quinctilis et obtint les honneurs d'un triomphe, dont le titre prouve qu'il avait aussi remporté des victoires sur les Samnites et les Salentins. Il n'est pas vraisemblable qu'il ait triomphé sans soldats; il ne l'est pas davantage qu'à une époque où Pyrrhus était sans doute débarqué, des légions aient quitté le théâtre de la guerre pour jouir du triomphe et en faire jouir leur chef; mais la série des Fastes [230] favorise elle-même une conjecture, c'est qu'il est question du mois de Quinctilis de 467 (473), et que par conséquent Emilius garda le commandement encore plus d'une année après l'expiration de son consulat, tandis que ses troupes restèrent sous ses ordres dans l'Italie méridionale. Peut-être ses victoires sur les Samnites se rapportent-elles à cette époque.

L'Épire et Pyrrhus.

Dans une haute antiquité et jusqu'à la guerre du Péloponnèse, la côte vis-à-vis de Corcyre et des îles Céphaléniennes, depuis les monts Acrocérauniens jusqu'au Rhion, est désignée sous le nom d'Épire; ce qui signifie

[229] L'usage des machines de guerre était déjà général parmi les Grecs du sud de l'Italie et de Sicile. Aux siéges d'Hipponium et de Crotone, Agathocle eut des pierriers. Diodore, XXI, *Ecl.* 8, pag. 491. Les Romains furent long-temps encore avant de se servir de machines à projectiles.

[230] Son triomphe y est marqué après celui de Coruncanius.

continent, par opposition à toutes ces îles [231]. La signification plus restreinte de ce mot ne se forma que dans la suite, quand l'Étolie et l'Acarnanie sortirent de l'obscurité, et quand la plupart des populations au nord de l'Ambracie furent réunies en un seul royaume, alors le mot Épirotes [232] ne désigna plus que les habitans de ces contrées qui n'étaient pas Grecs, et principalement ceux qui composaient cet État.

Ces Épirotes n'étaient pas plus des Grecs que les Sicules: Thucydide les qualifie expressément de barbares [233], et Polybe encore, sans se servir de l'expression qui était moins usitée de son temps, dit formellement que les peuples épirotes, unis aux Éoliens, ne sont pas Grecs [234]. Ils n'étaient pas, pour cela, semblables aux Thraces ou aux Illyriens, ni tout-à-fait étrangers; ils formaient plutôt un peuple en affinité avec les Grecs, et quiconque s'attachait plus spécialement à cette affinité, les pouvait considérer comme Grecs [235]. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si dans les temps postérieurs on les compte parmi les Grecs, puisque alors l'honneur de ce titre appartint aussi aux Grecs de l'Asie antérieure, chez lesquels la langue grecque avait prévalu dans les affaires et dans les relations sociales. A Rome, les Cariens et les Lydiens passèrent pour des Grecs, et on les admettait aux jeux olympiques.

J'ai déjà essayé de donner de la vraisemblance à l'opinion que les Épirotes étaient de la véritable race des énigmatiques Pélasges, et de même souche que les Éno-

[231] Thucidide met en Épire les Acarnaniens, les Étoliens et les Ozoles. Il comprend les Acarnaniens dans l'expression πᾶν τὸ Ἠπειρωτικόν.

[232] Dans leur dialecte, ils se nommaient eux-mêmes Apirotes (sur les monnaies), et le pays Apirus. Les Romains en firent autant, jusqu'à ce que le langage des livres prévalût.

[233] II, 68 et 80.

[234] II, 7, 4 (voyez tom. Ier). Scylax et Dicæarque firent aussi la limite de l'Hellade au delà de l'Épire.

[235] Aussi Hérodote met les Thesprotes dans l'Hellas, II, 56; il compte le Molosse Alcon parmi les prétendans grecs d'Agariste, VI, 127. (Voyez tom. Ier.) Peut être que parmi les Italiotes, dont le sang était si mélangé, on n'y regardait pas de si près. *NB. Ennius Graius homo.*

triens et les Peucétiens; qu'enfin des Chaones habitaient les deux rives de la mer d'Ionie [236]. La langue de ces Pélasges était différente de celle des Grecs, et cependant en rapport avec elle; à peu près comme celles des Afghanes et des Perses. Il n'est guère croyable néanmoins qu'eux-mêmes aient qualifié leur nation de pélasgique: l'interprétation de ce nom n'est vraiment qu'un rêve. D'ailleurs, comment les Épirotes eussent-ils manqué de dénomination indigène pour se distinguer des Hellènes? Aristote dit que les Hellènes étaient appelés Γραικοι quand ils demeuraient dans les environs de Dodone. Si l'on veut savoir pourquoi les Romains, et sans doute les peuples italiques en général, se servirent des mots Graï et Græci, la solution de l'énigme sera peut-être dans ce fait, que les Pélasges d'Italie se donnaient ces noms, comme ceux de Dodone, et que par conséquent ils furent usités en Italie, même avant l'établissement des colonies helléniques, qui parurent aux Italiens appartenir au même peuple [237].

Des quatorze peuples épirotes comptés par Théopompe [238], il en est treize qu'on peut désigner avec certitude [239]. Depuis le sommet du Pinde, qui sépare le versant des eaux vers les deux mers, et depuis le Timarus, ces peuples s'étendaient à la mer Ionienne et jusqu'aux cantons et aux cités d'où ils avaient chassé les Grecs [240]. Au-delà du versant des eaux, ils occupaient la vallée d'Aous et les courans supérieurs de l'Haliakmon.

Les pays septentrionaux, celui des Atintanes vers l'Il-

[236] Tom. Ier. Il y a dans les deux pays un fleuve Acheros et une Pandosia (Tom. Ier.)

[237] (*Conf.* tom, I, remarque 162. Les détails reproduits ici et qui se trouvent déjà dans le t. I, ne pouvaient être effacés par une main étrangère, car l'auteur ne l'aurait fait qu'en y ramenant la cohérence.

[238] Strabon, VII, 7, 5.

[239] Les Chaones, les Thesprotes, les Cassopiens, les Molosses, les Atintanes, les Orestanes, les Æthices, les Tymphéens, les Parauéens, les Athamanes, les Amphilogues, les Agréens, les Apodotes.

[240] Les Acarnaniens sont postérieurs à la guerre de Troie; ils pourraient être venus du Péloponnèse par suite de la conquête dorienne.

lyrie, et celui des Orestains vers la Macédoine, sont séparés par la nature du reste de l'Épire. Si, dans la guerre du Péloponnèse, on voit encore les Orestains se joindre à une entreprise commune, plus tard ils sont tout-à-fait séparés de l'Épire et réunis à la Macédoine, comme l'est un peuple étranger qui cherche à s'affranchir [241]. Les monts Cérauniens n'offrent guère, outre leurs roches arides, que des pâturages de forêts. La Thesprotie, le pays des Molosses et la vallée d'Arachtus, ne le cèdent à la Grèce pour rien, et depuis le pâturage alpestre jusqu'aux fruits du midi, ils rivalisent avec les plus riches contrées. Mais sous la Thesprotie s'agitent des feux volcaniques, il y a deux mille ans déjà qu'ils y étaient renfermés comme aujourd'hui: les tremblemens de terre s'y succèdent presque journellement; le tonnerre et les tempêtes des monts Cérauniens semblent s'élancer du sein de la terre; l'onde du lac Achéron s'engloutit dans les gouffres, et le monde infernal en paraît absorber la plus grande partie. Le limon que les fleuves ont charié en reculant sans cesse leur embouchure, est d'une rare fertilité, mais il est insalubre. Malgré les dévastations opérées par les barbares dans ces forêts, on reconnaît encore la beauté des chênes d'Épire: la race des chiens molosses s'est conservée, tandis que dans la plus grande partie du pays les émigrations successives ont fait disparaître toute trace de la souche des Épirotes: les taureaux, dont l'antiquité admirait la grandeur, ont aussi disparu.

Scylax, le contemporain de Philippe, ne connaît dans ces contrées que les villes grecques fondées sur la côte : il dit que les Épirotes (les Amphilochiens exceptés) habitaient des villages. La découverte que M. Pouqueville a faite d'un grand nombre d'enceintes cyclopéennes au sommet de collines, de montagnes, ne contredit point cette assertion. D'après les indications de ce géographe,

241 C'est pour ce motif aussi qu'ils se joignirent aux Romains, et qu'ils obtinrent d'être séparés de la Macédoine.

il est clair que ces enceintes sont d'une très-petite circonférence ; il ne faut les regarder que comme des lieux de refuge pour les hommes et leurs effets mobiliers. On ne trouve d'ailleurs point de vestiges de temples ou de bâtimens publics, et les Grecs n'auraient pu considérer ces lieux comme des villes[242]. L'absence de bâtimens publics fait penser que les habitations étaient chétives, et que l'art était nul comme chez les Samnites. Il ne paraît pas non plus, qu'antérieurement à Pyrrhus il y ait eu de véritables monnaies épirotes. Néanmoins cette simplicité ne donnait pas à la nation un caractère plus noble : à travers l'obscurité qui couvre son histoire, les traits isolés qu'on en peut saisir annoncent de la cupidité, de la grossièreté, de la cruauté et de la perfidie; c'est absolument le caractère des Illyriens, qui aujourd'hui ont pris la plus grande partie de l'ancienne Épire[243].

Chacun de ces peuples était indépendant, quand l'un d'eux ne s'élevait pas à la suprématie sur un nombre plus ou moins grand de peuples voisins. De ce genre, sans doute, fut, dans de très-anciens temps, la prééminence des Thesprotes, chez lesquels était l'oracle, et d'où partit l'expédition qui conquit la Thessalie. Plus tard, dans la guerre du Péloponnèse, cette suprématie appartint aux Chaones[244], enfin elle passa aux Molosses. Cependant cette hégémonie, cette domination ne s'étendit sur tous les peuples qu'à l'époque où le gouvernement de Pyrrhus fut bien assis ; elle passa tout au plus à Alexandre, son fils et son successeur : encore fut-elle personnelle au roi. Après la chute des Éacides, la république des Épirotes ne se composait que des peuples situés à l'occident de l'Arachtus et au sud du Tmarus.

242 Les ruines de Phénice, et celles qu'on attribue à Passaro, sont d'un autre genre, il est vrai; mais il est notoire que les premières appartiennent à une époque postérieure à Scylax ; il en est sans doute de même des secondes.

243 Polysperchon, Milon l'Ancien, les meurtriers des princesses, Charops.

244 Strab., VII, 5 ; *Conf* Thucyd., II, 80, où les Chaones négocient pour tous les Épirotes (les Amphilochiens exceptés). Le vers 78 des *Chevaliers* d'Aristophane indique l'importance de ce peuple. Voyez les Scolies.

Le gouvernement royal s'était maintenu chez beaucoup de peuples : pendant la guerre du Péloponnèse, on le voit non-seulement chez les Molosses, mais encore chez les Orestains[245], et plus tard chez les Æthices[246] et les Athamanes[247]. Quant aux Thesprotes, sur lesquels avaient régné les Héraclides, cette race s'était éteinte long-temps auparavant : il en était de même des Chaones; mais là comme à Athènes, comme à Corinthe, l'éligibilité à la magistrature, qui remplaça la royauté, fut restreinte à une seule maison[248]. On sait que le pouvoir des rois molosses était fort restreint; c'est pourquoi leur dignité fut conservée[249] pendant qu'on l'abolissait chez d'autres peuples. A Passaro, le roi et le peuple se prêtaient des sermens mutuels, renouvelés peut-être tous les ans, de gouverner et d'obéir conformément aux lois[250]. Ces sortes de sermens néanmoins ne sont pas une entrave à l'exercice violent du pouvoir souverain; quand il n'y a pas une autorité chargée de veiller à leur observation, ils ne font que légitimer la résistance et l'insurrection. Si Aristote a pu comparer le royaume des Molosses à celui de Sparte, cela suppose l'existence d'un conseil qui se trouvait formé tout simplement par la réunion des chefs de maison : aussi dans cette même Épire on voit se rassembler les capitans des phares. Que Tharryps, élevé à Athènes au commencement de la guerre du Péloponnèse, ait apporté à son peuple la civilisation grecque, qu'il y ait institué un sénat[251], cela ne peut s'entendre que du perfectionnement d'une assemblée de ce genre. Dans l'antiquité, on ne peut supposer de constitution libre sans

245 Thucydide, l. cit.

246 Polysperchon était roi de ce peuple, ce qui lui donnait moins de considération que la qualité de général macédonien.

247 Amynandre, du temps du dernier Philippe.

248 *ἐκ τοῦ ἀρχικοῦ γένους*. Thucydide, l. c.

249 Aristote, *Polit.*, V, 11.

250 Plutarque, *Pyrrh*, pag. 385, c

251 Justin, XVII, 3; seulement il confond entre le législateur et son petit-fils Arymbas. *Conf.* Plutarque, *Pyrrh.*, pag. 383, c.

assemblée de peuple : or, ce n'est pas par une sédition, c'est par la résolution d'une assemblée pareille, jouissant de tous ses droits, qu'Éacide est déposé de sa dignité [252]. Ces libertés, ces droits s'évanouissaient devant un prince militaire : ainsi disparurent ceux des Francs, des Goths et des barons normands; mais, pas plus que ces derniers, les Épirotes ne s'estimaient esclaves quand Pyrrhus exerçait sur eux une autorité illimitée.

Habitant entre Rome et la Grèce, les Pélasges d'Épire eurent sans doute les mêmes institutions politiques, les gentes, les tribus. Les Pyrrhides faisaient remonter leur origine à Néoptolème ; mais cette génération n'a pas plus de réalité qu'à Rome n'en avaient d'autres origines remontant à Hercule, à Numa, à Pythagore, bien que Pindare ait connu la tradition qui fait prendre par Néoptolème les riches pâturages de Dodone [253] au bord de la mer Ionienne. Ce serait peine perdue, que de rechercher si dans ce cas encore la tradition reparaît dans la forme inverse, si la conquérante migration des Thesprotes en Thessalie ne nous est pas au contraire offerte comme partant de Phthia pour venir à Dodone. Dans le voisinage des Molosses reparaît une des nombreuses variétés d'une autre tradition, celle de l'établissement des Troyens vaincus au milieu des vainqueurs et dans les contrées de l'Occident : elle ne repose pas sur une base moins solide que la tradition des Éacides, et se lie à la généalogie des Cestriens, comme l'autre à celle des Molosses. On n'empêche personne de s'attacher à des possibilités : ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que très-anciennement déjà les deux peuples voulurent rattacher les maisons de leurs princes aux héros célébrés depuis la guerre de Troie bien au-delà des contrées helléniques. Du héros Aspetus, égal aux dieux, chef indigène de la race des Pyrrhides, on a fait Achille [254]. On a vu

[252] Diodore, XIX, 36.
[253] Pindare, *Nem.*, 7, 38.
[254] Plutarque, *Pyrrh.*, pag. 383, e. Plus on s'éloigne, plus on fait parade de la tradi-

déjà qu'il manque plusieurs siècles à la généalogie romaine, pour pouvoir rattacher Romulus à Énée. Il en est de même de celle d'Épire : elle comptait Tharryps comme le quinzième depuis Néoptolème [255]. En suivant la chronologie d'Alexandrie [256], il s'en faut de plus de deux siècles et demi qu'ils puissent se joindre, même en adoptant le calcul ordinaire des générations, qui est beaucoup trop étendu.

Pyrrhus était né environ sept ans après la mort d'Alexandre-le-Grand, 430 (435) [olymp. 115, 3]. Il était fils d'Éacide et de Phthia, qui était fille de Ménon de Pharsale, lequel se distingua dans la guerre de Lamus, dernière tentative pour rétablir l'ancienne liberté [257]. Son père ayant enfin obtenu la dignité royale, qui lui revenait, depuis la mort d'Alexandre le Molosse, comme à l'héritier de la branche aînée, accompagna la reine Olympias, sa parente, à son retour en Macédoine ; et lorsque la fortune se déclara contraire à cette reine, il paya chèrement les cruautés dont elle s'était rendue coupable. Pendant le tumulte de la révolution, il ne put sauver sa vie que par la fuite (olymp. 116, 1) 432 (437), et de fidèles serviteurs conservèrent à grand'peine le jeune Pyrrhus, son fils, qui n'avait que deux ans. Il y eut de la grandeur dans la résolution du roi des Taulantiens, Glaucias [258], qui voulut protéger l'enfant que les dieux lui confiaient ; car Cassandre, qui dominait sans

tion, plus on joue en quelque sorte avec elle : à partir d'Alcétas, presque tous les noms de rois y font allusion.

255 Pausanias, *Att.*, c. 11.

256 La lacune, en ce qui concerne Rome, se remplissait par l'interpolation des rois d'Albe : quelqu'un a voulu venir de même au secours de la chronologie épirote. Il fait de Pyrrhus le vingt-troisième descendant d'Achille ; mais cela ne fait pas encore le compte (voyez Porphyre dans Eusèbe, *Chronic.*, I, pag. 329, *ed. Ven.*).

257 L'état achéen appartenait à un nouvel ordre de choses : c'était un essai pour vivre en paix au milieu des violences ; il était impossible qu'il réussît. La domination des Étoliens était pire que celle de la Macédoine, et le succès de Cléomène eût fondé un royaume grec, c'est ce qui précisément attirait au plus haut degré la haine et l'envie.

258 Il résulte de l'Expédition d'Alexandre, dans Arien, I, 5, qu'il régnait sur les Taulantiens.

rivaux, cherchait à faire périr le jeune Pyrrhus. Le caractère vénal et rapace des Albains nous rappelle celui des Illyriens: pour un homme de cette nation, l'appât d'une grosse récompense devait être bien plus puissant que le mobile de la peur; rien n'ébranla la fidélité de Glaucias, et tandis qu'Éacide périssait dans la guerre contre Cassandre, et qu'un autre souverain s'élevait, Pyrrhus demeura jusqu'à sa douzième année chez ses parens adoptifs. L'apparition de Démétrius en Grèce (olymp. 118, 3) 441 (447), et le mouvement qui s'opéra contre la tyrannie de Cassandre, se propagea d'Athènes à d'autres contrées. L'Épire reprit courage: on ramena Pyrrhus, et des tuteurs gouvernèrent en son nom; mais Démétrius ayant été obligé de retirer ses troupes de la Grèce, pour seconder son père dans la guerre que la bataille d'Ipsus termina si malheureusement pour tous deux (119,4) 446 (452), Cassandre, avant de suivre son adversaire en Asie, chassa du royaume de ses pères cet adolescent qui lui était si odieux [259]. Compagnon d'infortune de Démétrius, son beau-frère, à cette célèbre bataille, Pyrrhus conserva pour lui les débris de sa domination dans la Grèce, et quand Ptolémée se montra disposé à la réconciliation, il alla servir d'otage pour lui à la cour d'Alexandrie. Ici commença pour lui une autre vie: la reine Bérénice lui donna Antigone [260], sa fille du premier lit; elle décida son époux à le ramener dans ses États avec une flotte et des secours en argent. Pyrrhus transigea avec le roi Néoptolème [261] pour régner con-

[259] Ceux qui ont retracé les grands évènemens de l'histoire, n'y ont pas rattaché les faits de la vie de Pyrrhus, mais ces rapports n'en sont pas moins évidens.

[260] Probablement qu'Antigonea, ville de Chaonie, devait son nom à cette princesse. Les rois de Macédoine n'ont régné que peu de temps dans ces contrées: Pyrrhus aussi fonda en l'honneur de son beau-père une ville de Bérénice dans la Chersonèse d'Épire. — Serait-ce la presqu'île de la mer de Janina?

[261] Probablement le fils d'Alexandre. Plutarque dit que les Molosses élevèrent la famille de Néoptolème sur le trône. On reconnaîtrait ici le nom de l'aïeul, transporté, selon l'usage, au petit-fils. Toutefois je ne puis m'empêcher de remarquer que cette manière d'alterner ne se trouve pas régulièrement établie dans la maison d'Épire.

jointement avec lui. De mutuels soupçons, une inimitié réciproque, devaient amener une catastrophe : si, comme on le dit, Néoptolème était féroce et cruel, il y aura de la vraisemblance daus la narration qui le représente comme ayant mérité son malheur, mais en général la narration est toujours favorable à celui qui fut heureux. C'est à ce temps qu'il faut fixer le véritable commencement du gouvernement de Pyrrhus, que l'on met ordinairement en 451 (457) (olymp. 121, 1) [262]. Ce gouvernement partagé ne dut avoir qu'une très-courte durée ; il est d'ailleurs évident que le retour de Pyrrhus ne fut possible qu'après la mort de Cassandre, quand les dissensions de ses héritiers eurent affaibli son empire. Lorsque Pyrrhus eut rétabli sa puissance, le destin voulut qu'un fils de son implacable persécuteur vînt lui demander son appui contre un frère qui menaçait sa vie et sa couronne. Pour prix de ce secours, le jeune Alexandre remit entre les mains de Pyrrhus toutes les contrées et toutes les villes que, depuis Philippe, avait conquis le royaume de Macédoine à l'ouest de la Thessalie et au sud de l'Épire ; conquête qui maintenait dans la dépendance le pays des Molosses. Ce pays comprenait l'Acarnanie, l'Amphilochie et Ambracie, la plus grande ville grecque de ces contrées : Pyrrhus la choisit pour résidence et l'orna de monumens. Il eut aussi Tymphæa et Parauæa, qui étaient réunis à la Macédoine [263]. Il n'est

[262] Velléjus, I, 14.

[263] Dans plutarque (*Pyrrh.*, pag. 386, b), Palmerius déjà avait changé Νυμφαίαν en Στυμφαίαν : nom pour lequel Στ et Τ ont une égale autorité. Quant à moi, je corrige avec une égale confiance et je lis Παραυαίαν au lieu de Παραλίαν. Arrien, *Exped. Alex.*, I, 7, nomme ces deux contrées par lesquelles Alexandre passa en marchant d'Illyrie sur Pellina. Il les laissa à sa droite. A Tymphée était le versant des eaux qui séparait l'Aous de l'Arachtus, et ce dernier traversait le territoire de ces peuples qui unissait la Macédoine à Ambracie. La Παραλία de Macédoine serait la Piérie, la Bottia, la Chalcidique. La distinction entre le territoire proprement dit et les provinces conquises (ἡ ἐπίκτητος) est ici fort remarquable ; car les contrées d'Épire étaient aussi des acquisitions nouvelles. Il faut donc qu'en Macédoine aussi on ait tantôt adopté, tantôt détruit une réunion au moyen de laquelle le peuple des pays conquis était mis sur le même

pas douteux que dès-lors Pyrrhus ne prît le titre de roi des Épirotes : les Étoliens, désormais limitrophes de son empire ainsi étendu, conclurent avec lui une fédération qui demeura indissoluble sous son règne et sous celui de son fils. Ces deux États réunis furent assez forts pour résister à Démétrius, roi de la Macédoine et des pays qui en dépendaient, et pour le contraindre à une paix que Pyrrhus observa religieusement, jusqu'à ce que Démétrius acceptât la main de sa femme Lanassa et sa principauté de Corcyre [264], conquête d'Agathocle son père, qu'elle enleva à Pyrrhus en rompant son union avec lui : l'Épire se trouvait ainsi menacée par une place d'armes redoutable. Les Macédoniens abandonnèrent un insensé dépourvu de sentimens humains; ils préféraient se soumettre à un héros rempli d'humanité : Pyrrhus eût solidement fondé son trône en Macédoine pour lui et pour sa postérité, s'il ne s'était déterminé à accepter le partage, de peur de lutter avec sa puissance mal affermie, pour disputer l'empire à un vieux compagnon d'Alexandre. Ce parti le rendit odieux aux Macédoniens incertains, et peu d'années après, Lysimaque lui prit sa part [265]. Nous ignorons s'il ne garda rien de la Thessalie, et si depuis lors il s'était tenu tranquille sans tenter aucune entreprise, jusqu'à ce qu'en l'olympiade 124, 3 (465) [471], il fût appelé par les ambassadeurs de Tarente.

Quand Pyrrhus passa en Italie, il avait 37 ans : c'est l'âge le plus favorable aux grandes entreprises. La jeu-

pied que le peuple de l'empire dominant. Il s'ensuit que les sujets n'étaient donc pas égaux pour le droit.

[264] Les principautés dont les princesses jouissent séparément de leurs maris, sont communes dans l'histoire de Macédoine. Arsinoë eut Cassandréa, Corinthe appartint à Nicée.

[265] Le Canon d'Eusèbe et l'extrait de Porphyre fixent à l'olymp. 123, 2, le commencement du règne de Lysimaque. Jusqu'à ce moment Porphyre n'assigne que sept mois de durée à la domination de Pyrrhus; il ne serait pas invraisemblable qu'il ait pensé qu'alors ce prince était déjà entièrement chassé; mais c'est une erreur : il ne le fut qu'après que Démétrius, vaincu en Syrie, fut tombé au pouvoir de Seleucus; ainsi après 123, 4. Plutarque, *Pyrrhus*, pag. 390, a. Pausanias, *Attic*, c. 10, 2. Les années du règne de Lysimaque en Macédoine se comptent déjà à partir de 123, 2.

nesse n'a rien perdu de son ardeur ; cependant l'expérience et la réflexion ont mûri l'existence et donné à l'homme les qualités qui manquaient à ses premières années. Il n'y avait alors rien de stable ; une révolution appelait l'autre : souverains, princes et peuples perdaient tour à tour leur suprématie. Les usurpateurs eux-mêmes devenaient les jouets de la fortune. Aux avantages d'une éducation conforme à ces circonstances, Pyrrhus joignait celui d'une naissance royale; seul entre les usurpateurs et les aventuriers de son temps, il nous paraît digne du titre de roi. Il demeura sans tache, et ne se souilla d'aucun de ces crimes qui pour l'usurpation sont habituels et inévitables. Cependant la possession de la couronne fut la récompense de son activité personnelle. Enfant, il avait été arraché des mains des meurtriers; jeune homme il s'était vu dans la dépendance des cours de rois nouveaux, et pendant bien des années son rétablissement dépendit de la bienveillance des étrangers. Il apprit pendant ce temps à gagner, à subjuguer tous ceux qui l'approchaient. Ce charme dont il était doué lui attira l'affection de peuples étrangers, et fit naître en eux le désir de l'avoir pour roi ; mais tout son talent s'appliquait à des choses de détail : il ne trouvait de bonheur qu'à acquérir. Il était plus grand dans une bataille que pour soutenir une campagne [266]. Il s'affligeait peu de voir avorter une entreprise : dans la confiance qu'une bataille nouvelle suffirait pour déployer son habileté, il ne prenait aucun soin de conserver les partisans qu'il s'était faits : il aimait mieux les perdre que de s'en donner la peine ; incurie qui venait de sa confiance en ses forces. Son unique but était d'en pouvoir user dans l'occasion : on ne reproche jamais cette disposition aux autres hommes ; il y aurait donc de l'injustice à exiger du guerrier qu'il ne s'occupât que d'atteindre à un résultat situé au dehors de sa sphère. Il était

266 *Pyrrhus unicus bellandi artifex, magisque in prælio quam in bello bonus* Tite-Live dans le Servius de Fulde, *ad Æn.* I.

alors impossible de jouir d'un état de paix. Toutefois Pyrrhus aurait pu se donner une belle vocation qu'il n'accomplit point : c'était celle de se faire le défensenr de la Grèce contre les barbares du nord; mais à la première arrivée des Gaulois il était éloigné et protégeait les villes italiotes. Plus tard l'inconstance des Macédoniens l'empêcha de créer l'empire qu'il aurait fallu fonder pour cela.

Les princes qui s'étaient élevés à cette époque, étaient entourés de flatteurs : Pyrrhus avait des amis et cherchait à s'attacher les hommes dignes de lui ; ses propositions à Fabricius ne peuvent être de pure invention. Quel autre prince que lui avait un Cinéas? Les autres trouvaient dans leurs familles mêmes de mortels ennemis, et des traîtres à leur cour, ainsi que dans l'armée : l'intérieur de Pyrrhus fut heureux, et la fidélité de ses Épirotes demeura sans tache [267]. Il les remerciait hautement de l'avoir fait ce qu'il était, et cependant, quand il était encore dans la plus tendre enfance, ils avaient chassé son père et même ils avaient menacé sa vie. Quand il apprit à connaître les Romains, quand il vit qu'ils étaient tout autres qu'il ne le croyait, quand il les jugea supérieurs à l'idée qu'il s'était faite d'aucun des peuples existans, alors, oubliant que la guerre en faisait ses ennemis, il se passionna pour eux, et rêva qu'il pourrait les gagner. Il est doux pour celui qui aime d'honorer, d'élever l'objet de son affection; dans l'inscription des trophées, il fit aux Romains une part de victoire qu'ils n'auraient pu revendiquer s'il s'agissait de la bataille d'Héraclée : et si ces trophées s'appliquaient à toute la guerre, Pyrrhus montra par là qu'il ne rougissait pas d'avoir éprouvé des revers de la part d'ennemis de ce mérite.

Ce n'est que comme général qu'il réclamait une obéissance aveugle; roi, il savait pardonner les libertés même

[267] Le médecin était d'Ambracie.

inconvenantes. Il se peut que sa capacité d'écrivain se réduisît aux affaires; mais celui qui a fait exécuter, sous son nom, de pareilles inscriptions, avait, sans aucun doute, un cœur accessible à la poésie.

Deux actions déparent sa vie : toutefois la mort de son collègue pourrait être regardée comme une précaution nécessaire. Il n'y a pas d'excuse possible pour sa conduite envers Sparte ; car les Spartiates ne lui étaient point hostiles. Mais déjà sa destinée l'entraînait à sa perte : c'est à peine si quelques hommes vertueux ont su se préserver de l'influence de la barbarie de leur temps, et certes il n'y eut pas d'époque plus mauvaise que celle de cet empire de Macédoine.

Les forces avec lesquelles Pyrrhus entreprit la guerre, n'étaient point insuffisantes. Après s'être fait précéder de 3000 soldats, il vint à la tête de 20,000 fantassins, 3000 cavaliers, 2000 archers, 500 frondeurs et 20 éléphans [268]. Il s'y trouvait des auxiliaires étoliens, et illyriens [269] donnés par l'amitié, et des Macédoniens envoyés par un autre motif [270] : probablement que parmi les autres il y avait beaucoup de mercenaires. Il n'y a peut-être aucune vérité historique dans l'indication que fait Plutarque des troupes que les Tarentins avaient annoncé pouvoir lever, fût-elle même prise à Hieronymus. Il ne s'agit de rien moins que 20,000 cavaliers et 350,000 fantassins : le chiffre de l'infanterie passe toute croyance. S'il n'est pas fabriqué au hasard, on a pu, comme cela est arrivé souvent pour de pareilles indications chez les Romains, confondre les rôles du cens avec les contrôles militaires. On comptait comme alliés éloignés, pouvant faire diversion, les Étrusques : il était probable que les villes soumises se révolteraient de nouveau. En de pa-

268 Plutarque, *Pyrrh.*, pag. 391, f.

269 Dion Cassius, *fr.* 39.

270 De ce que les chiffres de Justin, XVII, 2, sont erronnés (voyez ci-dessus, remarque 224), il ne faut pas conclure que Ptolémée Céraunus n'ait point prêté secours, car c'est un des principaux traits du récit.

reilles occasions on fait aussi le compte des défections que pourrait éprouver l'ennemi. On était d'autant plus fondé à s'y attendre de la part de villes auxquelles avait été imposé le droit de cité du moindre degré, que les Romains eux-mêmes cherchaient à assurer, par des garnisons et des otages, la fidélité des villes qui leur étaient suspectes. Preneste était au nombre de celles d'où on emmena des otages à Rome ; sa défection dans la seconde guerre samnite avait dû lui attirer une vengeance sévère : ses plaies saignaient encore, et la détention de ses sénateurs dans l'*Ærarium* ôtait à un oracle indigène ce qu'il y avait de présomptueux dans la brillante promesse que les Prénestins envahiraient le trésor romain [271].

Dans l'ordre des numéros, la légion campanienne était la huitième, et en 451 (457) on n'en avait pas encore levé un plus grand nombre; mais les alliés et les sujets n'y étaient point compris. Les Frentanes se distinguèrent, et comme eux sans doute, les Marses et les peuples de même famille se rangèrent sous les drapeaux romains. En l'an 466 (472), l'ancien consul L. Emilius Barbula fit la guerre aux Samnites, après que P. Lævinus eut marché contre Pyrrhus et Tarente, à la tête de l'armée consulaire [272]. Coruncanius, avec la seconde armée consulaire, termina la guerre d'Étrurie. Il était conforme à l'usage pratiqué dans les grands dangers, que deux légions de réserve fussent réunies à Rome: cela fait en tout les huit légions.

Ce qui donnait un caractère redoutable à cette guerre n'était pas le nombre des ennemis; car de plus nombreuses armées s'étaient déjà réunies autrefois à Sentinum avec les Gaulois; ce que l'on craignait le plus, c'était Pyrrhus lui-même et sa tactique. L'ordre de bataille des Macédoniens et celui des Romains étaient tous deux

[271] Zonaras, l. c. Les grottes pratiquées dans le mont Capitolin pouvaient, comme les carrières, servir à enfermer des prisonniers, et l'on y entassait des masses de cuivre.

[272] Cela résulte de ce que L. Barbula triompha plus tard que Coruncanius.

parvenus à leur plus haut degré de perfection : ils se rencontrèrent en ce moment ; mais le premier était sous la direction d'un grand maître, tandis que la tactique romaine ne fut dirigée qu'une seule fois par un général de haute distinction. C'est ici le lieu d'exposer et de comparer l'un et l'autre système. Cette digression ne sera pas inutile ; car, pour nous, l'excellente description qu'en fait Polybe, ne serait pas aussi claire qu'elle l'était pour ses contemporains. Il faut y joindre quelques recherches, et d'ailleurs son explication n'a point été faite sous le point de vue qui nous convient aujourd'hui.

De la tactique romaine et de la tactique macédonienne.

Il ne peut y avoir que deux tactiques, dont tous les autres systèmes ne sont que des nuances ; l'une a pour point de départ le combattant considéré isolément, l'autre repose sur les masses. Dans la première, on ne tient pas compte de la force inerte de la masse ; dans la seconde, l'individu disparaît : il est insignifiant. Veut-on avoir le type des deux extrêmes, ce seront, d'une part, les héros d'Homère, de l'autre, ces hordes de Cimbres réunis les uns aux autres par des chaînes. Ce que nous dirons de la tactique est particulier à l'infanterie : j'ajouterai plus tard quelque chose sur la cavalerie.

C'est par les masses que commença la tactique des barbares : il est beaucoup de peuples qui ne les ont jamais abandonnées, d'autres y sont revenus. Le célèbre passage de Tite-Live et l'armure des hoplites de Servius Tullius prouvent que, dans l'enfance de l'art militaire, les Romains ne connaissaient pas d'autre système. Il était entièrement grec, et du temps de Pisistrate il n'y avait sans doute aucune différence entre l'ordonnance grecque et l'ordonnance romaine. Les Grecs en demeurèrent là fort long-temps ; les Romains changèrent de bonne heure

leur ordre de bataille et leur armure. On dit qu'ils empruntèrent l'armure des peuples italiques [273], mais il est impossible de prononcer sur cette assertion : ce qui est certain, c'est que les peuples italiques étaient armés et exercés comme les Romains [274].

La renonciation à la protection et au secours que donnent les masses, pour y substituer une active individualité, un isolement en apparence si dangereux, est à mes yeux la plus grande preuve de confiance qu'un général puisse professer pour lui-même et pour ses compatriotes. La pensée n'en vint pas aux Grecs, et quand Iphicrate forma ses peltastes, cette arme resta stationnaire : cependant c'était à Athènes. Quant aux Spartiates, ils ne regardèrent jamais comme possible de se tirer de leur routine ; et ils pouvaient tout aussi bien lui imputer la défaite de Leuctres que la gloire des Thermopyles. Une fois que les Romains eurent opéré des changemens dans leurs armes défensives, et lorsqu'ils eurent donné à une partie des soldats, au lieu de lance, le terrible javelot, lorsqu'ils eurent perfectionné le glaive, en lui accordant une importance dont les Grecs ne se doutaient pas, leur système fit de rapides progrès et se perfectionna de jour en jour. Les noms des *hastaires* et des *principes* rappellent un temps où les premiers avaient encore des lances, quand déjà les autres portaient d'autres armes, *le pilum.* Pour moi, il m'est démontré que la dernière organisation de légion était déjà établie vers le milieu du cinquième siècle ; et il n'est guère douteux non plus que Pyrrhus n'ait trouvé l'armée romaine dans le même état où la vit Annibal.

En Macédoine, le perfectionnement d'une tactique originairement la même avait pris une direction tout opposée ; et ses progrès convenaient au but auquel elle était destinée. En prolongeant les sarisses, en multipliant les

[273] Salluste, *Catil.*, c. 51 (voyez, ci-dessus, pag. 89.)
[274] Polybe, XVIII, 12, 9, 10.

rangs, Philippe poussa la tactique des masses au plus haut degré de perfection : il avait affaire à des ennemis incapables d'admettre chez eux ses innovations; encore beaucoup moins de lui opposer un système d'un autre genre. Il avait besoin d'une armée nombreuse, qu'on pût former rapidement : sa tactique était de telle nature que les recrues pouvaient être mêlées à ces fortes masses dès le jour de leur arrivée sous les drapeaux. Les jeunes soldats n'avaient à apprendre que la marche et les mouvemens, et ils y étaient comme portés par leurs voisins; l'usage de la sarisse venait aussi tout seul. On ne se servait du glaive ou couteau illyrien que dans le désordre de la mêlée; la phalange d'ailleurs était accompagnée de corps nombreux d'infanterie légère, que Philippe formait principalement de montagnards. Il règne beaucoup d'incertitude sur leur équipement; mais il y a lieu de présumer que c'étaient des peltastes, et qu'ils étaient de beaucoup supérieurs à ces bandes que l'on remarque dans les guerres des républiques grecques.

C'est un morceau fort connu et fort estimable que le type de la phalange, que nous ont conservé le prétendu Élien et Arrien : seulement il ne faut pas croire à la nécessité des rapports de nombres dont il y est parlé, ni que la phalange ait eu pour but de former en campagne une immense unité : ce n'était que l'exception. Dans les guerres d'Alexandre, on voit figurer des régimens de quelques mille hommes seulement, et l'on y intercale des troupes d'autres armes. Et même dans les cas où la phalange n'était pas de la sorte interrompue, il est rare qu'on en ait serré les rangs, de manière à ne pouvoir s'en servir que sur le terrain qu'elle occupait, et sur lequel, il est vrai, elle devenait invincible.

Sous les Antigonides, quand la Macédoine ne faisait plus que des guerres de voisinage, loin d'être le noyau de l'armée, la phalange n'était pas plus estimée que toute autre milice. Antigone le tuteur, et le dernier Philippe, passant l'hiver devant l'ennemi, dans le Péloponnèse,

avec la garde, les recrues et l'infanterie légère, renvoyèrent la phalange, probablement pour en épargner la solde : ils la réunirent pour le printemps [275].

Dans la règle, la phalange avait seize hommes de profondeur : on ne considérait les derniers rangs que comme une masse morte, et si l'ennemi attaquait en queue, il fallait des mouvemens et des manœuvres pour reporter au front les chefs de file. Les sarisses devaient avoir seize aunes, et de fait elles en avaient bien quatorze, de sorte que chacun des chefs de file était dépassé par cinq pointes. A partir du sixième rang, les soldats ne pouvaient contribuer à l'action qu'en poussant vigoureusement en avant, et leurs sarisses ne devaient servir qu'à étendre sur les premiers rangs un toit protecteur contre les projectiles [276]. Tout était donc calculé pour produire une force mécanique dont on ne pût triompher, et pour mettre ceux qui l'exerçaient à l'abri du danger. Ce système est aussi loin que possible de l'héroïsme, et la nation qui l'adopte doit être de jour en jour moins belliqueuse. Que deux armées vinssent à se rencontrer sur un terrain convenable pour leur tactique, le succès, s'il ne dépendait du hasard, était conditionné du moins par la prépondérance du nombre : il s'agissait de savoir qui pousserait le plus vigoureusement, et porterait sur son adversaire le poids d'une plus grande masse. Peu de temps après Alexandre, les généraux macédoniens adjoignirent des machines à la phalange, innovation qui paraît avoir été abandonnée, et dont Pyrrhus ne semble pas avoir fait usage; la phalange était trop empêchée pour pouvoir défendre, contre les troupes légères, les catapultes de campagne, qu'on employait ainsi.

Dans la légion on avait supprimé le bataillon de dépôt, et au lieu des armés à la légère de tout genre, on en avait créé un d'archers. Deux autres, munis de javelots et de

[275] Polybe, II, 54, 14.
[276] Polybe, XVIII, 12, 13.

glaives, devaient, au commencement du combat et pendant toute sa durée, former une ligne[277]; le quatrième, n'ayant que moitié autant d'hommes que chacun des premiers, était, en sa qualité de réserve, armé de lances[278]. Polybe signale toujours dans l'armée macédonienne des peltastes et d'autres troupes, sur lesquelles se taisent nos renseignemens. Quant à l'armée de Pyrrbus, outre les hoplites, ils ne nomment que des archers et des frondeurs : nous ne pouvons donc savoir dans quelle proportion les armés à la légère étaient avec la phalange. Dans plusieurs légions romaines complètes, il n'y avait en ordre de bataille que 2400 hommes; 1200 étaient en tirailleurs, 600 en réserve. La tactique macédonienne n'avait de réserve que pour les cas rares, et l'on y destinait une portion de l'ensemble; ce n'était point unc précaution ordinaire. Les troupes légères étaient entièrcment différentes dc celles des Romains, et celles de Pyrrbus pouvaient être supérieures : probablement que, proportion gardée, il y avait plus de fantassins dans la ligne[279]; mais comme, pour la liberté de ses mouvemens, le soldat romain occupait un espace double de celni tenu par le macédonien, le front d'une armée consulaire rangée en ordre de bataille, en supposant que des deux côtés les intervalles entre lcs corps fussent égaux, doit avoir dépassé de beaucoup le front de la phalange à l'état normal. Tandis que celle-ci avait seize hommes de profondeur, la légion n'en avait que dix : d'après tous les rapports de nombre qui présidaient aux anciennes institutions, les centuries de trente hommes en auraient eu trois de front. Plus tard on retrouve cette même profondeur encore en

277 En marchant contre la phalange, il est probable que les hastaires remplissaient les intervalles que dans les autres cas ils ne faisaient que couvrir jusqu'au moment où venait leur tour de donner.

278 Il y a beaucoup de vraisemblance dans la conjecture de Guichard, qui croit que la principale affaire des triaires était de repousser la cavalerie; mais ils pouvaient être aussi utiles en donnant aux hastaires et aux princes le temps de se réunir.

279 Les peltastes aussi.

usage, quoique ce ne fût pas une règle invariable; je ne pense pas qu'on se soit efforcé d'arriver à ce nombre trente, quand le nombre des tribus, d'abord réduit à vingt, se compléta peu à peu. A l'époque de la guerre contre Pyrrhus, il y avait trente-trois tribus : il n'y a nul doute que cette règle ne fût alors suivie.

Mais comment une tactique qui n'admet point l'action des masses ne considérait-elle pas cette énorme profondeur comme une dépense de forces en pure perte? Comment d'ailleurs pouvait-elle s'accorder avec la manière de combattre des Romains, qui se servaient principalement du glaive et du javelot? En supposant que dans le quinconce le second rang ait pu viser pour lancer ses javelots sur les rangs ennemis, les rangs suivans n'y seraient parvenus que si les hommes placés devant eux eussent mis le genou en terre. Les derniers rangs ne pouvaient faire aucun usage de ces armes; car le dixième n'était pas éloigné du front de bataille de moins de cinquante-quatre pieds. Mais le glaive était plus encore que le pilum la véritable arme romaine; or il n'y avait absolument que le premier rang qui pût s'en servir contre l'ennemi : les autres n'auraient donc été de quelque utilité qu'après la destruction de la première ligne, qui seule aurait eu à soutenir jusqu'à épuisement une sorte de duel. Je ne sais si d'autres se sont proposé de résoudre cette énigme : il n'y a point de passage d'auteur qui puisse nous éclairer. En cherchant à s'expliquer ce qui a été écrit sur l'ordre de bataille, en se bornant à ces renseignemens, on ne concevra pas que le moment décisif ne fût pas arrivé, dès que les premiers rangs avaient lancé leurs javelots, et que le combat s'était engagé au sabre. Comment les Romains, si habiles à tirer parti de tout, n'avaient-ils pas dès-lors adopté notre disposition en trois rangs; elle leur eût servi à déborder l'ennemi, elle leur eût procuré de grands avantages. Il faut que la solution de l'énigme ait été dans une particularité que les auteurs n'ont pas recueillie; or on parvient à la découvrir dès que

l'on recherche comment des fantassins ainsi armés et placés dans la ligne ont pu être utiles de la manière la plus efficace. L'harmonie du système auquel on arrive avec la division de l'infanterie romaine, ne laisse plus de place au doute.

Dans la tactique grecque, on comptait beaucoup sur la prééminence des chefs de file, supérieurs à tous les autres fantassins. Il n'en était pas ainsi chez les Romains : tout soldat devait être de même valeur, et exercé de manière à occuper le premier rang, qui seule avait de l'importance [280]. Je présume donc que, quand ce premier rang avait lancé ses javelots, il se retirait à travers les autres, et qu'un double pas en avant reportait le front sur sa première ligne : la disposition du quinconce permettait d'opérer le mouvement sans perdre un instant. Ainsi les rangs se succédaient sur le front, jusqu'au moment de tirer le glaive : et même, quand cela était jugé convenable, les rangs qui avaient déjà occupé la première ligne pouvaient y revenir ; car la provision de javelots ne se bornait pas sans doute aux deux que chaque soldat emportait à la bataille.

On se sera relevé de même dans le combat au sabre ; la tactique des deux côtés étant la même, ce genre de combat n'aura nullement ressemblé à une mêlée confuse : c'était une série de duels. Si la phalange pénétrait, les Romains ne pouvaient alterner en présence de ces longues lances ; mais les choses une fois à ce point, il fallait bien céder le terrain, jusqu'à ce qu'on en trouvât un plus favorable : ce qui arrivait dès qu'il y avait inégalité du sol [281]. La phalange ne pouvait poursuivre sans se rompre ; c'était le côté faible de cette organisation :

280 Polybe compare l'effet de la phalange à un tranchant qui serait poussé par un poids, à une hache.

281 Un homme qui a de l'expérience en tactique m'affirme que ce changement des rangs ne pouvait offrir aucune difficulté, surtout dans un temps où l'on n'était point étourdi par le bruit des armes à feu. Ainsi tombe le reproche d'impossibilité que quelques personnes ont opposé à mes communications verbales.

Polybe le fait remarquer, et ce vice se faisait sentir soit qu'elle agît en pelotons isolés et séparés par des intervalles, soit qu'elle se réunît en une seule masse.

On peut regarder comme certain que Pyrrhus ne se fit aucune illusion sur la différence des deux tactiques. Quand il vit l'armée romaine pour la première fois, il fut frappé d'admiration; et lorsqu'il reçut dans la sienne les Italiens, il fit alterner son ordre de bataille entre les cohortes et les pelotons de phalange [282], cherchant ainsi à réunir les avantages de l'un et de l'autre système, à moins toutefois que son but ne fût de contenir les étrangers en les intercalant parmi les siens. A supposer qu'il eût préféré l'ordre de bataille italique, il avait trop de perspicacité pour l'imposer à ses Épirotes; car il n'eût fait que mécontenter de vieux soldats bien aguerris, et les transformer en maladroits miliciens.

Les Romains n'avaient rien à opposer aux archers crétois; ils étaient inférieurs de beaucoup aussi pour la cavalerie. Celle de Pyrrhus était thessalienne, soit qu'un autre roi la lui eût prêtée, soit qu'il l'eût levée en qualité de souverain du pays. La cavalerie romaine était sans doute encore entachée des mêmes défauts que Polybe signale pour des temps plus anciens [283]; car elle ne s'en affranchit que par la connaissance des armes grecques. Elle avait de mauvaises piques et des boucliers insuffisans, et même en l'absence des éléphans, elle n'aurait pu protéger l'infanterie contre la cavalerie ennemie.

La guerre contre Pyrrhus.

Quand les troupes furent rassemblées, le roi se hâta de s'embarquer sur les vaisseaux arrivés de Tarente, bien que la saison des tempêtes ne fût pas encore passée.

282 Polybe, XVIII, 11.
283 VI, 25, 3 et suiv.

A peine la flotte fut-elle en mer, qu'un vent du nord en dispersa au loin les vaisseaux, en poussa d'autres sur la plage et en coula quelques-uns : Pyrrhus lui-même eut peine à sauver sa vie du naufrage, et débarqua à Tarente avec une très-petite troupe. Le roi laissa faire les Tarentins jusqu'à ce que tous les vaisseaux épargnés par la tempête l'eussent rejoint; alors il réclama un pouvoir dictatorial, sans lequel il n'y avait point pour ces Grecs de réussite possible, et que réclamait son honneur et la position de son armée. Non-seulement les Tarentins, mais tous les citadins grecs, se refusaient au service militaire ; il y avait plus de cent ans qu'il était le partage des mercenaires, et quand par exception on avait recours à des milices urbaines, le résultat de la mesure était pitoyable; mais dans la phalange on pouvait employer quiconque avait des membres solides. Il fallait que Pyrrhus remplît les lacunes occasionées par la tempête; il fallait donc qu'il incorporât dans son infanterie des levées faites dans la population de Tarente : or c'est à quoi l'on ne s'attendait pas. Un peuple libre et riche veut faire la guerre avec son argent : quand cela lui réussit, quand elle ne touche point son territoire, cette émotion ne lui semble pas plus chèrement achetée que tout autre spectacle. Quand on vit les officiers d'Épire s'emparer des hommes sans autre considération que leur force corporelle, cette jeunesse efféminée voulut fuir ; mais le roi fit occuper les portes par les siens. La grossièreté des soldats logés chez les citoyens excita des plaintes fondées : on se plaignait surtout de la garde, que ne retenait aucune discipline : dans toutes leurs réunions, les Tarentins se répandaient en plaintes et en murmures. La colonie lacédémonienne avait retenu du moins le nom des repas communs (Συσσιτία) [284]. Ces sociétés furent interdites comme les autres : on ferma le théâtre, et par là même on empêcha les assemblées du peuple. D'un autre côté,

[284] Appien, *Samn.*, *Exc.* VIII, pag. 59.

il fut ordonné à la jeunesse de remplacer par des exercices militaires ses jeux inutiles. Enfin Pyrrhus, ne voulant pas qu'une conspiration pût éclater pendant qu'il serait en campagne, trouva différens prétextes pour envoyer en Épire les principaux de la ville; il n'eut point recours à la violence.

A Rome, on s'était occupé de la méthode à suivre pour la déclaration de guerre : l'inobservation des usages eût paru coupable; l'un de ces usages était de lancer un javelot sur le territoire ennemi. Le moyen par lequel on leva ce scrupule, caractérise bien ces observances littérales : on obligea un transfuge épirote à acheter un champ qui représenta l'Épire, pour l'accomplissement de la formalité [285]. Après cela Lævinus [286] conduisit l'armée en Lucanie, pour ne pas attendre l'attaque de Pyrrhus et de ses alliés. Le roi n'étant pas encore entré en campagne, les Romains s'emparèrent d'une place forte : une division s'y posta, et ravageant le pays, elle empêcha les Lucains de faire leur jonction avec Pyrrhus; sans doute aussi les Samnites étaient retenus de même par l'ancien consul Barbula [287]. Rhegium, seule de toutes les villes italiotes, restait attachée à la cause de Rome par des raisons qui nous sont inconnues. Lævinus se trouva assez fort pour y envoyer la huitième légion, composée de Campaniens, sous le commandement de Decius Jubellius. Il importait aux Romains d'empêcher toute communication entre Pyrrhus et les Siciliens.

Jusqu'à l'arrivée de ses alliés, Pyrrhus cherchait à éviter le combat. Il écrivit au consul et demanda à être pris pour arbitre des griefs de Rome contre Tarente, en se vantant qu'il saurait bien les contraindre à donner la sa-

[285] Servius *ad Æn.*, IX, 43.

[286] Si dans Plutarque il est appelé Albinus, ce n'est point une faute de copiste : la faute pourrait venir d'Hieronymus.

[287] Pour l'histoire de cette guerre je ne suivrai dans l'ordre chronologique ni *Zonaras* ni Plutarque. Le premier ne laisserait pas beaucoup à désirer, s'il n'omettait pas les noms de lieux qui sans doute lui étaient inconnus

tisfaction exigée : il offrait d'attendre dix jours la réponse [288]. Lævinus répondit que d'abord il fallait qu'il expiât lui-même le tort d'être venu en Italie ; que les paroles étaient inutiles, que Mars déciderait. Le consul fit promener dans les rangs de l'armée un éclaireur de Pyrrhus fait prisonnier, lui rendit la liberté, et lui ordonna d'inviter son maître à venir voir par lui-même.

Les mouvemens des deux généraux étaient dirigés vers un même but : les armées se rencontrèrent au bord du Siris, entre Pandosie et Héraclée. Si la bataille eût été différée, la faim eût contraint les Romains au départ : aussi le consul voulut-il combattre. Il exhorta ses troupes effrayées de la réputation de Pyrrhus et de la présence des éléphans. La rivière séparait les deux armées, et les Épirotes, opposés au camp romain, défendaient le passage ; mais la cavalerie romaine, qui avait passé plus haut, les prit en queue, et donna de la sorte à l'infanterie la faculté de s'établir sur le rivage ennemi. Pyrrhus alors se mit à la tête de sa cavalerie et chargea celle des Romains, qui soutint vaillamment l'effort d'un ennemi supérieur. Un téméraire officier, Frentane [289], menaça la vie du roi, et paya cette audace de la sienne. Ne pouvant venir à bout de rien avec sa cavalerie, le roi fit marcher la phalange. Le tuer, c'eût été terminer la guerre : aussi le casque et le manteau de l'Éacide devinrent-ils mortels à Mégaclès, l'un des chefs. Voyant les dépouilles royales dans les rangs ennemis, les Épirotes partagèrent l'erreur des Romains ; si Pyrrhus ne s'était fait reconnaître, ils allaient s'enfuir du champ de bataille. La bataille continua avec constance des deux côtés ; sept fois on se poussa et se repoussa. Le consul espérait prendre l'ennemi en queue avec sa cavalerie ; mais les cavaliers thes-

[288] Denys, *Exc.* XVII, 15 et suiv. Je ne vois pas de raison de douter que le roi ait écrit en ce sens, lors même que la lettre que nous lisons ne serait qu'une composition de rhétorique.

[289] Dans Plutarque il s'appelle Oplacus, dans Florus Obsidius, dans Denys Oblacus Vulsinius.

saliens s'étaient ralliés, et les éléphans, qui jusque-là n'avaient pas encore donné, leur ouvrirent le chemin. Hommes et chevaux s'enfuirent à l'aspect de ces animaux: leur rage, l'idée qu'ils étaient invincibles, mirent tout en déroute; les Thessaliens vengèrent leur humiliation du matin. La fuite de la cavalerie entraîna celle des légions, et peut-être personne n'eût échappé au désastre, si un éléphant blessé n'eût arrêté la poursuite en tournant sa rage contre les siens. Les restes de l'armée romaine franchirent le Siris, et durent leur salut à la nuit. Le vainqueur [290] s'empara du camp, qui ne fut point défendu. Nulle défaite ne fut plus décisive; quand Lævinus eut rassemblé les fuyards, il les conduisit dans une ville d'Apulie: Zonaras ne la nomme pas; mais ce ne peut être que Vénuse, admirablement située pour faire dans ces contrées une guerre soit offensive, soit défensive. Sans la possession d'une forteresse aussi importante, sans la fidélité, sans la force de la bourgeoisie, l'armée eût été entièrement détruite. Elle put du moins se réunir à celle qui était entrée dans le Samnium; mais rien n'empêchait désormais les Samnites et les Lucains de se joindre au vainqueur.

Le lendemain le roi visita le champ de bataille. Quoiqu'il eût passé sa vie à la guerre, il n'avait vu encore que fort peu de batailles rangées, et peut-être la journée d'Ipsus n'avait-elle pas été à beaucoup près aussi sanglante. Il admirait les rangs des Romains qui, succombant sous les sarisses, n'avaient pas tourné le dos, alors

290 Pyrrhus avait pour maxime de ne jamais poursuivre à outrance un ennemi battu. Il ne faut pas l'attribuer à la prudence vulgaire, qui ne veut pas qu'on réduise son adversaire au désespoir. Ce n'était pas non plus cette absurde manière de voir, qui considère chaque partie d'une campagne comme un jeu auquel on a suffisamment gagné quand on a chassé l'ennemi de sa position. C'était plutôt le fait d'une âme superbe, toujours sûre de vaincre dès que l'on combat, et qui pour cela même se soucie peu de disperser les vaincus. Il n'est pas rare dans l'histoire de voir des généraux qui usent fort bien de la victoire le lendemain, négliger le soir même de la bataille de compléter la défaite de l'ennemi. L'observation est vraie, même pour ceux qui prévoyaient la victoire, et qui dans cette pensée avaient probablement réservé des troupes fraîches.

même qu'il leur avait fallu céder. « Si j'avais de pareils » soldats, s'écria-t-il, le monde serait à moi, et il ap» partiendrait aux Romains si j'étais leur général. » La fleur de ses chefs et de ses soldats avait péri : « Encore » une victoire comme celle-là, répondit-il à quelqu'un » qui le félicitait, et je m'en retournerai seul en Épire. » Il offrit du service aux Romains prisonniers; il avait présentes à l'esprit les mœurs grecques et macédoniennes : là, comme dans la guerre de trente ans, la plupart des prisonniers, soldats mercenaires, se rangeait sous les drapeaux du vainqueur. Nul n'accepta[291] : Pyrrhus les honora et les laissa libres de fers. Sans attendre l'humiliante requête du vaincu, il fit brûler et inhumer les tués des Romains comme ceux de sa propre armée. On sait qu'en général les indications du nombre des morts sont des évaluations arbitraires, sans aucune autorité; mais ici Hieronymus avait sous les yeux les mémoires du roi, et quand il dit que les Romains perdirent 7000 hommes et les vainqueurs un peu moins de 4000, il a pu connaître au juste ces chiffres. Quant à ceux des annalistes romains, qui sont beaucoup plus élevés, ils ne méritent pas plus de confiance que ceux que donne Tite-Live, et non-seulement pour les temps anciens, où tous les détails portent le cachet de l'invention, mais encore pour les époques pour lesquelles ne manquait pas l'histoire contemporaine, ce qui ne l'a pas empêché de prendre ses évaluations à Valerius d'Antium et à ses pareils[292]. L'assertion que l'on perdit vingt-deux enseignes, 1210 fantassins et 802 cavaliers, ne doit donc pas être regardée comme certaine, quelque sincère qu'elle paraisse au pre-

[291] Dion Cassius, *fr.* 41, pag. 19. Je n'ai point de doute à l'égard des citoyens : il ne faut pas tenir compte d'exceptions individuelles, car il y en a toujours; mais en voyant la défection de tant de villes, on ne croira point à cette fidélité extraordinaire de la part des simples Cærites et des alliés. Pyrrhus aura donné la liberté à ceux-ci comme aux autres. Annibal le fit bien, lui qui ne tenait pas comme Pyrrhus à gagner les cœurs.

[292] Orose, IV, 1, a copié sans doute ses chiffres dans Tite Live. Denys aura suivi le même annaliste ancien, mais Tite-Live a omis l'évaluation de la perte de l'ennemi.

mier aspect. Pyrrhus donna aux alliés une partie du butin, et fit un choix d'objets qu'il consacra dans le temple de Jupiter à Tarente, avec cette inscription qui blessa les Tarentins :

> Ceux que personne n'a vaincus, ô père du grand Olympe!
> Je les ai vaincus; eux aussi m'ont vaincu [293].

Les conséquences de la victoire furent immenses; les peuples italiques réunirent leurs armées à celle d'Épire, et beaucoup de sujets romains firent défection. Parmi eux, à l'exception peut-être de quelques villes restées fidèles, les Apuliens, pour lesquels Pyrrhus négocia comme pour ses alliés; les Locriens trahirent la garnison romaine [294], et ils n'auront pas été les seuls à se laisser égarer. Le chef de la légion campanienne, Decius Jubillius, accusa de pareille trahison les habitans de Rhégium : dans ces circonstances, plusieurs personnes auront été compromises par leurs lettres, par leurs messages, et les soldats trouvaient à leur rapacité le prétexte de trahison. Rhégium eut le sort d'une ville prise d'assaut : on tua les hommes en état de porter les armes; les femmes et les enfans furent réduits en esclavage. Bientôt les malfaiteurs ne se regardèrent plus comme Romains : unis aux Ma-

293 Orose nous a conservé cette épigramme dans une traduction latine fort ancienne. Ce sont deux vers, dont le premier, composé de six pieds, cherche à indiquer l'hexamètre, et le second, le vers le plus court.

> *Qui antehac* (l. *andithac*) *invicti fuvere viri, pater optime Olympi,*
> *Hos ego in pugna vici, victusque sum ab isdem.*

Cela prouve que pour cette histoire Tite-Live eut recours à des sources latines plus anciennes qu'Ennius : plus tard, en effet, personne n'eût traduit un distique grec autrement qu'en mètre élégiaque. Léonide de Tarente est sans doute l'auteur de l'épigramme; il suivit Pyrrhus et composa les inscriptions de ses dernières victoires. Orose rapporte expressément ces vers à la bataille d'Héraclée; mais quelque favorable que le roi pût être à des adversaires qu'il admirait, comment expliquer qu'il s'avoue vaincu en partie. Cela convient mieux à la bataille d'Asculum, et beaucoup plus encore au temps qu'il passa à Tarente après la bataille livrée dans la plaine d'Arusium.

294 Justin, XVIII, 1.

mertins, Osques de même souche qu'eux, et qui de même s'étaient emparés de Messine quelques années auparavant, ils se formèrent en État séparé, méprisant la souveraineté de Rome, et ne prenant aucune part à la guerre quand elle ne se portait point dans ces contrées.

Pyrrhus n'aimait pas les longues guerres, et quand même il eût regardé la destruction de Rome comme possible, tel ne pouvait pas être son projet. Il souhaitait une paix prompte et brillante; il avait pour maxime d'épuiser toutes les voies de persuasion avant d'en venir aux armes[295]. Des malheurs et la crainte de la défection des alliés pouvaient triompher de l'obstination de Rome; l'habileté de son ami, de son serviteur Cinéas, avait amené plus de peuples à sa cause qu'il n'en avait soumis par la force. On dit que Cinéas le Thessalien avait entendu Démosthène, et sur une imagination active la connaissance personnelle d'un grand homme influe pour la vie entière. Déjà quarante-un ans s'étaient écoulés depuis la mort de l'orateur; c'est donc une distraction de la part de Plutarque, que de nous représenter Cinéas comme l'un des auditeurs de Démosthène : les moyens par lesquels sa parole séduisait n'avaient pas d'ailleurs le moindre rapport avec les pensées et les sentimens dont Démosthène enflammait ses auditeurs ou les couvrait de honte : seulement son génie, son caractère étaient dignes de ce type. Quoique Thessalien, quoique vivant dans un temps de décadence, il choisit librement le service d'un prince dont il n'était pas né le sujet, et ne lui cacha aucune de ses pensées, aucun de ses sentimens : le cœur de son royal ami les accueillait. Les résolutions généreuses qui honoreront à jamais la mémoire de Pyrrhus, sont en partie attribuées formellement à Cinéas. C'était le bon génie du roi, dont le bonheur cessa à l'époque où probablement mourut Cinéas, pendant l'expédition de Sicile. Depuis lors, il n'est plus question de

295 Polyène, VI, 6, 3.

lui, mais d'un indigne confident de ce prince déjà abandonné à sa mauvaise étoile ; ses plus beaux jours, ses jours heureux sont passés.

Pyrrhus envoya donc Cinéas à Rome avec des propositions de paix[296], pendant qu'il assemblait les alliés italiques, et que l'armée romaine battue lui laissait du loisir.

Cinéas n'épargna rien pour gagner les esprits. La vanité du dernier citoyen exigeait de quiconque prétendait à sa bienveillance, qu'il parût au moins le connaître personnellement et savoir son nom. Dès le lendemain de son arrivée, Cinéas salua par leur nom tous les sénateurs et les principaux citoyens [297]. S'il est vrai que le jour succédait au jour sans qu'il pût présenter au sénat les propositions de son maître, il ne faut pas lui imputer ces retards ; car, en supposant que cela dépendît de lui, Pyrrhus tenait à une prompte décision ; il voulait paraître devant Rome avant que l'Étrurie eût accepté la

[296] Les ambassades mutuelles de cette guerre passèrent bientôt dans la tradition ; aussi furent-elles ornées et variées à l'infini. C'est pour cela qu'une partie de nos témoignages historiques rapporte l'ambassade de Cinéas après celle de Fabricius ; par exemple Zonaras, Épitome de Tite-Live, XIII, et Eutrope, ces deux derniers nous représentant Tite-Live. — Denys (*Exc.* XVIII, 7 et 20 : ὁ δὲ δῆμος ἀπεψηφίσατο ποιήσας εἰρήνην.), Appien (*Samn. Exc.* X, pag. 62 et suiv.), et Plutarque (*Pyrrh.*, pag. 394 et suiv.), adoptent l'ordre des faits tel que nous le connaissons. On peut ramener leurs témoignages à une seule autorité : il se pourrait qu'Appien n'eût fait qu'abréger Denys, et Plutarque aussi l'avait sous les yeux ; c'était peut-être son unique autorité, quoiqu'il ait connu l'histoire d'Hiéronyme. Mais quand il en serait ainsi, Denys a eu en faveur la présomption d'une plus saine critique historique : il a consulté et examiné les auteurs Grecs contemporains de cette guerre, Hiéronyme, Timée, Proxenus ; il a eu à sa disposition les commentaires mêmes de Pyrrhus, et Tite-Live aurait difficilement joui du même avantage. Nous ignorons si cet écrivain n'avait pas lui-même en cet endroit signalé la divergence des annalistes, comme il le fait à l'occasion de la marche d'Annibal sur Rome, exemple frappant du peu de souci qu'il se donnait pour porter un jugement qui vînt de lui. Abstraction faite de la valeur des témoignages, il y a des raisons intrinsèques pour adopter l'ordre des faits que nous établissons. Après que la première campagne eut avorté, et que Pyrrhus eut pris ses quartiers d'hiver dans Tarente, après que l'Étrurie eut fait sa paix, il y aurait eu dans les conditions proposées quelque chose de ridicule ; elles n'eussent fait sur le sénat aucune impression, tandis qu'après la première bataille elles pouvaient avoir du succès, et le système de Pyrrhus était d'essayer de négocier. Il y a de semblables contradictions entre les annalistes au sujet du renvoi des prisonniers, surtout en ce qui concerne le traître.

[297] Pline, *H. N.*, VII, 34.

paix [298]. Pour accélérer cette paix, les Romains devaient tenir à chaque jour de délai envers Cinéas; il fallait d'ailleurs compléter les légions de Lævinus et en former de nouvelles. Les conditions étaient celles d'un vainqueur: la paix serait conclue avec lui et avec Tarente, les Grecs d'Italie seraient libres, Rome rendrait aux Samnites, aux Lucains, aux Bruttiens, aux Apuliens, ce qu'elle leur avait pris. Les Apuliens étaient donc maintenant au nombre des ennemis de Rome: on ne parle point des Salentins, parce que Rome n'avait point fait de conquêtes sur eux; mais il est clair qu'ils avaient alors reconnu la suprématie de Tarente [299]. L'ambassadeur déclara que, dès que ces conditions seraient acceptées, les prisonniers seraient rendus sans rançon.

La postérité a toujours jugé ces événemens avec des sentimens romains, et l'on concevra difficilement com-

[298] *σπουδῶν, — ὡς καὶ ἐκείνους (τοὺς Τυῤῥηνοὺς) προσλάβοι.* Zonaras. Cela fait tomber l'ignoble assertion due à ce seul auteur, et selon laquelle Cinéas gagna les hommes influens par des présens. Le judicieux Dion n'aurait pu accueillir ce conte, s'il n'eût reculé l'ambassade jusqu'au moment où Pyrrhus eût ses quartiers d'hiver à Tarente. Mais c'est une pure invention; on s'en est avisé pour créer une opposition tranchée à l'assertion qui représente l'envoyé grec comme humilié par le refus de ses présens. Cette tactique de détruire toute foi en une manifestation vertueuse de mœurs pures n'est pas rare, même pour des événemens contemporains. On peut l'attribuer au vice, mais ce peut être aussi une honnête indignation contre tout ce qui a la simple apparence d'hypocrisie. Sous Louis XV, les philosophes de Paris jugeaient les récits du temps passé comme le faisait Dion Cassius sous Élagabale, et pour la plupart ce n'étaient pas des hommes méchans. Il ne faudrait donc pas se hâter de condamner Dion.

[299] Nous ne connaissons ces conditions que par Appien, qui les a sans doute empruntées à Denys. Nul homme sensé ne doutera de leur exactitude. Pour le fond, Eutrope en est d'accord : *ut partem Italiæ, quam jam armis occupaverat, obtineret.* Il ne faut donc pas imputer à Tite-Live l'absurde assertion de l'Épitome XIII, où il est dit que Cinéas ne demandait que l'admission de Pyrrhus à Rome, afin qu'il y pût traiter lui-même. Il faut attribuer à l'extravagant orgueil de quelque annaliste romain ce que dit Plutarque, pag. 394 D, savoir : que le roi ne demandait qu'un traité d'amitié pour lui et Tarente, offrant des troupes auxiliaires pour soumettre le reste de l'Italie. Sous peine de folie, les Romains n'auraient pu refuser de pareilles propositions que par un seul motif, c'est qu'il n'y avait rien à perdre avec un vainqueur dont les exigences étaient si mesquines. En général, nous n'avons point à considérer ce que les modernes ont fait de l'histoire romaine; cependant je trouve dans Freinsheim un exemple frappant de la manie de réunir les moindres particularités. Il prend les conditions dans Appien, puis il y joint, d'après Plutarque, l'offre de soumettre le reste de l'Italie si elles sont acceptées. Que restait-il donc qui n'obéît point, excepté peut-être les Picentins, surtout si l'on en séparait le midi jusqu'au Liris?

ment de pareilles propositions ont pu être faites et écoutées; dès le siècle d'Auguste, on les regardait comme extravagantes. Tite-Live et Denys ont prêté à Cinéas un discours dont le principal objet, dans leur intention, était de rappeler les lecteurs au véritable état des choses, abstraction faite des lieux communs qu'on leur débitait [300]. Si je prends le même soin, je n'aurai fait une chose inutile que pour un très-petit nombre de mes lecteurs. L'esprit dans lequel il convenait de parler pour rendre les propositions acceptables, ne saurait nous échapper; cela suffit, quand même l'orateur grec aurait passé comme étant évidens, plusieurs points que nous ferons principalement ressortir.

Cinéas aura dit que Pyrrhus faisait la guerre aux Romains sans être leur ennemi; que l'usage héréditaire des Épirotes était de s'exposer aux dangers, non-seulement pour la patrie, mais encore pour des amis ou des alliés [301]; qu'à la vérité en sa qualité d'Éacide il s'était senti appelé à combattre les descendans des Troyens [302], mais que dans ses veines aussi coulait le sang troyen; qu'il avait été appelé en Italie par les plaintes des opprimés, auxquelles nul Grec ne doit fermer l'oreille, quand même les malheurs ont été amenés par des fautes. Ce devoir, Pyrrhus l'avait rempli; désormais il pouvait obéir à son vœu, et devenir l'ami, l'allié des Romains, pourvu qu'il eût satisfait à ce que ses alliés avaient droit d'attendre de lui. C'est par cette raison qu'il n'avait point attaqué l'armée battue: il avait préféré, aux avantages d'une marche rapide, l'occasion de prouver aux Romains,

300 Les sentences tirées du XXIe livre de Diodore prouvent que pour cette époque il donnait de ces discours, d'ailleurs étrangers à la sécheresse de son histoire. Il en est qui concernent clairement Pyrrhus; d'autres paraissent appartenir aux débats qui eurent lieu à Rome avant la déclaration de guerre, ou à ceux de Tarente. Il faudrait qu'il y eût renversement dans l'ordre des faits pour que l'un ou l'autre de ces fragmens appartînt au discours de Cinéas; supposition à laquelle d'ailleurs la pensée donnerait de la vraisemblance.

301 Diodore, *exc.* XXII, 1.

302 Pausanias, *Attic.*, c. 12.

dans quel esprit il leur faisait la guerre [303]. Il ne demandait rien pour lui, car il quitterait bientôt l'Italie : c'en était assez de la gloire, et si on le voulait, de l'amitié des Romains. Il ne craignait point de nouveaux combats; la victoire, résultat d'une lutte opiniâtre de toute une journée, n'était due ni au hasard ni à la ruse. Les Romains connaissaient désormais sa puissance; à moins de rêver une victoire complète sur lui, ils devaient comprendre que toute paix dans laquelle ne seraient pas compris les Tarentins, était impossible : il fallait qu'on oubliât leurs injures, et l'honneur ne lui permettait pas, à lui, de céder en ce point, non plus que d'abandonner l'indépendance des Italiotes. La garantie de cette indépendance serait plus désagréable aux Lucains et aux Bruttiens, contre qui Rome l'avait protégée. La remise aux peuples italiques de ce qu'ils avaient perdu, était une condition dont le roi épargnerait volontiers la dureté à Rome; mais c'était la condition à laquelle il était venu, et il ne pouvait s'en écarter sans compromettre la réputation de bonne foi, sans éveiller un soupçon qui naissait déjà de son désir d'être l'ami des Romains, celui de vouloir régner sur les peuples italiques après les avoir affaiblis, ou bien encore celui d'en avoir fait remise aux Romains, dans l'espoir d'obtenir leur coopération au-delà des mers. Dans des circonstances malheureuses, le meilleur parti était de se décider promptement et de subir un mal inévitable; surtout quand la résistance, sans y rien changer, pouvait affaiblir et contraindre à accepter ensuite des conditions plus dures encore. Dans quelques jours Pyrrhus ne pourrait plus offrir ces conditions, qui, aux yeux de quelques-uns, ne paraissaient pas acceptables; il ne pourrait plus demander à devenir l'ami des Romains; car alors il serait salué comme un libérateur par tous les peuples, toutes les villes, qui avaient si souvent montré combien leur était à charge le droit municipal qu'on

[303] Appien, *Samn.*, X, pag. 62; c. 70 et suiv.

leur avait imposé, et par toutes celles dont on gardait les otages: tels les Prenestins, les Herniques, les Èques, les Sabins et Capoue même. Alors il serait obligé d'exercer, envers ceux que l'obstination de Rome aurait jetés dans ses bras, la même protection qui semblait si dure à Rome, dans ce qu'il faisait pour ses alliés italiques. Avant que le mois fût écoulé, le roi pourrait paraître devant Rome avec toutes ses forces; en dehors de ses murs, tout, à l'exception de quelques colonies, serait perdu pour elle, et leur chute serait prompte. L'Étrurie, qui avait appelé les barbares les plus féroces à réitérées fois, ne laisserait pas échapper l'occasion de se relever, sans ouvrir ses frontières à ces barbares. Il ne fallait pas s'y tromper, la possession des otages ne garantirait pas plus long-temps la fidélité des sujets. Pyrrhus avait montré, dans sa conduite envers les prisonniers, combien il honorait le nom romain; mais ces prisonniers répondraient de la vie et de la liberté des otages de toute ville qui entrerait dans son alliance. Il avait en son pouvoir huit cents chevaliers; il en était resté un plus petit nombre du désastre de Caudium, et il s'en était fallu de peu que leur sûreté ne fît ratifier la paix. Il n'y avait entre les Romains et les Épirotes ni usage ni traité qui forçât le roi à les délivrer sur rançon: il était libre de faire ce qu'il voudrait. Ces prisonniers ne devaient qu'à sa magnanimité de n'être point esclaves: il ne dépendait que de lui de les faire périr dans les tourmens; mais ils étaient épargnés, parce que le roi recherchait une paix honorable pour Rome. Avec autant d'otages, il lui suffirait de forces égales pour la prescrire selon son gré; lors même qu'il ne les aurait pas, sa victoire et ses forces militaires ne l'en conduiraient pas moins aux portes de Rome, quand même quelques villes, qui tremblaient pour leurs otages, n'oseraient se déclarer pour lui. Tout autre ennemi ne conclurait la paix qu'en se faisant livrer ces gages; mais Pyrrhus se réjouirait comme leurs parens, dès qu'il pourrait ren-

dre à la liberté et sans rançon d'aussi dignes guerriers.

Quand Cinéas ent quitté la curic et que le sénat eut mis ses propositions cn délibération, il se passa beaucoup de temps en assemblées, sans qu'il fût rien résolu : peu de personnes attendaient autre chose de l'avenir que ce qu'il avait proposé; mais on ne pouvait se résoudre, même pour éviter de plus grands maux, à descendre de la hauteur que chacun était habitué à considérer comme inséparable de l'existence de Rome. Toutefois ces obstacles disparaissent devant les conseils de la raison : la fortune de Pyrrhus s'était élevée au plus haut degré, lorsque Appius Claudius, qui était éloigné du sénat depuis longtemps, parce qu'il était aveugle et paralytique [304], apprit quelle décision on allait prendre; il se fit porter en litière à travers lc forum, et quand il fut arrivé au haut des degrés de la curie, ses fils et ses gendres le reçurent, le soutinrent et le conduisirent vers sa place depuis si longtemps vacante. Là il parla à pcu près en ces termes [305] :

« J'invoque d'abord Jupiter très-bon, très-grand, et les autres dieux, sous la protection desquels sont la ville, le pcuple romain, les Quirites, afin qu'ils donnent un effet salutaire à mes paroles [306]. Beaucoup dc choses m'ont fait regretter souvent le sens de la vuc, et plus les années s'avancent, moins les souvenirs m'en tiennent lieu. Dans ma propre maison, comme parmi mcs concitoyens, s'élève une génération dont je n'ai jamais connu

[304] On poorrait admettre avec Ulpien, l. 1, *de postulando*, qu'il était exclu par sa céeité; il est certain, en effet, que toute motilatioo ou privation d'uu sens excluait des magistratures; mais ceci a rapport aux sacrifices et oe trouve point d'application pour les sénateurs. L'aveugle qui ne voyait point son adversaire en justice, ne pouvait certes employer la formule, mais c'était apparemment la seule raison pour laquelle il lui était défendu de postuler.

[305] On avait conservé le discours d'Appins, et l'ou conçoit que Cicéron l'abandonne aux amateurs (*Brut.*, 16 [61]); il pouvait y avoir entre ce discours et les siens toute la distanee qui sépare l'inscription sépulcrale des Scipions d'uoe élégie de Catulle. Il n'y a donc pas trop d'audace à essayer d'eo reprodnire le sens. On peut voir dans Appien et dans Plutarque comme le donnait Denys; car il n'est pas douteux qu'il ne leur servit de modèle; mais il y a bieo peu de traits qui paraissent venir d'un ancieo original latio.

[306] Jusqu'au temps des Gracques, ce genre de prière était l'introductioo nécessaire de tout discours. Servius, *ad Æn.*, XI, 301.

la physionomie, et tout ce quc je sais des personnes qui me sont le plus chères, c'est qu'elles ne sont plus telles que je les voyais. La ville s'embellit de magnifiques édifices et d'objets d'art; je ne les connais pas. Quand des triomphes montaient au Capitole, j'étais privé de la plus grande jouissance qu'on puisse goûter dans un âge avancé. Je ne voyais pas de quelle splendeur brillait la patrie à ce haut degré de puissance et de gloire où nous l'avons élevée [307]. Aujourd'hui, au contraire, je remercie les dieux d'avoir laissé éteindre la lumière de mes yeux; du moins ils n'apercevront pas dans nos murs, sur ce forum, l'ambassadeur d'un roi qui nous a vaincus; ils ne verront point vos saluts, ni vos mains serrer celle de l'ami, dc l'allié futur, et bientôt, quand vos nouveaux amis, ce roi grec et lcs Tarentins, viendront au Capitole offrir des sacrifices et des présens en reconnaissance de la victoire obtenue sur vous, ces yeux ne le verront pas. Oh! que n'ai-je perdu l'ouïe comme la vue [308], je n'entendrais pas les discours de ceux qui s'efforcent de représenter comme vraies les assertions dc l'ambassadeur ennemi, et qui accusent d'être de mauvais conseillers ceux qui pensent et votent comme le faisaient nos pères. Il n'y a pas longtemps encore que le plus lâche eût rougi de s'exprimer ainsi : comment vos ames, si fières dans la tempête, se sont-elles à ce point abattues [309]? Vous parlez de paix; mais, de bonne foi, il n'en est aucun de vous qui puisse se dissimuler que c'est une véritable soumission. Est-ce donc là l'accomplissement de ces promesses? Toutes les fois qu'à nous patriciens on arrachait un droit, on avançait qu'en choisissant les meilleurs parmi un plus grand

307 Celui qui n'éprouve pas une satisfaction semblable quand il voit dans ses vieux jours la science qu'il a embrassée faire des progrès rapides et toujours accélérés, ne peut pas se dire qu'il ait jamais hâté sa marche...., ou bien il se survit à lui-même.

308 Plutarque et Appien.

309 *Quo vobis mentes, rectæ quæ stare solebant*
Antehac, dementes sese flexere?

Ennius, dans ce même discours.

nombre de citoyens égaux, le gouvernement arriverait aux mains les plus fermes; mais quand la chaise curule n'était occupée que par nos familles, cet excès d'humilité n'était pas connu. Il n'y a pas long-temps, il dépendait de vous de différer notre vengeance contre les Tarentins jusqu'au moment où nous pourrions l'exercer dans la proportion de l'insulte. Dans leur légèreté, les Grecs seuls auraient pu se tromper sur notre longanimité, et dans leur croyance qu'on pourrait oublier ce qu'ils avaient fait, s'ils n'entraient en campagne, s'ils ne secouraient les peuples sabelliques, ils n'auraient point appelé en Italie les armes de l'Épire. Mais alors nous-mêmes et le peuple nous comprenions que nul Romain ne pourrait respirer librement tant que Tarente n'aurait point expié sa faute. Et nous pourrions nous réconcilier avec elle; ils oseraient impunément nous répéter nos menaces par forme d'ironie, et nous supporterions la vue du jour!

» L'honneur de Pyrrhus exige qu'il délivre les villes grecques : il faudra donc aussi que Naples rompe son alliance avec nous pour s'attacher, sur un pied d'égalité, aux Samnites, les constans amis des Grecs! Et ces Thuriens, que nous protégions contre les Lucains, ne sont-ils pas aussi des Grecs, eux qui ont fui leur patrie pillée et dévastée! Ceux-là n'y seront point ramenés!

» Jusqu'à quel point Pyrrhus et ses alliés d'Italie pousseront-ils leurs prétentions sur le territoire que nos pères et nous avions conquis? Il faudra sur ce point nous en rapporter à leur équité et leur déférence pour une grandeur déchue. Il faudra livrer Lucérie et Vénuse, et, n'en doutez pas, il en sera de même de Sora et de Frégelles; et cependant, il y a cinquante ans, vos pères, pour s'en emparer, ne craignirent point la guerre; car ils comprenaient fort bien que l'état de l'Italie ne pouvait rester ce qu'il était, et qu'on ne pourrait le changer sans une lutte longue et poussée à l'extrême. Ceux qui habitent ces villes, vos colons, pourront s'estimer heureux de labourer en sujets les terres de vos ennemis, des propriétaires

réintégrés; les autres rapporteront chez nous leur mendicité. Tous les citoyens qui cultivent les terres de ces peuples italiques, nous reviendront proscrits et indigens.

» Personne ne se dissimule cette vérité, et il en est peu parmi nous dont la fortune n'eût à souffrir de ces cessions de territoire. Mais vous êtes d'une telle simplicité, qu'une seule pensée vous préoccupe, c'est que vous ne pouvez sauver ce que vous abandonnez. Puis vous donnez dans cette illusion que par là vous sauvez ce qui, sans cela, périrait dans une destruction générale. Demandez à Cinéas lui-même, en sa qualité de Grec ce doit être un homme loyal; demandez-lui s'il croit qu'après une soif de vengeance qui a duré quarante-cinq ans, les Samnites se croiront suffisamment indemnisés en recouvrant leurs anciennes frontières? Si à l'instant la pensée ne leur viendra pas de s'indemniser de tant de villes incendiées, de tant de récoltes ravagées pendant la guerre que nous avons faite? Ne tendront-ils pas la main à tout peuple mécontent qui rejettera dédaigneusement notre domination? Cinéas vous répondra que, comme médiateur, son roi ne le souffrira pas. O parole d'humiliation, que de mon temps personne n'eût regardée comme pouvant être jamais prononcée! Mais vous, qui ne trouvez pas étrange de régner sur vos sujets sous la protection d'un prince d'outre-mer, comme sous votre garantie règne une ville étrusque, ne vous y fiez pas trop : cet homme infatigable sera entraîné par sa destinée. Il ira toujours plus loin, et sa médiation sera dédaignée par ceux qui savent bien qu'il ne repassera pas une seconde fois en Italie à cause de nous. Pourquoi se fatiguerait-il et s'épuiserait-il pour votre conservation? Si Rome tombe, on verra disparaître la ligue qui refoule vers l'Orient les hordes gauloises : Pyrrhus et tous les Grecs n'ont pas de vœu plus ardent que de les voir se répandre sur l'Italie.

» Avec un pareil traité, nous sacrifions en un jour les conquêtes de quarante-cinq ans, sans même reprendre la position que nous avions auparavant. Alors les Herni-

ques étaient nos fidèles alliés; nous vivions depuis longtemps en paix avec les Èques et les Sabins. Aujourd'hui, privés d'une partie de leur territoire, encore palpitans des souffrances de la guerre, descendus au rang de sujets, ils supportent leur joug avec une impatience manifeste. Nous verrons se tourner contre nous toutes ces armes qui étaient pour nous, ou qui du moins n'étaient pas contre nous; nous le verrons dès que les Grecs d'Italie se seront élevés sur nos ruines. Combien de temps Capoue pourra-t-elle encore se confier en notre étoile, si elle a plus à craindre du Samnium? Où sont les villes que vous n'aurez pas à redouter?

» Que si au contraire vous persistez dans la résistance, vous verrez de votre côté tous ceux qui ont plus d'intérêt à votre domination qu'à celle des Samnites, ou même de Pyrrhus; les Latins des colonies, les Sabelli librement unis à notre cause, d'autres encore qui resteront vos sujets tant qu'ils verront en vous la conscience de votre suprématie. Les Carthaginois aussi sont prêts à vous secourir pour briser en Italie cette force étrangère, avant qu'elle retombe sur la Sicile. Mais une fois que vous vous serez abandonnés vous-mêmes, ils traiteront pour eux. Qu'importe aux étrangers votre salut.

» Nous avons marché avec une précipitation irréfléchie vers un ennemi dont notre armée n'était pas préparée à soutenir la tactique, ni ces monstres inconnus à nos contrées. Elle aurait pu succomber quand même ces adversaires nouveaux n'eussent pas eu à leur tête un grand général. Ainsi furent dispersés nos aïeux devant ces Gaulois, que depuis nous avons vaincus si souvent. Un avantage que nous avons sur tous les peuples, c'est de comprendre ce qu'il convient de faire, c'est de s'approprier ce que l'étranger a de supérieur à notre organisation. S'il n'était pas préférable de conserver ce qu'il y a chez nous de parfait, il ne nous serait pas difficile d'adopter le système de l'étranger. Nous ne manquons pas d'hommes en état de combattre : il n'est pas difficile de faire servir à la

guerre le sujet suspect aussi bien que le sujet fidèle. Que la guerre se prolonge, les forces de l'ennemi s'épuiseront, non les nôtres : il faut que Pyrrhus se hâte de la terminer. Si les Gaulois, qui déjà ont atteint sa frontière, ne préfèrent pas s'emparer de pays plus riches, l'adolescent qu'il a laissé à la tête de son royaume ne pourra le défendre. Il ne règne pas sur des esclaves; les Molosses, qui ont chassé son père, parce qu'il prodiguait leur sang, ne lui enverront point leurs fils au-delà des mers, surtout si des ennemis innombrables et féroces menacent déjà leur pays dépeuplé.

» Cinéas vous a fait entendre des menaces sur le sort des prisonniers; je crois qu'il faut regarder comme morts tous les prisonniers dont la rançon n'est pas stipulée. Les Senones ont violé les lois envers nos prisonniers et nos ambassadeurs, et vous les avez exterminés. D'ailleurs Pyrrhus, je pense, quand il verra que la guerre ne peut se terminer en une courte campagne, craindra de les maltraiter. Déclarez hautement que les prisonniers des Italiotes et des Tarentins en répondent. Un allié si puissant irrite sans qu'il y ait de sa faute; il ne peut recruter son armée que chez les peuples italiques et chez les Grecs d'Italie. Que deviendra sa puissance, quand, sacrifiant leurs concitoyens à votre vengeance, il les insurgera contre lui?

» Chacun fait sa destinée [310]: vous êtes au moment de choisir entre le chemin de votre perte et celui qui conduit à toutes les espérances dont l'arrivée de Pyrrhus a seul éloigné l'accomplissement. J'en ai la confiance, il n'y a que nous qui puissions nous perdre. Je ne suis pas devin; mais je vous prédis que la perte est dans le parti que vous allez prendre. Ce que je conseille, c'est de répondre à Cinéas que nous aussi nous accepterons volontiers l'amitié de son roi, pourvu qu'il la demande après

[310] *Quod in carminibus Appius ait, fabrum esse quemque fortunæ. Ep I, ad Cæs. de ord re publ.*, c. 1.

avoir repassé la mer, et sans se mêler des affaires de l'Italie; ajoutez que tant qu'il y sera, nous n'accepterons de lui aucune ambassade. Ordonnez à son envoyé séducteur de quitter nos murailles; continuez, renforcez, s'il est possible, les armemens commencés. Nous devrions accorder de plein gré aux Étrusques ce qui leur donnera l'apparence d'une alliance sur le pied d'égalité, et nous assurera à jamais la paix avec eux. Ils sont étrangers aux peuples italiques, hostiles aux Grecs, quoique en rapport de religion et d'anciennes liaisons. Que vos sujets sachent que vous êtes doux envers la soumission, impitoyables envers la révolte. »

Ce sévère discours d'un vieillard qui semblait revenir de chez les mânes, fut décisif: Cinéas fut obligé de quitter la ville [311]. Il en fut sans doute atterré; ce qu'il avait vu à Rome, l'avait saisi d'admiration: la ville, dit-il, est un temple, et le sénat une assemblée de rois. Pour la magnificence, sans doute, Rome était loin de ce que Cinéas avait vu dans Athènes avant la guerre de Lacharès. Le marbre ne brillait nulle part; mais les aqueducs, les quais, les remparts, les routes, égalaient les plus grands ouvrages de Thémistocle et de Périclès. Il y avait aussi de beaux bronzes, ouvrage de statuaires étrusques, et d'innombrables trophées décoraient les temples et les colonnades: la ville était donc solennelle comme un temple. A Athènes, dans ses beaux jours, les assemblées des peuples pouvaient entraîner, enthousiasmer, mais plus souvent elles attristaient l'ame: il n'y avait pas de sénat grec qui pût inspirer de la considération. Dans les affaires publiques, l'extérieur a de l'influence jusque sur les hommes les plus graves: pour donner un aspect royal aux sénateurs, c'en était assez de la pourpre que leur dignité les autorisait à revêtir.

Cinéas étant encore à Rome, on forma deux légions

[311] D'après Denys, l'assemblée plébéienne rejeta les propositions de paix : ἣν ὁ δῆμος ἀπεψηφίσατο. Exc, XVIII, 20.

pour l'armée de Lævinus, non par la voie de recrutement ordinaire, mais au moyen d'enrôlemens volontaires [312]. Le héraut appelait ceux qui étaient en état de porter les armes, ceux qui étaient prêts à sacrifier corps et biens pour la patrie [313], et l'on se pressait pour se faire inscrire, comme s'il s'agissait de prendre part à une distribution. Ainsi le peuple suivait ses habitudes, sans raisonner, bien différent en cela des grands : la ville même fut mise en état de défense. Probablement Rufinus dirigeait ces préparatifs en qualité de dictateur : on sait que cette dignité lui fut aussi conférée : or, jamais l'occasion de nommer un dictateur n'avait été plus impérieuse, et rien n'empêchait que ce dictateur ne restât dans Rome, tandis que les consuls iraient à la guerre.

Lævinus était venu à Capoue avec les restes de son armée. Il avait donc traversé le Samnium ; ce qui serait inconcevable, si dans ce pays il ne s'était trouvé encore une autre armée, et d'après les Fastes triomphaux ce devait être celle de l'ancien consul Barbula. En Campanie, il fit sa jonction avec les deux légions nouvelles, et fit échouer la tentative de Pyrrhus sur Capoue. Ce roi maintenant avait réuni autour de lui tous ses alliés italiques : il ne fut pas plus heureux quand il voulut s'emparer de Naples ; mais il dévasta sans obstacle les plaines de Campanie et les champs de Falerne, habités par de nombreux colons romains. Lævinus se gardait bien d'engager le combat contre un ennemi dont les forces étaient aussi supérieures ; mais il suivait cette armée chargée de butin et retardait sa marche par de fréquentes escarmouches. Il n'est point resté de souvenirs sur les détails de cette campagne, dont l'histoire est si attrayante, et nous ignorons quelles villes au-delà du Liris ouvrirent leurs portes à Pyrrhus.

Deux routes conduisaient de Campanie à Rome : la

[312] Cela en faisait dix : la 8e était déjà à Rhegium.

[313] ἑαυτοὺς ἐπιδοῦναι. Appien, *Samn.*, X, pag. 65.

voie Appienne, qui alors ne traversait pas encore les marais, mais qui passait par les villes au pied des montagnes; elle était facile à défendre de position en position, au passage du Liris, à Formies, à Fundi, à Lautulæ et à Terracine. Ces colonies étaient anciennes et fidèles; puis venaient Vélitres et Aricie, dont la première était dans une position très-forte. Une résistance toujours plus opiniâtre, et qui occasionnerait à Pyrrhus de grandes pertes de temps, l'attendait à chaque pas sur cette route, tandis qu'il avait hâte de marcher pour attirer à lui les Étrusques. Il choisit donc la voie latine, prit Frégelles d'emblée [314], et poursuivit sa route à travers le pays des Herniques. Si nous avions sur tout cela des détails plus abondans, nous lirions sans doute qu'il fut reçu en libérateur; car ici tout frémissait encore d'indignation au souvenir de la liberté succombant sous la violence il y avait à peine vingt-cinq ans. On regrettait d'antiques priviléges; le territoire avait été confisqué, les bourgeoisies entières avaient été abaissées à une condition inférieure: pour connaître ces dispositions il n'est pas besoin qu'elles soient attestées. Pyrrhus entra dans Anagnia [315]; les garnisons et les otages auront été, de la part des Romains, des moyens insuffisans pour soustraire à sa conquête les petites villes environnées de murs cyclopéens, qui sont entre Anagnia et Frégelles. De la première de ces villes, il se dirigea à droite sur Preneste, qui, dans la seconde guerre samnite, avait abandonné Rome [316], et dont les premiers sénateurs, coupables ou soupçonnés du même crime, avaient été livrés au supplice. La citadelle de Preneste, qui passait pour imprenable, tomba aussi en son pouvoir [317].

[314] Florus, I, 18.

[315] *φθάνει ἐς πόλιν Ἀναγνίαν.* Appien, *Samn.*, l. c.

[316] Voyez, dans ce volume, pag. 212.

[317] L'expression de Florus, *prope captam urbem a Prænestina arce prospexit*, ne peut être prise qu'au propre dans un pareil auteur, et les circonstances rapportées dans ce texte expliquent clairement comment Pyrrhus vint à la citadelle. *Ad Præneste venit*, Eutrope, II, 7, ne doit pas être entendu aussi rigoureusement; l'addition *milliario ab*

Ses avant-postes s'avancèrent encore de cinq milles sur la route de Rome ; mais là était marqué le terme de sa marche. La paix avec les Étrusques était conclue, et l'armée du consul Coruncanius était rentrée dans Rome, pendant que Lævinus, par une activité bien entendue, rachetait le reproche d'avoir trop tôt combattu, inquiétait sans cesse les communications de l'ennemi, et le jetait dans une position fort difficile. La paix conclue par l'Étrurie avait fait évanouir l'espérance d'aller sous les murs de Rome la contraindre à l'acceptation des conditions prescrites ; peut-être même l'Étrurie avait-elle promis des troupes auxiliaires. Il n'y avait pas plus de chances dans le projet de faire subir à Rome un blocus et une famine ; car les alliés n'avaient sur cette côte ni flotte ni ports, tandis que Rome pouvait compter sur le secours de Carthage, et probablement aussi de Marseille : tenter un assaut eût été une extravagance. L'art des siéges alors ne trouvait à s'exercer que sur bien peu d'endroits d'une place forte. Mais comment, au lieu de s'établir dans le pays conquis, le roi ordonna-t-il la retraite ? En assiégeant des villes moins importantes, il aurait pu gagner du terrain : peut-être il aurait amené à une bataille les forces romaines encore divisées. On ne conçoit pas que, sans nécessité, sans raison, Pyrrhus ait renoncé à ses plans, lui que l'impatience et l'humeur trompée avaient si souvent déterminé à précipiter l'exécution : toutefois il pouvait y avoir dans sa position beaucoup de choses embarrassantes. L'armée était surchargée d'un butin inutile [318], et le traînait à sa suite : les Romains seuls savaient débarrasser leur armée de ce fardeau, sans priver le soldat de sa récompense. Une pareille abondance de butin eût

urbe XVIII, prouve que dans le récit auquel puisait cet abréviateur, il était question du point de la route de Preneste jusqu'où l'ennemi était venu ; or, cette distance conduit à cinq milles en deçà de Preneste, qui est éloigné de Rome de vingt-trois milles. Entre Anagnia et Preneste on avait mesuré vingt-quatre milles : ainsi Florus et Eutrope, d'accord entre eux à deux milles près, contredisent l'assertion d'Appien, selon laquelle le roi aurait commencé sa retraite dès Anagnia.

[318] Appien, l. c.

nécessairement détruit la discipline de toute armée, à plus forte raison d'une armée composée de peuples si différens, si nombreux. La moindre halte pouvait occasioner une famine; plus le soldat emmenait de prisonniers, plus il était difficile de les surveiller. L'esprit d'insubordination allait si loin, que les alliés italiques rentraient chez eux avec leur butin, et tous les corps pouvaient ainsi se dissoudre. Probablement aussi les Épirotes, non moins que les Macédoniens, auront réclamé de bons quartiers d'hiver comme un droit acquis et imprescriptible.

Il n'est pas besoin de récit pour savoir que les Herniques et les Prenestins auront supplié le roi de ne les point abandonner. Qu'il y ait eu, ou non, des raisons suffisantes pour décider Pyrrhus à la retraite, ce parti eut des conséquences aussi graves, et même plus durables que n'en eut, dans les temps modernes, la retraite de Champagne.

Si Coruncanius suivait l'ennemi (et comment pouvait-il en être autrement?) s'il le harcelait pour le punir des dévastations inséparables d'une pareille marche, il a dû nécessairement prendre pour ligne d'opérations la voie Appienne, et marcher sur le flanc de l'armée en retraite, qui suivait la voie latine, et dont il était ainsi fort rapproché, pouvant incessamment attaquer et tenter de nouvelles entreprises sur cette colonne entravée par le butin. Pyrrhus envoya ses éléphans en avant, moins, sans doute, pour vaincre des obstacles, que pour les préserver de toute atteinte. En Campanie, il se trouva vis-à-vis de Lævinus [319], qui avait réuni tous ses renforts, et dont l'armée était bien plus considérable que sur le Siris [320]. Le général offrit la bataille, sans vouloir y contraindre son adversaire. « Qu'est-ce, s'écria Pyrrhus à cet

[319] Appien, Zonaras, Eutrope nomment la Campanie; s'il faut entendre par là le pays auquel était alors restreinte cette dénomination, Pyrrhus aurait donc passé le Vulturne tout près de Capoue, ce qui n'est pas du tout croyable.

[320] Il avait bien certainement six légions.

aspect, ai-je affaire à l'hydre? » Néanmoins il mit son armée en ordre de bataille, et ordonna de pousser des cris de guerre et de frapper les lances sur les boucliers [321]. A cet épouvantable bruit se mêlèrent le son des trompettes et les cris des éléphans; les Romains y répondirent avec tant d'alégresse et d'enjouement, que le roi ne jugea pas le moment favorable pour combattre. Les sacrifices justifièrent ce parti. Les Romains n'allèrent pas plus loin, et les alliés se séparèrent. Pyrrhus en personne alla prendre ses quartiers d'hiver à Tarente. Ici le soldat vendit ses prisonniers et son butin, et dissipa son argent. On ne donna point de repos aux légions qui avaient été battues au bord du Siris : Lævinus les conduisit dans le Samnium, pour y établir un camp au milieu des neiges, couchant sous des tentes de peaux de bêtes, et disputant à l'ennemi leur nourriture, pour expier ainsi le malheur de leur fuite [322]. Si l'on ne nous dit rien sur le retour à l'obéissance, soit volontaire, soit forcée, des villes qui avaient fait défection, cela ne prouve nullement qu'elles aient tenu bon contre la république pendant tout cet hiver.

Toute espérance de terminer promptement la guerre devait être évanouie en Pyrrhus. Les propositions de Cinéas n'avaient point anéanti la possibilité de négocier sur

[321] Il s'agit des lances d'airain des Grecs, les lances romaines et même des peuples italiques ne résonnaient pas.

[322] Frontin, IV, 1, 24. La contrée où il leur fallut passer l'hiver, est appelée dans les manuscrits, qui tous sont de fort peu d'autorité, *Serinum*, *Servium*, *Sirinum*, *Sitrinum*, *Sutrinum*. Lors même que *Firmum* aurait eu en sa faveur plus d'autorité que n'en pouvait donner l'indication de Scriverius, qui dit l'avoir trouvée dans un manuscrit, Oudendorp n'aurait pas dû lui donner place dans son texte; car ce nom, se trouvât-il dans tous les manuscrits, n'en devrait pas moins être rejeté. Les troupes romaines n'avaient rien à faire à Firmum. Ma correction résulte des caractères de l'écriture, et j'en ai exposé dans le texte les raisons intrinsèques. Dans tous les cas il faut rétablir une préposition, soit *ad*, soit *in*; car ces mauvais quartiers d'hiver n'étaient point dans une ville. Avec *ad* on pourrait lire Ferentinum; car l'F et l'S se ressemblent beaucoup dans l'écriture appelée semiquadrata. L'erreur dans les traits composant les lettres, me paraît plus vraisemblable que l'omission de plusieurs lettres; ce serait en effet une vie assez pénible que d'avoir passé l'hiver devant Ferentinum révoltée, pour la réduire par la famine. En lisant *Setinum*, le très savant Radbod Schele avait conçu une pensée du même genre.

la remise des prisonniers, abstraction faite de tout traité de paix[323]. On envoya, comme à l'ordinaire, trois ambassadeurs; C. Fabricius, Q. Emilius Papus et Pub. Dolabella, tous trois héros de l'époque et ayant sans doute exercé un commandement dans la dernière campagne. Pour les garantir de toute insulte, Pyrrhus leur envoya une escorte aux limites du territoire de Tarente; il alla en personne, avec ses généraux, les recevoir aux portes de la ville. Son désir de terminer la guerre en ami des Romains, était porté au plus haut degré par l'issue de la campagne, et il brûlait d'impatience d'en finir d'une manière quelconque.

La mission des ambassadeurs était d'obtenir l'échange des Romains pour des Tarentins et d'autres alliés, ou du moins qu'on admît leur rançon. Le roi n'en était plus à faire connaître combien il était loin d'estimer ses alliés à l'égal des Romains; néanmoins il rejeta la proposition. Ce qu'il accorda lui fut inspiré à la fois par un calcul sage et par le désir de témoigner son estime pour la vertu des Romains; il pensa que l'action immédiate, individuelle agirait puissamment sur un peuple républicain, et il donna à tous les prisonniers la permission de retourner à Rome avec les ambassadeurs, pour y célébrer les Saturnales, disant que, si le sénat acceptait ses conditions, ils étaient libres, mais exigeant leur parole de revenir si, avant un jour donné, cette condition n'était pas accomplie. En Grèce, il aurait à peine attendu de quelques Spartiates l'accomplissement d'une parole pour laquelle il se confiait ici à des milliers de soldats.

En vain ces prisonniers, secondés par un grand nombre de parens et d'amis, voulurent décider le peuple à la

323 Il ne s'agissait plus uniquement des prisonniers faits à la bataille, mais des guerriers tombés au pouvoir du roi dans les villes conquises, comme à Frégelles, et de ceux livrés par les insurgés qui les avaient vaincus, comme à Locres. L'expression d'Appien dit qu'ils étaient en grand nombre (τοιούτους καὶ τοσούτους, pag. 65), et cette expression paraît fort juste; elle est d'accord avec ce que dit Denys (πολλοὺς καὶ ἀγαθούς, pag. 745, *Sylb.*), et Valère-Maxime, II, 7, 15, *magnus numerus*. Les hommes sans défense devenaient le butin du soldat : on ne les compte pas ici.

paix ; ils furent obligés de s'en retourner près de Pyrrhus, et le sénat fit annoncer que quiconque manquerait à sa parole serait puni de mort : il n'en put donc rester aucun et sous aucun prétexte[324].

Cette ambassade est célèbre dans l'histoire plus qu'aucune autre avant elle, plus que ne le sera jamais ambassade dans l'avenir. C'est une chose digne de toutes nos méditations, que cette différence dans les vertus de deux hommes généreux appartenant à des nations non moins différentes, et n'ayant aucun point de rapprochement l'un avec l'autre, ni par l'éducation, ni par la croyance, ni par les mœurs, ni par les idées. Je puis passer sous silence ce qui a été écrit sur cet entretien, et sans doute par des Grecs ; car cela est connu de tout le monde ; d'ailleurs les entretiens sans témoins, recueillis peut-être sur la dixième version, ne peuvent qu'être fort éloignés de la vérité historique.

Obligé de restreindre ses plans à des conquêtes progressives, le roi ouvrit la campagne suivante 467 (473) en assiégeant quelques places de l'Apulie. S'il eût réussi à les ôter aux Romains, le Samnium n'était plus entouré, et le pays était délivré d'ennemis jusqu'au Vulturne. La plus importante de toutes les forteresses que Rome pos-

[324] Tel est le récit d'Appien, *Samn.*, X, pag. 66 et 67, et de Plutarque, *Pyrrh.*, pag. 396, b. Mais sur cet événement même il existe une tout autre série de rapports qui partent de ce point, que les prisonniers furent rendus sans condition. A en juger par l'Épitome XIII, Florus (I, 18), Eutrope, (II, 7), Victor, *de vir. ill.*, 35, Tite-Live, suivaient ces récits, et Dion Cassius aussi, selon Zonaras. Ennius venait à l'appui de cette opinion, ainsi que le prouve le discours adressé aux ambassadeurs romains : *hoc simul accipite dictum : — Dono : ducite :* — d'ailleurs Cicéron, après avoir transcrit ce beau passage du vieux poète, ne dit rien qui puisse faire penser qu'il avait connaissance d'une condition de retour, confirmée par un ordre du sénat ; car il se borne à citer l'exemple de Régulus et des prisonniers de Cannes (*off.* I, 13, et III, 31, 32). Ces autorités peuvent décider plus d'un lecteur à rejeter le récit que j'ai choisi, et que je regarde comme ayant été celui de Denys. On en aurait d'autant plus de raison, que ce récit est si subitement rompu (*Excerpt.* XVIII, 27), qu'on pourrait ranger Denys de l'autre avis ; mais cette apparence ne signifie rien ; ici comme toujours, Appien et Plutarque l'auront suivi, et les autorités grecques qu'il consulta, précédèrent de cent ans le poète Ennius. Ajoutez que, de la sorte, la suite des événemens est beaucoup plus naturelle. Justin (XVIII, 2) donne encore une autre version : selon lui, deux cents prisonniers seulement auraient été rendus sans rançon.

sédât dans l'Apulie, était Vénuse. La circonstance que les deux consuls P. Sulpicius et P. Decius, avec leurs armées réunies, rencontrèrent Pyrrhus près d'Asculum en Apulie, ne permet guère de douter qu'alors il ne l'assiégeât, tandis qu'ils accouraient pour la dégager. Pendant long-temps on s'observa, et de part ni d'autre on n'était disposé à livrer la bataille. Un bruit inquiétant courait parmi les Italiques du camp de Pyrrhus; le consul plébéien, disait-on, imiterait son père et son aïeul, et se dévouerait aux dieux infernaux avec l'armée ennemie. Pyrrhus n'était pas sans souci à ce sujet; il flottait incertain entre la croyance à des puissances occultes, et l'incrédulité des Épicuriens qui l'entouraient : la crainte de l'effet produit par ce prestige sur ses soldats, n'était sans doute pas la seule qu'il éprouvât. Il fit mettre à l'ordre du jour la description des vêtemens de celui qui devait se dévouer, et il défendit de toucher à celui qui se présenterait ainsi, ordonnant de le prendre vivant. En même temps il fit dire au consul que, s'il était pris dans cet état, il ne le traiterait pas en loyal guerrier, mais comme un magicien pratiquant des maléfices nuisibles.

Asculum est au pied des montagnes vers la plaine d'Apulie, et sur un terrain où Pyrrhus ne pouvait faire usage des armes dans lesquelles consistait toute sa force : l'avantage du premier combat resta aux Romains. Mais Pyrrhus manœuvra et contraignit les Romains à se présenter en rase campagne[325]. Il voulait suivre le même plan qu'au Siris, et les éléphans, accompagnés d'armés à la légère, devaient se jeter sur le flanc des légions. Les Romains firent des efforts plus qu'humains pour arriver à un résultat impossible, c'est-à-dire, pour vaincre le front de la phalange. Chacun des soldats qui se précipitait sur les sarisses fit ce qui depuis rendit im-

[325] Noos ne sommes pas obligé d'admettre qoe ce fot dès le lendemain; car nous ne connaissons le récit d'Hiéronyme que par Plutarque, et nous savons avec quelle légèreté il lisait. On expliquerait d'autant mieux comment Denys a omis de parler de la première bataille.

mortel Arnold de Winckelried. Mais leurs efforts furent vains : partout où commandait Pyrrhus, ces inutiles attaques se convertissaient en fuite. D'un autre côté, les éléphans avaient pénétré dans les rangs et effrayé la cavalerie. Le camp romain n'était pas loin ; cela sauva les vaincus : aussi n'en mourut-il que 6000, et de l'armée de Pyrrhus, selon le rapport du roi, 3505. Tel était le récit d'Hieronymus de Cardie, auteur contemporain, qui ne se montra favorable qu'à Antigonus, l'ennemi de Pyrrhus, et dénigra tous les autres rois [326]. Il est impossible qu'il n'ait pas su ou qu'il n'ait pas voulu dire que, le combat ayant duré jusqu'après le coucher du soleil, et Pyrrhus ayant été blessé au bras d'un javelot, cette circonstance sauva les Romains d'une défaite [327]. Les rapports de l'armée royale ont pu dissimuler le nombre des morts, ils ont peut-être omis de compter ceux des alliés; mais certes ils n'auraient pas réduit de trois cinquièmes la perte des Romains. Je soupçonne que Denys écrivait d'après Timée, qui avait, comme on sait, consacré un ouvrage spécial à cette guerre. Ce même récit se trouvait, sans contredit, dans les Annales romaines; car il était dans Tite-Live [328], c'était peut-être une compensation de ce que, selon ce même récit, Fabricius aurait été blessé [329]. Il y a beaucoup plus de vraisemblance dans un récit qui dit, que pendant la bataille le camp de Pyrrhus fut pillé par ses propres alliés, ce qui était bien propre à paralyser l'effet d'une victoire [330]. Les annalistes romains ne se contentent pas de dire que la journée demeura douteuse, ils vont jusqu'à s'attribuer une victoire décisive : la moitié de l'armée ennemie périt, il tombe 20,000 hommes; leur armée, égale pour

[326] Pausanias, *Attic.*, c. 9, 10.

[327] Denys dans Plutarque, *Pyrrh.*, pag. 397, A.

[328] Sans cela il n'en serait rien dit dans Eutrope, II, 8, ni dans Orose, IV, 1.

[329] Orose, l. c.

[330] Parce que le mouvement des troupes envoyées pour réprimer le désordre paraissait une disposition à la retraite. Selon Denys, les maraudeurs étaient des Samnites; selon Zonaras, des Apuliens.

le nombre, n'en perd que 5000. Nous ne pouvons que les repousser avec leurs folles indications du nombre de drapeaux conquis de part et d'autre [331], avec leurs détails sur la position des alliés [332], sur les éléphans qu'on aurait effrayés et refoulés sur leurs propres gens, au moyen de traits enflammés [333]. Et afin que personne ne s'égare sur ce qu'était cette guerre dans les Annales romaines, nous ferons remarquer qu'une tradition à laquelle croyait Cicéron lui-même, rapportait, que dans cette bataille Decius, le petit-fils, s'était dévoué aux dieux infernaux [334]; sans doute elle lui venait des poèmes d'Ennius; ainsi se maintiennent encore dans tous les esprits les récits de Shakespeare, en dépit de toutes les rectifications de la critique historique.

Ce fut une victoire entièrement infructueuse : Pyrrhus n'essaya point d'attaquer le camp romain, il se retira même à Tarente. L'élite de ses troupes était couchée sur le champ de bataille, et il avait répondu à ceux qui le félicitaient : « Encore une semblable victoire, et je suis

331 Dans Orose, l. c.

332 Voyez Frontin, II, 3, 21. Il y a contradiction manifeste avec ce que dit Polybe, que Pyrrhus fit alterner ses *spires* et les cohortes. Au Siris il n'avait pas encore d'alliés italiques, et si près d'Asculum il les rangea séparément, cette disposition n'aura eu lieu qu'à la dernière bataille, et le résultat aura décidé entre elle et en faveur de la phalange. Il serait trop long d'accumuler d'autres raisons contre la vraisemblance. Dans des temps de paix et de calme, cette omission des narrations peut paraître tout-à-fait extraordinaire; mais j'ai été témoin oculaire d'une bataille héroïque, quoique entièrement perdue, et dont les suites furent arrêtées par une convention; et j'ai vu par quels degrés les vaincus se figurèrent en peu de jours qu'ils avaient été les vainqueurs, illusion que toutefois ne partagèrent pas ceux qui avaient été au feu.

333 Je ne nierai point que les Romains n'aient essayé de ce moyen pour se garantir de ces animaux, ainsi que le disent Orose, Zonaras, et Végèce, III, 24. Or, Freinshemius a certainement deviné juste, quand il a pensé que la description des perches se rapportait à cette action. Si l'on a employé ces machines, il y a lieu de supposer qu'on dételait les chevaux du côté d'où venait l'attaque; car le plus grand danger à courir de la part des éléphans était l'effroi des chevaux : à mes yeux il est certain que le succès de ce moyen ne fut pas grand. Ælien, H. A., I, 38, connaît un moyen beaucoup plus simple dont se servirent les Romains pour épouvanter les éléphans de Pyrrhus : ils leur présentaient un troupeau de porcs.

334 On serait tenté d'imputer à Zonaras la confusion des événemens : les consuls passent la rivière (sans doute Dion voulait parler de l'Aufidus); ils sont vainqueurs, et cependant ils reviennent encore de leur camp. C'est à Dion à répondre du récit, selon lequel Pyrrhus leur aurait laissé le choix du champ de bataille.

perdu. » Il ne pouvait compter sur ses alliés, dont l'insubordination et le mauvais vouloir s'étaient manifestés par le pillage du camp; mais il est deux événemens qui paraissent avoir principalement causé sa retraite et l'inaction dans laquelle il passa le reste de l'année. Rome et Carthage conclurent un traité d'alliance offensive et défensive [335]; il y fut stipulé qu'aucune des deux parties ne négocierait avec Pyrrhus sans le concours de l'autre, afin que, s'il attaquait l'une, l'autre conservât le droit de porter secours. Les auxiliaires seraient payés par l'État qui les envoyait; Carthage fournirait les vaisseaux pour le transport des troupes. En cas de besoin, elle enverrait aussi des bâtimens de guerre; mais les équipages ne débarqueraient que du consentement des Romains. La clause, *en cas de besoin*, fut interprétée à Carthage conformément au vif désir qu'on avait de contraindre Pyrrhus à retourner en Épire, et sans attendre la demande de Rome, on envoya cent trente galères [336] qui jetèrent l'ancre à Ostie, sous le commandement de Magon, et se mirent à la disposition du sénat. On les remercia et on les renvoya; probablement le sénat ne voulait pas que les Carthaginois pussent emmener des hommes et du butin de villes italiques [337], ou bien il craignait qu'ils ne s'établissent en Italie. On n'avait pas besoin de secours [338]. L'amiral carthaginois, prenant désormais un caractère de neutralité, et se faisant médiateur, se rendit auprès de Pyrrhus; on savait déjà que ce prince avait tourné ses vues vers la Sicile [339]. Ce fut aussi au printemps ou en été de cette même année que les Gaulois firent invasion en Macédoine, et qu'eut lieu la

335 Polybe, III, 25. L'Épitome en fait mention après la bataille d'Asculum, mais il ne faudrait pas trop lui accorder d'autorité.

336 Valère-Maxime, III, 7, 10, ou 120; Justin, XVIII, 2.

337 Comme cela leur revenait d'après le traité, Polybe, III, 24, et comme les Romains plus tard le stipulèrent pour eux-mêmes envers les Étoliens.

338 A entendre de la sorte cet important événement, il se trouve affranchi de tout ce que la narration des déclamateurs sans intelligence y a ajouté d'absurde.

339 Justin, l. c.

terrible défaite dans laquelle Ptolémée périt avec toute son armée. L'Épire se trouvait par là menacée d'un grand danger ; il était impossible de s'y recruter ; l'on ne pouvait pas davantage faire venir de ces troupes auxiliaires qui avaient été fournies à Pyrrhus pour l'occuper au-delà des mers. Il éclata des séditions chez les Molosses [340] ; la jeunesse mourait dans une guerre désespérée, tandis que la patrie, déserte et abandonnée par son roi, courait risque d'être soumise par les barbares. La guerre pesait beaucoup aussi aux Romains, et il devait être d'autant plus difficile de faire rentrer les impôts, qu'il y avait entre les mains de l'ennemi beaucoup de communaux et de terres assignées. Ce fut sans doute dans ce temps que, les caisses publiques étant vidées, on reprit courage sur un oracle rendu dans le temple de Junon Moneta. Elle avait dit, que pourvu que le peuple fût belliqueux et juste, l'argent ne manquerait pas [341]. Ainsi la guerre était à charge aux deux partis : les espérances de l'expédition de Sicile promettaient d'indemniser Pyrrhus de ce qu'il avait éprouvé de déceptions en Italie ; aussi se montrait-il toujours plus empressé de s'y rendre. Il y eut un événement qui devint l'occasion de cesser les hostilités, et il arriva si à propos, on sut si bien en profiter, qu'il est difficile de ne le pas regarder comme le fruit d'une ruse calculée à l'avance.

C'est ainsi que j'envisage l'histoire si connue que l'on débite sur le traître qui avait offert d'empoisonner Pyrrhus, dans le temps où les consuls Q. Papus et C. Fabricius campaient vis-à-vis de ses positions, en 468 (474). Quand on écarte les contradictions de cette histoire tant de fois répétée, c'est tout ce qui en reste [342]. De ce que plu-

[340] Appien, *Samn.*, XI, pag. 67.

[341] Suidas, *s. v.* Μάνητος.

[342] D'après deux récits, le coupable était un grand personnage, qui vint secrètement trouver Fabricius. Valerius Antias et, d'après lui, Valère-Maxime l'appellent Timocharès d'Ambracie, et il avait le projet de se servir de ses fils, qui étaient échansons du roi (il y a ici une réminiscence de Jollas). Fabricius en avertit le sénat, qui envoya une ambassade, mais avec l'ordre de taire le nom du coupable. Claudius Quadrigarius et, d'après lui, Dion

sieurs récits sont absolument inconciliables, de ce qu'on manque de guide pour se décider entre eux, il ne s'ensuit pas, je l'avoue, qu'ils soient tous de pure invention. Tous les récits que nous avons fussent-ils imaginaires, il n'y aurait d'autre conséquence à en tirer peut-être, sinon que la narration historique qui a péri, a pu être en quelque rapport avec eux. Mais les esprits crédules ne peuvent se refuser à confesser que, lorsque, dans une chose racontée si fréquemment, il y a de telles contradictions, l'arbitraire prend le dessus, et que la narration a pu naître d'une même origine ou d'élémens différens, que quelquefois même elle invente, ou emprunte à des temps éloignés et à des pays étrangers. Il me semble qu'en cette occasion tout se borne à un bruit répandu dans les deux armées, et que ce bruit donna un prétexte honnête de renouer des négociations et de conclure un armistice, en dépit des déclarations mutuelles antérieures [343].

Le sénat avait résolu de ne point recevoir d'ambassade que Pyrrhus ne fût sorti de l'Italie; mais on ne pouvait comprendre dans cette résolution celle de Cinéas; ramenant tous les prisonniers bien habillés et chargés de présens [344], il venait remercier les Romains d'avoir sauvé la vie du roi. On accordait maintenant de propre mouvement ce que dix-huit mois auparavant on avait refusé

(Zonaras), appellent le traître Nicias; ce sont les consuls qui écrivent et qui le dénoncent. Une troisième narration passe sous silence le nom du traître; Fabricius le dénonce et le livre: celle-ci est dans l'Épitome, dans Cicéron et dans Appien, auquel je n'hésite pas à attribuer le fragment anonyme *s. v.* ἀποστυγοῦντες dans Suidas. Ainsi toutes ces versions contredisent la tradition la plus répandue, qui veut que le médecin du roi ait été le coupable; les partisans de cette tradition se divisent encore. D'après Sénèque, Plutarque et Élien, il écrivit et fut dénoncé. Plutarque donne cette lettre comme Claudius celle sur Nicias. D'après Florus, Victor, Eutrope et S. Jérôme, le traître était venu au camp romain et fut livré. Afin de pousser les divergences jusqu'aux limites du possible, S. Jérôme rapporte le fait à la bataille d'Asculum, et le médecin veut empoisonner la blessure du roi. Florus substitue Curius à Fabricius; Élien appelle le médecin Cinéas.

343 Absolument comme en 1806, quand Fox fit semblant de révéler une prétendue conspiration contre la vie de Napoléon. On savait de part et d'autre que c'était un jeu joué, et l'on ne voulait qu'une occasion de négocier.

344 Denys, *Exc.*, XIX, 3.

aux ambassadeurs romains; l'on acceptait l'échange des prisonniers alliés, ce qui contribua à calmer les esprits irrités. Le but était d'obtenir une paix supportable pour les alliés, une paix honorable pour Pyrrhus. Mais ceux qui avaient déployé de la constance dans le danger, ne se laissèrent point détourner du parti qu'ils pouvaient tirer d'une meilleure fortune; quoique d'après les mœurs nationales il fût honorable d'augmenter son mobilier, hommes et femmes refusèrent les plus riches présens en argent et en bijoux, offrant une amitié sans intérêt, dès que Pyrrhus serait réconcilié avec la république [345]. Les expressions formelles d'Appien [346] établissent néanmoins d'une manière suffisante, que sur-le-champ il fut conclu un armistice, sous la garantie duquel Pyrrhus put passer en Sicile. Quant à la paix, elle fut de nouveau refusée jusqu'à l'entière évacuation de l'Italie.

Cela n'arriva point : le commandement des troupes qui gardaient Tarente et les villes italiotes fut donné à Milon [347] : Alexandre, second fils du roi, habita Locres en qualité de gouverneur [348]. Les Tarentins demandèrent que la garnison fût retirée, si l'armée d'Épire ne devait plus les servir en campagne; mais Pyrrhus leur ordonna de se conformer à ses convenances. Il ne manquait pas de bonnes raisons à opposer aux plaintes des alliés. Il pouvait leur dire que, s'il acceptait la couronne que lui offraient les Siciliens, cela tournerait à l'avantage de la cause commune, parce que cela lui assurait la souveraineté de l'île. Il pouvait ajouter que nul renfort ne lui arriverait d'Épire; que là comme en Grèce on était dans l'inquiétude sur le chemin que prendraient les immenses

[345] Appien, l. c.; Valère-Maxime, IV, 3, 14; Tite-Live, XXXIV, 4.

[346] *μετὰ τὴν μάχην καὶ τὰς πρὸς Ῥωμαίους συνθήκας εἰς Σικελίαν διέπλει.* Appien, *Sam.*, XII, pag 69. Justin, XVIII, 2, parle d'une mission de Fabricius et d'une conclusion formelle de la paix. Son assertion serait plus probante s'il ne confondait, immédiatement après, les deux ambassades de Cinéas.

[347] Zonaras.

[348] Justin, XVIII, 2.

hordes de Gaulois [349], et qu'il fallait s'y tenir prêt à les combattre. Une fois que la Sicile serait purgée des Carthaginois, elle fournirait des hommes et de l'or, et de là Pyrrhus pourrait soutenir constamment l'Italie. Ce qui prouvait sa fidélité à tenir ses engagemens, c'étaient ces batailles dont la première avait été soutenue sans le secours d'aucune cohorte italique; dans la seconde il n'avait dû la victoire qu'aux siens, tandis que leur insubordination en avait perdu tout le fruit. Jamais ils ne lui avaient tenu leurs promesses. Il ne leur emmenait personne; ses garnisons ne devaient servir qu'à une guerre défensive, et par conséquent s'il diminuait ses forces en leur faveur, c'était pour eux un puissant secours. Au contraire, s'il restait en Italie sans avoir des forces plus considérables, il ne pourrait éloigner la guerre de leur territoire : telle était la conséquence de leur tiédeur et de leur faiblesse.

Deux ans et quatre mois après son débarquement à Tarente [350], Pyrrhus embarqua ses éléphans, 8000 fantassins et un nombre inconnu de cavaliers [351], et passa en Sicile sur soixante galères que lui avaient envoyées les Syracusains aux abois. Ce qu'il y fit est étranger à l'histoire romaine; il nous suffira de dire qu'il demeura trois ans dans l'île, et que sans d'imprudens conseillers siciliens (qui se contentèrent pour leur compte de voir leur pays affranchi de la domination punique), Pyrrhus aurait régné sur toute la Sicile, moins l'imprenable Lilybée, et même qu'il aurait obtenu des Carthaginois des vais-

[349] Les hordes de Brennus et d'Acichorius qui, en automne de la même année, olympiade 125, 2, furent battues en marchant sur Delphes.

[350] Diodore, XXII, *ecl.* 11, donc à la fin de mai; il avait passé en Italie avant le printemps, qui, à Rome, commence le 7 février (Pline, *H. N.*, II, 47). Il en est ainsi en réalité.

[351] Dans Appien, *Samn.*, XI, pag. 69, les mots qui manquent étaient placés, non après ἐλεφάντων, mais après ὀκτακισχιλίων, c'est-à-dire πεζῶν; ils donnaient le nombre des cavaliers. Ceux qui interpolent ici le nombre 30,000 pour l'infanterie, ne réfléchissent pas que dans Plutarque, comme dans les *Excerpta*, c'est le chiffre de l'armée que Pyrrhus avait réunie pour le siége de Lilybée.

seaux et des subsides. Cette convention sans doute eût blessé celle que ces mêmes Carthaginois avaient conclue avec Rome; mais il y avait entre les deux républiques une telle méfiance, qu'elle anéantissait tous les traités de ce genre, et l'on ne voit pas, en effet, que l'on ait appelé des troupes romaines pour défendre en Sicile la province carthaginoise; mais assurément Carthage enrôla des troupes en Italie[352]. Le siége infructueux de Lilybée fit échouer les projets du roi; la discorde éclata entre lui et les Siciliens, elle les poussa à une lâche perfidie, elle le rendit cruel : fatigué de la lutte, Pyrrhus renonça à ce royaume et s'empara de tout ce qui pouvait être emporté. Ce butin fut si considérable, qu'il aurait pu recommencer la guerre contre Rome avec tout autant de moyens que cinq ans auparavant, quand il passa la mer d'Ionie. Mais sa mauvaise étoile l'emporta, et la plus grande partie de ce butin mal acquis fut perdu sans atteindre la côte d'Italie.

A Rome on prononça une sentence sévère contre les prisonniers que Pyrrhus venait de rendre. Ils seraient sans honneur[353], le cavalier deviendrait fantassin, le fantassin frondeur, jusqu'à ce que chacun eût rapporté les dépouilles de deux ennemis. Ils camperaient en dehors du camp sans abri contre l'intempérie des saisons, et il leur serait défendu de s'entourer d'aucun retranchement.

Nous ne savons rien sur la manière dont les Romains réduisirent à l'obéissance les sujets qui avaient déserté leur cause. Quelle peine fut prononcée, quel fut désormais leur état? A-t-on employé la violence ou la douceur pour les ramener? La perte de ces renseignemens est plus grande que celle du récit des guerres faites aux alliés que Pyrrhus avait délaissés. D'après ce qui s'est passé de nos jours et sous nos yeux, nous pouvons nous faire une

352 Zonaras.

353 *Infames*, *ἄτιμοι*. Voyez tom. II, IIe part., pag. 396. Eutrope, II, 7. Comme ceux qui abandonnent les drapeaux.

juste idée de ces campagnes terminées par une soumission générale. D'une part on voyait lutter l'opiniâtreté inflexible, l'irréconciliable animosité d'un peuple qui ne pouvait plus mettre d'armées sur pied; de l'autre, une grande force militaire établie au cœur du pays, ayant pour principe soumission ou destruction. La négligence des chefs, la ruse des ennemis, leur désespoir même pouvaient bien faire éprouver à cette armée des revers momentanés; mais elle s'affermissait de plus en plus et gagnait sans cesse du terrain. Telle doit avoir été la campagne que Fabricius fit contre les Lucains, les Bruttiens, les Tarentins, les Salentins dans l'année même où Pyrrhus passa en Sicile; elle eut assez de succès pour motiver son triomphe. Héraclée passa du côté de Rome à de brillantes conditions[354], telles que les pouvait motiver l'importance d'une semblable acquisition.

En l'an 469 (475) P. Rufinus et C. Junius Bubulcus, qui avaient été consuls vers la fin de la troisième guerre samnite[355], furent de nouveau élus à cette dignité, et tous deux destinés à commander au dehors. Ils s'établirent dans le Samnium avec les deux armées; ils prirent les bourgs qui tenaient encore et détruisirent les récoltes. Les Samnites avaient retiré dans les montagnes leurs femmes, leurs enfans et leur mobilier; les Romains eurent le tort d'attaquer ces forêts inaccessibles, ce qui leur coûta beaucoup de morts et de prisonniers. Il est évident, d'après cela, que les Samnites ne subsistaient plus que par de pareils moyens, et qu'ils ne pouvaient tenir la campagne. Les consuls se divisèrent après cet échec; C. Junius

[354] Cicéron, *pro Balbo*, 22 (50).

[355] L'intervention de Fabricius pour la nomination du premier, et le mot piquant par lequel il se défendit d'être traité en ami par celui dont il avait favorisé l'élection, sont des circonstances qu'il faut rapporter au premier consulat de Rufinus, si toutefois l'anecdote a trait à une élection consulaire plutôt qu'à une nomination de dictateur. Dans ce dernier cas ce serait après la bataille du Siris; un autre mot de Fabricius, qui rejette sur Lævinus seul la faute de cette défaite (Plut., *Pyrrhus*, 394, b), prouve qu'alors il regardait la création d'un dictateur comme absolument nécessaire. Au temps du second consulat de Rufinus, la république n'était pas en danger. Dans les *Excerpt.* de Dion il est question de cette anecdote et de Rufinus, entre les années 454 (460) et 466 (472).

resta seul dans le Samnium[356], Rufinus se dirigea vers le Bruttium et la Lucanie.

Entourée de murailles, dont la circonférence était égale à celle de la Rome d'aujourd'hui[357], Crotone cependant n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été un peu plus de deux cents ans auparavant, alors qu'elle régnait sur quatre peuples, et pouvait mettre sur pied des armées de plus de cent mille hommes; alors qu'elle avait détruit Sybaris, et qu'elle menaçait les Grecs d'Italie d'un sort pareil s'ils refusaient de se soumettre. La journée de Sagra fut pour les Crotoniates une défaite de Leuctres; avant que les Lucains leur eussent arraché leur empire[358], les divisions et la tyrannie les avaient déjà bien abaissés. Denys, le père, prit Crotone à main armée[359], et cette ville en décadence ne put se relever de cette calamité; car elle avait sans cesse à défendre son existence contre les peuples sabelliques, qui ne voulaient ni trêve ni repos qu'ils n'eussent expulsé tous les Grecs de leur côte. Lorsque Pyrrhus passa en Italie[360], il y avait à peine quinze ans qu'Agathocle avait assiégé et pris cette ville, qui obéissait à un tyran et se reposait en pleine sécurité : maintenant elle était tellement dépeuplée, que sa population ne suffisait plus à défendre ses

[356] D'après Zonara; mais les Fastes ne lui attribuent point de triomphe sur les Lucains et les Bruttiens; ils n'en attribuent pas davantage à Rufinus, malgré le brillant succès de Crotone. Il est probable qu'il fut rendu responsable de la défaite que nous venons de rapporter.

[357] Douze milles, Tite-Live, XXIV, 3. Sans doute d'après un auteur grec — Polybe — qui disait cent stades : ce n'était point une mesure exacte.

[358] Il est peut-être impossible d'arriver à une fixation chronologique de la bataille de Sagra. Les renseignemens que nous avons n'y suffisent pas. Il serait ridicule de se prévaloir de l'anecdote rapportée dans Pausanias, *Lacon.*, c. 19, 11, pour l'attribuer au temps de Stésichore. D'après une vraisemblance intrinsèque, on peut supposer qu'elle eut lieu après la chute de Sybaris, et que Crotone était déjà affaiblie lorsqu'on entreprit une restauration qui lui eût enlevé ce riche pays. Denys nomme le tyran Clinias (*Exc. Peiresc.*, p. 538), avant Anaxilas de Rhegium.

[359] Tite-Live, XXIV, 3. Ce ne peut être que par suite de mutilation du texte que nous ne lisons dans Diodore absolument rien sur le règne du tyran auquel se rapporte l'événement.

[360] Le prétexte d'Agathocle, pour envoyer sa flotte le long de cette côte, était de faire conduire en Épire sa fille Lanassa

murailles. Le parti opposé à Rome ne voyait d'autre moyen de salut, que de recevoir une garnison de Lucains, qui, depuis que le Bruttium était indépendant, n'étaient peut-être plus des ennemis héréditaires. Quand Rufinus parut devant la ville, comptant sur la coopération du parti romain, il connut la présence de ces troupes par une sortie qui repoussa son agression, et il demeura long-temps devant la place sans réussir en rien. Néanmoins il parvint à tromper le commandant royal Nicomaque, et lui persuada qu'au lieu de poursuivre un long siége, il allait se diriger sur Locres, où on l'appelait : il leva aussitôt le camp, et Nicomaque fut fier de sa propre activité, lorsqu'étant arrivé près de la ville menacée, il apprit qu'en effet Rufinus était en marche. Cependant, dès que celui-ci fut informé de la position de l'ennemi, il retourna sur Crotone à marches forcées, et, favorisé par la trahison et par un brouillard, il y pénétra. Nicomaque le suivit, mais quand il arriva, la ville était rendue et les routes étaient au pouvoir de l'ennemi, en sorte qu'il ne put regagner Tarente sans éprouver de grandes pertes. Dans cette guerre périt ce que le glaive et l'esclavage avaient épargné, et probablement cette destruction eut lieu pendant le retour de Pyrrhus. Les rebelles de Rhegium brûlèrent la ville et massacrèrent la garnison romaine[361]. Ceux qui survécurent, au nombre de quelques mille, se concentrèrent dans une petite partie de l'enceinte, séparés des murailles auxquelles ils étaient devenus étrangers, par des décombres et par des champs[362] formés au milieu de ces décombres. Telle on vit Rome au moyen âge, telle aussi fut Pise, et soixante et dix ans après on vit disparaître jusqu'à cette ombre d'un peuple crotoniate[363]. Ainsi finit la plus grande ville

[361] Zonaras, II, pag. 50.

[362] Tite-Live, XXIV, 3. Les ruines des édifices sont ensevelies autour de la Rome actuelle comme des cadavres, et en beaucoup d'endroits leur ciment a donné à la végétation une fraicheur que d'abord elle n'avait point, vu la maigreur du sol. C'est à peu près de la sorte qu'un champ de bataille devient fertile.

[363] Dans la Chronique d'Eusèbe, la prise de Crotone est fixée à l'olympiade 124, 1 ou 2.

d'Italie, d'où la doctrine de Pythagore s'était répandue parmi les Grecs. Locres aussi avait passé aux Romains. On ne pouvait effacer le crime commis sur la garnison romaine qu'en traitant de même celle de leurs ennemis[364]. On y était d'ailleurs poussé par les insultes qu'on en avait reçues : le peuple massacra le chef et les troupes.

En 470 (476) aussi on triompha des Samnites, des Lucains et des Bruttiens; ils supplièrent Pyrrhus de les sauver, et c'eût été une belle occasion pour lui de se justifier de l'inconstance qui lui faisait abandonner la Sicile. Mais son retour était difficile : les Mamertins étaient ses ennemis, et il fallut s'embarquer à Catane ou à Tauromenium. Il n'avait pu aborder ni le port de Rhegium ni celui de Locres, et cependant il était urgent de gagner la côte d'Italie, car une flotte carthaginoise l'attendait au Faro. Pyrrhus, il est vrai, alla à sa rencontre avec cent dix galères, mais les équipages avaient été levés de force, et c'est ce qui en Sicile avait le plus exaspéré les esprits contre lui. Ces marins savaient qu'on allait les sacrifier pour sauver la flotte du transport, qui était beaucoup plus riche, car elle portait le butin fait dans leur pays et les soldats qu'on leur avait enlevés. Or, une fois qu'ils auraient atteint Tarente, il devenait certain que jamais ils ne reviendraient. Les Carthaginois eurent donc une victoire facile, ils coulèrent soixante et dix bâtimens de guerre, et il n'y en eut que douze qui arrivèrent sans avarie entre Rhegium et Locres, où la cargaison fut mise à terre. Là il fallut, pour continuer sa route, que Pyrrhus battît les Mamertins qui l'attendaient dans les défilés avec dix mille hommes; il essuya de grandes pertes et fut blessé. Ce qui lui fraya le chemin, ce fut la terreur

Il faudrait donc que cette ville eût été conquise dans la guerre de Lucanie, et qu'ensuite elle se fût livrée à Pyrrhus. Mais ce n'est ici qu'un effet de l'erreur qui règne dans les synchronismes des événemens italiques avec les olympiades; comme plus tard la prise de Tarente est assignée à la 125e, 2e année. Cette erreur règne toujours dans Tite-Live (voyez, dans ce volume, Ire part., remarque 293).

364 Tite-Live, IX, 16.

qu'inspire toujours un chef que chacun de ses adversaires reconnaît supérieur, et qui est capable d'actions héroïques. Locres fut obligée de se rendre, et fut punie d'amende et de supplices.

Soit que la caisse militaire eût péri avec les vaisseaux, soit que l'argent comptant fût peu de chose dans ce butin de Sicile, Pyrrhus se trouva dans une position très-difficile à Locres, à raison des réclamations des soldats auxquels il devait leur solde [365]. Ne pouvant obtenir de subsides des alliés [366], il suivit le conseil de quelques Épicuriens, il s'empara du trésor du temple de Proserpine. Les vaisseaux qui emportaient ces trésors, battus par la tempête comme le reste de la flotte, furent rejetés de la traversée vers Tarente, dans le port ou sur le rivage de Locres, événement que l'on considéra comme un miracle; et qui pourrait aujourd'hui, dans cette anecdote diversement rapportée, reconnaître ce qu'on y a ajouté? Il était tout naturel que Pyrrhus en eût l'esprit frappé au point d'ordonner la restitution de ces trésors; mais ce qui donne à nos yeux quelque importance historique à ce récit, c'est qu'il fit livrer au supplice les conseillers de ce sacrilége [367]. Du reste personne aujourd'hui n'aura la crédulité qu'affecte Denys [368], qui paraît croire que depuis lors la vengeance de l'implacable déesse poursuivit le coupable, et qu'elle l'entraîna dans son obscur empire. Il y avait dérangement, égarement dans l'esprit de celui qui pensait expier sa faute par ses cruautés.

On dit qu'il amena à Tarente vingt mille fantassins et trois mille cavaliers [369], et par conséquent le même nombre que celui qu'il avait embarqué en Épire cinq ans

[365] Diodore, *Exc. Peir.*, pag. 286.

[366] Dion, *fr.* XLII, pag. 20.

[367] Appien, l. cit.

[368] S'il était besoin d'autres preuves encore, sa démonologie démontrerait combien il était éloigné d'une croyance qui, du temps de Pyrrhus, s'était éteinte déjà chez tous les Grecs.

[369] Plutarque, *Pyrrh.*, page 399, b.

auparavant ; mais les vétérans d'Épire étaient morts, et ceux qui les remplaçaient étaient des Grecs vagabonds ou des barbares [370], qui jamais n'étaient ni fidèles ni favorables à un roi grec ; ce n'était plus cette masse bien plus inébranlable par son esprit militaire que par l'ordonnance. Toutefois le retour de Pyrrhus abattit les Romains comme autrefois son approche, et des prodiges augmentaient la terreur générale. Sur le faîte du temple Capitolin, la foudre avait brisé la statue d'argile de Summanus; la tête ne se retrouvait nulle part, et ce présage paraissait annoncer l'inévitable chute de la domination romaine ; mais la science des augures découvrit que cette tête avait été lancée dans le Tibre, et on la trouva dans le lit du fleuve, à l'endroit indiqué par eux [371].

Lorsque Manius Curius, consul de 471 (477), fit des levées, les appelés ne comparurent pas. Curius fit vendre les biens des récalcitrans, et nul tribun ne protégea ces indignes citoyens : le recrutement réussit. Deux armées consulaires entrèrent en campagne; Curius alla dans le Samnium, Lentulus en Lucanie. Pyrrhus, renforcé par tout ce qu'il y avait de Tarentins en état de porter les armes, marcha contre le premier. Une armée samnite vint le rejoindre, mais elle était faible, découragée, mal disposée. Le roi n'en prit qu'une partie, et envoya l'autre aux Lucains pour arrêter Lentulus, afin de n'avoir lui-même à combattre que Curius [372]. Celui-ci occupait une forte position sur les hauteurs de Bénévent, et s'y était

[370] La plupart des troupes levées en Sicile se composaient de barbares.

[371] Cicéron, *de div.*, I, 10 (16). Tite-Live, Épitome XIV. Les tempêtes, qui dans le midi se joignent assez souvent aux orages, ont pu chasser aussi loin cette tête colossale ; il n'y a donc dans la partie matérielle de ce récit rien d'impossible, et c'est la peine d'en faire la remarque. Je suis loin de défendre ici la science des aruspices. A cette occasion je ferai observer que, pour les Romains d'aujourd'hui, il est notoire que jamais la foudre ne frappe le Capitole, tandis qu'elle sévit à chaque orage sur le toit de Saint-Pierre, et souvent lézarde ses murailles. On dirait que c'est toujours Jupiter qui lance l'éclair.

[372] Il est donc certain qu'il n'avait pas les 80,000 fantassins et les 6000 cavaliers que lui donne Orose, IV, 2; autrement il eût été trois fois plus fort que l'armée romaine. Denys, *Exc. Peir.*, pag. 545.

retranché. Il cherchait à éviter la bataille jusqu'à l'arrivée de son collègue, qui était en marche : d'ailleurs les auspices n'étaient pas favorables. Pyrrhus se préparait à surprendre le camp romain au point du jour avec des troupes d'élite et des éléphans. La fortune s'était retirée de lui; au commencement de la nuit, pendant qu'il était assoupi, un songe l'effraya, et il voulut révoquer ses ordres; mais les généraux le pressèrent, en lui représentant qu'après l'arrivée de Lentulus l'occasion serait perdue. Pour s'emparer d'une hauteur qui dominait le camp romain, il fallait que les soldats fissent un chemin fort long à la lueur des flambeaux, à travers des forêts impraticables : on avait mal calculé le temps et la distance; les flambeaux n'y suffirent point [373], la colonne s'égara, et il était déjà plein jour quand elle descendit de la hauteur. Néanmoins son apparition étonna; une bataille était devenue indispensable; Curius marcha donc à la rencontre de ces soldats. La fatigue et le désordre d'une marche nocturne les affaiblissaient; ils s'enfuirent après un léger combat [374] et avec de grandes pertes. Ce succès inspira au consul la confiance d'accepter la bataille contre l'armée du roi en rase campagne [375] : une aile des romains remporta la victoire, l'autre fut repoussée par la phalange et les éléphans jusqu'aux circonvallations du camp. Mais on le défendit, et l'on jeta sur les éléphans des traits garnis de poix, d'étoupe et de crochets; effrayés et furieux, ces animaux se jetèrent sur les troupes qui les avaient amenés et les mirent en une déroute complète. Ce fut une défaite générale [376]; le camp du roi fut pris, on tua deux éléphans; sur huit qui furent pris, quatre devinrent le

[373] On était fort avancé dans l'automne : Curius triomphe en février.

[374] Plutarque, dont le récit porte l'empreinte de la vérité, est d'accord sur ce point.

[375] Ici encore je me permets de développer le récit, et certes quiconque s'y connaît en avouera la nécessité. La plaine est la campagne Arusienne dans Frontin, Florus et Orose.

[376] Tite-Live portait-il le nombre des morts à 23,000 comme Eutrope, ou à 33,000 comme Orose? C'est ce que les manuscrits de ces abréviateurs ne décideront jamais. Le chiffre de 1300 prisonniers, indiqué par Orose, a de la vraisemblance.

plus bel ornement du triomphe [377]. Les vaincus furent tellement dispersés que Pyrrhus n'arriva à Tarente qu'avec quelques cavaliers.

En Lucanie la fortune fut tout aussi contraire aux alliés [378], et toute espérance de la rétablir était perdue. Il fallait attendre les Romains sous les murs de Tarente, et si une flotte punique paraissait en mer, le retour en Épire pouvait devenir dangereux pour le roi. Il essaya encore de déterminer les rois de Macédoine et de Syrie à lui envoyer des secours en hommes, en vaisseaux, en argent, contre un ennemi qui bientôt ne se restreindrait plus au pays compris entre les deux mers : mais personne ne l'écouta. Il fallut donc renoncer à l'Italie : laisser Milon à Tarente avec une garnison, était un grand sacrifice, bien que peut-être Pyrrhus ne pût se résoudre à abandonner toute espérance, non plus qu'à poursuivre avec persévérance le succès de son entreprise. Un bruit répandu à dessein sur l'arrivée des secours demandés, fournit un prétexte de tenir prêts les vaisseaux qui devaient ramener les troupes aux monts Cérauniens; on disait qu'ils iraient y chercher les Macédoniens. Ce bruit pouvait d'ailleurs déterminer les Romains à renoncer à toute entreprise sur Tarente, et à laisser partir pour le triomphe leurs armées victorieuses [379].

Pyrrhus ne ramena en Épire que huit mille fantassins

[377] Juste-Lipse a déjà fait voir combien peu est fondée l'assertion de Frontin, qui veut que dans cette occasion les Romains aient appris l'art des campemens. Il y a une raison à ajouter aux siennes : la disposition des camps reposait sur les principes de l'art augural; elle remonte par conséquent à une fort haute antiquité. Ce mal-entendu n'a pu être occasionné que par le souvenir de quelque mot sur Pyrrhus, et sans doute ce mot faisait allusion à son coup d'œil et à son talent pour la castramétation.

[378] Lentulus triompha.

[379] Le récit de Pausanias ainsi compris (*Attic.*, c. I, 31), et abstraction faite de l'absurde circonstance qu'on voulait opérer l'embarquement en une nuit, prend toutes les apparences de la vérité. Il s'écoula beaucoup de temps avant qu'on pût avoir une réponse d'Antiochus, réponse qui venait non d'Antioche, encore moins des satrapies supérieures, mais de celles en-deçà du Taurus, où ce roi tenait sa cour à cause de ses guerres contre Ptolémée Ceraunus et Antigone, et de l'invasion des Gaulois. Dans l'inégal ouvrage de Justin, l'histoire de cette guerre est l'une des plus mauvaises parties; il n'y a nul doute qu'il n'attribuât ces demandes à l'époque qui précéda le passage du roi en Italie.

et cinq cents cavaliers. La difficulté de trouver une solde pour ce petit nombre de guerriers le poussa bientôt à de nouvelles guerres ; puis il s'abandonua à cette passion comme une aventurier malheureux. Ces temps étaient semblables à ceux de la guerre de trente ans, où il était impossible d'entretenir une petite armée, où il était facile pour un général célèbre d'en réunir et d'en nourrir une grande. Il sembla qu'une étoile heureuse se fût levée pour Pyrrhus, jusqu'à ce que de folle en plus folle entreprise il pérît enfin dans Argos [380]. Ces événemens sont étrangers à notre histoire.

Entière soumission de l'Italie. Droits des alliés italiques.

A l'exception de ce qui concerne Tarente, les trois campagnes qui terminèrent la guerre dans le sud de l'Italie paraissent s'être écoulées sans événemens importans. Ce ne sont que répétitions de monotones narrations de ravages, de prises de villes insignifiantes, et ces faits n'étaient pas assez saillans pour attirer l'attention d'abréviateurs, dont les défauts dominans sont l'ignorance et la précipitation. Il est évident que Rome profita de l'absence de tout danger pour reprendre haleine ; depuis neuf ans elle avait fait des efforts qui surpassaient tout ce qui avait jamais été tenté en ce genre ; s'il en était autrement, il y aurait eu dans les deux premières années plus qu'un simple triomphe sur Tarente [381] et les Samnites : ayant besoin de repos pour eux-mêmes, les Romains accordèrent le repos aux Lucains et aux Bruttiens.

[380] Selon Orose, Pyrrhus avait déjà péri quand Tarente tenait encore ; elle fut livrée en 474 (480). La mort du roi peut être de la même année, olympiade 126, 4. En aucun cas elle n'est de l'olympiade 127, 1, ou de 475 (481), année à laquelle, dans cette période, répond aussi la 475e d'Orose, celle où selon lui les Carthaginois parurent devant Tarente.

[381] La correction n'est pas douteuse. Dans ces Fastes on nomme les Tarentins avant les Samnites, mais les Lucains après eux.

Cependant Tarente expiait déjà son insolence : le commandant de la citadelle se considérait comme le tyran de la ville confiée à sa garde ; et si ce pouvoir n'était pas exercé de la manière la plus révoltante, cela tenait à la douceur du caractère particulier de Milon. Beaucoup de citoyens se conjurèrent contre lui ; leur entreprise ayant échoué, ceux qui purent échapper s'emparèrent d'un fort, d'où ils traitèrent avec les Romains. Il est vraisemblable qu'alors aussi les Salentins conclurent la paix [382].

Mais quand le peuple eut reposé deux ans, on vit renaître l'impatience de terminer cette guerre ; car elle pouvait devenir encore fort dangereuse ; surtout si Pyrrhus, alors dans la force de l'âge [383], revenait après avoir dompté la Macédoine et la Grèce. En 474 (480) on nomma consuls Sp. Carvilius et L. Papirius Cursor, dans la confiance qu'ils soumettraient les Samnites. Celui-ci était fils du général qui avait vengé la défaite de Caudium, et dans leur premier consulat tous deux avaient effacé le souvenir de tous les triomphes obtenus jusque-là sur le Samnium ; soixante-huit ans s'étaient écoulés depuis les premières hostilités envers ce pays.

Les consuls remplirent le vœu de la nation : Samnites, Lucains et Bruttiens reconnurent la majesté de Rome, probablement parce que la mort de Pyrrhus avait anéanti toutes les espérances. Néanmoins il dut y avoir des combats mémorables, bien qu'on ne nous en ait pas transmis le moindre souvenir. Mais ce n'est pas une perte ; car la liberté d'un peuple généreux succomba sous le

[382] En effet, dans Tite-Live, XXIV, 9, on ne nomme, outre les Tarentins, que trois peuples que doivent dompter Papirius et Carvilius, et six ans plus tard, tandis que les autres alliés de Pyrrhus sont tranquilles, les Salentins sont en guerre avec Rome. Si jamais, pour compléter les Fastes, on fouille à côté de la Curia Julia, une découverte heureuse complétera peut être les lignes qui concernent cette année et résoudra la question. J'en parle pour appeler l'attention, pour encourager par cet exemple quiconque pourra exercer une salutaire influence sur ces travaux ; je ne doute pas qu'il n'y ait bien des trésors cachés en cet endroit. Les Fastes consulaires qui manquent encore pour quarante ans, seraient une chose bien importante à retrouver.

[383] Il avait quarante-deux ans.

nombre : seulement il serait important de connaître les conditions de la soumission des Samnites. Après la troisième guerre encore, on avait conclu avec eux un traité d'alliance qui leur laissait leur rang comme État libre : il n'en fut plus ainsi [384]; ce qui leur resta de liberté fut un don du peuple romain. La présence d'otages à Rome [385] est une preuve de plus de leur reddition complète ; car il n'est pas probable qu'on les ait exigés pour sûreté de paiemens à termes. Lorsque la paix fut devenue l'état habituel, on n'aura plus demandé d'otages. Quant aux Bruttiens, on nous dit qu'ils cédèrent la moitié de la forêt de Sila, si riche en bois de construction et en fabriques de poix [386].

Si la seconde décade de Tite-Live nous était restée, nous trouverions dès ce temps, c'est un point sur lequel je n'ai aucun doute, la formule si souvent répétée dans la guerre d'Annibal, *les alliés et la nation latine*. Il n'y avait rien de semblable avant la dissolution de la ligue latine ; cet état de choses ne prit quelque consistance que vers la fin des quarante années que raconte encore la première décade. D'après l'idiotisme du vieux latin, qui omet la conjonction [387], cette formule était : *socii, nomen latinum;* d'où l'on a fait *alliés de la nation latine* par une méprise semblable à celle qui avait produit *peuple romain des Quirites* [388]. La nation latine était entièrement différente des alliés : à l'exception de quelques

[384] L'Épitome XI n'a pas manqué d'en parler, non plus qu'au IXe des conditions qui suivirent la deuxième guerre. Son silence dans cette dernière circonstance (XIV) est donc d'un grand poids. L'auteur de ces aperçus était presque le contemporain de Tite-Live ; il connaissait fort bien l'ancien ordre de choses.

[385] Lollius était l'un d'eux. Zonaras, pag. 51, C.

[386] Nous devons ce détail aux *Excerpta* de M. l'abbé Mai, Denys, XX, 5. Ces *Excerpta* sont en général de peu de valeur, et il faut que le collecteur les ait altérés dans plusieurs passages. Ces artifices de rhétorique ne sont guère du style de Denys. Leur publication est néanmoins utile à la science. On y trouve par exemple un indice qui confirme mon explication sur la manière dont il faut comprendre l'abandon que fait un peuple à Rome de la moitié de son *ager*.

[387] Voyez tom. Ier, IIe part.

[388] On voit que l'erreur est née du génitif, par exemple quand on lisait *decem millia sociorum nominis Latini*. C'est ce que n'ont pas aperçu les interprètes de Tite-Live.

villes anciennes, elle s'était formée sous la volonté et sous la loi de Rome, et cette partie de la nation du moins ne pouvait être avec elle en aucune alliance. Mais il est une question pour laquelle je ne trouve d'élément de solution dans aucun des passages qui me sont connus. Cette dénomination, dans sa véritable acception, comprenait-elle tous les peuples de la Macra jusqu'au détroit, ou bien se restreignait-elle aux peuples sabelliques et à ceux du sud de l'Italie, tandis que les Étrusques et les Ombriens, séparés par des différences nationales, étaient régis par un droit particulier, à tel point qu'ils ne purent être compris dans cette dénomination que par une extension tout-à-fait impropre du sens qu'on lui donnait. Je conjecture que la vérité est dans la seconde de ces alternatives; car les Étrusques et les Ombriens avaient considéré la cause des peuples italiques comme leur étant étrangère.

Quelle que soit l'étendue du sens qu'il convient de donner ici à l'usage du mot allié, il est évident qu'entre ceux-ci comme dans les provinces [389] s'établit une différence de confédéré à confédéré : entre les *fœderati* et les peuples libres, *liberi*. Les Marses et les Péligniens étaient *fœderati;* leurs droits étaieut garantis par des sermens mutuels. Les villes herniques étaient *liberæ*, car on leur avait rendu l'*autonomie* [390] quand le sénat prononça sur le sort de la nation. Il n'y avait pas là de traité : c'était un droit concédé unilatéralement. Cette seconde classe, non moins que la première, appartient aux *socii*.

La première de ces classes, fort rare en Sicile d'après Cicéron, était très-nombreuse en Italie partout où le territoire avait été conquis et réuni aux possessions de Rome, les armes à la main. C'est dans cette classe qu'on choisissait les places propres à y établir des colonies; mais beaucoup d'autres, comme Capoue, seront restées

389 Cicéron, 2, *Verr.* III, 6 (13).
390 Tite-Live, IX, 43.

ou se seront éteintes sans colonies. Une des causes les plus efficaces de ce qu'il y a de défectueux dans les notions que nous avons de l'antiquité, c'est que les faits qu'on nous rapporte nous apparaissent comme s'ils ne s'étaient présentés qu'une fois. Les habitans de ces villes étaient sans régime communal, sans liberté, et n'appartenaient plus au peuple sur lequel on les avait conquis; ils ne comptaient pas non plus parmi les alliés [391]. Il n'y a donc aucune contradiction entre l'existence de terres fort étendues, soumises à la dîme, et l'axiome de l'ancien droit agraire, que le sol italique est libre d'impôt, axiome si étendu dans son application, que des villes auxquelles on avait fait remise de l'impôt, furent par là même désignées comme douées du droit italique. Il n'y avait dans les communautés italiques aucun terrain qui fût propriété soumise à l'impôt, comme c'était la règle pour les propriétés foncières des provinces. Elles étaient astreintes à un contingent en hommes, et pour les payer, il fallait bien créer un tribut. Donc, si on les eût imposées pour Rome, il y aurait eu une double taxe, chose inadmissible d'après les principes romains [392]. On n'admettait au service de ligne que les peuples italiques et les Latins; les étrangers en étaient exclus [393]. Les Grecs étaient si étrangers aux Romains, qu'on les sacrifiait avec les Gaulois comme des ennemis hérédi-

391 Les descendans de ces *dediti* étaient *dediticii*. Il serait curieux de développer les conséquences légales de cet état : les *liberti dediticii* sont envers eux dans les mêmes rapports que les *Latini Junioni* envers les citoyens des colonies ; mais ces développemens nous conduiraient trop loin. Ce qui est remarquable, c'est que ces gens du peuple romain, après avoir perdu leur propriété, n'en pouvaient acquérir d'autre ni sur leur banlieue ni sur les terres de Rome, parce qu'ils ne jouissaient point du *commercium*. Il leur fallait donc languir dans la misère.

392 Cicéron, *pro Flacco*, 32 (80). L'obligation pouvait être remise par le *privilegium*; mais originairement elle subsistait.

393 *Milite atque equite scire se nisi Romano Latinique nominis non uti populum Romanum*, dit Hiéron. Tite-Live, XXII, 37. L'écrivain romain, dont l'oreille était accoutumée à *socios Latini nominis*, se rappelait depuis sa première jeunesse le Droit latin établi dans sa patrie au-delà du Pô, étant né trente ans après l'extinction du droit le plus ancien des alliés, il n'a manqué que par l'expression; probablement qu'il voulait traduire le mot *σύμμαχοι* dont se servait Polybe.

taires; il y avait de plus cette raison qu'ils habitaient des villes sur le sol de l'Italie. Il n'y a pas de contradiction d'après cela dans la liberté accordée à Tarente et dans le tribut qui lui fut imposé [394]. Quoique alliés et d'une fidélité éprouvée [395], les Napolitains savaient qu'on n'emploierait pas leurs services contre l'ennemi, lorsque dans la guerre d'Annibal ils apportèrent les trésors de leurs temples [396]. Avant que Rome eût une flotte, on se servait des trirèmes des villes grecques et de leurs marins : il est vraisemblable aussi que la plupart des vaisseaux romains furent montés par des matelots pris chez elles.

La position de ceux qui étaient alliés en conséquence d'un traité, doit avoir varié d'après les circonstances : c'est ce que nous prouve l'existence de quelques traités concernant des villes d'Italie [397]. La principale distinction consiste en ce que l'alliance était ou conclue sur un pied d'égalité, ou stipulée à condition que l'inférieur honorerait volontairement la suprématie du peuple romain [398]. Il est probable qu'alors il y avait encore quelques villes unies à Rome sur un pied d'égalité, et l'on ne pourrait les regarder comme sujettes; mais peu à peu elles ont disparu, et cette anomalie n'a rien qui doive nous embarrasser [399].

[394] L'Épitome parle de la première circonstance : Zonaras de la seconde.

[395] Tite-Live, VIII, 26.

[396] *Si quam opem in eo crederent, eodem studio fuisse oblaturos.* Tite-Live, XXII, 32. Il se pourrait que, pour humilier les Bruttiens, on ait levé chez eux les *Bruttiani*, quoique d'après l'étymologie donnée par Diodore et Strabon du nom de *Bruttius*, les archers aient pu porter ce nom long-temps auparavant. Je doute que les Bruttiens aient jamais servi dans les camps romains, car ils étaient à demi Grecs.

[397] Voyez dans Cicéron, *pro Balbo*, 20 (46), 22 (50), ce qui concerne le traité des Camertins et celui d'Héraclée.

[398] *Majestatem pop. R. comiter colunto.* Cicéron, *pro Balbo*, 16 (35), et Proculus, I, 7, *D. de captivis et postlim.*

[399] Les rapports de Droit public qui existaient entre la république et les communes qui en dépendaient, sont analogues à ceux du Droit privé entre les individus. Les municipes sans suffrages sont des fils adoptés; au moyen de l'arrogation, les alliés qui rendent hommage à la majesté de la république, sont des personnes *in manu*. Les *dediti* sont *in mancipio*; ceux auxquels on a rendu la liberté peuvent être comparés aux *libertini*.

Les conquêtes permanentes étaient tellement dispersées, ainsi que le prouve l'exemple de Bénévent, que les Samnites n'avaient point de territoire continu. Il peut paraître douteux que ce qui en restait fût réuni en un tout par l'administration ; car, chez les Latins, Rome avait supprimé les diètes, et par suite du même principe elle en prononça la dissolution et les interdit chez les Grecs. Il y a toutefois une grande vraisemblance que chez les peuples italiques ces assemblées continuèrent d'exister, quoique avec des modifications. Les représentations collectives des Péligniens après la guerre d'Annibal semblent indiquer un lien de ce genre[400]. La manière dont les Marses et en général les peuples italiques s'y prirent pour préparer et commencer la guerre sociale, démontre qu'ils n'avaient pas perdu l'habitude d'agir en corps de nation : l'unanimité des décisions dans la guerre d'Annibal en est une preuve de plus. Si les Pentriens demeurèrent fidèles aux Romains, tandis que les Hirpins et les Caudiniens se joignirent à lui, cela prouve uniquement que les peuples samnites n'eurent plus qu'une existence isolée, et que les institutions qui de la nation faisaient un ensemble n'existaient plus. Il s'entend d'ailleurs qu'il ne pouvait plus être question d'un chef général choisi pour la nation.

Dans la guerre d'Annibal, on voit en général les sénats disposés en faveur de Rome, la commune en faveur des Carthaginois ; c'est qu'on aura fait en Italie comme en beaucoup d'autres occasions semblables, c'est qu'on aura, en instituant les provinces, donné aux villes un régime uniforme, en se rapprochant de l'oligarchie[401].

Les Latins seuls avaient le droit de voter dans une tribu que leur assignait le sort[402], droit honorifique et sans résultat. Mais ces Latins, comme ceux dont nous venons

[400] Tite-Live, XLI, 8.
[401] (En marge du manuscrit il y a un *NB.*)
[402] Tite Live, XXV, 3. Appien, *bell. civ.*, I, 23.

de parler, pouvaient s'établir à Rome et se faire inscrire dans le registre civique, pourvu qu'ils eussent un fils à laisser dans leur pays, afin que leur maison ne s'éteignît pas; ce qui eût aggravé les charges de leurs concitoyens[403]. Ceci était fort important; lors même que cette inscription ne conférait pas encore les droits civiques les plus élevés, on pouvait les obtenir de la volonté d'un censeur futur. Si M. Perperna put arriver même aux dignités curules, si l'on ne s'aperçut pas que le droit de cité ne lui avait jamais été conféré dans son entier, ce ne put être que par suite d'une pareille inscription.

Les droits que tous les alliés et les Latins avaient à la co-jouissance des terres communales de l'État romain, étaient bien autrement importans. En général, ils étaient garantis par les traités; mais pour chaque canton en particulier, leur exercice dépendait toujours du peuple dominant, qui pouvait soustraire à la jouissance et diviser en propriétés chaque partie du domaine. Je regarderais comme complètement démontré que, dans la fondation d'une colonie latine, les Samnites et les Péligniens pouvaient donner leurs noms avec les Quirites et les Latins; car il y en eut des milliers qui s'établirent à Frégelles[404]. Ils obtenaient part aux assignations, ainsi que nous l'avons établi à l'égard des municipes : c'est ce qui nous est rapporté en termes évidemment empruntés à un narrateur qui connaissait la valeur de ses paroles[405]. Au sujet du droit de jouissance, les alliés et les Latins avaient un même intérêt, avec les possesseurs romains, à repousser la loi de Tiberius Gracchus, qui n'était injuste qu'envers eux et non envers ces derniers[406]. Son adop-

[403] Tite-Live, XLI, 8.

[404] Tite-Live, XLI, 8.

[405] C'est Posidonius. Appien, *bell. civ.*, I, 18. *ἴση γῆ — ἐπέπρατο, ἢ τοῖς συμμάχοις ἐπιδιῄρητο : οὔτε τὰ συμβόλαια, οὔτε τὰς κληρουχίας ἔτι ἐχόντων ἁπάντων.*

[406] Cicéron, *de re publ.*, III, 29, concède que Tiberius, dans sa disposition sur l'Asie, avait montré une grande justice (c'est là ce qu'il faut suppléer au commencement de ce passage), qu'il était resté juste envers ses concitoyens, mais qu'il avait blessé les droits

tion priva la république de l'obéissance volontaire des subordonnés, et C. Gracchus aurait eu cette raison de leur conférer le droit de cité, quand même cela n'eût pas été d'ailleurs sage et raisonnable. L'aristocratie trouvait donc dans les sujets de l'appui contre les prétentions de la commune : il y avait beaucoup d'intéressés au maintien de l'ordre actuel, surtout si, en vertu de la conquête romaine, des Lucains possédaient dans le Samnium, des Samnites en Apulie. Les peuples même auxquels on avait ôté de vastes territoires, pouvaient, jusqu'à un certain point, se refaire, s'il leur était permis d'en cultiver une portion moyennant redevance à la république[407] : ils trouvaient d'ailleurs des avantages dans l'équipement et l'entretien de leurs contingens et dans l'établissement de routes. Le but des lois romaines était d'éloigner les esclaves du domaine public, et d'y appliquer, comme journaliers et comme économes, une forte génération d'Italiens libres. Il n'y a rien de plus étonnant que de revoir les Samnites compter en moins de cinquante ans 70,000 citoyens et 7000 chevaliers. L'infanterie des alliés italiques était entretenue comme celle des Romains ; les cavaliers recevaient, aux frais de la république, les deux tiers de ce que coûtaient ceux de Rome[408] : leurs cités ne devaient que l'armure et la solde, et quelquefois un supplément aux frais d'entretien. On assignait à chaque ville, à chaque canton, son contigent, et ils n'étaient pas chaque année appelés à en fournir le tout ou une partie; les consuls désignaient ceux dont c'était le tour[409] : cha-

des alliés et des Latins. *Conf.* I, 19. *Somn. Sc.* 2, *de Amic.* 3. Appien, *bell. civ.*, I, 18, 19. Dût-on traiter ma conjecture d'argutie, je la hasarderai ; c'est que le triste état de l'Étrurie, dont Tiberius Gracchus fut si frappé, venait de ce que les Étrusques n'avaient point le droit de jouissance des vastes domaines de la Maremme.

[407] Comme Ofellus abandonne son champ au propriétaire pour une redevance annuelle.

[408] Polybe, VI, 39.

[409] Polybe, VI, 21. *οἱ ὕπατοι παραγγέλλουσι τοῖς ἄρχουσι τοῖς ἀπὸ τῶν συμμαχίδων πόλεων τῶν ἐκ τῆς Ἰταλίας, ἐξ ὧν ἂν βούλωνται συστρατεύειν τοὺς συμμάχους, διασαφοῦντες τὸ πλῆθος, κ. τ. λ.* Tite-Live, XXXIV, 56. Il résulte de ces deux passages que les chefs de ces cités devaient se trouver à Rome au commencement de l'année consulaire.

que cité nommait le chef et les officiers de sa troupe. Les préfets des alliés, que les consuls nommaient en nombre égal à la moitié des tribuns[410], étaient sans doute choisis parmi eux, non parmi les Romains : cette supposition est beaucoup plus vraisemblable que l'assertion opposée. Dans la guerre d'Annibal, un Samnite pentrien, Num. Decimius, commande plusieurs milliers d'hommes[411], et partout où les alliés se distinguent, ce sont toujours des Italiens, non des Romains, qu'on nomme comme leurs chefs. Sans doute que T. Turpilius, Latin, qui eut même des tribuns sous ses ordres, fut un préfet de ce genre[412].

Les sujets de Rome ne pouvaient ni conclure de traité avec l'étranger ni lui faire la guerre; ils ne pouvaient même, sans la permission du sénat, pourvoir à leur propre défense, ni se donner des chefs[413].

Dans l'intérieur, les alliés étaient entièrement libres d'admettre des citoyens[414] et de se donner des lois. Les amendes sont marquées en sesterces sur la table de Bantia; elle nous donne un échantillon de la législation pour cette époque d'union avec Rome. D'après les droits communs aux villes latines, il paraît qu'à leur fondation on leur assignait une loi civile uniforme[415], et l'on en peut conclure qu'il n'y pouvait être rien changé, ce qui est formellement attesté à l'égard des colonies romaines. L'usage de la langue nationale se maintint. Les autorités locales conservèrent la juridiction criminelle, ainsi que la juridiction civile dans les cas mixtes, où pour les provinces intervenait celle du gouverneur romain.

Le sénat statuait sur leurs différends respectifs, sur les

[410] Polybe, VI, 26.

[411] Tite-Live, XXII, 24.

[412] Salluste, *Jug.*, 67, 69.

[413] Ce que dit Tite-Live sur les Latins après la bataille du lac Régille, est un conte manifeste pour l'époque à laquelle il le rapporte; c'est une transposition, et cela appartient à une époque plus récente.

[414] Les villes de la Grèce jouissaient de ce droit. Cicéron, *pro Arch.*, 3 (5).

[415] Aulu-Gelle, IV, 4, XVI, 13.

plaintes des citoyens contre leur cité, sur les crimes contre Rome [416]; il décidait sur toutes discordes intérieures et conciliait les parties; mais ordinairement il abandonnait ce soin aux patrons [417]. Tout peuple libre d'Italie avait à Rome son patron, qui représentait ses intérêts et les protégeait. Au temps de la pureté des mœurs, c'était un devoir sacré, c'était un soin paternel et pénible : au temps de la décadence, ce fut un moyen de s'enrichir.

Le consul ou le préteur apparaissait au milieu d'eux avec toute la puissance de l'*imperium*, et faisait exécuter ses sentences sans délai [418]. L'âge d'or ne régna jamais dans ces relations des chefs avec les peuples, et quand l'avarice, la volupté, ne produisaient point d'excès, la hauteur, la colère, avaient les mêmes résultats. Ne vit-on pas les décemvirs s'égarer, faute de tribuns pour leur résister? On ne pouvait poser de bornes à ce pouvoir des gouverneurs sans l'anéanir, et il n'y avait de refuge contre leur autorité que dans le secours que les opprimés pouvaient recevoir du patron; ce secours, il le devait même contre les siens [419]. Pour le rang, pour l'influence, les patrons étaient les égaux de ceux qui avaient abusé du pouvoir, en sorte que la punition leur était difficilement épargnée. Dans les villes italiques, les magistrats étaient protégés contre les abus du gouverneur, par cette circonstance que leur dignité leur acquérait le droit de cité romaine [420], et tel devait être le but de cette distinction. Qu'on nous montre un peuple dont les alliés aient joui de pareils avantages? Qu'on nous dise quels droits plus étendus ils auraient pu réclamer? Je conçois que les prétentions toujours croissantes s'élevassent plus haut; elles

416 Polybe, VI, 13.

417 Denys, II, 11, sn.

418 C. Gracchus dans Aulu-Gelle, X, 3.

419 Aulu-Gelle, V, 13; XX, 1. Et comme l'hôte (*hospes*) était étranger éloigné, et qu'il avait d'autant plus besoin de protection, il était ordonné de le défendre, même contre le client indigène.

420 Appien, *bell. civ.*, II, 26.

aspiralent au droit de cité du premier chef. Mais il était impossible alors de le conférer; il fallait d'abord qu'une longue communauté d'intérêts et d'actions eût façonné les alliés à la manière des Romains, et les eût pénétrés de leur esprit. L'époque où cette fusion serait possible était réservée à l'avenir, alors qu'une régénération de la nation s'opérerait par l'adjonction d'élémens homogènes. Tout le secret de l'agrandissement de Rome était là, et l'absence de ce système explique l'extinction des États grecs. On attendait que des vues d'une sagesse profonde l'emportassent sur les préjugés, sur les petitesses d'esprits étroits; car le but était de faire ce qu'autrefois on avait fait, quand l'État était encore restreint, par l'adjonction des *minores gentes*, et ce que plus tard on avait obtenu en plaçant les plébéiens sur un pied d'égalité politique. Le développement naturel fut long-temps entravé. Quand l'Italie se rangea sous la suprématie de Rome, on forma encore de nouvelles tribus, et l'on devait s'attendre à ce que l'on continuerait toujours ainsi. Cependant il y avait danger des deux côtés : on risquait de donner aux nouveaux citoyens sur les anciens une prépondérance numérique comme celle qu'avaient eue les plébéiens; ou bien on s'exposait à faire supporter par les Quirites un service militaire disproportionné, qui les eût fait périr les uns après les autres. Une invention du genre de celle de Servius Tullius fit trouver le remède dans de nouvelles formes. Toutefois ce que pouvait faire un roi était impossible dans un État libre; d'abord il fallait restaurer, fortifier les castes supérieures, et la seule proposition que nous connaissions dans ce sens, est celle que fit Sp. Carvilius après la bataille de Cannes; mais on la traita de haute trahison : d'ailleurs elle n'avait pour objet qu'une mesure transitoire. Il aurait fallu, au lieu de cela, balayer les décombres des anciennes curies, car l'édifice s'était écroulé; il aurait fallu créer de nouvelles maisons parmi les patriciens, les plébéiens, les Latins. Il était une seconde nécessité qui n'était point

méconnue, celle d'éloigner les affranchis du gouvernement; mais c'est ce qui n'aurait pu réussir qu'au moyen de colonies envoyées au dehors de l'Italie.

Il n'y a plus de liberté dans une constitution quand elle ne tend qu'à maintenir un état déterminé, au lieu de s'occuper des conditions qui l'ont fait naître; quand elle étouffe les germes qui se développent à côté de ce qui existe. Si la vie vient animer les élémens nouveaux, si elle se retire de ce que l'arbitraire seul veut conserver, il ne reste de l'ancienne constitution qu'un simulacre vain. On peut se tromper sur la nature de la résistance; on peut espérer qu'en maintenant immuable ce qui a existé d'abord, on ne laissera point au mal de place dont il puisse s'emparer; mais alors aussi ce qu'il y a de plus beau, de plus noble, demeure de même écarté et ne peut se faire jour. C'est se charger d'une grande responsabilité, c'est préparer de mauvais jours à la postérité, que de ne point régler et coordonner les idées qui naissent et se développent: il faut les concilier, les accommoder aux vieilles institutions: il faut accorder entre eux le droit des nouvelles formations à celui de la conservation. Aux classes qui sortent de la minorité, il faut un lieu qu'elles puissent occuper sans fouler les autres. Quand on néglige ce soin, de beaucoup de maux possibles il en doit arriver un; ou bien l'ancienne puissance, comprimant le danger, se réveille, subjugue, étouffe cette nouvelle existence; ou bien celle-ci dompte et écrase ce qui vieillit; ou bien encore tout se mêle et se confond comme en une végétation désordonnée. L'esprit de la liberté s'enfuit, et le peuple entier est replongé dans la minorité.

Il est rare que l'oppression de justes réclamations profite à son auteur; seulement elles changent de nature, comme s'empoisonnent les sucs salutaires que l'on repousse avec violence.

Il en est des constitutions comme de notre propre individualité, c'est à travers la vie que chacune d'entre

elles arrive à la mort. Tout ce qui tempère une rapidité destructive, tout ce qui arrête sa course, est de nature à prolonger leur existence; car il faut du temps pour vaincre ces obstacles. On pouvait enlever du brasier le tison des Parques duquel dépendait la vie de Méléagre; mais s'il eût dormi d'un sommeil profond, tant que le feu ne dévorait pas ce talisman, Althée, sa mère, lui eût rendu un triste service. L'État est dans une position plus favorable que l'individu; il agit dans un plus vaste cercle, il appelle toujours un plus grand nombre d'hommes au plus haut degré de liberté; plus d'une fois il résume son passé et donne à son existence une fraîcheur nouvelle. Il faut préparer ce bienfait, empêcher les institutions de languir; il faut, en dépit des changemens des formes extérieures, veiller à la conservation, à la reproduction de ce qui est noble et caractéristique : tel est le devoir des fondateurs et des gouvernans dans les États libres. Quand le pouvoir leur manque pour y parvenir, la perte de ces États est inévitable.

Sous ce rapport, aucun autre État n'atteignait à la perfection de Rome, et cela explique à la fois sa grandeur et sa décadence. Dans la Grande-Bretagne anssi, on a commencé par la puissance des barons et la liberté d'un petit nombre de communes; les sujets ont été bientôt les égaux des hommes libres, les serfs ont été affranchis, les honneurs rendus accessibles à chacun: puis la liberté rendue commune aux provinces séparées, enfin à l'Écosse. L'Irlande même vit dans la réunion la possibilité d'un meilleur avenir. Mais on perdit l'Amérique septentrionale, parce que ce qu'on aurait dû lui offrir de plein gré n'avait point été sincèrement souhaité, parce qu'on le concéda contre toute prudence, et quand l'occasion était passée. Pendant un siècle, une minorité oligarchique, pour consacrer ses injustices contre l'Irlande, avait essayé d'extirper les indigènes ou de les réduire à l'état de bêtes sauvages. Quand les forces de la nation devinrent supérieures à une tyrannie qui man-

quait de résolution pour tuer ou réduire en esclavage; quand ceux qu'on avait voulu détruire se comptèrent par millions, alors, au lieu de préparer par degré leur émancipation, on fit inconsidérément des concessions à la multitude, tandis qu'une impérieuse envie les refusait aux grands. La majorité ne comprendra-t-elle donc jamais que les catholiques ne cesseront de donner des sujets de plaintes, que quand ils jouiront en plein du droit de bourgeoisie. Qu'elle réfléchisse à l'exemple de Rome ! quoiqu'elle ait déféré tard aux justes prétentions des Marses, et que par ces délais elle se soit privée des conséquences salutaires de la concession, du moins cet acte de justice lui épargna la guerre civile. Épuisée elle-même, il lui fallut céder à des ennemis épuisés ce qui désormais ne pouvait profiter ni aux uns ni aux autres [421].

Venise dépérit dès l'instant où elle cessa de remplacer ses maisons éteintes par d'autres d'une noblesse égale, et quand elle en admit qui payèrent leur élévation : la proposition du marquis Maffeï eût fourni du moins un palliatif à des maux trop évidens. Jamais on ne dédaigna plus imprudemment une occasion de ranimer et de renforcer l'État pour des siècles. Au Mexique, tous les peuples furent mis sur un pied d'égalité : on n'attendit point que les indigènes eussent adopté la tunique et les mœurs des Espagnols, ni qu'ils eussent compris le besoin de devenir leurs concitoyens. Rien n'aurait paru plus absurde à un Romain.

Pyrrhus étant mort à Argos, les Tarentins demandèrent secrètement du secours aux généraux carthaginois de Sicile [422]. Ils envoyèrent une flotte qui jeta l'ancre devant le port, tandis que Papirius campait devant la ville. Si l'amiral était parti pour cette expédition sans ordre de son gouvernement, on comprend son hésitation; car, en cas de succès, il pouvait compromettre sa

421 (Ceci a été écrit en 1824.)

422 On ne s'adressa point au sénat, autrement il n'aurait pu jurer que la flotte était venue à son insu. Orose, IV, 5.

république dans une guerre contre Rome. Il attendit donc que des événemens, qui n'arrivèrent point, pussent justifier son intervention ; parce qu'alors on ne se serait point refusé à d'aussi grands avantages. Pour Milon l'un et l'autre peuple était également hostile : sa conduite fait connaître à quel point en était venue la défiance entre lui et la ville. Il faut qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres, l'avarice des Carthaginois se soit montrée mal à propos, et que Papirius ait été fort généreux : il est vrai que la perspective du butin de Tarente lui rendait cette qualité d'une pratique plus facile qu'à ceux qui venaient la protéger. Milon fit croire aux Tarentins que Papirius, pour que la ville ne tombât point au pouvoir des Carthaginois, était disposé à consentir à une paix acceptable. Cela parut préférable à la réception d'une garnison de Libyens et d'autres barbares à la solde de Carthage. En conséquence Milon fut autorisé à négocier pour la ville ; il voyait ouvertement le consul, et put tromper les Tarentins par des rapports imaginaires sur ces prétendues négociations, jusqu'à ce qu'enfin il eût obtenu les stipulations qu'il désirait pour lui et pour les siens. Tout à coup les citoyens apprirent, non sans un mortel effroi, que les Romains étaient dans la citadelle [423] : Milon partit pour l'Épire avec tous ses trésors. Il est peu probable que les Tarentins aient pu se défendre contre la citadelle, ni que les Romains se soient refusé la satisfaction de laver dans le sang la robe du fétial ; tout ce que nous savons, c'est qu'en concédant la liberté à la ville, on abattit ses murailles et qu'on lui prit ses vaisseaux et ses armes [424]. S'il est vrai que les triomphes de cette guerre amenèrent à Rome des objets précieux de tout genre, des tableaux et des statues [425], il faut qu'on les ait enlevés de Tarente. En dix

[423] Frontin, *Strateg*, III, 3, 1. Zonaras, pag. 50.

[424] Zonaras, l. cit. Cependant, au commencement de la guerre punique, I, 20, Polybe fait mention de trirèmes de Tarente.

[425] Florus, I, 18.

ans, les coupables pouvaient être morts : on nous voile ce qui regarde la punition des ennemis de Rome ; mais c'est une de ces choses que l'on comprend sans narration. Peu de temps après ces événemens, on voit au service du roi Antigone un Lycinus, fugitif d'Italie, qui commande pour ce roi à Athènes [426] : évidemment il avait échappé aux Romains. Quarante ans plus tard environ, il y a régulièrement une légion dans la malheureuse Tarente [427] ; il est probable qu'elle y fut placée dès la conquête, pour contenir les peuples voisins et pour empêcher les ambitieuses entreprises d'Alexandre, fils de Pyrrhus. Après la guerre punique, l'Épire étant affaiblie, la Macédoine trop éloignée, il ne fut plus même possible de rêver des expéditions au-delà des mers.

Polybe s'est servi de documens authentiques pour réfuter Philinus, qui accusait les Romains d'avoir manqué de foi ; il répond que les traités leur permettaient de se mêler des affaires de la Sicile, et aux Carthaginois de s'ingérer dans celles de l'Italie [428]. Il faut néanmoins que l'erreur de Philinus ait été répandue chez les deux peuples ; car Tite-Live disait que, par l'envoi de cette flotte, Carthage avait rompu le traité [429]. Or, il copiait d'anciens annalistes, qui ne se doutaient pas que par là ils fortifiaient les accusations que portait contre leurs aïeux l'écrivain favori des Grecs. Polybe a raison assurément sous le rapport diplomatique ; mais l'opinion publique des deux capitales n'en était pas moins juste, en ce qu'elle reconnaissait une circonscription déterminée par les circonstances, et en dehors de laquelle aucun des deux États ne pouvait agir sans troubler la paix. C'est pourquoi Rome se plaignit si fort à Carthage de cette intervention usurpée : le sénat de Carthage protesta par serment qu'il en

426 Téles dans Stobæus, *Serm.* XL, 8.
427 Polybe, II, 24.
428 Polybe, III, 26.
429 Épitome, XIV.

était innocent [430]. Orose est le seul qui dise qu'à Tarente il y eut des hostilités entre les forces des deux peuples : ou cette assertion est de pure invention, ou bien l'on a exagéré quelques querelles insignifiantes.

Les rebelles de Rhegium, voyant la guerre s'éteindre autour d'eux, et n'ayant point de pardon à espérer, commirent de nombreuses hostilités, surprirent la garnison de Crotone, la massacrèrent et dévastèrent les restes de la ville. Le consul C. Genucius [431] investit Rhegium, 476 (482), et traita séparément avec les Mamertins [432]. Le siége fut long; les Romains eurent à souffrir de la disette de vivres; mais Hiéron y pourvut et envoya même des soldats [433]. Enfin la ville fut prise d'assaut, et la plupart des Campaniens périrent. Le consul fit une distinction entre les prisonniers : les bandits furent mis à mort sur-le-champ. Il restait un peu plus de trois cents hommes de la légion; ils furent chargés de chaînes et conduits à Rome. Une narration nous dit que les tribus les condamnèrent à mort à l'unanimité; d'après une autre, ce fut le sénat qui prononça et fit exécuter la peine, malgré l'opposition du tribun M. Flaccus [434]. Tous furent

430 Orose, IV, 5.

431 Denys, *Exc.* XX, 7. Orose ne donne que le nom de famille. En 475 (481) il y eut aussi un consul Genucius, et c'est à cette année que conduit sa chronologie, que l'on a suivie. Mais l'auteur de ces *Excerpta* était tellement ignorant, que là où il y avait un prénom, il l'a sans doute copié sans changement. L'expression de Tite-Live, *per decem annos* (XXVIII, 28), convient aussi mieux à cette année. Outre ces deux auteurs, personne n'a nommé ce consul.

432 Des auteurs byzantins ont pu mal saisir et mal copier les mots : *τοὺς μὲν οὖν Μαμερτίνους — οὓς συμμάχους οἱ ἐν τῷ Ῥηγίῳ προσεδέχοντο, ὁμολογίᾳ προσεδήσαντο*, Zonaras, II, 51, A; mais ils ne peuvent guère cacher un autre sens.

433 C'est ce que dit Zonaras. Il paraît que Polybe ne l'a pas su, autrement il en eût parlé à l'endroit où il blâme justement la conduite des Romains à l'égard des Mamertins; car de la sorte cette conduite n'est que plus coupable; mais qu'il eût ignoré une circonstance éloignée de son temps de plus de 150 ans, cela ne prouve rien. Hiéron avait toutes les raisons possibles de secourir les Romains; il voulait que les alliés des Mamertins fussent extirpés de Rhegium; il désirait que Rome, alors en défiance envers Carthage, le secondât dans ses vues sur Messine. On ne sait si déjà il portait le diadème, mais il avait un pouvoir royal.

434 La première narration se trouve dans les *Excerpta* de Denys, publiées par l'abbé Mai, XX, 7, et dans Orose IV, 3 (*populi jussu*). La seconde dans Valère-Maxime, II, 7, 15.

mutilés et décapités; on en faisait périr cinquante par jour, et il était défendu de rendre les derniers devoirs aux suppliciés ou d'en porter le deuil [435]. On rappela dans leur ville déserte ce qui restait d'habitans de Rhegium, et avec la liberté de la ville on leur restitua tout ce qu'on pouvait leur rendre. Au temps de Strabon, cette communauté ainsi restaurée était du petit nombre des villes grecques qui s'étaient conservées, et probablement qu'elle était encore en possession de cette distinction il y a quelques siècles.

En 478 (484) on vit, pour la dernière fois, le feu de la guerre samnite se ranimer : Lollius, qui était en otage à Rome, s'enfuit dans les montagnes de son pays, et se fit un parti d'hommes désespérés et de brigands. Pour étouffer promptement la sédition, le sénat envoya les deux armées consulaires : à peine armés, la plupart des rebelles renoncèrent à leur folle entreprise. Néanmoins un château fort des Caricènes [436] tint bon, jusqu'à ce qu'enfin il fût pris dans une nuit où la neige tombait en abondance, quelques traîtres en ayant indiqué le chemin [437]. Selon l'usage, les chefs furent décapités; on vendit les autres comme des esclaves [438]. Lollius avait probablement compté sur les Picentins, qui firent défection dans la même année [439], et dont la défaite eut lieu en l'année suivante, 479 (485). Sans doute aussi les Salentins avaient déjà manifesté le mécontentement et les intentions hostiles qui les amenèrent en 480 (486) à

435 Polybe est le seul qui donne ce nombre de trois cents et quelques-uns, I, 7. Tite-Live, comme si la légion se fût réconciliée, puis rendue toute entière, compte 4000 suppliciés. Voyez son propre ouvrage, XXVIII, 28, et ses copistes, Valère-Maxime, l. c., et Frontin, IV, 1, 38. Orose, l. c., est du même avis. Les *Excerpta* de Denys, publiés par Mai, XX, 8, parlent de 4500, ce qui rend la légion encore plus complète; d'après lui on aurait exécuté 300 par jour. Peut-être que l'ouvrage même laissait le choix entre cette version et une autre, d'après laquelle Appien restreignait l'exécution aux chefs (*exc. Peir.*, pag. 564). Il est étonnant qu'on oublie généralement que la légion coupable était composée de Campaniens. Les Romains ne pouvaient éprouver un grand chagrin de les punir.

436 Dans les hautes Abruzzes au-dessus des Pentriens.

437 Zonaras, l. c.

438 Denys, Mai, *Exc.*, XX, 9.

439 Eutrope, II, 9.

un combat fort malheureux. Nous savons si peu de faits de cette époque, qu'il est impossible de dire s'ils ne prirent pas les armes dès l'année précédente. Une calamité, qui frappait leurs heureux ennemis autant qu'eux-mêmes, a pu leur faire croire que l'occasion de combattre était venue : l'hiver de 477 (483) ne fut pas moins cruel pour eux que pour les Romains; mais on croyait n'avoir plus rien à perdre, et quoique les élémens fussent en quelque sorte renversés, comme si le monde allait finir, on courut aux armes. Les deux consuls ont triomphé des Picentins; mais on ne nomme que P. Sempronius comme ayant commandé dans la bataille décisive [440]. Quand les armées furent en présence, la terre trembla : des deux côtés se répandit une même terreur; mais le consul ranima le courage des siens par des vœux et une harangue. Les Picentins s'étant soumis, on en compta 360,000 [441]. Évidemment il n'est point ici question d'un cens militaire des hommes en état de porter les armes, mais d'un dénombrement comprenant les deux sexes. La fondation des colonies de Firmum et de Castrum, qui eut lieu plus tard, prouve qu'on avait pris de force et réservé, pour en disposer, quelques villes des Picentins. C'est après cette guerre aussi qu'eut lieu sans doute la translation d'une partie de la nation au bord de la mer inférieure, vers le golfe de Salerne, où l'on établit la ville de Picentia, d'où un nouveau peuple prit le nom de Picentins; car cette translation avait été ordonnée par les Romains [442]. On voulait éloigner de la mer supérieure les anciens habitans, pour que les Samnites n'eussent aucune communication avec la côte. On ne pouvait se cacher dès-lors que la guerre contre Carthage serait peut-être différée, mais qu'elle éclaterait tôt ou tard. La violence de cette mesure contre tout un peuple se conçoit immédiatement après la con-

[440] Par Orose, IV, 4, et Frontin, I, 12, 3.
[441] Pline, *H. N.*, III, 18.
[442] Strabon, V, pag. 251.

quête; elle ne serait plus motivée après une soumission de quelque durée. Il est probable que la population fut emmenée du pays, qni conserva le nom d'*ager Picenus*, vers la frontière antrefois occupée par les Senones. Dans l'un et l'autre pays, il se forma des établissemens romains très-considérables; et plus tard il y eut assignation de terres : il paraît qu'alors déjà on en vendit une étendue considérable [443]. Les colonies campaniennes de Salernum et de Buxentum servaient à retenir les Picentins dans l'obéissance.

Si dès l'an 473 (479) Cossa et Pæstum furent occupées par des colonies, c'était déjà dans la vue d'une guerre maritime, pour laquelle Rome n'avait point de flotte qui pût éloigner l'ennemi de l'Italie. En 474 (480) fut fondée la colonie de Bénévent : située au cœur du pays des Samnites caudiniens, elle assurait la communication directe de Capoue avec l'Apulie. En 484 (490) fut créée Esernia, qui sépara les Caudiniens des Pentriens, et en 478 (484) on avait établi Ariminum ponr dominer les peuples au-delà de l'Apennin et protéger les citoyens romains établis dans ce pays. Vers 483 (489) Firmum devint colonie chez les Picentins, et peut-être aussi [444] Castrum sur la même côte.

Il est évident que Venafrum et Alifæ furent séparés du Samuium; car le préteur y envoyait annuellement des préfets comme à Formies et à Fundi [445]; ces villes étaient donc des sujettes au droit des Cærites. Toute la contrée de la rive droite du Vulturne se trouva ainsi séparée du Samnium et soustraite à l'influence des autorités indi-

[443] Valère-Maxime, VI, 5, 1, *conf.* les *Excerpta* de Mai *in fine*. Au surplus, les Camariniens vendus en esclavage, auxquels le sénat rendit la liberté, ne peuvent avoir été les mêmes que les Camertins. Je ne consentirais pas à regarder P. Claudius comme identique avec le consul Appius de cette année, sans le passage tronqué et généralement méconnu des *Excerpta*.

[444] Car l'Épitome XI fait mention vingt ans plus tôt de la fondation d'une colonie de ce nom, et la nomme avec Sena et Hadria. Mais la seule fois que dans Tite-Live on retrouve un nom semblable (XXXVI, 3), Castrum novum, il s'agit d'un port de la mer inférieure entre Ostie et Tarquinies.

[445] Festus, *s. v. Præfectura*.

gènes. Si cela ne s'est fait immédiatement après la troisième paix, cela n'a pu être différé au-delà de l'époque dont nous nous occupons.

Nous manquons absolument de récits sur la guerre dans laquelle furent domptés les Sallentins : seulement il est évident par les Fastes triomphaux que dans chacune des deux années 479 (485) et 480 (486) les deux consuls commandèrent les armées. Dans l'automne de la seconde de ces années, quatre mois avant le dernier triomphe, les deux consuls triomphèrent aussi des Sarsinates. La sédition de ceux-ci, ou bien un armistice acheté à prix d'argent, avaient interrompu les opérations contre les Sallentins. Brindes était d'une grande importance pour la sûreté de l'Italie, et si elle ne devint colonie que plus tard, elle aura été sans doute au nombre des points gardés par la légion dont le quartier-général était à Tarente.

Ainsi la réunion de l'Italie était consommée : les Romains ne vinrent à Volsinies que comme protecteurs de l'aristocratie, forme de gouvernement qui, à l'égard des sujets, convient le plus à toute domination républicaine, à moins que le principe démocratique n'y soit poussé à l'excès. En Étrurie, il ne s'était point formé de communautés libres, et pour se défendre, il fallut que la nation dominante armât ses sujets : aussi les serfs des Volsiniens avaient-ils acquis une grande importance dans ces longues guerres contre Rome[446]. Quand la paix fut faite, les oligarques continuèrent à prendre leurs contingens chez eux, et comme les armes demeurèrent en leur pouvoir, ils obtinrent pour eux-mêmes droit de cité, de mariage, de succession, de séance au sénat. Il est fort supposable que plus d'un d'entre eux aura compensé par de mauvais traitemens ceux qu'il avait reçus de son maître; mais quand les choses n'eussent pas été poussées à l'ex-

[446] Je renvoie au tom. I[er], I[re] part., pour justifier ma manière d'entendre ce récit de Zonaras et de l'*Auctor de vir. ill.*, 36.

trême, les vaincus devaient naturellement recourir à Rome pour en obtenir le rétablissement de l'ancien ordre de choses. On promit de le faire; mais la négociation ayant été éventée, ses auteurs furent cruellement punis. Q. Fabius Gurgès se montrait depuis long-temps digne de son père : la république le chargea de la punition des coupables, 481 (487); vainqueur en rase campagne, il perdit la vie dans un assaut malheureux. Cet événement ne fit que prolonger la résistance des assiégés, qui ne se rendirent que pressés par la faim. Les Fastes triomphaux attribuent au consul M. Fulvius le triomphe de l'année 482 (488) et le fixent en novembre; une autre narration fait honneur de cette conquête à P. Decius[447] : peut-être était-il préteur quand Fabius périt; il prit le commandement, repoussa les assiégés : tout ce qu'on y ajouterait ne serait qu'une exagération. Ceux des défenseurs de la place que l'on put prendre vivans, furent mis à mort comme des esclaves révoltés, ou livrés aux patriciens qui avaient survécu au massacre; mais quand on considère qu'il y eut une famine, et que ceux qui n'avaient pu fuir étaient leurs ennemis mortels, on se convaincra qu'il ne devait pas en rester davantage qu'il ne se conserva depuis de prisonniers suédois dans Brisach. On détruisit les fortifications de Volsinies, et les débris de la population furent établis en un lieu sans défense, qui est peut-être celui dont on parle quand dans la suite on nomme Volsinies[448] : cette cité disparut du nombre des villes étrusques[449].

Peut-être qu'une résolution générale, semblable à celle qui suivit la défaite des Latins, détermina l'état des peuples italiques pour ceux qui n'avaient point en leur fa-

[447] *Auct. de vir. ill.*, 36; *ibid.*, 37, il est fait mention du surnom de *Caudex*, que reçut de cette guerre Appius Claudius. Il faut donc qu'il y ait eu une tradition portant qu'il avait coupé les communications des assiégés avec leur lac.

[448] Tite-Live, XXVII, 23.

[449] Les Volsiniens ne sont pas dans le catalogue de ceux qui secondèrent l'entreprise de Scipion. Tite-Live, XXVIII, 45.

veur de traité ; peut-être qu'il n'y eut dans l'établissement de leurs droits aucun ordre systématique. Mais de quelque manière que cela se soit opéré, on voit qu'il y eut sagesse et bienveillance dans la pensée qni ponrvut au sort de l'Italie; car, dans la guerre punique qui suivit immédiatement la réunion de la presqu'île, il ne se fit pas un seul mouvement contre Rome. Avant qu'Annibal y vînt porter une guerre qui épuisa la nation jusqu'à la moelle, il y avait en Italie une telle population, une telle aisance, que la postérité peut à peine le comprendre. Je vais essayer d'exposer ce que c'était que cette constitution, qui pour la première fois réunit toute l'Italie en un seul État [450].

Histoire intérieure ; faits divers depuis la guerre de Lucanie jusqu'à la première guerre punique.

Deux ans après que Pyrrhus eut été vaincu, Ptolémée Philadelphe rechercha l'amitié et l'alliance des Romains par une ambassade qni fut accueillie avec la plus grande distinction. Le sénat adopta la proposition avec empressement, et il envoya à Alexandrie trois ambassadeurs chargés de présens : l'usage était de donner aux rois amis une toge de pourpre, une tunique et un trône d'ivoire. Les Romains n'auraient pu rivaliser de magnificence avec les richesses d'Alexandrie; mais le chef de cette ambassade, Fabius Gurgès, était le premier du sénat, et cette distinction ne fut plus reproduite ponr aucune autre ambassade [451]. Les députés furent splendidement reçus;

[450] (Cette explication est malheureusement demeurée dans la pensée de l'auteur. Nous avons dit dans la préface jusqu'à quel point on peut suppléer à cette fâcheuse lacune au moyen des courtes indications sur l'état de l Italie après la première guerre punique.)

[451] Q. Ogulnius, l'un de ses collègues, était probablement le même qui avait cherché Esculape à Épidaure, et par conséquent il connaissait la langue grecqne. Il est probable que Numerius Fabius la savait aussi ; car il était le fils du peintre qui entretenait des relations avec les Grecs, dont les poètes lui devaient être familiers. Son neveu sans doute n'eût pas non plus été envoyé à Delphes, si la langue du pays eût été inintelligible p. .r lui.

selon l'usage grec, le roi lenr fit offrir des couronnes d'or : eux, pour en accepter l'augure, pour honorer le roi, acceptèrent le présent, mais ils posèrent ces couronnes sur ses statues, et ils portèrent dans le trésor public de Rome, avant même de rendre compte de leur mission, d'autres cadeaux, qu'ils n'avaient pu refuser; mais le sénat leur donna le tout en propriété [452].

Ces négociations ne furent point une stérile satisfaction de vanité. Il y avait des rapports nombreux et importans entre le chef du premier État commerçant de l'univers alors connu et les maîtres de l'Italie; mais outre le désir d'assurer à ses sujets des relations avantageuses, le roi d'Alexandrie obéissait à des raisons politiques d'une plus grande importance. Dans l'état d'isolement où nous sont parvenus les fragmens que nous possédons sur cette époque, il faut, pour les apercevoir, une sérieuse contemplation. Carthage ne pouvait pas plus l'inquiéter qu'il ne pouvait songer à faire des conquêtes de ce côté; mais la nature même avait destiné Alexandrie à devenir le chef-lieu d'un empire qui s'étendrait sur toutes les îles et sur tout le littoral de la moitié orientale de la Méditerranée; c'est ce que le fondateur avait bien compris. Le premier Ptolémée déjà, avait soumis Phœnice et Chypre, conquêtes sur lesquelles il fondait la prospérité de sa marine. Philadelphe étendit sa domination jusqu'en Carie, et sous les trois premiers rois, la suprématie de la Grèce fut le but de tous les efforts de l'Égypte. Dans les parties de l'histoire où l'on peut, jusqu'à un certain point, reconnaître la suite des événemens militaires, les indications chronologiques ont disparu, et l'on ne peut déterminer quand a commencé la guerre qui fut si fatale au second roi Séleucide, et dont il ne vit pas la fin. Cependant, à supposer qu'elle

[452] Voyez les passages de Fabricius sur Dion, p. 61, n° 218. Je ferai voir ailleurs que Lycophron ne fait point allusion à ce traité. (C'est ce que M. Niebuhr a fait dans sa dissertation sur l'obscur Lycophron, Musée du Rhin, tom. I, cah. 2, pag. 108 et suivans. Voyez Collection de ses petits traités, pag. 147 et suivantes.)

n'eût pas encore éclaté, elle ne fut que la conséquence de l'état général des choses, et non de rapports personnels : cette guerre était donc prévue. L'union du royaume de Macédoine avec la Syrie contre Alexandrie était aussi le résultat des circonstances : elle devait durer jusqu'à ce qu'on lui eût repris tout le littoral qu'elle avait conquis. Ce lien devait être resserré encore par la parenté ; car Antiochus avait épousé Stratonice, la sœur d'Antigonus ; mais à supposer même que Pyrrhus eût fait du royaume des Antigonides une conquête durable et complète, la dynastie des Éacides en serait venue au même point, en dépit des liens du sang qui existaient entre tous les descendans de Bérénice. Il y avait donc intérêt puissant à une alliance entre Rome et Alexandrie ; surtout si les Romains consentaient à envoyer leurs légions au-delà de la mer Ionienne, et si Pyrrhus, comme cela est vraisemblable, se trouvait alors pour la seconde fois en possession de la Macédoine ; car une flotte alliée pouvait rendre impossible l'exécution d'une entreprise que ce roi aurait recommencée avec des forces bien plus considérables que la première fois. Le sénat avait donc de puissantes raisons d'accueillir l'alliance de Ptolémée : Tarente tenait toujours pour Pyrrhus, et les peuples italiques n'étaient pas encore soumis.

Rome n'était plus étrangère à la politique de l'Orient. On vit arriver du golfe d'Ionie, en 480 (486), une députation des Apolloniates pour demander du secours : sans doute c'était contre Alexandre, fils de Pyrrhus, dont les guerres illyriennes [453] inquiétaient aussi les villes grecques de ces contrées. Il se peut toutefois que ces ambassadeurs n'aient fait que porter plainte contre des sujets romains de la côte opposée à leur pays. Ce qui a fait retenir le souvenir de cette ambassade, c'est que des Romains distingués [454] ayant grossièrement

453 Frontin, *Struteg.*, II, 5, 10, *Prol. Trog.*, XXV.

454 En cette année c'était le tour des édiles plébéiens ; ainsi Q. Fabius ne pouvait être investi de cette magistrature : Dion l'appelle d'ailleurs sénateur, *fr.* 43.

manqué aux députés, le sénat les fit livrer aux offensés, bien que l'un des coupables fût revêtu de l'édilité curule; il les fit même escorter jusqu'à Brindes, de peur de quelque violence de la part des parens. Les Apolloniates ne se méprirent point sur leur position envers Rome; ils renvoyèrent les offenseurs sans les punir. Mais Rome se faisait ainsi une grande réputation de justice, sans craindre qu'on n'abusât de sa magnanimité.

En l'année 479 (485) on éleva le nombre des questeurs à huit [455]; l'acquisition de riches revenus de diverse nature forçait ainsi d'en doubler le nombre. Si dès-lors la questure donnait un droit à être admis au sénat, cette innovation, en apparence sans importance pour la constitution, en avait néanmoins une fort grande; car on devait considérer les questeurs sortans comme des candidats nommés par le peuple pour les vacances de place de sénateurs, soit par suite de décès ou de déclaration d'indignité : or, placer ces candidats après les autres, eût été une déclaration implicite d'indignité. Après un lustre néanmoins, il ne pouvait y avoir quarante places vacantes : le désagrément qui résultait de l'exclusion put être un motif de ne point s'en tenir strictement à un nombre déterminé de sénateurs : surtout si les anciens questeurs, qui étaient de moitié moins nombreux, avaient joui du droit d'assistance au sénat; car alors comment contester ce droit à ceux qui arrivaient plus nombreux en vertu de la disposition nouvelle ?

Le sénat, originairement la représentation des mai-

[455] Jean Lydus est le premier qui ait fait connaître l'année *de magg.* I, 27, et comme il donne le nom des consuls (l'*ουνίου* pour l'*ουλίου*, est sans doute une faute qui lui appartient), il aurait fallu rendre au chiffre de l'année les mots *καὶ τεσσαρακοστῷ*. On croyait généralement que cette innovation n'avait eu lieu que deux ans plus tard; grâce à l'expression de Tacite, *jam stipendiaria Italia*, expression qui, pour le dire en passant, démontre combien cet auteur était loin de se faire une idée précise des anciens rapports de Droit public. On conçoit sans explication comment Lydus en est venu à supposer que le nombre des questeurs fût porté à douze; mais la dénomination de *classici* ne peut manquer d'être juste.

sons patriciennes, aurait donc subi plusieurs modifications. D'abord il s'ouvrit aux chefs de l'État nommés par les curies; puis il se compléta par des choix faits dans toute la nation; l'élection populaire s'y adjoignit; enfin il devint une assemblée élue à vie par le peuple, sans autre exception que la non-admission ou la radiation prononcée par les censeurs.

Quelque embrouillées que soient à cet égard les idées de Pomponius, c'est à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième qu'il faut placer l'institution d'une magistrature qu'il fait contemporaine de la seconde préture et du triumvirat criminel [456]. Comme on ne peut rien déterminer de précis à cet égard, il paraît convenable d'en parler à la fin de cette période, où la domination de Rome était encore restreinte à l'Italie. Il paraît d'ailleurs certain que c'est à cette époque qu'appartient l'organisation de la monnaie sous des triumvirs, Rome abandonnant alors l'ancien système national pour frapper des pièces d'argent en 477 (483). C'est à la numismatique à fournir des éclaircissemens sur cette innovation importante : elle n'a point encore été assez approfondie pour les temps de la république romaine. Il suffira pour l'histoire de remarquer qu'ici encore la législation n'intervint que pour régulariser ce qui s'était précédemment établi. Le commerce réclamait l'usage de l'argent, et l'État n'en fournissait pas encore : aussi l'existence des deniers campaniens et napolitains, avec l'inscription *Romanom*, doit-elle être considérée comme un expédient pour subvenir à ce besoin. La question la plus essentielle à éclaircir, serait de savoir si à Rome la fabrication des monnaies d'argent était un droit régalien, ou si on la permettait à des particuliers, à des maisons. Il paraît contraire à toute interprétation logique de faire remonter aux triumvirs les types et les noms qui se rapportent merveilleusement aux familles, à moins que les

456 L. 2, *D. de Orig. jur.*, 29, 31.

noms et les titres ne soient ceux des membres du collége. Ce n'est qu'en admettant que beaucoup de personnes battaient monnaie, chacun selon son avidité et comme il y trouvait le plus de profit, qu'on peut concevoir le désordre qui s'introduisit dans le système monétaire, et auquel Marius Gratidianus [457] mit fin, après qu'il eut beaucoup affligé le peuple, comme depuis l'a fait en Allemagne le billonage.

Les *quinqueviri* furent constitués en magistrature locale pour la ville; ils veillaient à sa sûreté après le coucher du soleil, quand cessait la surveillance des autres magistrats [458].

On dit qu'à la même époque furent institués les décemvirs des procès : nous pouvons en croire Pomponius, quand il dit que dans l'origine ils furent destinés à présider le tribunal des centumvirs, et qu'Auguste, au lieu d'être le premier à leur conférer cette attribution, la leur rendit. *Lis* pourrait avoir été le mot propre pour désigner les contestations portées devant les centumvirs [459] : dans des circonstances extraordinaires, on a pu donner aux questeurs sortis de charge une mission pareille; elle a pu même se prolonger, mais certes il n'en était pas ainsi dans l'origine [460].

Les comices des tribus nommaient à ces nouvelles magistratures. Il en était autrement des centumvirs; il en fallait trois par tribu, et considérés comme tribunal plébéien de représentation, il fallait qu'ils fussent délégués immédiatement au nombre de trois par leurs tribus. Probablement que l'élection des centumvirs se faisait sous la présidence des édiles plébéiens, qui étaient juges

[457] Cicéron, *de off.*, III, 20 (80). *Jactabatur enim temporibus illis numus sic ut nemo posset scire, quid haberet.* Les mesures adoptées alors sont sans doute celles que Pline indique pour le tribunat de Drusus, quant à la proportion de l'alliage.

[458] *Solis occasus suprema tempestas.*

[459] Quand on disputait *sacramento*, le préteur prenait des cautions *litis et vindiciarum.*

[460] Sans doute qu'il est inutile à présent de parler de la confusion qu'on a faite de ces decemvirs avec le concilium du préteur, ni d'autres méprises semblables.

eux-mêmes [461] ; sans doute on ne nous a point désigné les limites de la compétence de ce tribunal ; mais les espèces [462] que l'on cite parmi beaucoup d'autres, démontrent que la propriété quiritaire et ses accessoires, le droit de succession avec ou sans testament, enfin l'état des personnes appartenaient au tribunal des centumvirs [463]. Il ne jugeait pas plus les conventions que les procès criminels : l'immense matière de la possession était entièrement conférée à la préture [464].

On ne peut guère connaître les rapports des décemvirs aux centumvirs que d'après la nature de ces sortes d'institutions. Il faut à une assemblée de juges des présidens qui conduisent les débats et posent les questions. Il paraît difficile que les décemvirs aient jugé eux-mêmes et séparément.

Après la guerre de Pyrrhus, il y eut une assignation générale aux plébéiens, et C. Fabius y prit sept jugères qu'il cultiva [465]. D'après un renseignement qu'il ne faut pas plus dédaigner que beaucoup d'autres de la même

[461] Denys, VI, 90 : *τοὺς ὑπηρέτας τῶν δημάρχων καὶ συνάρχοντας καὶ δικαστὰς ἐκάλουν.* (Dans le manuscrit on trouvait encore ici des remarques sur l'institution et le caractère ancien du tribunal des centumvirs. L'auteur les a placées tom. Ier, IIe partie.)

[462] Cicéron, *de orat.*, I, 38 ; et puis 39, 56 (173, 176 et 236).

[463] *Nexa, mancipia ; — usucapiones.* — Les droits relatifs aux *prædia*, qui étaient *res mancipii :* par conséquent ils ne se bornent point à ceux énumérés par Cicéron. Les alluvions et enlèvemens de terrain, la validité des testamens, les droits des agnats, des gentiles. Les causes qui concernent le *caput* (l'état des personnes). Cicéron, l. c. La capacité des tuteurs, ce qui comprend aussi la conservation de la fortune dans la famille.

[464] Il ne faut pas confondre par exemple la *causa tutelarum* avec le *judicium tutelæ*. Il y a aussi une grande différence entre le *sacramentum*, auquel on avait recours sur l'état des personnes *in causa liberali*, et le *judicium* contre celui qui avait détenu comme esclave un homme libre. Il résulte clairement d'un passage de Plaute, Rudens III, 4, 7, que dans ce dernier cas on prenait un arbitre et même un sénateur : *dato De senatu Cyrenensi quemvis opulentum arbitrum si tuas esse oportet, nive eas esse oportet liberas, nive te in carcerem compingi est æquom ;* et peu importe que l'auteur désigne le sénat de Cyrène. Il en était de même du *judicium tutelæ* et de toute cause qualifiée de *turpis*. La réclamation de sommes dues quand on n'avait point agi par *æs et libram*, était de la compétence du préteur [voyez l'anecdote sur l'imbécile agent d'affaires, *de orat.*, I, 37 (166)], pour obtenir un arbitre. On ne pouvait obtenir non plus que devant le tribunal l'exécution du jugement des centumvirs par l'*addictio* ou la *manus injectio*.

[465] Columelle, *præf.*

source, on distribua aussi à la commune le prix de biens communaux vendus [466].

Velléjus [467] dit qu'on donna en 478 (484) l'entier droit de cité aux Sabins. Ce qui jette du doute sur ce fait, c'est qu'on ne créa que trente ans plus tard les tribus Velina et Quirina, dans lesquelles furent inscrits les Sabins du pays du Velinus et des environs de Cures [468]. Quoi qu'il en soit, cette faveur ne doit point être regardée comme concédée à tout le peuple sabin; Nursia et Reate demeurèrent préfectures [469] : Amiterne [470] et les *conciliabules* de la campagne sabine jouissaient des mêmes droits; car on offrit à Scipion des volontaires de ces divers endroits, alors qu'il ne pouvait faire de levées dans les tribus [471].

Les diverses leçons des manuscrits de l'Épitome jettent beaucoup d'incertitude sur les chiffres du cens pour cette époque. D'après ceux qui ont le plus de probabilité en leur faveur [472], on compta pour 466 (472) 287,000 individus, en dépit des pertes qu'on avait faites dans la guerre gauloise : c'était depuis le dernier cens de 458 (464) un accroissement de population de 15,000 têtes; mais par la guerre le cens de 471 (477) est réduit à 271,000, ou même à 261,000. On a perdu le cens suivant : celui de 482 (488) rehaussa le nombre à 292,000. En admettant même que ces nombres fussent certains, ce serait bien mal employer son temps que de se livrer à de minutieuses recherches sur ce que pouvaient avoir d'influence sur cet accroissement l'extension du droit de bourgeoisie, l'augmentation des naissances et les affranchissemens.

En 482 (488) C. Marcius fut pour la seconde fois cen-

466 Denys, Mai, *Exc.* XX, 9, *in fin.*

467 I, 14.

468 D'après l'Épitome XIX, où il ne peut pas plus y avoir d'erreur sur ces sortes de choses que dans Tite-Live.

469 Festus, *s. v. Præfecturæ.*

470 L'article de Festus finit d'ailleurs en disant *aliaque complura.*

471 Tite Live, XXVIII, 45.

472 Il faut sur ce point consulter Drackenborch.

seur : ce qui n'arriva pour personne avant ni après lui, et ce qui eut lieu contre son gré. On dit qu'il fut pour cela surnommé *Censorinus;* mais cela est douteux, car ce surnom pouvait tout aussi bien lui venir de ce que son père avait été le premier plébéien censeur. En 466 (472) la participation des plébéiens acquit une parfaite égalité; Cn. Domitius ferma le lustre par le sacrifice d'usage, ce qui jusque-là avait été le privilége du censeur patricien.

Les censeurs se suivaient encore avec beaucoup d'irrégularité; après 458 (464) il se passe huit ans jusqu'au prochain lustre. La censure de Fabricius et de Papus, 471 (477), est plus célèbre qu'aucune autre, parce qu'ils exclurent du sénat P. Cornelius Rufinus, par le motif qu'il possédait dix livres de vaisselle d'argent pour sa table[473]; les censeurs eux-mêmes n'avaient de vases et de salières d'argent que pour le sacrifice[474]. Il y eut dans leur sentence moins de vigilance contre le progrès du luxe que de conviction que ces objets inusités à Rome avaient été dérobés au butin, et notamment à celui de Crotone, tandis que le devoir d'un général était de le remettre intact au trésor. L'avarice et l'indélicatesse de P. Rufinus sont connues.

Les mœurs dégénérées mettaient en plus vive lumière la vertu primitive qui n'était pas encore éteinte; c'est pour cela qu'on a retenu la mémoire de traits remarquables de tempérance pour cette même époque. Malheureusement ils sont tombés sous la plume de déclamateurs, et il est pénible de parler après Valère-Maxime de la pauvreté de Curius et de Fabricius. Néanmoins le narrateur de l'histoire romaine ne peut garder le silence : il faut qu'il dise comment Curius reçut, dans son petit domaine au pays des Sabins, les ambassadeurs samnites qui

473 Des vases. Denys, *Exc.*, XXI, 1.

474 L'argent ouvré devait être déclaré dans le cens; cela explique l'usage du mot *dominia* pour la vaisselle en métaux précieux. C'était *res mancipii* ou *dominium*. 2 *Verr.*, III, 4. — Nonius a deviné, mais mal expliqué.

venaient lui demander son patronage en lui apportant des présens. Lui, près de son foyer, mangeait dans une écuelle de bois, sur un banc de bois, des navets qu'il avait fait cuire sous la cendre. Il refusa l'or, non par un effort de morale, mais avec simplicité et pour obéir à son penchant; il dit qu'il avait plus de plaisir à commander aux riches qu'à être riche lui-même[475]. On a négligé la tradition qui dit que Curius ne prenait, pour le servir en campagne[476], que deux cavaliers, bien que l'État assignât aux généraux tout ce dont ils avaient besoin, soit à Rome, soit à la guerre, pour tenir un état conforme à leur élévation. Curius et Fabricius, les héros des anciennes mœurs, tous deux plébéiens, privés du secours de *gentiles* et dépourvus de cliens, manquaient de dot pour leurs filles[477]; elle leur fut donnée par ce même sénat qui assigna une tombe à Fabricius dans l'intérieur de la ville[478]. C'était reconnaître qu'il avait vécu si saintement, que ses ossemens ne porteraient pas atteinte à la pureté que l'on observait dans la circonscription des temples des dieux célestes. On pensait aussi que ses mânes ne viendraient point inquiéter les vivans de ces apparitions de fantôme, que le *pomœrium* consacré était destiné à conjurer.

Curius mourut en 476 (484)[479]. Pour honorer le grand Fabius, le peuple avait contribué individuellement à ses funérailles, comme autrefois pour Publicola, pour Menenius. Tous sans distinction se déclarèrent les cliens du mort. La maison n'avait que faire de ces dons, et Q. Fabius Gurgès employa la somme pour donner au peuple un repas général.

475 Pour la substance, on retrouve dans Aulu-Gelle, I, 14, la même histoire sur C. Fabricius, d'après Julien Hyginus. La réponse n'est ni fière ni dure, elle a tous les caractères d'une vieille tradition. Fabricius porta ses mains sur toutes les parties de son corps, des yeux au ventre : « Tant que je serai maître de tout cela, dit-il, je n'aurai pas besoin de richesses. »

476 Apuléjus, *Apol*, *pag.* 265, *ed. Alt.*

477 *Ibid.*, pag. 268. Qu'on se rappelle que les *gentiles* et les cliens fournissaient la dot.

478 Cicéron, *de leg.*, II, 23 (58).

479 Frontin, *de aquæd*, 6.

L'aqueduc d'Appius n'approvisionnait qu'une petite partie de la ville : le prix du butin fait dans la guerre contre Pyrrhus, fut destiné à procurer de l'eau aux autres quartiers[480], et l'on accorda à Curius l'honneur d'accomplir ces travaux; mais la mort l'en priva. On fit venir l'eau de l'Anio, appelé plus tard le vieil Anio, au-dessus de Tivoli, à 20 milles de Rome, et moyennant un circuit de 43 milles, à cause des vallées : il ne fallut d'arcades que pour 221 pas. Il paraissait toujours possible que l'ennemi s'approchât assez près de la ville pour briser des conduits visibles[481]. Le Cælius, le Palatinus, l'Aventin, ni le Cirque, n'eurent de part à cette prise d'eau[482]. Il se peut que quelques quartiers, alors faubourgs, aient plus tard obtenu des dérivations : la *piscina publica*, dans les environs des Thermes d'Antonin, est nommée par Frontin. Dès la guerre d'Annibal, cet étang est désigné comme un lieu public[483]; il avait disparu au temps de Festus, et peut-être déjà quand vivait Verrius : on pourrait en conclure qu'il était alimenté par les eaux de l'Anio, et qu'il avait été creusé pour servir à la dérivation. Néanmoins le sol de ce quartier est rempli de sources, et pour établir un étang de ce genre, il était sans doute inutile de faire venir l'eau de si loin.

Rome, à dater de cette époque, fut ornée de quelques beaux édifices particuliers. Jusqu'à la guerre de Pyrrhus, les toits étaient généralement couverts en bardeaux[484]; désormais on se servit d'*imbrices*, tuiles semblables à celles qui sont encore en usage.

Les routes que l'on avait construites depuis la censure de Flaminius, portaient les noms de leurs fondateurs.

480 Sous le nom de *manubia* il faut comprendre non-seulement l'argent, mais tout ce que les questeurs retiraient de la vente des esclaves et de toute espèce de butin, même de l'aliénation des terres conquises dans cette guerre.

481 Les conduits souterrains sont comblés en beaucoup d'endroits : l'Anio fournit une mauvaise eau calcaire.

482 Frontin, *de aquæd.*, 6, 80.

483 Tite-Live, Épitome XX.

484 Pline, *H. N.*, XVI, 10.

Il y a beaucoup de raisons de supposer plus anciennes la voie Salaria, la voie latine, la voie Nomentana et la première Tiburtina. La guerre punique fut accompagnée d'embarras pécuniaires qui ne comportaient pas de pareilles entreprises : et je vais jusqu'à croire que, pour le premier tracé d'une exécution imparfaite[485], elles étaient antérieures même à la voie Appienne. Pomponius fixe à ce temps l'institution de *Quatuorviri*, préposés aux routes, les *Viocuri*, et la création de cette magistrature démontre qu'alors on se portait vers ce genre de travail avec une activité extraordinaire.

Les fragmens que nous possédons sur l'histoire physique, nous font connaître les effets de fermentations volcaniques, pour lesquelles ne s'était encore ouvert aucun gouffre. Il n'y eut pas depuis deux mille ans d'hiver comme celui qui termina l'année consulaire 476 (482)[486]. Le Tibre gela, et pendant plus de quarante jours il y eut de la neige sur le forum[487]. Les oliviers périrent[488], les troupeaux étaient sans nourriture ; les loups parcoururent la ville, traînant jusqu'au forum un cadavre déchiré. L'année suivante fut marquée par d'épouvantables orages, et sur le territoire de Calès des flammes s'élancèrent d'une fissure de la terre : en trois jours et trois nuits, elles réduisirent en cendres cinq jugères et tout ce que portait le sol. En 478 (484), la terre trembla dans le moment même où les Romains et les Picentins se présentaient la bataille[489].

En l'année 470 (476), les naissances prématurées

485 Voyez, dans ce volume, pag. 283.

486 Les chroniques des temps obscurs et les biographies des papes, d'ailleurs si pauvres de faits, recueillent avec tant de soin les calamités de la nature, qu'il suffit de leur silence pour prouver mon assertion. Il ne peut plus y avoir maintenant en Italie de ces hivers dignes du pôle arctique, grâce au Vésuve ; mais il est absolument inexact que la température moyenne soit devenue plus chaude.

487 Augustin, *de Civ. D.* III, 17, et Zonaras, pag. 51, b.

488 Zonaras parle des arbres en général ; j'ai désigné ceux qui durent périr totalement, et dont la perte causait le plus grand dommage.

489 Orose, IV, 4.

étaient comme épidémiques dans la race humaine et chez les animaux; les mères périssaient avec leur fruit [490]. Quant à la peste qui sévit en 481 (487) et 482 (488), et pour laquelle on consulta les livres sibyllins, le résultat du cens prouve qu'elle ne fut point aussi meurtrière que nous la dépeignent les auteurs ecclésiastiques [491], empressés à découvrir des calamités dans l'ancienne histoire de Rome *.

La première guerre punique.

La chute de Rhegium avait privé les Mamertins de Messine des seuls alliés que pussent avoir ces brigands. Associés au prix du butin, ceux de Rhegium favorisaient leurs excursions en Sicile sans égard à la protection des Carthaginois : ils n'épargnaient pas davantage les villes grecques. Aussi la vengeance des deux puissances qui dominaient dans l'île s'éleva-t-elle contre eux.

Hiéron de Syracuse brûlait du désir de punir enfin leurs longs méfaits. Il était parvenu à la dignité royale par une suite d'actions sages, vantées par les Grecs, et la plupart louables. Il avait été élu par le peuple, et quoique ce choix fût inévitable, il avait eu lieu dans la forme voulue. On n'en éprouva pas le moindre regret pendant un règne de plus de cinquante ans : jamais on ne lui reprocha un acte despotique : simple et sans goût pour le faste, Hiéron assura aux Syracusains la jouissance de tous les avantages qu'ils s'étaient procurés pendant le gouvernement républicain. Sa mémoire demeura long-temps en vénération. Sous lui, Syracuse se releva des malheurs

490 Orose, IV, 2.

491 Augustin et Orose.

* Ici finit le volume composé en 1825 par M. Niebuhr : ce qui suit a été imprimé par M. Classen d'après le cahier dont l'auteur se servait en 1811 et en 1812 pour son cours de l'université de Berlin. Voir à ce sujet les explications données par M. Classen dans sa préface, qui est imprimée en tête de ce volume. (*Note du traducteur.*)

qui l'écrasaient depuis plus d'un siècle, et pour une partie de la Sicile son administration fut la dernière période de prospérité.

Hiéron avait armé les citoyens; il s'était défait des mercenaires séditieux; enfin, il avait levé une armée nouvelle, qui lui était dévouée, ainsi qu'à l'État. Il s'en servit pour reprendre aux Mamertins les villes qu'ils avaient subjuguées, et non loin de Messine il remporta une victoire décisive, dans laquelle leur général fut fait prisonnier. Cette défaite les avait tellement épuisés, que dans l'attente du sort des Campaniens de Rhegium, ils résolurent d'aller au-devant du vainqueur pour implorer sa pitié; mais la déloyale intervention d'un chef carthaginois, qui croisait sur cette côte avec une escadre, priva le roi syracusain du fruit de sa victoire : telle fut l'occasion d'une guerre dont le résultat fut, pour les Carthaginois, la perte d'une province qu'ils possédaient depuis deux siècles et demi.

Il y avait plus long-temps encore qu'ils convoitaient la domination exclusive de l'île, et ils se croyaient plus près que jamais d'atteindre ce but; car leur république était parvenue à un haut degré de puissance, et les villes grecques, affaiblies, dépeuplées, leur obéissaient; mais il importait de s'emparer de Messine, qui, réunie au royaume de Syracuse, aurait ouvert un passage aux Romains protecteurs de ce royaume.

Chez les Mamertins il y avait division : la protection de Carthage les sauvait, il est vrai, d'un danger imminent, mais elle était suspecte à beaucoup de personnes. En leur qualité d'Italiens, ces Mamertins tournèrent leurs regards vers les maîtres de leur patrie. Hiéron s'était remis en campagne; il avait reparu devant les murs de la ville. Les deux partis négocièrent : celui des Carthaginois trouva le gouverneur disposé à tout faire. Il y eut de plus grandes difficultés à surmonter pour ceux qui demandaient un appui à Rome, 482 (488). Comparée à ce qu'on la voit dans tout le reste de l'histoire, la poli-

tique suivie par elle jusqu'alors, avait été honorable et consciencieuse, quoiqu'elle ne fût pas exempte de tout reproche. L'ambition, la soif de la domination et des conquêtes sont innées dans le cœur humain. Dans le choc des grandes associations la vertu ne peut se montrer pure, elle ne peut que modifier les passions et les intérêts. Rome avait bien sujet de se repentir, mais elle n'avait point encore commis d'actions dont elle dût rougir. Cette honte appartenait à la ville qui, après avoir livré à la hache du bourreau ses propres citoyens, acceptait pour alliés leurs complices, qu'elle avait arrachés au supplice.

A Rome on ne se dissimula ni les avantages de l'intervention, ni le danger qu'il y avait à laisser Carthage seule maîtresse de la Sicile; mais les hommes de bien reconnurent qu'il fallait suivre en cela l'impulsion de la conscience, et subir ce qu'on ne pouvait empêcher. La majorité du sénat obéit à ces lois de l'honneur et de l'équité, et n'adopta point la proposition des consuls. Mais, avides de guerre, ils convoquèrent le peuple et reproduisirent leur motion. Ici disparaissait la responsabilité individuelle d'une résolution contraire à l'honneur, l'assemblée se laissa tromper sur la puissance des Carthaginois et sur la durée probable de la guerre; et ne voyant que l'appât d'un riche butin; elle décréta l'alliance et l'envoi de secours. Cette résolution est la honte éternelle de Rome : elle prouve que dès-lors la constitution inclinait trop à la démocratie; cependant les affaires intérieures de la république n'en souffrirent de préjudice que beaucoup plus tard.

Néanmoins cette résolution avait éprouvé des retards; il en fut de même de l'exécution : à Messine le parti carthaginois profita de ce que les circonstances avaient d'urgent, pour décider les Mamertins à recevoir dans la citadelle une garnison punique. Quoique Rome voulût la guerre contre Carthage, elle ne faisait en apparence que donner protection contre l'inimitié cruelle et implacable du roi Hiéron; et celui-ci ayant fait la paix avec les Ma-

mertins par la médiation de Carthage, il n'y avait plus aucun prétexte à l'intervention romaine. Des deux côtés on évitait une explication. Enfin, après de longs délais, parut à Rhegium un lieutenant du consul Appius Claudius, lequel sans doute était encore retenu devant Volsinies : ce lieutenant amenait une partie de l'armée et un certain nombre de trirèmes.

La flotte punique qui croisait dans le détroit, s'opposa au passage, et le lieutenant du consul essaya de négocier. Il passa à Messine sur un esquif, et là il déclara au chef carthaginois et à l'assemblée des Mamertins, que sa république délivrerait le peuple de l'oppression de Carthage. Il ajouta que le silence des Mamertins parlait aussi haut que le feraient les plaintes les plus véhémentes, parce qu'ils étaient obligés de les renfermer en eux-mêmes. L'hésitation des Carthaginois lui fit penser qu'ils éviteraient de s'opposer à une traversée que d'ailleurs les Romains n'auraient pu tenter de force ; car ils n'avaient ni vaisseaux à cinq rangs de rames, ni mêmes des vaisseaux à quatre [492] : ils manquaient même de bâtimens de guerre de plus petite dimension. Il paraît que le sénat, ayant reconnu impossible de créer une véritable marine, avait laissé anéantir peu à peu la petite flotte dont Rome se servait autrefois. On n'avait rassemblé que des trirèmes, des pentecontores et des bâtimens de transport, et cependant il s'agissait d'opérer un débarquement dans une île protégée par la première puissance maritime du monde ancien. Ces embarcations avaient été fournies par les villes grecques de l'Italie : on y voyait entre autres les débris de la marine de Tarente [493].

Les marins ne connaissaient pas les courans de ce détroit : un vent impétueux dispersa la flotte. Les Carthaginois se bornèrent à manœuvrer pour intercepter le

[492] ναῦς καταφρακτοι. Polybe, I, 20, 13. Pline dit (*H. N.*, XVI, 74) qu'en quarante-cinq jours les Romains construisirent deux cent vingt vaisseaux pour l'expédition contre Hiéron, cela est au moins énigmatique.

[493] Polybe, l. c.

chemin de la côte de Sicile. Ils purent demeurer fidèles à leur résolution de ne rien entreprendre d'hostile : plusieurs bâtimens tombèrent en leur pouvoir, les autres regagnèrent la côte du Bruttium. Les vaisseaux capturés furent renvoyés sur-le-champ avec leurs équipages, et Hannon, le commandant de Messine, fit inviter le général romain à ne point rompre la paix et à renoncer à une entreprise sans but. Mais les Romains ne se décourageaient point pour une tentative manquée. Quand on rapporta au Carthaginois le refus du lieutenant, il jura qu'il ne souffrirait pas qu'aucun Romain pût se laver les mains dans la mer, mais il n'accomplit point sa menace.

Le lieutenant fit explorer le détroit : à une seconde tentative les courans et le vent le portèrent sans obstacle, et probablement à la faveur de la nuit, jusqu'aux rivages de Sicile : il entra dans le port de Messine, mais la citadelle était au pouvoir des Carthaginois. La fausse prudence de Hannon la livra aussi aux Romains, et en cela il y eut une nouvelle violation du droit des gens. On eût dit qu'un souffle empoisonné ternissait la vertu romaine. Le chef carthaginois avait été invité à venir à l'assemblée des Mamertins pour négocier avec eux et les Romains : il hésita; cependant, ne voulant négliger aucun moyen de conciliation, il vint. Après de longs discours, aucun des deux partis ne pouvant ni ne voulant céder, un Romain s'empara de Hannon, qui invoqua en vain le droit des gens. Les Mamertins applaudirent et on l'entraîna. Il eut la faiblesse de consentir au départ de la garnison pour prix de sa délivrance.

Les Carthaginois le firent mettre en croix : leurs supplices étaient cruels, mais on ne peut blâmer la rigueur avec laquelle ils punissaient les fautes de leurs généraux. Rome n'avait pas besoin de punir : la victoire lui appartenait; l'élection annuelle des officiers et des chefs était sa garantie. Une déshonorante prétérition éloignait les coupables et servait d'avertissement aux autres.

Sur ces entrefaites, un autre Hannon, fils d'Annibal,

avait amené en Sicile une autre armée, et déjà il s'approchait de la ville. Au nom de sa république et comme ultimatum, il somma les Romains d'évacuer Messine et la Sicile avant un jour déterminé. Hiéron se joignit à lui avec l'armée de Syracuse, que par une intempestive jalousie les Carthaginois avaient voulu opprimer, et dont ils recherchaient trop tard l'amitié. Les armées combinées investirent Messine, mais en deux camps séparés; la flotte stationnait au promontoire de Pelorus, empêchant tous les arrivages [494].

Comme par un miracle opéré pour une mauvaise cause, le consul Appius débarqua subitement, la nuit et sans obstacle, avec de nouvelles légions tout près du camp du roi. Son armée se prépara à l'attaque dans le silence : la victoire était complète avant que les Carthaginois pussent envoyer des secours, quoique la cavalerie syracusaine eût obtenu quelques avantages, Hiéron fut refoulé dans son camp, l'abandonna, se retira dans les montagnes, puis retourna dans sa capitale. Le lendemain le consul attaqua le camp des Carthaginois : ceux-ci avaient affaibli leur armée par une froide et défiante cruauté : ils avaient fait massacrer les nombreux Italiens qui servaient chez eux, de peur qu'il n'y eût parmi eux de traîtres, et cependant la plupart, appartenant à des peuples subjugués par Rome, étaient animés d'une haine profonde contre elle. Dans toute cette guerre, Carthage n'eût à se glorifier que de quelques actions de ses généraux, mais elle la fit sans intelligence, et l'on ne voit pas qu'il lui soit venu à la pensée de faire attaquer Rome par l'Italie. Peut-être aussi ne voulut-elle pas donner l'exemple de la révolte, ses sujets souffrant un joug encore plus dur. Quant à Rome, elle n'avait pas besoin de cet exemple, et ne le craignait pas.

L'armée punique n'était donc pas considérable, et quoiqu'elle fût assiégeante, elle avait pris position entre

494 Diodore, *Ecl.* XXIII, 2.

la mer et les marais. L'attaque des Romains contre une digue fortifiée au front du camp échoua, mais en poursuivant l'ennemi, les Carthaginois vinrent sur un terrain découvert, où les Romains prirent leur revanche. De toutes les narrations, la plus vraisemblable c'est que l'armée battue se retira après la bataille, et prit ses quartiers d'hiver dans les villes de la province carthaginoise.

Sans s'occuper des Carthaginois, les Romains poursuivirent d'abord leurs avantages contre le roi de Syracuse. Appius envahit son petit royaume et campa sous les murs de sa capitale. On ne pouvait songer à une attaque régulière de ces remparts, que le temps même put à peine détruire; mais la dévastation du pays indisposa de plus en plus les citoyens contre le parti de la guerre. Il y avait deux cents ans que les Carthaginois étaient les ennemis des Syracusains, et les circonstances qui avaient amené cette alliance contre nature, ne pouvaient détruire les sentimens d'inimitié si profondément enracinés, ni leur substituer de la constance pour soutenir une cause odieuse. On se rappelait avec aigreur que la ruse et la perfidie puniques avaient seules empêché la soumission des Mamertins après la bataille de Mylæ, et que si les Romains campaient maintenant sur l'Anapus, la cause en était la même. C'est ce qui explique la conduite de Hiéron : un jour le consul, avec une partie de l'armée, pouvait tomber en sa puissance; mais sous prétexte de négociations, il lui laissa le temps d'échapper au danger. Une maladie du genre de celles dont les étrangers sont souvent atteints au bord de la Syraca, força le consul à la retraite : pendant sa marche vers Messine, les Syracusains le suivirent; mais au lieu de combats, il s'établissait des entrevues et des conférences entre les soldats des deux armées. La pensée de Hiéron n'était pas de gêner la volonté de ses sujets à cet égard; et peut-être cela eût-il été difficile à une puissance récemment fondée.

En la seconde année de la guerre, 483 (489), les consuls M. Octacilius et M. Valerius débarquèrent sans obstacle avec quatre légions et les alliés. Cela paraît inconcevable et ne peut s'expliquer que par cette circonstance, qu'à cette époque il était très-difficile de maintenir une flotte en station; les équipages des vaisseaux étaient fort considérables et les vaisseaux eux-mêmes n'étaient point assez profonds pour recevoir des provisions, en sorte qu'il fallait qu'une flotte en observation se tînt à la portée d'un port et de magasins. Les consuls s'avancèrent par le versant nord-est de l'Etna. Centoripa, Agyrium, se rendirent sans résistance; sans doute que depuis les victoires d'Hiéron ces villes avaient été de nouveau réunies à l'État syracusain. Il paraît qu'Alæsa fut aussi du nombre des villes syracusaines qui se soumirent à Rome : il faut que Catane ait été prise, puisqu'on en apporta le butin à Rome. Soixante-sept villes [495], tant de Syracuse que de la partie carthaginoise, et la plupart de celle-ci, se rendirent à Rome. Quand les armées consulaires s'approchèrent de Syracuse, Hiéron exauça le vœu du peuple. Les consuls acceptèrent avec plaisir les propositions de paix; car au milieu de la Sicile les vivres manquaient. Toutefois l'opportunité de la proposition n'adoucit guère les conditions du traité. Si l'on en excepte Tauromenium, on ne laissa à Hiéron qu'une petite contrée fertile autour de Syracuse, et l'angle méridional de l'île. Cette malheureuse campagne arrachait à son sceptre de nombreuses possessions, qu'une paix conclue plus tôt, quand déjà les circonstances la commandaient impérieusement, lui eût infailliblement conservées. Tous les prisonniers romains furent rendus sans rançon : le roi paya une contribution de deux cents talens [496] et devint l'allié de Rome. Une flotte carthaginoise apparut, mais trop tard, dans le port de Xiphonia,

[495] Diodore, *Ecl.* XXIII, 5.
[496] Orose.

et quitta aussitôt ces parages. Les consuls, poursuivant le cours de leurs victoires, pénétrèrent jusque dans les parties les plus occidentales de l'île. Égeste se disait parente des Romains; à ce titre elle obtint un traité d'alliance très-favorable. Halyciæ leur ouvrit aussi ses portes, ainsi que beaucoup d'autres villes de moindre importance. Les Carthaginois avaient conservé Tyndaris sur la côte du nord; ayant découvert une conspiration, ils emmenèrent les habitans à Lilybée, qui était leur capitale en Sicile.

Nul général romain n'avait encore accompli de campagne aussi brillante; mais jamais non plus armée romaine n'avait rencontré moins de résistance. En effet, en Italie tous les peuples avaient combattu pour leur liberté; or, il y avait long-temps que toutes les villes de Sicile, moins Syracuse, désespéraient de toute possibilité d'indépendance. Ce n'est pas là, non plus, ce qu'elles attendaient de l'alliance de Rome; dans l'espoir qu'elle serait plus douce, elles voulaient substituer une nouvelle servitude à une servitude ancienne et odieuse, et dont l'établissement avait anéanti leur prospérité: elles avaient souffert des maux inouis de la part des hordes barbares que Carthage avait à sa solde. Après cette campagne, le sort de la Sicile parut décidé: on s'attendait à la paix; car les Carthaginois ne s'étaient pas montrés en campagne, ils n'avaient point arrêté le cours des conquêtes romaines. Le sénat ne songeait point alors à la conquête totale de la Sicile; ces vastes plans eussent rendu la paix impossible jusqu'à l'entier épuisement de Carthage. Rome n'éleva si haut ses prétentions qu'après la prise d'Agrigente, en la troisième campagne de la guerre, 484 (490).

L'inaction des Carthaginois ne tenait pas au défaut de courage: ils voulaient se tenir sur la défensive jusqu'à ce qu'ils eussent rassemblé de plus grandes forces. Ils levaient des troupes dans la partie de l'Afrique qui leur était soumise. Les rois de Numidie leur donnaient de la

cavalerie légère, et de plus ils faisaient en Ligurie, en Gaule et en Espagne des enrôlemens considérales. Il y avait des siècles que des corps nombreux, enrôlés chez les premiers de ces peuples, combattaient en Sicile pour et contre Carthage; désormais l'extension que prenait la domination punique sur la côte d'Espagne, permettait des enrôlemens beaucoup plus nombreux qu'autrefois. De tout cela on forma une armée à Agrigente, sous le commandement d'Annibal, fils de Giscon. Une autre armée se réunit en Sardaigne, sous celui de Hannon. Celle-ci devait opérer un débarquement en Italie : la menace de ce danger obligea les Romains à de grandes mesures défensives sur leurs côtes.

Mais cela n'empêcha point de poursuivre activement la guerre : le préteur suffisait pour défendre l'Italie. Les consuls passèrent tous deux en Sicile et marchèrent avec toutes leurs forces contre Agrigente. Cette ville, jadis si florissante, avait été conquise par les Carthaginois vers le milieu du quatrième siècle, et ils l'avaient tellement dévastée, qu'elle ne s'en releva jamais, quoique Timoléon l'eût en quelque sorte restaurée. Elle était déchirée par des tyrans intérieurs, et non moins malheureuse que lors des guerres dévastatrices qu'on se faisait pour la domination de l'île, et chacune de ces guerres avait porté à son existence des atteintes encore plus profondes. Les vastes murailles qui protégeaient jadis une population de plusieurs centaines de mille ames, servaient maintenant de rempart à une armée carthaginoise de cinquante mille hommes. Dans la confiance qu'il lui viendrait du secours, ou dans l'attente d'une diversion, Annibal s'y laissa renfermer.

Il ne hasarda point de bataille; une tentative manquée sur le camp romain à un mille de la ville l'en avait détourné. Entreprise dans des circonstances qui présageaient le plus grand succès, elle avait échoué devant l'inébranlable courage des Romains. Aucun des postes attaqués par les Carthaginois ne céda le terrain; les lé-

gionnaires se faisaient tuer en combattant, pour donner le temps à l'armée dispersée de se réunir dans le camp. On s'y maintint, quoique l'ennemi eût arraché les palissades, quoiqu'il gravît déjà le rempart. Après cet événement, les généraux romains se conduisirent avec leur prudence ordinaire ; ils divisèrent leurs armées en deux camps, et réunirent ces camps par une ligne garnie de beaucoup de forts ; d'un côté cette ligne faisait face à la ville, de l'autre à la campagne. Ils établirent leurs magasins à Erbessus, ville peu éloignée, avec laquelle les communications étaient assurées et promettaient une continuelle abondance d'arrivages.

Ils s'étaient campés près de la ville vers la moisson ; dans les brûlantes contrées de la Sicile elle a lieu au commencement de juin, et il y avait dans cette partie de l'île une variété de grains encore plus précoces que l'on récoltait en mai, comme en Afrique. Après de longs retards, Hannon débarqua enfin avec 50,000 hommes, 6000 cavaliers et 60 éléphans [497]. Pressé par les signaux des assiégés, qui étaient affamés, il marcha sans délai et s'établit dans Héraclée ; Erbessus lui fut livrée par les inconstans Sicules avec tous les magasins des Romains. Ceux-ci, désormais, eurent autant de privations à souffrir que les assiégés [498] : le soleil paraissait brûlant même aux peuples italiques ; des maladies éclatèrent, et la disette aggravait encore. Les consuls hésitaient, ils ne savaient s'ils abandonneraient le siége ; mais Hiéron comprenait qu'il était perdu si la guerre ne se continuait dans ces contrées ; car la retraite des Romains à Messine eût livré toute l'île aux Carthaginois : quoiqu'il ne pût se procurer le nécessaire que par des efforts extraordinaires [499], il rendit leur position tenable, releva leur courage, et affermit leur résolution de se maintenir

497 Diodore, *Ecl.* XXIII, 8.

498 D'après Philinus dans Diodore, *Ecl.* XXIII, 7, il y avait 100,000 assiégeans, Romains et alliés.

499 Polybe, I, 18, 11.

malgré tous les dangers, et de ne point abandonner leurs projets sur Agrigente. Cinq mois s'étaient écoulés depuis le blocus; on devait être à la fin d'octobre.

Après un combat dont l'issue avantageuse fut attribuée à la cavalerie numide, principale force de Carthage dans la plupart de ses batailles contre Rome, Hannon s'avança jusqu'à une distance de dix stades de l'un des camps ennemis[500]. Les signaux réitérés d'Agrigente le contraignirent enfin à livrer la bataille aux Romains, qui ne pouvaient la refuser non plus, car deux mois de séjour avaient ajouté beaucoup encore à leur misère. Ces désespérés ne s'effrayèrent point de cinquante éléphans, tandis qu'il n'en avait fallu qu'un nombre beaucoup plus petit à Pyrrhus pour jeter la terreur dans leurs armées. La retraite était possible aux troupes d'Hannon; il n'y avait de salut pour les Romains que dans la victoire, et ils vainquirent. L'armée ennemie s'enfuit à Héraclée. On ne porte qu'à 3000 morts la perte de l'infanterie, à 200 celle de la cavalerie, et on y ajoute 4000 prisonniers[501], probablement d'après Philinus, toujours très-disposé à amoindrir les défaites des Carthaginois. D'après le même récit, trente éléphans furent tués et trois blessés. Les Annales romaines rapportent qu'on en prit onze. Ces sortes de captures faisaient juger de l'étendue d'une victoire, comme aujourd'hui le nombre des canons.

Pendant la bataille, Annibal avait vainement tenté une sortie contre les retranchemens romains. Il profita des épaisses ténèbres de cette nuit d'hiver, et pendant que l'armée romaine était occupée à la poursuite et au pillage, pendant qu'elle était dispersée, fatiguée, il combla les fossés de fascines, escalada les retranchemens, et parvint à s'échapper avec ce que la faim, la maladie et les combats lui avaient encore laissé de soldats. Le lendemain matin les Romains donnèrent l'assaut à la ville; ses

500 Polybe, I, 19, 5.
501 Diodore, *Ecl.* XXIII, 8.

citoyens affamés ne purent défendre sa vaste enceinte; mais en vain ils offrirent de se rendre, en demandant qu'on les épargnât : après sept mois de souffrances le soldat voulait un butin plus riche que celui qu'il avait fait dans le camp carthaginois. On enfonça les portes, et la ville fut abandonnée à toutes les horreurs du pillage. On vendit en esclavage vingt-cinq mille personnes[502], et sans doute que dans ce compte ne sont comprises que les personnes libres, les esclaves n'ayant fait que changer de maître.

En ce jour d'horreur Philinus perdit sa patrie; il a laissé une histoire de cette guerre, qui eut beaucoup de lecteurs dans les siècles suivans; il s'était fait le continuateur de l'histoire de Timée. Aussi fut-il très-partial en faveur de Carthage, très-injuste au préjudice de Rome. Polybe, sans lui reprocher cette partialité, remarque fort judicieusement que l'altération de l'histoire et cette prédilection pour les vaincus trouvent leur punition en elles-mêmes, quand des générations nouvelles amènent des lecteurs sans passion.

Agrigente fut rebâtie sous la domination romaine, et après des dévastations réitérées elle s'est conservée jusqu'à nos jours. Tel est l'heureux climat de la Sicile, qu'une succession de gouvernemens destructeurs, qui a duré plus de deux mille ans, n'a pu étouffer l'action bienfaisante de la nature.

Après la prise d'Agrigente, Hannon fut rappelé et condamné à une amende de six mille pièces d'or. Rome envoyait toujours en campagne de nouveaux généraux; car, dans ces temps, c'était chose bien rare que d'obtenir un second consulat, même après un délai plus long que les dix ans fixés par la loi. Parmi tous ces généraux il y en eut bien peu qui se montrassent indignes de cette confiance suprême, ou dont l'incapacité fût démontrée par des entreprises toujours malheureuses. Au contraire, le nombre des généraux carthaginois était fort restreint;

502 Diodore, *Ecl.* XXIII, 9.

mais avant l'apparition d'Hamilcar Barca, il n'y avait entre eux de différence que leur plus ou moins de médiocrité. Ou il ne se forma point de généraux pendant la première moitié de la guerre, ou la république savait si peu les découvrir, que toutes les fois que les vicissitudes de la guerre commandaient l'éloignement d'un général maladroit ou malheureux, on lui donnait pour successeur un autre général qui, pour la même cause, avait été déjà réformé une ou plusieurs fois.

La même maladresse se montrait partout : l'État le plus riche manquait d'argent, et les soldats s'insurgeaient parce qu'on ne payait pas leur solde. Rome était beaucoup moins opulente : ses citoyens succombaient sous les impôts bien plus que les Carthaginois, qui faisaient principalement contribuer les alliés; cependant l'État se procurait les sommes nécessaires à la paye, et quand même elle venait à manquer, les soldats n'en murmuraient pas, car ils étaient nourris aux frais de la Sicile, qui souffrait au-delà de toute expression. Aussi les Gaulois au service de Carthage menacèrent-ils de passer à l'ennemi, si on ne leur payait leurs arrérages, et Hamilcar (ce n'est pas Barca, le successeur de Hannon) crut devoir s'en tirer par une ruse honteuse. Il leur assigna le pillage d'Entella, feignant que cette ville, qui avait garnison romaine, lui était offerte par trahison, et en même temps il en fit prévenir les Romains. Les Gaulois ayant donc été attirés dans la ville, périrent tous, mais non sans avoir fait mordre la poussière à beaucoup d'ennemis : on vit dans cette conduite d'Hamilcar une très-ingénieuse ruse de guerre.

On accorde de plus justes éloges à son commandement de la flotte carthaginoise, dont il fut amiral en même temps qu'Annibal, qui avait commandé dans Agrigente. En 485 (491) ils ravagèrent, avec une flotte de soixante vaisseaux, la côte d'Italie[503]; il était difficile ou impos-

[503] Orose, IV, 7.

sible d'établir des postes capables d'empêcher le débarquement d'une armée telle que la pouvait contenir une flotte. Celle des Carthaginois jeta la terreur dans beaucoup de villes de Sicile, et les força de rentrer sous la domination carthaginoise. Dans l'intérieur de l'île au contraire, où nulle armée ne pouvait dégager ceux qui se montraient fidèles, toutes les villes se soumirent successivement aux Romains.

La direction que prirent les événemens fit évanouir l'espérance trop tôt conçue, d'obtenir bientôt, avec la paix, l'entière possession de la Sicile. L'Italie, accessible de toutes parts, appelait un système sérieux de défense; car il ne manquait à Carthage qu'un chef pour venir ébranler Rome sur son propre terrain, et déjà l'on comprit qu'il n'y avait que des victoires en Afrique qui pussent terminer la guerre. Aussi le sénat ordonna-t-il la construction d'une flotte; il voulait attaquer les Carthaginois sur leur propre élément. On sait que les barbaresques, quoique puissances maritimes, n'ont pas un seul vaisseau de ligne : leurs constructeurs font des schebecks excellens voiliers, mais ils ne sauraient, pas même au chantier, concevoir un vaisseau de ligne; car il y a entre les divers bâtimens bien d'autres différences encore que la proportion. Il en était à peu près de même des Romains; il leur aurait fallu renoncer à la construction de la flotte, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir un modèle des contrées les plus éloignées[504], si au Faro, dès la première tentative pour empêcher le passage, une pentère carthaginoise, échouée sur la côte du Bruttium, ne fût tombée en leur pouvoir.

D'après ce modèle, on confectionna cent trente vaisseaux[505]; ils furent achevés soixante jours après que les

[504] Les villes grecques d'Italie avaient des trirèmes, mais elles n'auraient pu s'approcher des bâtimens de haut bord.

[505] Orose, IV, 7. Polybe dit cent vingt, I, 20, 9. πεντηρικὰ μὲν ἑκατὸν, εἴκοσι δὲ τριήρεις. Je ne doute pas qu'il ne faille lire τετρήρεις au lieu de τριήρεις.

arbres eurent été abattus dans la forêt[506]. Ils étaient donc de bois vert et d'aussi peu de durée que d'habileté dans l'exécution; ces incommodes bâtimens obéissaient mal au gouvernail, et s'avançaient pesamment à l'aide de rames et de voiles. On manquait aussi de rameurs exercés : les villes maritimes avaient bien des navires de commerce, mais ils n'étaient pas construits comme des galères; c'étaient de bons voiliers, et le peu de vaisseaux longs qu'elles possédaient ne pouvait former d'instructeurs que pour la chiourme. Cent pentères exigeaient trente mille rameurs et douze mille soldats de marine. Les premiers aussi, sans doute, étaient des hommes libres et non des esclaves. Quant aux soldats de marine, c'étaient probablement des alliés, des prolétaires, qui étaient, on le sait, destinés au service de mer, et dont apparemment on ne faisait point des rameurs. On exerça d'abord les rameurs sur des échafaudages, puis sur les bâtimens mêmes, pendant que la flotte était à l'ancre; mais bientôt l'impatience de se servir de la flotte et la situation de plus en plus déplorable de la Sicile, appelaient les consuls en mer.

Hamilcar avait pris l'offensive, 486 (492), investi Ségeste et battu le lieutenant C. Cæcilius, qui avait voulu la dégager. On avait envoyé le préteur en Sicile pour y prendre le commandement, parce que les consuls étaient occupés à diriger la construction de la flotte, et ne pouvaient encore quitter la ville. Cependant C. Duilius se rendit dans sa province aussitôt qu'il le put; son collègue, C. Cornelius Scipion, amena l'avant-garde de la flotte, et vint avec dix-sept pentères à Messine. Dès que les autres bâtimens furent achevés, ils le suivirent en longeant la côte.

De prétendus ambassadeurs de Lipara, ville grecque des Cnidiens, vinrent trouver le consul à Messine, lui dire que leur île était soumise aux Carthaginois, et l'en-

506 Pline, *H. N.*, XVI, 74.

gagèrent à en prendre possession. Ce consul, que sa crédulité et ses bévues firent surnommer Asina, donna dans ce piége; dès que les Romains furent entrés dans le port, le Carthaginois Bogud parut avec vingt galères. Les équipages furent saisis d'une terreur panique et s'enfuirent à terre, où il n'était pas possible d'échapper au vainqueur; ce qui était resté à bord avec le consul, fut fait prisonnier, et toute cette escadre fut perdue [507].

Les Carthaginois avaient ri de l'expédition romaine. Après ce succès, Annibal pensa qu'il pourrait détruire toute la flotte ennemie avant qu'elle atteignît la Sicile. Il fit voile vers la côte d'Italie avec cinquante galères, et sans s'y attendre, sans y être préparé, il se trouva au milieu des forces ennemies. Il ne put échapper qu'au prix de la plus grande partie de ses vaisseaux. Ainsi se trouvèrent compensés des revers qui n'avaient rien de décisif.

Quand les chefs de la flotte romaine connurent le sort de leur consul, ils engagèrent l'autre consul, C. Duilius, à prendre le commandement, et celui-ci abandonna pour quelque temps les opérations de terre, car il était manifeste que les coups décisifs devaient être portés sur mer. Il ne se dissimulait pas combien étaient fondées les railleries des Carthaginois sur la difficulté de faire manœuvrer les galères romaines; cependant il inventa le moyen de vaincre avec ces lourdes masses. On ne pouvait y parvenir qu'en ôtant à l'ennemi l'avantage de la mobilité et en les abordant. L'équipage d'un bâtiment africain devait être assez semblable à celui des barbaresques, et les brigands de cette espèce n'étaient guère capables de lutter contre le soldat romain.

On plaça donc sur chaque vaisseau romain un pont d'abordage par un procédé fort simple. Sur le devant on mit un mât de vingt-quatre pieds d'élévation et de $^3/_4$ de

507 Polybe, I, 21, 4. Polyænus, *Strat.*, VI, 16, 5. Orose, IV, 7.

pied en diamètre; ils se terminait par une vis [508]. Une échelle large de quatre pieds, longue de trente-six, y était adaptée de manière à ce que deux tiers de cette longueur fussent en avant du mât (comme une grue). Les échelons se composaient de planchettes formant des degrés, et des rampes à hauteur du genou garnissaient les côtés. A l'extrémité de l'échelle était un fer très-fort et en même temps très-acéré, pourvu à la partie supérieure d'un anneau à travers lequel passait un câble. C'est par ce moyen qu'on relevait le pont d'abordage qui, dans cet état, dépassait le mât de douze pieds : il faut que ce pont ait eu, à l'endroit où il y était adapté, une charnière ou articulation, de manière à se briser en deux parties distinctes. Dès qu'un bâtiment ennemi s'approchait, on lâchait le câble, le pont d'abordage s'abattait, et dans sa chute la pièce de fer perçait la charpente du navire ennemi : aussitôt il se formait une double échelle ; par l'une les Romains montaient de leur pont à la hauteur de leur mât, et par la seconde une pente insensible leur procurait l'accès du bord ennemi. Deux hommes pouvaient en descendre de front, et il ne fallait que peu de minutes pour le passage des deux manipules qui faisaient alors la garnison d'une pentère *.

Duilius avait appris que la flotte carthaginoise ravageait la côte de Mylæ; il n'hésita point et courut à sa recherche. Les Carthaginois vinrent avec cent trente vaisseaux comme à un triomphe, sans même observer d'ordre de bataille : de prime abord, ces machines des Romains, qu'on appelait corbeaux, en saisirent trente; les autres eurent recours à des évolutions et à des manœuvres; mais dès qu'ils approchaient, ces cruelles machines les

[508] *τροχιλία*. Polybe, I, 22, 4.

* Cette description est plus obscure, s'il est possible, que celle de Polybe : Niebuhr oublie la pièce principale, la masse de fer qui venait frapper le navire ; et cependant c'est cette masse qui était *le corbeau*. Il confond le pont avec le levier de la grue qu'il appelle échelle, etc. Ceux qui voudront comprendre ce passage, pourront recourir à Folard, t. I, pag. 83. (*Note du traducteur*)

brisaient et les prenaient. Désespérés, les Carthaginois prirent enfin la fuite, et les Romains s'emparèrent de trente et un navires, entre autres de celui que montait l'amiral ; il était à sept rangs de rames, et les Carthaginois l'avaient pris dans leur combat naval contre Pyrrhus [509]. Quatorze bâtimens furent coulés bas ; on fit sept mille prisonniers, et il y eut trois mille ennemis tués [510] : il ne paraît pas que les Romains aient perdu un seul vaisseau.

Le fruit de cette victoire fut la levée du siége d'Égeste, qui déjà était aux abois ; on prit aussi Macella, petite place insignifiante. Le triomphe qui suivit cet exploit maritime, fut plus grand que ses résultats. Les distinctions suivirent Duilius pendant toute sa vie : on lui permit de se faire précéder d'un flambeau et d'un joueur de flûte, lorsque le soir il reviendrait d'un festin : un monument dont il nous reste une antique représentation, perpétua sur le marbre le souvenir de son triomphe et énuméra le butin qu'il avait rapporté.

Dans la campagne suivante, 487 (493), les Romains divisèrent leurs forces ; comme s'ils en avaient eu trop pour la Sicile ! Comme si elle ne leur suffisait plus pour prix de la guerre ! La flotte commandée par C. Cornelius essaya une attaque sur la Sardaigne et la Corse, tandis qu'il ne resta en Sicile qu'une armée consulaire. La Sardaigne obéissait alors aux Carthaginois, qui possédaient aussi les côtes de la Corse. Le voisinage de l'Étrurie explique pourquoi Rome tourna ses efforts de deux côtés à la fois ; elle excuse cette conduite, bien qu'elle ait amené pour elle de fâcheuses conséquences. En Corse, les Romains prirent Aleria, ville d'origine grecque : les Carthaginois avaient toujours regardé la Sardaigne comme l'une des plus importantes parties de leur empire. Annibal vint avec une flotte au bruit du danger que courait cette pro-

509 Polybe, I, 23, 4 et 6.
510 Eutrope, II, 20.

vince ; mais il se laissa renfermer dans un port, et sa flotte fut détruite. Ce malheureux général fut mis à mort par les siens dans l'île, où il s'était enfui avec eux, et les Romains lui rendirent les derniers devoirs [511]. Scipion débarqua en plusieurs endroits et fit beaucoup de prisonniers ; il se retira d'Olbia, parce qu'auprès de cette ville il vit paraître une armée carthaginoise supérieure [512].

Ce fut une expédition riche en butin ; elle fut nuisible à Carthage ; mais Rome souffrit un plus grand préjudice de la tournure que les affaires prirent en Sicile par suite de la diminution des forces qu'elle y entretenait. Hamilcar la contraignit à lever le siége de Myttistratum, surprit l'armée près de Thermæ, et lui tua quatre mille hommes ; enfin il occupa Enna et Camarina, que lui livrèrent les habitans. Il ne comptait point sur la fidélité des Élymiens ; il les emmena donc de l'Éryx au port de Drepanum, dont il fit sa principale forteresse. Il fit de si bonnes dispositions pour se maintenir et pour reprendre ce qui avait été conquis, que le consul C. Aquillius en fut réduit à une guerre défensive fort difficile. En la même année, Rome se vit menacée dans l'intérieur d'un danger aussi redoutable qu'inattendu. On avait logé dans la ville quatre mille Samnites destinés au service de la flotte ; ils y trouvèrent beaucoup de malheureux esclaves de leur nation, qu'une communauté d'infortune avait mis en rapport avec des esclaves d'autres nations. Quiconque partageait leur soif de vengeance, était traité d'égal. Ils s'associèrent ainsi 3000 esclaves : leur plan était d'incendier la ville, de massacrer tous les citoyens, et d'appeler à la révolte tous les autres esclaves. L'entreprise pouvait aller jusqu'à l'entière destruction de la

[511] Polybe, I, 24. Il y a ici une grande divergence entre lui, Zonaras, Orose et l'Épitome de Tite-Live. D'après les deux derniers, Hannon commandait les Carthaginois, et d'après Orose il périt dans la bataille. Zonaras nomme ensuite fréquemment Hannon. S'il était prudent de s'écarter de Polybe, on ne pourrait admettre ces mentions qu'en multipliant les Hannons à l'infini.

[512] Zonaras, VIII, 10. νησιωτῶν au lieu de νεῶν.

ville, quoique ses auteurs eussent ensuite iufailliblemcnt succombé sous les coups des campagnards et des municipes. Ce secret, si bien gardé par sept mille hommes, la plupart de la plus infime condition, fut révélé au sénat par le chef des Samnites, Herius Potilius, et la conspiration fut comprimée.

En 488 (494), le consul A. Atilius Calatinus rétablit en Sicile la prépondérance romaine. La garnison punique de Myttistratum avait supporté un blocus de sept mois; mais les habitans mouraient de faim: les pleurs des femmes et des enfans amollirent le cœur des barbares africains. Ils partirent et laissèrent aux citoyens le soin de traiter avec les assiégeans. Ceux-ci demeurèrent sans pitié: on n'épargnait que ceux qui se rendaient sans résistance, et quand les villes n'étaient pas maîtresses d'elles-mêmes, les Romains exigeaient qu'on leur livrât la garnison. Sous le cruel prétexte de faire un exemple, Myttistratum fut prise de vive force, sans obstacle: tout ce qui respirait fut tué, et la vie nc fut accordée qu'à peu de personnes, que l'on réduisit en esclavage. L'armée quitta les ruines de cette ville pour marcher contre Camarina. Dans sa marche à travers les montagnes, elle courut un danger pareil à celui de la première guerre du Samnium, et s'en tira par un sacrifice pareil. Un tribun, M. Calpurnius Flamma, attira, sur lui-même et sur trois cents guerriers, toutes les forces ennemies, en allant occuper une hauteur, pendant que l'armée regagnait un terrain plus découvert. On le trouva blessé parmi les cadavres des siens; il se rétablit, et sa vie fut plus d'une fois encore utile à la république. Caton l'Ancien, en reprochant aux Romains leur indifférence pour leur histoire, se plaignit qu'on se souvînt si peu de ce sacrifice, tandis qu'on honorait toute la Grèce par le souvenir de Léonidas. Il est encore plus surprenant de voir le nom de ce tribun diversement présenté par les diverses Annales. Il n'en faut point conclure que l'anecdote est fabuleuse, mais qu'il y eut plusieurs actions

pareilles dont on ne connaissait plus alors ni le lieu ni les détails.

Camarina se défendit avec une grande obstination, et n'eût point été prise, si Hiéron n'eût envoyé des machines aux Romains. Ils ouvrirent une brèche, et les Camertins furent ou tués ou emmenés en esclavage. Pendant la même génération, cette ville et Gela, qui en était voisine, avaient été détruites par les Mamertins, que désormais on peut regarder comme les alliés de Rome et comme le plus terrible fléau de la Sicile. Gela ne sortit plus de ses décombres : Camarina s'était un peu remise, mais elle ne se releva jamais de cette dernière destruction. Toutes ces villes grecques avaient été bien florissantes jusqu'à la malheureuse année où les Carthaginois, attirés par le relâchement du lien social, entreprirent de les soumettre. C'est un douloureux spectacle que de les voir en quelque sorte arrachées du sol une à une, comme des plantes exotiques. Et chose singulière, après qu'elles eurent disparu, les anciens habitans, transformés en Grecs, conservèrent la mémoire des colons grecs, et gardèrent leur langue pendant quinze cents ans. Après la chute de Camarina, Enna fut rendue aux Romains : le consul se présenta à l'armée carthaginoise près de Panorme ; mais elle n'osa quitter ses retranchemens.

La plupart des historiens qui diffèrent en cela de Polybe, rapportent qu'en cette même année le collègue du consul fit avec succès la guerre en Sardaigne ; ils fixent aussi à cette année le meurtre d'Annibal par son armée vaincue. Malgré leurs succès dans cette île, les Romains s'aperçurent de la faute qu'ils avaient commise en partageant leurs efforts : peut-être avaient-ils été déçus en ce qu'ils comptaient sur la coopération des indigènes.

En la huitième année de la guerre, 489 (495), la moitié de la Sicile à peu près était encore au pouvoir des Carthaginois. Ils avaient presque toute la côte du

nord et l'ouest jusqu'à Héraclée sur l'Halycus : les Romains n'étendaient que fort lentement leurs conquêtes. Une victoire navale près de Tyndaris ranima l'espérance de terminer enfin cette guerre longue et dévorante. Les Romains firent des préparatifs maritimes extraordinaires; les Carthaginois en firent autant de leur côté. Trois cent trente pentères romaines, portant chacune trois cents marins, passèrent le détroit et reçurent à bord quarante mille hommes, l'élite des armées romaines, pour les conduire en Afrique, 490 (496). Les Carthaginois vinrent à leur rencontre avec trois cent cinquante pentères, qui ne portaient pas moins de cinquante mille hommes. C'était la plus grande lutte que l'ancien monde eût jamais vue.

Les flottes se rencontrèrent à la vue de l'Eknomus, où un demi-siècle auparavant les Carthaginois avaient vaincu Agathocle. Hamilcar, qui s'était jusque-là distingué beaucoup au-delà des autres chefs de sa nation, commandait la flotte avec Hannon. Les consuls étaient L. Manlius et cet Atilius Régulus que la destinée précipita du plus haut degré de la fortune dans l'excès du malheur, en lui réservant une réputation qui triomphera toujours de toute critique historique. La bataille fut décisive; mais accoutumés que nous sommes à voir dans ces batailles navales dominer l'habileté bien plus encore que dans les combats de terre, nous ne pouvons retenir un sourire de pitié et d'impatience en voyant, dans ces actions navales des Romains, la force brutale anéantir tous les avantages de l'art et de l'exercice. La flotte romaine était divisée en quatre escadres, dont les premières étaient commandées par les consuls en personne. Les vaisseaux consulaires étaient l'un à la gauche de l'escadre de droite, l'autre à la droite de l'escadre de gauche. Pendant qu'ils s'avançaient, les autres suivaient, se mettant en mouvement un à un, les premiers allant toujours, et la ligne primitive se rompant, peu à peu, en angle droit, angle fermé par la troisième escadre,

qui traînait à la remorque les vaisseaux de transport où était la cavalerie ; enfin, la quatrième couvrait immédiatement la troisième. La flotte punique aussi était divisée en quatre escadres, dont deux formaient le centre. Celles-ci, par une fuite apparente, séparèrent l'avant-garde romaine de sa troisième et de sa quatrième ligne. Alors l'aile gauche carthaginoise la déborda et attaqua la troisième ligne, tandis que l'aile droite se jeta sur la quatrième, en sorte qu'il y eut à la fois trois batailles. Le principal corps des Romains fut vainqueur, et après avoir dispersé les navires ennemis, il revint délivrer les deux autres escadres, qui étaient serrées de près et qui eussent été perdues infailliblement sans la peur que les Carthaginois avaient des corbeaux. Les restes de la flotte vaincue se réunirent à Héraclée ; plus de trente vaisseaux avaient été coulés bas : soixante-quatre avaient été pris avec leur équipage ; les Romains avaient perdu vingt-quatre vaisseaux [513]. Pendant que les consuls réparaient les vaisseaux avariés et se préparaient à passer en Afrique, le général carthaginois Hannon accourut pour prévenir ce danger pressant par la conclusion de la paix, ou du moins pour gagner du temps. Sa mission fut sans succès, et ne servit qu'à des amplifications d'annalistes qui vantèrent la vertu des Romains, lesquels n'attentèrent point à sa liberté, quoiqu'il se fût livré en leur pouvoir.

Ce ne fut pas sans de tristes pressentimens que l'armée romaine quitta la côte de Sicile : les tribuns eux-mêmes murmuraient de cet excès d'audace, et Régulus ne put apaiser la fermentation qu'en menaçant des peines les plus sévères. La flotte carthaginoise était trop faible pour s'opposer à celle des Romains ; Hamilcar et Hannon se séparèrent, pour croiser avec tout l'avantage de vaisseaux meilleurs voiliers et pour saisir l'occasion. Mais Hannon fut infidèle à ce plan et courut à Carthage, craignant que l'ennemi ne dirigeât sa route droit vers ce port.

[513] Polybe, I, 26 — 28.

Il ne le fit point; au lieu de cela, il débarqua sur la rive orientale du promontoire Herméen. Clypea, la première ville devant laquelle parurent les Romains, fut abandonnée par ses habitans. Ils en firent leur place d'armes, et élevèrent des ouvrages pour protéger la flotte. L'Afrique s'était remise de l'expédition d'Agathocle : elle possédait autant de richesses que celles qu'y avait trouvées le prince de Syracuse, et il y avait encore les mêmes élémens de fermentation et de sédition. Autour de Carthage, à plusieurs milles, le pays était cultivé comme un jardin. Un demi-siècle auparavant ces beaux édifices et la vue de ces campagnes d'une végétation si riche avaient excité l'admiration des Grecs. Cet aspect était encore bien plus surprenant pour les Romains. Ils se répandirent sur le pays en dévastateurs; ces palais et ces maisons de campagne furent dévorés par les flammes, après qu'on en eut enlevé ce qui était susceptible d'être emporté. On conduisit à Clypea une innombrable quantité de prisonniers et de troupeaux; beaucoup de prisonniers romains furent délivrés.

C'était encore l'usage alors, qu'en hiver une des deux armées consulaires au moins retournât à Rome pour y être licenciée : souvent même on ne laissait en pays ennemi que des garnisons. C'est grâce à ce système, qui empêchait la séparation de l'état militaire de celui de citoyen, que la conquête de l'Italie avait été si long-temps différée. On résolut aussi dans cette circonstance que L. Manlius s'en retournerait avec son armée et une partie de la flotte; mesure qui paraît entièrement absurde, puisque la guerre ne pouvait se terminer que par la conquête, la soumission de Carthage, ou bien par la perte de l'armée romaine. En supposant même que celle de Régulus fût soutenue par les Numides et par d'autres Africains, elle n'aurait pu suffire à vaincre complètement Carthage qu'autant que les généraux romains eussent été constamment secondés par l'incapacité de ceux de Carthage.

On dit qu'alors Régulus sollicitait le sénat de le rappeler, parce que ses champs se détérioraient en son absence et que sa famille en souffrait. En réponse, le sénat aurait décrété que les terres seraient cultivées aux frais du trésor, et qu'on prendrait soin de sa famille. Cette narration est une des plus vieilles allégories sur la vertu romaine. Il est une autre narration qui prétend, que pour ce motif Régulus avait refusé de se charger du consulat; il n'y a pas de raison critique de douter de la demande de Régulus et de la résolution du sénat. Polybe ne croyait pas à sa volonté de quitter l'armée. Cet auteur pense au contraire qu'il avait hâte de contraindre Carthage à la paix, pour n'en pas laisser la gloire à son successeur[514]. On a prisé trop haut le caractère de Régulus, il lui manquait la véritable grandeur, qui sait se passer d'une gloire de détail. Il ne faut pas le compter parmi les plus grands hommes de son temps : quoiqu'il eu eût toutes les vertus, ce n'était point un général accompli; il se confiait aveuglément et sans prévoyance aux faveurs de la fortune; enfin il s'oublia tellement que Némésis le frappa non moins pour sa perte que pour le malheur de sa patrie.

Après que Manlius eut emmené 27,000 prisonniers, 491 (497), Régulus tira son armée de ses quartiers d'hiver, et commença la campagne par le siége d'une ville appelée Adis, et dont la position est au moins incertaine, comme la plupart de celles qui appartiennent à la géographie de l'Afrique antérieure aux Romains. Les Carthaginois avaient réuni une armée sous les murs de Carthage, et ils avaient fait revenir une partie de celle de Sicile. Le commandement fut confié à trois chefs, Amilcar, Asdrubal et Bostar, qui réunissaient au désavantage d'un pouvoir partagé, celui de l'incapacité, et qui étaient hors d'état de comprendre, après dix ans de guerre, ce qui faisait la force ou la faiblesse de leur propre armée.

514 I, 31, 4.

Ils évitèrent les plaines, où cependant les Romains avaient à redouter leur cavalerie et leurs éléphans, et se retirèrent dans les montagnes, où ces avantages disparaissaient sans que l'ennemi fût aucunement affaibli par cette combinaison. Ainsi, pour dégager Adis, ils campèrent dans des positions difficiles; aussi furent-ils battus et dispersés, sans recevoir aucun secours de la cavalerie ni des éléphans. On dit que dix-huit mille Carthaginois demeurèrent sur le champ de bataille. Après cet échec, leur armée se retira dans leur ville. Régulus prit Tunis : soixante-quatorze villes se soumirent. Les Numides renoncèrent à la souveraineté de Carthage et achevèrent la dévastation du pays.

Si Régulus n'appartenait encore à l'histoire poétique de Rome, si Nævius n'eût chanté la guerre punique selon l'ancien usage et en vers nationaux, nous ne lirions pas dans le récit de cette campagne, le combat qu'il fallut soutenir contre un serpent monstrueux, long de cent vingt pieds, qui attaquait les soldats au bord du fleuve Bagrada, les dévorait ou les tuait de son haleine envenimée. On ne nous dirait pas qu'il résista à tous les traits, jusqu'à ce qu'on eût fait venir les balistes pour l'écraser.

Régulus écrivit au sénat qu'il avait scellé les portes de Carthage par la terreur; la population de la ville, grossie des campagnards fugitifs, était entassée dans ces murailles au nombre de plusieurs centaines de mille. Une ambassade vint au camp romain demander la paix, et Régulus aurait pu obtenir dès-lors ce que la république fut obligée de payer par treize ans de guerre et par la vie de plus de cent mille citoyens ou alliés. Mais dans ses illusions, le proconsul crut tenir entre ses mains le sort de Carthage : il voulut en décider. Il croyait sans doute que, si des conditions acceptables pour Carthage étaient proposées au peuple romain, celui-ci refuserait la paix dans l'espoir de faire dès à présent la conquête de Carthage. Il craignait que le temps ne se passât en armistices, car

le pouvoir consulaire ne pouvant être prorogé pour plus d'un an, c'eût été le consul de l'année suivante qui eût pris le commandement d'Afrique pour achever la guerre par la conquête de Carthage.

Il demanda donc la cession de la Sicile et de la Sardaigne, la remise de tous les prisonniers romains sans rançon, le rachat de ceux de Carthage, un tribut annuel, la soumission à la suprématie de Rome, la renonciation au droit de faire la guerre sans son consentement, l'extradition de tous les vaisseaux de guerre, excepté un seul; et il ajouta que si Rome l'exigeait, Carthage lui fournirait cinquante vaisseaux auxiliaires. Quand on annonça ces conditions aux envoyés de Carthage, ils se retirèrent sans dire un mot; car elles n'étaient pas moins dures que la destruction elle-même.

Cependant ce désespoir eût été sans résultat, et Carthage aurait probablement péri; mais le destin, qui voulait que la domination de Rome s'élevât lentement, pour jeter des racines plus profondes, amena dans Carthage le Lacédémonien Xantippe, qui vint avec d'autres volontaires; car le séjour de la Grèce devenait de plus en plus insupportable à quiconque se sentait doué de quelque activité. Sparte était alors en pleine décadence : toutes ses institutions dégénéraient. Agis, qui la retira de l'obscurité, était encore enfant. Sparte était déserte et affaiblie; les lois de Lycurgue subsistaient encore, et les bons citoyens, que leur caractère rendait dignes d'un temps meilleur, pouvaient s'y reporter à l'aide de ces lois. Nous ne connaissons Xantippe que par cette guerre punique : dans toute l'antiquité il n'y a rien qui soit plus en désordre que les Annales des règnes macédoniens de cette époque. Il faut que ce général se soit formé dans les guerres de ce pays, et qu'il y ait acquis quelque réputation. Ce ne fut point en qualité de simple mercenaire qu'il vint à Carthage : l'on n'y aurait fait nulle attention à son opinion, si elle n'était venue d'un homme dont le nom commandait l'estime. Nous sommes naturellement

portés à rechercher ce que fut toute la vie d'un grand homme, et nous ne nous tromperons guère en admettant que, dans sa jeunesse, Xantippe avait défendu Sparte contre Pyrrhus, et qu'ensuite il avait secondé Areus, quand celui-ci tomba près de Corinthe en combattant pour la patrie.

Xantippe déclara, avec la franchise d'un Spartiate, qu'il ne fallait attribuer ni au mérite des Romains, ni à la lâcheté des troupes de Carthage, cette série non interrompue de défaites qui l'avaient mise à deux doigts de sa perte. Il dit que l'incapacité des généraux avait fait tout le mal, parce qu'ils ne savaient pas diriger des soldats dont on pouvait faire un usage excellent. Souvent la démocratie de Carthage avait beaucoup nui au bien public : cette fois elle força le gouvernement à écouter ce grand homme; quant aux généraux, ils eussent plutôt péri avec leur patrie que de souffrir qu'un étranger leur commandât. Il y avait dans le peuple un pressentiment de salut, et la voix publique voulait que Xantippe dirigeât la guerre. Une fois cette résolution prise, chacun comprit à la manière dont il disposait l'armée, et aux exercices qu'il faisait faire au soldat, qu'il y avait en lui un génie supérieur, et chacun se tint assuré de la victoire [515].

Ce fut la tactique macédonienne qui enseigna aux Carthaginois l'usage des éléphans à la guerre : quoique l'Afrique fût la patrie de ces animaux, il est évident que, dans les guerres précédentes, ils ne surent pas s'en servir, et qu'ils l'apprirent de Xantippe. Plein de confiance en ses cent éléphans, en ses quatre mille cavaliers, il marcha contre les Romains, quoiqu'il n'eût que quatorze mille fantassins, et que Régulus eût réuni une armée de plus de trente-deux mille hommes. Les Romains se moquaient du Grec assez téméraire pour se présenter en campagne ; car le nom grec leur paraissait méprisable,

[515] Polybe, I, 32, 6.

comme aux Lombards et aux Francs celui d'un Romain. Cependant la confiance avec laquelle il descendit dans la plaine, ne tarda pas à les étonner et à les inquiéter.

Xantippe mit les auxiliaires à l'aile droite; il donna la gauche aux Carthaginois; aux deux côtés étaient la cavalerie et les armés à la légère; enfin, il disposa les éléphans devant le front de l'infanterie. Les Romains cherchèrent à se couvrir contre ces animaux par leurs troupes légères, et, pour résister au choc, donnèrent beaucoup de profondeur à leur corps de bataille. L'aile gauche des Romains attaqua les auxiliaires, les battit et les poursuivit. Leur aile droite fut renversée par les éléphans; les cohortes qui se firent jour rencontrèrent les Carthaginois, qui les dispersèrent. Dès le commencement de l'action, la cavalerie carthaginoise, beaucoup plus forte que celle des Romains, avait chassé celle-ci de la position qu'elle occupait, et il fallut bien que tout ce que les éléphans n'avaient pas dispersé, se réunît contre la cavalerie. L'armée romaine fut dissoute et anéantie : le consul fut pris avec cinq cents hommes. Les Romains eux-mêmes estimèrent à trente mille le nombre de leurs tués; deux mille hommes parvinrent à gagner Clupea dans le désordre de la poursuite.

Nous avons rarement pour cette époque des indications chronologiques, et ce qui augmente la confusion, c'est que l'année consulaire ne coïncidait pas avec celle de l'ère. On voit par les Fastes triomphaux que les consuls prenaient encore possession de leur charge après les ides d'avril, et probablement au commencement de mai. L'expédition, dont le but était de sauver ce qui restait de l'armée de Régulus, aura eu lieu au printemps; car à son retour elle fut surprise par la tempête après le solstice ou au commencement de notre mois de juillet [516]. Il n'est pas douteux que dès-lors Serv. Fulvius et M. Emilius n'eussent le commandement en qualité de proconsuls,

[516] Polybe, I, 37, 4, et les remarques de Schweighæuser.

et qu'ils ne fussent partis pour l'Afrique peu avant l'expiration de leur magistrature ; d'où il suit qu'il faut fixer la défaite de Régulus au commencement de l'année chronologique 492 (498). Ce qui le prouve, c'est que le triomphe maritime de ces proconsuls appartient au mois de janvier de l'an 493 (499) [517]. Il faut donc que leur consulat ait pris fin au printemps de l'année précédente.

A Clupea, la garnison romaine se défendit à outrance, quels que fussent les efforts des Carthaginois pour purger leur sol de ces derniers ennemis. L'opiniâtreté de la défense s'explique quand on réfléchit que les rebelles d'Afrique étaient encore sous les armes, et que Carthage était obligée de diviser ses forces. Toute la flotte romaine, forte d'au moins trois cents vaisseaux [518], fut envoyée en Afrique avec les deux consuls ; elle soumit Cossura à la domination romaine, et rencontra la flotte carthaginoise au promontoire Herméen. Le combat fut quelque temps indécis, jusqu'à la sortie de l'escadre romaine stationnée dans Clupea, qui força les Carthaginois à soutenir une double attaque. Quoique les indications sur la perte de ces derniers varient beaucoup, il n'est pas douteux que cette victoire ne fût une des plus grandes et des plus glorieuses. Tite-Live rapportait, sans aucun doute, que cent quatre vaisseaux carthaginois avaient été détruits, et trente pris avec leurs équipages [519] ; enfin, que trente mille hommes avaient péri : les Romains avaient eu onze cents tués, et perdirent neuf vaisseaux. Les chiffres de Polybe sont vraisemblablement altérés [520]. Il est visible que l'indifférent Diodore suit la partiale relation de Philinus, toujours favorable à Carthage ; il se tait sur les bâtimens coulés bas, et n'en compte que vingt à vingt-quatre qui seraient tombés au pouvoir des Romains [521].

517 XIII *Kal. Febr.* Fastes triomphaux.
518 Orose, IV, 9. Polybe, I, 36, 10, parle de 350.
519 Orose, l. c. Eutrope, II, 22.
520 I, 36, 11. *ναῦς ἔλαβον ἑκατὸν δεκατέσσαρας.*
521 Diodore, XXIII, *exc.* 14.

Après cette victoire, les consuls abordèrent à Clupea. Une bataille, qui coûta, dit-on, neuf mille hommes aux Carthaginois, chassa l'armée ennemie de ces contrées, et assura l'embarquement. Mais il y avait disette absolue de vivres, inconvénient qui se faisait sentir toujours plus fortement avec les dévastations de chaque nouvelle campagne; il fallut donc renoncer à tous les avantages qu'offraient la victoire et la rébellion des sujets africains. Il n'y eut d'autre moyen d'échapper à la famine qu'un prompt départ.

On était au solstice, au lever du Sirius, lorsque les vents étésiens commencent à souffler, et que ceux du nord et de l'est occasionnent des tempêtes. Dans nos mers septentrionales aussi cette saison est orageuse. La Méditerranée est bien plus dangereuse que l'Océan, surtout entre la Sicile et la Syrte; les meilleurs marins redoutent ces eaux, et ne se fient pas aux vaisseaux les plus solides : ceux de guerre même sont menacés de perte.

Les pilotes avertirent les chefs romains de ce danger, et les engagèrent à éviter la côte méridionale de Sicile, à doubler Lilybée et à suivre la côte du nord. Mais toute cette côte était au pouvoir de l'ennemi jusqu'à Tyndaris : on avait besoin de gagner promptement un port où l'on pût s'approvisionner; ce fut là sans doute ce qui empêcha les généraux de suivre les conseils des pilotes, et non l'intention qu'on leur prête, de surprendre quelques villes maritimes [522]. La tempête se déclara dès que la flotte fut près de Camarina, qui peu d'années auparavant avait été victime de la cruauté romaine, et ne s'était point relevée de ses ruines. Le naufrage fut épouvantable. On varie beaucoup sur le nombre des navires qui furent en partie engloutis, en partie jetés sur la côte. Nous reconnaîtrons dans les deux indications extrêmes, dont l'une porte trois cent quarante [523], l'autre deux cent

522 Polybe, I, 37, 5.
523 Diodore, XXIII, *Exc.* 14.

vingt [524], la partiale crédulité ou le récit trompeur des deux historiens de cette guerre, Philinus et Fabius; on ajoute que trois cents vaisseaux de transport échouèrent. Toute la plage de Camarina jusqu'au Pachynus était couverte de débris et de cadavres. Hiéron se montra allié fidèle; il fournit des vêtemens et des alimens à ceux qui avaient survécu. Les restes de la flotte se réunirent près de Messine.

Jamais les Romains n'ont été de grands marins, et les guerres maritimes des anciens sont presque des jeux d'enfans comparées aux nôtres. Il ne faut pas cependant que ces naufrages de flottes ennemies nous donnent une idée trop défavorable de la navigation des anciens peuples. De nos jours encore on voit dans les ports de la Barbarie et de la Grèce des constructeurs indigènes travailler sans aucune théorie, et d'après une tradition dont l'origine remonte sans aucun doute à l'antiquité classique : ces vaisseaux sont bons voiliers et bravent aussi bien les tempêtes que ceux de l'Océan. Mais les vaisseaux de guerre, aujourd'hui le mieux construits, étaient dans l'antiquité les plus mauvais; parce qu'il fallait, sans égard pour les voiles, les disposer de manière à ce que les rameurs en fussent maîtres. Ils ne pouvaient affronter aucune tempête en pleine mer; assez plats pour que l'équipage pût se sauver quand ils étaient jetés à la côte, ils étaient trop faibles pour ne pas se rompre par le choc.

Cet horrible événement releva le courage des Carthaginois. Ils avaient vaincu les peuples rebelles d'Afrique; les chefs furent pendus, et les peuples payèrent une amende de mille talens et de vingt mille bœufs. Xantippe paraissait avoir enseigné une tactique à laquelle les Romains ne pourraient résister. Quant à lui, il avait quitté Carthage pour se soustraire à l'envie et pour jouir de la gloire acquise à l'étranger, dans une patrie qui aimait mieux honorer ce mérite que de l'employer elle-même.

524 Orose, l. c.

Les Carthaginois étaient encore maîtres de la moitié de la Sicile; depuis 488 (494), les Romains n'avaient point fait de progrès dans l'île. Carthage prit Agrigente, et renouvela les horreurs de la première conquête contre les malheureux qui s'étaient rassemblés dans ces murs voués à la destruction [525]. Il vint d'Afrique une nouvelle armée avec cent quarante éléphans; on arma deux cents vaisseaux de guerre à Carthage, et l'on s'attendait à ce qu'Hasdrubal reprît l'offensive [526].

Mais la république romaine avait été si loin de perdre courage à la terrible nouvelle de la perte de la flotte, que sur-le-champ elle avait donné l'ordre d'en construire une autre. Il ne fallut que trois mois pour en créer une de deux cent vingt vaisseaux. Cn. Scipion et A. Atilius Calatinus [527] la conduisirent en Sicile avec des troupes nombreuses. Ils prirent Céphalœdion par trahison et investirent Panorme, sans que le général carthaginois osât quitter ses quartiers voisins de Lilybée. Panorme devint grande après la chute des anciennes villes; elle était florissante néanmoins sous la domination carthaginoise, et sans doute qu'elle avait été fondée par un ramassis d'aventuriers grecs. Là, comme en beaucoup d'autres lieux de la Sicile, une ville neuve attestait l'accroissement de la population. Elle fut prise la première et d'assaut; la ville vieille capitula. Les hommes libres purent partir en acquittant une rançon de deux livres pesant d'argent par tête, et en laissant tout ce qu'ils possédaient. On vendit en esclavage trois mille personnes qui ne purent acquitter ce prix. Après cette importante conquête, plusieurs villes qui jusqu'ici avaient été fidèles à Carthage, se soumirent, entre autres la grecque Tyndaris et la phénicienne Soloeis. Les vaisseaux qui menaient à Rome ce riche butin, furent capturés par les Carthaginois.

525 Diodore, l. c.
526 Polybe, I, 38, 2.
527 Il paraît qu'ils étaient proconsuls, 493 (499).

La lenteur de la conquête de Sicile attira eucore une fois les Romains en Afrique. En la même année 493 (499), les consuls Cn. Cervilius Cæpion et C. Sempronius Blæsus ravagèrent la côte de Libye avec une flotte de deux cent soixante vaisseaux, sans résistance de la part d'aucune flotte carthaginoise. Ils croisèrent longtemps sur la côte de la petite Syrte, de la plus riche contrée d'Afrique. Les Carthaginois en avaient la possession et la cultivaient parfaitement. Pendant que ces belles terres étaient ainsi ravagées par un ennemi barbare, l'ignorance des pilotes faillit perdre la flotte romaine. Le flux et le reflux règnent dans ces golfes, qui sont pleins d'écueils et de bas-fonds: les vaisseaux romains se trouvèrent donc à sec, et ne purent s'aider qu'en jetant leur charge au retour de la marée. Après cela, ils quittèrent cette côte; ils atteignirent Panorme, et, ce qui peut paraître téméraire pour ces vaisseaux à rames, ils allèrent en pleine mer vers l'Italie. Au Palinnre, une effroyable tempête les assaillit; il échoua cent cinquante vaisseaux, et tout le butin fut englouti par les flots. Ces désastres réitérés abattirent le courage des Romains: le sénat résolut de ue pas réorganiser la flotte et de se borner à l'entretien de soixante bâtimens pour la défense des côtes d'Italie et pour escorter les transports.

Néanmoins, depuis que les Romains eurent renoncé à leur flotte, ils prirent Lipara, qui leur avait résisté tant qu'ils avaient pu entourer cette petite île de vaisseaux. La conquête anéantit cette antique colonie grecque. En cette même année 494 (500) ils prirent aussi Thermæ, qui s'était élevée auprès des ruines d'Himéra: les habitans l'avaient abandonnée, et les Carthaginois les reçurent la nuit sur leurs vaisseaux.

Ceux-ci se trouvaient restreints à la partie occidentale de la Sicile, mais les Romains n'essayèrent point de les y attaquer. Depuis la défaite de Régulus ils avaient des éléphans une terreur invincible, et pendant l'année 495 (501), les armées romaines se tronvèrent souveut en

présenec des armées ennemies, sur les territoires de Sélinunte et de Lilybée, saos oser accepter le combat. Cette circoostaoce triompha de l'hésitation du général carthagioois. Le procoosul L. Cæcilius Metellus campait sur la frontière du territoire de Panorme pour protéger les moissons des sujets romains. L'approche de toutes les forces carthaginoises lui fit espérer qu'il pourrait leur livrer bataille en un lieu favorable, et toutes les petites considérations cédèreot à cette espérance. Il abandoooa dooc les défilés et se retira jusque sous les murs de Panorme, où s'appuyait un camp retraoché. Devaot le fossé il plaça les armés à la légère, suffisamment pourvus de javelots et de traits de tout genre, qu'oo renouvelait incessamment. Il leur était ordonné de rentrer dans le camp dès qu'ils ne pourraient plus teoir, et de se servir ensuite de leurs armes derrière les palissades et de la hauteur du rempart [528].

Dès que le combat eut commeocé, les coodueteurs poussèrent les éléphans vers le camp romain, voulant décider l'actioo par eux seuls; le proconsul ne cessa de reoforcer ses lignes, tandis que daos l'intérieur de la ville il tenait le reste de l'armée prêt à une sortie. Les éléphans chassèreot les troupes légères daos le camp, mais dans le momeot où les conducteurs les poussaient dans le fossé pour leur faire escalader le rempart, les Romains les couvrirent d'une grêle de traits. Il s'eo abattit plusieurs, les autres s'enfuirent en désordre. Aussitôt on ouvrit les portes; l'armée romaine parut sur le flanc gauche des Carthagioois, doot la défaite fut aussi prompte que terrible. Beaucoup de soldats se précipitèrent dans la mer pour oager vers uoe escadre qui suivait les mouvemens de l'armée, et ils périrent dans les flots. On évalue le nombre des morts à vingt mille [529]. Metellus traîna treize généraux eooemis derrière son char de triomphe.

528 Polybe, I, 40, 8.
529 Eutrope, II, 24.

Ce qui le rendit plus éclatant, ce fut la présence de cent quatre éléphans conquis : les Carthaginois les perdirent tous, les autres ayant été tués. Ceux qu'on avait pris furent chassés dans le cirque et percés de traits, pour que leur mort apprît au peuple à ne plus les redouter.

C'était depuis quinze campagnes la troisième bataille que se livraient en Sicile les Romains et les Carthaginois, et quoique la guerre se soit prolongée huit ans encore, ce fut la dernière. La première guerre punique ressemble en ce point à la guerre espagnole des Pays-Bas ; elle se traîna aussi en siéges fort longs, resserrés sur un très-petit théâtre, mais elle n'en fut pas moins meurtrière : les batailles navales firent périr les hommes par milliers, et les tempêtes en détruisirent encore plus. Les maladies et la famine ne quittaient point les camps, et sans doute que dès-lors la Sicile fut transformée en un désert, comme on la voit au septième siècle, après que la guerre d'Annibal eut mis le comble à ses malheurs. Pendant près de vingt-quatre ans il fallut que cette île nourrît les deux armées et les flottes, souvent plus de deux cent mille hommes ; enfin, le pillage des villes de Sicile était la récompense toujours renouvelée du soldat.

Après la bataille de Panorme, les Carthaginois évacuèrent Sélinunte, dont ils emmenèrent les habitans à Lilybée. Cette ville et Drépane étaient désormais les seuls points de quelque importance où ils pussent se maintenir. Mais l'un et l'autre était inexpugnable par sa position.

Vers ce même temps les Carthaginois envoyèrent à Rome une ambassade pour demander la paix, ou tout au moins pour proposer l'échange des prisonniers : avec leurs ambassadeurs ils firent partir M. Régulus, qui déjà était captif depuis cinq ans. Il y a dans l'histoire romaine peu d'événemens aussi célèbres que cette ambassade et cette mort du martyr Régulus, chantées par les poètes et vantées par les orateurs. Qui ne sait, qu'esclave des Carthaginois, il refusa d'entrer dans la ville ; qu'avec leur consen-

tement il assista à la délibération du sénat; qu'il rejeta toute idée d'échange des prisonniers ou même de paix; qu'il confirma dans leur résolution les sénateurs ébranlés; qu'il préféra l'honneur et le serment à tout ce qui l'engageait à rester. Enfin, pour prévenir toute séduction, il dit que la perfidie punique lui avait administré un poison lent, et que lors même que le sénat, préférant le salut d'un seul au bien public, le voudrait retenir, ses jours étaient comptés. Il se déroba aux empressemens des siens, disant qu'il était déshonoré. A son retour à Carthage il mourut dans les tourmens.

Après que les *Excerpta* de Diodore eurent été publiés par Valois, Palmerius le premier attaqua ce récit, et ses raisons ont été fortifiées de raisons nouvelles par Beaufort. Seulement ce critique a peut-être poussé trop loin le scepticisme, quand il s'est prévalu du silence de Polybe pour révoquer en doute la réalité de l'ambassade et pour la rejeter.

Aucun des deux n'a fait observer, et cependant c'est un argument de très-grand poids, que Dion Cassius[530] rapporte comme simple tradition la mort cruelle de Régulus. Le même disait[531] que dans le commencement, peu après avoir été fait prisonnier, Régulus était troublé dans son sommeil, parce qu'on l'avait enfermé avec un éléphant. Il ajoutait que cette cruauté ne fut pas de durée. Elle s'explique toutefois et s'excuse; car Régulus avait abjuré tous les sentimens humains envers Carthage. C'en est assez de ce récit, pour motiver la tradition beaucoup plus répandue sur la mort qu'on lui fit souffrir.

Il est bien plus vraisemblable que Régulus ne mourut pas de mort violente. Il est très-possible que cette anecdote ait été occasionée par les mauvais traitemens que subirent les prisonniers carthaginois; les récits des Romains eux-mêmes disent qu'ils furent donnés en otages à

530 Zonaras, VIII, 15.
531 *Ibid.*

la famille, ou livrés à sa vengeance; et l'on sait d'ailleurs quelles impardonnables calomnies les Romains se permettaient sans cesse contre les Carthaginois. Ce qui paraît le plus probable, c'est qu'Hasdrubal et Bostar furent livrés comme otages, parce que Régulus croyait en effet avoir été secrètement empoisonné, et parce que les Romains partageaient cette opinion. Mais dans notre impartialité il ne faut pas accorder plus de foi au récit de Diodore[532] sur la rage de la famille de Régulus contre ces innocens, qu'à la tradition romaine. Nul Romain n'aurait écrit la honte de sa nation, et Philinus aura été ici encore l'autorité suivie par Diodore : rien de plus excusable que sa haine pour Rome, mais son témoignage est toujours très-suspect.

Du reste, si cette action de Régulus n'avait été qualifiée d'héroïque de toute antiquité, nous pourrions, à l'examiner sans prévention, la juger moins éclatante. S'il est retourné à Carthage comme il l'avait juré, c'est que le contraire l'eût noté d'infamie : s'il avait quelque chose à craindre, ce n'était que la conséquence du méchant usage qu'il avait fait de la victoire : il n'en usa que comme un enfant de la fortune, et demeura loin derrière les autres généraux de son temps. Cn. Scipion ne fut point maltraité, et ce qui étonne, c'est qu'il revint de captivité tellement pur de tout déshonneur, qu'après avoir été échangé il obtint un second consulat. Logiquement, on ne sait plus où on en est de cet héroïsme, quand on réfléchit que trois ans plus tard les Romains, étant dans une position bien plus défavorable, acceptèrent ce cartel qu'on fait un mérite à Régulus d'avoir repoussé. Si les rapports ne sont pas tous trompeurs, l'échange devait offrir aux Romains l'avantage du nombre, et la rançon du surplus n'était pas du tout à dédaigner pour le trésor. Le refus de la paix était commandé par les principes de Rome, le sénat ayant une fois avancé comme

[532] L. XXIV, *Exc.* 2.

condition l'entière possession de la Sicile. Sans doute aussi Carthage insistait pour garder Lilybée, comme dans ses négociations avec Pyrrhus, ce qui n'empêche pas qu'à cette condition elle n'ait pu offrir une forte somme pour les frais de la guerre.

Les années suivantes jusqu'à la victoire qui contraignit les Carthaginois à une paix au gré des Romains, sont peu glorieuses pour Rome et pleines de maux et de honte; c'est à peine si l'on voit briller çà et là cette constance de la république, qui faisait dépendre son existence de l'accomplissement d'un projet dont l'exécution paraissait chaque année moins probable à quiconque n'y accordait qu'un regard fugitif. Ces temps furent pour les Romains et les Italiens remplis d'une indicible détresse et de grandes souffrances; mais Carthage était épuisée, parce qu'elle faisait la guerre moins avec des forces nationales qu'au moyen de sacrifices d'argent.

Motye avait été la plus importante des colonies phéniciennes de la côte de Sicile: après sa destruction par Denys l'ancien, les Carthaginois avaient fondé Lilybée pour en faire la capitale de leur province, et ils y avaient épuisé toute la puissance de l'art des fortifications: le fossé avait quatre-vingt-dix pieds de large, soixante de profondeur, et les murs avaient résisté à Pyrrhus. L'entrée du port, hérissée de bancs de sable, était très-difficile, et il fallait un pilote fort habile pour en trouver le chemin, circonstance qui assurait les communications de la ville avec la mer, même en cas de blocus; car la flotte ennemie était obligée de se tenir à distance.

Lilybée était une belle ville, dont la bourgeoisie était attachée à Carthage. Un renseignement qui paraît suspect, à raison de l'exagération des nombres, porte à soixante mille le nombre des assiégés armés [533], tandis qu'une autre version, plus digne de foi [534], fixe à dix

533 Diodore, *Exc.* XXIV, 1.
534 Polybe, I, 42, 11.

mille le chiffre des troupes régulières. Or, à supposer même que la bourgeoisie eût été renforcée par les habitans d'autres villes, amenés par les Carthaginois, on ne peut évaluer à cinquante mille le nombre de ses combattans.

Ce fut vraisemblablement encore en automne 496 (502) que les consuls C. Atilius Régulus et L. Manlius Vulso investirent cette ville avec quatre légions et deux cents vaisseaux de guerre. La victoire de Panorme avait tellement relevé le courage des Romains, que sans tarder ils avaient rétabli une flotte. Les légions et les alliés formaient une armée de plus de quarante mille hommes. Si l'on y ajoute les équipages des vaisseaux, qui pour la plupart sans doute prenaient part aux travaux du siége, il se pourrait qu'il n'y eût guère d'exagération dans l'indication de Diodore, qui parle d'une armée romaine de cent dix mille hommes [535]. La réunion de ces troupes sur l'étroit promontoire de l'île devait mettre le comble à sa misère, sans que la ruine des habitans pût suffire à alimenter l'armée.

Les généraux romains firent usage de machines dues la plupart à la mécanique perfectionnée, que dans ce siècle déjà Archimède enseignait à Syracuse ; le système des siéges adopté par les Grecs avait fait de grands progrès. Ils enfermèrent la ville par une ligne fortifiée qui s'étendait d'une mer à l'autre ; ils établirent des approches régulières, et s'étant postés sur la contrescarpe, ils jetèrent des digues à travers les fossés. Puis ils lancèrent des pierres avec des pierriers, et frappèrent les murailles de leurs béliers. Pendant qu'ils les minaient, qu'ils en allumaient la charpente et les renversaient, ils comblèrent l'entrée du port au moyen de quinze navires : déjà six tours étaient à bas, et toutes étaient ébranlées par les machines. Les mercenaires auxquels Carthage confiait la défense de ses places, trafiquèrent de la reddition.

535 L. cit.

Un grec dénonça le forfait de ces barbares au général carthaginois Himilcon ; incapable de punir ni même de menacer, il n'obtint leur fidélité que par la promesse de plus grands avantages ; en cela encore il donna une preuve de la prudence qui le dirigea pendant tout le siége. Par le genre d'attaque et de défense, le siége de Lilybée ressemble à celui d'Ostende, et la position maritime de ces places est une analogie de plus. Dans l'une comme dans l'autre, les assiégeans, après avoir renversé une première enceinte, en trouvèrent une seconde, qui exigea de nouveau l'emploi de tous leurs moyens d'attaque.

Un amiral carthaginois, un des nombreux chefs qui, dans cette guerre, portent le nom d'Annibal, et celui qui approcha le plus de la grandeur dont brilla ce nom dans la suite, entreprit, en dépit de la flotte romaine qui bloquait Lilybée, de faire entrer dans la ville des troupes et des vivres. Il choisit cinquante des meilleures galères et jeta l'ancre entre les îles Ægades, à la vue de la ville. Là il attendit la brise et courut à pleines voiles vers la place. La flotte romaine, quoique beaucoup plus nombreuse, ne hasarda point le combat dans ces eaux périlleuses, et le Carthaginois entra dans Lilybée aux acclamations des habitans. Dans ce moment de joie, les généraux jugèrent que leurs soldats étaient disposés à une sortie ; mais, après un combat irrégulier et sanglant, il leur fallut renoncer au projet d'incendier les machines. Dans la même nuit Annibal quitta le port avec ses vaisseaux de guerre pour ne pas consommer les provisions qu'il avait apportées ; il fit sa jonction avec Adherbal à Drépane, et y débarqua la cavalerie, qui eût été inutile dans la ville assiégée[536]. Les généraux romains consumaient les forces de leurs soldats en travaux inutiles : les flots se jouaient des digues par lesquelles ils voulaient fermer le port, et la constance des assiégés bravait leurs progrès ; mais la ville

[536] Diodore, l. cit.

aurait péri, si elle n'avait su résister autrement. Un seul récit fait mention d'un assaut général : vigoureusement repoussés, les Romains auraient vu détruire leurs ouvrages [537]; mais Polybe [538] ne parle de cette destruction que comme d'une surprise de la part des assiégés. Un ouragan s'étant élevé du côté de la mer, les tours de bois et les galeries des assiégeans en furent ébranlées. Les assiégés arrivèrent jusque dans les ouvrages : le feu prit et se répandit rapidement; tous les échafaudages et les béliers en furent dévorés. Après ce malheur, les consuls se bornèrent à un blocus [539], et ne continuèrent plus que les travaux de la digue pour affamer la place ; mais leur propre armée eut bien plus à souffrir de la famine. Il n'y avait point de pain : le soldat ne recevait que des distributions de viande. Il en résulta des maladies qui, en peu de temps, firent périr dix mille hommes [540].

Il n'y a nul doute que ces désastres ne datent de l'été 497 (503). A Rome on fit les plus grands efforts pour continuer le siége. Le consul P. Claudius, fils d'Appius l'Aveugle, conduisit en Sicile les troupes qui devaient compléter les légions.

Comme citoyens, le peuple romain devait sans cesse maudire les Claudius; comme généraux, ils méritaient peu d'estime : mais la témérité de P. Claudius perdit à la fois son honneur et des milliers d'individus, ce qui sans doute lui était plus qu'indifférent.

Après avoir équipé de nouveau la flotte romaine, il crut faire une brillante expédition en allant surprendre, dans le port de Drépane, celle des Carthaginois. En vain les augures l'avertirent : il ordonna de jeter à la mer les cages des poulets sacrés, disant : *qu'ils boivent, puisqu'ils ne veulent pas manger* [541].

537 Diodore, l. c.
538 I, 48, 2 et suiv.
539 *NB.* D'après Zonaras, VIII, on retira une armée consulaire.
540 Diodore, l. c.
541 Tite-Live, Épilome XIX.

Les travaux des Romains devant le port de Lilybée n'eurent d'abord aucun résultat ; mais exécutés avec la grandeur particulière à ce peuple, ils finirent par dominer les élémens. Ce sont ces travaux qui ruinèrent le port ; car sur leurs débris se formèrent des bancs de sable. Le port de Drepana s'est conservé aussi bon qu'il était dans l'origine. Adherbal fut surpris, mais il avait prévu la possibilité d'une surprise. Les vaisseaux carthaginois furent prêts sans retard à gagner la mer, car Adherbal ne voulait point se laisser attaquer dans le port : pendant que les vaisseaux romains y entraient du côté de l'ouest sur une longue ligne, il fit gagner la haute mer aux siens du côté opposé. P. Claudius comprit qu'il avait manqué son but ; il ordonna la retraite, mais ses ordres furent imparfaitement compris. Les vaisseaux qui revenaient de l'intérieur du port heurtèrent entre les écueils ceux de l'arrière-garde qui se portait encore en avant, et l'ordre de bataille se forma péniblement sur la côte. Cependant Adherbal avait déployé toute sa flotte, et, débordant celle des Romains, il leur avait coupé la retraite. Il faut que les Carthaginois aient inventé une mécanique ou une manœuvre pour paralyser l'effet des corbeaux romains, car ils ne les craignaient plus. Leurs vaisseaux et les équipages étaient habiles aux évolutions, et la haute mer les favorisait. Serrés à la côte, les Romains n'avaient point de place pour leurs mouvemens ; d'ailleurs leurs bâtimens étaient lourds et la plupart avariés par une longue station. L'aile gauche échappa ; en tout trente vaisseaux, parmi lesquels celui que montait le consul. Quatre-vingt-treize furent ou pris, ou coulés. Polybe [542] est d'accord avec Tite-Live [543] sur cette indication. Les partisans de Carthage grossissent la flotte romaine de cent vingt-trois vaisseaux à deux cent dix ;

542 I, 51, 12.
543 Dans Eutrope, II, 26.

ils portent la perte à cent dix-sept [544]. Quant au nombre des tués et des prisonniers, l'aveu des Romains va au-delà des prétentions de leur détracteur; car ils conviennent de 8000 morts et de 20,000 prisonniers, tandis que l'historien dont il s'agit, indiquait toute leur perte à 20,000 hommes. Ce fut une victoire très-facile; mais il paraît incroyable que les Carthaginois n'aient eu que quelques blessés [545] et pas un seul mort.

Cette défaite des Romains rendait tout à coup à Carthage une grande prépondérance dans les affaires de Sicile : la honte et la douleur qu'on en éprouva suscitèrent un mécontentement général contre le téméraire consul. La république lui ordonna de nommer un dictateur, d'abdiquer et de rendre compte de sa conduite. P. Claudius se faisait un jeu du bien-être ou du malheur des citoyens : pensant que la république pouvait souffrir encore bien des défaites avant que sa race en fût compromise, il nomma par dérision un de ses serviteurs, un client de sa maison, fils d'un affranchi, M. Claudius Glycias. La république ne toléra point cette impertinence; elle dépouilla cet indigne de la magistrature qu'il lui avait conférée. Il paraît qu'on renouvela l'ancien privilége du sénat, de faire le choix et de prescrire la nomination au consul. Cette fois ce fut en l'honneur de A. Atilius Calatinus. On raconte qu'on lui annonça son élévation pendant qu'il ensemençait son champ de sa propre main, ce qui lui valut le surnom de Seranus. Si cette tradition est fondée, elle peut servir à retrouver une date, et la défaite de Claudius près de Drepana aura eu lieu environ dans le mois d'août de l'année 497 (503).

Claudius fut accusé d'avoir porté atteinte à la majesté du peuple; il paraît que ce fut devant les tribus, et que l'on conclut à une amende, non à la peine de mort. Au

544 Diodore, *Exc.* XXIV, 1.
545 Diodore, l. c.

rapport de Polybe [546], il fut sévèrement puni; d'après un autre récit, il fut sauvé par un orage qui dispersa les comices : un jugement interrompu ne pouvait plus être repris. Il ne survécut pas long-temps à sa honte. Il faut qu'elle l'eût tiré de son aveuglement. Il n'est pas invraisemblable qu'il ait mis lui-même fin à sa vie, comme d'autres membres de sa race.

Alors on pouvait désespérer de l'issue de la guerre, et il était permis de croire que la persistance du sénat épuiserait toutes les forces de la république. La lâcheté d'un sénateur, qui osa conseiller la paix, fut punie dans la curie même; il périt sur-le-champ.

Si les Carthaginois avaient déployé cette même constance; si, comme les Romains, ils avaient acheté la victoire au prix de leur propre sang, il n'est pas invraisemblable qu'elle ne se fût à la fin déclarée pour eux, malgré toutes les forces qu'ils avaient jusqu'alors perdues en vains efforts. Les avantages de capacité, d'abord tout entiers du côté des généraux romains, étaient désormais pour les Carthaginois. Les généraux de Rome se couvrirent de honte, ceux de Carthage acquirent de la gloire avant même qu'Amilcar fût parvenu à la dignité où l'appelait son génie.

Ils profitèrent avec une vigoureuse activité de la victoire de Drepana. Annibal prit les vaisseaux chargés de provisions que les Romains avaient dans le port de Panorme et les envoya à Lilybée; et devant cette ville Carthalo, à la tête de soixante-dix vaisseaux, détruisit et prit presque tout ce qui restait de la flotte romaine. Adherbal fit des débarquemens sur les côtes de Sicile et d'Italie.

Sur ces entrefaites, C. Junius était arrivé avec soixante vaisseaux auprès de Messine, où s'étaient réunis les autres galères romaines. Il y avait tant ici qu'à Syracuse huit cents bâtimens pour venir au secours de l'armée,

546 I, 52, 3.

qui tenait toujours devant Lilybée, et pour l'approvisionner. Les besoins de cette armée étaient si pressans, que pendant que Junius attendait à Syracuse les livraisons qu'il devait recevoir de l'intérieur de l'île, on fit partir une portion du convoi, quoique les Carthaginois fussent maîtres de la mer. Carthalo attendait ce convoi avec des forces supérieures, et les questeurs se retirèrent dans la rade de Phintias. Ils se mirent à l'abri derrière des écueils, où ils dressèrent des catapultes et des pierriers, ce qui n'empêcha point Carthalo de couler bas beaucoup de bâtimens de transport et dix-sept galères. Après cette victoire les Carthaginois rentrèrent dans le Halycus pour attendre l'arrivée de la seconde division, commandée par le consul. Quand il eut recueilli les restes de la première, il éprouva de l'hésitation; mais les Carthaginois s'étant montrés, il se jeta à la côte de Camarina, au milieu d'écueils, dans lesquels l'amiral carthaginois ne voulut point s'engager. Les pronostics annonçaient une tempête, mais le consul craignait moins les élémens que l'ennemi, quoique sa perte fût évidente s'il restait en ce lieu. Carthalo fit de grands efforts pour doubler le cap Pachynus, où il se trouva en sûreté quand vint la tempête. De cent cinq galères on n'en conserva que deux; tous les vaisseaux de transport furent brisés à tel point qu'il ne resta pas une planche dont on pût se servir. Néanmoins la plupart des hommes eurent la vie sauve, et le consul Junius les conduisit à l'armée. Il chercha à effacer la mémoire de ce désastre par des expéditions partielles; il ne réussit qu'à prendre la ville d'Éryx, sur la montagne du même nom, au-dessus de Drepana. Lui aussi fut accusé d'avoir méprisé les auspices, et il se déroba au jugement par une mort volontaire.

Les malheurs de Rome dépassaient ses ressources: pour la seconde fois on renonça à recomposer la flotte, et en 498 (504) il fallut souffrir l'apparition de Carthalo, qui vint sur les côtes d'Italie venger les malheurs de l'Afrique. Cependant les Carthaginois se rembarquèrent

quand le préteur marcha contre eux. Il paraît qu'à cette époque une sédition violente de soldats, qui réclamaient leur paye, mit Carthage en danger, et fit évanouir ses espérances les plus brillantes.

Dans ces malheureuses circonstances Amilcar fut appelé à la tête des armées; on le connaît généralement par le surnom de Barca, et plus encore parce qu'il fut le père d'Annibal. Le nom de Barca n'est point celui d'une famille; les Carthaginois n'en avaient point. D'après l'analogie des langues et selon l'usage oriental, il signifiait la foudre; ainsi les Romains appelaient les Scipions, ennemis de Carthage, les foudres de cette guerre.

Le gouvernement de Carthage avait enfin compris qu'il fallait une capacité et des moyens extraordinaires pour diriger ses expéditions: quand il conféra le commandement suprême à Amilcar, celui-ci était jeune; non pas de cette jeunesse prolongée à la manière des anciens, qui en étendaient les limites jusqu'aux années qui chez nous appartiennent à l'âge mur, mais jeune en effet; il est vraisemblable qu'il était dans l'âge auquel son fils marcha contre l'Italie, et qu'il avait moins de trente ans.

En prenant le commandement de l'armée il fallut, avant de la conduire à l'ennemi, dompter par une discipline sévère les mutins dont elle se composait. Après cela il fit voile vers l'Italie et pilla les côtes de Bruttium et de la Locride. En cette année les Romains fondèrent beaucoup de colonies sur la côte dans le territoire de Cære, pour protéger contre toute dévastation les contrées voisines de la capitale. Les consuls assiégeaient, l'un Lilybée, l'autre Drepana. Amilcar, de retour d'Italie, débarqua à Panorme et s'empara du mont Herkte. La description qu'en donne Polybe nous le fait reconnaître dans le Monte Pellegrino, roche abrupte, qui s'élève brusquement du sol, et près de laquelle est bâtie la capitale actuelle de la Sicile.

Polybe donne cent stades au plateau de cette montagne, que des voyageurs modernes, plus exacts sans

doute, disent être de quatre milles; il est accessible du côté de la mer, où il y a une baie qui, pour les vaisseaux des anciens, pouvait être un port. Du côté de terre il y avait deux chemins tellement difficiles, tellement escarpés, que l'art les rendit impraticables. Le plateau était très-fertile, et si ses produits ne pouvaient suffire aux besoins d'une grande armée, du moins elle n'avait pas à partager ses subsistances avec une bourgeoisie non moins nombreuse. Des vaisseaux carthaginois, partis du port, allèrent croiser jusqu'auprès de Cumes, et la forte position des troupes de terre sur les derrières des armées romaines en fit revenir la plus grande partie du blocus des villes maritimes.

Éloignées seulement d'un mille l'une de l'autre, les armées des deux peuples ennemis restèrent en présence pendant trois ans sans se livrer bataille, 499—502 (505—508); mais elles étaient dans une continuelle activité. Polybe dit avec une évidente vérité [547], qu'il est impossible de raconter l'histoire de ces années, à cause de l'uniformité de cette multitude de petits combats sans résultats; néanmoins ils auraient eu de l'importance à nos yeux par leurs rapports avec les circonstances, et parce qu'ils auraient fait connaître l'inépuisable talent du général carthaginois. Amilcar paralysa toutes les forces des Romains, et pendant qu'il les tenait immobiles sur ce point, il ne perdait pas la moindre occasion de leur nuire. Les abréviateurs, faute de comprendre l'habileté de cette conduite, ne disent presque rien de ces années, mais il est un fragment isolé d'où l'on peut conclure que, par des débarquemens heureux, Amilcar parcourut toute la Sicile jusque dans les environs de Catane [548]. Amilcar espérait que Rome ne pourrait point refaire de flotte; il voulait fatiguer, épuiser son ennemi,

[547] I, 56, 11.

[548] Diodore, *Exc.* XXIV, 2: εἰς τὸν Λόγγωνα, Κατάνης φρούριον ὑπῆρχε, καλούμενον Ἰτάλιον· ὅπερ πολιμήσας Βάρκας ὁ Καρχηδόνιος....

et dans cette guerre où il était à l'abri d'une défaite, il formait et endurcissait aux fatigues une armée qui pourrait ensuite vaincre les Romains en bataille rangée.

Je ne vois pas trop clairement pourquoi il ne resta pas entièrement fidèle à ce plan auquel l'expédition contre la ville d'Éryx est une dérogation manifeste.

L'Éryx.

Troisième flotte romaine, 504 (510). Prêt à l'État, 1, 1/2, 1/3 part à la construction et à l'armement d'une pentère. — Premiers corsaires des Romains. — Modèle.

200 Pentères: Polybe 300, Orose, Eutrope. Siége de Drépane. C. Lutatius blessé. Q. Valerius préteur. Plan de Hannon. Haute marée le matin de la bataille. Le vent favorable aux Carthaginois.

Négligence de la marine de Carthage.

Polybe: 50 vaisseaux carthaginois détruits, 70 pris, 10,000 prisonniers.

Orose, Eutrope: 125 vaisseaux carthaginois coulés, 63 pris, 14,000 morts.

Diodore: 117 vaisseaux perdus, dont 20 capturés: 6,000 prisonniers.

30 vaisseaux romains entièrement détruits, 50 endommagés.

Amilcar négocie la paix: otages, vivres, contributions avant la négociation.

Traité préliminaire, sur la foi duquel Amilcar évacue la Sicile. Contribution, évacuation, prisonniers, déserteurs.

Conditions ajoutées par le peuple romain dans le traité définitif: exclusion des flottes puniques et des levées.

Dans la suite de l'histoire il n'y eut plus d'efforts ni de sacrifices pareils à ceux que Rome fit dans la première guerre punique. Celle d'Annibal affligea l'Italie de bien plus grandes dévastations; mais l'épuisement, résultat de la première, fut d'autant plus grand, que les peuples italiques ne s'étaient pas encore remis de la lutte dans laquelle Rome les avait soumis.

Dès la première année de la guerre, la république s'était vue obligée de détériorer sa monnaie, et les as furent réduits à un sixième de leur poids. L'examen des monnaies a fait voir qu'entre les as complets et les as légers il y avait eu plusieurs détériorations successives; mais on ne sait si elles eurent lieu plus tôt, ou si le premier abaissement du poids se rapporte à l'année indiquée par Pline, tandis que les autres se seraient opérées dans les années suivantes. Cette opération ou celles qui vinrent après, empiraient la condition du soldat à l'étranger, l'argent romain ne pouvant avoir de cours fixe avec celui qui circulait dans le pays. D'après ce qu'on en sait, il n'en résulta point de cherté à Rome, parce que le commerce et l'exportation étaient complètement nuls. Les rapports du créancier et du débiteur n'en ressentirent point l'influence que ce changement aurait causée, si la refonte des monnaies avait eu lieu pour le compte de particuliers. Mais la conséquence immédiate fut l'introduction de la monnaie d'argent, et les contributions levées sur Carthage furent pour beaucoup dans cette révolution.

Sans doute les alliés contribuèrent pour une forte part aux sacrifices de la guerre; et vers la fin de la guerre la Sicile se trouva dépouillée de tout ce qu'elle possédait, mais les efforts que le peuple romain se vit obligé de faire pour sa part furent immenses. Les impôts de fortune toujours renouvelés et si difficiles à payer, ne pouvaient suffire aux dépenses. Il faut que la république ait demandé des ressources à la vente du domaine, comme dans la guerre d'Annibal, comme dans celle des Marses, et il n'est pas besoin de récits historiques pour comprendre quels changemens ont dû en résulter dans l'état de la propriété, tandis que les anciennes mœurs mettaient tant d'importance à le conserver.

La diminution de l'ancienne population nationale n'eut pas moins d'effet. Dans la seconde année de la guerre, le cens fut de 292,224 citoyens; vers la dix-huitième il

n'y en avait plus que 251,222. Cette décroissance, il est vrai, n'est pas aussi forte qu'on pouvait s'y attendre après des campagnes aussi meurtrières; mais on en peut conclure une diminution incomparablement plus forte de la véritable et ancienne nation. Il y avait onze mille citoyens de moins que vers la fin de la troisième guerre samnite, quoique depuis lors les Sabins, et peut-être d'autres contrées encore, eussent obtenu le droit de bourgeoisie. Elle se complétait par des affranchis, et probablement aussi par des alliés, qui dès ce temps venaient à Rome avec leurs familles pour y exercer le droit de bourgeoisie; d'où il suit que ce qui grossissait le cens romain, affaiblissait le reste de l'Italie.

Il n'y avait pas dans les armées carthaginoises un sang si précieux; à quelques exceptions près, les soldats étaient des sujets barbares ou des mercenaires. La guerre coûtait cher, à cause de l'élévation de la paye et des primes d'enrôlemens; d'ailleurs Carthage ne pouvait plus en faire en Sicile que dans un très-petit coin. Il paraît qu'elle accabla ses sujets en doublant les impôts et portant les prestations en nature jusqu'à prendre la moitié des grains. L'Afrique eut plus à souffrir de la présence des Romains que l'Italie des expéditions des Carthaginois; mais celles-ci étaient beaucoup plus fréquentes.

Il est étonnant que ces expéditions n'aient occasionné aucun mouvement parmi les peuples italiques, qui avaient résisté avec tant de rage au joug des Romains. La conjuration des Samnites est la seule dont on parle; la présence des deux consuls en Sicile ou sur la flotte est la preuve qu'il n'y eut point de sédition qui les rappelât. Au moyen de ses garnisons, des otages, des menaces, Rome inspirait une terreur qui triomphait de toutes les séductions. Plus les peuples italiques obéirent, et plus ils s'habituèrent à identifier leur honneur avec celui de Rome; car elle les avait récompensés et distingués; ils désiraient la fin d'une guerre qui les épuisait, et pour cela même leur soumission était calme. Les troupes qu'ils avaient

dans les camps romains étaient, de même que leurs paysans et leurs pâtres qu'on avait transformés en matelots, tout autant d'otages qui répondaient de leur fidélité.

Dans cette guerre Rome avait perdu six cents galères, Carthage cinq cents. Ce n'est pas un calcul trop élevé que d'admettre qu'outre ces galères il y eut une perte de plus de cent mille hommes, les uns tués, les autres noyés. Il faut tenir compte aussi des prisonniers, et de ceux qui ne revirent jamais leur patrie. Il en périt un bien plus grand nombre dans les combats, par la faim et par les maladies.

Il est un raisonnement philosophique qui veut que jamais la valeur d'une conquête ne compense ce qu'elle a coûté, ni la perte d'hommes évalués comme richesse nationale; mais une connaissance approfondie de l'histoire en fait voir l'erreur. Ce raisonnement peut être vrai en ce qui concerne l'aisance des citoyens de l'État conquérant, surtout lorsque le fardeau de l'impôt cause une diminution dans les fortunes; mais il est faux, appliqué à la nation. Quand elle demeure florissante, elle reçoit de la conquête une vie nouvelle, une activité de commerce, une puissance, une importance qui bientôt rendent à la population des accroissemens qu'elle n'aurait jamais reçus sans les sacrifices passagers qu'elle a soufferts. La Sicile, dans l'état où était l'île quand les légions romaines y vinrent pour la première fois, était une acquisition qui promettait de compenser beaucoup de sacrifices; dépouillée, épuisée comme elle l'était quand elle fut cédée aux Romains, elle ne pouvait sans doute les indemniser. Si le peuple romain se fût contenté de la domination de l'Italie, il fût demeuré plus noble et plus pur. Mais Carthage étendait sa domination sur l'ouest, c'était l'époque de la formation de grands États, et l'on ne peut blâmer Rome d'avoir entrepris une lutte dont la récompense ne fut pas immédiate. Elle ne pouvait être différée longtemps. Sans cette guerre, il est vrai, le génie d'Amilcar ne se fût point éveillé, et Annibal n'en aurait point hérité.

Lors même qu'on ferait abstraction des Latins[549], on ne peut regarder les peuples italiques comme ayant été envers Rome dans la même situation. L'existence d'un droit italique particulier et défini n'est qu'un rêve des modernes. Quelques-uns avaient des traités qui dans la forme ne les soumettaient pas à la suprématie des Romains; d'autres étaient alliés librement, quoique dépendans; beaucoup d'autres étaient franchement sujets de la république. Peu à peu néanmoins on leur rendit leurs armes, et vers cette époque et jusqu'à la guerre d'Annibal, tous les peuples italiques, à ce qu'il paraît, sans différence de race ni de langue, étaient en qualité d'alliés dans les mêmes rapports et dans une commune obligation de porter les armes. Ils ne payaient point de tribut à la république, si ce n'est dans quelques villes où l'on percevait le droit de douane et d'accise, comme cela se fit dans la suite en beaucoup d'endroits qui, ayant perdu leur liberté par la rébellion, étaient devenus une sorte de domaine de l'État. Ils étaient libres d'impôt foncier, et la république, en prenant pour elle une partie des terres de ceux dont la résistance avait été le plus opiniâtre, s'en était suffisamment indemnisée. Les traités ou la loi fondamentale réglaient le nombre des troupes que chaque peuple, chaque ville, devait fournir, et il fallait qu'elles fussent levées, armées, payées à leurs frais, et peut-être même entretenues : cependant il y a doute sur ce dernier point, et il se peut que Rome se soit chargée de l'entretien pour son compte.

La Sicile était un pays entièrement isolé, habité par des Grecs étrangers aux Romains, et méprisés par eux quant à la guerre, parce que leur tactique et leur armure ne permettaient pas de s'en servir comme d'auxiliaires. La république résolut de suivre à l'égard des Sicules un tout autre système; vu le choix qu'autorisaient les prin-

549 Voyez ci-dessus, remarque 450.

cipes romains entre l'obligation du service militaire et celle du tribut, ils l'érigèrent en *province*.

La signification de ce nom que la Sicile reçut la première, nous est expliquée par une étymologie forcée et manifestement suspecte. Dans la forme il n'y a que le mot *uncia* qui lui ressemble, et dans lequel le *c* n'appartient pas non plus à la racine. Il me paraît tout simple d'y reconnaître une autre forme du mot *proventus* dans le sens de πρόσοδος : Cicéron l'emploie dans le même sens que *vectigal :* ainsi, *bien tributaire de l'État.* Et c'est là effectivement le caractère de la province romaine ; dans la règle, elle n'a pas le droit de posséder des armes, et sert le souverain exclusivement par ses finances. Lorsque dans des circonstances extraordinaires on arme les *provinciaux,* ils n'apparaissent point comme alliés, mais comme auxiliaires.

Dans les limites naturelles d'une province il y avait aussi des États alliés, et d'autres reconnus libres, qui ne devaient pas le tribut, et qui cependant n'étaient tenus du service militaire que dans l'étendue de leurs limites. Cet affranchissement d'impôt et de service venait de ce que la république exigeait d'eux des fournitures extraordinaires, et de ce qu'ils se trouvaient indirectement sous l'autorité d'un gouverneur, tandis que les alliés d'Italie ne reconnaissaient que l'autorité du sénat.

C'est ainsi que Hiéron et le royaume de Syracuse étaient les alliés de Rome. Quand les quinze années du premier traité furent écoulées, la république, pour récompenser le roi de ses sacrifices et de sa fidélité, lui fit remise du tribut que jusque-là il avait acquitté annuellement, et qui était probablement de vingt-cinq talens. Après la paix, ce bon prince gouverna son petit État avec une douceur et une sagesse qui firent revivre l'ancienne prospérité, et le trésor du prince se retrouva riche pour de splendides et nobles dépenses. Hiéron fut le bienfaiteur de tous les Grecs, et il y eut dans les cadeaux qu'il fit à Rome une magnificence royale. Quoiqu'il ne fût souve-

rain que de nom, il fit jouir ses sujets d'un bonheur que les habitans de la province voisine enviaient avec douleur. Il fit voir que même sous le sceptre inflexible de Rome, un gouvernement national pouvait et devait opérer beaucoup de bien.

Outre Syracuse, les Romains avaient encore pour alliés en Sicile les Mamertins si décriés, et l'estimable ville grecque de Tauromenium. Ségeste, Centoripa, Halæsa, Halicyæ et Panorme étaient libres et sans obligation de tribut. Il se pourrait que dans l'origine ce régime fût commun à beaucoup d'autres villes, ou bien il n'aura été établi définitivement qu'après la guerre d'Annibal ou après celle des esclaves : autrement il y a dans cette énonciation quelque chose de choquant : à côté de la troyenne Ségeste figure Panorme, qui avait été prise de vive force et dépeuplée.

On donna à Ségeste une partie des terres qui, par suite du droit de conquête, étaient devenues propriétés romaines; cette ville, qui avait reçu les secours des Romains à titre de parenté, devait avoir extraordinairement souffert. On aura peut-être ainsi disposé d'autres cantons encore. Il paraît que le sénat ne voulait pas plus d'une occupation de domaines par des citoyens romains, qu'il n'admettait la possibilité d'une assignation en dehors des limites de l'Italie, et ce système était fort sage. Aussi ce qui ne fut point donné, fut rendu aux villes dans lesquelles se réunirent de nouveau les anciens habitans quand ils revinrent d'esclavage ou des pays étrangers. Il s'entend néanmoins qu'ils furent tributaires, et que le produit de ce tribut s'adjugeait à Rome par les censeurs aux fermiers généraux comme les revenus d'Italie.

Cicéron distingue formellement cette très-petite portion de terres siciliennes de la propriété soumise à la dîme des autres villes de l'île. La dîme ne se prélevait pas uniquement sur les grains, mais encore sur les olives et les autres fruits. Les Romains adoptèrent pour cela le

réglement d'après lequel Hiéron percevait dans son royaume la même redevance à titre d'impôt.

Dans les villes sujettes on introduisit une accise et un péage pour la république romaine, et il paraît que ce n'était point le préteur, mais les censeurs de Rome, qui fixaient ces redevances, les changeaient et les affermaient.

Cette différence entre les terres domaines et les terres soumises à la dîme, démontre clairement que les dernières, selon la pensée formellement exprimée du droit public romain, étaient considérées comme propriétés particulières que l'État respectait, tandis que, l'intérêt public venant à l'exiger, on faisait déguerpir le possesseur des domaines. Ce n'était point sans doute la propriété selon le Droit romain; il y avait cette différence essentielle qu'en Italie l'impôt foncier était inconciliable avec la propriété. On avait interdit aux Latins, et sans doute à tous les peuples de l'Italie subjuguée, non-seulement toutes les assemblées nationales, mais encore le droit d'acquérir des propriétés foncières en dehors du territoire de la communauté à laquelle appartenait chacun : il en fut de même en Sicile. Il y eut cependant quelques villes dont les citoyens purent acquérir sur les territoires étrangers, par exemple Centoripa : ce fut pour elles une source de richesses, et leurs citoyens se répandirent sur toute l'île. Dans d'autres villes la décadence fut telle, que tout leur territoire fut en entier aliéné à des étrangers, et qu'il ne resta pas une glèbe à leurs habitans. Ce contraste devint nécessairement la cause d'une dégénération universelle : la baisse des prix des terres enrichit des spéculateurs romains qui pouvaient acheter partout, et entre eux les biens avaient une valeur beaucoup plus élevée que n'en avaient pour les Sicules non privilégiés ceux qui leur appartenaient. Au temps de Cicéron, il n'y avait dans les villes de Sicile qu'un très-petit nombre de propriétaires.

La constitution des villes fut fixée par les Romains,

tant à l'occasion de l'organisation de la province, que selon les circonstances; il paraît que pour les villes sujettes elle fut très-uniforme, ce n'était qu'une vaine forme à la lettre morte, et faite pour tuer toute existence politique. Parmi les Grecs, tous les Sicules l'étant devenus, les Romains ne trouvèrent point de noblesse. Comme ils étaient ennemis de la démocratie, ils y introduisirent l'oligarchie et le cens. De là la présence de censeurs en Sicile. Il y avait dans chaque ville un sénat et une assemblée du peuple; mais l'administration, pour autant qu'elle avait encore quelque objet à gérer, appartenait au sénat.

Dans l'année qui suivit la paix, 506 (512), le consul Lutatius organisa la province de Sicile et écrivit sa constitution. Alors on désarma tous les sujets. Il paraît que plus tard on fit une honorable exception pour dix-sept villes.

Depuis quelques années le peuple nommait annuellement deux préteurs, dont l'un était chef militaire; la nécessité d'avoir en Italie une armée de réserve pour empêcher un débarquement quand on n'eut plus de flotte, aura été la principale cause de ce changement; cette supposition est plus probable que celle qui veut que dès-lors on nommât un préteur pour les étrangers. Si l'on admet que le second préteur exerçait cette juridiction dans la ville, il faudra bien admettre aussi que la Sicile n'eut point de préteur pour gouverneur, tant que le nombre de ces magistrats ne fût point porté à quatre, ce qui n'est pas vraisemblable. Un gouverneur était indispensable dans un pays organisé de la sorte, quelque aggravation que dût d'ailleurs ajouter à l'oppression le caractère personnel de la plupart des préteurs.

Le préteur fut commandant suprême de toutes les troupes, tant que l'on jugea nécessaire d'entretenir des garnisons dans les places fortes de cette province récemment soumise et encore en fermentation.

Il avait la police de toute la province : ses ordonnances

étaient exécutées sans contradiction, et l'on ne pouvait porter plainte contre lui que des faits accomplis. Il exerçait sa juridiction sur les Romains qui habitaient la province; dans ses tournées il les convoquait et nommait parmi eux des juges pour décider les procès des citoyens romains. Dans les contestations entre Sicules, citoyens d'une même ville, l'autorité locale prononçait; mais quand la contestation s'agitait entre citoyens de différentes villes, la décision en appartenait au préteur. Si un Romain intentait une action civile à un Sicule, c'était aussi l'autorité indigène qui prononçait; dans le cas contraire, il fallait que le Sicule réclamât son droit devant le préteur. Quant aux plaintes d'un citoyen contre sa cité ou de la cité contre le citoyen, on les soumettait au sénat d'une autre ville.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MÊMES ÉDITEURS.

ANCILLON. Du juste-milieu, traduit de l'allemand par madame la baronne de S. et M. Baron, professeur à l'université libre de Bruxelles. 2 vol. grand in-18.

BARANTE. Histoire des ducs de Bourgogne avec des remarques de M. de Reiffenberg. 10 vol. in-8°.

CAPEFIGUE ET LE COMTE DE CAZES. Histoire de la Restauration et des causes qui ont amené la chute de la branche aînée des Bourbons, par un homme d'État. 2 vol. in-8°.
— Histoire constitutionnelle de France. 4 v. in-18.
— Jacques II à Saint-Germain. 2 vol. in-18.
— Histoire des juifs au moyen âge, 2 vol. in-18.
— Histoire de France, sous Philippe-Auguste, ouvrage couronné par l'institut de France. 5 v. in-18.
— Histoire de la Ligue et de la Réforme. 8 v. in-18.
— Richelieu, Mazarin, la Fronde et le siècle de Louis XIV, pour faire suite à l'Histoire de la Ligue. 8 vol. in-18.
— Le gouvernement de juillet, les partis et les hommes politiques, 1830 à 1835. 2 vol. in-18.
— Louis XIV, son gouvernement et ses relations diplomatiques avec les États de l'Europe. 6 vol. in-18.

CARREL (Armand). Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II, avec portrait et fac-simile. 1 vol. in-18.

CHATEAUBRIAND. Études ou discours historiques sur la chute de l'Empire romain, la naissance et les progrès du christianisme, et l'invasion des Barbares ; suivis d'une analyse raisonnée de l'Histoire de France. 4 gros vol. in-18.
— De la Restauration et de la monarchie élective. 1 vol. in-18.
— De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille, ou suite de mon dernier écrit, de la restauration et de la monarchie élective. 1 vol. in-18.
— Aux lecteurs, brochure in-8°.
— Atala, jolie édition. 1 vol. in-18.
— Essai sur la littérature anglaise, et considérations sur le génie des hommes, des temps et des révolutions. 2 jolis vol. in-18.
— Milton (Paradis perdu), nouvelle traduction, par le même. 2 vol. in-18.
— Le Génie du Christianisme. 5 vol. in-18
— Les Martyrs. 3 vol. in-18.
— Itinéraire de Paris à Jérusalem. 1 vol. in-18.
— Voyage en Amérique et en Italie. 2 vol. grand in-18.

DESMICHELS. Précis de l'Histoire du moyen âge. 1 gros vol. in-18.

DUMONT. Précis de l'Histoire des empereurs romains et du Bas-Empire. 1 v. in-18.

DUROSOIR. Précis de l'Histoire Romaine. 1 vol. in-18.

GACHARD. Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique. Il paraît tous les ans un gros vol. in-8°, imprimé sur papier vélin ; 3 sont en vente.
— Le Régime municipal. 1 vol. in-8°.

GUÉNOT LECOINTE. La Belgique au 15e siècle. 2 vol. in-18.

GUIZOT. Leçons sur l'Histoire de France. 4 vol in-18.
— Cours d'Histoire. Histoire de la civilisation en Europe. 1 gros vol. in-18.
— Essais sur l'Histoire de France, nouvelle édition, 2 vol. in-18.

HEEREN. Manuel d'Histoire ancienne, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par M. Baron. 2 vol. in-18.
— Manuel d'Histoire moderne, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par M. de Reiffenberg, 3 vol. in-18.

LERMINIER. Influence de la Philosophie du 18e siècle sur le 19e. 1 vol. in-18.
— Au delà du Rhin. 2 vol. in-18.
— Études d'histoire et de philosophie, 2 v. in-18.
— Cours d'histoire des législations comparées. 1 vol. in-18.

MICHELET. Précis de l'Histoire moderne, avec des additions relatives à l'histoire de la Belgique, par Guénot Lecointe. 2 vol. in-18.
— Introduction à l'Histoire générale. 1 vol. in-18.
— Précis de l'Histoire de France, 1 vol. in-18.
— Histoire romaine (République). 3 vol. in-18.
— Science nouvelle de *Vico*, ou Philosophie de l'Histoire. 2 vol. in-18.
— Tableaux chronologiques et synchroniques de l'Histoire. 1 vol. in-18 et 1 in-4°.
— Histoire de France. 4 vol. in-18.
— Mémoires de *Luther*, écrits par lui-même, traduits et mis en ordre par M. Michelet, professeur à l'école normale. 2 vol. in-18.
— Précis de la philosophie. 1 vol. in-8°.
— Origines du droit français cherchées dans les symboles et formules du droit universel. 2 vol in-18.
— Mémoires de Vico. 1 vol. in-18

MIGNET. Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814. 2 vol. in-18.

MUHLENBRUCH. Doctrina Pandectarum. 3 vol. in-8° à 2 colonnes, avec la chrestomathie des lois du Digeste.

SAINT-MARC-GIRARDIN. Notice historique et littéraire sur l'Allemagne. 2 vol. in-18.

TENNEMANN. Manuel de l'histoire de la philosophie, traduit de l'allemand, par M. Cousin. 2 v. in-18.

THIERRY (Augustin). Œuvres complètes. 1 vol in-8° à 2 col.
— Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands. 4 gros vol. in-18 avec un atlas.
— Dix ans d'études historiques. 1 fort vol. in-18.
— Lettres sur l'Histoire de France. 1 vol. in-18 édition revue et augmentée.

